



HISTOIRE GÉNÉRALE

DE LA

RÉVOLUTION.

TOME IV.

FIN DE L'EMPIRE. RESTAURATION.
MONARCHIE DE JUILLET.


PARIS. — IMPRIMERIE DE BOURGOGNE ET MARTINET,
rue Jacob, 30.

HISTOIRE GÉNÉRALE

DE LA

RÉVOLUTION

FRANÇAISE,

DE L'EMPIRE, DE LA RESTAURATION, DE LA MONARCHIE DE 1830,

JUSQU'A 1841,

PAR L. VIVIEN.

—

TOME QUATRIÈME.





PARIS.

POURRAT FRÈRES, ÉDITEURS,

RUE JACOB, 26.

1842

HISTOIRE GÉNÉRALE

DE LA

RÉVOLUTION FRANÇAISE.

SUITE DU LIVRE CINQUIÈME.

CONVENTION.

Le récit des faits va prendre désormais une marche plus rapide. L'impatience de la majorité conventionnelle hâta le rapport qu'elle attendait sur les députés détenus. Le 18 frimaire, Merlin de Douai, au nom des quatre comités réunis, proposa leur réintégration dans l'Assemblée, et cette mesure de justice fut adoptée au milieu de vives acclamations. Dès le lendemain, les soixante-treize vinrent reprendre place au milieu de leurs collègues. L'un d'eux, le vieux Dussaulx, exprima en leur nom les sentiments dont ils étaient tous pénétrés. Ils avaient souffert, dit-il, pour la cause de la vraie liberté; ce qu'ils avaient voulu, ce qu'ils avaient demandé, quand une atroce tyrannie, née dans le sein de l'insurrection, s'était élevée au-dessus de la représentation nationale, c'était ce que la Convention avait reconquis et assuré au peuple en renversant la tyrannie. Si leurs corps s'étaient affaiblis dans des réduits fétides, leurs âmes y avaient puisé une nouvelle énergie; ils y avaient appris à compatir aux maux de leurs semblables, et à n'opposer à leurs ennemis que la patience, au lieu d'injures et de représailles. Ils n'apportaient au milieu de leurs collègues aucun ressentiment : ils avaient laissé au fond de leurs cachots tout souvenir qui aurait pu troubler l'union fraternelle dont ils voulaient donner le premier exemple. 1794. AN III.

Ce jour était un jour de concorde et d'oubli. L'Assemblée rapporta, sur la proposition des trois comités de Salut Public, de législation et de sûreté générale, la loi d'expulsion rendue six mois auparavant contre les prêtres et les ci-devant nobles, qu'elle reléguait loin des grands centres de population, sous l'œil inquisitorial des comités révolutionnaires. Cambacérès, l'auteur de l'éloquente adresse au peuple français, avait conçu une pensée plus large

1791.
AN III.
encore et plus généreuse, celle d'une amnistie pour tous les faits relatifs à la Révolution, lorsque, par leur nature, ces faits ne seraient point réputés délits par le Code pénal : c'était amnistier, non les actes coupables, mais les opinions. Il en fit la motion formelle. « Il fallait, dit l'auteur de la proposi- » tion, que le niveau de l'égalité, qui avait pesé sur toutes les têtes, pesât » aussi sur des opinions émises sans discernement et sur des actes faits sans » réflexion. Il ne fallait pas que l'on abusât plus long-temps des fautes pas- » sées pour imprimer aux citoyens un caractère de réprobation; il ne fallait » pas surtout que l'enthousiasme chez quelques uns, que l'amour extrême » de l'ordre chez quelques autres, devinssent un sujet de persécution. » Il pouvait être dangereux de se prononcer légèrement sur une mesure aussi importante; elle fut renvoyée à l'examen des comités, et le rapport en resta indéfiniment ajourné.

La justice que les soixante-treize avaient obtenue de la Convention régénérée, ils n'avaient cessé de la réclamer à leur tour pour une autre classe de proscrits du 2 juin, celle des députés *hors la loi*. Mais cette seconde réhabilitation rencontra chez les Thermidoriens uue opposition beaucoup plus vive. S'ils avaient craint que la rentrée des soixante-treize n'entraînât la Convention dans un mouvement de réaction trop rapide, cette crainte ils l'éprouvaient bien plus encore au sujet du nouvel acte réparateur que maintenant on réclamait d'eux. L'énergie même que les députés proscrits avaient montrée dans la lutte où ils avaient succombé, et les souffrances qu'ils avaient endurées depuis dix-huit mois, devaient faire redouter d'eux la pensée et
27 frimaire. le désir des représailles. Merlin de Douai vint présenter son rapport le 27 fri-
(17 décemb.) maire, au nom des comités réunis, huit jours après la rentrée des soixante-treize; et, sans s'expliquer sur les motifs du gouvernement, il soumit à l'Assemblée un projet de décret portant que les députés mis hors la loi ne rentreraient pas dans le sein de la Convention Nationale, mais qu'il ne pourrait être fait contre eux aucune poursuite par les tribunaux. Ce projet fut adopté après une discussion tumultueuse et malgré les efforts d'une partie des centres et de la droite. Le jour de la réparation n'était pas venu encore pour les martyrs courageux de la noble cause qu'avaient scellée de leur sang les Guadet et les Vergniaud.

Depuis deux jours, Carrier avait reçu le prix de ses crimes; le jugement qui l'envoyait à l'échafaud y fit monter avec lui deux de ces hommes féroces qui s'étaient faits les exécuteurs de ses ordres sanguinaires. Mais trente autres de leurs co-accusés, membres ou agents du comité révolutionnaire de Nantes, tous chargés et convaincus des plus épouvantables forfaits, avaient été renvoyés absous par le tribunal, sur cet étrange considérant que les crimes dont ils s'étaient rendus coupables « ils ne les avaient pas commis dans des intentions contre-révolutionnaires! » Les faits révélés par les débats

avaient tellement soulevé l'opinion publique, que cet acquittement d'hommes souillés du sang de milliers de victimes excita dans Paris une rumeur universelle. Lecointre s'en rendit l'organe au sein de la Convention; et l'Assemblée ordonna, séance tenante, l'arrestation provisoire des prévenus acquittés. Tous furent renvoyés plus tard devant le tribunal criminel d'Angers. La Convention décréta en même temps le renouvellement du tribunal révolutionnaire, et cette mesure reçut son exécution dans les premiers jours de nivose (28 décembre). 1794. AN III.

A cette époque, les nouvelles que l'on recevait du principal théâtre de la guerre préoccupaient vivement les esprits. Depuis la mémorable action de Fleurus, à la fin de juin, nos armées avaient achevé l'envahissement des Pays-Bas, et ne s'étaient arrêtées que sur les bords du Rhin. On se souvient que les deux généraux en chef des deux grandes armées d'opérations, celle du Nord que commandait Pichegru, et celle de Sambre-et-Meuse conduite par Jourdan, avaient opéré leur jonction à Bruxelles le 10 juillet, ayant devant eux les Anglo-Hollandais du duc d'York et les Impériaux du prince de Cobourg, que nos troupes victorieuses venaient de refouler d'étape en étape jusque derrière la Dyle. A peine réunis, les chefs de l'armée alliée songèrent à se séparer, et la Coalition fut dissoute de fait. Le duc d'York et le prince de Cobourg n'eurent plus dès lors d'autre pensée, le premier que de se porter au nord, pour aller couvrir la frontière de Hollande; le second que de se porter directement à l'est, pour se rapprocher d'Aix et du Rhin. Tous deux continuèrent simultanément dans ces deux directions divergentes leur double mouvement de retraite. Les deux généraux français se partagèrent la poursuite de l'ennemi. Pichegru se porta au nord sur Malines avec ses soixante-dix mille hommes, pendant que Jourdan, qui en avait sous ses ordres plus de cent mille, se dirigeait à l'est sur Louvain et Tirlemont. Dans le même temps, différents corps détachés se faisaient ouvrir les portes de Namur, d'Anvers, de Nieuport, et du fort de l'Ecluse. Pichegru se bornait à suivre le duc d'York, qui se retira sous Breda; mais Jourdan, pressant plus vivement les Autrichiens, les rejeta au-delà de la Meuse, et occupa Liége et Tongres le 27 juillet (9 thermidor), le jour même où s'accomplissait à Paris la révolution salutaire qui mit fin au régime de la Terreur. La nouvelle de la catastrophe parvint rapidement aux armées, et y jeta dans le premier moment quelque indécision. A cette distance du théâtre des événements, il était difficile d'en bien apprécier d'abord le caractère. Dans l'ignorance où ils étaient du système politique qui allait prévaloir après la chute de Robespierre, les généraux français suspendirent de concert leurs opérations, et attendirent les instructions du nouveau pouvoir. Un autre motif contribua aussi à ce ralentissement dans la poursuite de l'ennemi, ce fut l'affreux dénûment auquel la pénurie des choses les plus nécessaires

1794. AN III.

au soldat avait réduit nos armées. Le mois d'août s'écoula ainsi dans une inaction presque complète; mais, sur ces entrefaites, la division du général Schérer, chargée d'opérer le blocus des quatre places fortes dont les Impériaux s'étaient emparés sur notre territoire, avait contraint les garnisons ennemies à capituler. Landrecies fut ainsi repris le 14 août, le Quesnoi le 16, Valenciennes le 26, et Condé le 27.

Enfin nos généraux se remirent en mouvement dans les premiers jours de septembre. Pichegru se porta d'Anvers sur Breda, où le duc d'York ne l'attendit pas. Les Anglo-Hanovriens se replièrent sur Bois-le-Duc et derrière l'Aa, et les Hollandais se retranchèrent dans l'inextricable labyrinthe de canaux qui couvre le Bas-Waal au-dessous de Bois-le-Duc, vers Gorkum et Gertruidenberg. Le 14 septembre, l'avant-garde hanovrienne fut culbutée à Boxtel. Le duc d'York prit aussitôt la résolution d'évacuer la rive gauche de la Meuse; il passa le fleuve dans la soirée même du 15, et vint camper dans le pays d'Entre-Meuse-et-Wahal, vers Grave et Nimègue, laissant à leurs propres forces Berg-op-Zom, Breda et Bois-le-Duc. Ces places importantes furent immédiatement investies, et ne tardèrent pas à tomber entre nos mains, nous fournissant ainsi, outre des approvisionnements considérables, une excellente base pour nos opérations ultérieures. En même temps que Pichegru remportait, au nord, ces avantages signalés, Jourdan frappait sur la Haute-Meuse des coups non moins décisifs. Le 18 septembre, il attaquait impétueusement les Impériaux en avant de Liége, à la droite de la Meuse, les rejetait sur Aix-la-Chapelle et de là sur Juliers, et les contraignait de se retrancher derrière la Roer, entre cette rivière et le Rhin, dans les positions où ils avaient arrêté, dix-huit mois auparavant, les progrès de Dumouriez. Mais l'activité de Jourdan ne les y laissa pas respirer. Dès le 2 octobre, il leur livra dans les champs de Juliers une nouvelle bataille, et leur fit éprouver une nouvelle défaite. Les Autrichiens, se hâtant alors de mettre le Rhin entre eux et nous, repassèrent le fleuve le 5 octobre, après avoir jeté quelques bataillons dans Maestricht, dont le général Kléber vint faire immédiatement le siége. Nous étions entrés le 3 dans Juliers; le 6, notre drapeau flottait sur les tours de Cologne; le 10, sur celles de Bonn; le 23, sur celles de Coblentz et d'Andernach. Vivement pressée par Kléber, Maestricht ouvrit aussi ses portes quelques jours plus tard, et nous livra un matériel immense.

Tandis que l'armée de Sambre-et-Meuse accomplissait si vaillamment la part qui lui était dévolue dans les travaux de cette glorieuse campagne, l'armée du Nord poursuivait activement la sienne. Bois-le-Duc avait capitulé le 10 octobre; en même temps une division avait commencé l'investissement de Grave par la rive gauche de la Meuse. Les opérations étaient conduites par le général Moreau, qui avait pris le commandement provisoire en rem-

placement de Pichegru, alors malade à Bruxelles. On avait résolu de passer 1794.
la Meuse pour attaquer le camp d'York et compléter l'investissement de AN III.
Grave, place importante qui commande le cours de la Basse Meuse. Le passage s'effectua le 19 octobre, et le jour même on attaqua l'armée anglaise, qui fut rejetée de l'autre côté du Waal, entre ce bras du Rhin et celui qui porte le nom de Leck. C'est sur ce dernier qu'est assise Nimègue; le duc d'York, qui y avait porté son quartier-général, en fut chassé le 8 novembre, et refoulé ainsi au cœur même de la Hollande, que bientôt après il abandonna pour regagner l'Angleterre, laissant à un de ses lieutenants le commandement de son armée. Le prince d'Orange avait aussi passé le Waal et s'était retranché à Gorkum, sur la droite du fleuve.

Ainsi, au commencement de novembre, dans le temps même où par un coup de vigueur la Convention fermait la salle des Jacobins, nos armées partout victorieuses occupaient tout le pays à la gauche du Rhin. L'armée du Nord, échelonnée de Breda à Nimègue et de Nimègue à Venloo, donnait la main à la gauche de l'armée de Sambre-et-Meuse, qui elle-même se liait par sa droite à l'armée de la Moselle, que commandait le général Moreaux. Cette armée de la Moselle n'était pas non plus restée inactive. Elle avait repris l'offensive, au milieu de juillet, contre les corps prussiens du prince de Hohenlohe qui lui étaient opposés, et d'un côté les avait refoulés vers Manheim, où l'armée du Rhin les tint en échec, pendant que de l'autre une division française s'emparait de Trèves (9 août). Les Prussiens avaient tenté, au commencement de septembre, de prendre leur revanche en se jetant inopinément sur Kayserslautern, où un corps français fut en effet surpris et mis en déroute; mais les succès de Jourdan et la retraite de l'armée impériale, en laissant la Basse-Moselle à la merci de l'armée de Sambre-et-Meuse, les forcèrent bientôt de se rapprocher du Rhin dans la direction de Coblentz, et peu après d'évacuer la rive gauche du fleuve. Des bouches du Rhin et de la Meuse au confluent de la Roër, de ce dernier point à Andernach et à Coblentz, de Coblentz à Spire et de Spire à Bâle, les quatre armées du Nord, de Sambre-et-Meuse, de la Moselle et du Rhin formèrent alors une chaîne formidable, présentant un front de plus de deux cent cinquante mille hommes de troupes éprouvées au feu des batailles, et enveloppant d'une ceinture inexpugnable la nouvelle République que l'Europe avait maintenant appris à respecter. Il ne restait plus aux alliés que deux points isolés sur la gauche du Rhin, Luxembourg et Mayence. La première de ces deux villes fut immédiatement bloquée par trois divisions de l'armée de Jourdan; et l'armée de la Moselle, réunie à l'armée du Rhin, commença en même temps l'investissement de Mayence.

Les fatigues extrêmes d'une campagne aussi laborieuse, les privations continuelles que le soldat avait endurées, les maladies dont il était rongé,

1794. AN III. enfin l'approche d'un hiver qui s'annonçait comme devant être un des plus rigoureux du siècle, tout semblait commander, pour l'armée du Nord en particulier, un repos après lequel les troupes aspiraient ardemment. On n'était qu'au milieu de décembre, et déjà le froid était arrivé à 17 degrés. Ce fut la rigueur même de cette terrible température qui changea les dispositions déjà prises pour les cantonnements d'hiver dans le Brabant. Le Leck et le Waal, entre lesquels le Rhin se divise au-dessus de Nimègue pour se rendre à la mer, et les innombrables canaux qui coupent en tous sens le pays bas et humide renfermé entre ces deux bras principaux du fleuve, forment de ce côté à la Hollande, indépendamment de la ligne de places fortes qui la protègent, une défense naturelle d'un accès presque impossible, surtout en hiver, quand les pluies ont gonflé les rivières, empli les canaux, détrempé le sol limoneux qu'ils sillonnent, et rendu les chemins à peu près impraticables. Mais cette gelée subite, qui durcissait le sol et changeait en une route ouverte la surface de chaque cours d'eau, enlevait au pays sa meilleure défense et sa plus sûre garde. Les représentants du peuple présents à l'armée du Nord firent décider l'invasion immédiate des Provinces-Unies, où nous appelait un parti nombreux, ennemi du prince d'Orange, qui avait sacrifié à l'alliance anglaise les véritables intérêts de la Hollande. Pichegru était accouru de Bruxelles se remettre à la tête de ses colonnes; à sa voix, le soldat
1795. oublia ses fatigues, son dénûment, ses souffrances, et il retrouva toute son
10 janvier. ardeur devant le but prochain qu'on lui montrait devant lui. Du 8 au 10 janvier 1795 le passage tant désiré s'effectua simultanément sur trois points différents du Waal, au-dessus de Nimègue, à Thiel et à Bommel. Ni le prince d'Orange, ni le général Walmoden, qui avait remplacé le duc d'York dans le commandement des Anglo-Hanovriens, n'espérèrent dès lors plus rien d'une plus longue défense. Walmoden exécuta son mouvement de retraite sur l'Yssel, vers Zutphen et Doesburg. Le stathouder, après avoir tenté près du gouvernement français des ouvertures de paix trop tardives pour être
17 janvier. acceptées, se présenta devant les Etats réunis à La Haye, déclara d'une voix profondément émue qu'après avoir fait pour la défense du pays tout ce qui était en son pouvoir, il ne lui restait plus, pour ne pas compromettre dans sa cause la tranquillité de la nation, qu'à se démettre de sa dignité et à quitter un pays pour le bonheur duquel il ne pouvait plus rien. Le lendemain il s'embarqua presque furtivement avec sa femme et ses deux fils, et se retira en Angleterre. Nous n'avions plus dès lors en quelque sorte qu'à prendre possession du pays. Le jour même de l'abdication du prince d'Orange, les Français s'emparaient d'Utrecht; le 19, Pichegru entrait dans Amsterdam; le 21, nos troupes occupaient Rotterdam, et le 22, La Haye. Nulle part la tranquillité ne fut troublée, ni le moindre excès commis. Les affaires n'éprouvèrent pas la moindre interruption; et le jour même de l'entrée des

Français à Amsterdam la bourse tint comme de coutume. On eût dit des soldats rentrant dans leurs propres foyers, et non d'une armée victorieuse s'établissant en pays conquis. Les États-Généraux avaient expédié des ordres dans toutes les provinces pour que les commandants des places fortes les rendissent aux Français. Les troupes hollandaises ne furent pas désarmées, mais prêtèrent serment de ne plus porter les armes contre la République française. Les représentants déclarèrent solennellement, dans une proclamation à la nation batave, que les Français entraient chez elle en amis et en alliés, non pour lui imposer une forme de gouvernement, mais pour l'affranchir de ses oppresseurs et lui rendre les moyens d'exprimer librement son vœu. Les États abolirent immédiatement le stathoudérat, et posèrent les principes d'une constitution populaire. On a cité comme un des faits les plus singuliers de cette étonnante campagne la prise de la flotte hollandaise, engagée dans les glaces du Texel, par trois escadrons de hussards et une batterie d'artillerie légère lancés sur la glace. Il n'est pas commun, en effet, de voir une flotte amener son pavillon devant une charge de cavalerie. Les Anglais achevèrent en février l'évacuation des provinces orientales, d'où ils se retirèrent sur l'Ems et le Weser pour aller s'embarquer à Brême.

Une conquête accompagnée de circonstances si propres à étonner les esprits produisit une vive impression, non seulement en France, mais dans toute l'Europe. Frapper l'Angleterre dans son alliée la plus intime, humilier l'orgueil britannique en rejetant sur leurs vaisseaux les troupes que l'Angleterre avait envoyées au secours de la Coalition, porter la frontière orientale de la République à sa limite naturelle, le Rhin, créer en Hollande un nouvel état démocratique qui allait former comme la garde avancée de notre territoire, et menacer sur leurs flancs l'Allemagne et la Prusse, c'étaient là assurément de grands résultats, faits pour justifier et l'enthousiasme de la France et la terreur de ses ennemis. Sur les deux autres théâtres moins importants de cette guerre de frontières, c'est-à-dire aux Alpes et aux Pyrénées, la campagne n'avait produit, jusqu'à l'époque où nous sommes, aucun fait d'une bien grande importance. Là comme sur le Rhin, cependant, le succès était demeuré fidèle à nos armes dans une foule de combats de détail; la gloire de la grande armée du Nord reflétait sa brillante auréole sur les autres armées de la République. Dans toutes l'enthousiasme était le même, ainsi que la bravoure et le dévouement; pour accomplir d'aussi grandes choses il ne leur avait manqué qu'un aussi grand théâtre.

Ces merveilleux succès du drapeau républicain avaient singulièrement modifié les dispositions d'une partie de l'Europe à l'égard de la France. Sauf les deux cabinets de Saint-James et de Vienne, qui repoussaient toute pensée de paix, le premier parce que la guerre servait ses intérêts, le second parce

1795. qu'elle lui offrait encore la perspective de réparer ses pertes et de venger
AN III. ses injures, l'un et l'autre aussi sous l'inspiration d'une haine profonde pour les principes révolutionnaires, tous les autres États entrés dans la Coalition, fatigués d'une lutte dont l'issue s'annonçait si différente de celle que l'on avait crue certaine, aspiraient plus ou moins ouvertement à se retirer de la ligue. L'Espagne la première avait fait des ouvertures de paix qui n'étaient pas de nature à être accueillies, mais qui, repoussées d'abord avec hauteur, furent reprises bientôt après; les petits Etats allemands avaient nettement manifesté l'intention d'entamer les négociations; enfin, la Prusse, déjà ébranlée depuis long-temps, n'hésita plus des qu'elle vit la Hollande occupée par nos armées, et envoya à Paris un agent revêtu d'un caractère officiel, chargé de proposer au Comité d'entrer dans une voie d'accommodement. Bien que tenues secrètes, ces premières démarches avaient transpiré; les deux partis opposés au gouvernement do thermidor, les royalistes contre-révolutionnaires et les révolutionnaires outrés, en avaient conçu, ceux-ci une terreur exagérée, ceux-là une espérance illusoire. Les uns se représentaient déjà le gouvernement comme disposé à accéder aux conditions d'une paix honteuse, et à désarmer la République devant les prétentions de l'Europe; les autres ne rêvaient rien moins que la restauration de la monarchie. Dès avant l'époque des derniers événements de la Hollande, le Comité de Salut Public avait senti le danger de laisser s'accréditer les impressions que de telles rumeurs pouvaient produire sur l'opinion; il voulut l'éclairer et l'affermir par une déclaration précise. « Naguère, disait Merlin de Douai à la Convention dans la séance du 14 frimaire (4 décembre), au nom du Comité, naguère on publiait que, déterminés à n'avoir désormais pous voisins que des gouvernements basés sur la démocratie, nous ne consentirions jamais à faire la paix avec aucune nation qu'elle n'eût au préalable changé le mode de son gouvernement et ne se fût constituée en République... Aujourd'hui les libellistes soldés par nos ennemis ont changé do batteries et de langage. Ce n'est plus comme les conquérants du monde, ce n'est plus comme les destructeurs de tous les gouvernements qu'on nous représente : à les entendre, nous sommes devenus tout-à-coup les plus ardents zélateurs de la paix... Ces bruits insidieux, quel en peut être le but? C'est d'amortir l'ardeur de nos armées, c'est de les désorganiser, c'est d'enchaîner par une aveugle confiance l'activité de nos préparatifs, c'est d'étouffer, en un mot, notre énergie révolutionnaire, d'exciter le mécontentement et les murmures du peuple, de rallumer le feu des divisions intestines et de rouvrir sous nos pas le gouffre de l'anarchie... Nos triomphes et nos principes nous permettent à la fois et de vouloir et de dire ce que nous voulons. Oui, nous voulons la paix; mais la paix solide et glorieuse... Toujours juste, toujours magnanime, toujours jaloux de son honneur autant que de sa liberté, le

peuple français saura distinguer ses ennemis et les motifs de leur agression ; 1795.
même dans les lois que ses victoires lui donneront le droit de dicter, il ne AN III.
confondra pas les ridicules prétentions de la faiblesse et de la vanité avec l'intraitable orgueil de la tyrannie ; il aura surtout égard à la situation de ceux que la crainte et la violence ont contraints de marcher à la suite de cette ligue insensée. En traçant de sa main triomphante, mais généreuse, les limites dans lesquelles il lui conviendra de se renfermer, il ne repoussera aucune des offres compatibles avec ses intérêts et sa dignité, avec son repos et sa sûreté. Telle est sa politique : elle marche à découvert comme la gloire de ses armes. Il traitera avec ses ennemis comme il les a combattus, à la face de l'univers. »

Par sa noble fierté exempte de l'arrogance altière de la propagande, par sa modération sans concessions et sans faiblesse, un tel langage était digne d'une grande nation pénétrée du sentiment de sa force et de sa dignité, d'une nation qui venait de repousser, au prix de sacrifices inouïs et d'efforts surhumains, l'agression de l'Europe liguée contre elle. L'occupation de la Hollande, qui eut lieu bientôt après, lui vint donner une nouvelle force. La Prusse avait activement poursuivi ses premières ouvertures, et le Comité avait consenti à nommer un ministre plénipotentiaire pour suivre les négociations qui devaient s'entamer à Bâle ; il choisit M. Barthélemi, ambassadeur de la République près des cantons suisses. Ce fut M. Goltz, dernier ambassadeur de Prusse à la cour de France, qui représenta le cabinet de Berlin. La première entrevue eut lieu le 22 janvier. Pendant le cours de ces conférences, qui devaient aboutir à un traité qui fut signé le 5 avril, un des États secondaires de l'Italie, la Toscane, demandait et obtenait de son côté un traité par lequel le grand-duc révoquait toute adhésion à la Coalition, et était déclaré neutre. Ce traité, signé à Paris le 21 pluviôse, fut ratifié le 25 par la Convention.

22 janvier. (3 pluviôse.)

21 pluviôse. (9 février.)

Une autre négociation plus difficile se suivait en ce moment même dans nos départements de l'Ouest. Depuis la journée de Savenay, qui avait porté le dernier coup à la cause vendéenne, l'insurrection ne s'était pas relevée dans ce malheureux pays si cruellement épuisé par dix mois d'une guerre atroce ; mais la tranquillité était cependant loin d'être rétablie sur les deux rives de la Loire. Au midi du fleuve, Charrette et Stofflet, quoique divisés par des prétentions rivales, s'étaient retranchés dans les parties les plus sauvages de ce pays si difficilement accessible, et y continuaient une guerre de partisans à laquelle de nouvelles dévastations n'avaient pu mettre un terme ; au nord, les faibles débris échappés au massacre de Savenay, grossis de tout ce que la Bretagne renfermait de mécontents et de gens sans aveu, y avaient enfanté la *chouannerie*, qui n'était plus une guerre, mais un brigandage. Les chouans avaient pour principaux chefs Bourmont, Scepeaux, Cadoudal, et

1795. AN III. au-dessus de ceux-ci le ci-devant marquis de Puisaye, que nous avons précédemment rencontré dans le Calvados à la tête des forces réunies par les départements du Nord-Ouest pour soutenir la cause girondine, et qui, sur ce nouveau théâtre où l'avait poussé sa vie aventureuse, s'efforçait tout à la fois de donner à la chouannerie une organisation régulière, et de se mettre en correspondance avec l'Angleterre. Le Comité de Salut Public voyait avec peine se perpétuer dans l'Ouest cet état de guerre qui n'avait plus de danger sérieux pour la République, mais qui désolait sept ou huit départements, paralysait quatre-vingt mille hommes dont on aurait pu renforcer nos armées des frontières, et entretenait dans les esprits une irritation fâcheuse. Il résolut de mettre fin à tout prix à un pareil état de choses. On avait épuisé les moyens de rigueur contre les populations fanatiques de la Bretagne et de la Vendée : le gouvernement de thermidor se décida à recourir aux moyens pacifiques. Le général Thureau, exécuteur impitoyable des mesures d'extermination ordonnées par l'ancien Comité, fut rappelé de la Vendée et remplacé par Canclaux ; on investit le jeune général Hoche, dont on connaissait l'esprit conciliateur autant que les talents militaires, du commandement de l'armée de Cherbourg qui devait réprimer la chouannerie. Un décret d'amnistie fut rendu le 12 frimaire (2 décembre) en faveur de tous ceux des insurgés qui déposeraient les armes dans le délai d'un mois. Ce décret fut répandu à profusion dans les départements de l'Ouest, et huit représentants y furent envoyés avec la mission de ne rien épargner pour calmer l'irritation des esprits. Leurs efforts et leurs démarches, activement secondés par Hoche et par Canclaux, obtinrent
27 pluviôse. (15 février.) promptement un succès inespéré. Charrette, le premier, conclut sa paix à la Jaunaie, le 27 pluviôse ; bientôt les autres chefs des deux côtés de la Loire accédèrent à la pacification. De leur part, cette adhésion n'était qu'un moyen de gagner du temps et d'attendre des circonstances plus favorables pour la cause du royalisme; mais cette première pacification n'en fut pas moins une trêve utile au pays, auquel elle procurait enfin un peu de repos après tant d'agitations.

Les soins et l'activité des comités du gouvernement se partageaient entre ces grandes négociations, destinées à préparer le retour à la paix générale, et les mesures non moins importantes propres à cicatriser nos plaies encore saignantes. Peu de jours se passaient sans qu'un vote de la Convention n'apportât au moins un palliatif aux misères sans nombre produites par la crise violente que la France venait de traverser, ou n'effaçât quelqu'un des tristes souvenirs qu'elle laissait après elle. Lyon recouvra son nom, auquel un décret de la Terreur avait substitué celui de Commune-Affranchie; la colonne destinée à perpétuer le souvenir de sa rébellion et de son terrible châtiment fut renversée. Malheureusement on ne pouvait relever de même les ruines que le canon et la mine y avaient faites. La Convention tourna toutes ses pensées

vers le rétablissement des manufactures détruites et le rappel de l'industrie dispersée; des encouragements libéraux furent accordés à tous les établissements d'une haute utilité publique. Les arts, les lettres et les sciences ne furent pas oubliés. Un objet important, l'instruction publique, appela une sollicitude toute spéciale. On décréta l'établissement d'écoles primaires où les classes inférieures devaient trouver gratuitement une instruction suffisante; et au-dessus de ce premier degré s'éleva une vaste hiérarchie d'instruction supérieure, formée des écoles secondaires, d'une école normale, et des écoles spéciales de droit, de médecine et d'art vétérinaire. De cette époque datent la fondation du Conservatoire des arts et métiers et de l'école Polytechnique, la création du Muséum d'histoire naturelle, et celle de l'Institut. Le même esprit de réparation, d'amélioration et de réforme, s'étendit à tous les rapports du gouvernement avec la société ou des citoyens entre eux. Le tribunal révolutionnaire fut entièrement reconstitué; on lui rendit les formes protectrices des tribunaux criminels ordinaires. Une loi consacra de nouveau la liberté des cultes, mais en déclarant que l'État n'en salariait plus aucun, et en prohibant toute manifestation extérieure. La loi du *maximum*, déjà modifiée deux mois auparavant, fut définitivement rapportée par un décret du 4 nivôse (24 décembre); les réquisitions forcées furent abolies, et on leva l'interdiction dont était frappée la libre circulation du numéraire. Une autre question plus grave, celle des assignats, qui perdaient davantage de jour en jour sur leur valeur nominale, préoccupait péniblement la pensée des comités; mais, dans l'état de bouleversement où se trouvaient la fortune publique et le plus grand nombre des fortunes particulières, il était plus aisé de chercher que de trouver un remède efficace à cette ruineuse dépréciation. Au milieu de ces embarras financiers, la Convention s'honora néanmoins par un grand acte de justice: elle décréta (13 pluviôse, — 1er février) la levée du séquestre qui avait été mis sur les biens de tous ceux qu'avait condamnés le tribunal révolutionnaire. Cette mesure fut bientôt après suivie d'un nouveau décret qui ordonnait la restitution des biens des condamnés depuis le 10 mars 1793. Les lois contre les émigrés furent seules maintenues dans toute leur rigueur.

1795.
AN III.

Tandis que la Convention s'attachait ainsi à réparer les maux que la France avait soufferts au fort de la crise révolutionnaire, la société parisienne, autrefois renommée comme le modèle le plus pur d'une exquise urbanité, revenait avec bonheur aux jouissances et aux habitudes dont cinq années d'une interruption aussi violente avaient presque effacé les traditions. Quelques salons encore rares se rouvraient successivement; on se jetait avec une sorte de frénésie dans les concerts, dans les bals et les spectacles. Le plus grand nombre des hommes que la Révolution avait entraînés dans sa course étourdissante, et qui en avaient partagé les exagérations, déposaient peu à



1795. AN III. peu dans ces réunions, où l'on s'attachait à rappeler la politesse si longtemps bannie, la rudesse de formes et l'âpreté de langage dont, pendant cinq ans, un puritanisme farouche avait fait l'attribut du républicanisme. Les convictions les plus dévouées au nouvel ordre politique établi en France sur les ruines de la monarchie commençaient à se dire que l'on pouvait être bon républicain sans abjurer les habitudes de propreté sur sa personne, de décence dans son langage et de bienveillance dans les rapports mutuels, qui caractérisent l'homme bien né et répandent tant de charme et de douceur dans toutes les habitudes et les relations de la vie sociale. Parmi les salons que l'on citait déjà comme donnant le ton à la société nouvelle, on mettait au premier rang celui de mademoiselle Cabarus, devenue madame Tallien depuis le 9 thermidor, tant à cause de la haute position politique du chef des Thermidoriens que du charme que sa femme savait répandre autour d'elle par les séductions de son esprit, l'aménité de ses manières et les grâces de sa personne. La jeunesse, toujours plus ardente et plus enthousiaste, manifestait surtout d'une manière bruyante sa haine trop bien justifiée contre les souvenirs et les suppôts du terrorisme. On a vu comment s'était formée, à l'appel de l'*Orateur du Peuple*, cette milice thermidorienne à laquelle on avait appliqué le nom de *jeunesse dorée;* la dispersion des Jacobins, après la fermeture de leur club, avait ralenti, mais non interrompu ses expéditions. L'hydre était frappée à la tête, mais le tronçon donnait toujours signe de vie; et la troupe que dirigeait la voix de Fréron avait juré de ne pas déposer ses armes, — ses redoutables bâtons, — tant qu'un seul débris du monstre subsisterait encore. Une guerre à mort était déclarée, non seulement aux terroristes, mais à tout insigne qui rappelait la funeste époque de la Terreur. Au plus fort de la ferveur révolutionnaire, les bustes de Marat et de Lepelletier avaient été placés dans tous les lieux publics, aux théâtres, dans les assemblées populaires, sur les places et dans les rues; ces dignes images du culte jacobin furent toutes abattues et brisées, aux grands applaudissements de la foule. Les exécutions commencèrent par les théâtres; dans plusieurs sections, le buste de Marat fut barbouillé de sang et précipité dans un égout. La Montagne fit entendre des plaintes violentes au sein de la Convention. Pour toute réponse, la majorité conventionnelle, maintenant fortifiée des soixante-treize voix girondines, et saisissant avec empressement l'occasion de se laver de la tache que la cérémonie du 21 septembre avait laissée sur elle, décréta qu'*aucun citoyen ne pourrait obtenir les honneurs du Panthéon, ni son buste être placé à la Convention Nationale ou dans les lieux publics, que dix ans après sa mort.* Le décret ajoutait que toute loi contraire était rapportée. En conséquence, le buste de Marat disparut de la salle des séances, et ses restes furent enlevés du Panthéon, qu'ils souillaient depuis quatre mois.

Pendant que la Convention poursuivait ainsi son œuvre réparatrice et

que les classes supérieures reconstituaient la société parisienne, une sourde fermentation qui se répandait dans les basses classes semblait présager de nouvelles agitations. Cette fermentation provenait d'une double cause : d'abord des souffrances trop réelles occasionnées par le triple fléau de la misère, de la disette et d'un froid excessivement rigoureux ; mais aussi des perfides incitations du parti vaincu. Pareille à toutes les factions abattues, celle-ci voyait avant tout dans une calamité publique une occasion de révolte, et les souffrances des masses étaient pour elle un excellent argument d'opposition. « Vous voyez, disaient aux ouvriers et au peuple des faubourgs les amis de Collot et de Billaud, vous voyez le résultat de la marche contre-révolutionnaire imprimée à la Convention. Depuis que les ennemis de la Révolution sont rappelés dans son sein et que les plus purs patriotes sont placés sous le coup d'une persécution acharnée, les souffrances et la misère du peuple augmentent de jour en jour. Nous avions détruit les priviléges et abattu l'aristocratie : aujourd'hui tous les priviléges reparaissent, et avec eux l'oppression du peuple; l'aristocratie se relève plus insolente que jamais, et avec elle les vengeances et les représailles de ceux que la justice du peuple avait justement frappés. On veut faire payer cher au peuple la part qu'il a eue dans les grandes journées de la Révolution. Pendant le règne trop court du patriotisme, tout se faisait pour le peuple; aujourd'hui tout se fait sans lui et contre lui. Les royalistes se cachent encore derrière les faux républicains qui les protégent; mais bientôt vous allez les voir lever hardiment le masque, et demander, en attendant l'abolition de la République, l'abolition de cette Constitution de 93, qui du moins garantissait la subsistance du peuple. Douze cent mille de vos frères versent leur sang aux frontières pour la défense et la gloire de la Patrie, et vous, vous n'avez pas de pain. Les nouveaux aristocrates, les habitués des salons dorés, ces gens qui ont fait du patriotisme une spéculation et un moyen de fortune, tous ces loups dévorants qui se repaissent de votre substance, nagent dans l'abondance et ne se refusent aucune des jouissances du luxe, et vous, vous manquez de pain! Est-ce pour cela que vous avez combattu pendant cinq ans? est-ce pour cela que pendant cinq ans vous vous êtes imposé toutes les privations et tous les sacrifices? Sortez donc de cet engourdissement qui encourage vos oppresseurs; faites entendre encore une fois cette voix toute-puissante du peuple devant laquelle se tairont les clameurs de vos ennemis. L'agiotage vous exploite, la disette vous mine, l'aristocratie vous menace, les royalistes conspirent, le gouvernement trahit ou faiblit à sa tâche : montrez-vous, ou c'en est fait de la République, c'en est fait de la liberté! » Le peuple souffrant et affamé, par suite de la perturbation jetée depuis long-temps dans les approvisionnements plus encore que de la disette réelle des subsistances, n'était que trop disposé à prêter l'oreille à ces criminelles

1795.
AN III.



1795. AN III. suggestions, et déjà plus d'un cri de révolte s'était fait entendre dans les groupes qui chaque jour stationnaient pendant de longues heures à la porte des boulangers. Cette irritation menaçante s'augmentait encore de toute celle qui régnait maintenant dans le sein de la Convention. Les séances étaient devenues quotidiennement orageuses, et les débats s'étaient changés en récriminations perpétuelles. Les comités réunis, auxquels on avait renvoyé l'accusation de Legendre contre les membres des anciens comités, avait déclaré qu'à leur avis il y avait lieu à examiner la conduite des représentants inculpés, et une commission de vingt et un membres avait été nommée pour faire à ce sujet un rapport à l'Assemblée. Cette décision présageait assez l'issue définitive; elle fit perdre toute mesure à la Montagne, de même qu'elle redoubla au-dehors l'audace et l'activité des fauteurs d'insurrection. La commission, nommée le 27 décembre (7 nivôse), ne fit cependant son rapport que le 2 mars. Elle conclut à l'accusation contre Collot-d'Herbois, Billaud-Varennes, Barrère et Vadier; Legendre demanda et fit décréter leur arrestation provisoire. Ce fut pour les tribuns du faubourg un grief de plus à ajouter aux autres griefs dont la Convention était chargée; de ce jour ils eurent pour cri de ralliement : *Du pain, la Constitution de 93 et la liberté des patriotes !*

Une autre décision de l'Assemblée Nationale allait encore augmenter la fureur des proscripteurs de 93 et les terreurs de la Montagne. Depuis le décret du 27 frimaire, par lequel la Convention avait plutôt éloigné la question du rappel des proscrits du 2 juin qu'elle ne l'avait résolue, quelques voix isolées s'étaient fait entendre à diverses reprises en leur faveur; un appel éloquent de Joseph Chénier en faveur de ces hommes courageux « qui dans un temps de honte et de délire avaient été mis hors la loi pour avoir cru que des représentants du peuple avaient le droit de penser et de manifester leur pensée, » cet appel fit enfin cesser toutes les hésitations. Chénier montra que ce décret dilatoire du 27 frimaire était contraire à tous les principes. « Il n'y a point de demi-justice, comme il n'y a point de demi-innocence, » dit-il. Nos collègues sont innocents ou ils sont coupables : coupables, vous » les arrachez aux tribunaux qui les réclament; innocents, vous leur enle- » vez leurs droits politiques, vous usurpez ceux du peuple qui leur a confié » ses pouvoirs .... » Rappelant la décision récente de l'Assemblée au sujet des trois membres de l'ancien Comité, il s'en fit une arme en faveur de ceux dont il défendait la cause. « Eh quoi! dit-il à ses collègues, depuis six mois, des » hommes sont accusés d'avoir opprimé le peuple et la Convention; trois » comités délibèrent long-temps seulement pour décider si la conduite de » ces hommes doit être soumise à l'examen; une commission de vingt-un » membres choisis par le sort s'assemble deux mois entiers pour peser leurs » actions politiques; bientôt on les entendra eux-mêmes à cette tribune,

» avant que leurs collègues n'émettent individuellement leur vote sur le » décret d'accusation : et c'est lorsqu'une semblable accusation est entourée » de tant de formes protectrices que les mêmes garanties seraient refusées » à nos collègues persécutés ! Serons-nous donc plus rigoureux pour les vic- » times que pour les bourreaux? et faut-il, pour jouir du bienfait de ces » formes tutélaires, que les martyrs du 31 mai et du 2 octobre aient commis » les crimes de Carrier?... Je n'évoquerai point ici ce fantôme de fédéralisme, » dont on a fait le prétexte de leur proscription. Mais ils ont fui, dit-on. Ils » ont fui ! ô les scélérats, qui ont douté de la justice de Robespierre et de » Fouquier-Tinville! Ils ont fui; ils se sont cachés, ils ont enseveli leur » existence au fond des cavernes : eh! plût aux destinées de la République » que ce crime qu'on ose invoquer contre eux eût été celui de tous! Plût au » Ciel qu'il se fût trouvé des cavernes assez profondes pour conserver à la » patrie les méditations de Condorcet et la touchante éloquence de Ver- » gniaud !... Mais on craint, poursuit Chénier, des projets de vengeance de » la part de ces hommes aigris par de longues persécutions. Des projets de » vengeance! non, non : instruits à l'école du malheur, nos collègues ont » appris à gémir sur les erreurs humaines; leurs longues méditations leur » ont assez appris que ce n'est point à l'échafaud de gouverner les hommes, » et que le supplice attend tôt ou tard ceux qui dominent par les supplices. » Condorcet, Vergniaud, Camille Desmoulins, Philippeaux, ne veulent » point d'holocaustes de sang; ce n'est point par des hécatombes humaines » que vous apaiserez leurs mânes généreux. Nous vengerons d'innocentes » victimes en faisant ce qu'elles voulaient faire, des lois sages et républi- » caines; en organisant un gouvernement vigoureux pour maintenir les » droits du peuple, impuissant pour les enfreindre; en préparant une paix » durable, une paix qui sera utile et glorieuse pour la République, autant » qu'elle est nécessaire à l'Europe. »

Bentabole s'élève contre cette motion, que l'immense majorité de l'Assemblée a couverte d'acclamations; il demande si l'on veut déclarer nuls tous les actes de la Convention depuis le 31 mai. « Prenez garde, ajoute-t-il; en » proclamant aujourd'hui que tel décret émané de l'Assemblée Nationale n'a » été rendu que par une faction, vous jetez le peuple dans une incertitude » funeste : il ne sait plus quelle loi il doit respecter; et qui vous répondra » que plus tard on ne viendra pas dire aussi que le décret que vous aurez » rendu aujourd'hui a été l'ouvrage d'une faction? Je sais qu'en révolution il » y a des factions; mais il n'appartient pas à une majorité de dire que l'ou- » vrage d'une autre majorité est celui d'une faction. Que la Convention ré- » pare le mal qui est fait; mais qu'elle prenne garde, par une détermination » précipitée, d'appeler de nouveaux malheurs. » Les observations de Bentabole auraient été justes et vraies si le 31 mai et le 2 juin eussent été en effet

1795. AN III. l'ouvrage de la majorité; mais l'histoire est là pour répondre que ces funestes journées furent l'œuvre d'une minorité factieuse soutenue par la Commune insurgée. Fréquemment interrompu par les murmures de l'Assemblée, il ajouta cependant : « Si vous renversez ce décret sous prétexte » de terreor, vous vous faites votre procès à tous, car vous avez tous participé à la Terreur... J'entends dire qu'au 31 mai la Convention était entourée » de baïonnettes, qu'elle n'était pas libre... »

— Non! non! interrompent une foule de voix.

— Attaquez-vous le 31 mai? reprend Bentabole.

— Oui! répondent à la fois deux cents députés du centre et de la droite. Cette immense explosion ne permet pas à Bentabole de continuer; il est remplacé à la tribune par Sieyès, qui prenait pour la première fois la parole depuis la chute des Girondins, et que, pendant le règne de la Terreur, son silence avait protégé contre la jalousie ombrageuse des dominateurs. — « Gardons-nous, dit Sieyès, de confondre l'ouvrage de la tyrannie avec celui » des principes. Lorsque des hommes qui avaient su s'entourer d'une immense popularité, surprise aux impressions mobiles de la foule; lorsque » ces hommes, appuyés sur des autorités que l'anarchie avait rendues rivales » de la vôtre, ont réussi, au milieu des défiances qui vous tenaient isolés et » incapables de résistance, à organiser le plus grand des crimes dans les fatales journées du 31 mai et du 2 juin, non, ce n'était point l'ouvrage du » patriotisme, mais celui de la tyrannie. Vous avez vu, dans ces temps déplorables, la Convention décimée, la majorité opprimée, la minorité dictant des » lois. La postérité classera en deux périodes toute l'histoire conventionnelle » antérieure au 10 thermidor : de l'ouverture de l'Assemblée jusqu'au 31 mai, » oppression de la Convention par le peuple abusé; du 31 mai au 9 thermidor, » oppression du peuple par la Convention asservie. Voilà toute notre histoire » pendant cette triste période.... Quoi! poursuit Sieyès, depuis le 10 thermidor, les représentants du peuple ont recouvré leur liberté; la majorité » est rentrée dans l'exercice de sa procuration législative; votre Assemblée a » repris jusqu'à son nom de Convention, étouffé sous je ne sais quelle dénomination colossale et arbitraire; et vous délibéreriez encore pour savoir si » cette liberté doit être aussi l'apanage de ceux d'entre vous qoe l'histoire » regardera comme les plus honorables victimes de cette tyrannie que » vous avez abattue! En présence de cette foule d'ennemis do penple et de » mécontents ligués contre la représentation nationale, si nous ne voulons » pas devenir les instruments involontaires de leurs dangereux desseins, respectons nous-mêmes cette Convention que nous voulons faire respecter aux » autres; rendons-lui la plénitude de son existence; rendons-lui ceux de ses » membres qu'une exécrable tyrannie avait proscrits, et qui doivent recouvrer leurs droits dès que nous avons reconquis les nôtres. » Il était désor-

mais impossible de résister plus long-temps au vœu de l'immense majorité 1795
de l'Assemblée; les comités apportèrent leur rapport, séance tenante, par AN III.
l'organe de Merlin de Douai, et conclurent cette fois au rappel de tous les députés mis hors la loi après le 2 juin. La Convention vota le décret au milieu de transports d'enthousiasme; l'extrême gauche seule protesta par son silence et son immobilité. Le lendemain, sur la motion d'André Dumont, la Convention rapporta le décret qui ordonnait la célébration de l'anniversaire du 31 mai.

Le procès de Collot-d'Herbois, de Billaud-Varennes et de Barrère, auxquels Vadier seul avait été réuni parmi les membres de l'ancien comité de sûreté générale, devait commencer le 3 germinal (22 mars). Cette époque approchait, et chaque jour voyait s'accroître dans les faubourgs la fermentation qu'y causaient à la fois et la disette et les secrètes excitations des adhérents des quatre accusés. Le 25 ventôse (15 mars), le comité des subsistances tenta d'apporter un remède à la pénurie des grains sur le marché, en faisant décréter que la distribution journalière du pain serait réduite à une livre et demie pour chaque ouvrier, et à une livre pour les autres citoyens. Ce décret, qui rationnait la capitale, augmenta le mécontentement, loin de l'apaiser. Le peuple criait que la disette était l'ouvrage des agioteurs et des contre-révolutionnaires; Boissy-d'Anglas, rapporteur du comité des subsistances, était baptisé du sobriquet de Boissy-Famine. Déjà plus d'une tentative d'émeute s'était manifestée; ces dispositions, jusque là réprimées, prirent bientôt un caractère plus grave. Le 27 ventôse, deux jours après le décret, un nombreux rassemblement, en partie composé de femmes, se porta du faubourg Saint-Antoine à la Convention. L'aspect misérable de cette foule hâve et décharnée n'attestait que trop la réalité de ses souffrances et l'étendue de ses privations; mais ces souffrances eussent commandé une sympathie bien plus profonde si d'obscurs meneurs, mêlés dans la foule, ne les eussent pas exploitées dans un but d'insurrection politique. L'orateur du rassemblement se présenta à la barre; son discours débutait ainsi : « Le pain nous manque; nous sommes à la veille de regretter tous les sacrifices que nous avons faits pour la Révolution.... » Interrompus par des murmures d'improbation, les pétitionnaires ne répondent que par ce cri : *Du pain! du pain!* en frappant violemment sur la barre. L'orateur reprend et termine sa lecture. Thibaudeau, qui occupait le fauteuil, fait à cette troupe ameutée une réponse que l'on aurait pu accuser de dureté si la famine n'avait été le prétexte plus encore que la cause de cette démarche. « Les sacrifices que le peuple a faits pour conquérir la liberté ne seront point perdus, leur dit-il; la famine ne dévorera point la France, lorsque tous les citoyens secondent les efforts de leurs représentants. Le désespoir n'appartient qu'aux lâches et aux esclaves. La Convention fera examiner vos réclamations. Elle est à son poste;

1795. AN III. retournez à vos travaux. » Les pétitionnaires furieux échauffèrent huit cents de leurs camarades restés au-dehors; ceux-ci essayèrent de briser les portes de la salle, et ne se retirèrent qu'après avoir reconnu l'inutilité de leurs efforts.

1er germinal. (21 mars.) Cette tentative se renouvela quatre jours après, le 1er germinal; une nouvelle députation, mêlant cette fois un symbole politique à l'expression de ses vœux, vint demander au sein de l'Assemblée *du pain et la Constitution de* 93. Des désordres graves eurent lieu autour de la Convention; les comités, qui les avaient prévus, avaient préparé une arme de répression. Sieyès, après un rapport sur la situation de Paris, lut à la tribune, au nom des comités réunis, le projet de ce qu'il nomma une loi de grande police. C'était, en réalité, la reproduction modifiée de la loi martiale de 91, abolie après le 31 mai. Ce projet fut voté séance tenante; puis l'Assemblée désigna onze membres qui devaient former une commission chargée de préparer un plan de lois organiques propres à compléter la Constitution de 93 et à en préparer la mise en activité.

Ce fut le lendemain, 2 germinal, que s'ouvrit dans la Convention Nationale le procès des membres des anciens comités. Collot, Billaud et Barrère étaient seuls présents; le vieux Vadier s'était caché ou avait pris la fuite. Les premiers orateurs entendus furent Robert Lindet, Carnot et Prieur de la Côte-d'Or, collègues des trois inculpés dans le Comité de Salut Public avant le 9 thermidor. Lindet, et après lui Carnot et Prieur, réclamèrent, comme ils l'avaient déjà fait précédemment, leur part de solidarité dans les actes de l'ancien gouvernement. Lindet surtout, dans un discours très étendu, retraça, en se plaçant au point de vue révolutionnaire, toute l'histoire du Comité, à partir de l'événement du 31 mai, « qui, dit-il, avait fait triompher la volonté de la majorité patriote et pure des efforts d'une minorité contre-révolutionnaire. » Lindet se résumait en établissant que le rapport de la commission isolait du gouvernement quelques uns de ses membres, tandis que c'était le gouvernement tout entier que la Convention devait juger. Il demandait un autre rapport plus général qui embrassât tout le gouvernement, et où l'on séparât « les opérations qui tenaient au malheur des temps, à la nécessité, de celles dont on ne pourrait inférer que des inculpations personnelles. » Carnot soutenait aussi que l'Assemblée devait envisager l'accusation sous deux rapports : comme jurés, sous celui de la justice distributive; comme membres du gouvernement, sous le rapport de la loi suprême, qui est le salut de l'État. Il repoussait les inculpations de délits politiques dirigées contre les prévenus; il parlait des services qu'ils avaient rendus à la République, et il concluait à ce que l'Assemblée décrétât qu'il n'y avait pas lieu à accusation. Le système de défense des trois accusés roula dans le même cercle. Ils se rejetaient sur les circonstances,

sur une fatale nécessité, sur les propres lois de l'Assemblée Nationale, et particulièrement sur la loi des suspects; surtout ils inculpaient le bureau de police générale organisé et dirigé par les triumvirs, et où se préparaient les proscriptions. Ils invoquaient ce principe, que ce qui est nécessaire est légitime. Mais c'était là précisément la question, question résolue contre eux par des milliers de témoignages : les épouvantables excès de votre système de sang étaient-ils nécessaires? Du reste, au rapport d'un témoin oculaire, leur contenance fut misérable. Leurs moyens de justification donnaient à chaque instant une nouvelle prise sur eux. Ils tombèrent dans une foule de contradictions; tantôt ils firent cause commune, tantôt ils s'isolèrent*. Au surplus, ajoute le même écrivain conventionnel, c'était peine perdue que de discuter les chefs d'accusation. Dès le premier jour de l'instruction, chaque membre de la Convention avait son opinion faite; on ne jugeait pas, on combattait. 1795. AN III.

La discussion durait ainsi depuis dix jours, toujours plus violente et plus orageuse. Les députations du dehors se succédaient à la barre, et leur langage annonçait assez clairement les dispositions séditieuses de cette partie du peuple où depuis cinq ans s'organisaient toutes les insurrections. Le mouvement populaire préparé de longue main éclata le 12. Une multitude immense descendue des faubourgs et de la Cité envahit tout-à-coup le Carrousel et les Tuileries, force les portes de la salle où l'Assemblée était en séance, et fait irruption au milieu des députés en vociférant ses cris habituels : Du pain et la Constitution de 93! la liberté des patriotes! Une épouvantable confusion suit cette invasion subite. Les députés qui garnissaient le haut de la Montagne, et que l'on commençait à désigner sous le nom de *Crétois* ou députés de la Crête, reçoivent à bras ouverts cette foule menaçante. Vainement plusieurs membres des autres côtés de l'Assemblée essaient de prendre la parole, et veulent protester contre la violation de la représentation nationale : il est impossible de se faire entendre au milieu du vacarme assourdissant qui remplit ces voûtes déjà témoins de tant d'orages. Le président s'épuise en efforts inutiles; les cris, les apostrophes, les injures étouffent sa voix et couvrent le bruit de sa sonnette. La presque totalité des députés quittent alors la salle; une partie d'entre eux se réfugient aux comités de Salut Public et de sûreté générale, où l'on délibérait sur les mesures à prendre. L'enceinte législative reste ainsi livrée à l'émeute et à une trentaine de Crétois, mêlés à ce peuple en haillons qu'ils flattent et qu'ils encouragent. Effrayés de leur petit nombre, ces trente Montagnards hésitent et n'osent délibérer; d'ailleurs le tumulte était tel, que, même après le départ de la majorité opposante, toute délibération était à peu près impossible. Cette

12 germinal. (1er avril.)

* Thibaudeau, *Mémoires sur la Convention*, t. I, p. 151.

1795 scène d'affreux désordre durait déjà depuis quatre heures; mais, dans cet
AN III. intervalle, les comités avaient appelé des secours et réuni des forces. Aux sons du tocsin partis du haut des Tuileries, au bruit de la générale qui bat dans les rues, à la voix de quelques représentants ceints de leur écharpe, et qui parcourent à cheval les sections que l'on sait être les mieux disposées, un grand nombre de citoyens sont accourus au secours de la représentation assiégée; à leur tête sont ces légions de jeunes gens principalement fournies par les quartiers du Palais-Royal, Lepelletier et Vendôme, et dont les sans-culottes ont appris à redouter les formidables bâtons. Cette troupe irritée se précipite vers la salle encore encombrée par la foule, et donne aux prétendus pétitionnaires une chasse vigoureuse. On les poursuit de banc en banc jusqu'au faîte de la Montagne; en peu de moments la salle et le palais sont évacués, et la populace dispersée regagne précipitamment ses faubourgs.

La Convention rentra immédiatement en séance. Son premier acte fut de déclarer qu'il y avait eu attentat contre la liberté de ses délibérations, et que les auteurs de cet attentat seraient traduits au tribunal criminel de Paris. André Dumont, qui avait occupé le fauteuil pendant une partie du tumulte, prit alors la parole : « Savez-vous, dit-il, quel est le but du mouve- » ment d'aujourd'hui? C'est de sauver les trois accusés que vous avez à juger. » Eh bien! occupons-nous avant tout de ces trois hommes. Je ne vous pro- » pose pas de fermer les débats; je ne vous propose pas d'envoyer les accusés » à la mort sans les avoir jugés : je vous propose de les chasser du territoire » français! » Cette motion est aussitôt accueillie et convertie en décret. La Convention ordonne que les trois accusés partiront dans la nuit même pour Rochefort, d'où ils seront déportés à la Guyane. A ces trois noms on ajoute celui du contumax Vadier. En ce moment, on apprend que deux des représentants qui avaient parcouru les divers quartiers de Paris ont été assaillis vers le Panthéon, que l'un d'eux a été blessé, et qu'ils sont retenus prisonniers. Aussitôt, sur la proposition de Barras, Paris est déclaré en état de siége. Pichegru, encore tout rayonnant de la gloire dont venait de le charger la rapide occupation de la Hollande, et qui avait été rappelé récemment de l'armée du Nord pour aller prendre le commandement de l'armée du Rhin, se trouvait à Paris. On lui confie la direction provisoire de la force armée de la capitale, en lui adjoignant deux représentants du peuple, Merlin de Thionville et Barras, qui l'un et l'autre avaient déjà fait leurs preuves, le premier à Mayence, le second au 9 thermidor. L'attention de l'Assemblée est rappelée ensuite sur ceux de ses membres qui, pendant l'envahissement de la salle, s'étaient ouvertement montrés les fauteurs de l'émeute et les protecteurs des séditieux; on décrète l'arrestation immédiate et la translation au château de Ham de huit des plus fougueux Montagnards. Ce sont

Duhem, Choudieu, Châles, Foussedoire, Huguet, Léonard Bourdon, Ruamps et Amar. Dans l'une des séances suivantes, on ajouta à cette première liste neuf autres membres de la Crête : Cambon, Granet, Moïse Bayle, Levasseur de la Sarthe, Crassous, Maignet, Hentz, Thuriot, et Lecointre de Versailles. Ces deux derniers, qui avaient figuré au premier rang parmi les ennemis de Robespierre dans la bataille du 9 thermidor, et plus tard parmi les adversaires des terroristes, étaient retournés s'asseoir à la Montagne après la rentrée des Girondins, et depuis lors la nouvelle majorité n'avait pas eu d'antagonistes plus acharnés. 1795. AN III.

Les décrets de l'Assemblée reçurent leur exécution. Collot, Billaud et Barrere furent conduits à Rochefort, d'où les deux premiers furent embarqués pour Sinamary. Une fin prochaine, causée peut-être par l'insalubrité du climat, y attendait le trop fameux Collot-d'Herbois; Billaud devait survivre aux agitations de notre tourmente révolutionnaire, et quitter plus tard le lieu de son exil pour venir mourir à Haïti, occupé, dit-on, de rédiger pour les noirs une constitution républicaine. Barrère seul trouva moyen d'échapper à la déportation, et obtint des protecteurs qu'il avait su se ménager dans tous les partis l'autorisation de séjourner à Rochefort en attendant la décision ultérieure des comités.

La journée du 12 germinal était le 20 juin de la Convention; malgré la répression des insurgés, de trop nombreux symptômes semblaient la menacer aussi d'un 10 août. Continuant de s'appuyer sur la population ouvrière du faubourg Saint-Antoine, que la misère mettait à leur disposition; appelant en outre à leur aide du fond des bouges de la Cité et du faubourg Saint-Marceau cette autre population nomade toujours nombreuse dans une grande ville, et qui forme le fonds assuré de toutes les émeutes, les débris du parti jacobin, bien que privés de chefs notables ou du moins avoués, continuaient de tramer presque ouvertement de nouveaux complots, dont le but hautement proclamé était le renversement du pouvoir, l'exclusion des députés rentrés dans la Convention, le rappel des députés patriotes envoyés à Rochefort ou à Ham, enfin la mise en activité immédiate de la Constitution démocratique de 93 et la convocation des assemblées primaires pour le remplacement de l'Assemblée actuelle. La Convention, de son côté, tout en surveillant activement ces dangereuses menées par l'intermédiaire de ses comités, s'attachait autant qu'il était en elle à prendre ses sûretés contre de nouveaux mouvements. Le 21 germinal (10 avril), elle décréta le désarmement de tous les hommes connus dans leurs sections pour avoir participé aux horreurs commises pendant le règne de la Terreur; la même mesure était étendue à tous les départements de la République. Le 23, elle plaça Barras à la tête de la force armée destinée à protéger dans les départements voisins de la capitale la libre circulation des grains, et particulièrement la régularité des arrivages de

1795. AN III. Paris, dont le moindre retard pouvait avoir de si dangereuses conséquences. Le 28, elle décréta la réorganisation de la garde nationale parisienne sur les bases de celle de 89. Mais c'étaient là de faibles palliatifs à une situation dont le danger allait toujours croissant. La disette, malgré l'activité et les efforts du comité des subsistances, se faisait sentir de jour en jour d'une manière plus cruelle; la fermentation des basses classes augmentait dans la même proportion, et avec elle les espérances de la faction renversée. Il est juste de dire aussi qu'à cette époque, d'horribles excès réactionnaires dont le Midi commençait à être le théâtre venaient fournir des prétextes trop plausibles aux clameurs des terroristes. C'était de Lyon, de cette ville à qui les décemvirs avaient fait si chèrement expier sa longue résistance à leur usurpation tyrannique, qu'était parti le signal des massacres; et ce signal ne fut que trop promptement entendu dans les autres cités du Midi, ravagées par les agents de l'ancien Comité de Salut Public. Les victimes se firent bourreaux à leur tour, et les mêmes horreurs qui avaient inauguré le règne de Robespierre signalèrent, dans ces malheureuses contrées, l'avénement du nouveau pouvoir. On vit se renouveler les égorgements de la Glacière et les massacres de septembre; la réaction eut aussi ses Jourdan Coupe-Tête et ses Châlier. Des bandes d'assassins s'organisèrent sous les noms bizarres de *Compagnies de Jésus* et de *Compagnies du Soleil*, et se propagèrent rapidement de Lyon à Tarascon, de Tarascon à Aix, d'Aix à Marseille et à Toulon. Les fureurs de la vengeance surpassèrent encore, s'il est possible, les fureurs de l'exaltation révolutionnaire, et celles-ci en eussent presque été justifiées, si de telles atrocités se pouvaient jamais justifier. Un pacte mystérieux, un serment terrible, liaient entre eux les membres de ces redoutables associations, qui rappelaient à la fois et les vendette de la Corse et les tribunaux vehmiques du moyen-âge. Dès qu'un homme de 93, un *mathevon*, ainsi qu'on les nommait, avait été signalé au poignard des Enfants de Jésus, dès que le sort avait marqué parmi ceux-ci le bras qui devait porter le coup fatal, rien ne pouvait plus soustraire, ni l'un à son sort, ni l'autre à son devoir. La victime désignée était frappée en plein jour au milieu de la foule, trop habituée à ces sanglantes exécutions pour montrer ni étonnement ni horreur. Déjà le Rhône avait reçu ainsi plusieurs centaines de cadavres; un seul jour, le 5 floréal (24 avril), avait vu égorger dans les prisons de Lyon quatre-vingt-dix-huit malheureux enfermés depuis le 9 thermidor, et qui attendaient les juges que le nouveau régime devait leur donner. On peut aisément concevoir quelle profonde irritation la nouvelle de ces massacres réactionnaires dut produire à Paris, surtout dans les basses classes, déjà si disposées par leurs propres souffrances à tout imputer au nouveau gouvernement. Cette irritation fut d'autant plus violente, que cette épouvantable réaction du Midi, qui prit un peu plus tard tous les caractères de la chouannerie vendéenne, avait déjà à

cette époque une teinte royaliste fort peu dissimulée. La faible répression que jusque là on avait opposée aux Compagnies de Jésus était donc, aux yeux d'hommes déjà prévenus, une preuve de plus des tendances contre-révolutionnaires du gouvernement thermidorien. Une révolte était imminente, et bientôt, en effet, elle allait éclater. 1795. AN III.

Cinq décades s'étaient écoulées depuis l'insurrection avortée du 12 germinal; on touchait aux derniers jours de floréal, c'est-à-dire au milieu d'avril. Cet intervalle, ainsi qu'on l'a vu, n'avait pas été perdu pour les instigateurs d'un nouveau mouvement populaire. Instruits par l'issue de celui du 12 germinal, ils n'avaient rien négligé cette fois pour donner à l'insurrection qu'ils projetaient l'organisation, l'unité et la direction vers un but bien arrêté d'avance, qui avaient manqué au dernier soulèvement. Un vaste système de communications mystérieuses s'était établi entre différents comités d'insurrection, et s'étendait jusqu'au fond des prisons, que les récentes arrestations avaient de nouveau remplies*. Long-temps les historiens de cette époque de cruelles agitations ont répété, sur la foi des dénégations des Montagnards eux-mêmes, que les députés du côté gauche étaient tous restés complétement étrangers au complot qui s'ourdissait dans l'ombre, n'ayant de commun avec les conjurés que la conformité de vœux et de sentiments; mais les révélations récentes d'un homme dont le témoignage ne saurait être suspect, d'un des membres les plus ardents de cette fougueuse Montagne, acteur lui-même et victime de l'événement, sont venues rectifier sur ce point les données incomplètes de l'histoire contemporaine. Il demeure constant aujourd'hui que les meneurs populaires s'étaient abouchés d'avance avec plusieurs députés de la Crête, qu'ils s'étaient assuré leur appui, et que deux de ces derniers, Goujon et Bourbotte, avaient consenti à devenir les chefs de l'insurrection**. On voulait profiter du soulèvement des masses pour rétablir immédiatement la Constitution de 93, et, jusqu'à son exécution effective, reconstituer une dictature. Cette fois, il s'agissait pour le parti populaire de vaincre ou de périr.

Une agitation plus vive encore que de coutume, agitation causée ou prétextée, comme celle des jours précédents, par la pénurie des distributions qui se faisaient chez les boulangers, avait marqué la soirée du 30 floréal (19 mai); les rues étaient remplies de groupes bruyants, tous composés de femmes et d'ouvriers, qui annonçaient pour le lendemain une insurrection. On disait hautement qu'il fallait tomber sur la Convention Nationale; que, depuis long-temps, elle faisait mourir le peuple de faim; qu'elle n'avait fait périr Robespierre et les autres patriotes que pour s'emparer du gouverne-

* *Conspiration de Babeuf*, par P. Buonarotti, t. I, p. 53.

** Levasseur de la Sarthe, *Mémoires*, t. IV, p. 237. 1831.

1795. AN III. ment, tyranniser le peuple, le réduire à la famine en faisant hausser le prix des denrées et en protégeant l'agioteur qui pompait les sueurs des classes laborieuses. On disait que l'on mettrait les femmes en avant, parce que la Convention n'oserait pas faire tirer sur elles, et que dès qu'elles auraient préparé les voies, les hommes viendraient les seconder et les soutenir. Cette journée du 30 avait été, en effet, employée par les meneurs à se concerter pour le mouvement du lendemain. Une proclamation rédigée d'avance avait été répandue à profusion dans les faubourgs et dans les quartiers populeux : c'était le programme de l'insurrection. Cette proclamation annonçait que le peuple allait se porter en masse à la Convention pour lui demander du pain, l'abolition du gouvernement révolutionnaire, et la mise en activité immédiate de la Constitution démocratique de 93; la destitution du gouvernement actuel et l'arrestation de tous les membres des comités; la mise en liberté des patriotes détenus; la convocation des assemblées primaires pour l'election d'une nouvelle assemblée législative. Comme premières mesures à prendre, on y prescrivait de fermer sur-le-champ les barrières, de s'emparer du télégraphe, du canon d'alarme, des cloches destinées au tocsin et des tambours de la garde nationale; enfin, jusqu'à nouvel ordre, de ne laisser sortir aucun courrier de Paris. Tout agent du gouvernement, tout citoyen, qui tenteraient de s'opposer à ces mesures, seraient regardés comme ennemis du peuple et punis comme tels. Tout pouvoir non émané du peuple était suspendu. Il était prescrit à tout citoyen qui prendrait part à cette grande manifestation populaire de porter, écrit à la craie sur son chapeau, ce mot de ralliement, le seul qui serait reconnu : *Du pain et la Constitution démocratique de* 1793. Enfin, disait le dernier article de ce programme, « le peuple ne se rasseoira point qu'il n'ait assuré la subsistance, le bonheur, le repos et la liberté de tous les Français. »

On voit que tout avait été prévu; mais ce qui manquait aux conjurés, c'était un homme d'action connu des masses, qui pût se mettre à leur tête, concentrer le mouvement dans une direction bien arrêtée, et empêcher ainsi qu'il ne se dissipât, comme celui du 22 germinal, en une agitation sans résultat. Cependant les premieres dispositions s'exécutèrent ainsi qu'elles
1er prairial. avaient été réglées. Le 1er prairial, dès cinq heures du matin, la générale
(20 mai.) battait et le tocsin sonnait dans les faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau. Les rassemblements se formèrent rapidement, et se mirent en mouvement vers les dix heures. Les forces des insurgés étaient considérables; mais ce n'étaient plus les masses régulières qui avaient servi à l'accomplissement du 31 mai. La réorganisation recente de la garde nationale n'avait conservé dans les cadres que les citoyens appartenant à la bourgeoisie : aussi les bataillons des faubourgs furent-ils les seuls qui prirent part à l'insurrection. Une immense colonne à moitié au moins composée de femmes, et de

l'aspect le plus misérable; pour armes, des piques, de mauvais fusils, de longs coutelas, des sabres rouillés, des baïonnettes emmanchées, des outils d'atelier : tel était le spectacle sinistre que cette ignoble imitation des plus mauvais jours de nos dernières Assemblées offrait à la foule accourue sur la longue ligne des boulevards. Les comités de gouvernement, de leur côté, n'étaient pas restés inactifs. Vers huit heures, le rappel avait battu dans toutes les sections non insurgées; mais les citoyens, fatigués de cette répétition incessante des mêmes désordres, et ne comprenant pas assez que le remède le plus efficace était dans une répression prompte et vigoureuse, s'armaient avec répugnance, et arrivaient lentement aux points de réunion. La jeunesse de Fréron seule ne s'y était pas fait attendre. Au premier bruit de l'émeute, les députés étaient accourus à leur poste; à onze heures ils étaient tous réunis, et la séance fut ouverte. Une profonde inquiétude se peignait sur les visages; chacun sentait que cette journée allait décider du sort de la France, et on en attendait l'issue avec une anxiété facile à comprendre. La Montagne était à son poste, calme et silencieuse, bâtant de ses vœux, et redoutant tout à la fois, une explosion où la vie était au prix de la victoire. Seuls entre tous, Goujon et Bourbotte montraient une confiance inaltérable, et s'efforçaient de la faire partager à leurs collègues de la Crête. Déjà les tribunes publiques étaient remplies de femmes du peuple, préludant par leurs cris aux scènes terribles qui bientôt allaient éclater. Isabeau le premier prit la parole au nom du comité de sûreté générale, pour communiquer les renseignements recueillis sur les projets des insurgés; il donna lecture de leur programme, dont chaque article était couvert par les femmes des tribunes de bruyants applaudissements. L'Assemblée gardait un profond silence; un député se lève, et s'écrie en étendant la main : La Convention saura mourir à son poste! — Et ce serment est aussitôt répété sur tous les bancs, au milieu des huées des femmes et de leurs bravades. On s'occupe alors des mesures que la gravité des circonstances réclame; mais l'Assemblée, qui n'a à sa disposition immédiate aucune force effective, ne peut se défendre que par ses décrets. La commune de Paris est déclarée responsable envers la République entière de toute atteinte qui serait portée à la représentation nationale. Un second décret prescrit aux citoyens de se porter en armes au chef-lieu de leur section, sous peine d'être regardés comme responsables des événements. Tous les chefs d'attroupement sont mis hors la loi; la Convention se déclare en permanence; une proclamation aux habitants de Paris est immédiatement rédigée, et onze représentants sont désignés pour se rendre sur-le-champ dans les sections. Tout-à-coup un nouveau tumulte éclate au-dessus de l'Assemblée : c'est un second essaim de femmes détaché du rassemblement qui s'avance et qui est venu se réunir aux premières. Elles envahissent une des tribunes avec un bruit épouvantable en

1795.
AN III.

1795. hurlant le cri *Du pain! du pain!* Un quart d'heure entier se passe sans qu'il
AN III. soit possible, au milieu d'un pareil tumulte, de poursuivre la délibération. Aux observations qu'essaie de leur adresser le président Vernier, ces furies répondent par des invectives et des menaces, et en continuant de crier *Du pain! du pain!* Plusieurs députés cherchent inutilement à prendre la parole; les cris et les injures des tribunes, proférés avec une violence toujours croissante, les interrompent à chaque phrase. Vernier, que son âge rendait peu propre à présider l'Assemblée pendant un pareil orage, a été successivement remplacé au fauteuil par André Dumont et par Boissy-d'Anglas. L'ordre de faire évacuer les tribunes est donné, et un officier sort pour le faire exécuter. Bientôt on le voit reparaître dans celle des tribunes qui s'est le plus signalée par son acharnement, suivi de quatre fusiliers et de quelques jeunes gens, qui, pour toute arme, se sont munis de fouets de poste. Ceux-ci se mettent activement à l'œuvre, et en peu de minutes la tribune est abandonnée par les femmes, qui s'enfuient en désordre, et vont exciter la fureur de leurs compagnons. Le gros de la colonne venait d'arriver au Carrousel, et déjà quelques détachements d'insurgés avaient pénétré dans le Palais. L'expédition des tribunes était à peine achevée, que des coups violents ébranlent une des portes de la salle où siège la Convention; en un moment, la porte brisée livre passage à une troupe furieuse qui se précipite comme un torrent en proférant d'atroces menaces. Les députés effrayés abandonnent précipitamment les banquettes inférieures, et se réfugient sur les gradins les plus élevés; la gendarmerie des tribunes se hâte de former une haie autour d'eux pour les couvrir et les protéger. A la première alerte, les citoyens des sections, déjà réunis dans les salles du Palais, étaient venus en toute hâte au secours de la Convention; ils pénètrent dans la salle, la baïonnette baissée, par la porte opposée à celle que venait de forcer la populace. Les insurgés sont refoulés, et vident la salle en proférant des clameurs épouvantables. Mais leurs compagnons, qui continuent d'affluer par tous les escaliers, les portent de nouveau en avant, et les gardes nationaux, forcés à leur tour de plier sous cette masse toujours grossissante, sont rejetés vers l'issue par laquelle ils ont pénétré. Ainsi la salle est transformée en un champ de bataille, que se disputent et qu'occupent tour à tour les deux partis. Celui de la Convention est bientôt soutenu par de nouveaux renforts accourus au pas de charge; le député Auguis est à leur tête, le sabre à la main. Le combat change encore une fois de face; pour la seconde fois la populace est forcée de battre en retraite. Un des chefs, saisi au collet, est amené près de la tribune; on le fouille, on trouve sur lui un gros morceau de pain. Les gardes nationaux s'établissent à toutes les issues intérieures, et un peu de calme renaît pendant quelques instants dans l'Assemblée. Mais la foule mugissante continue d'assiéger les portes et de remplir une partie du Palais. Le tocsin qui sonne du haut des

Tuileries, la générale qui bat de tous côtés, et dont le bruit arrive jusqu'aux députés, annoncent assez que les agitations de la journée ne sont pas à leur terme. Une demi-heure à peine s'est écoulée, qu'un nouveau tumulte présage une nouvelle attaque. Le cri sinistre *Aux armes!* retentit dans la galerie attenante à l'enceinte législative : c'est la foule qui revient à la charge, plus furieuse et plus exaspérée. Un bataillon traverse la salle aux cris de *Vive la République!* et se dirige sur le point d'où partent les clameurs. Un combat s'engage à la porte même qui a été brisée. Les baïonnettes se croisent; des coups de feu sont tirés du côté des assaillants, et les balles viennent frapper les murs de la salle. Boissy-d'Anglas est au fauteuil, la tête couverte, le regard impassible. Un morne silence règne sur tous les bancs; tous les regards sont dirigés avec anxiété vers la porte où la lutte est engagée. Pendant quelques moments, les gardes nationaux sont parvenus à contenir les efforts désespérés de la foule; mais, entre quelques centaines de citoyens dévoués, qui évitent de faire de leurs armes un usage meurtrier, dans la crainte d'attirer sur la représentation nationale elle-même de sanglantes représailles; entre ce petit nombre d'hommes aussi prudents que courageux et les milliers de furieux qui se précipitent en avant avec une rage aveugle, la lutte était trop inégale; les défenseurs de la Convention sont refoulés à leur tour, et contraints de plier sous l'effort de cette masse compacte. La porte est forcée; la foule fait irruption avec la violence d'un torrent qui brise ses digues; la salle en est encore une fois inondée. En un clin d'œil, la populace remplit le parquet, et se répand sur les banquettes inférieures que les députés leur abandonnent; hommes et femmes, tous continuent de vociférer leur cri de ralliement : *Du pain et la Constitution de* 93! Plusieurs de ces forcenés se dirigent vers le président; d'autres le couchent en joue ou le menacent de leurs piques. Un jeune député, Féraud, qui a fait d'inutiles efforts pour arrêter la foule au moment où elle forçait l'entrée de la salle, voit le danger qui menace Boissy-d'Anglas : il se précipite à la tribune pour le couvrir de son corps. Au moment où il gravit les marches qui conduisent au bureau, une lutte s'engage entre un officier qui le seconde et des hommes du peuple qui veulent le retenir. Un coup de fusil part : Féraud, atteint au milieu de la poitrine, tombe sur les degrés de la tribune. Les scélérats qui l'entourent lui portent encore plusieurs coups de sabre; on saisit par les cheveux ce courageux jeune homme déjà presque sans vie, on le traîne hors de la salle, et là des cannibales lui coupent la tête qu'ils placent au bout d'une pique. On a dit que, trompés par l'analogie des noms, plusieurs de ceux qui le frappèrent avaient cru immoler Fréron, l'instigateur de la jeunesse dorée, et, à ce titre, odieux à la populace.

1795. AN III.

En ce moment d'affreux désordre, la terreur s'empare d'une partie des députés; un grand nombre abandonnent leurs sièges, et parviennent à quit-

1795. AN III. ter la salle. Les uns gagnent le jardin; d'autres se réfugient dans une partie éloignée du Palais où sont réunis les membres des comités de Salut Public et de sûreté générale. Le président seul a conservé au milieu du danger une attitude calme et fière; à plusieurs reprises, il invite la Convention, qui ne peut l'entendre, à opposer l'ordre et le silence aux clameurs de la multitude. Quelques bons citoyens se sont rangés autour de lui pour protéger sa vie; mais bientôt ils sont forcés de céder la place aux meneurs du mouvement et à plusieurs membres de la Montagne, qui viennent s'emparer des bureaux. Un des chefs de l'insurrection, en habit de canonnier, se place à la tribune, et lit d'une voix retentissante, « au nom du peuple souverain, » le programme de l'insurrection publié la veille. Cette lecture est fréquemment interrompue par des trépignements, des applaudissements frénétiques, des *bravos!* poussés par la foule, des roulements de tambour en signe d'allégresse, et des injures grossières adressées aux députés. Les femmes se font surtout remarquer par leur exaltation furibonde. L'une d'elles, véritable furie à la voix rauque et au geste masculin, s'écrie en montrant du poing le côté droit de l'Assemblée : *Il faut tuer tous ces coquins-là! il faut en finir!* Quelques gardes nationaux reparaissent dans une des tribunes au-dessus du même côté de la salle : la foule leur crie *A bas! à bas!* et ils sont obligés de se retirer. La gendarmerie chargée de la garde de l'Assemblée se montre un moment après sur les gradins supérieurs, près des députés qui n'ont pas abandonné leur poste : — *A bas les armes!* crie de nouveau la multitude, et elle est contrainte aussi de quitter l'enceinte. Le côté gauche seul ne partage pas la consternation générale; on voit qu'il triomphe du triomphe de ses amis, et qu'entre lui et l'insurrection tout est commun, les sentiments, les vœux et les haines, aussi bien que la victoire. Déjà quelques uns de ses membres, d'accord avec les meneurs populaires, ont tenté de s'emparer du bureau afin de diriger cette orageuse séance vers un but utile à leurs desseins; mais Boissy-d'Anglas, impassible aux dangers ainsi qu'aux menaces et aux injures, s'est refusé avec une constance inébranlable à rien mettre en délibération tant que la multitude armée souillera de sa présence le sanctuaire des lois. Son courage allait être soumis encore à une nouvelle épreuve. Le canonnier qui s'était constitué l'interprète du peuple insurgé avait à peine achevé la lecture du manifeste de l'insurrection, que des acclamations et des battements de mains annoncent un nouvel incident. Les yeux se portent vers le point d'où vient le bruit; et du milieu d'un groupe d'hommes et de femmes déguenillés on voit s'élever une tête placée au bout d'une pique. Cette tête était celle du malheureux Féraud. Le misérable qui la promène se dirige vers la tribune aux harangues, et affecte de pencher son hideux trophée vers le président. Boissy-d'Anglas n'oppose à ce nouvel outrage que la dignité calme qui ne l'a pas abandonné; il sur-

monte un mouvement d'horreur pour arrêter un instant son regard sur cette tête souillée de sang, et s'incline devant elle avec une expression de douleur profonde. Tant de courage étonne jusqu'à la férocité de cette tourbe abjecte; l'horrible cortége s'éloigne au milieu de nouvelles acclamations, et va promener dans Paris ce sanglant trophée de la victoire des faubourgs. 1795. AN III.

Des scènes d'un autre caractère succèdent à cette effroyable orgie de la populace. Il était alors quatre heures environ; il tardait aux meneurs et aux députés de la Crête de tirer parti d'un succès qui pouvait encore leur échapper, si l'on ne se hâtait d'en assurer l'avenir par de promptes mesures. Il fallait donc enchaîner un moment la tempête, ramener un peu d'ordre et de silence au milieu du tumulte et de la confusion qu'offrait l'enceinte législative, et, par quelque apparence de délibération, donner au moins un semblant de légalité à ces mesures qu'il était urgent de prendre. Mais commander le silence et l'attention à cette foule indisciplinée n'était pas chose facile, même pour ceux qui l'avaient mise en mouvement. Pendant deux heures au moins, les principaux membres de la Montagne, ceux dont la voix devait être le mieux écoutée de l'émeute, s'y consumèrent en vains efforts. — « Nous sommes tous ici pour la même cause, s'écria un des meneurs populaires; le danger presse, et nous perdons ici notre temps sans résultats. Respectons le lieu où nous sommes; il doit être sacré pour nous. Laissons délibérer nos représentants. » — A bas! à bas! lui crie la multitude, qui a entendu à peine, et comprend encore moins la motion. Les cris, les trépignements, les vociférations, les interpellations de toute nature recommencent et se prolongent : c'est un bruit, une confusion, dont il est impossible de donner une idée. De toutes parts on demande le silence, et les efforts que l'on fait pour l'obtenir augmentent encore le tumulte. — L'appel nominal des députés sur notre adresse! crie une voix avinée; nous connaîtrons les coquins. — Président, mets aux voix! crie un autre de ces motionnaires improvisés. Bourbotte, Goujon, Duroy, Ruhl, Soubrany, Romme et plusieurs autres des députés de la Crête, s'agitent au haut de la Montagne; leur voix se perd dans le bruit, ou n'est entendue que des groupes qui les entourent. — Président, je demande la parole! crie le député Ruhl, qui est monté sur son banc pour mieux se faire entendre. — D'autres Montagnards demandent comme lui la parole, sans parvenir à dominer l'agitation de la foule qui continue de remplir la salle.

Épuisé par les pénibles émotions de ces quatre heures d'horrible désordre, Boissy-d'Anglas venait de quitter le fauteuil. Vernier, qui le remplaça, était un député d'un caractère honorable; mais une pareille crise était au-dessus de son âge et de son énergie. Il agitait sa sonnette, il cherchait à faire entendre quelques paroles de conciliation et de paix à cette tourbe bruyante, qui ne répondait que par des injures et par le cri *A bas! à bas le président!* Le député

1795. AN III. Romme fait de son côté un nouvel effort, et parvient enfin à obtenir un instant d'attention. — Je demande la parole, répète-t-il; c'est pour la liberté et l'égalité....

— Oui! oui! crie la foule.

— C'est au nom du peuple que je demande la parole, reprend Romme....

— Tu l'as! lui crie son auditoire.

— Un grand nombre de bons citoyens, continue le Montagnard....

— Nous sommes tous de bons citoyens! interrompt de nouveau cette foule qui venait d'applaudir au meurtre d'un représentant égorgé au milieu d'elle. Romme poursuit : — Je ne vois dans cette enceinte que de bons républicains.... Je vous demande, au nom du peuple souverain, le plus grand silence; je demande que la tribune soit libre.... Je suis tout dévoué à la cause du peuple.... Le comité du gouvernement a dû prendre des mesures pour l'arrivage des subsistances....

— Nous voulons du pain à l'instant même! interrompt tout-à-coup le peuple, que ce mot a ramené au sentiment de ses besoins. Le président espère être mieux écouté des insurgés en leur parlant de ce qui les touche de si près. Il se hasarde à dire que, depuis le matin, que le peuple a envahi la salle de la Convention Nationale, il a empêché les représentants de s'occuper de ses subsistances. Il les conjure de ne pas exposer Paris à manquer de pain, en répandant l'inquiétude par des mouvements irréfléchis, et en troublant les travaux des représentants du peuple. — Écoutez-moi, continue-t-il.... La foule impatientée n'en veut pas entendre davantage. — C'est de la tactique que cela! crie une voix. Depuis trois mois, c'est ainsi qu'on nous endort. — Et mille voix répètent à la fois : Du pain! du pain! nous voulons du pain à l'instant même!

Mais si la foule était surtout préoccupée des privations que lui imposait la disette, les meneurs avaient un autre but, qu'il importait de ne pas laisser perdre de vue. Plusieurs voix parties du sein de la multitude rappellent alors l'attention sur les vœux politiques formulés dans le programme répandu la veille. — On demande que la Convention décrète la permanence des sections! dit une d'elles. — Des visites domiciliaires pour les subsistances! dit une autre. — L'arrestation de tous les émigrés! dit une troisième. — La mise en liberté de tous les patriotes! — la Constitution de 93! — la rentrée des députés patriotes! — la formation d'une municipalité! ajoutent successivement d'autres voix. Une fois sur ce terrain, les réclamations se suivent sans interruption. L'un demande que les députés qui ont mis le peuple hors la loi soient mis eux-mêmes hors la loi; un autre, l'arrestation des députés qui ne seront pas à leur poste; un troisième, l'arrestation des coquins et des lâches; — et, pendant une demi-heure, celui-ci répète à vingt reprises d'une voix de forcené : *L'arrestation des coquins et des lâches!* La foule applaudit bruyamment

à chaque motion nouvelle, et toutes sont couronnées par une explosion universelle des cris de Vive la Montagne! — La liberté des patriotes! — Vivent les Jacobins! 1795. AN III.

Un homme du peuple paraît à la tribune; sa voix stentoréenne et le geste dont il l'accompagne lui obtiennent quelque silence. — « Le peuple vient » vous dénoncer les membres du gouvernement, dit-il en s'adressant aux » députés qui garnissent encore une partie des gradins supérieurs : il vous » demande leur arrestation; il vous demande de mettre à leur place des » hommes purs qui n'aient jamais varié. Au nom du peuple souverain, je » réclame la liberté des patriotes. L'insurrection est le plus sacré des devoirs; » mais les hommes libres n'en abuseront pas. Nous vous ferons un rempart. » Nous vous demandons la Constitution de 93. Le peuple va quitter cette » salle; mais il n'en quittera pas les portes que vous n'ayez décrété ses pro- » positions. Le peuple souverain vous demande Soubrany pour général de » l'armée parisienne. » Le peuple applaudit à son orateur, et une partie de la foule, obéissant même a l'engagement qu'il a pris pour elle, sort de la salle, qui reste ainsi moins encombrée. Le jour, d'ailleurs, tirait à sa fin, et bon nombre des soldats de l'émeute, sur pied et à jeun, pour la plupart, depuis le matin, commençaient à songer à leurs foyers, après une journée si bien remplie. Il en restait cependant beaucoup encore dans la salle; mais, à présent que les plus turbulents l'ont évacuée, les députés de la Montagne peuvent se faire entendre et prendre la direction de ce qui reste à faire. L'un d'eux propose que les représentants descendent des banquettes supérieures pour se rapprocher de la tribune, tandis que le peuple quittera le parquet et ira occuper les hauts gradins restés vides. Cet échange de places s'exécute, non sans beaucoup de bruit et de désordre. L'on convient que le peuple restera la tête couverte et les députés tête nue, et que ceux-ci lèveront seulement leurs chapeaux en signe d'approbation des motions qui seraient proposées. Cet accord fait, ou plutôt subi par les députés des centres et de la droite, hors d'état d'opposer une résistance matérielle à leurs collègues de la Montagne ainsi soutenus de plusieurs centaines de satellites, on procède à cette étrange délibération.

Le bureau est occupé par les Montagnards; Vernier n'a pas su, comme Boissy-d'Anglas, opposer la force de sa volonté à la violence des factieux et braver la mort pour accomplir son devoir. Il demande seulement, d'une voix mal assurée, si l'on est en nombre pour délibérer. — Oui, oui! répondent à la fois le peuple et les membres de la gauche. Romme le premier reprend la parole. — « Je demande qu'à l'instant le président mettre aux voix la proposition que je fais comme représentant du peuple, dit-il; c'est de mettre en liberté tous les patriotes incarcérés depuis le 9 thermidor dans toute l'étendue de la République. » La foule qui garnit les gradins applaudit à

1795. deux reprises, et couvre des mêmes applaudissements les autres proposi-
AN III. tions qui se suivent alors sans interruption. Romme propose encore la suspension des procédures commencées contre les patriotes incarcérés; il demande qu'il n'y ait plus qu'une seule espèce de pain; qu'il soit défendu aux pâtissiers de cuire des pâtés et des brioches; que des visites domiciliaires soient ordonnées pour rechercher les farines. Le peuple accueille ces trois propositions par un redoublement d'acclamations. Le même député propose ensuite la convocation des sections de Paris et leur permanence, et la nomination par le peuple des comités civils de chaque section; mais il insiste avant tout sur la mise en liberté immédiate des patriotes incarcérés. Duroy demande que l'on restitue les armes à tous ceux qui ont été désarmés sous prétexte de terrorisme; que la liberté soit immédiatement rendue aux députés emprisonnés depuis le 12 germinal; que l'on rapporte la loi *désastreuse* du 5 ventôse, qui enjoignait à tous les fonctionnaires révoqués ou supprimés depuis le 10 thermidor, notamment aux membres des anciens comités révolutionnaires, de retourner sur-le-champ dans les communes qu'ils habitaient avant cette époque; enfin il demande, conjointement avec Goujon, qu'une commission de vingt membres soit nommée sur-le-champ par appel nominal pour remplacer les trois comités de gouvernement. Bourbotte demande l'arrestation de tous les folliculaires, de tous les journalistes, « qui sont vendus au parti que le peuple vient de renverser, et qui, depuis le 10 thermidor, ont empoisonné l'esprit public et traîné dans la boue les vrais défenseurs de la liberté. » Enfin un autre Montagnard demande l'abolition de la peine de mort, sauf pour les émigrés et les fabricateurs de faux assignats, afin de prouver, dit-il, que cette journée n'a point été faite par des terroristes et des buveurs de sang. Chacune de ces motions était mise aux voix dans la forme réglée d'avance, sans observations ni discussion; les députés réunis en bloc, et debout pour la plupart, dans la partie de l'enceinte comprise entre les premiers bancs et la tribune, levaient silencieusement leurs chapeaux, et le président prononçait immédiatement l'adoption du décret, que des secrétaires improvisés rédigeaient à la hâte. Ainsi, en moins de deux heures, tout ce qui s'est fait depuis le 10 thermidor est anéanti. Que les conjurés eussent pu accomplir jusqu'à la fin leur audacieuse entreprise, et la France, ramenée d'un seul coup de dix mois en arrière, était replacée sous l'exécrable régime auquel avait mis fin la chute des triumvirs.

Mais tandis qu'une vingtaine de députés factieux, s'associant à la révolte de la populace armée contre la majorité de la représentation nationale, font décréter par leurs collègues enchaînés le rétablissement de la Terreur, les trois comités de gouvernement, revenus de leur première surprise et réunis dans le local ordinaire de leurs délibérations, dont les insurgés n'avaient heureusement pas songé à s'emparer, avisaient aux moyens de réunir des

forces et de délivrer l'Assemblée. Les Thermidoriens parcouraient les sections, et appelaient au secours de la Convention tous ceux que menaçait le retour des Jacobins. Leur voix fut entendue, et la bourgeoisie prit enfin les armes, stimulée par le sentiment du danger commun et par la profonde horreur qu'éveillait le souvenir de la domination des terroristes. De forts détachements d'un grand nombre de sections avaient été successivement dirigés, dans le cours de la soirée, sur le Palais-National, et en avaient occupé tous les abords. La jeunesse dorée et les grenadiers des trois sections accourues dès le matin à l'appel de la Convention étaient venus se ranger autour des comités lorsqu'il leur avait été impossible de lutter plus long-temps contre la foule insurgée, et depuis ce moment ne les avaient pas quittés. Ce furent eux encore qui prirent la tête de la nouvelle attaque qui s'organisait. Quatre colonnes furent formées pour envelopper simultanément les restes de l'insurrection, alors concentrés dans la salle même de la Convention, à laquelle on arrivait par quatre issues principales. Les députés Auguis, Kervélégan, Chénier et Bergoeing prirent chacun le commandement d'une de ces colonnes. Legendre et Delecloy se dévouèrent à pénétrer les premiers dans la salle au mépris de tous les dangers, et avant d'en venir à une action peut-être meurtrière, à sommer les révoltés de vider l'enceinte législative. Boissy-d'Anglas les accompagna pour reprendre son poste au moment du péril. A l'instant où ils s'y présentèrent, — il était alors plus d'onze heures, — Duquesnoy, un des députés de la Crête, occupait la tribune, et complétait par une motion incidente celle de Duroy et de Goujon. « Je demande, disait-il, que le comité de sûreté générale soit cassé et renouvelé à l'instant, et que quatre de nos collègues soient nommés pour s'emparer de ses papiers. Si nous ne prenons pas cette mesure à l'instant même, on fera demain ce qu'on a fait dans la nuit du 12 germinal. » Duquesnoy demandait en même temps que le nouveau comité fût temporairement investi des pouvoirs extraordinaires que pourraient nécessiter les circonstances. Une levée de chapeaux consacrait cette motion comme l'avaient été toutes les autres, et la Montagne, procédant immédiatement à la nomination des quatre nouveaux dictateurs, désignait, avec l'auteur même de la proposition, Prieur de la Marne, Bourbotte et Duroy.

1795

AN III.

Ce fut en ce moment que Legendre et Delecloy montèrent à la tribune. Le premier prit la parole malgré les cris de la foule et les interpellations des Montagnards. — « Nous sommes députés, dit-il, par vos comités de gouvernement pour inviter nos collègues à rester fermes à leur poste, et pour sommer la foule qui a violé cette enceinte de se retirer, afin que la Convention puisse reprendre ses délibérations. » Ces paroles sont à peine achevées, que les cris, les hurlements, les huées et les menaces recommencent avec plus de force; Delecloy et Legendre sont obligés de descendre les

1795. degrés de la tribune et de gagner en toute hâte une des portes, pour
AN III. échapper aux violences dont quelques furieux les menacent. — « Vous voyez, reprend Duquesnoy, que les comités de gouvernement sont contraires à vos décrets; j'insiste donc sur la proposition déjà faite qu'ils soient à l'instant suspendus. Je demande que les quatre membres qui viennent d'être nommés pour composer le nouveau comité de sûreté générale s'emparent de tous les papiers, et que si les membres actuels refusent de les livrer ils soient mis en arrestation. » Soubrany exhorte à son tour les quatre membres désignés à prendre sans retard les mesures nécessaires pour empêcher que le réveil du peuple ne reste inutile à la cause des patriotes. Duquesnoy, Bourbotte, Prieur et Duroy protestent qu'ils sauront mourir au poste où vient de les appeler la confiance du peuple, et ils se disposent à se rendre au local des comités.

Mais ici finit le triomphe momentané de la sédition. Legendre et Delecloy, repoussés de la salle, avaient donné le signal aux colonnes que conduisaient leur quatre collègues; et Bourbotte, quittant l'Assemblée avec les trois autres commissaires, vint se jeter au-devant du corps que commandait Kervélégan. Ils rebroussent chemin et rentrent dans la salle, en criant : *A nous, sans-culottes!* Kervélégan et ses grenadiers les suivent de près; Boissy-d'Anglas somme alors, au nom de la loi, la multitude de se retirer. Le peuple était descendu précipitamment des hauts gradins, les uns se disposant à la résistance, les autres, effrayés de cette attaque imprévue, se jetant vers les issues pour chercher leur salut dans la fuite. Un engagement a lieu près de la porte par laquelle le détachement a pénétré; au milieu de la confusion, Kervélégan est légèrement blessé à la main. Un instant les grenadiers perdent du terrain devant la masse du peuple; déjà la Montagne croit sa cause gagnée et pousse le cri de *Victoire! victoire!* Mais presque aussitôt les autres colonnes, arrivant au secours de la première, pénètrent dans la salle au pas de charge et changent la face du combat, — si l'on peut nommer combat une mêlée confuse où l'on crie plus que l'on ne frappe, et où les seules blessures reçues se bornent à quelques contusions. La multitude, comprenant bien vite son infériorité, n'avait pas osé faire usage de ses armes; et la garde nationale, de son côté, heureuse de pouvoir éviter l'effusion du sang, se contentait de chasser la populace devant elle. En peu d'instants la salle fut déblayée; une issue laissée libre à dessein livrait passage à la multitude et la rejetait vers les cours, que les sections armées cernaient de toutes parts. En moins d'une heure, les restes de la sédition étaient rentrés dans leurs faubourgs.

Après huit heures d'avilissement et d'oppression, la Convention est ainsi rendue à la liberté; ses libérateurs défilent au milieu d'elle en faisant retentir les voûtes des cris mille fois répétés de Vive la Convention! à bas la Mon-

tagne! L'Assemblée, à laquelle vinrent alors se réunir le plus grand nombre des députés qui avaient pu quitter la salle au moment où elle était envahie, décrète que les sections ont bien mérité de la patrie, et reprend le cours si longtemps interrompu de ses délibérations. Legendre propose de déclarer que les décrets rendus pendant la journée étaient l'ouvrage des factieux et non celui de la Convention...— Nous n'avons pas voté, interrompent une foule de voix. — Je le sais, reprend Legendre; c'est une erreur d'expression que je rétracte. Ce que j'ai voulu dire, c'est que tout ce qui a été fait pendant notre oppression doit être regardé comme non avenu. — « Ce serait faire injure aux principes et à la Convention, s'écrie Thibaudeau, que de lui proposer de rapporter des décrets qu'elle n'a point rendus. Quoi! serait-ce lorsque les conspirateurs qui étaient dans cette enceinte et qui y sont encore — et l'orateur, en prononçant ces mots, s'était tourné vers la Montagne, maintenant aussi consternée de ce brusque retour de fortune que tout-à-l'heure elle était triomphante, — serait-ce lorsqu'ils nous menaçaient de leurs poignards, lorsqu'ils avaient les mains teintes du sang de notre infortuné collègue, et qu'ils vous préparaient le même sort, serait-ce alors que la Convention aurait pu délibérer? Et quels décrets aurait-elle rendus? Des décrets de sang, de carnage, de pillage et de guerre civile! Quelques hommes, indignes du titre de représentants qu'ils ont déshonoré, ont tenté de faire revivre une tyrannie plus terrible encore que celle qui s'est abîmée au 10 thermidor sous les échafauds renversés : eh bien, ces hommes, plus coupables que la populace égarée, qui n'était que l'aveugle instrument de leurs desseins, vous n'hésiterez pas à les frapper. Vous n'avez pris jusqu'à présent que des demi-mesures; il n'y a plus d'espoir de conciliation entre vous et une minorité factieuse. Puisque le glaive est tiré et que le fourreau a été jeté si loin, il faut mettre à profit cette dernière épreuve pour délivrer la République des ferments de désordre que la Convention recèle encore dans son sein. Je demande que les mandataires qui ont trahi le plus saint des devoirs en flattant les passions d'une portion du peuple au détriment des intérêts sacrés de la nation entière, je demande que ces mandataires infidèles soient mis en état d'arrestation, et que les comités de gouvernement, qui sans doute recouvreront toute leur énergie, proposent des mesures justes et sévères contre ces députés traîtres à leur serment. » L'Assemblée couvre Thibaudeau d'applaudissements; de toutes parts on demande l'arrestation de ces hommes qui, non seulement ont applaudi à la révolte, mais qui se sont mis à la tête des révoltés, et n'ont pas rougi d'ouvrir une délibération au milieu des bourreaux d'un de leurs collègues. — Il ne faut pas, s'écrie Tallien, que le soleil se lève et que les scélérats existent encore! Un secrétaire recueille les minutes informes des prétendus décrets rendus pendant la courte domination des révoltés, et les livre un à un à la

1795.
AN III.

1795 flamme d'une bougie. On demande alors de désigner nominativement les
AN III. coupables; les dénonciations se succèdent rapidement à la tribune. On désigne Peyssard, un de ceux qui a crié Victoire! au moment où l'on a cru que les défenseurs de la Convention allaient encore une fois succomber sous le nombre; Soubrany, que les révoltés ont choisi pour général; Bourbotte, Duroy, Prieur de la Marne et Duquesnoy, qui devaient composer la commission extraordinaire des Quatre; Albitte aîné, Rhul, Goujon et Romme, qui se sont fait remarquer parmi les motionnaires les plus violents. Goujon et Duquesnoy veulent prendre la parole : — A bas! leur crie-t-on de toutes les parties de la salle; et on refuse de les entendre. Peyssard, Soubrany, Bourbotte, Duroy, Prieur de la Marne, Duquesnoy, Albitte, Rhül, Goujon et Romme sont décrétés d'arrestation. D'autres voix s'élèvent pour accuser ceux des Montagnards qui se sont rendus odieux aux départements par des missions extraordinaires. — Je demande, dit une voix, le décret d'arrestation contre Lecarpentier, le bourreau du département de la Manche; — contre Pinet aîné, le bourreau des Basses-Pyrénées, dit une autre voix; — contre Borie, le dévastateur du Midi, s'écrie un troisième; — contre Fayau, dont la Vendée atteste encore les ravages, ajoute un quatrième. Toutes ces arrestations sont immédiatement votées au milieu des applaudissements. Les députés décrétés sont forcés de descendre à la barre, où ils sont livrés à la force armée. Une voix désignait encore Robert Lindet; mais il n'avait pris aucune part à la révolte, et l'Assemblée passa à l'ordre du jour. Cependant la Convention revint quelques jours après sur cette décision, et elle décréta, outre l'arrestation de Robert Lindet, celle des autres membres épargnés jusque là des anciens comités de Salut Public et de sûreté générale, Voulland, Jagot, Elie Lacoste, David, Lavicomterie, Jean-Bon Saint-André, Prieur de la Côte-d'Or, Dubarran et Bernard de Saintes. Carnot fut seul excepté de la liste, protégé par le souvenir des services éminents qu'il avait rendus à la France dans son administration militaire.

Ces premières mesures prises, la Convention songe à prévenir le retour des tristes scènes de la journée. Elle confirme par un nouveau décret l'ordre de désarmer sans délai dans chaque section « les assassins, les buveurs de sang, les voleurs, les agents de la tyrannie qui avait précédé le 9 thermidor. » Elle décrète ensuite que, jusqu'à ce que le calme soit rétabli, aucune femme ne sera plus admise dans les tribunes; enfin elle enjoint aux comités de gouvernement d'instruire les départements, par des couriers extraordinaires, de l'heureuse issue des événements de la journée. Il était alors quatre heures du matin; l'Assemblée se sépara jusqu'au lendemain à sept heures. Les comités s'étaient constitués en permanence.

2 prairial. Le lendemain, les agitateurs de la veille voulurent renouveler leur ten-
(21 mai.) tative si misérablement avortée au moment où ils s'étaient crus maîtres du

succès. Dès le matin, le tocsin appelait de nouveau aux armes les deux faubourgs et la Cité, et un nombreux rassemblement populaire se portait à l'Hôtel-de-Ville, où s'était réuni, sous le titre de *Convention Nationale du Souverain*, le comité directeur de l'insurrection. La Convention, accourue de bonne heure à son poste, prit aussitôt des mesures énergiques, de concert avec ses comités. Les chefs du rassemblement furent mis hors la loi; la même mesure fut portée contre les hommes, à peine connus hors de l'enceinte des clubs, qui semblaient vouloir élever à la Commune une autorité rivale de l'Assemblée Nationale. Une nouvelle proclamation fut, en outre, adressée aux sections fidèles; déjà l'ordre avait été expédié dans la nuit aux troupes de ligne cantonnées à proximité de Paris de se rendre sans une minute de retard auprès des comités. C'était la premiere fois depuis cinq ans que des troupes régulières étaient appelées à intervenir dans les luttes que s'étaient livrées les partis. Un ou deux bataillons de gardes nationaux, fournis par la section Lepelletier et celle de la Butte-des-Moulins, toujours les premières à signaler leur zèle contre les terroristes, furent chargés vers le milieu du jour d'aller dissiper l'attroupement de la Maison-de-Ville. Mais déjà l'insurrection avait abandonné ce poste pour se replier sur le faubourg Saint-Antoine, où était sa force principale. Là les chefs du mouvement tâchèrent d'y mettre l'ordre et la discipline qui y manquaient la veille. Au lieu de la cohue de femmes et d'ouvriers qui avait debordé sur la Convention, on fit marcher les trois bataillons du faubourg, dans lesquels tous les ouvriers furent incorporés. Les deux bataillons de la Convention, n'ayant trouvé personne à la place de Grève, s'avançaient dans la direction du faubourg par la rue Saint-Antoine, lorsqu'ils virent venir à eux en bon ordre, accompagnée de ses canons, cette armée encore redoutable de la faction démocratique. Fort inférieurs en force, les gardes nationaux firent aussitôt volte-face, et regagnèrent le Carrousel au pas de course. Les bataillons insurgés les y suivirent de près, et se rangèrent immédiatement en bataille vis-à-vis des troupes conventionnelles, leurs canons braqués sur le Palais. Deux heures s'écoulèrent dans cette attitude hostile, sans que néanmoins on en vînt aux mains; de part et d'autre on échangeait des parlementaires, sans parvenir non plus à s'entendre. Cependant les têtes s'échauffaient, et le combat devenait imminent. En voyant les canonniers des faubourgs charger leurs pièces, ceux des sections, composés en très grande majorité de chauds révolutionnaires, tournèrent tout-à-coup les leurs en s'écriant qu'ils ne voulaient pas mitrailler leurs frères qui demandaient du pain, et allèrent les joindre à celles des insurgés. Cette défection mettait la Convention et ses défenseurs dans une position périlleuse : la nouvelle qui s'en répandit bientôt dans l'Assemblée y jeta encore une fois la terreur et le désordre. Vingt propositions incohérentes partaient en même temps de tous les bancs. — « Je demande,

1795. AN III. s'écria Legendre, que nos collègues restent à leur poste. Tous les bons citoyens sont décidés à soutenir la Convention; ils savent que si elle était dissoute la République le serait avec elle. La nature nous a tous condamnés à mourir : un peu plus tôt, un peu plus tard, peu importe. Soyons calmes; la plus belle motion est de garder le silence. » Une demi-heure s'écoule encore ainsi dans une attente pleine d'anxiété; sur le Carrousel, on commençait à parlementer de nouveau. Un grand nombre de gardes nationaux, déposant leurs armes, s'étaient mêlés aux rangs du peuple et s'efforçaient de le ramener à des sentiments de paix. Cette insurrection, malgré les prédications furibondes des meneurs jacobins, n'avait plus le caractère impétueux des grands mouvements populaires du 14 juillet, du 6 octobre, du 20 juin ou du 10 août : le peuple souffrait, et ses souffrances le disposaient au désordre; mais ce qu'il voulait surtout, c'était un allégement à sa misère, et il était loin de partager, comme autrefois, l'exaltation furieuse des boute-feu politiques. Les gardes nationaux, empressés de mettre à profit les dispositions conciliantes qu'ils rencontrent dans les rangs des ouvriers, envoient demander à la Convention qu'elle charge dix de ses membres de venir s'expliquer avec les citoyens, afin de prévenir l'effusion du sang. Quelques députés essayèrent de s'opposer à cette démarche, qu'ils présentèrent comme une faiblesse; mais l'Assemblée passa outre et nomma la députation. Les comités sentaient d'ailleurs le besoin de temporiser, pour donner aux troupes mandées à Paris le temps de se rendre près de la Convention. « Que voulez-vous, » et qu'allez-vous faire? disent au peuple les commissaires désignés par la » Convention; nous sommes vos amis, vos frères, et vous venez comme des » ennemis! Oubliez-vous les droits que la Convention a sur les patriotes? Faut-» il donc s'égorger pour s'entendre? Vos représentants sont tout disposés » à recevoir vos députations et à faire droit à vos justes demandes; et nous, » vous le voyez, nous venons fraterniser! » Ce langage, en partie sincère, en partie dicté par les nécessités du moment, achève de désarmer la colère des ouvriers. Six d'entre eux sont aussitôt choisis pour aller porter leurs réclamations à la barre; leur orateur ne fait guère que répéter les termes du manifeste insurrectionnel de la veille : *Du pain, la Constitution de 93, l'élargissement des patriotes.* Mais, d'un côté, on fait semblant de croire que les demandes sont adoucies; de l'autre, on a parlé, on s'est fait craindre, on se sent soulagé. Vernier, qui occupe le fauteuil, fait à la députation une réponse conciliante, de nature à peu engager l'avenir; il donne l'accolade fraternelle à l'orateur, en signe de réconciliation et de bon accord, et invite les envoyés du peuple à la séance. Sur ces entrefaites, la nuit arrive; l'insurrection, à peu près calmée, se dissout par bandes, et chacun ne pense plus qu'à rentrer chez soi. A onze heures du soir, il ne reste plus personne sur la place *.

* Fain, *Manuscrit de l'an III*, p. 195.

Ainsi ce formidable appareil déployé par les faubourgs insurgés vint échouer cette fois contre la politique de la Convention et l'adresse de ses mesures temporisatrices : temporisation dont il faut lui rendre grâces, puisqu'elle prévint l'effusion du sang. Cependant la réflexion ramena le doute dans l'esprit du peuple; les plus clairvoyants craignirent d'avoir été dupes, et les instigateurs de l'insurrection n'oublièrent rien pour fomenter ces germes de nouveaux troubles. Dans la journée du 3, les faubourgs ne reprirent pas les armes; mais des groupes animés remplissaient les rues, et une grande fermentation continuait d'agiter les basses classes. Pendant ce temps, les troupes arrivaient; le 3 au soir plusieurs bataillons de ligne et trois mille hommes de cavalerie avaient pris poste à l'École-Militaire. Les comités allaient se trouver en mesure de conserver devant l'insurrection, si elle osait relever son étendard, l'attitude qui convenait aux dépositaires de la force publique. Un événement fortuit vint hâter le dénouement de cette situation fausse. L'assassin de Féraud avait été arrêté, livré à une commission militaire créée pour juger les fauteurs et les complices de l'insurrection, et condamné à mort. Il devait être exécuté le soir même de cette journée du 3; mais un certain nombre d'ouvriers déterminés s'échelonnent près de l'instrument du supplice, fondent à l'improviste sur l'escorte, délivrent le patient, et le ramènent en triomphe au milieu du faubourg Saint-Antoine. Cette audacieuse agression mit fin à l'espèce de trêve conclue la veille entre la Convention et les faubourgs. Des dispositions militaires sont ordonnées par les comités et s'exécutent silencieusement pendant la nuit. Le lendemain, au lever du soleil, huit mille hommes de troupes régulières, infanterie et cavalerie, cernaient l'entrée du faubourg; et près de vingt mille hommes de garde nationale, auxquels toute la jeunesse dorée s'était réunie, se portaient sur le même point sous la conduite des trois représentants Gilet, Aubry et Delmas. Le général Menou avait le commandement de toutes les forces réunies. La Convention s'était rassemblée de bonne heure, et avait aussitôt rendu un décret portant que les habitants du faubourg Saint-Antoine seraient sommés de remettre sur l'heure sous la main de la justice l'assassin du représentant du peuple Féraud, et de livrer les canons de leurs trois sections, sous peine, en cas de refus, d'être déclarés en état de rébellion et traités avec toute la rigueur des lois militaires. Les sommations furent faites, et les mortiers mis en batterie sur la place de la Bastille comme pour bombarder les rebelles. Ces effrayantes dispositions intimidèrent tous ceux des habitants dont les propriétés étaient menacées de destruction par une exécution militaire, c'est-à-dire les propriétaires et les chefs de fabrique; et leur intervention active près des ouvriers amena ceux-ci à discontinuer une résistance qui ne pouvait qu'attirer sur le faubourg tout entier des conséquences désastreuses. Ils rédigèrent des propositions de paix, et envoyèrent

1795. AN III.

4 prairial. (23 mai.)



1795. AN III. vers la Convention des parlementaires auxquels Menou donna un sauf-conduit; mais cette fois l'Assemblée refusa de les admettre et d'entendre leur pétition avant que le faubourg n'eût obéi au décret. Il fallut se soumettre sans condition. Les canons des trois sections furent livrés; l'assassin de Féraud, qui s'était caché, fut découvert quelques jours après et se précipita du haut d'un toit. Dans les autres sections, le désarmement des révolutionnaires les plus turbulents, et notamment de tous les individus appartenant aux dernières classes, se poursuivit avec activité, et fut achevé en peu de jours. Toutes les sections, même les plus zélées pour la cause de la Convention, firent la remise de leurs canons : on venait d'avoir, par la défection des canonniers de la section Lepelletier, le 2 prairial, un nouvel exemple du danger de laisser subsister dans la garde nationale un corps nécessairement composé d'hommes appartenant aux classes ouvrières, et qui, à toutes les époques de la Révolution, s'était montré disposé à pactiser avec les insurrections populaires.

Ce désarmement général des faubourgs et des classes inférieures, qui fut étendu à la France entière, marque une grande époque dans l'histoire de nos agitations civiles : à partir de ce moment, la multitude, exclue par le fait de toute participation directe à l'action du gouvernement, rentre dans la sphère subordonnée que tout ordre social régulier lui assigne, et dont elle ne peut sortir pendant long-temps sans jeter dans l'État d'épouvantables perturbations. Le sans-culottisme a régné en France pendant moins de deux ans, et c'est en lettres de sang qu'il faudrait écrire l'histoire de ces deux années de funeste mémoire! QUATRE-VINGT-TREIZE restera dans les annales de l'humanité comme un effroyable enseignement et un exemple terrible.

On gémit d'avoir encore à enregistrer, même après le triomphe de la cause de l'ordre et de la modération sur la conspiration factieuse des fauteurs d'anarchie, et de nouvelles victimes et de nouveaux supplices. Toujours du sang, toujours des échafauds! Déplorable entraînement des révolutions! Il eût été beau aux vainqueurs de prairial de se montrer généreux après la victoire, et d'épargner la vie de leurs ennemis, tout en enchaînant leur indomptable frénésie. La Convention ne crut pas que l'intérêt de la France et la sécurité de l'avenir lui permissent cette générosité envers un parti que chaque nouvelle défaite poussait à de nouveaux complots. Rhul, Goujon, Bourbotte, Romme, Duquesnoy, Duroy, Soubrany, Peyssard, Forestier, Albitte et Prieur de la Marne furent envoyés devant une commission militaire. Le premier se poignarda; les deux derniers prirent la fuite. L'ordre de traduire Barrère, Collot et Billaud devant le tribunal criminel de la Charente-Inférieure fut en même temps expédié par un courrier extraordinaire; mais cet ordre, en arrivant à Rochefort, trouva Billaud et Collot

embarqués pour la Guyane. Barrère seul comparut devant le tribunal, et parvint, ainsi qu'il a été dit, à se soustraire à une condamnation capitale. Le gouvernement crut devoir sévir aussi contre les derniers débris des principaux agents de la Terreur; le ci-devant maire de Paris, Pache, son gendre Audouin, l'ex-ministre de la guerre Bouchotte, deux employés supérieurs du même ministère, Daubigny et Hassenfratz; enfin les trois hauts exécuteurs des ordres de l'ancien comité de sûreté générale, Héron, Clémence et Marchand, furent envoyés devant le tribunal criminel d'Eure-et-Loire. Dix-sept autres députés montagnards, dénoncés la plupart pour les rigueurs qui avaient signalé leurs missions dans les départements, furent encore décrétés d'arrestation. On a déjà vu que la même mesure avait été prise à l'égard de ce qui restait alors des membres des deux anciens comités de sûreté générale et de Salut Public. 1795 AN III.

Ainsi, la faction terroriste était traitée après sa défaite comme, après son triomphe, elle avait traité le parti girondin. Tout ce que n'avait pas dévoré la fureur de ses propres divisions intestines, dans l'intervalle du 31 mai au 10 thermidor, était maintenant proscrit, emprisonné, envoyé à l'échafaud ou réduit au suicide. Les deux journées de germinal et de prairial coûtaient à la Montagne soixante-deux de ses membres les plus fougueux, et avaient rempli les prisons, vides depuis thermidor, de plusieurs milliers de Jacobins. Six des députés traduits devant la commission militaire, Goujon, Romme, Duroy, Duquesnoy Bourbotte et Soubrany, furent condamnés à mort; la peine de Peyssard fut réduite à la deportation, et celle de Forestier à la réclusion. Tous avaient juré de ne pas attendre vivants la honte du supplice; les six condamnés tinrent parole, et rappelèrent ainsi l'exemple qu'avait donné Valazé lors de la condamnation des vingt-deux Girondins: un poinard qu'ils étaient parvenus à dérober à la surveillance de leurs gardiens devait les affranchir du bourreau. Ils se frappèrent en sortant du tribunal. Romme, Goujon et Duquesnoy furent assez heureux pour ne pas survivre un seul instant à leurs blessures; les trois autres furent conduits sanglants et presque sans vie à l'échafaud. 29 prairial. (17 juin.)

Au milieu de ces embarras et de ces périls intérieurs, le comité de Salut Public, dont faisaient partie, en prairial, Cambacérès, Vernier, Aubry, Tallien, Sieyès, Merlin de Douai et Rewbel, ne détournait pas son attention des graves intérêts de notre politique extérieure. Les négociations ouvertes avec la Prusse s'étaient terminées par un traité de paix signé à Bâle le 16 germinal (5 avril), et ratifié le 24 par la Convention Nationale; le 2 prairial, Sieyès vint annoncer à la Convention, à peine sortie de la crise suscitée par la dernière tentative de la faction jacobine, qu'un traité définitif venait d'être signé avec la Hollande. Ce traité est du 27 floréal (16 mai). Ces deux traités donnaient le Rhin pour limite à la France. Le premier stipulait l'occu-

1795. AN III. pation par les troupes de la République de la partie des États prussiens située à la gauche du fleuve, renvoyant à l'époque de la pacification générale les arrangements ultérieurs et la question d'indemnités pour la Prusse; le second nous cédait la Flandre hollandaise, Maëstricht et Venloo, c'est-à-dire tout le territoire hollandais en-deçà de la principale bouche du Rhin. La Prusse s'engageait à n'entrer désormais dans aucune coalition contre la France, et la France, de son côté, promettait de ne pas porter le théâtre de la guerre dans les pays germaniques voisins de la frontière prussienne, à condition par la Prusse de leur faire observer une exacte neutralité. Les États de Hollande payaient à la République une indemnité de guerre de cent millions de florins, et ils tenaient à notre disposition trente vaisseaux ou frégates et vingt-cinq mille hommes. L'Escaut était déclaré libre. Ainsi la France, après avoir été mise pendant quatre ans au ban de l'Europe, rentrait de haute lutte dans la grande confédération européenne, et elle y faisait entrer avec elle de nouveaux principes qui allaient changer de fond en comble les bases du droit public, telles que les avait constituées le célèbre traité de Westphalie. Bientôt la Coalition, affaiblie par cette double perte, qui lui enlevait, avec la Hollande, toute l'Allemagne septentrionale, allait en éprouver une autre plus sensible encore aux champions de la cause monarchique, par la paix que l'Espagne conclut à son tour deux mois plus tard. Ici, c'était un Bourbon qui reconnaissait cette République qui avait arrosé les échafauds du sang des Bourbons.

A mesure que le parti royaliste et l'émigration perdaient de leurs appuis au-dehors, ils redoublaient à l'intérieur l'activité de leurs machinations. Le relâchement de la terreur, en même temps qu'il rappelait la sécurité dans la masse des gens honnêtes et ralliait les opinions sagement modérées, permettait aux partisans secrets que conservait le régime monarchique de se remontrer peu à peu et de travailler à la contre-revolution, espérant, non sans quelque raison, que l'horreur soulevée par les excès du régime atroce qui, pendant deux ans, avait couvert la France d'un crêpe funèbre, ramènerait à eux un grand nombre de ceux que les rigueurs révolutionnaires avaient frappés, soit dans leurs intérêts, soit dans leurs affections de famille ou d'amitié, soit dans la mesure sagement réformatrice de leurs opinions. Dès que la France cessa de ressentir l'effroyable compression qui avait pesé sur elle pour lui imposer le gouvernement républicain; dès que les classes moyennes, c'est-à-dire la partie la plus saine, la plus active, la plus industrieuse, la plus riche et la plus éclairée de la nation, furent affranchies du joug sanglant de la carmagnole et du bonnet rouge; dès que la démocratie en haillons fut déchue de la puissance momentanée à laquelle l'avait appelée la faction turbulente qui avait eu Robespierre pour chef, les Jacobins pour ministres et les clubs pour centre d'action, les royalistes, spéculant à la

fois et sur l'aversion des uns pour le gouvernement démocratique, et sur le dégoût des autres pour une révolution qui jusqu'alors ne s'était annoncée que par des bouleversements et des ruines, et sur l'apathie dont les crises politiques sont toujours suivies chez le plus grand nombre, se flattèrent qu'il leur serait aisé désormais de gagner à leur cause l'opinion publique. Parce que la nation aspirait ardemment à rentrer dans un ordre de choses calme et régulier, les amis de l'ancien régime, prompts à s'abuser sur le caractère véritable et la portée réelle de cette inévitable réaction des esprits, crurent que la restauration du trône en allait être la conséquence immédiate. Bien que recélant eux-mêmes le germe de profondes dissidences, — les uns, royalistes purs, rêvant le rétablissement du trône de Louis XIV, avec son antique cortége d'aristocratie et de priviléges nobiliaires; les autres, royalistes de 89, comprenant la nécessité de relever le trône sur des bases nouvelles, et de consacrer quelques unes des grandes réformes constitutionnelles que la nation tout entière avait alors réclamées avec tant d'énergie. — ils s'accordaient du moins en cela, que la première tâche pour eux était de travailler de concert à la ruine définitive du gouvernement républicain. Aisément disposé, comme le sont tous les partis réactionnaires, à transformer en certitudes les éventualités les plus incertaines, le parti royaliste ne savait ou ne voulait pas voir les obstacles formidables qui s'opposaient alors à la réalisation de ses plans. En vain s'attachait-il à réveiller dans les âmes le sentiment de regret qu'y devait faire naître le souvenir des temps paisibles de la monarchie, comparés aux jours de sanglante agitation que l'on venait de traverser; en vain mettait-il en parallèle, par tous les moyens que lui fournissait la liberté de la presse, la douceur et le bien-être du régime déchu avec les échafauds, la misère, les spoliations et les excès de toute nature du règne de Robespierre : on pouvait reconnaître la vérité générale du tableau, sauf peut-être l'exagération des couleurs, sans s'accorder avec eux dans les conclusions qu'ils en voulaient tirer. Il serait sans doute inexact de dire que la France était républicaine, si l'on entend par là une adhésion générale et raisonnée de l'opinion aux formes du gouvernement démocratique; mais il est impossible aussi de méconnaître que l'immense majorité de la nation était sincèrement *révolutionnaire*, — en prenant le mot révolutionnaire dans sa meilleure acception, dépouillée des idées de sang et de violences dont l'avait entourée l'affreux régime de la Terreur. La France avait voulu en 89 la réforme des abus d'un régime fondé sur l'arbitraire et les priviléges, c'est-à-dire sur l'oppression de la masse par le petit nombre; cette réforme, combattue avec acharnement par ceux dont elle atteignait ou menaçait l'influence, les priviléges, les richesses, ou seulement les préjugés, avait bientôt dégénéré en une lutte opiniâtre, et cette lutte avait produit à son tour une sanglante révolution où était venu se briser et s'engloutir tout

1795. AN III. ce qui avait fait obstacle aux vœux légitimes de la nation, la noblesse d'abord, puis le clergé, puis le trône.... D'affreux excès étaient sortis de cette immense effervescence; les passions individuelles, l'ambition, la cupidité, les poisons de l'envie, les haines implacables, s'étaient bientôt mêlés aux passions politiques et en avaient augmenté la rage aveugle. On avait vu des partis opposés surgir de cette effroyable conflagration, comme la lave enflammée que la terre vomit de ses entrailles dans les grandes convulsions de la nature; on avait vu ces partis, se couvrant tour à tour des grands mots de patrie et de liberté, oublier tous également les intérêts sacrés de cette Révolution dont ils se disaient les représentants et les seuls défenseurs, pour ne se souvenir que de leurs méprisables rivalités; on les avait vus secouer avec fureur sur la France éplorée les torches de la guerre civile; on les avait vus, excitant et flattant les plus mauvais instincts de la populace, déchaîner ces masses abruties pour s'en faire un instrument de destruction contre leurs adversaires. Ainsi avait été érigé l'empire absolu de la démagogie; et, par une conséquence logique de cette déification de la force brutale, on avait vu frapper de proscription toute supériorité fondée sur le développement du plus noble attribut de l'homme, sur l'intelligence. L'esprit, les talents, la haute industrie, l'éclat qu'ils répandent, les richesses qu'ils créent, avaient été stigmatisés du nom d'aristocratie; et cette aristocratie de nouvelle espèce, poursuivie avec plus de fureur encore que ne l'avait été l'aristocratie nobiliaire, était devenue pendant quatorze mois l'aliment journalier des échafauds. Alors on avait vu s'ébattre devant la France épouvantée la parodie à la fois ignoble et atroce des grands principes consacrés par la Révolution. La liberté avait pris le masque repoussant de la licence la plus effrénée; l'égalité avait eu pour emblème un niveau sanglant surmonté du couperet révolutionnaire. Toutes les folies de l'imagination en délire s'étaient mêlées à tous les crimes que peut inspirer un sombre fanatisme. Et cependant il se trouva des hommes qui rêvèrent la consolidation de cet effroyable chaos, et qui voulurent ériger en système permanent ce régime d'extermination systématique, enfanté par une situation trop violente pour ne pas être exceptionnelle. Mais tant d'horreurs devaient trouver leur terme dans leur excès même. Après s'être abreuvées à longs traits du plus pur sang de la France, les factions tournèrent contre elles-mêmes leur rage exterminatrice et se dévorèrent entre elles; puis vint enfin le jour, marqué par la justice éternelle, où l'homme qui avait concentré dans ses mains leur funeste héritage succomba à son tour sous le poids de l'exécration accumulée sur sa tête, et entraîna dans sa chute ce régime de Terreur dont il s'était fait le grand-prêtre. Robespierre avait régné par l'échafaud, il périt par l'échafaud. Avec lui finit la domination funeste de la multitude, et la France fut affranchie de la tyrannie la plus hideuse qui ait jamais pesé sur aucun

peuple. L'humanité ressaisit alors quelques uns de ses imprescriptibles droits, et la justice put faire entendre sa voix long-temps bâillonnée par la main du bourreau. 1795. AN III.

De cette effroyable période d'agitations que venait de traverser la France en deuil, que lui restait-il donc pour la dédommager de tant de sacrifices et de tant de souffrances? Il lui restait deux principes qui avaient survécu à l'odieux abus qu'en avait fait le démagogisme, le principe de la liberté politique et celui de l'égalité civile. C'étaient là les germes précieux qui devaient féconder un jour cette terre si violemment ébranlée par la tourmente, si profondément labourée par le glaive révolutionnaire. Ce n'étaient encore que des germes informes, mais la France n'en sentait pas moins tout le prix; et plus chèrement elle les avait payés, moins elle était disposée à les livrer au vent des réactions. Les royalistes s'abusaient donc étrangement, quand ils se flattaient que la nation, soit par lassitude, soit par horreur pour les excès commis au nom de la liberté, pourrait abandonner à leur garde ces garanties précieuses si péniblement conquises, et livrer la Révolution à ceux qui dans tous les temps s'étaient montrés les implacables ennemis non pas seulement des crimes qui l'avaient souillée, mais de son principe même et de ses vœux les plus légitimes; à ceux dont la résistance insensée en avait à l'origine provoqué toutes les colères et amené par suite tous les excès; à ceux-là enfin qui pour combattre cette Révolution détestée n'avaient pas craint d'appeler l'étranger au sein de leur patrie et de marcher eux-mêmes sous les drapeaux ennemis contre leurs concitoyens. Ces souvenirs, d'ailleurs, n'auraient pas été présents à tous les esprits, — et la suite a bien montré qu'ils étaient ineffaçables, — que d'autres obstacles eussent encore élevé un mur presque infranchissable entre la France et la restauration de la famille déchue. Non seulement le sang de Louis XVI, de sa sœur et de Marie-Antoinette devait rendre impossible une réconciliation sincère entre l'assemblée régicide et les débris exilés de la royale famille; mais la Révolution elle-même avait créé, dans sa marche rapide, une masse formidable d'intérêts nouveaux contre lesquels devait échouer toute tentative de restauration bourbonienne. Une quantité immense de propriétés, confisquées sur la noblesse et le clergé, était maintenant passée dans les mains de plusieurs millions d'acquéreurs; et le rappel des Bourbons, nécessairement suivi de la réintégration de soixante mille émigrés dans leurs domaines, serait devenu le signal d'un nouveau bouleversement dans toutes les existences que la politique des trois Assemblées avait ainsi étroitement rattachées à la Révolution.

Telle était la situation du parti royaliste vis-à-vis de la France et de la Convention; mais les royalistes, aveuglés, comme le sont tous les partis, sur leur force réelle et sur les dispositions de l'esprit public à leur égard,

1795. AN III. se flattaient de s'emparer de l'opinion au moyen de leurs journaux, et de la diriger insensiblement vers le but auquel ils tendaient. Trop adroits pour se dévoiler tout d'abord, ils avaient pris le langage des républicains modérés, qui depuis le 9 thermidor formaient à Paris la très grande majorité des sections; et c'était sous ce masque d'emprunt qu'ils espéraient ruiner pièce à pièce la Révolution et ses institutions. Une foule d'émigrés et d'ecclésiastiques étaient rentrés en France depuis quelques mois, favorisés par la tolérance des nouvelles autorités locales; la plupart d'entre eux étaient venus à Paris sous de faux noms, et ils se rendaient assidûment dans les sections pour y préparer la réaction. Dans le Midi, les réacteurs poursuivaient le cours de leurs sanglantes exécutions, et la ligue des *Vengeurs* prenait chaque jour une couleur plus décidément royaliste. Le malheureux fils de Louis XVI, qui n'avait pas, non plus que sa sœur, quitté la prison du Temple, venait d'y succomber (8 juin) à une maladie produite par le développement d'un vice scrofuleux, suite du régime barbare auquel l'avaient assujetti ses gardiens. A la nouvelle de sa mort, son oncle Louis prit le titre de roi, et son avènement fut proclamé au quartier-général du prince de Condé, où il se trouvait alors, par la vieille formule monarchique : Louis XVII est mort, vive Louis XVIII! Cet événement donna une nouvelle activité à la correspondance de l'émigration avec les royalistes de l'intérieur. Une agence secrète s'organisa à Paris, et transmit aux affidés le mot d'ordre qu'elle recevait du prétendant. Une autre agence établie à Londres poursuivait en même temps près du cabinet britannique, par l'intermédiaire du marquis de Puisaye, le projet d'une expédition en Vendée, où les chefs royalistes, obligés de subir une pacification que la nécessité seule leur avait imposée, n'attendaient pour reprendre les armes que l'apparition du drapeau blanc sur leurs côtes. Telles étaient du moins les promesses du marquis de Puisaye au ministère anglais; et le négociateur était sincèrement convaincu de l'exactitude des données sur lesquelles il fondait ses espérances. Pitt, dont la Coalition à demi dissoute avait en partie trompé les vues, prêta facilement l'oreille à ces propositions, qui promettaient une puissante diversion dans l'Ouest pendant que la Coalition agirait sur le Rhin : il accorda une flotte, des armes et des secours d'argent. Les préparatifs, enveloppés d'un profond secret, se poussèrent dès lors avec activité dans un des ports d'Angleterre; bientôt un corps de trois à quatre mille hommes, composé en partie d'anciens officiers de la marine royale, en partie de prisonniers français enrôlés sous les drapeaux de l'émigration, fut complétement équipé. L'expédition emportait en outre des armes et le matériel nécessaire pour une armée de quarante mille hommes au moins.
25 juin. (7 messidor.) La flotte anglaise mit à la voile vers le milieu de juin, et, le 25, elle déposa l'expédition royaliste sur la plage de Quiberon. Hoche, qui se trouvait alors

à Rennes, réunit à la hâte quelques milliers d'hommes et accourut vers le point de débarquement. L'armée des émigrés, attaquée avec impétuosité, fut acculée à la côte, serrée entre la mer et un rempart d'artillerie, écrasée sous un feu épouvantable et presque entièrement détruite, sans que les embarcations anglaises, repoussées du rivage par un très gros temps, pussent venir au secours des fugitifs. Presque tout périt dans les flots ou sous le feu des républicains. Cette action meurtrière eut lieu le 20 juillet. Sept cents émigrés, après s'être long-temps défendus avec le courage du désespoir, se virent réduits à mettre bas les armes, et furent tous fusillés sur place. Ils étaient émigrés, ils étaient pris les armes à la main sur notre territoire : les lois étaient inexorables, et le gouvernement, menacé lui-même par les progrès chaque jour plus inquiétants de la faction royaliste, se vit dans l'impossibilité de se relâcher de leur rigueur. Tallien, envoyé en mission près de Hoche, présida à cette exécution terrible.

1795. AN III. 20 juillet. (2 thermidor.)

La triste issue de cette tentative aventureuse jeta la consternation dans le parti monarchique; l'exécution militaire des sept cents prisonniers devint surtout un texte de déclamations passionnées contre la Convention. Les sections qui avaient montré le plus de zèle pour la défense du gouvernement de thermidor, travaillées maintenant par les nombreux affidés de l'agence royaliste, se prononcèrent ouvertement contre la rigueur déployée par les comités envers les débris impuissants d'un parti dispersé, et reprochèrent en même temps au gouvernement une dangereuse indulgence à l'égard des terroristes incarcérés. « L'impunité des satellites du farouche Robespierre lasse notre patience, disaient les pétitions qui se succédaient à la barre; cette impunité perpétue l'espoir qu'ils conservent encore de ressaisir la domination. Le royalisme est un mot dont les terroristes abusent pour décourager les républicains qui vous ont défendus dans les journées de germinal et de prairial, et qui vous défendront jusqu'à la mort. Hâtez-vous d'achever l'épuration tant promise, et chassez de votre sein tout ce qui peut y rester d'impur. » Appuyées par quelques uns des membres modérés de l'Assemblée, qui ne désiraient pas moins que les sections elles-mêmes voir la Convention rompre sans retour avec le passé, les adresses passablement impérieuses des pétitionnaires étaient vivement combattues par ceux des députés que leurs antécédents rattachaient plus étroitement aux grands actes révolutionnaires, et qui avaient le plus à redouter le triomphe des opinions hostiles à la Révolution. « Ne voyez-vous pas, s'écriaient-ils, que les meneurs d'aujourd'hui ont le même système que ceux d'autrefois, et que ce système est de détruire la représentation nationale? Lisez leurs journaux : à peine trouvent-ils vingt députés dignes de leur estime. Ce n'est point aux actions que l'on déclare la guerre, mais aux opinions, mais au gouvernement. Ne prenez pas le change sur le terrorisme que l'on vous dit

1795. AN III. prêt à renaître : il est des hommes pour qui vous êtes tous des terroristes, car tous vous avez déclaré le roi coupable de trahison et voté la République. On nous demande aujourd'hui de condamner en quelque sorte sans les entendre la masse de détenus que renferment les prisons; mais est-ce à ceux qui ont si vivement applaudi aux ordres d'élargissement donnés après le 10 thermidor par les délégués de la Convention, à se plaindre aujourd'hui avec tant d'amertume de ce que vous voulez statuer avec impartialité sur le sort des prisonniers actuels? » Les orateurs des soixante-treize répliquaient à leur tour qu'une telle assimilation était un outrage aux principes éternels de la morale et de la justice; que mettre dans la même balance les proscrits de 93 et les factieux de germinal, c'était jeter dans les opinions une incertitude funeste, bouleverser les notions du juste et de l'injuste, renverser la barrière élevée entre le crime et la vertu, et vouloir aplanir les voies au retour de la terreur. On voit quel chemin rapide a fait la réaction, et dans les actes, et dans les idées. C'est la Révolution, maintenant sur la défensive, qui se voit réduite à repousser les attaques incessantes des deux classes d'adversaires qui se sont réunis contre elle, les uns contre-révolutionnaires décidés, les autres qui n'auraient voulu effacer de la Révolution que les excès qui l'avaient emportée loin du but que les vœux de la nation lui avaient marqué d'abord. « Ce qui fait la principale force des agents de la contre-révolution, disait Boissy-d'Anglas, c'est qu'ils sont soutenus par des gens honnêtes, d'un caractère faible, qu'on peut bien appeler royalistes si l'on considère leurs opinions particulières, mais qu'on peut encore appeler républicains si l'on considère leur respect pour le gouvernement établi. Ceux-là n'aiment pas la République, parce que cette idée se lie dans leur esprit avec celle des troubles et des factions. L'ombre des Décemvirs les poursuit; le flambeau dévastateur de l'anarchie les effraie : trompés par le sang qui a rougi le bonnet de la liberté, ils regardent le régime opposé comme la seule base possible de la tranquillité qu'ils désirent... L'organisation d'un bon gouvernement, ajoutait l'intègre et vertueux Boissy-d'Anglas, ramènera les citoyens trompés. »

Cette organisation était désormais la préoccupation dominante de la Convention. La commission des Onze, nommée pour préparer en apparence les lois organiques de la Constitution de 93, mais en réalité, dans la pensée de ceux qui l'avaient fait instituer, pour travailler à la rédaction d'une constitution nouvelle, — car la majorité de l'Assemblée n'en voulait plus, et, bien que personne n'osât encore le dire ouvertement, elle était résolue de la laisser dans l'arche où l'avaient renfermée ses auteurs *, — cette commission des Onze avait commencé ses travaux dans les premiers jours de mai. Com-

* Thibaudeau, *Mémoires sur la Convention*, p. 173.

posée de Lesage, de Daunou, de Boissy-d'Anglas, de Creuzé-Latouche, de Berlier, de Louvet, de La Réveillère-Lépeaux, de Lanjuinais, de Durand-Maillane, de Baudin des Ardennes et de Thibaudeau, les Girondins, comme on voit, y dominaient. Quatre de ses membres, Lesage, Boissy-d'Anglas, Durand de Maillane et Lanjuinais, étaient soupçonnés de pencher, sinon vers la restauration de la famille exilée, au moins vers le rétablissement d'un ordre monarchique. Tous les autres membres de la commission étaient franchement républicains. Sa première décision, et elle fut prise à l'unanimité, fut de laisser à l'écart l'ébauche informe décorée du nom de Constitution de 93. Toutes les parties de l'œuvre nouvelle furent ensuite mûrement pesées et longuement débattues; six semaines furent consacrées à ces discussions préparatoires et à la rédaction du projet. Le 5 messidor (23 juin), Boissy-d'Anglas, rapporteur de la commission, présenta son travail à l'Assemblée. La discussion s'ouvrit le 16 (4 juillet) et se prolongea jusqu'au 30 (17 août). Le 2 fructidor, la Convention décréta que la nouvelle Constitution serait présentée, le 20 du même mois, à l'acceptation du peuple réuni en assemblées primaires.

1795. AN III.

2 fructidor. (19 août)

Cette œuvre capitale, qui s'annonçait comme devant consacrer les conquêtes légitimes de la Révolution et en fixer les destinées futures, doit être considérée comme un immense progrès, si on la compare aux deux essais qui l'avaient précédée. Les six années que l'on venait de traverser laissaient après elles de cruelles leçons qui ne furent pas perdues pour les auteurs de la nouvelle Constitution. Celle de 91 n'avait eu en vue que d'affaiblir et de désarmer le pouvoir; celle de 93 avait voulu mettre en action le principe de la démocratie pure, et appeler ce qu'on nommait le *peuple*, c'est-à-dire la multitude prolétaire, à l'exercice immédiat de la souveraineté politique; celle de 95 eut pour pensée fondamentale de rasseoir à la fois et la nation et le pouvoir, de rendre au gouvernement les conditions de force et de durée en dehors desquelles il n'y a plus qu'anarchie, confusion et bouleversements, et d'introduire ainsi dans une organisation républicaine le principe de stabilité des gouvernements monarchiques. Ce but était loin d'être atteint, sans doute; mais la nouvelle Constitution en approchait autant que le permettait son point de départ. Quelques uns des membres de la commission de Onze voulaient effacer du frontispice de la Constitution cette Déclaration des Droits qui avait fourni à l'ignorance tant de déductions anarchiques; leur avis ne prévalut pas, et on crut remédier suffisamment au danger en faisant suivre la Déclaration des Droits d'une *Déclaration des Devoirs*. Les devoirs de l'homme envers ses semblables furent rattachés à ces deux principes éternels, que la nature a gravés dans tous les cœurs : *Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'on te fît; — fais constamment aux autres le bien que tu voudrais en recevoir.* Une des plus grandes erreurs

1795. AN III. dans lesquelles l'Assemblée Constituante avait été entraînée par la haine aveugle de tout ce qui semblait se rapprocher de l'aristocratie ou en rappeler le caractère, était la concentration de tous les pouvoirs politiques dans une seule chambre, et cette erreur, qui peut-être avait contribué plus que toute autre cause à la chute du trône ainsi qu'aux affreux déchirements qui l'avaient suivie, était aussi une de celles sur lesquelles il était le plus difficile de revenir, tant les idées générales avaient été faussées par des préventions irréfléchies : les hommes éclairés qui composaient la commission des Onze eurent néanmoins le courage de l'entreprendre, et le bonheur d'entraîner la conviction de l'Assemblée. Le système de deux chambres ou Conseils fut substitué à celui d'une chambre unique, et cette seule innovation suffirait pour assurer la gloire des auteurs de la Constitution de l'an III. Cependant il était des préjugés avec lesquels il fallait composer. Afin de ne pas alarmer les susceptibilités encore vivantes dans le pays, la commission évita soigneusement tout ce qui aurait eu l'apparence même éloignée d'une fondation aristocratique. Les deux Conseils, sortis l'un et l'autre de l'élection populaire et ayant la même durée, ne différaient que par la condition d'âge et par les fonctions. L'un fut nommé le *Conseil des Cinq-Cents*, du nombre des membres dont il devait être composé; l'autre *Conseil des Anciens*, à cause de l'âge requis pour y entrer. Toute condition de propriété ou de contribution fut rejetée; on regarda la distinction d'âge comme une garantie suffisante. Il fallut avoir trente ans pour arriver au Conseil des Cinq-Cents, et quarante pour être éligible au Conseil des Anciens. Un des membres de la commission dit que la première chambre serait l'*Imagination*, et la seconde la *Raison* du pays. Le Conseil des Anciens dut être composé de deux cent cinquante membres. Il eut pour fonctions de consacrer ou de rejeter les résolutions du Conseil des Cinq-Cents; à celui-ci furent dévolues l'initiative et la discussion des lois. Les deux conseils étaient renouvelés par tiers chaque année; en aucun cas ils ne pouvaient se réunir dans un même local.

Le pouvoir exécutif cessa d'être attribué à l'assemblée législative et de résider dans ses comités. Cette séparation des pouvoirs était, par rapport à la constitution précédente, une seconde innovation dont l'importance marchait de pair avec celle de l'établissement des deux chambres. Quelques membres de la commission avaient proposé *deux* magistrats suprêmes ou consuls biennaux; d'autres *un* président annuel; d'autres encore un conseil d'au moins *trois* membres : on finit par en adopter *cinq*, sous le titre de *Directeurs*. Chacun se décida pour tel ou tel nombre, suivant qu'il était plus ou moins effrayé de tout ce qui pouvait rappeler la royauté *. Le mode de

* Thibaudeau, *Mémoires sur la Convention*, ch. XV.

nomination du pouvoir exécutif fut l'objet des plus sérieuses méditations. 1795.
Le choix du peuple, médiat ou immédiat, fut rejeté; on s'arrêta à celui AN III.
de la législature. Les Directeurs durent être nommés par le Conseil des Anciens sur la présentation du Conseil des Cinq-Cents. On chercha à donner à la fois au pouvoir exécutif et des garanties, et des limites, et un peu de cet éclat extérieur qui commande presque toujours le respect de la multitude plus que des attributions réelles. Les conseils pouvaient mettre en jugement, mais non révoquer les membres du Directoire. Ceux-ci eurent la disposition de la force armée et des finances, la nomination des fonctionnaires, la conduite des négociations; mais ils ne purent agir dans le cercle de leurs attributions que par l'intermédiaire de ministres responsables. Le Directoire était partiellement renouvelé par le remplacement annuel d'un des cinq membres, et le membre sortant ne pouvait être réélu qu'après un intervalle de cinq années. Chaque Directeur avait à tour de rôle la présidence du conseil, de trois mois en trois mois. Le Directoire eut une garde, des messagers d'État, une sorte de liste civile, fixée, pour chaque directeur, à la valeur de cinquante mille myriagrammes ou dix mille quintaux de froment, et pour résidence le palais national du Luxembourg.

La Constitution entrait dans les détails les plus circonstanciés d'organisation et d'administration municipale et judiciaire. Au sortir d'une période de confusion et d'anarchie, on éprouvait le besoin de tout régler, de tout reconstituer. La force armée régulière, la garde nationale, l'instruction publique, les contributions, étaient l'objet d'autant de dispositions spéciales et détaillées.

Sous le titre de Dispositions générales, un dernier paragraphe résumait les principes politiques qui avaient présidé à la rédaction de la nouvelle œuvre constitutionnelle.

Il n'y avait de reconnu entre les citoyens d'autre supériorité que celle des fonctions publiques, et seulement pour le temps de la durée de ces fonctions.

La loi ne reconnaissait ni vœux religieux, ni priviléges d'aucune sorte, ni maîtrise, ni jurande; le commerce et l'industrie jouissaient, ainsi que la presse, d'une liberté illimitée. La loi ne réprimait que l'abus; jamais elle ne pouvait entraver l'exercice.

Tous les cultes étaient libres; la République n'en salariait aucun.

La maison de chaque citoyen était un asile inviolable.

Il ne pouvait être formé de corporations ni d'associations contraires à l'ordre public; aucune assemblée de citoyens ne pouvait se qualifier *société populaire*. Nulle société particulière, s'occupant de questions politiques, ne pouvait ni s'affilier à d'autres sociétés, ni correspondre avec elles; il leur

1795. AN III. était interdit de tenir des séances publiques composées de sociétaires et d'assistants distingués les uns des autres, d'imposer des conditions d'admission et d'éligibilité, ou de s'arroger des droits d'exclusion.

Le droit de pétition était consacré, mais toute pétition devait être individuelle.

Tout attroupement armé était déclaré attentat à la Constitution, et devait être dissipé sur-le-champ par la force. Tout attroupement non armé était également interdit.

L'uniformité de poids et de mesures dans toute la République était consacrée, ainsi que la nouvelle ère républicaine.

Enfin, il était déclaré qu'en aucun cas la nation ne souffrirait le retour des émigrés non compris dans les exceptions antérieures, et il était interdit au corps législatif d'en créer de nouvelles. Les biens des émigrés étaient irrévocablement acquis à la République et garantis aux acquéreurs.

Que de sang, de crimes et de misères épargnés à l'humanité, si cette Constitution eût été adoptée au début de la Révolution, alors que les Mounier, les Tronchet, les Lally-Tollendal, les Clermont-Tonnerre, s'usèrent en vains efforts au sein de l'Assemblée Constituante pour introduire dans notre premier acte constitutionnel les bases principales auxquelles on était maintenant ramené par six années d'une cruelle expérience! L'esprit humain est-il donc ainsi fait, que tout progrès est sans avenir s'il n'est chèrement acheté! Une autre question, non moins grave que toutes les autres, se présentait encore aux auteurs de la nouvelle Constitution : c'était celle de son maintien et de sa durée. Cernée par un parti contre-révolutionnaire, la Convention pouvait-elle, sans une imprévoyance dont le pays aurait droit de demander compte à chacun de ses membres, abandonner au hasard des événements et à l'audace des factions, qui se relèveraient bientôt si elles cessaient un seul moment d'être contenues, l'avenir de la Constitution tutélaire dont elle venait de doter la France? L'Assemblée Constituante, qui avait, au moment de se dissoudre, déclaré ses membres inéligibles à la législature suivante, était pour les conventionnels un exemple frappant que la prudence la plus vulgaire ne pouvait laisser perdre. Il ne fallait que prêter l'oreille pour recueillir l'expression à peine dissimulée des projets de la contre-révolution, de ses plans, de ses espérances. « Ne parlons pas de rétablir un roi, se disaient entre eux les meneurs de l'agence royaliste; la masse qui doit nous aider n'y pense pas encore. Mais attaquons la Convention dans ses antécédents et la Révolution dans ses crimes : avec ce mot d'ordre, les auxiliaires ne nous manqueront pas. Ce qui presse le plus, c'est de dissoudre la Convention et de nous débarrasser d'hommes qui ne veulent entendre à rien de ce qui n'est pas la République. Ce premier pas fait, les élections feront le reste. L'opinion s'est montée à un degré d'aversion si fortement prononcé contre

les hommes de la Révolution, qu'elle promet tout ce qu'on voudra en faveur des hommes qui leur sont opposés. Il sera facile, à l'aide des exclusions de parti, de rétrécir le cercle des éligibles de telle façon que les choix n'amènent que des amis ou des instruments dans le système transitoire qui doit nous conduire à la restauration du trône *. » 1795. AN III.

Les contre-révolutionnaires ont ainsi tracé eux-mêmes la ligne que doit suivre la Convention. Les premiers ont placé leur espoir dans l'éloignement des conventionnels : dès lors les amis de la République, ceux que menacent les vengeances de la contre-révolution, doivent mettre tous leurs efforts à maintenir au pouvoir les membres de l'Assemblée actuelle, du moins assez long-temps pour attendre le retour du calme. Déjà les Thermidoriens ont quitté le parti qui a voulu les dominer après les avoir soutenus, et que maintenant ils n'espèrent plus contenir. Les républicains se comptent. Ils sont encore nombreux ; ils auront la majorité à l'aide d'une portion de l'Assemblée restée jusqu'alors incertaine, mais que les violences de la réaction royaliste ont épouvantée **. Ils sont bientôt fixés sur le parti qui leur reste à prendre, et dont la sécurité publique leur fait une loi, non moins que leur sûreté personnelle. Deux décrets, des 5 et 13 fructidor, tranchèrent la question. Le premier portait que les deux tiers de la prochaine législature seraient pris dans la Convention ; l'autre réglait le mode de réélection de ces deux tiers. Il n'y eut qu'un cri d'indignation dans toute la presse sectionnaire. « Sur quel titre, répétaient chaque jour les journaux et » les meneurs du parti, sur quel titre, sur quels services publics, les restes » débiles de cette Assemblée usée dans les crimes prétendent-ils fonder leur » usurpation audacieuse? Si nous portons nos regards sur la portion la plus » active de la majorité conventionnelle, sur cette portion à laquelle il faut » principalement attribuer la mesure, qu'y voyons-nous? quelques terro- » ristes amendés qui voudraient conserver un pouvoir qui leur sert de bou- » clier. Et le reste de l'Assemblée, qu'offre-t-il à nos yeux, si ce n'est un » vil troupeau d'ilotes sans cœur et sans énergie, prêts à acheter encore » une fois la sûreté de leurs personnes au prix de leur honneur et de leur » devoir, comme ils ont déjà en vingt occasions payé de vingt lâchetés » la conservation de leur tête? Quelle image nous offre dans son ensemble » cette Convention qui veut continuer aujourd'hui de s'imposer à la France? » une idole aux traits hideux composée de fer et de boue délayée dans le » sang ; — un mannequin sans volonté, que les plus scélérats des hommes » ont fait mouvoir à leur gré pour appuyer de ses votes les crimes les plus » odieux ; — une sorte de Moloch, que ses prêtres ont toujours invoquée

5 et 13 fructidor. (22 et 30 août.)

* Fain, *Manuscrit de l'an III*, 5e partie.
** *Id.*, ch. Ier.

1795. AN III.

» pour couvrir leurs sanglants sacrifices. Et ce sont ces hommes qui ne se » défendent d'avoir participé aux crimes commis en leur nom qu'en alléguant misérablement que pendant deux années entières ils ont siégé, » voté et délibéré sous un système de compression et de terreur; ce sont ces » hommes qui n'échappent à une responsabilité terrible qu'en affichant la » plus insigne lâcheté, qui osent aujourd'hui se présenter à la nation comme » indispensables à la direction des affaires publiques! Tant de bassesse les » rendrait indignes de vivre, et ils prétendent gouverner! La nation aurait » mérité le sort qu'on lui a fait subir et celui qu'on lui prépare, si elle pouvait se soumettre à tant d'ignominie! » Tel était le langage tenu dans les sections de Paris, centre principal des forces sectionnaires. En vain quelques esprits plus sages parmi les constitutionnels essayaient de calmer cette effervescence et de ramener leurs amis à des résolutions moins extrêmes, dans l'intérêt même de leur parti et de son avenir. — « Vous » parlez de fermer la Révolution, disaient-ils aux sectionnaires exaltés, » et vous prenez la meilleure marche pour la rouvrir. Avez-vous affaire » ici à des hommes tout prêts à vous céder la place? Croyez-vous que » ces disciples de Danton, que ces vieux Cordeliers, ne voient pas qu'il » s'agit pour eux de vie ou de mort? Ils vous combattront avec un pouvoir » absolu qu'ils gardent encore, et avec des armes que vous ne connaissez » pas, celles des révolutionnaires. Et lorsqu'ils auront proclamé, après le » scrutin qui va s'ouvrir, que la nation accepte les deux décrets de fructidor, prétendrez-vous contester l'exactitude d'un résultat dont ils auront » été les seuls arbitres et les seuls vérificateurs? Ce droit que vous vous » arrogeriez, d'où vous viendrait-il? Fussiez-vous appuyés de tout Paris, » ils sont les représentants du peuple dont Paris n'est qu'une fraction. Les » armes seules pourront décider le débat. Il faudra donc combattre en» core une fois dans les rues de Paris. La Convention, qui est née du » 10 août, puisera une nouvelle vie dans un 10 août nouveau! Les faubourgs » et tout le peuple jacobin ont des griefs récents contre la Convention; mais » ils ont contre vous une antipathie plus ancienne et plus profonde : ils se » rallieront à elle et se tourneront contre vous. Eh! pourquoi cette impatience meurtrière? Un tiers de la Convention ne doit-il pas être éliminé » par ces décrets que vous maudissez? Comptez-vous assez peu sur cette » opinion publique que vous invoquez sans cesse, pour douter que l'expulsion ne tombe sur ce que l'Assemblée renferme encore d'obstinés Montagnards, après la triple épuration que depuis treize mois elle a subie, et » qu'ils ne soient remplacés par des Modérés? Ceux-ci viendront se joindre » aux membres de la Convention avec lesquels vous avez fait route depuis » le 9 thermidor : voilà une majorité qui doit vous délivrer de toute inquiétude. Cinq Directeurs vont être nommés; doutez-vous que dans les dis-

« positions actuelles les premiers choix ne portent sur MM. Lanjuinais, 1795.
» Boissy-d'Anglas, Daunou, qui ont reçu vos justes éloges? Mais après votre AN III.
» défaite on aura recours à des hommes d'une énergie révolutionnaire pro-
» noncée et qui pèsera tout entière sur vous. L'idée d'une défaite vous irrite,
» et cependant votre défaite est facile à prévoir. Il y a plus : vos propres amis
» craindraient votre victoire même. Ils y verraient le signal de bien des
» vengeances, que les massacres de Lyon et de Marseille n'ont pas encore
» assouvies. Vous n'ignorez pas, vous défenseurs du régime constitutionnel,
» que des royalistes absolus marchent en grand nombre dans vos rangs. Ils
» y sont en minorité, sans doute; mais serez-vous toujours assez forts pour
» les maintenir? Dans les moments de fermentation, les opinions extrêmes
» s'exaltent et tendent à prévaloir; vous, Constitutionnels modérés, après
» avoir été victimes sous le règne d'une faction sanguinaire, vous le serez
» encore sous le règne d'une faction violente *. »

Ces observations étaient pleines à la fois de raison et de prudence; mais quand les partis se sont-ils dirigés sur la voix de la prudence et de la raison? Les hommes d'action et de parole dont les sections étaient remplies, gens de loi, gens de lettres et gens d'affaires pour la plupart, s'échauffant au feu de leur propre indignation et s'exaltant chaque jour davantage par leurs propres philippiques contre ce qu'ils nommaient un pouvoir usurpateur, organisèrent une résistance sérieuse aux décrets contre lesquels ils croyaient de bonne foi que la France entière se soulèverait avec la colère dont ils étaient eux-mêmes animés. Mais la masse de la nation, aspirant avant tout au repos après tant d'agitations, était disposée à accepter la Constitution et les décrets. Les sectionnaires de Paris, par la violence passionnée de leur opposition, servaient seulement, sans le vouloir, les secrets desseins de l'agence royaliste qui les poussait à leur insu. Des pétitions, rédigées au sein d'un comité de journalistes principalement composé de MM. La Harpe, Lacretelle jeune, Richer Serizi, Fiévée, Marchéna, étaient colportées dans les assemblées sectionnaires où elles se couvraient de signatures, et apportées à la barre par les opposants les plus fougueux. Ceux-là mêmes qui, trois mois auparavant, faisaient à la Convention un rempart de leur corps et lui protestaient d'un dévouement à toute épreuve, sont les premiers aujourd'hui à lui faire entendre d'amers reproches et des récriminations violentes. — « La » carrière qui vous reste à parcourir est bien courte, lui disent-ils; crai» gnez de perdre un seul instant, et venez vous présenter aux suffrages du » peuple. Méritez son choix, ne le commandez pas. » D'autres députations, parodiant la célèbre adresse de Mirabeau au roi, exprimaient les inquiétudes causées par les rassemblements de troupes que les comités faisaient effectuer

* Ch. Lacretelle, *Dix années d'épreuves*, ch. XI.

1795. à Paris ou dans un court rayon. « Les armées sont aussi une portion du
AN III. « peuple, répondait la Convention, et les seuls ennemis de la liberté pourraient concevoir des défiances contre elles. Déjà les braves soldats du camp « sous Paris ont accepté la Constitution républicaine. »

La Convention, on le voit, ne négligeait pas les précautions que lui commandait le soin de sa propre sûreté. Un camp avait été formé près de Marly; la défense militaire de Paris avait été organisée, et le général Menou investi du commandement en chef. La défection des sections, qui, au 12 germinal et au 1er prairial, avaient défendu l'Assemblée Nationale contre les dernières tentatives du parti jacobin, obligeait la Convention de chercher ailleurs d'autres auxiliaires; les Thermidoriens n'avaient pas tellement oublié la langue révolutionnaire qu'ils ne pussent s'en servir encore pour rappeler aux armes, au nom de la Révolution menacée, quelques uns de ceux qui depuis le 10 thermidor avaient été poursuivis et désarmés. C'était une nécessité déplorable, mais dont la responsabilité retombait tout entière sur cette bourgeoisie aveugle dont l'imprudente opposition servait les plans cachés du royalisme. « Citoyens, « s'écriait Tallien à la veille de la réunion des assemblées primaires, garantissons le peuple des piéges qu'on va lui tendre; faisons un appel aux patriotes de 89, aux vieux amis de la Révolution; que cet appel soit un « coup de tocsin qui donne l'éveil au peuple contre les charlatans, les hypocrites et les traîtres qui conspirent contre lui. Il faut qu'enfin la liberté lui « reste; il faut que le regne des lois s'établisse; il faut tromper les espérances « des royalistes et accomplir celles des braves défenseurs de la patrie, qui, « par tant de sacrifices, de courage et de sang, ont élevé et cimenté l'édifice « de la République française. » Cet appel fut entendu; chaque jour, une foule de ces hommes qui se désignaient sous le titre de patriotes, et que la réaction thermidorienne avait confondus précédemment sous la dénomination de terroristes, accouraient à la barre de l'Assemblée se plaindre de ce que les intrigants qui menaient les sections de Paris les excluaient des assemblées primaires. Le président leur répondait que la Convention serait toujours l'asile des patriotes opprimés, et que les hommes du 9 thermidor n'abandonneraient pas les hommes du 14 juillet et du 10 août. On voit que si l'Assemblée était réduite à accepter les bras des hommes de 93, du moins elle ne reconnaissait pas leur titre. « Que tous les patriotes, *ceux qui sont « restés purs*, sachent que la Convention périra avec eux plutôt que de souffrir qu'on attaque leurs droits! s'écriait Legendre à la suite d'une de ces « députations des *vétérans* de la Révolution. La plupart des meneurs des « assemblées primaires sont des royalistes déguisés ou d'anciens aristocrates; « mais, je le prédis aux aristocrates et aux royalistes, s'ils font un mouvement, ils sont perdus. J'invite les patriotes à serrer leurs rangs, à tenir une

» conduite sage, à employer les armes de la raison; et si celles-là sont in- 1795.
» suffisantes, on en emploiera alors de plus redoutables. » AN III.

Cependant les assemblées primaires s'étaient ouvertes dans toutes les communes de France le 20 fructidor. Le résultat fut tel qu'il avait été prévu de tous, sauf par l'aveuglement des partis qui s'agitaient dans les sections parisiennes : la Constitution et les décrets furent acceptés à une majorité immense. Paris seul continua le système d'opposition dans lequel il avait été lancé. Sur quarante-huit sections, quarante-sept rejetèrent les décrets, tout en acceptant la Constitution. La section des Quinze-Vingts seule accepta à la fois l'acte constitutionnel et les décrets des *deux-tiers*. Le 1er vendémiaire, la Convention proclama le résultat général du dépouillement des votes; tous les députés debout, ainsi que le président, ce dernier prononça ces mots : « Au nom du peuple français, je déclare qu'il a accepté la Constitution, et je la proclame loi fondamentale de l'État. » La même déclaration eut lieu pour les décrets des 5 et 13 fructidor, auxquels les assemblées électorales seraient tenues de se conformer.

20 fructidor. (6 septemb.)

1er vendém. (23 septemb.)

Les sections de Paris s'étaient révoltées pour s'opposer à cette acceptation; elles restèrent en révolte contre le vœu national. Elles prétendirent que les décrets n'avaient point été acceptés, qu'il était même douteux que la Constitution l'eût été, et qu'il y avait eu fraude dans le recensement des votes. Elles se déclarèrent en permanence, organisèrent des forces, se coalisèrent entre elles, délibérèrent sur toutes sortes d'objets et en armes. Chacune d'elles agit en souveraine. Après avoir outragé et menacé la Convention, elles se préparèrent à l'attaquer*. La Convention avait décrété que les assemblées primaires qui n'avaient pas encore nommé leurs électeurs devraient achever cette nomination avant le 10 vendémiaire; que les assemblés électorales se formeraient le 20, et que le nouveau Corps législatif sorti des élections générales se réunirait le 5 brumaire (27 octobre). Les sections de Paris protestèrent contre ces décrets, et appuyèrent leur protestation des considérants les plus injurieux pour la Convention. L'intervalle de dix jours fixé entre la clôture des assemblées primaires et la convocation des corps électoraux n'avait d'autre but, prétendaient-elles, que de se ménager les moyens d'en reculer le terme, d'ajourner la Constitution, de prolonger le gouvernement révolutionnaire, de diviser, de séduire ou de terrifier les électeurs; il importait au salut de la patrie d'organiser sans aucun délai la nouvelle Constitution, et conséquemment de procéder sans retard à l'élection des députés du nouveau Corps législatif, car les exemples fréquents d'usurpation donnés jusqu'alors devaient faire présumer de nouveaux attentats. Empruntant aux manifestes des révoltés de prairial les inculpations calomnieuses que les fac-

* Thibaudeau, *Mémoires sur la Convention*, ch. XV.

1795. AN III. tions n'épargnent jamais au pouvoir qu'elles combattent, les sectionnaires osaient ajouter « qu'il était constant que c'était à l'impéritie et au brigandage des gouvernants actuels que Paris avait été redevable de la disette et de tous les maux qui l'avaient accompagnée. » L'arrêté pris par le comité central, au nom des sections, portait que le 11 vendémiaire, sans nul délai, les électeurs de toutes les assemblées primaires de Paris se réuniraient dans la salle du Théâtre-Français.

C'était une déclaration de guerre manifeste. La Convention se mit en permanence, et les comités concertèrent immédiatement les mesures que les circonstances rendaient nécessaires. Toutefois, il entrait dans leurs vues de déployer un appareil imposant plutôt que d'employer la force des armes; on voulait laisser aux révoltés toute la responsabilité de l'agression. Jusqu'au dernier instant, au surplus, l'agitation était concentrée dans l'intérieur des sections; extérieurement on s'en apercevait à peine. La foule allait et venait comme d'habitude dans les rues, aux spectacles, à ses plaisirs ou à ses affaires. Le peuple, livré à ses travaux, ne prenait aucune part à ces discussions. Aucun des deux partis n'osait l'appeler à lui; de part et d'autre on craignait de n'en être plus maître, si une fois on le déchaînait. Les terribles souvenirs des six dernières années étaient encore présents. Les classes inférieures n'étaient d'ailleurs nullement disposées à servir le royalisme. Les comités de gouvernement donnaient des armes seulement à un certain nombre d'individus récemment expulsés des assemblées primaires par le parti sectionnaire, ou mis depuis peu hors des prisons où ils avaient été jetés comme terroristes après les journées de thermidor, de germinal et de prairial; encore n'accepta-t-on leur secours qu'à la dernière extrémité. Forcés de repousser par les armes l'attaque dont, à la veille de sa séparation, la Convention était l'objet, les Thermidoriens craignaient surtout de paraître rappeler autour d'eux cette indomptable milice des anarchistes de 93, qui avait si long-temps épouvanté Paris et la France entière de ses hideux débordements. Dans un rapport sur la situation de Paris, fait, au nom du Comité de Salut Public, le 11 vendémiaire, Daunou disait : « Patriotes de 89, hommes du 14 juillet, vainqueurs du 10 août, victimes du 31 mai, libérateurs du 9 thermidor, venez tous; placez-vous dans les rangs des vainqueurs de Fleurus. »

11 vendém. (3 octobre.) C'était ce jour-là même, 11 vendémiaire, que les sections avaient fixé, dans leur arrêté séditieux, pour l'ouverture des opérations électorales de Paris. Une centaine d'électeurs se réunissaient en effet au Théâtre-Français, qui s'élevait alors à la gauche de la Seine sur l'emplacement actuel de l'Odéon, pendant que la Convention entendait le rapport de Daunou. La Convention, qui ne voulait négliger aucun moyen d'éviter l'effusion du sang, rendit séance tenante un décret portant injonction aux électeurs

abusés de se séparer sans délai, promettant qu'il ne serait fait aucune recherche ni poursuite contre ceux qui jusqu'à ce jour s'étaient laissé entraîner à des mesures illégales. Mais, aux yeux des révoltés, une telle longanimité n'était qu'une nouvelle preuve de faiblesse. Les comités avaient arrêté que ce décret serait immédiatement proclamé dans Paris; et comme la nuit était venue, la proclamation dut se faire aux flambeaux. Arrivés sur la place du théâtre, où d'assez nombreux détachements de garde nationale avaient été convoqués pour protéger l'assemblée électorale, et qui était remplie d'une foule nombreuse, les hérauts, qui n'étaient accompagnés que d'une escorte de six dragons, furent assaillis de huées et obligés de quitter la place, poursuivis par des cris tumultueux. Le général Menou reçut aussitôt l'ordre de porter des forces sur la section du Théâtre-Français et de dissiper l'attroupement; mais quand, vers minuit, les troupes arrivèrent, les électeurs s'étaient déjà séparés, intimidés de leur petit nombre et ne sachant quelle décision prendre. 1795. AN III.

Sur ces entrefaites, quinze cents patriotes environ, répondant à l'appel des comités, étaient venus se ranger sous les fenêtres du Palais-National, où la Convention leur avait fait distribuer des armes. Cette troupe fut désignée sous le nom de Patriotes de 89. On en forma trois bataillons, que l'on plaça sous les ordres du vieux général Berruyer, qui avait toute la confiance des comités. Cette mesure fut pour les meneurs des sections un nouveau texte de récriminations. La Convention ne cachait plus ses projets, disaient-ils; elle rassemblait autour d'elle tous les suppôts de Robespierre, et prétendait recommencer avec eux le régime affreux de la Terreur. Ces déclamations ne laissaient pas que de faire impression sur l'esprit de la bourgeoisie paisible, tant ce mot magique, *la Terreur,* rappelait d'affreux souvenirs et de plaies encore saignantes.

La journée du 12 commence sous les plus sinistres auspices. Les sections révoltées, à la tête desquelles se placent celles de Lepelletier, de la Butte-des-Moulins, du Contrat-Social, du Théâtre-Français, du Luxembourg, du quartier Poissonnière, de Brutus et du Temple, ont fait proclamer par les rues qu'elles ne reconnaissent plus les décrets de l'Assemblée, et ont appelé aux armes tous les gardes nationaux, « pour protéger Paris contre la horde terroriste à laquelle la Convention venait de rendre des armes, et qui menaçait d'égorger les femmes et les enfants. » De tous côtés, le rappel bat et la générale se fait entendre. Les électeurs ont repris séance au Théâtre-Français, plus nombreux ce jour-là que la veille. La section Lepelletier, siégeant dans l'ancien couvent des Filles-Saint-Thomas, aujourd'hui remplacé par le somptueux palais de la Bourse, était devenue le foyer principal d'où l'insurrection recevait ses instructions et sa direction supé- 12 vendém. (4 octobre.)

1795. AN III. rieure. Le commandement des forces des sections, qui pouvaient alors s'élever à vingt mille hommes environ de milice active, avait été donné par les meneurs à un homme à peu près inconnu jusque-là dans la Révolution, au général Danican. Les comités de Salut Public et de sûreté générale ordonnaient à la force armée d'arrêter les membres composant le bureau de la section Lepelletier et quiconque exciterait à la révolte par un appel aux armes; mais ces ordres restaient inexécutés, et rien n'entravait les préparatifs hostiles des sections. Les chefs des troupes appelées contre l'insurrection montrent une sorte de torpeur; la plupart voient avec répugnance cette guerre des rues, où ils vont avoir à combattre ceux que peu de mois auparavant, dans les journées de prairial, ils avaient pour auxiliaires. Entre la Convention, que les sections défendaient alors, et les sections aujourd'hui soulevées contre la Convention, ils craignent de se prononcer; et l'autorité n'avait pas encore repris assez d'ascendant pour que de tels scrupules pussent céder sans hésitation au sentiment du devoir militaire. Modéré par tempérament et naturellement temporiseur, le général Menou était d'ailleurs l'homme le moins propre à ce genre de guerre, qui veut surtout de la décision et de l'audace.

Enfin les colonnes conduites par Menou se mettent en marche dans la soirée, et arrivent, entre neuf et dix heures, aux abords des Filles-Saint-Thomas. Les troupes de la Convention, infanterie, cavalerie et artillerie, encombrent la rue Vivienne, ayant en front la force armée de la section qui vient défendre son quartier-général. Les ordres des comités étaient précis : il fallait désarmer ou disperser par la force la milice sectionnaire; mais le général Menou, en ce moment où le premier coup de fusil pouvait avoir des suites si terribles, recule encore devant l'idée d'une collision sanglante. Il s'avance vers l'assemblée des sectionnaires, il pénètre au milieu d'eux, il leur fait entendre des paroles de conciliation. Le président de la section, Charles Delalot, un jeune homme de vingt-trois ans, enhardi par cette démarche, élève la voix, et dicte en quelque sorte des conditions au lieu d'en recevoir; il est cependant convenu que la force armée se retirera de part et d'autre, et que l'assemblée se séparera sur-le-champ. Menou seul exécute ponctuellement cette capitulation. Pendant que ses troupes se replient sur le Carrousel, la garde nationale reste ou revient à son poste, et la section continue sa séance, s'applaudissant de ce qu'elle considère comme une victoire. Des messagers immédiatement expédiés aux autres sections les instruisent de ce premier succès, et les encouragent à rester fermes à leur poste. « Toutes les sections s'enflammaient au récit de ce triomphe remporté par l'éloquence, dit à ce sujet un des vétérans de cette époque de luttes, où il fut acteur et dont plus tard il se fit l'historien; il

nous semblait qu'une victoire complète pouvait se décider par le même moyen. Nous étions mieux fournis d'orateurs que de canons*. » 1795. AN III.

Les comités apprirent avec autant d'indignation que de colère et la capitulation du général Menou et l'avantage qu'en tiraient les sections. Menou fut immédiatement destitué et mis en état d'arrestation; les principaux officiers placés sous ses ordres furent destitués comme lui. Il faut un nouveau chef aux forces conventionnelles : tous les yeux se portent sur Barras, le général de thermidor et de germinal. Mais il faut à Barras un lieutenant actif, intelligent, résolu, sur lequel il puisse se reposer du détail des dispositions stratégiques : on désigne tout d'une voix le jeune général d'artillerie Bonaparte, qui a fait ses preuves d'une manière si brillante à Toulon et dans la dernière campagne d'Italie, et qui se trouvait en ce moment même au Comité, où il était accouru offrir son bras et ses services. Bonaparte est aussitôt nommé commandant en second, et il accepte avec joie cette occasion de sortir de l'obscurité inactive à laquelle, depuis plusieurs mois, il est condamné. Son premier soin est de recueillir des indications précises sur les forces dont il peut disposer : ces indications, il les reçoit de Menou, retenu prisonnier dans une pièce voisine. L'armée de la Convention ne dépasse pas six ou sept mille hommes de toute arme, y compris les trois bataillons du faubourg Saint-Antoine, les seuls que Paris ait fournis pour la défense de la Convention, et la légion des Patriotes de 89. Bonaparte envoie en toute hâte un officier de confiance tirer du parc des Sablons trente pièces d'artillerie qui s'y trouvaient, et dont, par bonheur, les insurgés n'avaient pas songé encore à s'emparer. Des ordres sont expédiés pour réunir des munitions, s'assurer de vivres, préparer le service des ambulances, disposer les postes, échelonner les troupes, prévenir les officiers. De forts détachements occupent toutes les avenues du Palais-National, où l'Assemblée est en permanence ainsi que les comités; toutes les rues, les quais avoisinants, le Pont-Neuf, le pont Royal, le pont Louis XV, le jardin du Palais et le Carrousel, sont gardés et munis d'artillerie : une vaste chaîne de postes militaires forme ainsi autour de la Convention une enceinte formidable. Une forte réserve est placée à l'issue du Pont-Tournant de manière à commander le débouché du pont Louis XV, l'accès des boulevards et l'entrée des Champs-Élysées, et à ménager, à tout événement, une retraite assurée sur Saint-Cloud, où les représentants se réfugieront si la fortune du combat vient à tourner contre eux. Toute la nuit se consume dans ces dispositions; à la pointe du jour, on monte à cheval**.

* Ch. Lacretelle, *Dix années d'épreuves*, p. 259. 1842.

** Fain, *Manuscrit de l'an III*, 5e partie, ch. III, V et VI; Thibaudeau, *Mémoires sur la Convention*, ch. XVI; Napoléon, *Le 13 vendémiaire*, dans les *Mémoires écrits à Sainte-Hélène*, t. I; Bourrienne, *Mémoires*, t. I, ch. VII et VIII; *Moniteur* de fructidor et vendémiaire an IV.

1795.
AN III.

L'insurrection, de son côté, ne restait pas inactive. Depuis le matin de très bonne heure la générale ne cessait pas de battre dans toutes les sections. Un gouvernement provisoire tentait de s'organiser à la section Lepelletier, sous la présidence du journaliste Richer-Sérizy. On proclamait par toutes les rues l'ordre de marcher sur la Convention; les comités de gouvernement étaient mis hors la loi. Cent membres au plus sont exceptés de cette proscription générale; ce sont les soixante-treize et les proscrits du 31 mai rappelés depuis thermidor. De fortes patrouilles de gardes nationaux sillonnent la ville dans tous les sens, et arrêtent l'exécution d'une partie des ordres donnés par les chefs de l'armée conventionnelle. Depuis le matin, les colonnes d'attaque affluent par toutes les directions qui aboutissent sur les Tuileries.

Les membres réunis du Comité de Salut Public, du comité de sûreté générale et du comité militaire forment un comité directeur que Cambacérès préside, et qui ne cesse de recommander aux chefs des troupes de s'abstenir de toute agression. La Convention elle-même, qui ne s'est séparée qu'à cinq heures du matin, est rentrée en séance à midi. Barras s'y montre un moment pour rassurer ses collègues. — Restez à votre poste, leur dit-il; je me rends au mien.

De minute en minute le conflit devenait plus imminent. L'avant-poste conventionnel qui avait été placé au Pont-Neuf s'était replié sur le Louvre devant les sectionnaires de la rive droite, qui effectuaient leur jonction avec ceux de la rive gauche. D'autres bataillons sectionnaires avaient pris position sur les degrés de l'église Saint-Roch, sous le péristyle du théâtre de la République, aujourd'hui Théâtre-Français, et sur tous les points que le petit nombre de défenseurs de la Convention n'avait pas permis d'occuper. Amis et ennemis, on n'est plus qu'à quinze pas les uns des autres. Barras et Bonaparte se portent successivement à tous les postes et rectifient ce que la nuit ou le manque d'une artillerie suffisante avait laissé d'incomplet dans les premières dispositions. Les insurgés semblent vouloir employer d'abord un système d'embauchage vis-à-vis des troupes et de parlementage avec les chefs. La fermeté des soldats et la résolution des officiers déjouent ces tentatives. Au poste de la rue de l'Echelle, un parlementaire se présente avec toutes les formes d'usage au nom du général en chef Auguste Danican, qui prend le titre de commandant-général de la force armée de Paris. On le conduit les yeux bandés jusqu'au comité central. Le parlementaire demande que les troupes de ligne se retirent, qu'on désarme les Patriotes de 89, et que la Convention se confie aux sections. Quelque hésitation se manifeste chez les représentants les plus modérés, chez ceux qui sont plus effrayés de l'image de la guerre civile que de l'idée de composer avec la révolte. On parle d'envoyer des conventionnels dans chaque section, pour éclairer les citoyens et les tranquilliser. — « Il y a quarante-huit sections, répond brus-

quement Tallien à cette ouverture ; envoyer deux commissaires à chacune, 1795.
c'est faire passer quatre-vingt-seize conventionnels de l'autre côté. Sont-ce AN III.
des otages qu'on prétend donner? ou n'est-ce qu'un prétexte ménagé pour que les cent conventionnels que les sections appellent à former le noyau de la nouvelle assemblée puissent nous quitter? » Cette brusque sortie ne permet pas d'insister plus long-temps sur ces ouvertures pacifiques, qui avaient eu de l'écho jusque dans la Convention. Gamon, un des proscrits du 31 mai, vint présenter à la tribune un projet de proclamation, où le désarmement immédiat des Patriotes de 89 était promis aux sectionnaires dès qu'eux-mêmes auraient mis bas les armes. Cette lecture fut fort mal accueillie sur les bancs des Thermidoriens. Lanjuinais, qui tenta de soutenir le projet de proclamation, fut couvert de huées et réduit au silence. — « Je suis étonné, s'écria Chénier, qu'on ose venir vous rapporter ici ce que demandent les sections en révolte. Il ne peut y avoir de transaction. La Convention représente le peuple français ; elle est investie de sa puissance ; elle ne peut céder aux prétentions insolentes d'une poignée de factieux. Son devoir est de donner force à la loi ou de périr. Quand elle aura vaincu, elle saura distinguer les hommes égarés d'avec les coupables : jusque là elle n'a devant elle que des révoltés... » Lanjuinais veut reprendre la parole. — « Je vois la guerre civile... » dit-il. Il est interrompu de nouveau par de violents murmures et forcé d'abandonner la tribune.

Une sourde agitation mêlée de conversations particulières a bientôt remplacé ces discussions interrompues. Tout-à-coup, vers quatre heures et demie, on entend retentir ce cri sinistre : *Aux armes!* Les membres de l'Assemblée reprennent leurs places ; un profond silence règne dans la salle. Quelques minutes s'écoulent ainsi dans une vive anxiété ; le bruit de la mousqueterie qui éclate dans la direction de la rue du Dauphin est suivi d'un long frémissement... Le roulement de la fusillade et les détonations de l'artillerie se succèdent à de courts intervalles, se propagent vers la place du Palais-Égalité, et se font bientôt entendre vers le quai du Louvre et dans la direction du Pont-Royal. Le combat est engagé sur tout le circuit dont les Tuileries forment le point central ; mais c'est à la rue du Dauphin qu'il semble le plus animé. C'était là en effet qu'avaient eu lieu jusqu'à ce moment les plus grands efforts de l'attaque et de la défense. Les premiers coups de fusil, partis d'une maison voisine de l'hôtel de Noailles, qui bordait alors une des cours du Carrousel et touchait au pavillon nord des Tuileries, furent le signal du combat. Ces premiers coups de feu, on n'a jamais su d'une manière bien précise qui les avait tirés ; on a dit, non sans quelque apparence de vérité, qu'ils avaient eu pour but de faire cesser l'irrésolution des comités, et d'empêcher qu'ils ne consentissent à quelque transaction qui aurait eu pour résultat certain le triomphe des sections.

1795 Bonaparte fit immédiatement ouvrir le feu; une pièce de huit braquée à
AN III. la rue du Dauphin foudroya les sectionnaires échelonnés sur les marches de Saint-Roch, et qui répondaient par une fusillade meurtrière. Un moment cette pièce a cessé son feu : tous les canonniers ont été tués ou mis hors de combat. Mais Bonaparte fait avancer deux nouvelles pièces, qui bientôt rétablissent le combat; les bataillons de 89, qui avaient pris position sur la terrasse qui bordait les Tuileries du côté du jardin, sont aussi accourus et ont puissamment contribué à rendre l'avantage aux conventionnels. Les sectionnaires, écrasés de mitraille, fuient en désordre ou se barricadent dans l'intérieur de Saint-Roch, dont les degrés sont jonchés de cadavres. Le quartier-général des sectionnaires, établi aux Filles Saint Thomas, essaie en vain de porter l'attaque sur d'autres points. Bientôt une nombreuse colonne d'insurgés débouche par le quai Voltaire enseignes déployées, et se porte au pas de charge vers le Pont-Royal. Mais les batteries à mitraille que Bonaparte y a fait établir la prennent en écharpe et la rejettent dans les rues latérales ; en quelques minutes l'immense colonne s'est évanouie, et le quai ne présente plus à l'œil un seul combattant.

Il est six heures; le combat, commencé à quatre heures et demie, est terminé sur tous les points, et partout la Convention est complétement victorieuse. Quelques coups de canon, tirés à poudre et de loin en loin pendant la nuit, n'avaient pour objet que d'empêcher la construction des barricades que les insurgés cherchaient à établir en différents endroits. Le lendemain, de bonne heure, quelques bataillons conventionnels s'en emparèrent sans coup férir, et les sectionnaires, partout débusqués, n'osèrent plus se remontrer sur aucun point. Ainsi qu'il arrive toujours, l'affluence des curieux était immense, pendant toute la journée du 14, dans les rues qui avaient servi de champ de bataille; déjà presque toutes les traces du combat avaient disparu. La nuit même, on avait enlevé les morts. Le nombre, qui en avait été fort exagéré, pouvait s'élever à quatre ou cinq cents en totalité dans les deux partis. Dès le soir, Paris avait repris sa physionomie habituelle *.

Heureuse d'une victoire qui semblait affermir pour long-temps les destinées de la République, la Convention ne voulut pas se montrer impitoyable dans le châtiment des facticux. Trois commissions militaires furent établies et prononcèrent un assez grand nombre de condamnations capitales; mais les poursuites furent conduites avec assez de lenteur, et on mit assez de relâchement dans les recherches et dans la surveillance, pour que tous les in-

* Fain, *Manuscrit de l'an III*, 5e partie, ch. VI; Napoléon, *Relation du 13 vendémiaire*, dans les *Mémoires écrits à Sainte-Hélène*, t. I; *Moniteur* du 15 au 18 vendémiaire et du 5 brumaire an IV; Thibaudeau, *Mémoires sur la Convention*, ch. XVI.

culpés pussent se dérober aux condamnations qui ne les atteignirent que par contumace. Deux des meneurs seulement, et ce n'étaient pas les plus influents, se laissèrent prendre et ne purent être épargnés : ce fut Lafond, qui avait conduit l'attaque du quai Voltaire, et Lebois, président d'une des sections. Danican lui-même put sortir de Paris et se retirer à l'étranger. Si la Convention fut sobre de supplices, elle ne se montra pas avare de récompenses. Tous les employés militaires ou civils précédemment destitués comme fauteurs de l'ancien gouvernement, et qui avaient combattu dans les rangs des patriotes de 89, furent réintégrés dans leurs emplois ; déjà le décret qui prescrivait le désarmement des terroristes avait été rapporté. On n'oublia pas le jeune général qui avait si puissamment contribué, par son activité et ses habiles dispositions, à la victoire de l'armée conventionnelle : Bonaparte, d'abord confirmé dans le commandement en second qu'il occupait sous Barras, fut promu, vingt jours après l'action du 13 vendémiaire, au poste de général en chef de l'armée de l'intérieur, dont Barras venait de se démettre. Tous les yeux se portèrent alors sur ce jeune homme presque inconnu jusque là, et qui venait d'être ainsi appelé sur un théâtre éminent. Rien dans ses dehors n'annonçait l'homme qui bientôt allait remplir l'Europe de l'éclat de sa gloire et de la terreur de son nom. « Il était à peine âgé de vingt-six ans; sa taille était petite et mince; sa figure creuse et pâle. Des cheveux longs lui tombaient des deux côtés du front; le reste de sa chevelure, sans poudre, se rattachait en queue par derrière. L'uniforme de général de brigade (colonel) dont il était encore revêtu avait vu le feu plus d'une fois, et se ressentait de la fatigue des bivouacs. La broderie du grade s'y trouvait représentée dans toute la simplicité militaire par un galon de soie qu'on appelait *systeme*. Son extérieur n'aurait rien eu d'imposant, n'eût été la fierté de son regard*! »

Les nouvelles fonctions de Bonaparte, comme chef de l'armée de l'intérieur, l'appelaient à présider au désarmement des sections ordonné par un décret; il en résulta pour lui un événement qui eut une grande influence sur ses destinées futures. Un jeune homme de dix à douze ans se présente un jour à l'état-major, et demande avec instance à voir le général en chef. Il vient le supplier de lui faire rendre l'épée de son père, ancien général de la République, qui a été enlevée par les agents chargés d'opérer le désarmement. Ce jeune homme était Eugène de Beauharnais, dont le père avait servi avec distinction sur le Rhin dans la mémorable campagne de 93. Bonaparte, touché de la nature de sa supplique et des grâces de son âge, lui accorda ce qu'il demandait. A la vue de l'épée de son pere, Eugène ne put retenir ses larmes. Le général en fut ému ; et il lui témoigna tant de bienveillance,

* Fain, *Manuscrit de l'an III*, p. 273.

1795. AN III.

que sa mère, madame de Beauharnais, se regarda comme obligée de venir le lendemain lui en faire des remerciements. Joséphine de Beauharnais, fille d'un riche planteur de Saint-Dommigue, était liée d'une manière intime avec madame Tallien depuis le 10 thermidor, et faisait avec celle-ci l'ornement de ces nouveaux salons auxquels Bonaparte était jusqu'alors resté étranger. Cette visite de la mère du jeune Eugène devint l'occasion naturelle d'une connaissance limitée d'abord à de simples rapports de politesse, mais qui ne tarda pas à prendre un caractère plus tendre, et qui amena, six mois plus tard, un mariage auquel Barraa et Tallien s'étaient vivement intéressés. Madame de Beauharnais était loin de prévoir alors les glorieuses destinées, trop tôt suivies, hélas! de larmes amères, que lui préparait cette union.

L'importance qui s'attache, à partir de ce moment, à l'homme prodigieux qui va devenir le modérateur de la Révolution et l'arbitre suprême des destinées du monde, fera excuser cette courte digression. Mais la suite des événements de vendémiaire nous rappelle. La victoire que la Convention vient de remporter sur les royalistes, et la part qu'y ont ene les Jacobins, ont relevé les espérances du parti patriote. Déjà les révulutionnaires ardents se regardent comme rentrés dans les voies du pouvoir, et ils réclament hardiment le prix du concours qu'ils viennent de prêter aux Thermidoriens. Des motions violentes se produisent dans la Convention. Dès le 14 au soir, Pérard, un des anciens membres de la Montagne, demande que les comites de gouvernement nomment dans leur sein une commission de trois membres qui proposera séance tenante des mesures extraordinaires de salut public. A ce mot de salut public, qui réveille de si terribles souvenirs, un frémissement se répand dans l'Assemblée; la proposition est écartée par l'immense majorité. D'autres motions dictées par le même esprit succèdent à cette première tentative de retour aux formes du gouvernement révolutionnaire. Thibaudeau se hâte d'opposer sa parole toujours influente an torrent qui déborde. « La victoire que la Convention vient de remporter n'est pas » le triomphe d'un parti, dit-il, mais de la Convention tout entière. Je la » regarderais comme une calamité si elle devait jeter encore la division parmi » nous. L'expérience a prouvé que rien n'est plus funeste que de marcher » de réaction en réaction. Les regrets que cette crainte pourrait inspirer » sont adoucis par la pensée que le terme approche où l'établissement de la » Constitution va faire taire tous les partis et fermer la carrière du gouver- » nement absolu. J'espère que pendant le peu de temps qu'il a encore à » durer, personne n'osera concevoir la pensée de s'en ressaisir et de le pro- » longer. Que les coupables tentatives d'une faction qui vient d'être sévère- » ment châtiée ne fassent pas oublier les excès désastreux d'une autre fac- » tion dont les crimes ont déshonoré la République!... » — Le règne des Thermidoriens n'a comprimé que les patriotes! s'écrie Garrau du haut de

la Montagne. — **Depuis** le 10 thermidor, ajoute un autre Montagnard, on a mis en liberté cent mille aristocrates qui n'ont jamais cessé de conspirer ! Une voix demande l'élargissement des représentants décrétés d'arrestation après les événements de prairial. Mais l'Assemblée déclare qu'elle maintient ses décrets, et cette délibération est suivie d'une explosion des cris de Vive la République ! La Montagne seule, où siégent encore trente membres environ, reste sombre et silencieuse. 1795. AN III.

Les chefs principaux du parti thermidorien voulaient sans doute contenir les dangereux auxiliaires que la défection des sections de Paris les avait contraints de rappeler autour d'eux; mais ils semblaient se préoccuper davantage encore des dangers dont la contre-révolution menaçait, quoique vaincue au 13 vendémiaire, l'avenir de la République. Sans oser dire ouvertement toute leur pensée, ils laissaient entrevoir le projet d'une prorogation du gouvernement révolutionnaire et d'un ajournement de la nouvelle Constitution. Bien que le 9 thermidor les eût éloignés de la Montagne, et que depuis la rentrée des Girondins proscrits et des soixante-treize ils eussent siégé avec ceux-ci sur les bancs de la droite, étonnés de voir maintenant confondus les oppresseurs et les opprimés, cette alliance, commandée par la politique, était trop peu naturelle pour ne pas laisser entre les deux éléments de la nouvelle majorité plus d'un germe de dissidence. La journée du 13 vendémiaire, et les circonstances qui l'avaient précédée, précipitèrent une rupture depuis long-temps facile à prévoir. Soit politique, soit entraînement de conviction, les orateurs et les journalistes sectionnaires affectaient généralement de séparer dans leurs jugements sur la Convention les débris de l'ancien parti girondin du reste de l'Assemblée. Ils prodiguaient les éloges aux soixante-treize et aux Girondins rentrés, et confondaient dans leurs menaces et dans leurs outrages la Montagne et les Thermidoriens. On a vu précédemment que dans la proscription générale dont les sections avaient menacé la Convention, les cent membres de l'ancienne droite avaient été l'objet d'une exception probablement plus astucieuse que sincère : car au fond de l'âme les instigateurs du mouvement confondaient dans la même réprobation tous les membres de l'Assemblée régicide. Les Girondins firent ici une double faute : ce fut de paraître accepter par leur silence ces éloges perfides, et ensuite d'intercéder pour la révolte encore armée et menaçante. Cette conduite au moins malhabile donna aux Thermidoriens un avantage dont ils se hâtèrent de profiter. La jalousie et l'antipathie secrète qui les animaient contre ceux dont ils s'étaient si long-temps montrés les ennemis ardents, et qui depuis la journée de thermidor etaient arrivés au partage d'une influence que Tallien et ses amis avaient cru un moment pouvoir se réserver à eux seuls, cette jalousie et cette aversion purent alors éclater sans contrainte. Tallien et ses amis quittèrent les

1795. bancs de la droite, et furent reprendre leurs anciennes places dans les rangs AN III. de la Montagne. Ce fut un véritable événement, qui semblait annoncer que les derniers jours de cette Assemblée expirante allaient être troublés par de nouveaux orages. Les Thermidoriens imputaient hautement à plusieurs Girondins, et particulièrement à Lanjuinais, des propos hostiles au régime républicain. On assurait qu'en parlant de la victoire du 13 vendémiaire Lanjuinais l'avait qualifiée de *massacre;* on lui reprochait aussi d'avoir dit de la République que c'était une chimère, et qu'elle ne tiendrait pas; que la France était trop vaste pour être républicaine, et qu'une telle forme de gouvernement était aussi contraire aux mœurs de la nation qu'à ses besoins et à ses traditions. Une telle opinion, si Lanjuinais l'avait réellement émise, n'aurait attesté, considérée comme théorie générale, que la justesse de son esprit et la rectitude de son jugement; mais dans les circonstances où l'on était à cette époque, alors que les intérêts vitaux de la France se trouvaient étroitement unis au salut de la Révolution, qu'une restauration monarchique aurait menacée jusque dans son principe, une pareille profession de foi n'en était pas moins une grave imprudence. Le 23 vendémiaire, à la suite d'un rapport fait sur les papiers saisis chez un des principaux meneurs du soulèvement des sections, qui se trouva appartenir à l'agence royaliste entretenue à Paris par le prétendant, Tallien prit la parole. Parmi ces papiers, étaient quelques notes relatives à plusieurs députés de l'ancienne droite; mais ces notes étaient vagues et tout-à-fait insignifiantes; Tallien surtout aurait d'autant moins dû s'en faire une arme contre eux, que l'on avait naguère intercepté, personne ne l'ignorait, des lettres écrites par le prétendant lui-même qui semblaient l'inculper d'une manière bien autrement directe. Peut-être Tallien trouva-t-il dans cette circonstance même un motif de plus de se prononcer avec énergie contre les trames de la contre-révolution royaliste et contre tous ceux qu'il regardait comme y ayant eu part. Il dit que les comités de gouvernement n'avaient pas nommé les hommes qu'ils auraient dû faire connaître à l'Assemblée; il se reprocha d'avoir cédé, deux mois auparavant, aux représentations de quelques uns de ses collègues, qui l'avaient détourné de dévoiler à la tribune la conspiration qui avait enfin jeté le masque et avait failli renverser la République. « J'ai consenti à me taire, ajouta-t-il; j'ai eu tort, je m'en accuse devant les amis » de la liberté. J'aurais dû dénoncer ceux qui conspiraient, le 13 vendé- » miaire, avec les factieux de Paris, ceux que les sections avaient pris sous » leur protection, et qui, par une réciprocité facile à concevoir, prenaient » sous leur protection les sections de Paris; ceux qui auraient été épargnés » du massacre général de la représentation nationale; ceux à qui les sec- » tions adressaient cet appel significatif : *Dormez-vous?* Non, sans doute, » ils ne dormaient pas; ils conspiraient le renversement de la République;

» ils se disposaient à marcher au-devant du nouveau roi, dont ils auraient 1795.
» été les principaux ministres. Oui, j'ai eu tort de ne pas vous faire con- AN III.
» naître plus tôt vos dangers, et les accusations qu'on prépare contre
» vous. Oui, dans quelques jours on doit vous accuser d'avoir fait tirer sur
» le peuple, et déjà la journée du 13 vendémiaire a été nommée un mas-
» sacre. »

— Je demande que l'on fasse connaître enfin ceux de nos collègues qui ont conspiré contre la République, s'écrie Barras, qui avait concerté cette scène avec Tallien.

— Je les connais, répond celui-ci, ceux qui s'agitent encore, ceux qui sont unis aux conspirateurs de l'intérieur.

— Nommez-les! nommez-les! crient une foule de voix.

— Je les démasquerai à l'instant, reprend Tallien; je demande que la Convention se forme en comité général.

L'Assemblée tout entière se lève en signe d'adhésion. Le public des tribunes se retire aux cris de Vive la République! A bas les royalistes! Tallien alors accuse formellement Lanjuinais, Boissy-d'Anglas, Henri Larivière et Le Sage d'Eure-et-Loir de complicité avec les royalistes. La Montagne applaudit avec transport, mais la majorité de l'Assemblée se montre froide. Bergoeing, un des soixante-treize, défend les inculpés et récrimine contre l'accusateur. Le débat devient orageux et se prolonge fort avant dans la nuit. Enfin la Convention décide qu'il n'y a pas lieu à inculpation contre les quatre députés *. Cependant quelques autres députés, plus directement compromis, furent décrétés d'arrestation; les uns appartenaient à l'ancienne droite, d'autres aux Thermidoriens. Le lendemain, Legendre rappela en séance publique le résultat du comité secret de la veille, et adressa aux quatre députés dénoncés par Tallien une sorte de réparation officieuse; mais le coup n'en était pas moins porté, et la scission entre l'ancienne droite et les Thermidoriens fut dès lors complète. Ceux-ci se rapprochèrent de plus en plus du parti terrassé en prairial. Barras, dans son rapport sur la journée du 13 vendémiaire, proclama formellement la nécessité de revenir en arrière et d'abandonner les voies où l'on était entré depuis thermidor. « Notre indulgence nous a fait faire un pas rétrograde, y disait-il; toutes les lois qu'on vous a arrachées en faveur des émigrés, des prêtres, des amis de la tyrannie royale, la proscription des meilleurs patriotes, les assassinats du Midi impunis, la vengeance érigée en vertu civique, presque toutes les fonctions publiques confiées à des républicains d'un jour, devaient inévitablement relever l'espoir des amis du despotisme, et leur faire tenter une conspiration dont le résultat était votre massacre et la mort de la République. » Barras présente

* Thibaudeau, *Mémoires sur la Convention*, ch. XVI.

1795. AN III.

cette conspiration sous les couleurs les plus menaçantes; la violence du langage annonce la violence des remèdes que bientôt l'on va proposer. « Les royalistes ont tout osé pour consommer le crime de la tyrannie; osez tout pour le triomphe de la République. Elle est perdue si vous ne vous montrez inflexibles envers tous les traîtres. Vous les croyez anéantis: prêtez l'oreille à leurs cris sinistres, à leurs discours féroces. Tout ce qu'ils n'ont pu corrompre est proscrit; tout ce qui s'est opposé à la ruine de la République sera immolé. Le point d'appui du royalisme est frappé, mais il n'est pas abattu. *Des conjurés vont s'asseoir parmi les magistrats, parmi les mandataires du peuple*... Représentants, la punition du crime n'épouvante que la faiblesse: si vous n'atteignez pas tous les traîtres, vous vous chargez d'une responsabilité terrible! Ceux qui cherchent à couvrir le crime de leurs manteaux, qu'ont-ils fait contre vos ennemis au moment du danger? Que vous proposent-ils pour sauver la République, trahie et menacée sur tous les points? Éclairons la conduite de tous les traîtres, de tous ceux qui ont protégé le royalisme; portons la lumière dans tous les replis des complots. Les tempêtes ne sortent jamais que du sein des nuages et des ténèbres. Je vous le déclare, représentants du peuple: si vous laissez les rênes de la Révolution dans des mains criminelles ou suspectes, personne ne peut être certain de son avenir; l'ordre social est troublé pour long-temps jusque dans ses sources les plus profondes; un siècle de discordes civiles et de calamités publiques désolera notre malheureuse patrie. »

30 vendém. (22 octobre.) A la suite de ce rapport, les Thermidoriens emportèrent la nomination d'une commission de cinq membres, « pour présenter des mesures de salut public. » C'était précisément la motion mise en avant dès le 14 par Préard, et que la Convention avait alors repoussée. Tallien, Dubois-Crancé, Florent-Guyot, Roux de la Marne et Pons de Verdun furent désignés pour composer cette commission. Les députés modérés en conçurent de sérieuses alarmes. Les journaux thermidoriens attaquaient chaque jour avec violence les opérations électorales, et les notabilités thermidoriennes, dans leurs conversations et leurs discours, parlaient hautement de les annuler. On faisait arriver à la barre des pétitions où l'on qualifiait d'*imaginaire* la terreur qui avait servi de prétexte à l'oppression des patriotes, et où l'on demandait l'annulation des élections et la déportation de tous les royalistes. On ne parlait plus que de salut du peuple, de mesures de salut public, et de toutes ces formules banales qui n'ont été que trop souvent des funestes présages de tyrannie *. On crut voir dans la commission des Cinq le germe d'une autorité despotique destinée à renouveler l'action du gouvernement révolutionnaire et à reculer la mise en activité de la Constitution que la na-

* Thibaudeau, *Convention*, ch. XVIII.

tion venait d'adopter. Thibaudeau se fit à la tribune l'interprète de ces appréhensions, qui étaient loin, en effet, d'être sans fondement. « Je dénonce » à la nation la nouvelle tyrannie qu'on lui prépare, s'écria-t-il. En vain » créera-t-on des dictateurs; je me dévouerai à leur proscription, je bra- » verai leurs poignards, je serai toujours la barre de fer contre laquelle vien- » dront se briser leurs complots. Déchirons le voile qui couvre d'horribles » machinations. Une nouvelle terreur plane déjà dans cette enceinte; il faut » qu'elle disparaisse avant la fin de cette séance, et que la sécurité soit ra- » menée dans les esprits... Sont-ils les seuls exposés aux fureurs des roya- » listes, continue Thibaudeau, ceux qui affectent si hautement de les » redouter? Ne devons-nous pas autant qu'eux craindre leurs vengeances? » Parmi les fondateurs de la République, en est-il un seul qui puisse espérer » de trouver grâce à leurs yeux? Me pardonneront-ils d'avoir voté la mort » du dernier de nos rois? Ne sommes-nous pas tous solidaires dans cette » grande Révolution? C'est donc à nous tous qu'il appartient de prendre » publiquement les dernières mesures qui doivent la consolider. » Thibaudeau, qui avait cru démêler dans les manœuvres de Tallien des projets de dictature personnelle, s'éleva en paroles amères contre la conduite du chef des Thermidoriens. « N'avez-vous pas vu, dit-il, un homme qui a changé » de masque à toutes les époques marquantes de la Révolution se placer » naguère à droite pour dénoncer à gauche, et se placer il y a peu de jours » à gauche pour dénoncer la droite? Ai-je besoin de le nommer? Ne recon- » naissez-vous pas Tallien? Je le signale au peuple français comme l'auteur » des troubles qui nous agitent et des dissensions qui nous déchirent. Oui, » Tallien, je vais dévoiler tes complots; écoute, et réponds si tu peux... »

Thibaudeau articule alors les griefs et les soupçons auxquels a donné lieu dans une partie de l'Assemblée le brusque retour de celui qu'il attaque aux rangs et au langage des Montagnards. Il l'accuse de projeter l'arrestation de plusieurs députés, l'annulation des choix faits par les assemblées électorales, l'ajournement du prochain corps législatif et de la nouvelle Constitution, et la prolongation du régime révolutionnaire, contre lequel la France entière venait de se prononcer avec énergie; il demandait en finissant que la commission des Cinq fît son rapport séance tenante, qu'on discutât les projets qu'elle proposerait, et qu'elle fût immédiatement dissoute. Tallien repoussa les accusations dont il venait d'être l'objet, et demanda, au nom des Cinq, que la Convention se déclarât en permanence jusqu'au 5 brumaire, jour où devaient expirer les pouvoirs de l'Assemblée. Mais l'énergique sortie de Thibaudeau avait porté à la commission un coup mortel; quels qu'aient pu être les secrets desseins de ceux qui en avaient provoqué la création, il fallut dès lors les désavouer et y renoncer. La proposition de permanence fut rejetée, et l'Assemblée arrêta que la commission ferait le lendemain son rapport. Ce

1796 rapport, dont Tallien fut chargé, n'était que le développement de celui de
AN III. Barras; il portait exclusivement sur les menées du parti royaliste et des agences secrètes soldées par l'émigration. Il disait, ce qui d'ailleurs était vrai et n'était ignoré de personne, que le principal but de la conspiration royaliste avait été de préparer la contre-révolution par les élections, et de la rendre inévitable, sinon très prochaine. Le rapport était suivi d'un projet
3 brumaire. de décret qui fut voté à la presque unanimité dans la séance du 3. La grande
(25 octobre.) majorité de l'Assemblée voulait sincèrement l'affermissement de la République; et si elle repoussait tout ce qui semblait vouloir tendre au rappel de la Terreur, son adhésion était invariablement acquise à toute mesure destinée à prévenir les brigues de la contre-révolution. Celles que le nouveau décret mettait en vigueur étaient dirigées contre les émigrés et leurs adhérents. Quiconque, dans les assemblées primaires ou dans les réunions électorales, aurait provoqué ou signé des mesures séditieuses contraires aux lois, ne pourrait, jusqu'à la paix générale, exercer aucune fonction législative, municipale ou judiciaire. La même exclusion était prononcée contre tout individu porté sur une liste d'émigrés et qui n'aurait pas obtenu sa radiation définitive, de même que contre ses parents jusqu'au troisième degré; les contrevenants encouraient la peine du bannissement. Un article du décret autorisait ceux qui ne voudraient pas vivre sous les lois de la République à quitter le territoire français dans un délai de trois mois; ils pourraient toucher leurs revenus ou réaliser leur fortune, mais à la charge de n'exporter ni numéraire, ni métaux, ni marchandises dont l'exportation fût prohibée. Enfin, une dernière disposition portait que les lois de 1792 et 1793 contre les prêtres sujets à la déportation ou à la réclusion seraient exécutées dans les vingt-quatre heures de la promulgation du décret.

4 brumaire. La séance du lendemain 4 brumaire était la dernière de la Convention.
(26 octobre.) Cette Assemblée si tristement fameuse, au moment de clore ses travaux et d'inaugurer l'ordre légal, voulut effacer jusqu'à la dernière trace de la jurisprudence révolutionnaire. Elle abolit toutes les poursuites, tous les jugements et tous les décrets d'arrestation portant sur des faits purement relatifs à la Révolution, et ordonna que ces faits rentreraient, à partir de ce jour, dans le domaine du code pénal, s'ils étaient prévus par les lois ordinaires. Par respect, cependant, pour ses derniers décrets, elle excepta de cette disposition les faits relatifs à la conspiration de vendémiaire, les prêtres frappés de déportation, les fabricateurs de faux assignats et les émigrés. Elle décréta aussi l'abolition de la peine de mort après la publication de la paix générale; et, comme emblème du caractère futur de la République, la place de la *Révolution* reçut le nom de place de la *Concorde*. Ces décrets rendus, le président déclara que la mission de la Convention Nationale était remplie et sa session terminée, et l'Assemblée se sépara aux cris de Vive la République!

LIVRE SIXIÈME.

DIRECTOIRE.

(5 brumaire an III — 19 brumaire an VIII.)
27 octobre 1795 — 10 novembre 1799.

Installation du nouveau gouvernement. Situation intérieure. — Situation de la France vis-à-vis de l'Europe. — État des armées. Dernières campagnes sur le Rhin. Pichegru. — Bonaparte est mis à la tête de l'armée d'Italie. Cette époque marque une nouvelle ère dans notre histoire militaire. — CAMPAGNE D'ITALIE. — Victoires de Montenotte, de Millesimo, de Dego, de Mondovi. Armistice de Cherasco. — Passage du Pô. Journée de Lodi. Entrée des Français à Milan. Siége de Mantoue. Armistice de Bologne. — Opérations contre Wurmser. Batailles de Lonato, de Castiglione, de Bassano et de Saint-Georges. — Invasion de l'Allemagne par les armées du Rhin. Revers. Belle retraite de Moreau devant le prince Charles. — Suite des opérations de Bonaparte en Italie. Batailles d'Arcole et de Rivoli. Prise de Mantoue. Traité de Tolentino avec le pape. Marche sur Vienne. Préliminaires de Leoben. — Destruction de la République de Venise. Fondation de la République ligurienne. — Ouverture des négociations avec l'Angleterre. — Situation de la France à cette époque. Machinations des factions. Conspiration de Babeuf. Conspiration royaliste. — Chouannerie. — Élections de l'an V. — Coup d'État du 18 fructidor contre le parti royaliste. — TRAITÉ DE CAMPO-FORMIO. — Élections de l'an VI. Nouveau coup d'État du 22 floréal contre les ultra-révolutionnaires. — Événements extérieurs. République helvétique. République romaine. — EXPÉDITION D'ÉGYPTE. — Prise de Malte. Débarquement à Alexandrie. Bataille des Pyramides. Bataille d'Aboukir. Expédition de Syrie. — DEUXIÈME COALITION EUROPÉENNE CONTRE LA FRANCE. — Événements d'Italie. Révolte de Rome. Agression des troupes napolitaines. Conquête de Naples et de la Toscane. Nouvelles républiques. — Opérations en Suisse. — Assassinat des ministres français à Rastadt. — Une armée russe s'avance contre nous sous la conduite de Suwarof. — Les Français expulsés de l'Italie. — Déconsidération du Directoire. Journée du 30 prairial. — Bonaparte quitte l'Égypte. — Derniers événements de l'expédition. Victoire d'Aboukir. Évacuation de l'Égypte par l'armée française. — Succès de Masséna en Suisse. — Arrivée de Bonaparte en France. — JOURNÉES DU 18 ET DU 19 BRUMAIRE. Fin du gouvernement directorial.

La Convention avait arrêté, par ses mémorables décrets des 5 et 13 fructidor, que si les deux tiers des membres actuels de l'Assemblée n'étaient pas conservés par les sections départementales, les conventionnels réélus se formeraient en corps électoral pour désigner eux-mêmes ceux de leurs an- 1795. AN IV.

1795. AN IV. ciens collègues qui devraient composer avec eux les deux tiers exigés. Cette prévision se trouva réalisée. Au lieu de cinq cents conventionnels que les colléges électoraux devaient réélire, il n'y en avait eu de réélu que trois cent soixante dix-neuf. La nouvelle législature eut donc à se compléter parmi les membres de la précédente Assemblée. Cette opération préliminaire achevée, (5 brumaire. 27 octobre.) le corps législatif se sépara en deux conseils, en choisissant par la voie du sort les deux cent cinquante députés mariés et âgés de quarante ans au moins qui devaient former le Conseil des Anciens. Le Conseil des Cinq-Cents alla s'installer à l'ancienne salle du Manége, où avait autrefois siégé l'Assemblée Constituante et la Législative; les Anciens restèrent dans la salle occupée aux Tuileries par la Convention. Le 6, les deux conseils procédèrent à l'élection de leurs bureaux, opération importante dans laquelle l'attention publique cherche à pressentir la force des partis et l'avenir des assemblées. Tous les choix sans exception portèrent sur les deux tiers conservés, où la majorité trouvait des garanties de dévouement au régime républicain que le nouveau tiers ne lui paraissait pas offrir au même degré. Restait la nomination des cinq membres qui devaient composer le Directoire. Ce fut dans cette dernière opération surtout que la majorité républicaine sortie de la Convention concentra toutes ses forces : des choix que l'on allait faire dépendait, en effet, la destinée future de la République. A cette puissante considération venaient se joindre en outre une foule de considérations privées, qui, pour n'être pas toujours avouées, n'en sont pas moins d'un grand poids dans la balance des opinions humaines. Ne serait-ce pas du nouveau pouvoir qu'allaient dépendre désormais, non seulement la sécurité des personnes, mais les faveurs, les places, l'influence et la fortune, tout ce que recherche, en un mot, la majorité des hommes ? On s'entendit donc pour ne rien laisser au hasard dans une élection à laquelle se rattachaient de si grands intérêts. Les Cinq-Cents devaient former une liste de cinquante candidats, sur laquelle les Anciens choisiraient les cinq Directeurs. Voici par quel subterfuge on éluda cette disposition, que la Constitution avait prescrite pour donner aux choix définitifs du Conseil des Anciens une grande latitude. Les meneurs se concertèrent, dans une réunion préparatoire, en faveur de cinq députés d'un républicanisme certain : tous avaient voté pour la mort dans le procès de Louis XVI. Ces cinq noms furent placés en tête de la liste, qui fut ensuite complétée par quarante-cinq autres noms des plus obscurs et des plus inconnus, sur lesquels il était impossible que les suffrages pussent se porter pour des fonctions aussi éminentes. Quoique mécontents d'une manœuvre dont le but évident était de forcer leurs choix, les Anciens durent la subir, et les cinq noms désignés sortirent de l'urne des deux Conseils. C'étaient ceux de Laréveillère-Lépeaux, de Rewbel, de Sieyès, de Letourneur de la Manche et de Barras. Sieyès refusa et fut remplacé

par Carnot. Il donna pour motif de son refus la conviction intime où il était, disait-il, de ne convenir nullement aux fonctions du Directoire exécutif; on crut que la cause véritable était une insurmontable antipathie pour Rewbel. 1795. AN IV.

Des cinq hommes que les Conseils venaient de placer à la tête du gouvernement, aucun ne se distinguait ni par des talents d'un ordre éminent, ni par un de ces caractères dont l'autorité reconnue de tous dissipe les obstacles ou brise les résistances, ni enfin par une de ces hautes réputations devant lesquelles les factions se voient contraintes de courber le front; mais leur réunion présentait des garanties de droiture, d'activité et d'énergie faites pour justifier, ou du moins pour mériter la confiance de la nation. S'il existait entre eux des germes de dissidence que l'avenir devait développer, si la probité désintéressée, si la moralité, si la sincérité du dévouement n'étaient pas égales chez tous, dans ces premiers moments toute autre préoccupation s'effaçait en eux devant le sentiment intime de la grandeur de leur mission et des difficultés de leur tâche. Cette tâche, en effet, était immense, et jamais gouvernement n'en eut à remplir une plus difficile. Pour en bien apprécier toute l'étendue, il faut se rappeler dans quelle situation le Directoire trouvait la France. Les traits principaux de cet effrayant tableau vont m'être fournis par un des hommes dont la haute sagacité et la raison impartiale ont le mieux vu et le plus sainement apprécié la Révolution *.

Au moment de l'installation du Directoire, il n'y avait pas dans les coffres de la trésorerie un écu en espèces métalliques. Les assignats, marchant rapidement vers le dernier terme de leur dépréciation, étaient presque sans aucune valeur : un louis en or était alors représenté par 3,000 livres en assignats. On en imprimait chaque nuit la quantité absolument nécessaire pour le service du lendemain, et on les livrait ainsi encore tout humides à la circulation. Il n'existait aucun système de revenu public, pas une contribution dont le produit méritât d'entrer en ligne de compte. On ne faisait face aux dépenses les plus urgentes qu'en prodiguant le capital sur lequel reposaient les ressources de l'État; et cette ressource elle-même était presque nulle, puisque tout crédit public était anéanti, toute confiance éteinte. Un agiotage effréné, alimenté par l'énormité des variations journalières du prix nominal de toutes les denrées apprécié en assignats, avait pris la place du commerce; et cet agiotage, contre lequel les lois étaient impuissantes, faisait circuler la corruption dans toutes les veines du corps social.

Il fallait nourrir à peu près gratuitement la capitale, approvisionner tous

* J.-Ch. Bailleul, *Examen critique des Considérations sur la Révolution française de madame de Staël*, t. II, ch. XXI.

1795. AN IV. les grands centres de population, et fournir aux consommations des armées, sans avoir en aide, comme le Comité de Salut Public, le *maximum* et les réquisitions forcées. Dans les derniers temps de la Convention, chaque habitant de Paris ne recevait plus que deux onces de pain par jour, ou une mince poignée de riz; encore cette chétive distribution manquait-elle trop souvent. La situation des campagnes n'était guère meilleure, et le gouvernement n'avait pas un grain de blé dans ses magasins. Les armées mourant de faim, sans vêtements et sans paye, étaient en proie au double fléau de l'indiscipline et de la désertion à l'intérieur. Les établissements d'humanité n'avaient plus ni ressources ni administration; la misère générale ne permettait plus d'apporter le moindre allégement aux souffrances privées. Toutes les communications, les routes, les chemins, les ponts et les canaux, étaient dans un déplorable état d'entretien, et quelquefois absolument impraticables. Les forêts nationales, ressource vers laquelle les autorités se jetaient de préférence, étaient livrées à la dévastation; des coupes anticipées avaient dévoré d'avance les produits de nombre d'années. L'instruction publique était anéantie, et l'enseignement privé à peu près nul. Un cynisme incroyable, né des convulsions qui depuis six ans agitaient la France et d'un impérieux besoin de réaction après la compression violente de la Terreur, blessait effrontément la morale publique et foulait trop souvent aux pieds les lois sacrées de la probité. Bien des gens ne se faisaient nul scrupule de payer leurs dettes et leurs fermages en assignats au cours légal, c'est-à-dire en valeurs nulles. Les fonctionnaires publics, les employés du gouvernement, payés de même en assignats par le trésor, découragés, réduits à la dernière détresse, désertaient le travail ou donnaient leur démission, trop heureux si le besoin ne les disposait pas à la corruption. Les gens de bien et de probité, effrayés du passé, dégoûtés du présent et sans confiance dans l'avenir, s'enfonçaient dans la retraite et fuyaient le contact des affaires; il ne se présentait pour occuper les places que des fripons ou des hommes livrés aux intrigues des partis. Les deux factions extrêmes, les jacobins et les royalistes, divisées de but, mais poussant également à l'anarchie, continuaient leur sourde opposition au gouvernement, et se préparaient l'une et l'autre à de nouvelles batailles, malgré la double défaite de prairial et de vendémiaire. Des conciliabules contre-révolutionnaires se tenaient de toutes parts; les clubs se rouvraient dans un grand nombre de communes, préparant partout de nouveaux éléments d'agitation. Les feuilles publiques, organes des factions pour la plupart, et dont plusieurs étaient soldées par une main occulte, ne prêchaient que la subversion du gouvernement. Des pamphlets incendiaires inondaient la France, et répandaient jusque parmi les troupes de l'intérieur un dangereux esprit de révolte. La contre-révolution était fortement organisée dans le Midi. Les

torches de la guerre civile étaient rallumées en Vendée, et la chouannerie désolait plusieurs de nos provinces. Enfin, pour que rien ne manquât à cet affligeant tableau, depuis long-temps il n'existait plus de centre d'administration. Tous les papiers, tous les documents étaient épars dans une multiplicité de comités, de commissions et de bureaux sans lien commun. Personne ne tenait ni le fil de l'ensemble, ni les fils particuliers des affaires; tout était confondu, aggloméré ou dispersé avec un inconcevable désordre. Chaque administration particulière était à cet égard l'image trop frappante de l'administration générale. 1795. AN IV.

Que l'on récapitule cette masse d'objets auxquels il fallait pourvoir sur l'heure; qu'on la compare avec les moyens, et que l'on dise si jamais gouvernement se trouva dans une position plus désespérante! C'est cependant au milieu de tant de débris, d'obstacles et de périls, que le 13 brumaire, dans une chambre délabrée du palais du Luxembourg, assis sur des chaises d'emprunt autour d'une table boiteuse, devant un mauvais feu dont le concierge de la maison leur avait fait les avances, les premiers membres élus du Directoire exécutif rédigèrent sur une feuille de papier à lettre, car ils n'en avaient pas d'autre, l'acte par lequel ils osèrent se déclarer constitués; ce fut là qu'après avoir examiné toutes les difficultés, on pourrait dire toute l'horreur de leur situation, ils jurèrent de faire tête à tous les obstacles, et de périr à la tâche ou de sortir la France de l'abîme où elle était plongée. 13 brumaire. (5 novembre.)

Dès le lendemain, le Directoire adressa au peuple français une proclamation où il annonçait l'esprit dont il serait animé et le but que poursuivraient ses efforts. « L'inflexible justice et l'observation la plus stricte des lois seraient sa règle, y disait-il. Livrer une guerre active au royalisme, raviver le patriotisme, réprimer d'une main vigoureuse toutes les factions, éteindre tout esprit de parti, anéantir tout désir de vengeance, faire régner la concorde, ramener la paix, régénérer les mœurs, rouvrir les sources de la reproduction, ranimer l'industrie et le commerce, étouffer l'agiotage, donner une nouvelle vie aux arts et aux sciences, rétablir l'abondance et le crédit public, remettre l'ordre social à la place du chaos inséparable des révolutions, procurer enfin à la République française le bonheur et la gloire qu'elle attendait : voilà quelle était la tâche des législateurs et celle du Directoire exécutif... Pour accomplir cette tâche, continuaient les nouveaux Directeurs, nous avons besoin du temps, du calme et de la patience; nous avons besoin surtout d'une confiance proportionnée aux efforts que nous avons à faire. Français, vous n'entraverez pas un gouvernement naissant; vous n'exigerez pas de lui dès son berceau tout ce qu'il peut faire quand il aura acquis toute sa vigueur... »

Tel était le programme des cinq magistrats suprêmes appelés à gouverner

1795. AN IV. et à régénérer la France ; de la part d'un gouvernement nouveau, de semblables promesses sont toujours sincères. Si l'histoire peut reprocher au Directoire de n'avoir pas tenu toutes les siennes, elle ne saurait du moins lui refuser cette justice que de grandes et subites améliorations marquèrent les premiers temps de son administration. Six mois ne s'étaient pas écoulés, que l'ordre régnait partout, que l'abondance avait succédé à la disette, que l'activité commençait à renaître dans les travaux de l'industrie et dans les transactions commerciales, enfin que le numéraire avait remplacé les assignats, et ramené avec lui un bien-être ignoré depuis long-temps.

Les Directeurs ne tardèrent pas à se partager le fardeau de l'administration générale. Chacun d'eux s'en attribua une part spéciale, selon ses aptitudes, ses connaissances ou ses travaux antérieurs. Rewbel eut dans ses attributions la justice, les relations extérieures et les finances ; la partie morale du gouvernement, l'éducation, les sciences, les arts, les manufactures, fut réservée à Laréveillère ; Carnot eut la direction des mouvements militaires, Lebrun la marine et les colonies, Barras le personnel de la guerre et la police. Sept ministres responsables servaient d'intermédiaires entre le Directoire, centre de l'action exécutive, et le personnel de l'administration inférieure.

Une des difficultés qui attendaient le gouvernement directorial dans l'accomplissement de sa tâche, était l'opposition inévitable qu'il devait rencontrer au sein des deux Conseils. Le nouveau tiers, généralement élu en haine de la Convention, sinon en haine de la République, devait difficilement marcher d'accord avec les restes conservés de la précédente Assemblée. Derrière la majorité modérée de ce nouveau tiers, qui formait dans les Conseils ce qu'on nomma le *parti constitutionnel*, se cachait un certain nombre de royalistes purs, partisans exclusifs du régime que la Révolution avait détruit, et disposés à saisir tous les moyens d'opposition propres à entraver le pouvoir et à préparer la restauration de la Monarchie sur les ruines de la Révolution. Cette faction monarchiste donnait secrètement la main à la faction ultra-révolutionnaire, débris toujours subsistant de l'ancienne Montagne, qui poussait de tous ses vœux, à défaut de la force qui lui manquait, au renversement de l'ordre actuel et au rétablissement du régime de la multitude, décoré du nom de démocratie pure. Bien que la majorité des Conseils, principalement formée des députés conventionnels, fût attachée à la République par le triple lien des principes, des antécédents et de l'intérêt personnel, l'opposition constitutionnelle, indépendamment du caractère d'âpreté que lui pouvaient donner les deux factions déguisées qui lui prêtaient l'appui de leurs votes, était d'autant plus redoutable pour le pouvoir exécutif, émanation exclusive du parti révolutionnaire, qu'elle s'appuyait sur la majorité de la nation, dont le premier vœu était celui du

repos, et en qui le souvenir des six années de tourmente que l'on venait de traverser ne réveillait guère que des idées de terreur. 1795. AN IV.

Le besoin le plus urgent du nouveau gouvernement était de pourvoir aux services publics. On a vu à quel état de pénurie absolue était réduit le trésor au moment de l'installation du Directoire; la première démarche du pouvoir exécutif près des conseils fut la demande d'une somme de 3 milliards en assignats pour parer aux nécessités les plus pressantes. Cette énorme somme de trois milliards représentait alors une valeur réelle d'environ 24 millions numéraire. Il fallait sortir à tout prix de cette fiction ruineuse d'un papier-monnaie sans valeur. Les dépenses de l'État étaient de 80 à 100 millions par mois, valeur métallique, ce qui eût exigé à cette époque une émission mensuelle de huit à neuf milliards de papier. On calculait que du commencement de 1791 à la fin de 1795 le trésor public avait dépensé un milliard chaque année, soit pour les cinq années un total de 5 milliards; mais comme la disparition du numéraire avait mis l'État dans la nécessité de solder ses dépenses en délégations sur les biens confisqués de la noblesse, du clergé et de la couronne, l'émission rapide de ce papier désigné sous le nom d'*assignats* n'avait pas tardé à en amener la dépréciation. Cette dépréciation avait nécessité de nouvelles émissions, et ces émissions indéfinies avaient à leur tour rapidement accéléré la baisse de l'assignat. On était ainsi forcément entré dans un cercle désastreux, sans autre issue possible que la banqueroute. Pour couvrir ces 5 milliards de dépenses réelles, on avait émis depuis cinq ans une somme de 30 milliards, dont plus de moitié depuis le 9 thermidor. Sur ces 30 milliards d'émissions, 19 milliards étaient en circulation lors de l'avénement du Directoire; et l'évaluation la plus élevée du gage sur lequel était assise cette monnaie fictive de la République ne le portait pas au-delà de 7 milliards. En supposant même, ce qui était impossible, que cette valeur positive eût pu se réaliser immédiatement et être appliquée tout entière à l'extinction du gage qu'elle représentait, l'assignat eût donc encore perdu soixante pour cent de sa valeur nominale, en d'autres termes, l'État eût été contraint à une banqueroute des deux tiers de sa dette. On peut dire, au reste, que cette banqueroute était fictive comme le papier qui la rendait inévitable; car, dans les transactions privées, l'assignat n'avait toujours été donné et reçu, sauf à l'époque de sanglante mémoire où la peine de mort l'avait maintenu au pair, que pour la valeur conventionnelle à laquelle le réduisait sa dépréciation progressive. Personne, assurément, n'avait alors conservé du papier de première émission, et chacun avait ainsi graduellement perdu sur sa valeur; l'Etat seul était dans une situation infiniment pire, car il recevait l'assignat au cinquième de son titre, alors qu'il était tombé au-dessous du centième. Réduire légalement l'assignat de sa valeur nominale à sa valeur réelle était donc le seul moyen

1795. AN IV. de sortir de l'inextricable labyrinthe où l'on était engagé; mais cette grande mesure effrayait les esprits timorés, comme si le mal était dans les mots et non dans la réalité des choses. On n'osa pas en venir là tout d'abord, et on eut recours à différents palliatifs. On décréta que pour l'année courante l'impôt foncier serait payé moitié en denrées, moitié en assignats réduits au dixième; que les douanes seraient perçues moitié en assignats réduits, moitié en numéraire; que l'arriéré des contributions depuis cinq ans, évalué à 13 milliards, serait reçu en assignats au pair. On accorda ensuite au Directoire un emprunt forcé de 600 millions, en numéraire ou en assignats selon leur valeur réelle. Enfin, ce dernier expédient soulevant d'immenses clameurs et ne produisant que des résultats très lents, on imagina, après une nouvelle émission de 25 milliards qui procura au trésor une ressource effective de 200 millions, un nouveau papier-monnaie sous le titre de *mandats territoriaux*, destiné à amortir le papier précédent, dont la planche fut solennellement brisée (30 pluviôse — 19 février 1796), et à éteindre ainsi cette dette nominale qui effrayait l'imagination. Mais le papier-monnaie, quelles que fussent ses garanties réelles, était trop profondément discrédité pour qu'une dénomination nouvelle pût le relever de sa chute; le public ne vit toujours dans le nouveau papier qu'une nouvelle forme d'assignats; et sa dépréciation suivit une progression encore plus rapide. Un an s'était à peine écoulé, qu'il fallut le retirer de la circulation. Mais alors l'argent y avait reparu, et avec lui la confiance et le crédit. A mesure que l'État avait payé en espèces les rentes et les dépenses publiques, le numéraire était sorti de dessous terre comme par enchantement. Moins de quinze mois avaient suffi pour accomplir cette grande révolution financière, qui ne s'opéra pas sans beaucoup de discours, d'essais infructueux, de tiraillements et de lois illusoires, mais qui n'amena du moins ni catastrophe ni secousse trop sensible *. L'assignat avait servi à faire la Révolution, à fonder la République et à défendre son indépendance, à mobiliser et à faire passer dans une foule de mains une masse immense de domaines nationaux : maintenant que sa mission révolutionnaire était terminée, il devait disparaître. En même temps que l'ordre et la légalité remplaçaient, dans l'administration et dans la politique, les moyens violents amenés par la crise révolutionnaire, la régularité devait aussi rentrer dans les finances.

1796. En même temps que le Directoire, soutenu par la majorité républicaine des deux conseils, mettait une infatigable activité à effacer graduellement toutes les traces de l'effroyable confusion où il avait trouvé la France, il travaillait sans relâche à fortifier le pouvoir dont il était dépositaire et à comprimer les factions qui en conspiraient la ruine. La licence des journaux était arrivée à

* Thibaudeau, *Mémoires sur le Directoire*, p. 30.

son comble. La question de la liberté illimitée de la presse et des bornes qu'il convenait d'y mettre, fut longuement débattue dans le Conseil des Cinq-Cents; mais tant d'esprits s'étaient habitués à regarder cette liberté de tout écrire, d'ailleurs consacrée par la Constitution, comme le plus sûr palladium de la liberté, et on craignait tellement d'y porter atteinte, même en ne touchant qu'à ses abus les plus évidents, que les discussions soulevées par les adversaires de cette liberté sans limites, arsenal des deux factions extrêmes, restèrent cette fois sans résultat. Le Directoire n'en dut veiller qu'avec plus de persévérance sur les menées de ses infatigables ennemis. A l'ombre de la nouvelle Constitution, qui reconnaissait dans de certaines limites la légalité des réunions publiques de citoyens, de nouveaux clubs s'étaient élevés de toutes parts depuis l'installation du gouvernement directorial; Paris surtout en comptait un grand nombre, différant de couleur et de but, mais s'accordant pour la plupart dans un même esprit d'opposition anarchique. Il en était un surtout qui avait dû attirer de bonne heure l'attention du gouvernement. Composé de tout ce que Paris renfermait encore d'anciens membres des sociétés populaires de 93, il réunissait les plus dangereux agitateurs et les orateurs les plus fougueux des Jacobins, des Cordeliers et du club électoral. Le local où se tenaient leurs conciliabules nocturnes était attenant au Panthéon, et ils en avaient pris le nom. On y prêchait presque ouvertement la subversion du nouveau gouvernement et le retour aux principes de 93; ce qu'un reste de prudence leur faisait encore dissimuler de leurs doctrines se devinait aisément dans ce qu'ils en croyaient pouvoir avouer, et surtout dans les articles moins réservés de leurs journaux. Les membres de la *société du Panthéon* se partageaient, du reste, en deux classes : les affidés intimes du parti, ceux qui en professaient les doctrines les plus extrêmes et ne reculaient devant aucune de leurs conséquences, et les patriotes plus timides qui auraient voulu pouvoir arriver sans de nouveaux bouleversements à ce qu'ils appelaient le triomphe de la cause du peuple. Ceux-ci étaient désignés sous le nom de *patriotes de* 89; c'était la portion niaise et moutonnière du parti. Les démocrates *purs*, ceux qui formaient la première classe de la société, et qui se donnaient à eux-mêmes le nom d'*Égaux*, ne voyaient dans les autres que des instruments qui peut-être pourraient être utiles au moment de l'action, mais sur l'énergie desquels on ne pouvait pas assez compter pour les initier aux plans secrets des meneurs. Prêcher aux classes inférieures l'égalité absolue et la loi agraire, déguisée sous le nom de partage égal des travaux et des jouissances; raviver ainsi dans les masses cette terrible fermentation que le premier élan révolutionnaire y avait jetée et qui s'était graduellement éteinte dans les désappointements et la misère, après avoir produit tant de sanglantes catastrophes; se couvrir, en attendant, du manteau protecteur de

1796.
AN IV.

1796. la Constitution, jusqu'au moment où l'on se sentirait assez fort pour jeter
AN IV. le masque et attaquer de front le gouvernement et la société : telle était la conduite que s'étaient tracée les habiles. Un des leurs en a révélé plus tard le mystère; et aujourd'hui encore que près d'un demi-siècle nous sépare de cette triste époque, on ne saurait lire sans frémir ces pages froidement atroces où se déroule avec un incroyable cynisme le plan systématiquement combiné du plus épouvantable complot qu'ait jamais enfanté le délire des passions révolutionnaires *. De quelque dégoût que l'âme se sente pénétrée, il faut pourtant affronter cette horrible lecture, dont les sinistres clartés se reflètent sur l'histoire d'une période plus rapprochée.

Long-temps le gouvernement directorial, qui voyait son plus grand danger dans les sourdes menées de la faction royaliste et qui craignait de s'aliéner les hommes d'action du parti patriote, avait fermé les yeux sur les tendances démagogiques de la société du Panthéon, qui en peu de mois comptait déjà plus de deux mille membres. Cependant cette dangereuse connivence dut avoir un terme, en présence de l'audace toujours croissante des nouveaux Jacobins. Des affiches incendiaires allaient porter jusqu'au fond des faubourgs leurs prédications séditieuses, en même temps que le journal du club, *le Tribun du Peuple*, dénonçait chaque jour la *propriété individuelle* comme la source principale de tous les maux de la classe prolétaire. Ce *Tribun du Peuple* avait pour rédacteur un homme profondément nourri des doctrines de Marat et d'Hébert, et qui en avait poussé plus loin qu'eux l'application logique : cet homme était Gracchus Babeuf. Jeté comme tant d'autres dans le tourbillon révolutionnaire par le désir de sortir de sa nullité, il s'était signalé dès le temps de Robespierre par l'ultra-radicalisme de ses doctrines égalitaires, et on lui reprochait d'avoir plus d'une fois mis en pratique à son profit particulier, dans les comités révolutionnaires institués par la loi des suspects, sa théorie de la communauté des biens. Ses rapines étaient devenues si scandaleuses, que même à cette époque où le manteau du patriotisme couvrait toutes les *erreurs* des patriotes, un jugement public l'avait expulsé de ses fonctions. Après le 9 thermidor, jugeant que la cause qu'il avait suivie jusque là n'était plus propre à le conduire à rien d'utile, il avait tenté de se rapprocher des Thermidoriens; mais ses avances ayant été mal reçues, il se retourna vers le parti démocrate, et y porta toute la fureur que l'esprit de vengeance peut ajouter à l'esprit de réforme. Tel était l'homme que l'audace de ses écrits avait placé à la tête de la nouvelle faction démocrate, et qui a laissé son nom à une conspiration ourdie non pas seulement contre le gouvernement directorial, mais contre l'ordre social tout entier. Babeuf fut décrété d'arrestation; et bientôt

* Ph. Buonarroti, *Conspiration pour l'Égalité, dite de Babeuf*. Bruxelles, 1828.

après un ordre du Directoire fit fermer le club du Panthéon. Comme s'il eût voulu atténuer l'effet de la mesure aux yeux de ceux qu'elle atteignait, le Directoire affecta de ne pas la leur rendre exclusive. Plusieurs autres sociétés, les unes royalistes, les autres constitutionnelles, furent comprises dans le même ordre et fermées le même jour. Ce coup de vigueur n'eut pas, au surplus, tout l'effet qu'on s'en était promis. La masse à peu près inoffensive du club du Panthéon perdit, à la vérité, son centre de réunion; mais les hommes véritablement dangereux de la société, et Babeuf qui en était l'âme, surent se soustraire aux décrets lancés contre eux, et ne tardèrent pas à renouer leurs trames. Des conciliabules secrets succédèrent à la publicité du Panthéon, et la plume du *Tribun du Peuple* continua de distiller le poison de ses doctrines égalitaires. 1796. AN IV.

Sur plusieurs points importants, la République était déchue à cette époque de la situation brillante où la campagne précédente avait laissé ses affaires extérieures. L'armée d'Italie avait perdu une partie du terrain qu'elle occupait au commencement de 95 entre Nice et Gênes; Kellermann y avait succédé à Dumerbion, et Schérer à Kellermann, sans que nos armes eussent pu reprendre la supériorité décidée qu'elles avaient conquise à Saorgio. Une victoire même remportée à Loano par le général Schérer était demeurée stérile. Les Anglais, maîtres de la Corse, dont ils avaient pris possession après leur expulsion de Toulon, communiquaient librement par Gênes avec l'armée austro-piémontaise qui nous était opposée. Sur le Rhin, un échec éclatant avait marqué les derniers jours de l'année qui venait de finir. Aux deux armées autrichiennes qui couvraient la droite du fleuve, l'une sous le commandement du général Clairfayt, l'autre sous la conduite du vieux maréchal Wurmser, la Convention avait opposé deux armées françaises, celles de Sambre-et-Meuse et du Rhin. Jourdan eut le commandement de la première; Pichegru fut mis à la tête de la seconde, qui était chargée du blocus de Mayence. C'était à l'epoque où l'émigration, espérant faire tourner au profit d'une prochaine restauration de la monarchie les dispositions manifestées par la France après le 9 thermidor, avait redoublé l'activité de ses intrigues. Des ouvertures avaient été tentées près de Pichegru, dont on avait déjà sondé les secrètes dispositions, et le général de la République ne s'était pas montré inaccessible aux offres brillantes qu'un obscur négociateur lui avait transmises au nom du prince de Condé *. Pichegru n'avait pas réglé encore toutes les conditions de ce pacte d'infamie, quand l'initiative de Jourdan, qui venait de passer le Rhin et de prendre l'offensive contre Clairfayt, l'obligea de suivre le mouvement d'invasion de l'armée de Sambre-et-Meuse. Il passa le fleuve à son tour et occupa Heidelberg; mais

* *Mémoires* de Fauche-Borel, t. I, ch. IX.

1796. voulant servir autant qu'il était en lui la cause à laquelle il était à demi
AN IV. vendu, il ne seconda que mollement les mouvements de son collègue, exposa par de fausses manœuvres une portion de son armée au choc de forces très supérieures, fit ainsi écraser à Heidelberg deux divisions isolées, détermina la retraite de Jourdan, dont la position se trouvait compromise, repassa lui-même le Rhin, évacua les lignes de circonvallation de Mayence, et se jeta en désordre derrière les lignes de Weissembourg. Sur ces entrefaites, les rênes du gouvernement passèrent aux mains du Directoire. Les circonstances de cette désastreuse campagne du Rhin avaient éveillé ses soupçons; mais il n'osait y arrêter sa pensée, tant une trahison paraissait impossible à comprendre de la part d'un homme que la récente conquête de la Hollande avait couvert de tant de gloire. Cependant on saisit le premier prétexte qui s'offrit d'ôter à Pichegru le commandement de l'armée; on le rappela pour lui confier l'ambassade de Suède. Pichegru refusa, et se retira à Arbois, sa ville natale, n'attendant qu'une occasion favorable pour reprendre avec le prétendant ses négociations interrompues. Des nouvelles plus favorables de l'Ouest compensaient cependant les échecs de nos frontières orientales. Une nouvelle prise d'armes essayée en Vendée par les deux chefs royalistes qui étaient restés debout au sud de la Loire, Charrette et Stofflet, était déjouée par l'énergie, la prudence et l'activité de Hoche. Stofflet et Charrette, abandonnés des leurs, poursuivis sans relâche, traqués dans les bois, furent pris l'un et l'autre, envoyés devant une commission militaire, et passés tous les deux par les armes, le premier à la fin de février, le second un mois plus tard (9 germinal — 29 mars). Cette double exécution porta le dernier coup à la cause royaliste dans nos départements de l'Ouest; les habitants, épuisés par les désastres d'une guerre affreuse, et privés maintenant de leurs derniers chefs, se soumirent dès lors sans résistance à l'autorité de la République. Le pays fut désarmé des deux côtés de la Loire, et ce fut de ce jour que data la pacification réelle de ces malheureuses contrées.

Le moment approchait où les événements extérieurs allaient prendre une face toute nouvelle. L'inaction de Schérer après la victoire de Loano, et plus encore les demandes incessantes de renforts et d'argent qu'il adressait à Paris, avaient mécontenté le Directoire. Le général de l'armée de l'intérieur, Napoléon Bonaparte, qui avait si activement concouru aux succès de la campagne des Alpes en 1794, fut consulté sur la situation des choses en Italie, et remit au Directoire un mémoire à ce sujet. Carnot et ses collègues furent frappés de la supériorité de vues, de l'énergie et de la profonde connaissance de toutes les ressources de l'art militaire qu'y avait déployées le jeune général. Schérer fut immédiatement rappelé, et Bonaparte fut investi du titre de commandant en chef de l'armée d'Italie.

Bonaparte voyait enfin s'ouvrir devant lui une carrière digne de son génie encore ignoré, et qui bientôt allait se révéler d'une manière éclatante. Il quitta promptement Paris et arriva à Nice dans les derniers jours de mars (8 germinal). Il trouva l'armée, dont Schérer lui remit le commandement, dans une situation pire encore qu'il n'avait pu l'imaginer. Les états en portaient le chiffre à plus de 100,000 hommes; sur ce nombre, 33,000 au plus étaient présents sous les armes : le reste était mort, avait déserté, ou languissait dans les hôpitaux. Dénué de tout, mal nourri, à peine vêtu, le soldat était en proie à une misère affreuse qui développait la mortalité dans une effrayante proportion, et avait détendu tous les ressorts de la discipline. On n'avait ni chevaux pour la cavalerie, ni mulets pour les transports, ni voitures pour les charrois, ni attelages pour l'artillerie. Telle était la pénurie du trésor au moment où le nouveau général en chef quitta Paris pour se rendre sur les bords du Var, que le gouvernement ne put donner à la caisse de l'armée que deux mille louis en espèces et un million en traites, lesquelles furent en partie protestées. Et vis-à-vis de cette armée ainsi désorganisée par les privations, soixante-dix mille Austro-Sardes pourvus d'une artillerie formidable étaient campés au sein de l'abondance dans les riches plaines de la Lombardie et du Piémont. Un officier distingué, le général Beaulieu, était à la tête de ces forces, qui devaient s'accroître encore des prochains contingents de Naples, du pape, de Modène et de Parme. Bonaparte ne s'effraya ni de cette disproportion de forces ni de ce dénûment où il trouvait les troupes qu'il avait promis de conduire à la victoire. Il connaissait les soldats au milieu desquels il allait se trouver, et il en était connu. Certain de réveiller aisément en eux une énergie qui n'était qu'assoupie par la misère, il comptait sur leur courage retrempé par les souffrances mêmes qu'ils avaient endurées, non moins que sur sa propre audace et sur son génie. Tout ce qui manquait à son armée, la victoire le lui donnerait. Déjà du pied des Alpes, où depuis un an les privations de tout genre nous enchaînent, l'œil d'aigle de Napoléon embrasse la vallée du Pô tout entière, que la victoire nous doit ouvrir, et son regard, plongeant au cœur de l'antique monarchie des Césars, a déjà mesuré silencieusement la distance qui le sépare de Vienne. 1796. AN IV.

Devant cette effrayante inégalité de forces et de ressources, non seulement Bonaparte n'a désespéré ni de sa fortune ni de la victoire; mais la confiance qui l'anime, il sait la faire passer dès les premiers jours dans l'âme de ses troupes. « Soldats, leur dit-il, vous êtes nus, mal nourris; le » gouvernement vous doit beaucoup et ne peut rien vous donner. Votre » patience, le courage que vous montrez au milieu de ces rochers, sont ad- » mirables : mais ils ne vous procurent aucune gloire; aucun éclat ne rejail- » lit sur vous. Je veux vous conduire dans les plus fertiles plaines du

1796. AN IV. » monde. De riches provinces, de grandes villes seront en votre pouvoir ; » vous y trouverez honneurs, gloire et richesses. Soldats d'Italie, manque- » rez-vous de courage ou de constance? » Les soldats répondent par de vives acclamations. Leurs longues misères sont oubliées; déjà leur ardeur appelle à grands cris ces belles plaines des bords du Pô qui doivent les réparer toutes.

Beaulieu, alarmé, accourt en toute hâte au secours de Gênes. Son armée, remontant les nombreux affluents que les Apennins supérieurs versent dans le Tanaro, se développe sur un vaste front presque parallèle à cette partie de la côte que l'on nomme Rivière du Ponent, et dont la chaîne de l'Apennin la sépare. La gauche, formée de Piémontais conduits par Colli, a son quartier-général à Ceva; Argenteau, qui commande le centre, s'établit à Sassello, d'où il doit couper l'armée française pendant sa marche sur Gênes, en interceptant à Savone la route de la Corniche. Beaulieu en personne se tient à la gauche pour couvrir Gênes. Avec le coup d'œil rapide et sûr d'un général consommé, Bonaparte a saisi le côté faible de ces dispositions, en apparence bien entendues : il a vu que Beaulieu divise en réalité ses forces, toute communication étant impossible entre son centre et sa gauche autrement que par derrière les montagnes, tandis que l'armée française peut se réunir en quelques heures et tomber en masse sur l'un ou l'autre des corps ennemis. Bonaparte s'était mis en mouvement dans les
12 avril. (23 germinal.) premiers jours d'avril. Le 12, il débouche brusquement sur Montenotte, village situé dans l'Apennin, à quelques lieues au nord de Savone; il attaque avec impétuosité le corps commandé par Argenteau. Les Autrichiens, assaillis à la fois en tête, en queue et en flanc, sont culbutés et rejetés sur la
14 avril. Bormidda. Bonaparte les y poursuit ; le surlendemain, une nouvelle défaite plus complète encore que la précédente achève, à Millesimo, la déroute du corps d'Argenteau. Huit mille prisonniers, dix-neuf drapeaux, trente-cinq pièces de canon et de nombreux caissons, furent les trophées de ces deux victoires, qui nous ouvraient le Piémont, désorganisaient le centre de l'ennemi, et nous plaçaient entre ses deux ailes extrêmes. Beaulieu se hâta d'abandonner les environs de Gênes, et, faisant un détour par le nord, d'accourir rejoindre à Acqui les débris du corps d'Argenteau. Cette attaque hardie avait eu le double résultat que Bonaparte s'en était promis : le Piémont nous était ouvert, et l'armée autrichienne se trouvait isolée de l'armée sarde, qui formait sa droite. Colli se serra en effet sur Ceva pour couvrir la chaussée qui conduit à Turin, pendant que les Autrichiens se concentraient sur la Bormidda.

Telles furent les deux premières journées de cette merveilleuse campagne; dès son début, elle annonçait ce qu'elle devait être jusqu'à la fin. A partir des combats de Montenotte et de Millesimo, les batailles et les victoires se succèdent avec une rapidité étourdissante, qui ne laisse ni

au lecteur ni à l'historien le temps de respirer. L'étendue restreinte du cadre où il me faut renfermer le tableau que je retrace tourne ici à l'avantage du récit; la narration n'en reproduit que plus fidèlement, dans sa marche pressée, la marche rapide de nos colonnes et la succession ininterrompue de nos triomphes. Laissant une division pour tenir en échec les débris désorganisés de l'armée autrichienne, Bonaparte, immédiatement après le combat de Millesimo, se porte vivement à gauche avec le gros de ses troupes pour en finir avec l'armée piémontaise. Le 17, Colli, déjà délogé de ses avant-postes, évacue Ceva, repasse le Tanaro, et cherche à se couvrir de la Corsaglia, petite rivière qui débouche dans le Tanaro entre Ceva et Mondovi. « Ce fut, dit Napoléon dans la précieuse histoire qu'il nous a laissée de cette brillante époque de sa vie militaire, ce fut un spectacle sublime que l'arrivée de l'armée sur les hauteurs qui dominent Ceva. De là elle découvrit les immenses et fertiles plaines du Piémont; le Pô, le Tanaro, une foule d'autres rivières serpentaient au loin; une ceinture blanche de neige et de glace d'une prodigieuse élévation cernait à l'horizon ce riche bassin de la terre promise. Ces pics gigantesques, qui paraissaient les limites d'un autre monde, ces barrières, que la nature s'était plu à rendre si formidables, et auxquelles l'art n'avait rien épargné, venaient de tomber comme par enchantement. — Annibal a forcé les Alpes, dit Napoléon en fixant son regard sur ces montagnes; nous, nous les avons tournées! — Phrase heureuse, qui exprimait en deux mots la pensée et l'esprit de la campagne *. »

1796. AN IV.

17 avril. (28 germinal.)

Le général français, continuant de pousser Colli, l'atteignit à Mondovi le 22, lui tua trois mille hommes, lui fit quinze cents prisonniers, lui prit dix drapeaux et huit pièces de canon, et le rejeta sur la Stura qu'il passa dans tout le désordre d'une déroute. Notre armée, partagée en trois colonnes, entra à la fois dans Fossano, dans Alba et dans Cherasco. Nous n'étions qu'à dix lieues de Turin; la cour de Sardaigne, saisie d'effroi, ne savait à quel parti se résoudre. Son armée était découragée et en partie détruite; Beaulieu, déconcerté par cette brusque invasion, n'avait plus d'autre pensée que de couvrir Milan. Dans cette affreuse perplexité, le faible roi de Sardaigne se mit à la discrétion du général français et sollicita un armistice. Il était d'une sage politique de détacher la Sardaigne de la Coalition, afin de pouvoir porter toutes nos forces sur les Autrichiens; Bonaparte accorda l'armistice, qui fut signé le 28. La cour de Turin s'engageait à nous remettre les places fortes de Coni et de Tortone, outre Ceva que nous occupions déjà; elle promettait de licencier immédiatement les milices, et de disséminer les troupes régulières dans les garnisons du pays, de manière

22 avril. (3 floréal.)

28 avril.

* *Mémoires pour servir à l'histoire de France sous le règne de Napoléon, écrits à Sainte-Hélène sous sa dictée*, t. I, p. 184.

1796. à ne pouvoir inquiéter l'armée française. Elle devait, enfin, envoyer à Paris
AN IV. un plénipotentiaire chargé de traiter de la paix définitive. Ce traité, signé à Paris le 15 mai suivant (26 floréal), nous assura la possession des deux places les plus importantes du Piémont, Alexandrie et Coni; les forteresses de Suze, de la Brunette et d'Exilles, qui couvraient Turin du côté des Alpes françaises, furent démolies, et la France eut ainsi la libre entrée des états maintenant découverts de son nouvel allié. Cette première campagne de dix-sept jours avait déjà produit de grands résultats. Les forteresses piémontaises étaient tombées; la Coalition était affaiblie d'une puissance qui non seulement lui fournissait soixante mille hommes au moins, mais que sa position lui rendait encore plus importante. Enfin, l'armée française avait trouvé dans le pays envahi les immenses ressources que son chef lui avait promises; et la seule renommée de cette abondance depuis long-temps inconnue que la victoire nous avait donnée, amenait chaque jour de nouveaux renforts de tous les dépôts et de tous les hôpitaux de la Rivière de Gênes.

Mais, quelque important que fût ce premier résultat, Bonaparte n'y voyait qu'une base pour ses opérations ultérieures, dont les Autrichiens, désormais réduits à eux-mêmes, allaient devenir le seul point de mire. Sa pensée, franchissant les riches plaines de la Lombardie, se portait maintenant à l'Adige. Il comprenait que pour profiter complétement de ses premiers succès, l'armée ne devait s'arrêter qu'à la meilleure ligne de défense contre les armées autrichiennes qui ne tarderaient pas à déboucher du Tyrol et du Frioul. Cette ligne, c'était l'Adige, qui couvre toutes les vallées du Pô. Les affaires du Piémont à peine réglées, Bonaparte se retourne donc vers Beaulieu; celui-ci s'était retiré de l'autre côté du Pô en avant de Milan. Le passage d'un fleuve large, profond et rapide comme le Pô était une opération difficile en présence d'une armée ennemie; Bonaparte trompa le général autrichien par d'adroites manœuvres, et parvint à effectuer le passage à Plaisance sans opposition. Beaulieu, à cette nouvelle imprévue, accourut en toute hâte avec le gros de ses forces, maintenant réduites à
10 mai. 36,000 hommes environ; il n'arriva quo pour défendre inutilement le pas-
(21 floréal.) sage de l'Adda à Lodi, et pour y éprouver une nouvelle défaite, qui le jeta au-delà de l'Oglio, toujours poursuivi et serré de près. L'invasion française semblait un débordement dont nulle digue ne pouvait arrêter la course impétueuse. « Il n'y a plus moyen d'y rien comprendre, disaient les prisonniers allemands, dont le phlegme était singulièrement dérouté par cette tactique d'un genre si nouveau pour eux; nous avons affaire à un jeune général qui est tantôt devant nous, tantôt sur notre queue, tantôt sur nos flancs : on ne sait jamais comment se placer. Cette manière de faire la guerre est insupportable et viole tous les usages. »

Quatre jours après la victoire de Lodi, les autorités de Milan et les États

de Lombardie envoyèrent une députation au chef de l'armée française pour 1796.
protester de leur soumission et implorer sa générosité. Le lendemain, Bonaparte fit son entrée triomphale dans leur ville, au milieu des acclamations d'un peuple immense accouru pour contempler ce général de vingt-sept ans dont les victoires, rapides comme la foudre, frappaient les esprits tout à la fois d'étonnement et d'admiration. De Milan, Bonaparte adressa à son armée une proclamation où le vainqueur de Montenotte, de Mondovi et de Lodi savait parler un langage si bien propre à saisir les imaginations et à commander l'enthousiasme. « Soldats, disait-il, vous vous êtes précipités comme » un torrent du haut de l'Apennin. Vous avez culbuté, dispersé tout ce qui » s'opposait à votre marche. Le Piémont, délivré de la tyrannie autrichienne, s'est livré à ses sentiments naturels de paix et d'amitié pour la » France. Milan est à vous, et le drapeau républicain flotte dans toute la » Lombardie. Les ducs de Parme et de Modène ne doivent leur existence » politique qu'à votre générosité. L'armée qui vous menaçait avec orgueil » ne trouve plus de barrière qui la rassure contre votre courage; le Pô, » le Tésin, l'Adda, n'ont pu vous arrêter un seul jour. Ces boulevards vantés » de l'Italie ont été insuffisants; vous les avez franchis aussi rapidement » que l'Apennin... Soldats, vous avez beaucoup fait, mais il vous reste encore beaucoup à faire. Nous avons encore des marches forcées à supporter, des ennemis à soumettre, des lauriers à cueillir, des injures à » venger. Que ceux qui ont aiguisé les poignards de la guerre civile en » France, qui ont lâchement assassiné dans Rome nos ministres, qui ont » incendié nos vaisseaux à Toulon, tremblent! l'heure de la vengeance a » sonné. Mais que les peuples soient sans inquiétude; nous sommes amis » de tous les peuples, et plus particulièrement des descendants des Brutus, » des Scipion, de ces grands hommes de l'antiquité que nous avons pris » pour modèles... Le peuple français, libre, respecté du monde entier, » donnera à l'Europe une paix glorieuse... Vous rentrerez alors dans vos » foyers; et vos concitoyens diront en vous montrant : *Il était de l'armée* » *d'Italie*. »

AN IV.
15 mai.
(26 floréal.)

Lors de son passage sur la portion du duché de Parme qu'il lui avait fallu traverser pour venir effectuer à Plaisance son passage du Pô, Bonaparte avait reçu des envoyés qui venaient au nom du prince lui demander la paix et sa protection. Il n'y avait en ce moment aucun avantage politique à s'emparer de ce territoire situé en dehors du théâtre actuel des opérations militaires; mais en laissant à l'infant sa couronne ducale, le chef de l'armée française lui imposa une contribution équivalente à une année au moins des revenus du pays (9 mai). Ce fut à cette occasion que Bonaparte donna le premier exemple d'un système de contribution de guerre destiné à enrichir sa patrie des chefs-d'œuvre dont le génie des arts a couvert l'Italie.

1796. AN IV. Dans les objets au prix desquels le duc de Parme dut acheter la paix, furent compris vingt tableaux au choix des commissaires français. L'un de ces tableaux fut l'objet des vifs regrets du duc, qui en fit proposer le rachat au prix de deux millions en argent : c'était le fameux *Saint-Jérôme*. « Il ne restera bientôt plus rien de cet argent, répondit Bonaparte à ceux qui lui conseillaient d'accepter une pareille offre ; tandis que la possession d'un tel chef-d'œuvre sera pour Paris un ornement éternel et y enfantera d'autres chefs-d'œuvre. » Les deux millions furent refusés. Peu de temps après l'entrée des Français à Milan, le vieux duc de Modène sollicita et obtint un armistice aux mêmes conditions que le duc de Parme. Il paya dix millions, fournit des subsistances de toute espèce, et céda un certain nombre d'objets d'art.

20 mai. (1er prairial.)

Les nouvelles successives de ces victoires aussi brillantes que rapides excitaient dans toute la France, et surtout à Paris, une véritable ivresse. Le Directoire, sur lequel en rejaillissait l'éclat, conçut néanmoins quelque inquiétude de cette indépendance à peu près absolue que s'était arrogée ce jeune capitaine dont il admirait les talents, mais dont il put dès lors soupçonner l'ambition. Il voulut mettre un frein à cette imagination impétueuse dont il se sentait presque effrayé, et il crut la contenir en la dirigeant. Carnot rédigea un nouveau plan d'opérations ultérieures pour l'armée d'Italie, qui aurait été divisée en deux armées distinctes. Bonaparte devait repasser le Pô avec 20,000 hommes, et marcher sur Naples après avoir soumis Rome ; pendant que Kellermann, avec des forces égales, resterait dans la Lombardie, où il couvrirait le siége de Mantoue. Napoléon frémit de colère en lisant cette dépêche inattendue. Il saisit une plume, écrivit sa démission motivée avec énergie, et l'expédia au gouvernement par le même courrier. Il ne voulait pas, disait-il, devenir l'instrument d'un plan qui devait inévitablement amener la perte de ses frères d'armes et la ruine de l'armée d'Italie. Il dit que tous les hommes qui s'enfonceraient dans la presqu'île y trouveraient leur tombeau ; que l'armée principale, confiée à Kellermann, serait insuffisante pour se maintenir, et qu'elle serait obligée de repasser les Alpes en peu de semaines. Un mauvais général, ajoutait-il, vaut mieux que deux bons. Le gouvernement, qui n'avait pas prévu une telle résistance, et qui d'ailleurs put être frappé de la justesse des observations de Bonaparte, n'osa pas insister sur un plan qui n'attestait guère que sa défiance. De ce moment l'initiative des opérations militaires et celle des négociations qu'elles préparaient ne furent plus contestées au général en chef de l'armée d'Italie ; mais celui-ci n'en conserva pas moins au fond de l'âme le ressentiment d'une tentative qui aurait pu anéantir les vastes plans que méditait son génie, ruiner la gloire de ses premiers succès et lui ravir celle que lui promettait la fin de cette campagne.

L'armée ne séjourna que sept ou huit jours dans la Lombardie ; dès le 1796:
22 mai, tous les cantonnements étaient levés. Cette semaine avait été bien AN IV.
employée : les gardes nationales formées dans toutes les villes, les autorités 22 mai.
renouvelées et le pays organisé, assuraient la sécurité de nos derrières au (3 prairial.)
moment où nous allions continuer la poursuite de l'ennemi pour le jeter au-delà de l'Adige. Le 24, le quartier-général venait de s'établir à Lodi, quand Bonaparte apprend qu'une révolte avait éclaté la veille à Pavie, que les campagnes environnantes s'étaient soulevées, et qu'une troupe nombreuse de paysans s'était jetée dans la ville aux cris de : *Mort aux Français!* Il prend aussitôt trois cents chevaux, six pièces d'artillerie et un bataillon de grenadiers, et se dirige en toute hâte vers le lieu du désordre. Au moment où il y arriva, la garnison venait de capituler et de rendre la citadelle. Le danger était plus grand que Bonaparte ne l'avait pensé, et chaque heure pouvait augmenter le mal ; le tocsin sonnait au loin dans la campagne, appelant aux armes la population tout entière. Malgré l'inégalité des forces, il fallait brusquer l'attaque, pour ne pas donner à la sédition le temps de s'étendre et de se consolider. L'artillerie joue aussitôt contre les remparts ; les grenadiers se précipitent vers une des portes et l'enfoncent à coups de hache. On entre dans la ville au pas de charge ; on poursuit de rue en rue les paysans épouvantés ; pas un n'ose faire face à nos terribles grenadiers ; tout fuit en jetant ses armes et en criant *grâce!* La cavalerie en sabre un grand nombre et pousse le reste hors de la ville. Les habitants consternés craignaient d'être livrés à toute la colère du vainqueur : quelques heures de pillage furent la seule expiation qu'ils eurent à subir. Mais les campagnes furent désarmées, et des otages choisis dans les familles les plus notables répondirent de la tranquillité future de la province.

Pendant ce temps, l'armée avait continué sa marche vers l'Adige sous la conduite de Berthier. Bonaparte la rejoignit au-delà de l'Oglio, et le 24, il entrait avec elle à Brescia, une des plus grandes villes des Etats vénitiens. Le 29, on était à Castiglione, laissant Mantoue à droite. Le 30, l'armée 30 mai.
passait le Mincio à Borghetto, sous le feu d'une colonne autrichienne que l'impétuosité de nos troupes rejeta sur Villafranca, après lui avoir pris neuf pièces de canon, deux étendards et deux mille hommes. Le 3 juin, l'armée 3 juin.
avait atteint le premier but que son chef poursuivait dans cette campagne : (25 prairial.)
le drapeau tricolore flottait à Vérone ; nos troupes occupaient tous les points importants qui bordent l'Adige ; nous étions maîtres des débouchés du Tyrol, et les Autrichiens étaient expulsés des plaines lombardes ! De toutes leurs possessions en Italie, il ne leur restait plus que Mantoue, que sa position au milieu de trois lacs formés par les eaux du Mincio peu avant sa jonction avec le Pô, et les fortifications formidables que l'art y a ajoutées, rendent une des plus fortes places de l'Italie. Le blocus en fut aussitôt commencé ;

1796. Bonaparte se flattait d'enlever ce dernier boulevard à l'Autriche avant que
AN IV. la cour de Vienne eût pu faire passer une nouvelle armée en Lombardie pour y remplacer l'armée de Beaulieu détruite.

Tandis que la haute Italie était le théâtre de ces glorieux événements, à Paris les factions continuaient leurs sourdes machinations contre le pouvoir récemment établi par la dernière constitution. On a vu qu'après la fermeture du club du Panthéon, théâtre des prédications démagogiques des nouveaux Jacobins, l'association ténébreuse dont Gracchus Babeuf était le chef s'était fractionnée en associations partielles, qui poursuivaient dans l'ombre leur conspiration anti-sociale, et organisaient de nouveaux moyens d'insurrection. Le comité principal s'était formé chez Amar, chez cet homme féroce dont le nom avait acquis une triste célébrité sous le règne de sang du Comité de Salut Public. Plusieurs de ses anciens collègues au comité de sûreté générale faisaient aussi partie de ce comité. Là se discutaient chaque nuit, dans de sinistres conciliabules, les moyens de réaliser les rêves non moins dangereux qu'absurdes de la réforme égalitaire. Admirateurs des procédés expéditifs du gouvernement révolutionnaire, Amar et ses acolytes ne voyaient rien de mieux, pour établir le règne de l'*égalité absolue*, que de revenir aux grandes mesures du Comité de Salut Public, au maximum, aux contributions sur les riches, aux réquisitions forcées, à l'emprisonnement de tous les opposants, et surtout à la restauration de la guillotine, seul moyen d'imposer une terreur salutaire. D'autres proposaient l'impôt progressif, les lois somptuaires, le partage des terres. Les meneurs immédiats de la conspiration des *Égaux* ne voyaient dans toutes ces mesures que des moyens insuffisants et transitoires. Ils convenaient cependant de la convenance de proclamer au premier moment la constitution de 93, bien qu'elle eût à leurs yeux de grands défauts, surtout celui de consacrer le droit de propriété *dans toute son effrayante latitude :* c'étaient leurs propres expressions ; mais cette constitution démocratique était un acheminement et une préparation à quelque chose de plus complet. Le *comité secret de salut public* — tel était le titre que s'était donné l'association principale des meneurs égalitaires, — travaillait en même temps avec ardeur à créer dans les départements des sociétés secrètes affiliées au comité central. Paris reçut une organisation insurrectionnelle profondément combinée, et qui depuis a servi de modèle à toutes les organisations analogues qui se sont succédé à diverses époques et sous différents titres. Douze agents principaux eurent dans leur ressort les douze arrondissements de la capitale ; connus seulement des membres du directoire insurrecteur, ils ne connaissaient pas ceux-ci et ne se connaissaient pas entre eux. Les communications entre le comité directeur et les douze agents municipaux avaient lieu au moyen d'agents intermédiaires qui ignoraient complétement à quelle mission on les employait. Ainsi, dans ce

système, inspiré par le génie infernal des conspirations, la machine insurrectionnelle fonctionnait sans qu'on pût apercevoir le rapport qui en unissait entre elles toutes les pièces. Celui des membres de l'association qui en aurait trahi le secret n'aurait pu livrer que lui seul, puisqu'aucun des autres ne lui était connu. Les douze agents principaux eurent pour mission spéciale d'organiser dans leur arrondissement des réunions patriotiques, mais sans bruit, sans affectation ; de tenir note du thermomètre journalier de l'opinion, et de signaler les individus qui leur paraîtraient les plus capables de seconder le mouvement. On leur recommanda d'alimenter, de diriger l'esprit du peuple vers le but indiqué, par des conférences et des discours, surtout par la lecture des *journaux populaires*. Il fallait éviter jusqu'à l'apparence de clubs, de réunions politiques ; il fallait seulement, à défaut de réunions particulières, quand elles offraient des inconvénients, attirer les individus bien disposés dans des lieux de réunion publique, tels que les cafés et les cabarets, et travailler à échauffer les esprits, dans la mesure que permettrait la prudence, par des lectures de journaux accompagnées de commentaires. « Surtout, disaient les instructions secrètes parties du comité directeur, évitez avec soin tout ce qui pourrait attirer l'œil inquisiteur des suppôts de la police. En parlant de vos réunions, dites simplement le café *tel*, la maison *telle ;* l'action de vous y rendre, nommez cela des promenades, des visites. Que les choses y soient, mais non les mots. » 1796. AN IV.

Bientôt un écrit émané du comité insurrectionnel circula à profusion dans les classes ouvrières ; dans cet effrayant manifeste la faction des niveleurs se montra sans voile. Ce sont les conspirateurs eux-mêmes qui vont nous exposer à nu leur abominable doctrine. « Depuis qu'il y a des sociétés » civiles, y disaient-ils, le plus bel apanage de l'homme, l'égalité, est re- » connu sans contradiction, mais n'a pu encore se réaliser une seule fois ; » l'égalité n'a toujours été autre chose qu'une stérile fiction de la loi. Au- » jourd'hui qu'elle est réclamée d'une voix plus forte, on nous répond : » Taisez-vous, misérables ! L'égalité de fait n'est qu'une chimère ; conten- » tez-vous de l'égalité conditionnelle. Vous êtes tous égaux devant la loi : » Canaille, que vous faut-il de plus ?

» Ce qu'il nous faut de plus ? Législateurs, gouvernants, riches proprié- » taires, écoutez à votre tour.

» Nous prétendons désormais vivre et mourir égaux comme nous sommes » nés. Nous voulons l'égalité réelle ou la mort ; voilà ce qu'il nous faut.

» Et nous l'aurons cette égalité réelle ; nous l'aurons, n'importe à quel » prix. Malheur à ceux que nous rencontrerons entre elle et nous !

» La Révolution française n'est que l'avant-courrière d'une autre révolu- » tion bien plus grande, bien plus solennelle, et qui sera la dernière.

» Le peuple a marché sur le corps aux rois et aux prêtres coalisés contre

1796 AN IV.

» lui : il en sera de même des nouveaux tyrans, des nouveaux tartufes politiques assis à la place des anciens.

» Ce qu'il nous faut de plus que l'égalité des droits?

» Il nous faut non pas seulement cette égalité transcrite dans la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen ; nous la voulons au milieu de nous, sous le toit de nos maisons. Nous consentons à tout pour elle, à faire table rase pour nous en tenir à elle seule. Périssent, s'il le faut, tous les arts, pourvu qu'il nous reste l'égalité réelle!

» On nous reproche de reproduire la loi agraire : sachez que la loi agraire n'est à nos yeux qu'un palliatif incomplet. Nous tendons à quelque chose de plus sublime et de plus équitable, le *bien commun* ou la *communauté des biens*. Plus de propriété individuelle des terres ; la terre n'est à personne. Nous réclamons, nous voulons la jouissance communale des fruits de la terre : les fruits sont à tout le monde.

» Assez et trop long-temps moins d'un million d'individus dispose de ce qui appartient à plus de vingt millions de leurs semblables, de leurs égaux.

» Qu'il cesse enfin, ce grand scandale que nos neveux ne voudront pas croire! Disparaissez enfin, révoltantes distinctions de riches et de pauvres, de grands et de petits, de maîtres et de valets, de gouvernants et de gouvernés..... »

Ces écrits adressés à l'intelligence aisément abusée des dernières classes du peuple, ces manœuvres dirigées avec un art funeste, cet appel à la paresse et à la misère contre les supériorités créées dans la société par l'intelligence et le travail, ces prédications incessantes de désordre, de pillage et de subversion, ne tardèrent pas long-temps à porter leurs premiers fruits. Une fermentation inquiétante se manifesta dans la population ouvrière ; les rues, les places, les quais et les boulevards se couvrirent de groupes pareils à ceux qui, un an auparavant, avaient préparé les mouvements de germinal et de prairial. C'était dans le courant de germinal, à l'époque même où Bonaparte commençait à Montenotte, à Millesimo et à Mondovi le cours de ses merveilleux triomphes. Les conjurés travaillaient de tout leur pouvoir à se créer une armée populaire qui pût seconder le mouvement de l'armée active, si, comme ils s'en flattaient, ils parvenaient à la gagner à leur cause, et qui fût en état, dans le cas contraire, de dompter par la force les troupes employées à la défense du Gouvernement. Le Directoire fut encore une fois arraché à sa sécurité apparente. Par un message adressé au Conseil des Cinq-Cents, le 26 germinal (15 avril), il appela l'attention de la législature « sur les malveillants qui provoquaient au mépris et à la dissolution des autorités, au rétablissement de la royauté ou au retour de l'infâme et anarchique constitution de 93. » Le lendemain 27, le Conseil rendit une loi portant peine de mort contre quiconque attenterait à la sûreté intérieure de la répu-

blique, en provoquant, par leurs discours ou par leurs écrits, la dissolution 1796.
de la représentation nationale ou celle du Directoire exécutif; le meurtre AN IV.
en masse ou l'assassinat individuel des députés ou des dépositaires du pouvoir, le rétablissement de la royauté, ou celui de la constitution de 93 ou de celle de 91; enfin, l'invasion des propriétés publiques, le pillage ou le partage des propriétés particulières sous le nom de loi agraire. Une loi destinée à mettre un frein aux abus de la liberté illimitée de la presse fut ensuite adoptée par les deux Conseils; cette loi, cependant, se bornait à interdire la publication de tout écrit sans nom d'auteur et d'imprimeur. Ces mesures de défense exaspéraient les anarchistes, et néanmoins les chefs du complot hésitaient à commencer le combat. A l'approche d'une crise décisive ils se prenaient à se défier de leurs forces et à douter du succès. Ils s'étaient cependant assurés du concours de l'un des corps de l'armée de l'intérieur, destiné, sous le nom de légion de police, au service d'ordre de Paris. Enfin, dans les premiers jours de floréal (fin d'avril), le comité directeur adopta un acte d'insurrection qui devait être le signal de l'attaque. Tout y était réglé d'avance, et les préparatifs de l'action, et les dispositions du combat, et les suites de la victoire. Le peuple en masse devait partir de tous les points à la fois, au son du tocsin et des trompettes, et se rallier sous des bannières portant pour incription : *Constitution de 93. Égalité. Liberté. Bonheur commun.* Les armes seraient immédiatement enlevées de tous les dépôts et chez tous les armuriers; les barrières et la Seine seraient soigneusement gardées; on s'emparerait sur-le-champ de la trésorerie, des télégraphes et de la poste aux lettres. Les membres des deux Conseils et du Directoire, usurpateurs de l'autorité populaire, seraient saisis et jugés par le peuple. Quiconque s'opposerait au mouvement populaire serait à l'instant mis à mort; au besoin, des dispositions seraient prises pour encombrer les rues, et pour faire pleuvoir sur les troupes des torrents d'eau bouillante et de vitriol, en même temps qu'une grêle de pierres, de tuiles et de pavés. Ceux qui auraient encouru la juste vengeance du peuple seraient ensevelis vivants sous les débris de leurs palais, dont les ruines rappelleraient aux générations futures la punition infligée aux ennemis de l'égalité. Tous les biens des ennemis du peuple seraient distribués sur-le champ aux défenseurs de la cause populaire, et les malheureux seraient logés à l'heure même dans les maisons des conspirateurs. Les effets déposés dans les monts-de-piété seraient gratuitement restitués au peuple. Tous les soldats qui auraient combattu dans les rangs du peuple seraient libres de retourner sur-le-champ dans leurs foyers avec armes et bagages. Le mouvement de Paris devait, au moyen des sociétés affiliées, s'effectuer simultanément.

On voit avec quelle horrible prévoyance tout était disposé, avec quelle effroyable entente du cœur humain l'acte insurrectionnel parlait aux pas-

1796. AN IV. sions des basses classes le langage qu'elles devaient le mieux entendre. Jamais, depuis les premiers troubles de notre Révolution, même au plus fort du dévergondage révolutionnaire, la société n'avait été aussi sérieusement menacée : jamais peut-être elle n'avait couru un danger aussi grand, aussi prochain. Non que les projets insensés des égalitaires eussent aucune chance de réalisation ; mais que de catastrophes, que de bouleversements, que de désastres et de sang versé, si les masses, obéissant à un appel habilement calculé pour les émouvoir, recommençaient la guerre sociale dont les journées de prairial avaient marqué le terme ! Mais le génie de la France veillait sur elle : cette nouvelle conspiration, malgré les précautions infinies dont elle s'était entourée, échoua, comme échouent la plupart des conspirations destinées à agir dans un aussi vaste cercle, par la trahison intestine. Un des conjurés nommé George Grisel, officier dans un des corps de l'armée de l'intérieur, soit qu'il ne fût entré parmi eux que dans le dessein de déjouer leurs trames, soit que l'atrocité de leurs moyens d'exécution l'eût épouvanté, en livra le secret au ministre de la police peu de temps avant le jour où le mouvement devait éclater. Le 21 floréal au matin (10 mai), des troupes investirent simultanément deux maisons où étaient réunis les membres du comité directeur et les principaux conjurés. Aucun de ceux qui s'y trouvaient n'échappa. Babeuf fut saisi au moment où il jetait sur le papier un projet de proclamation au peuple. Parmi ses complices se trouva un membre du Conseil des Cinq-Cents, l'ex-conventionnel Drouet, celui-là même qui avait si activement concouru à l'arrestation de Louis XVI à Varennes ; on prit aussi en flagrant délit plusieurs anciens membres de la Montagne, Amar, que j'ai déjà mentionné, Javogues, Robert-Lindet et Ricord.

Du fond de la prison où il avait été jeté, Babeuf écrivit au Directoire une lettre restée célèbre, qui est un singulier monument d'impudence et de lâcheté. Tout en se posant à hauteur égale vis-à-vis du pouvoir qu'il voulait renverser, le chef de la conjuration avortée ne craint pas de nier, contre l'évidence des nombreux papiers qui avaient été saisis, tout projet de violence personnelle contre les membres du gouvernement directorial, et il propose clairement de vendre son appui aux Directeurs au prix de sa liberté. « Regarderiez-vous au-dessous de vous, leur disait-il, de traiter avec moi de puissance à puissance ? Vous avez vu à présent de quelle vaste confiance je suis le centre ; vous avez vu que mon parti peut bien balancer le vôtre ; vous avez vu quelles immenses ramifications y tiennent. J'en suis plus que convaincu, cet appareil vous a fait trembler... Je ne suis pas toute la conspiration, il s'en faut bien ; je ne suis qu'un point de la longue chaîne dont elle se compose. Vous avez à redouter toutes les autres parties autant que la mienne ; vous les frapperiez toutes en me frappant, et vous les irri-

teriez !..... D'ailleurs vous avez besoin d'un parti pour vous soutenir; ôtez celui des patriotes, et vous êtes exclusivement vis-à-vis du royalisme. » Ici il proteste que les conjurés, dont il se glorifie d'être un des chefs, ne voulaient pas de sang; et il ajoute : « Je ne vois qu'un parti sage à prendre : déclarez qu'il n'y a point eu de conspiration sérieuse. Cinq hommes, en se montrant grands et généreux, peuvent aujourd'hui sauver la patrie. Je vous réponds encore que les patriotes vous couvriront de leurs corps; je vous donnerai pour mon propre compte une garantie aussi étendue que l'est ma franchise perpétuelle. Vous savez quelle mesure d'influence j'ai sur cette classe d'hommes, je veux dire sur les patriotes; je l'emploierai à les convaincre que si vous êtes peuple, ils ne doivent faire qu'un avec vous. » Pour toute réponse à cette lettre étrange, le Directoire la rendit publique, et les conjurés furent renvoyés, trois mois et demi plus tard, devant la haute cour de Vendôme. Ce long délai fut occasionné par les formalités prescrites par la Constitution pour la mise en jugement d'un député. Les conseils décidèrent enfin qu'il y avait lieu à accusation contre le député Drouet; mais quelques jours après, il s'évada de l'Abbaye, où il était détenu. 1796. AN IV.

Peu de jours après le départ des autres prisonniers pour Vendôme (23 fructidor,—9 septembre), leurs amis firent sans succès une tentative désespérée : six à sept cents d'entre eux se portèrent sur le camp de Grenelle, où ils avaient pratiqué des intelligences, et ils y pénétrèrent aux cris de *Vive la Constitution de* 93! *A bas les Conseils! A bas les nouveaux tyrans!* Mais le commandant avait été prévenu, et un déplacement de troupes déjoua les dispositions du complot. L'attroupement fut reçu à coups de sabre et vigoureusement poursuivi; beaucoup des conjurés furent tués, blessés ou pris. Un conseil militaire en condamna trente-deux à mort, vingt à la déportation, quinze à une détention plus ou moins prolongée. Parmi les condamnés à mort se trouvaient trois ex-conventionnels, Hugues, Cusset et Javogues; celui-ci avait été collègue d'Amar au comité de sûreté générale.

Chaque nouvelle tentative des débris du parti démocrate, efforts désespérés d'une faction aux abois, avait pour conséquence à peu près inévitable d'affaiblir dans l'opinion la majorité des deux conseils, formée des conventionnels conservés, et de fortifier d'autant la minorité constitutionnelle, dont le nouveau tiers était devenu le noyau principal. Les ci-devant Thermidoriens et les membres mêmes du Directoire voyaient avec inquiétude ce déplacement graduel d'influence entre les deux grandes fractions de la législature, déplacement qui semblait présager le remplacement prochain des hommes de la Révolution sur la scène politique par les nouveaux acteurs qu'y appellerait à chaque élection annuelle cette transformation graduelle des opinions et des idées. Travailler à effacer peu à peu les derniers restes de la législation révolutionnaire était la pensée constante des Constitution-

1796. nels. De fréquentes réclamations s'étaient élevées contre la disposition
AN IV. de la loi du 3 brumaire qui interdisait toute fonction publique aux parents d'émigrés; ces réclamations, constamment écartées par la majorité, furent plus heureuses à l'égard de la loi du 4 brumaire, ce testament politique de la Convention. On a vu que cette dernière loi, improprement qualifiée de loi d'amnistie, et qui se bornait à transporter aux tribunaux ordinaires la connaissance des délits révolutionnaires jusque là jugés par des tribunaux spéciaux, exceptait de cette disposition les faits relatifs à la conspiration du 13 vendémiaire : cette exception fut levée par la loi du 16 brumaire an IV. Aux yeux des hommes que leurs antécédents rattachaient étroitement à la Révolution et à sa fortune, c'étaient là autant de symptômes alarmants. Plus d'une fois, dans le Conseil des Cinq-Cents, le mot de réaction était parti des bancs de la gauche, où siégeaient les républicains les plus prononcés parmi les anciens conventionnels. Un jour, Tallien laisse échapper quelques expressions violentes contre la nouvelle droite et ses tendances réactionnaires; Thibaudeau, un de ces républicains de 92 que les horreurs de 93 avaient jetés dans le mouvement thermidorien, et qui depuis s'étaient rattachés au parti constitutionnel, répond à Tallien avec la chaleur qu'il avait toujours montrée quand il s'était agi de combattre les doctrines et les hommes de la Terreur. — « On parle de réaction, s'écrie-» t-il; j'en signalerai une aussi, et celle-là est de notoriété publique; c'est » celle de la faction détestable du sein de laquelle sont sortis les derniers » conjurés; c'est celle de la faction du 2 septembre, de cette faction qui a » fait le 31 mai, qui a proscrit et décimé la représentation nationale, qui a » asservi la France et dressé à Robespierre un trône élevé sur les cadavres » des meilleurs citoyens... Après la victoire de vendémiaire, remportée sur » le royalisme, qui voulut s'emparer de cette victoire et l'exploiter à son » profit? C'est encore cette faction, qui couvre ses crimes du masque du » patriotisme. La Convention avait vaincu; la faction voulut régner. Il ne » dépendit pas d'elle que le gouvernement révolutionnaire ne se prolongeât. » Cette fois son attaque fut vaine, et le Corps-Législatif succéda à la Con-» vention. Alors la faction a investi, assiégé le gouvernement; honneurs, » places, emplois, argent, pouvoir, tout lui a été prodigué. Mais près du » pouvoir même elle est aujourd'hui complétement démasquée. Elle a prouvé » qu'aucun ordre régulier ne lui pouvait convenir. Ce qu'elle veut, c'est » l'anarchie, le désordre, le pillage et la dévastation. Elle est et sera tou-» jours la même, tant que le glaive des lois ne se sera pas appesanti sur ceux » qui lui servent de chefs et relèvent ses espérances. Voilà la réaction véri-» table, celle qu'il ne faut pas un instant perdre de vue. »

Après les complots avortés des restes de la faction terroriste, le royalisme eut aussi sa conspiration, qui tourna, comme celle des égalitaires, à la con-

fusion de ceux qui l'avaient ourdie. Les agents de cette nouvelle trame, qui cette fois n'eut rien de dangereux ni pour l'État ni pour le pouvoir, furent quelques hommes obscurs que le prétendant soldait à Paris pour y épier les chances de contre révolution que pourraient amener les événements, et les faire naître, s'il était possible. Les principaux étaient l'abbé Brottier, un ancien officier de marine qui déguisait sous le nom de Dunan son nom véritable de Duverne de Presle, et un ancien conseiller au parlement, La Villeurnoi. Le commandant du camp de Grenelle, le colonel Malo, s'était fait une sorte de réputation par sa conduite lors de l'attaque des babouvistes; ceux-ci l'honoraient de leur haine et de leurs injures, et les journaux démocrates ne manquaient pas de l'accuser de royalisme. L'agence secrète du prétendant prit cette accusation au sérieux : ils cherchèrent à ouvrir des intelligences avec Malo, qui ne feignit de les écouter que pour être mis au fait de leurs projets, et qui livra l'agence au Directoire. Brottier, Dunan, La Villeurnoi et un autre agent secondaire, furent traduits devant une commission militaire avec quatorze autres personnes plus ou moins compromises. Celles-ci furent acquittées, et la condamnation capitale prononcée contre les quatre premiers fut commuée par les juges mêmes, à qui la loi donnait cette faculté, en quelques années de réclusion. 1796. AN IV.

Ce jugement est du 18 germinal an V (7 avril 1797); à cette époque, la haute cour de Vendôme n'avait pas encore prononcé sur le sort de Babeuf et de ses complices. Les débats étaient cependant ouverts depuis le commencement de ventôse (février); mais le grand nombre des accusés, — ils étaient quarante sept présents et dix-huit contumaces, — et la multitude d'incidents soulevés par eux ou leurs défenseurs, prolongèrent pendant plus de trois mois ces tumultueux débats. Pendant trois mois, l'enceinte du tribunal de Vendôme vit se renouveler chaque jour les scènes les plus scandaleuses : les prévenus interrompaient l'accusateur public; ils l'apostrophaient et le couvraient de huées; ils faisaient retentir les voûtes de leurs cris et de leurs chants. Pour mettre fin au scandale d'une telle conduite, la cour fut contrainte de menacer les accusés les plus turbulents de leur retirer la parole et de les exclure des débats. Babeuf y soutint jusqu'au bout son rôle de réformateur social. Enfin, le 7 prairial (26 mai 1797), plus d'un an après l'arrestation des conjurés, l'arrêt qu'appelait sur eux la vindicte publique fut prononcé : Babeuf et son complice le plus actif, Darthé, furent seuls condamnés à mort. Sept autres accusés furent frappés de déportation; tout le reste fut renvoyé absous. Les jurés avaient déclaré qu'il n'y avait point eu de complot pour renverser le gouvernement. L'extrême modération dont on avait usé peu auparavant envers les machinateurs du complot royaliste ne fut sûrement pas sans influence sur l'indulgence de ce jugement, vis-à-vis d'hommes qui pour la plupart avouaient hautement le fait dont le jury les

1796. déclarait innocents. Au moment où leur sentence de mort fut prononcée,
AN IV. Babeuf et Darthé se frappèrent au cœur d'un fer mal aiguisé; tous deux furent portés mourants à l'échafaud.

Quelles que fussent encore les émotions passagères soulevées de temps à autre soit par les événements de cette nature, soit par les vifs débats des conseils législatifs, où se réveillaient parfois quelques réminiscences de ces passions ardentes qui avaient si profondément remué la Convention, ce n'était plus là que se concentrait l'intérêt public. Le théâtre des grands événements était déplacé; maintenant tous les regards, ainsi que tous les vœux, se portaient vers les armées, surtout vers cette valeureuse armée d'Italie, qui, à son début, avait en quelques semaines accompli de si grandes choses, et qui en promettait de plus grandes encore. La France entière lisait avec une avidité enthousiaste ces bulletins datés du pied des Apennins, des bords du Pô ou des rives de l'Adige, et qui semblent, dans leur simplicité grandiose, les fragments d'un chant héroïque inspiré par le génie épique de l'antiquité. Ici Achille était son propre Homère. Dans ce jeune homme inconnu naguère, qui, du premier élan, s'était élevé au-dessus de toutes les réputations rivales; dans ce général de vingt-sept ans en qui se révélaient à un degré éminent, dès son apparition sur la scène du monde, les qualités les plus opposées qui constituent les grands capitaines et les politiques profonds, chacun semblait pressentir la main puissante à qui était réservé de fixer pour long-temps les orageuses destinées de la Révolution.

L'enchainement des événements intérieurs que j'avais à retracer nous a fait dépasser de beaucoup l'époque où nous nous sommes arrêtés dans le récit des premières victoires de cette immortelle campagne d'Italie; nous allons revenir sur nos pas, et reprendre la suite des faits militaires au point où nous les avons laissés. Les journées de Montenotte et de Millesimo avaient coupé l'armée ennemie en deux tronçons qui ne purent se rejoindre; celle de Mondovi avait consommé la ruine du corps d'armée piémontais ainsi séparé du gros de l'armée autrichienne; et le généralissime autrichien, bientôt poursuivi lui-même sur la gauche du Pô, qu'il avait mis entre le vainqueur et lui, et successivement refoulé au-delà de l'Adda et du Mincio par les batailles de Lodi et de Borghetto, nous avait laissés maîtres de Vérone et de la ligne de l'Adige, qui couvre toute la haute Italie du côté du Tyrol où s'étaient jetés les débris de l'armée impériale. Le roi de Sardaigne et les princes de Parme et de Modène avaient imploré la clémence du vainqueur, et obtenu d'onéreux armistices qui les isolaient de la ligue autrichienne. La campagne s'était ouverte dans les premiers jours d'avril, et l'on était au commencement de juin; moins de deux mois nous avaient livré toute la haute Italie, à la seule exception de Mantoue, que nous tenions bloquée, et

avaient expulsé les Autrichiens de la péninsule. Cependant les agents des cabinets de Vienne et de Londres excitaient de tout leur pouvoir les États de l'Italie centrale à se soulever contre nous. A leur instigation Gênes avait laissé s'organiser sur son territoire des compagnies franches qui inquiétaient nos communications avec Nice ; le pape manifestait des dispositions hostiles, et les Anglais, établis à Livourne, poussaient le grand-duc de Toscane à sortir de sa neutralité. Toujours prompt dans ses décisions, Bonaparte a bientôt arrêté son plan de conduite. Son aide-de-camp Murat se rend immédiatement à Gênes, fait entendre au sénat des paroles de menace qu'une colonne de douze cents hommes partie de Tortone était prête à réaliser, et obtient une réparation complete; en même temps une seconde colonne se formait à Modène sous les ordres du général Vaubois pour se porter sur Livourne, et le générel Augereau passait le Pô avec sa division (14 juin), entrait dans Bologne et dans Ferrare, et s'emparait de ces deux légations qui appartenaient au pape. Les idées françaises avaient pénétré dans cette région de l'Italie; à Modène, à Reggio, à Bologne, un parti nombreux saluait notre drapeau de ses acclamations et faisait entendre des cris de liberté. Les mêmes dispositions s'étaient manifestées au nord du Pô, surtout à Milan et à Brescia. L'alarme gagna le Vatican. Azera, ministre d'Espagne, muni des pouvoirs du pape, accourut en toute hâte à Bologne demander un armistice, qui fut signé le 23 juin. Le Saint-Père s'engageait à envoyer un ministre à Paris pour y traiter de la paix définitive; en attendant, nos troupes restaient en possession des deux légations, Ancône recevait une garnison française, et il nous était payé une contribution de 21 millions, outre cent objets d'art que le pape s'engageait à livrer aux commissaires français à leur choix parmi les collections du Vatican. Bonaparte, qui s'était rendu de sa personne à Bologne, rejoignit alors la division Vaubois, qui s'était avancée de Modène à Pistoia, et jeta brusquement un détachement sur Livourne pour y surprendre les Anglais qui y avaient de riches comptoirs. Mais ils avaient prévu ce mouvement, et déjà ils avaient cherché un refuge sur les bâtiments de leur escadre, qui les transporta en Corse. Livourne reçut une garnison de 2,000 hommes, et le reste des troupes employées dans ces diverses expéditions revint vers le Pô pour rejoindre les camps de l'Adige.

1796. AN IV.

23 juin. (5 messidor.)

29 juin.

C'était là qu'allaient se porter de nouveau les grands coups de la campagne. Les désastres des deux premiers mois avaient attiré sur Beaulieu la disgrâce de la cour impériale; on lui avait ôté le commandement de l'armée du Tyrol, et le vieux général Wurmser y avait été appelé des bords du Rhin avec un détachement de trente mille hommes. Ce renfort important, réuni aux débris de l'armée de Beaulieu et aux recrues appelées en toute hâte, allaient mettre sous les ordres de Wurmser une nouvelle armée de 80,000

1796. AN IV. combattants, avec laquelle il pourrait reprendre l'offensive contre les 40,000 soldats français campés sur l'Adige. Bonaparte pressait le Directoire de lui envoyer de nouvelles troupes, et de faire avancer en Allemagne nos deux armées du Rhin, qui auraient ainsi produit une puissante diversion sur les derrières de l'ennemi. Moreau avait remplacé Pichegru, depuis le milieu de mai, dans le commandement en chef de l'armée de Rhin-et-Moselle; Jourdan était toujours à la tête de celle de Sambre-et-Meuse. Les deux armées réunies formaient un effectif de plus de 150,000 hommes, en regard desquels un nombre à peu près égal d'Allemands était réuni sous les ordres du prince Charles, qui avait reçu le commandement général des forces autrichiennes sur le Rhin. Dans les premiers jours de juin, Jourdan s'était mis en mouvement et avait fait une pointe sur la Lahn; mais battu à Wetzlar le 17, il avait rétrogradé précipitamment, et était revenu repasser le Rhin à Cologne et à Neuwied. Moreau, de son côté, remportait à la gauche du fleuve quelques avantages, qui ne compensaient pas l'échec que venait d'éprouver Jourdan. Enfin, le Directoire sentit que les manœuvres de l'armée de Rhin-et-Moselle sur la gauche du Rhin n'étaient d'aucun secours à l'armée de Sambre-et-Meuse; Moreau reçut l'ordre de passer le Rhin. Il fallait enlever Kehl, dont les Autrichiens étaient maîtres; on sait que cette position importante forme, sur la droite du Rhin, la tête du pont de Strasbourg. Le 24 juin Kehl était à nous, et le 25 quarante mille hommes campaient sur la droite du fleuve. Dans le même temps l'armée de Jourdan passait

29 juin. (11 messidor.) de nouveau le Rhin sur trois colonnes, à Dusseldorf, à Cologne et à Neuwied, culbutait l'ennemi au passage de la Nidda, se portait de là sur le Mein et entrait à Francfort, qui vit pour la seconde fois flotter sur ses tours les couleurs françaises. Les deux armées devaient s'avancer dans le cœur de l'Allemagne sur deux lignes convergentes, opérer leur jonction sur le Danube, et de là, tournant à droite, venir se réunir par le Tyrol à l'armée d'Italie. De Francfort, Jourdan se dirigea sur Wurtzbourg, de Wurtzbourg sur Bamberg, de Bamberg sur Sulzbach et Amberg, chassant toujours devant lui les colonnes autrichiennes conduites par le général Wartensleben, et les battant chaque fois qu'elles tentaient de se retourner pour arrêter notre marche. Le 21 août, l'armée de Jourdan s'appuyait à la Naab, et n'était qu'à dix lieues de Ratisbonne. L'armée du Rhin avait suivi dans son mouvement celui de l'armée de Sambre-et-Meuse. Elle avait passé le Necker au-dessous de Stuttgard, et s'était dirigée vers le Danube en remontant la vallée de la Rembs, poussant vivement le prince Charles, qui s'était mis en personne à la tête du gros de l'armée impériale. Le 11 août, il résolut de faire un effort pour prévenir la jonction de Moreau et de Jourdan, qui était sur le point de s'opérer. Il prit position à droite de la Warnitz, et attaqua les Français qui s'étaient déployés en avant de Neresheim. Le choc

fut sanglant et la victoire long-temps disputée; mais le champ de bataille nous demeura, et l'archiduc, qui craignit d'être pris à dos par Jourdan, se hâta de passer le Danube dès la nuit suivante, nous abandonnant la gauche du fleuve et regardant comme opérée la jonction des deux généraux français. 1796. AN IV.

Mais de funestes lenteurs, et une hésitation que l'on a attribuée à la mésintelligence entre Jourdan et Moreau, paralysèrent les mouvements de l'armée du Rhin après la bataille de Neresheim, et rendirent la confiance au généralissime autrichien. Voyant, après plusieurs jours, que Moreau ne quittait pas sa position, il conçut de nouveau l'espoir de s'opposer à la jonction des deux armées. Laissant une forte réserve sur la Lech pour observer et contenir l'armée du Rhin, il repassa le Danube le 20 août à la tête de trente mille hommes et se porta sur la chaussée de Nuremberg entre les deux armées, en même temps que Wartensleben reprenait l'offensive sur la Naab. Jourdan, ainsi serré à l'improviste entre deux feux, retrograda précipitamment à travers les montagnes, poursuivi à son tour par la masse de l'armée autrichienne, regagna le Mein et la Lahn, où il n'arriva qu'après avoir éprouvé un sanglant échec sous les murs de Wurtzbourg, et fut rejeté de là jusqu'au Rhin, que les restes de l'armée repassèrent dans les derniers jours de septembre.

Cependant Moreau s'était enfin décidé, après douze jours de repos, à passer le Danube, à se porter sur la Lech et à s'avancer au cœur de la Bavière. Le 9 septembre, les Français occupaient Munich; mais apprenant la retraite de Jourdan, voyant sa gauche découverte et sa position compromise, il se décida à revenir aussi sur ses pas. Il repassa la Lech le jour même que Jourdan repassait le Rhin. Ce fut alors qu'il exécuta cette retraite célèbre, où il racheta, à force de sang-froid et de fermeté, le defaut de décision qui avait fait échouer l'expédition combinée. Le 26 octobre, son armée repassait le Rhin à Huningue; et de cette invasion qui s'était annoncée si menaçante pour l'Autriche, il ne nous restait à la droite du fleuve que la tête du pont d'Huningue, celle du pont de Kehl, et la place de Dusseldorf où s'était maintenue une division de l'armée de Sambre-et-Meuse. Encore les positions de Kehl et du pont d'Huningue nous furent-elles bientôt enlevées.

Tandis que ces événements se passaient en Allemagne, la campagne s'était ouverte sur l'Adige, et une seconde armée autrichienne, plus que double des forces que pouvait lui opposer Bonaparte, avait été anéantie en quelques jours. Wurmser, à la fin de juillet, avait réuni dans le Tyrol près de 80,000 hommes qu'il se disposait à lancer sur l'armée française, dont la destruction lui paraissait certaine. Le gros de ces forces, partagé en deux corps, devait déboucher par la vallée de l'Adige et prendre les Français

1796. en front, pendant que vingt mille hommes descendraient la Chiese, à la
AN IV. gauche du lac de Garda, tourneraient l'armée française et la placeraient entre deux feux. L'armée autrichienne s'était ébranlée pour exécuter ce
29 juillet. double mouvement; le 29 juillet, ses têtes de colonnes se montraient des deux
(11 thermidor.) côtés de l'Adige et se portaient sur Vérone. Mais Bonaparte a pénétré les desseins de Wurmser; son propre plan est aussitôt arrêté. Le général autrichien avait supposé notre armée fixée autour de Mantoue, dont nous faisions alors le siége, et il avait calculé qu'en cernant ce point fixe il cernait l'armée entière. Pour déconcerter ce projet, il fallait soi-même reprendre l'initiative, rendre l'armée mobile en levant le siége de Mantoue, sacrifier les tranchées et l'équipage du siége, puis se porter rapidement avec toute l'armée réunie sur un des corps de l'ennemi, et successivement contre les deux autres *. Les Autrichiens étaient deux et demi contre un; mais si les corps isolés étaient attaqués séparément par toute l'armée française, nous retrouvions ainsi sur chaque champ de bataille l'avantage du nombre. Le siége de Mantoue fut levé dans la nuit du 31 juillet, et les différents corps de l'armée française se dirigerent, par un mouvement concentrique, vers la tête du lac de Garda, afin d'y former une masse en état de prévenir la jonction des deux grandes divisions ennemies, qui descendaient des deux côtés du lac par les vallées de la Chiese et de l'Adige. Bonaparte avait résolu de se porter d'abord sur les vingt mille hommes de Quasdanowich, qui débouchaient par la Chiese et s'étaient déjà avancés jusqu'à Gavardo. Attaqués en avant de ce petit bourg, les Autrichiens furent refoulés en désordre. Pendant ce temps, Wurmser débouchait de la vallée de l'Adige, plaçait une de ses divisions sur les hauteurs de Peschiera, au point où le Mincio sort du lac, en dirigeait deux autres sur Borghetto, afin de s'assurer du passage du Mincio, et se portait en personne avec le gros de ses forces sur Mantoue, dans l'intention d'en faire lever le siége. Il trouva les lignes abandonnées, les canons encloués, et prit pour l'effet de l'épouvante ce qui avait été chez son ennemi un calcul de haute habileté. Bonaparte s'était porté de sa personne jusqu'à Brescia, dans l'intention d'accabler Quasdanowich. Celui-ci s'étant mis en pleine retraite, il revint à marches forcées vers la tête du lac de Garda, où trente mille Autrichiens de la division de Wurmser s'étaient déjà avancés
3 août. jusqu'à Castiglione. Le 3 août, les Autrichiens se rapprochèrent du lac, dans
(16 thermidor.) l'intention d'opérer leur jonction avec Quasdanowich, et nous attaquèrent à Lonalo, où vingt-trois mille Français étaient réunis. L'action fut meurtrière et long-temps disputée; enfin tout céda à l'impétuosité de nos braves soldats, et l'ennemi se replia en désordre sur Mantoue, où Wurmser était encore. Cette journée offrit un incident singulier, où se révéla tout le sang-

* *Mémoires de Napoléon*, t. I. Campagne d'Italie, ch. IX.

froid de Bonaparte et sa rare présence d'esprit. Plusieurs troupes autrichiennes séparées du gros de l'armée par suite de la bataille de Lonato, erraient dans les vallées voisines, les unes espérant joindre Quasdanowich, qui lui-même était en pleine retraite, les autres cherchant à gagner Mantoue. Une de ces troupes, de quatre à cinq mille hommes, instruite par des paysans qu'il n'y avait que douze cents Français dans Lonato, y marcha dans l'espoir de s'ouvrir un facile passage vers le Mincio. Au moment où ces cinq mille Autrichiens y arrivèrent, Bonaparte y entrait de son côté, venant de Castigliune, que l'ennemi avait évacué. On lui annonce qu'un parlementaire sommait Lonato de se rendre. Nos avant-postes du côté du nord étaient maîtres de Salo et de Gavardo; il était donc évident que ce ne pouvait être que des colonnes perdues qui cherchaient à se frayer un passage. Il fait monter à cheval son nombreux état-major, se fait amener l'officier parlementaire et lui fait débander les yeux au milieu de tout le mouvement d'un grand quartier-général. — « Allez rapporter à votre général, lui dit-il, que je lui donne huit minutes pour poser les armes. Il se trouve au milieu de l'armée française; passé ce temps, il n'aurait rien à espérer. » Trompés par ce ton d'assurance, et persuadés qu'ils ont été abusés par les paysans, ces cinq mille hommes mirent aussitôt bas les armes *.

1796. An IV.

Bonaparte avait employé toute la journée et la nuit du 4 à se concentrer sur les hauteurs de Castiglione; vis-à-vis de lui était Wurmser, accouru de Mantoue avec toutes les troupes qu'il était parvenu à réunir, et espérant encore écraser son terrible ennemi sous des forces supérieures. Les Français attaquèrent le 5 au matin sur toute la ligne. La victoire ne fut pas un moment douteuse; partout l'ennemi se mit en retraite, et il ne dut qu'à la fatigue de nos troupes, harassées par cinq jours de marches et de combats continuels, d'échapper à une entière destruction. Wurmser essaya vainement de se maintenir dans Vérone, et dut se replier sur Roveredo et Trente. Il avait encore quarante mille hommes sous la main, mais démoralisés et sans énergie, tandis au contraire que le soldat français, plein d'élan et d'enthousiasme à la voix de son jeune chef, ne doutait plus de la victoire tant qu'il n'aurait devant lui que trois hommes contre un. Dans cette campagne de quinze jours, signalée par les deux batailles de Lonato et de Castiglione, nous avions fait quinze mille prisonniers, tué ou blessé vingt-cinq mille hommes, et ajouté à nos trophées soixante-dix pièces de canon et neuf drapeaux. Notre perte avait été de sept mille hommes, dont quatorze cents prisonniers et cinq mille blessés.

5 août. (18 thermidor.)

Revenu à sa ligne de l'Adige après la dispersion de la seconde armée autrichienne que lui opposait le cabinet impérial, Bonaparte reprit le siége de Mantoue, qui cette fois fut converti en blocus. Vingt jours de repos furent

* *Mémoires de Napoléon*, t. I, p. 281.

1796. donnés aux troupes; mais ce temps ne fut pas perdu pour l'infatigable activité
AN IV. du général en chef. Bonaparte sentait l'extrême importance de ne pas laisser au général autrichien le temps de réparer ses pertes et de relever le moral de ses troupes, non plus que de faire aucun détachement contre les armées du Rhin, qui à cette époque s'avançaient vers la Bavière pour donner la main dans le Tyrol à l'armée d'Italie. Il se dispose donc à reprendre l'offensive, à battre Wurmser en détail, et à achever la destruction de cette armée qui lui avait donné tant de soucis, que ses désastres de Lonato et de Castiglione n'avaient pas suffisamment expiés *. Wurmser était fortement appuyé sur l'Adige, depuis Trente jusqu'à Alla, au-dessous de Roveredo, et sa nombreuse cavalerie s'échelonnait sur le vaste demi-cercle que forme la Brenta entre Trente et Bassano. Bonaparte se mit en mouvement le 1er septembre, remonta l'Adige, culbuta les avant-postes ennemis, enleva Roveredo, et entra
5 septembre. dans Trente le 5 au matin. Wurmser s'était replié sur Bassano, pensant que
(19 fructidor.) le dessein du général français était de gagner Inspruck pour donner la main à Moreau, qui dans ce temps venait de passer le Leck et s'avançait au cœur de la Bavière. Bonaparte avait laissé Kilmaine sur le bas Adige pour couvrir le blocus de Mantoue. Instruit du mouvement de Wurmser, et apprenant qu'un corps autrichien, devançant le gros de l'armée impériale, marchait sur l'Adige dans l'intention évidente d'en forcer le passage pour venir dégager Mantoue, il conçoit sur-le-champ le projet de renfermer toute l'armée autrichienne entre l'Adige et la Brenta. Pour lui, joindre l'ennemi, c'est avoir vaincu. Il part de Trente le 6 au matin, fait vingt lieues en moins de deux jours par des chemins horribles, atteint à Primolano les premiers postes de Wurmser, fait poser les armes à plus de quatre mille hommes, et continue sa poursuite en culbutant tout ce qui tente de l'arrêter. Le 8, nous oc-
8 septembre. cupions Bassano, et Wurmser se repliait précipitamment sur Vicence. Battu dans toutes les rencontres, poursuivi sans une minute de relâche par un ennemi que son activité inouïe semblait multiplier et porter sur vingt points à la fois, s'affaiblissant à chaque pas et jonchant le pays qu'il parcourait de caissons, d'artillerie, de morts et de blessés, Wurmser, de soixante mille hommes qu'il avait réorganisés à Trente après sa retraite de Castiglione, n'en avait plus alors que seize mille autour de lui, démoralisés, et ne songeant plus qu'à éviter l'atteinte de ces terribles Français. Jamais position ne fut plus critique, et Bonaparte s'attendait à chaque instant à voir le vieux maréchal poser les armes. La faute d'un officier subalterne, qui évacua Legnano sans rompre le pont, le sauva. Profitant de ce bonheur inespéré, Wurmser passa aussitôt l'Adige et se jeta dans Mantoue, d'où il tenta de
13 septembre. nombreuses sorties, et où il fit entrer autant de vivres qu'il put s'en procurer.

* *Mémoires de Napoléon*, t. I, p. 292.

Tous les courriers qui portaient à Vienne les nouvelles des succès du prince Charles contre Jourdan et Moreau étaient suivis par des courriers de Wurmser, qui ne rendaient compte que de ses désastres. La cour impériale, dit Napoléon *, passa tout le mois de septembre dans ces alternatives de joie et de tristesse. La satisfaction qu'elle éprouvait de ses triomphes sur le Danube et sur le Rhin ne compensait pas la consternation que lui causaient ses défaites sur l'Adige. L'Allemagne était sauvée, mais l'Italie était perdue; l'armée du Tyrol avait disparu : son nombreux état-major, son vieux maréchal et quelques débris n'avaient trouvé de salut qu'en s'enfermant dans Mantoue; et cette place elle-même, réduite aux abois, manquant de tout, en proie aux fièvres de l'automne, allait être contrainte d'ouvrir ses portes au vainqueur. Le conseil aulique sentit le besoin de faire des efforts extraordinaires. Il rassembla deux armées, l'une dans le Frioul, l'autre dans le Tyrol, les mit sous les ordres du maréchal Alvinzi, et lui ordonna d'aller sauver Mantoue et délivrer Wurmser. 1796. AN IV.

La fâcheuse issue de l'expédition tentée en Allemagne devait réagir sur l'armée d'Italie; cessant d'être inquiétée du côté du Rhin, la cour de Vienne pourrait reporter tous ses efforts sur les Alpes. De grandes promesses de secours étaient faites par le Directoire au général Bonaparte; mais les renforts effectifs étaient faibles et se succédaient lentement. Douze bataillons de l'armée de l'Ouest arrivèrent cependant à Milan dans le courant de septembre et d'octobre. L'armée d'Italie, au surplus, maintenant bien payée, bien nourrie et bien vêtue, et n'ayant connu jusque là que des triomphes, suppléait par l'enthousiasme et par une confiance sans bornes dans son jeune chef à sa faiblesse numérique. Les peuples de la haute Italie s'étaient associés aux succès de nos armes; Bonaparte avait su leur persuader que leur liberté politique, que leur indépendance nationale y étaient attachées. Ils étaient maintenant aussi convaincus de la supériorité du soldat français sur les soldats allemands que de celle du jeune chef qui venait de vaincre Beaulieu et Wurmser sur le maréchal Alvinzi. Depuis deux mois l'opinion était bien changée : à l'annonce de l'arrivée de Wurmser, toute l'Italie s'attendait à notre perte; aujourd'hui personne ne mettait plus en doute notre triomphe **. AN V.

La nouvelle campagne qui s'ouvrait allait, en effet, ajouter de nouveaux trophées à ceux qu'avait déjà conquis la brave armée d'Italie, et montrer encore une fois, par un éclatant exemple, de quel poids le génie du chef pèse dans les destinées de la guerre. Alvinzi avait employé tout le mois d'octobre à organiser dans le Frioul les nombreuses recrues que sa cour

* *Mémoires de Napoléon*, t. II, p. 1

** *Id.*, p. 3.

1796. AN V. avait tirées de Hongrie; il se mit en mouvement dans les derniers jours du mois. Son quartier-général fut porté à Conegliano, derrière la Piave; Masséna, placé à Bassano, observait ses mouvements. Le général Vaubois couvrait Trente et la Lavis avec un corps de douze mille hommes, observant de son côté Davidowich, qui avait réuni dix-huit mille Tyroliens. La division Augereau, la réserve de cavalerie et le quartier-général français étaient à Vérone. Le projet d'Alvinzi était d'opérer dans Vérone sa jonction avec

1er novembre (11 brumaire.) Davidowich, et de marcher sur Mantoue. Le 1er novembre il passa la Piave avec quarante mille hommes; Masséna, qui ne pouvait lutter contre une telle force, se replia sur Vicence, où Bonaparte le rejoignit avec la réserve de Vérone. Le général en chef de l'armée française se porta alors en avant

6 novembre. avec ses forces réunies à la rencontre de l'ennemi, et lui livra bataille le 6, sur la droite de la Brenta. Alvinzi fut battu et repassa la Brenta en désordre. Bonaparte se préparait à suivre ce premier succès, quand des nouvelles reçues dans la nuit même du corps d'armée de Vaubois vinrent changer toutes ses dispositions. Attaqué par les Tyroliens de Davidowich dans ses positions de la Lavis, Vaubois avait évacué Trente et avait été ramené vers le bas Adige; le dessein de l'ennemi paraissait être de se porter sur Vérone et de prendre à revers le gros de l'armée française. Un tel mouvement pouvait en compromettre le salut; Bonaparte n'hésita pas à abandonner tout autre projet pour se reporter immédiatement sur Vérone. Le mouvement rétrograde des colonnes françaises commença le 7. Alvinzi, qui déjà s'était retourné vers l'intérieur du Frioul, apprenant cette brusque retraite dont il ne comprenait pas la raison, revint néanmoins sur ses pas et passa de nouveau la Brenta pour se mettre à notre poursuite. Cette campagne, qui s'était ouverte pour lui par une défaite, lui valait néanmoins la possession du Tyrol entier et de tous le pays compris entre la Brenta et l'Adige. Mais la face des choses allait changer bientôt. Bonaparte, à peine revenu dans Vérone, avait porté de prompts renforts sur les points menacés par le corps de Davidowich, et assuré de ce côté la sécurité de l'armée; il put alors se retourner de nouveau vers le généralissime autrichien. Alvinzi avait établi son armée à Caldiéro, dans une position très forte qui commande la droite de l'Adige en avant de Vérone; Bonaparte voulut d'abord se ressaisir de ce poste important. Les Autrichiens y furent vivement attaqués dans la

11 novembre. journée du 11; mais la bravoure de nos soldats vint échouer contre la force de la position, et nos attaques furent repoussées avec des pertes considérables. Cet échec, le premier qu'éprouvait l'armée d'Italie, pouvait avoir des conséquences désastreuses, soit en altérant les dispositions morales du soldat, soit en compromettant notre position et en nous plaçant dans une situation critique. Déjà l'armée, tout-à-l'heure si dévouée et si pleine d'enthousiasme, murmurait hautement contre l'isolement où la laissait l'inaction

des armées du Rhin après leur retraite. — « Est-ce donc à nous, disaient les soldats, à remplir seuls la tâche de tous? Si nous sommes battus, nous n'aurons que le déshonneur de notre défaite : si nous sommes vainqueurs, à quoi aboutiront nos victoires? On nous opposera une autre armée semblable à celle d'Alvinzi, comme Alvinzi a succédé à Wurmser, comme Wurmser avait succédé à Beaulieu; et dans cette lutte par trop inégale, il faudra bien finir pas être écrasés. » Bonaparte, employant tour à tour le langage du reproche et des paroles d'encouragement, et s'adressant à l'amour-propre des soldats, à leurs sentiments d'honneur, au souvenir de leurs récents triomphes, eut bientôt relevé les courages un moment abattus. Il avait conçu un plan hardi, dont l'audace même devait assurer le succès. Dans la nuit du 14, le camp tout entier prit les armes et l'armée sortit de Vérone par la porte qui conduit à Mantoue. Personne n'était dans le secret du général en chef; les troupes crurent que ce mouvement était celui d'une retraite. Mais on est à peine hors de la ville, que l'ordre est donné tout-à-coup de faire un à-gauche et de filer silencieusement le long de l'Adige, dont on suivait la rive droite. Avant le jour la tête des colonnes arrive au village de Ronco, à six lieues au-dessous de Vérone; le génie achevait d'y établir un pont volant, sur lequel l'armée tout entière passe sur l'autre rive. On devine alors l'intention du général : il veut tourner la position de Caldiéro, qu'il n'a pu enlever de front; avec treize mille hommes, ne pouvant lutter en plaine contre quarante mille, il porte son champ de bataille sur des chaussées entourées de vastes marais, où le nombre ne pourra rien, mais où le courage des têtes de colonnes décidera de tout. Averti du mouvement, à la pointe du jour, par la fusillade qui s'était engagée à ses avant-postes, Alvinzi ne put croire d'abord que toute une armée eût pu être ainsi jetée dans des marais impraticables; il pensa que c'étaient des troupes légères qui voulaient masquer une attaque réelle du côté de Vérone. Deux divisions qu'il crut suffisantes pour repousser cette fausse attaque, furent reçues vigoureusement et jonchèrent le marais de cadavres. Mais il était un point dont il était essentiel de s'emparer, parce qu'il nous permettait de nous porter sur les derrières de l'ennemi et de couper sa ligne de retraite : c'était le petit village d'Arcole, dont le pont, jeté sur un ruisseau affluent de l'Adige, établissait les seules communications possibles de ce côté. Un régiment de Croates gardait ce point important, qui battait en flanc la seule chaussée qui y donnât accès, et il s'y maintenait valeureusement. Plusieurs attaques meurtrières avaient échoué; Bonaparte, qui a compris que la moindre hésitation peut tout perdre, saute à bas de son cheval, saisit un drapeau, et s'élance sur le pont au milieu d'une grêle de balles. Les dangers que court leur général électrise les soldats; on se jette tête baissée sur l'ennemi, le pont est franchi, les Croates sont tués ou mis en fuite. Lannes reçut trois

1796.
AN V.

1796. AN V.

blessures en couvrant de son corps le général; un aide-de-camp de Bonaparte fut tué à ses côtés. Bonaparte lui même, un moment renversé dans le marais qui borde la chaussée, et enfoncé jusqu'à mi-corps dans une eau fangeuse, ne dut son salut qu'au dévouement intrépide de ses soldats.

Instruit pendant ce temps du véritable état des choses, Alvinzi a vu tout le danger de sa position; il abandonne Caldiéro en toute hâte, et rétrograde précipitamment sur la chaussée de Vicence. Les Français, du haut des clochers voisins, virent avec douleur cette proie leur échapper, et ce fut à la vue des mouvements précipités de l'ennemi qu'on put apprécier dans toute son étendue la conception de Bonaparte; chacun vit alors quelles pouvaient être les conséquences d'une combinaison à la fois si profonde et si hardie. Bien que, par sa prompte retraite, l'armée ennemie échappât à sa destruction, de grands résultats avaient néanmoins couronné cette journée : Caldiéro était évacué; Vérone ne courait plus de dangers; deux divisions d'Alvinzi avaient été défaites avec des pertes considérables. De nombreuses colonnes de prisonniers, un grand nombre de canons, de drapeaux et d'équipages, défilèrent au travers du camp et remplirent d'enthousiasme les soldats et les officiers; chacun reprit la confiance et le sentiment de la victoire *. Le lendemain et le surlendemain, 16 et 17 novembre, Alvinzi voulut tenter de nouveau la fortune, espérant ressaisir l'avantage que lui avait fait perdre la désastreuse journée du 15. Deux fois il fit attaquer nos troupes, et deux fois ses attaques furent repoussées avec des pertes énormes. Ces trois journées d'Arcole lui coûtaient dix-huit mille hommes, dont six mille prisonniers, dix-huit pièces de canon, et quatre drapeaux. Il se mit alors en pleine retraite sur Vicence et sur la Piave, se sentant hors d'état de tenir plus long-temps la campagne avant d'avoir réparé ses pertes et refait son armée.

Deux mois d'un repos qui n'était pas moins nécessaire à nos soldats harassés furent employés par Bonaparte à organiser l'administration des pays conquis, et à se préparer à de nouveaux efforts, car la cour de Vienne ne se montrait nullement disposée à cesser une lutte qui ne lui avait produit jusque-là que de la honte et des désastres. Venise, dont le sénat montrait les dispositions les plus hostiles, fut contenue par les menaces du général en chef de l'armée française; le pape, qui s'était rapproché du cabinet impérial, et qui avait refusé d'exécuter les clauses de l'armistice de Bologne, fut l'objet d'une démonstration qui cette fois demeura sans résultat. Vienne poussait le saint-père à résister jusqu'au dernier moment, et même à évacuer Rome, s'il le fallait, regardant avec raison comme d'une très grande importance toute diversion qui éloignerait nos armes de l'Adige. Mais Bo-

* *Mémoires de Napoléon*, t. II, p. 22; Jomini, *Histoire des guerres de la Révolution*, t. IX, p. 173 et suiv.

naparte n'en avait pas eu un seul moment la pensée sérieuse. Remettant à un temps plus opportun la vengeance qu'il voulait tirer du manque de foi du Vatican, il quitta Bologne, où il s'était porté, et repassa le Pô pour accourir dans le Tyrol. 1796. AN V.

Alvinzi avait alors rassemblé une nouvelle armée plus formidable que celle qu'avaient engloutie les marais d'Arcole, et se préparait à tenter pour la seconde fois la chance des combats. Les renforts que nous avions reçus depuis la fin de novembre avaient porté notre armée à quarante-trois mille hommes, qui cette fois allaient avoir à soutenir l'effort désespéré de près de cent mille ennemis, en y comprenant les vingt-quatre mille hommes enfermés avec Wurmser dans les murs de Mantoue. Le plan du généralissime autrichien était d'opérer simultanément dans deux directions différentes, par la vallée du haut Adige et par les plaines du Padouan, et de réunir les deux corps d'opérations sous Mantoue, où ils se grossiraient de celui de Wurmser. Alvinzi avait pris la direction de la principale attaque, pour laquelle il s'était réservé quarante-cinq mille hommes ; le général Provera, avec vingt mille, devait conduire la seconde sur le bas Adige. Dès que Bonaparte eut pénétré ce plan de campagne, que lui indiquèrent les premiers mouvements de l'ennemi, il vit que le principal effort devait être porté contre le corps d'Alvinzi. Laissant à Legnano la division Augereau, qui lui parut suffisante pour arrêter Provera sur le bas Adige, il vint en toute hâte se porter avec vingt-deux mille hommes et soixante pièces de canon sur le plateau de Rivoli, position importante qui défend le débouché du haut Tyrol entre l'Adige et le lac de Garda. L'armée d'Alvinzi vint se briser contre cette barrière. La journée de Rivoli lui coûta plus de douze mille hommes de ses meilleures troupes, dont sept mille prisonniers. Masséna, Joubert et Murat achevèrent la déroute de l'armée autrichienne, en refoulèrent les débris dans les gorges sauvages du haut Tyrol, et reprirent possession de Trente, de la ligne du Lavis, des gorges de la Brenta, et de la ville de Bassano, pendant que Bonaparte revenait vivement vers Mantoue, où Provera avait réussi à se rapprocher de Wurmser après avoir passé l'Adige, enveloppait ce second corps de l'armée autrichienne par une manœuvre savante, et le forçait de mettre bas les armes. Moins de huit jours avaient suffi à la destruction de cette armée formidable réunie pour la quatrième fois contre le vainqueur de Beaulieu et de Wurmser. Plus désastreuse encore que les trois précédentes, cette quatrième campagne coûtait à Alvinzi trente-cinq mille hommes au moins, morts, blessés ou prisonniers, outre la perte de vingt-quatre drapeaux et d'une partie considérable de son immense matériel. Wurmser n'espérant plus être secouru, et n'ayant plus de vivres que pour trois jours, fut contraint de capituler et de rendre Mantoue.

1797. 14 janvier. (25 nivôse.) 16 janvier. 2 février. (14 pluviôse.)

Cette grande tâche à peine accomplie, Bonaparte songe à punir la cour

1797.
AN V.

de Rome, dont l'approche d'Alvinzi l'avait contraint d'ajourner le châtiment. On a vu qu'à l'incitation des agents du cabinet de Vienne le Vatican avait refusé d'exécuter les conditions de l'armistice signé le 20 juin précédent à Bologne, et qu'il s'était préparé par des armements à soutenir sur la droite du Pô les opérations de l'armée autrichienne sur la rive gauche. Six à sept mille hommes levés dans les États Ecclésiastiques étaient rassemblés à la fin de février sur la droite du Senio, une des nombreuses rivières de la Romagne que les flancs orientaux de l'Apennin versent dans l'Adriatique. Cette petite armée était commandée par un cardinal et avait huit pièces de canon. Le 3 février, une division française de 9,000 hommes était campée sur l'autre rive du Senio, vis-à-vis de l'armée du pape. Aux premières décharges des batteries françaises, cette misérable troupe se dispersa comme la fumée au souffle du vent; le combat dura moins d'une heure. Le même jour nous occupâmes Faenza, d'où Bonaparte répandit de nombreuses proclamations destinées à détromper les populations des provinces ecclésiastiques sur le compte des Français, que les moines avaient représentés comme des hommes féroces, sans foi et sans pitié. Les prisonniers, renvoyés sans rançon, portèrent jusqu'au fond de l'Apennin la renommée de la clémence du vainqueur et le récit des bons traitements qu'ils avaient reçus parmi ces Français qu'on leur dépeignait si terribles. Cette sage politique produisit en peu de temps la plus heureuse révolution dans les esprits : à Forli, à Cesene, à Rimini, à Pesaro, à Sinigaglia, à Ancône, le peuple nous accueillit avec des démonstrations de joie. Une autre mesure sagement tolérante concilia les esprits au vainqueur de l'Italie. Une foule de prêtres français, éloignés de leur patrie par les implacables proscriptions qu'avait attirées sur eux la conduite impolitique du haut clergé dans les premiers temps de la Révolution, s'étaient réfugiés dans les États de l'Église. A mesure que notre drapeau s'était avancé dans la péninsule, ils avaient reflué vers Rome, mais ils voyaient approcher le moment où ce dernier asile allait leur être enlevé. Placés sous le coup de lois de proscription, ils n'attendaient de nous que des traitements rigoureux. Bonaparte les rassura par des proclamations conçues dans les termes les plus bienveillants. Il prescrivit à l'armée de voir dans ces malheureux prêtres des amis, des compatriotes, et de les traiter comme tels. Les troupes s'animèrent de ces sentiments, ce qui donna lieu à un grand nombre de scènes touchantes. Des soldats reconnaissaient leurs anciens pasteurs, et ces pauvres vieillards recevaient pour la première fois dans l'exil des marques de respect et de tendresse de la part de leurs compatriotes, qui depuis sept ans les traitaient en ennemis et en criminels *. Le bruit de cette mesure retentit dans tout le monde chrétien,

(4 février. 16 pluviôse.)

* *Mémoires de Napoléon*, t. II, p. 98.

et surtout en France. Quelques voix hostiles, organes des vieux sentiments révolutionnaires, voulurent s'élever contre la conduite du général en chef de l'armée d'Italie ; mais elles furent étouffées par l'approbation générale, et le Directoire lui-même, malgré l'opposition d'un de ses membres, Laréveillère, ne put refuser son assentiment à une conduite inspirée par la politique aussi bien que par l'humanité. 1797. AN V.

Le 13 février, nous entrions à Tolentino; dès le lendemain, le pape effrayé envoyait des plénipotentiaires à notre quartier-général. Bonaparte dicta les conditions de la paix qu'implorait la cour de Rome. Le pape renonçait formellement à tous les droits du Saint-Siége sur Avignon et le comtat Venaissin; les légations de Bologne, de Ferrare et de la Romagne étaient cédées à la République française, et Ancône resterait entre nos mains jusqu'à la paix continentale. Le pape s'engageait à remplir immédiatement les stipulations de l'armistice de Bologne relatives à la contribution de guerre et à la livraison de cent objets d'art, et il devrait payer en outre une nouvelle somme de 15 millions pour les frais de l'expédition. Ce traité, dit de Tolentino, fut signé le 19 février, et ratifié peu après par le Directoire. 19 février. (1er ventôse.)

Des dangers plus sérieux allaient bientôt rappeler Bonaparte vers ces plaines de l'Adige et ces âpres montagnes du Tyrol qui déjà avaient vu la destruction de quatre armées impériales, et où le cabinet de Vienne se disposait à reporter encore une fois la lutte. Vingt mille hommes d'élite, que les armées de Sambre-et-Meuse et du Rhin venaient de détacher pour combler les vides de l'armée d'Italie, nous mettaient cette fois en état de la soutenir avec moins d'inégalité dans les forces. L'Autriche, de son côté, faisait un dernier effort pour réunir une puissante armée autour des débris qu'Alvinzi avait ramenés de Rivoli. Déjà trois généraux renommés s'étaient usés dans ce grand duel, Beaulieu, Wurmser et Alvinzi : le prince Charles, frère de l'empereur, encore tout resplendissant de la gloire qu'il venait de recueillir contre Jourdan et Moreau, fut appelé à venger les défaites de ses prédécesseurs, et à rétablir l'honneur de la vieille monarchie impériale. Quarante mille hommes devaient être tirés de l'armée d'observation que l'Autriche entretenait sur le Rhin; un appel était fait à toutes les provinces de l'empire, déjà épuisées par tant de levées successives. L'archiduc avait derrière la Piave, dans les premiers jours de mars, trente-cinq mille hommes reunis; quinze mille étaient cantonnés dans le haut Tyrol, et il attendait la jonction prochaine des quarante mille hommes détachés de l'armée d'Allemagne; ce qui aurait porté son armée à quatre-vingt-dix mille combattants. La nôtre comptait alors soixante mille hommes sous les armes, échelonnés de l'Adige à la Piave. Bonaparte avait pensé que dans la campagne décisive qui allait s'ouvrir, les armées de Sambre-et-Meuse et du Rhin seraient réunies en une seule masse, qui, forte de cent vingt mille

1797. AN V. hommes, se porterait de Strasbourg en Bavière, passerait l'Inn et arriverait sur l'Ens, pendant que l'armée d'Italie passerait le Tagliamento, franchirait la chaîne orientale des Alpes, traverserait la Carinthie, laisserait derrière elle la Drave et la Mür, et se porterait sur le Simmering, d'où, réunie à l'armée du Rhin, elle pourrait aller dicter à Vienne même les conditions de la paix. Mais les stratégistes du Directoire, persistant dans les faux principes de guerre qui avaient fait échouer la précédente expédition des deux armées du Rhin, continuèrent à les tenir séparées : l'expérience de la dernière campagne était perdue pour eux *.

Bonaparte sentait toute l'importance de devancer l'archiduc dans son agression, afin de prévenir la jonction des quarante mille hommes qui arrivaient d'au-delà du Danube à l'armée impériale. Dès le 9 mars, le général en chef de l'armée d'Italie avait porté son quartier-général à Bassano, entre Vicence et la Piave. Là, il adressa à ses soldats un ordre du jour où il leur retraçait à grands traits les merveilles que leur courage avait accomplies depuis huit mois, où il leur montrait le but magnifique offert maintenant à leur bravoure. Cet ordre du jour est en même temps comme le manifeste de l'expédition militaire qui va s'ouvrir. « Soldats, disait-il, la prise de Mantoue vient de terminer la guerre d'Italie, qui vous a donné des titres éternels à la reconnaissance de la patrie. Vous avez été victorieux dans quatorze batailles rangées et dans soixante-dix combats; vous avez fait cent mille prisonniers, pris cinq cents pièces de canon de campagne, deux mille de gros calibre, quatre équipages de pont. Les contributions mises sur le pays que vous avez conquis ont nourri, entretenu, soldé l'armée; vous avez, en outre, envoyé trente millions au ministre des finances, pour le service du trésor public. Vous avez enrichi le Muséum de Paris de trois cents chefs-d'œuvre de l'ancienne et de la nouvelle Italie, qu'il a fallu trente siècles pour produire. Vous avez conquis à la République les plus belles contrées de l'Europe. Les républiques Transpadane et Cispadane vous doivent leur liberté. Les couleurs françaises flottent, pour la première fois, sur les bords de l'Adriatique, en face et à vingt-quatre heures de la patrie d'Alexandre. Les rois de Sardaigne et de Naples, le pape et le duc de Parme, sont détachés de la Coalition. Vous avez chassé les Anglais de Livourne, de Gênes, de la Corse... Et, cependant, de plus hautes destinées vous attendent! Vous en serez dignes! De tant d'ennemis qui se coalisèrent pour étouffer la République à sa naissance, l'empereur seul reste devant vous..... il n'a plus de politique, de volonté, que celles de ce cabinet perfide, qui, étranger aux malheurs de la guerre, sourit aux maux du Continent..... Le Directoire exécutif n'a rien épargné pour donner la paix à

* Napoléon, *Mémoires dictés à Sainte-Hélène*, t. II, p. 153. — Jomini, *Histoire critique des guerres de la Révolution*, t. X, p. 20.

l'Europe; la modération de ses propositions ne se ressentait pas de la force 1797.
de ses armées ... Elles n'ont pas été écoutées à Vienne; il n'est donc plus AN V.
d'espérance d'avoir la paix qu'en allant la chercher au cœur des États héréditaires. Vous y trouverez un brave peuple..... vous respecterez sa religion et ses mœurs; vous protégerez ses propriétés..... C'est la liberté que vous apporterez à la brave nation hongroise. »

Le 12 mars, l'armée française tout entière s'ébranle en trois colonnes. La 12 mars.
Piave est passée simultanément sur deux points, en avant de Trévise et (22 vent. [illegible])
d'Asolo; les divisions autrichiennes qui bordaient le fleuve sont culbutées et poursuivies jusqu'à Livenza; le quartier-général français vient occuper Conegliano, où celui du prince Charles était la veille. Dans le même temps, Masséna s'emparait de Feltre, de Bellune et de Cadore, et nettoyait d'Autrichiens tout le haut Frioul. Le 16 au matin, le gros des deux armées se 16 mars.
trouva en présence sur le Tagliamento. L'archiduc essaya vainement de nous en disputer le passage, que Masséna effectuait à la même heure à la hauteur de San-Daniello. Complétement défait dans cette première bataille, à laquelle le Tagliamento a laissé son nom, et renonçant à défendre les approches de Trieste et de la Carniole, le prince Charles courut se porter en avant de Tarvis, pour couvrir la Carinthie et les États héréditaires. Masséna l'y attaqua tête baissée, le tailla en pièces, et rejeta les Autrichiens à Villach et derrière la Drave. Pendant ce temps, le corps principal de l'armée française, où se trouvait Bonaparte en personne, après avoir occupé Palmanova, Gradisca, Gorizia, Trieste, Fiume et Laybach, attaquait et achevait de détruire une forte division de l'armée ennemie. Le 29 mars, le quartier-général était à Villach; le 31 à Klagenfurth. L'armée avait franchi les Alpes 31 ma[illegible]
Carniques et Juliennes : elle était en Allemagne. Ici tout contraste avec (11 germ. [illegible])
l'Italie, la langue, les mœurs, le climat, le sol et la culture. En moins de vingt jours d'immenses résultats étaient obtenus : l'armée de l'archiduc, défaite dans toutes les rencontres, était rejetée au cœur de l'Autriche; Trieste et Fiume, les deux seuls ports de l'Autriche, lui étaient enlevés; les belles provinces qui bordent le fond de la mer Adriatique en remontant jusqu'à la Drave, le Frioul, l'Istrie, la Carniole, la Carinthie, étaient entre nos mains. Vingt mille prisonniers, vingt drapeaux, cinquante pièces de campagne prises sur le champ de bataille, étaient les glorieux trophées de ces vingt jours de marche. Le quartier-général français était porté en Allemagne, à moins de soixante lieues de Vienne, et tout annonçait qu'avant un mois nos couleurs flotteraient sur les remparts de la capitale des Césars. Et cependant tout le poids de la campagne qu'avaient dû partager les deux armées du Rhin était encore une fois retombé sur la seule armée d'Italie. Ces deux armées, qui devaient franchir le Rhin le jour même que Bonaparte passait la Piave, avaient été retenues sur la gauche du fleuve par les



1797. AN V. plus misérables motifs; une dépêche du Directoire, reçue à Klagenfurth le 31 mars, annonçait au général en chef que l'armée de Moreau ne pouvait pas entrer en campagne faute de bateaux pour effectuer le passage du Rhin, et que l'armée d'Italie ne devait plus compter sur la coopération des armées d'Allemagne. Cette dépêche inattendue fit naître dans l'esprit du général bien des conjectures et de bien amères réflexions sur ceux qui l'avaient écrite. Privé du concours sur lequel il avait compté, Bonaparte ne pouvait plus se flatter d'entrer dans Vienne : il n'avait pas assez de cavalerie pour descendre dans les plaines du Danube ; mais il pouvait arriver sans inconvénients jusqu'au sommet du Simmering. Dès lors sa résolution fut prise : il pensa que le parti le plus avantageux était d'arriver immédiatement à la conclusion de la paix *. Ce fut dans cet esprit que le jour même où il avait reçu la dépêche du Directoire il écrivit au prince Charles cette lettre mémorable : « Monsieur le général en chef, les braves militaires font la guerre et désirent la paix. Cette guerre ne dure-t-elle pas depuis six ans? Avons-nous assez tué de monde et commis assez de maux à la triste humanité? Elle réclame de tous côtés. L'Europe, qui avait pris les armes contre la République française, les a posées; votre nation reste seule, et cependant le sang va couler plus que jamais. Cette sixième campagne s'annonce par des présages sinistres. Quelle qu'en soit l'issue, nous tuerons de part et d'autre quelques milliers d'hommes, et il faudra bien que l'on finisse par s'entendre, puisque tout a un terme, même les passions haineuses.

« Le Directoire exécutif de la République française avait fait connaître à S. M. l'empereur le désir de mettre fin à la guerre qui désole les deux peuples; l'intervention de la cour de Londres s'y est opposée. N'y a-t-il donc aucun espoir de nous entendre, et faut-il, pour les intérêts et les passions d'une nation étrangère aux maux de la guerre, que nous continuions à nous entre-égorger? Vous, monsieur le général en chef, qui, par votre naissance approchez si près du trône et êtes au-dessus de toutes les petites passions qui animent souvent les ministres et les gouvernements, êtes-vous décidé à mériter le titre de bienfaiteur de l'humanité entière et de vrai sauveur de l'Allemagne? Ne croyez pas, monsieur le général en chef, que j'entende par là qu'il ne soit pas possible de la sauver par la force des armes. Mais dans la supposition que les chances de la guerre vous deviennent favorables, l'Allemagne n'en sera pas moins ravagée. Quant à moi, monsieur le général en chef, si l'ouverture que j'ai l'honneur de vous faire peut sauver la vie à un seul homme, je m'estimerai plus fier de la couronne civique que je trouverai avoir méritée, que de la triste gloire qui peut revenir des succès militaires. »

* *Mémoires de Napoléon*, II, 178.

Le prince Charles répondit le surlendemain qu'il ne désirait pas moins que le général en chef de l'armée française une pacification réclamée par l'humanité; mais que, n'étant muni d'aucun pouvoir pour traiter, il se trouvait, sur un objet d'une aussi haute importance, dans la nécessité d'attendre les ordres de sa cour. Bonaparte vit que pour appuyer cette ouverture de négociations, il fallait marcher en avant et se rapprocher encore de Vienne. 1797. AN V.

Il avait cependant alors plus d'une sorte d'inquiétudes. Outre l'assurance qu'il venait de recevoir que le puissant concours des deux armées du Rhin qui devaient l'appuyer lui manquerait complétement, il lui arrivait chaque jour d'Italie des nouvelles alarmantes. Venise, dont le sénat avait toujours montré une haine profonde contre les Français, profitant de ce moment où Bonaparte était engagé en Allemagne, et ajoutant trop aisément foi à des rumeurs défavorables à nos armes, rumeurs propagées par les agents de la cour de Vienne et avidement recueillies par la crédulité publique, Venise soufflait la révolte dans les provinces que nous avions laissées derrière nous, et travaillait à y organiser une insurrection générale. Ces fâcheuses circonstances, néanmoins, loin de détourner Bonaparte du glorieux dessein qu'il avait conçu, lui firent seulement sentir plus impérieusement la nécessité de le réaliser rapidement. S'il était privé de tout secours auxiliaire, si de lâches ennemis profitaient pour se déclarer contre lui du temps où ils croyaient son existence compromise, n'avait-il pas autour de lui sa brave armée, cette armée qui jusque-là n'avait connu que des triomphes, et qui comptait sur lui comme lui-même pouvait compter sur elle? N'avait-il pas son génie supérieur à tous les événements, et son inflexible volonté plus forte que tous les obstacles? Remettant à un moment prochain le châtiment de l'oligarchie vénitienne, il quitta Klagenfurth le 3 avril, et se porta en avant sur la route de Vienne. Déjà Masséna, qui commandait l'avant-garde, avait rejeté le prince Charles sur Friesach, de Friesach sur Neumarkt, de Neumarkt sur Scheifling, de Scheifling sur Knittelfeld. Chaque marche était marquée par un combat, chaque étape par une nouvelle défaite des Autrichiens. Le 7, notre avant-garde était à Leoben, petite ville située sur la Mür, un peu au-delà de Knittelfeld. Nous n'étions plus qu'à trente lieues de la capitale des Etats autrichiens; le cabinet de Vienne, effrayé de la rapidité de notre approche, se décida à donner suite aux ouvertures de paix faites par le général en chef de l'armée française. Un parlementaire se présenta comme envoyé de l'empereur quelques heures après notre arrivée à Leoben, pour demander une suspension d'armes de dix jours, temps pendant lequel on suivrait les négociations proposées. Bonaparte entrevoyait enfin le but qu'il poursuivait avec tant d'ardeur: l'armistice fut signé le jour même. Les conférences commencèrent aussitôt pour la négociation de la paix entre le comte de Meerfeld et le marquis de Gallo, munis des pleins-pouvoirs du ca-

3 avril. (14 germinal.)

7 avril. (18 germinal.)

1797. AN V. 18 avril. (29 germinal.) binet aulique, et le général en chef de l'armée d'Italie. Les préliminaires de la paix furent signés le 18. Les plénipotentiaires autrichiens avaient cru faire une chose agréable au négociateur français en mettant pour premier article que l'empereur reconnaissait la République française. — Effacez cela, leur dit Bonaparte : la République est comme le soleil, qui brille de sa propre lumière ; les aveugles seuls ne le voient pas. « Cette reconnaissance était nuisible, a dit plus tard Napoléon dans les Mémoires où il a retracé les événements de cette première partie de sa carrière gigantesque ; si un jour le peuple français voulait se constituer en monarchie, l'empereur, en effet, aurait pu opposer alors cette reconnaissance qu'il aurait faite de la République*. » Ces préliminaires assuraient le Rhin pour limite à la France, et donnait l'Oglio pour frontière aux possessions autrichiennes en Italie. Les États de terre-ferme de la république vénitienne devenaient ainsi pour l'Autriche la compensation de la perte du Milanais, et la paix entre les deux nations se concluait aux dépens de Venise. Notre armée évacua sur-le-champ la Styrie, et se retira derrière le Tagliamento. Ce fut dans une des conférences des préliminaires de Leoben qu'eut lieu un fait dont les circonstances ont été souvent défigurées. Un des plénipotentiaires, autorisé par une lettre autographe de l'empereur, y offrit au général Bonaparte de lui faire obtenir à la paix une souveraineté de deux cent cinquante mille âmes en Allemagne, afin de le mettre, lui et sa famille, à l'abri de l'ingratitude républicaine. Le général répondit en souriant qu'il remerciait l'empereur de cette preuve d'intérêt, mais qu'il ne voulait aucune grandeur, aucune richesse qui ne lui viendraient pas du peuple français. — « Et croyez bien, monsieur, ajouta-t-il, qu'avec cet appui mon ambition sera satisfaite **. »

Le jour même où les préliminaires étaient signés à Leoben, nos deux armées d'Allemagne, immobiles depuis un mois faute d'argent pour se mettre en campagne, s'ébranlaient enfin et passaient le Rhin pour venir appuyer, sur le Danube, les opérations de l'armée d'Italie. Bonaparte en reçut avis sept jours après l'échange des signatures, en même temps que ses courriers portaient à Moreau et à Hoche (ce dernier avait remplacé Jourdan à la tête de l'armée de Sambre-et-Meuse) la nouvelle de la signature des préliminaires. Hoche et Moreau conclurent aussitôt un double armistice, et se replièrent sur le Rhin. Plusieurs combats avaient été déjà livrés, et dans tous le succès était resté à nos armes. A la suite d'un de ces engagements, les fourgons de Klinglin, un des généraux de l'armée allemande, étaient tombés entre les mains de Moreau, et dans un de ces fourgons on trouva la correspondance de Pichegru avec le prince de Condé. Moreau y découvrit

* *Mémoires de Napoléon écrits à Sainte-Hélène*, t. II, p. 190.
** *Ibid.*, p. 192.

les preuves les plus complètes de la trahison méditée par son prédécesseur; 1797.
mais répugnant à perdre un de ses frères d'armes, quelque indigne AN V.
que Pichegru fût désormais de ce titre, il garda cette correspondance secrète pendant plusieurs mois sans en donner connaissance au gouvernement. Retiré dans sa ville natale, Pichegru semblait alors s'être éloigné des affaires publiques.

Le moment était venu pour le chef de l'armée d'Italie de faire sentir au sénat de Venise le poids de sa colère. Des actes récents la rendirent implacable. Le 17 avril, la veille des signatures de Leoben, les Vêpres Siciliennes organisées par les émissaires de l'oligarchie vénitienne avaient éclaté dans les campagnes de Vérone. Partout le son des cloches avait appelé les paysans aux armes; plusieurs centaines de nos soldats avaient été égorgés jusque dans les hôpitaux. A Venise même, l'équipage d'un lougre français fut massacré sous les yeux du sénat. Mais l'heure des représailles avait sonné. Les signatures de Leoben échangées, Bonaparte accourt sur le Tagliamento, et de Palmanova il lance un manifeste foudroyant contre l'oligarchie vénitienne. Ici un juste sentiment de fureur soulevé par les lâches assassinats commis sur des Français sans défense se mêlait aux secrets motifs de la politique. La perte de Venise était résolue, et son gouvernement venait de fournir lui-même un prétexte qui justifiait la sentence déjà portée contre lui. A la lecture de ce manifeste, le sénat épouvanté ne songea plus qu'à implorer la clémence du général français et à détourner le coup qu'il venait de s'attirer. Le grand-conseil aristocratique se démit et rendit la souveraineté au peuple; une municipalité provisoire en fut dépositaire. Les nobles s'adressèrent dans leurs angoisses au Directoire, au quartier-général de l'armée française, à la cour de Vienne : partout leurs supplications restèrent sans résultats. L'anéantissement de l'antique État vénitien était résolu. 16 mai.
Le 16 mai, une division française entra dans Venise, et nos couleurs do- (27 floréal.)
minèrent le lion de Saint-Marc. Le jour même, l'abolition de la constitution aristocratique fut prononcée, et l'on proclama une constitution démocratique. Douze vaisseaux de haut bord, autant de frégates et de corvettes, qui composaient la marine vénitienne, furent équipés et envoyés à Toulon; une escadre commandée par le général Gentili fut prendre possession de Corfou, de Zante, de Cérigo, et des autres îles vénitiennes de la mer d'Ionie. Toute la terre-ferme, qui depuis long-temps ne portait qu'en frémissant le joug de l'orgueilleuse aristocratie vénitienne, avait en même temps déclaré son indépendance; chaque ville s'était constituée de son propre mouvement un gouvernement municipal. Bergame, Brescia, Padoue, Vicence, Bassano, Udine, s'érigèrent ainsi, comme au moyen-âge, en républiques indépendantes. Toutes adoptèrent les principes démocratiques de la Révolution française; elles abolirent les couvents, supprimèrent les privilèges, constitue-



1797. AN V. rent des domaines nationaux, organisèrent des gardes civiques, et, dans une pensée d'unité nationale, adoptèrent toutes les mêmes couleurs.

Bonaparte était venu s'établir au château de Montebello, magnifique résidence située à quelques lieues de Milan. Là, entouré d'un nombreux et brillant état-major et d'une immense affluence des personnages les plus distingués de l'Italie par leur naissance, leurs fonctions et leurs richesses, le jeune héros qui venait de conquérir la double palme du guerrier et du pacificateur était pour tous un objet d'admiration. Joséphine était venue l'y rejoindre, et déjà, au sein de cette splendeur toute nouvelle dont elle était enivrée, elle préludait aux grandeurs futures que lui réservaient les merveilleuses destinées de celui que son cœur avait choisi pour époux. La présence des ministres d'Autriche, de ceux de toutes les cours de l'Italie et des envoyés de plusieurs princes d'Allemagne; le grand nombre de courriers de Paris, de Rome, de Naples, de Vienne, de Florence, de Venise, de Turin, de Gênes, qui arrivaient et partaient à toute heure; enfin tout cet appareil vraiment royal qu'offrait en ce moment cette vaste résidence, frappait vivement l'imagination. Les Italiens ne l'appelaient pas autrement que la *cour de Montebello*, et c'était en effet une cour splendide. C'était là que se suivaient les négociations avec les plénipotentiaires impériaux, là que se réglaient les affaires politiques d'Allemagne et des États italiens. Un enthousiasme inexprimable accueillait partout le *libérateur de l'Italie*. Le corps diplomatique était frappé de tout ce qu'il voyait *.

Les victoires de l'armée d'Italie, et la noble attitude que Bonaparte avait donnée à notre diplomatie, plaçaient la République dans la situation la plus glorieuse qu'elle eût encore atteinte depuis le commencement de notre Révolution; la France républicaine était enfin sortie de l'isolement que lui avaient fait vis-à-vis de l'Europe les prédications propagandistes de 92 et de 93, et elle était rentrée, victorieuse et respectée, dans le droit public des nations. Mais, à l'intérieur, elle continuait d'être livrée au tiraillement des factions et aux souffrances produites par le désordre des finances publiques et par les plaies encore saignantes de la misère générale. Les élections qui venaient d'avoir lieu pour le renouvellement du second tiers dans les conseils avaient grandement fortifié le parti royaliste au sein de la législature; la majorité électorale, fatiguée d'agitations et n'aspirant plus qu'au repos, avait généralement porté ses choix sur des hommes dont les opinions modérées lui semblaient présenter une puissante garantie contre de nouvelles secousses politiques. Le procès de Babeuf, qui se terminait au moment même des élections, avait contribué encore, en réveillant tous les souvenirs de la terreur révolutionnaire, à imprimer à l'esprit public cette direc-

* *Mémoires de Napoléon*, II, 238.

tion dont les meneurs du parti royaliste surent habilement profiter. « Les élections de l'an v, dit un historien contemporain, furent considérées comme un appel du 13 vendémiaire. Jamais la nation ne montra un mouvement plus opposé à celui dont elle avait été transportée dans la grande année de 1789. Il y eut beaucoup d'assemblées primaires et de corps électoraux où l'on entendit des provocations directes au rétablissement de la royauté. Les républicains ardents n'y étaient pas seuls outragés; on y témoignait la même aversion contre ceux qui se piquaient de scrupules constitutionnels » Le monarchisme releva hardiment la tête dans les provinces, et bientôt après au sein même des deux conseils. On vit s'organiser pour ainsi dire au grand jour une véritable conspiration contre-révolutionnaire; on vit les assassinats et tous les désordres intérieurs correspondre avec les provocations qui partaient des deux tribunes législatives, et les provocateurs de ces excès réactionnaires en devenir ensuite les apologistes. Partout où les royalistes purs n'avaient pu espérer de l'emporter sur les hommes de la Convention, ils avaient appuyé de leur influence et de leurs voix les républicains modérés appartenant au parti constitutionnel, espérant être assez forts du résultat général des élections pour écarter ou dominer bientôt ceux qui n'étaient à leurs yeux que d'utiles intermédiaires, qu'il fallait ménager pendant le combat, sauf à rejeter plus tard tout ce qui refuserait de se rallier au drapeau monarchiste *. 1797. AN V.

Dès le premier jour de leur installation, les deux conseils révélèrent par le choix des bureaux l'esprit qui allait dominer dans leurs délibérations. Pichegru, que son département avait chargé de le représenter aux Cinq-Cents, et dont les dispositions secrètes à l'égard de la monarchie exilée avaient transpiré parmi les fidèles, Pichegru fut porté d'enthousiasme à la présidence du Conseil; Barbé-Marbois, dont les sentiments étaient bien connus, fut élu aux Anciens. Letourneur, que le sort avait désigné comme membre sortant du Directoire, y fut remplacé par Barthélemy, qui avait honorablement représenté la République à Bâle lors des négociations pour les traités avec la Prusse et l'Espagne, mais que les partis s'accordaient assez généralement à regarder comme secrètement porté vers le retour du régime monarchique. Le parti républicain, celui qui voulait maintenir pures et intactes les institutions consacrées par la Constitution de l'an III, se vit réduit à la minorité dans les conseils législatifs; encore une année, et le renouvellement du prochain tiers allait sans nul doute consommer la réaction. Le Directoire, dont quatre membres sur cinq étaient encore les représentants de cette Convention qui avait institué la République et scellé du sang du 1er prairial. (20 mai.)

* J.-Ch. Bailleul, *Examen critique des Considérations de madame de Staël sur la Révolution française*, t. II, p. 298 et 304. — Thibaudeau, *Mémoires sur la Convention*, p. 140.

1797. AN V. malheureux Louis XVI le pacte de la France avec la démocratie ; le Directoire, contre qui se prononçait chaque jour d'une manière plus violente la majorité de la législature, se trouva dans la situation périlleuse d'un pouvoir contraint de s'appuyer sur la minorité des corps délibérants. Évidemment une situation aussi fausse ne pouvait avoir pour issue qu'une crise violente. Ou le pouvoir exécutif saurait par un coup de vigueur reprendre la haute main sur ses adversaires, ou la contre-révolution achèverait d'envahir le gouvernement, et anéantirait les conquêtes de sept ans de luttes contre le régime des priviléges et contre l'Europe coalisée. Mais la grande difficulté pour lui était de trouver un point d'appui. Ce point d'appui, il lui fallait le chercher en dehors des conseils, où dominaient ses antagonistes. Ferait-il, comme au 13 vendémiaire, appel au parti jacobin; ou bien se jetterait-il dans les bras de l'armée? Mais il venait d'éprouver, par une expérience récente, que les démocrates n'étaient pas pour lui des ennemis moins redoutables que les royalistes; triompher avec les jacobins, c'était déplacer le danger et changer les instruments de sa ruine. Quelque hasardeuse que pût être l'intervention de la force militaire dans nos luttes intérieures, le Directoire ne vit pas d'autre alternative. La Constitution lui refusait le pouvoir légal de dissoudre les conseils et d'en appeler à l'opinion publique mieux éclairée, seule ressource qui l'eût pu dispenser de chercher autour de lui de dangereux auxiliaires; il dut se résigner au seul parti qui lui présentât et qui présentât à la Révolution menacée une chance de salut. L'esprit républicain vivait au sein des armées; il fut aisé de faire venir des bords du Rhin et d'Italie de nombreuses adresses contre les tendances réactionnaires que ne craignaient plus de manifester hautement les ennemis de la Révolution. Bonaparte surtout, de Montebello où il suivait alors avec les plénipotentiaires autrichiens les négociations de la paix dont il avait posé les bases à Leoben, observait d'un œil inquiet le mouvement des partis auxquels les élections venaient de donner une nouvelle vie. Il savait que dans le club de Clichy, centre de réunion des royalistes, et que même à la tribune des conseils, il avait été l'objet d'une malveillance très prononcée; il savait que sa conduite en Italie, surtout à l'égard de Venise, y avait été censurée avec aigreur, que sa gloire et celle de ses compagnons d'armes y avaient été outrageusement dénigrées. Cette attitude de ce qu'on nommait alors le parti *clichyen* l'avait profondément irrité. Dans toutes ses dépêches au Directoire, il l'excitait à des mesures vigoureuses, lui promettant qu'au besoin l'appui de l'armée d'Italie ne lui manquerait pas. Un ordre du jour adressé à l'armée à l'occasion de l'anniversaire du 14 juillet, disait aux soldats : « Je sais que vous êtes profondément affectés des malheurs qui menacent la patrie. Mais la France ne peut courir de dangers réels. Les mêmes hommes qui l'ont fait triompher de l'Europe coalisée sont là. Des montagnes nous séparent de la

France ; vous les franchiriez avec la rapidité de l'aigle, s'il le fallait pour maintenir la Constitution, défendre la liberté, protéger le gouvernement et les républicains. Soldats, le gouvernement veille sur le dépôt des lois qui lui est confié. Les royalistes, dès l'instant qu'ils se montreront, auront vécu. Soyez sans inquiétude ; et jurons par les mânes des héros qui sont morts pour la liberté, jurons sur nos drapeaux, guerre aux ennemis de la République et de la Constitution de l'an III! » Bonaparte avait peu d'estime pour les hommes placés à la tête du gouvernement directorial. Il ne pouvait approuver la politique incertaine et méticuleuse que dans plus d'une occasion importante ils avaient suivie vis-à-vis des partis, ni le système de dilapidations auquel les avait poussés la pénurie continuelle du trésor ; il éprouvait pour eux, en un mot, le dédain que lui devait donner la conscience de son immense supériorité politique et militaire : mais il n'en sentait pas moins la nécessité de défendre contre les attaques des factions, surtout contre l'envahissement du parti royaliste, un pouvoir vers lequel lui-même commençait à tourner ses regards. Il envoya à Paris, pour être aux ordres du Directoire, un de ses généraux de brigade ; il choisit pour cette mission le général Augereau. Augereau, qui aimait à rappeler son titre d'enfant de Paris, était un des vainqueurs du 10 août ; à des principes républicains très prononcés il joignait une grande audace, et la bravoure l'emportait de beaucoup chez lui sur la capacité politique. C'était un excellent instrument entre les mains d'un homme tel que Bonaparte, et celui-ci n'avait pas à craindre de rencontrer en lui un rival d'ambition et de gloire qui pût s'emparer du mouvement à son profit *. Dès son arrivée à Paris, Augereau fut investi du commandement militaire de la capitale. Quelques jours après son installation, il écrivait à Bonaparte, en parlant des Directeurs : « Je les encourage, je les excite, et je fais en sorte de hâter un peu leur irrésolution. L'instant leur paraît décisif ; je ne sais qui les oblige à temporiser. Il ne faut pas attendre les prochaines élections. » 1797. AN V.

Les deux armées du Rhin partageaient les sentiments de l'armée d'Italie à l'égard des royalistes. Hoche, qui avait succédé à Jourdan dans le commandement de l'armée de Sambre-et-Meuse, s'exprimait ainsi dans une proclamation à ses soldats : « Amis ! je ne dois pas le dissimuler, vous ne devez pas vous dessaisir encore de ces armes terribles avec lesquelles vous avez tant de fois fixé la victoire Avant de le faire, peut-être aurons-nous à assurer la tranquillité de l'intérieur, que des fanatiques et des rebelles aux lois républicaines essaient de troubler. » Plusieurs régiments de cette fidèle armée s'étaient approchés de Paris sur la demande secrète du Directoire, et avaient même dépassé le rayon de dix à douze lieues que la Constitution

* Bourienne, *Mémoires*, t. I, p. 233.

1797. AN V. assignait comme limite extrême des mouvements de la force armée autour du siége de la représentation nationale. La majorité des Conseils avait adressé à ce sujet au pouvoir exécutif de vives interpellations, auxquelles les Directeurs, qui n'osaient encore avouer leurs véritables motifs, n'avaient répondu que d'une manière embarrassée. Les partisans du gouvernement leur reprochaient cette pusillanimité qui craignait de se poser franchement vis-à-vis de la contre-révolution, et qui se croyait obligée à dissimuler la défense, quand l'attaque se prononçait audacieusement et marchait le front haut. On aurait voulu plus de décision et de fermeté dans ceux qui par le poste qu'ils occupaient étaient appelés à protéger contre des entreprises factieuses le repos de l'État et la sécurité des citoyens. Mais parmi les difficultés qui entouraient le Directoire, une des plus grandes, et celle qui s'opposait le plus à ce qu'il pût montrer cette attitude vigoureuse que ses amis lui auraient voulu voir prendre, était le manque d'unité dans les vues de ses membres et le défaut d'accord dans son propre sein. Trois des Directeurs, Barras, Laréveillère-Lepeaux et Rewbel, ne reculaient pas devant la pensée d'un coup d'État, assez justifié par l'audace de l'agression et l'imminence du danger; mais leurs deux collègues, Carnot et Barthélemy, s'étaient fortement prononcés contre ce remède extrême, et surtout contre l'intervention de la force armée. Sans marcher dans la ligne de la majorité des conseils, Carnot ne voulait contre les adversaires du pouvoir exécutif que l'emploi de moyens légaux : cette disposition était chez lui l'effet d'une réaction que l'on s'explique aisément contre l'arbitraire dont le Comité de Salut Public avait fait quatre ans auparavant un si terrible emploi. Membre de ce redoutable Comité, dont il n'avait pas partagé les excès, il répugnait profondément à tout ce qui lui paraissait pouvoir en rappeler le souvenir. A ses yeux, l'opposition des conseils, quelque hostiles qu'en pussent être les formes, était *constitutionnelle ;* et il ne voulait contre eux d'autres mesures que celles que la Constitution pouvait fournir. Ce qu'il redoutait par-dessus tout, c'était que les magistrats suprêmes de la République donnassent les premiers l'exemple d'une violation de cette Constitution dont émanaient leurs pouvoirs. Tout préoccupé de cette crainte, il ne voyait pas assez les périls dont la conspiration patente du royalisme menaçait l'État, et il accusait ses trois collègues de s'exagérer cette situation dont lui-même n'apercevait pas la portée. « Je ne vous entretiendrai pas des prétendus dangers que court en ce moment la République, écrivait-il le 30 thermidor (17 août) au général Bonaparte; si ces dangers ne sont pas nuls, ils sont au moins centuplés par la peur..... » Il ajoutait dans cette même lettre : « On vous prête mille projets plus absurdes les uns que les autres; on ne peut pas croire qu'un homme qui fait de si grandes choses puisse se réduire à vivre en simple citoyen. Quant à moi, je crois qu'il n'y a que Bonaparte redevenu simple citoyen qui puisse

laisser voir le général Bonaparte dans toute sa grandeur. » Bonaparte n'était pas un républicain assez austère pour goûter ce conseil d'abnégation romaine. Le nouveau directeur, Barthélemy, ne pouvait pas plus que Carnot, quoique par d'autres motifs, approuver l'emploi de la force contre la majorité législative, dont il partageait au fond de l'âme les opinions et les espérances. Les trois autres membres du Directoire, décidés à prévenir par tous les moyens le renversement du gouvernement directorial, Barras, Rewbel et Laréveillère, embarrassés dans leur marche par cette scission intestine, étaient donc obligés d'agir à la fois à l'insu des conseils et à l'insu de leurs collègues, et la promptitude de leurs mesures devait s'en ressentir. 1797. AN V.

« Par un contraste singulier, a dit à ce sujet une femme célèbre, dont la plume quelquefois partiale, mais toujours éloquente, a souvent apprécié avec une perspicacité rare les hommes et les choses de la Révolution, — par un contraste singulier, le parti royaliste des deux conseils invoquait les principes républicains, la liberté de la presse, celle des suffrages, toutes les libertés, enfin, surtout celle de renverser le Directoire. Le parti populaire, au contraire, se fondait toujours sur les circonstances, et défendait les mesures révolutionnaires qui servaient de garantie momentanée au gouvernement. Les républicains se voyaient contraints à désavouer leurs propres principes, parce qu'on les tournait contre eux, et les royalistes empruntaient les armes des républicains pour attaquer la République. Cette bizarre combinaison des armes troquées dans le combat s'est représentée dans d'autres circonstances. Toutes les minorités invoquent la justice, et la justice, c'est la liberté. L'on ne peut juger un parti que par la doctrine qu'il professe quand il est le plus fort *. » Cette dernière réflexion est d'une vérité profonde, et nous n'en rencontrerons par la suite que de trop fréquentes applications. Ici, comme en tant d'autres situations analogues, les adversaires du pouvoir ne se couvraient d'armes d'emprunt que parce qu'ils n'ignoraient pas que l'opinion générale se fût soulevée contre leur propre bannière, s'ils eussent osé l'arborer au grand jour; dans les temps de luttes intestines, toute arme, en effet, est bonne aux partis militants, même celles qu'ils vont chercher dans l'arsenal ennemi, et qu'ils se hâteront de briser dès qu'elles leur auront donné la victoire.

Cette fois, néanmoins, la victoire ne devait pas rester au parti conspirateur. A la vue des dispositions militaires du Directoire, évidemment dirigées contre elle, la majorité opposante des conseils songea à se précautionner contre des préparatifs dont elle était vivement alarmée. Elle eût mieux aimé, sans doute, attendre sans combat les prochaines élections, qui devaient, selon toute probabilité, lui livrer le gouvernement sans l'exposer aux ha-

* Madame de Staël, *Considérations sur la Révolution française*, t. II, p. 178.

1797. AN V. sards de la lutte; mais c'était précisément la prévision de ce résultat à peu près certain qui poussait Barras, Rewbel et Laréveillère à précipiter l'action. La catastrophe était donc imminente. Les conseils se décidèrent enfin, après une assez longue hésitation, à se préparer, non plus à l'attaque, mais à la résistance. On augmenta les pouvoirs de la *commission des inspecteurs de la salle*, qui avait la police du local où siégeaient les deux fractions du corps législatif, et dont faisaient partie les deux hommes que l'on considérait comme les chefs militaires du parti, Pichegru et Willot; cette commission eut sous ses ordres immédiats la garde des conseils, jusque là subordonnée au Directoire.

17 fructidor. (3 septembre.) Le 17 fructidor, un décret rendu sur la proposition de Pichegru prescrivit la reconstitution de la garde nationale parisienne, désarmée à la suite du 13 vendémiaire; on devait ordonner le lendemain l'éloignement des troupes qui avaient dépassé le rayon constitutionnel. Les plus impatients parmi les royalistes prononcés voulaient qu'on prît l'initiative. Ils proposaient de décréter d'accusation les trois directeurs Barras, Laréveillère et Rewbel, et d'appeler les deux autres au sein du Corps-Législatif; de faire sonner le tocsin et de proclamer l'insurrection légale, si les trois directeurs refusaient d'obéir au décret; de mettre Willot et Pichegru à la tête des milices prononcées contre le gouvernement révolutionnaire; de prendre enfin toutes ces mesures agressives hardiment, sans dissimulation et sans délai. Il s'éleva des difficultés et des objections, et ce parti que proposaient les hommes d'action fut encore ajourné. Mais le temps que les conspirateurs consumaient en vaines discussions, le Directoire l'employait en me-

18 fructidor. sures décisives. Dans la nuit du 17 au 18 fructidor, douze mille hommes et quarante pièces de canon entrèrent dans Paris, et occupèrent tous les postes importants; à la pointe du jour les Tuileries et le Manége étaient cernés. Augereau dirigeait en personne toutes ces dispositions. Lui-même pénétra dans la salle des conseils sans que la garde du Corps-Législatif eût même essayé une inutile résistance. Pichegru, Willot, tous les autres meneurs de la conjuration, les députés que l'on regardait comme y ayant pris part, quelques journalistes qui lui servaient d'organes dans la presse, un certain nombre d'agents royalistes qui devaient coopérer au mouvement ou le préparer dans les sections, furent arrêtés et envoyés au Temple. Un détachement avait été dirigé sur le Luxembourg pour s'emparer de Carnot et de Barthélemy. Ce dernier seul fut arrêté; Carnot parvint à s'enfuir. Les troupes du Directoire n'ayant rencontré nulle part de résistance, tout s'était fait sans bruit, sans désordre, sans que la tranquillité de la ville eût été troublée. A six heures, tout était fini, et Paris en s'éveillant apprit avec une profonde stupeur et l'expédition de la nuit, et le danger auquel le gouvernement et la France avaient échappé. Le Directoire fit afficher des proclamations où il révélait

la trame ourdie par les meneurs de la conspiration royaliste qui venait 1797.
d'être déjouée. Les négociations entamées entre Pichegru et le prince de AN V.
Condé, négociations dont le Directoire devait la connaissance à Bonaparte, qui en avait trouvé les preuves dans le portefeuille d'un émigré, le duc d'Entraigues, arrêté à Venise, étaient dévoilées; on publiait aussi les révélations faites par un agent royaliste dont il a été précédemment question, Duverne de Presle. Le Corps-Législatif recevait en même temps un message du Directoire où étaient justifiées les mesures prises pendant la nuit. « Si le gouvernement eût tardé un jour de plus, y était-il dit, la République était livrée à ses plus mortels ennemis. Le lieu de vos séances était celui que les conjurés avaient choisi pour être le foyer de la conspiration..... C'eût été compromettre le salut de la patrie, la tranquillité publique, la vie des représentants restés fidèles, que de ne pas prendre des mesures promptes, vigoureuses, efficaces; le Directoire l'a fait. Sa conduite était nécessitée par les circonstances et par l'audace des conspirateurs..... » Le Conseil des Cinq-Cents, qui avait l'initiative des délibérations, nomma le jour même une commission de cinq membres « pour rechercher les mesures propres à assurer le salut public et l'intégrité de la Constitution. » Cette commission fut composée de Sieyès, Poulain-Grandpré, Hardy, Chazal et Boulay de la Meurthe. Elle proposa, séance tenante, deux mesures législatives qui furent votées d'urgence. L'une déclarait nulles les opérations électorales de cinquante-trois départements, remettait en vigueur contre les parents d'émigrés la loi du 3 brumaire, condamnait à la déportation tous les individus frappés d'arrestation la nuit précédente, au nombre de soixante-cinq, enjoignait à tout émigré non porté sur les listes de radiation de sortir de Paris dans les vingt-quatre heures sous peine d'être traduit devant une commission militaire, et enfin prononçait la peine de déportation contre les émigrés actuellement détenus, et la peine de mort contre tout émigré qui rentrerait sur le territoire de la République. La seconde loi votée sur la proposition de la commission des cinq non seulement abrogeait une loi récente qui rappelait les prêtres déportés, mais encore investissait le Directoire du droit de déporter les prêtres qui troubleraient la tranquillité publique, frappait de deux ans de fers tout administrateur qui ne ferait pas exécuter les lois relatives aux émigrés et aux prêtres, mettait pendant un an les journaux sous l'inspection de la police, et rapportait la loi qui avait prononcé la réorganisation de la garde nationale. Cinquante-trois députés, dont quarante du Conseil des Cinq-Cents et treize du Conseil des Anciens, étaient ainsi compris dans cette loi de proscription. Parmi les premiers, on remarque les noms d'Aubry, de Boissy d'Anglas, de Bourdon de l'Oise, de Cadroy, de Dumolard, de Henri Larivière, de Camille Jordan, de Pastoret, de Pichegru, de Quatremère de Quincy, de Saladin, de Siméon, de Vaublanc, de Villaret-Joyeuse et

1797. AN V. de Willot; parmi les seconds, ceux de Barbé-Marbois, de Portalis, de Rovère et de Tronçon-Ducoudray. La liste de déportation comprenait en outre les deux directeurs Carnot et Barthélemy, l'ex-ministre de la police Cochon, le ci-devant général Miranda, le journaliste Suard, l'ex-commandant de la garde du Corps-Législatif Ramel, enfin les trois condamnés de la conspiration royaliste de pluviôse, Brottier, Lavilheurnois et Duverne de Presle. Quelques uns des proscrits parvinrent à se soustraire au décret de déportation; de ce nombre fut Carnot, qui se retira en Allemagne. Cayenne était le lieu d'exil assigné aux déportés; mais beaucoup d'entre eux obtinrent l'autorisation de résider dans l'île de Ré, et ne quittèrent pas le sol de la France.

Là ne s'arrêtèrent pas les rigueurs dont le Directoire crut devoir frapper les fauteurs de cette conspiration royaliste qui tendait à renverser le gouvernement par les conseils. Les propriétaires et les principaux rédacteurs de quarante-deux journaux contre-révolutionnaires de Paris et des départements furent aussi déportés sur le rapport de Charles Bailleul au nom d'une commission spéciale. Déjà affaibli par la défaite de vendémiaire, le parti royaliste ne se releva pas du coup que lui porta le 18 fructidor; à dater de ce jour jusqu'à la chute du trône impérial, il ne révélera plus son existence, dans cet intervalle de dix-sept années, que par de ténébreux et inutiles complots contre la vie de l'homme prodigieux en qui se concentreront bientôt les destinées de la Révolution et celles de la France régénérée.

Les conseils procédèrent à l'élection de deux nouveaux membres du Directoire. Le jurisconsulte Merlin de Douai remplaça Barthélemy; Carnot eut pour successeur François de Neufchâteau, administrateur habile et laborieux, mais sans portée politique. Toute la puissance directoriale se concentra dans les mains du triumvirat qui venait de triompher à la fois de la minorité du gouvernement et de la majorité du Corps-Législatif.

La trahison de Pichegru, déjà clairement établie par les papiers saisis à Venise sur le comte d'Entraigues, fut bientôt après constatée avec une nouvelle évidence par la communication que Moreau se décida enfin, à la nouvelle du 18 fructidor, à faire au Directoire des pièces trouvées dans le fourgon de Kinglin. Le Directoire reprocha à Moreau, non sans quelque raison, sa communication tardive; et cette conduite semblant équivoque, on lui ôta le commandement de l'armée du Rhin, qui fut donné à Augereau en récompense de son zèle dans l'expédition du 18 fructidor. Hoche à cette époque ayant succombé à quelques jours d'une maladie violente que l'on attribua au poison, Augereau lui succéda également dans le commandement de l'armée de Sambre-et-Meuse, et les deux armées réunies prirent le nom d'*armée d'Allemagne*.

Le Directoire attachait la plus haute importance à l'opinion que le vainqueur de l'Italie prendrait du coup d'État du 18 fructidor et des mesures qui

l'avaient suivi. Le 22, Talleyrand-Périgord, qui avait été appelé peu de temps auparavant au ministère des relations extérieures, où il déploya dès lors cette sagacité supérieure et cette profonde habileté qui ont caractérisé dans toutes ses phases la longue carrière politique de cet homme remarquable, Talleyrand, dis-je, écrivait au général Bonaparte : « Vous lirez dans les proclamations qu'une conspiration véritable, et tout au profit de la royauté, se tramait depuis long-temps contre la Constitution. Déjà même elle ne se déguisait plus ; elle était visible aux yeux des plus indifférents. Le mot *patriote* était devenu une injure ; toutes les institutions républicaines étaient avilies ; les ennemis les plus irréconciliables de la France accouraient en foule dans son sein, y étaient accueillis, honorés. Un fanatisme hypocrite nous avait transportés tout-à-coup au XVI[e] siècle. La division était au Directoire ; dans le Corps-Législatif siégeaient des hommes véritablement élus d'après les instructions du prétendant, et dont toutes les motions respiraient le royalisme. Le Directoire, fort de toutes ces circonstances, a fait saisir les conjurés. Pour confondre à la fois et les espérances et les calomnies de tous ceux qui auraient désiré ou qui méditeraient encore la ruine de cette Constitution, une mort prompte a été prononcée, dès le premier jour, contre quiconque rappellerait la royauté, la constitution de 93 ou d'Orléans. » Quelques jours après, le ministre ajoutait dans une autre dépêche : « Les cours de Vienne et de Londres étaient d'accord tout-à-fait avec la faction qui vient d'être abattue chez nous. Les négociations de ces deux cours et les mouvements de l'intérieur allaient ensemble. Les membres de Clichy et le cabinet de l'empereur avaient pour objet commun et manifeste le rétablissement d'un roi en France, et une paix honteuse, par laquelle l'Italie devait être rendue à ses anciens maîtres. »

1797.
AN V.

Les machinations de la faction royaliste à l'intérieur, sous l'inspiration directe du prétendant, avaient réellement influé sur les négociations de la paix entre Bonaparte et les représentants du cabinet de Vienne. Dans l'attente d'une contre-révolution que l'émigration proclamait comme certaine, et que, d'après la situation des partis en France, l'Autriche regardait au moins comme possible, la cour impériale avait secrètement prescrit à ses fondés de pouvoirs de traîner les choses en longueur et de gagner du temps. Ouvertes à Udine le 1[er] juillet, après l'échange des ratifications des préliminaires de Leoben, qui avait eu lieu le 24 mai à Montebello, les négociations semblaient en effet devoir se prolonger indéfiniment. On était arrivé au milieu de septembre, et l'on n'était guère plus avancé qu'au premier jour. La France y était représentée par le général Clarke ; Napoléon avait annoncé qu'il n'y assisterait que lorsqu'il jugerait par le protocole que les négociateurs autrichiens voulaient franchement la paix. La journée du 18 fructidor changea tout-à-coup les dispositions temporisatrices du ca-

1797. binet aulique. Le comte de Cobentzel accourut à Udine, muni de pleins
AN VI. pouvoirs de l'empereur, dont il avait toute la confiance. Bonaparte, de son
26 septembre. côté, quitta Milan et vint s'établir à la résidence de Passeriano, à quelques
(5 vendém.) lieues d'Udine. Les négociations se suivirent dès lors d'une manière sérieuse sur les bases suivantes : Limites du Rhin pour la France ; — Venise et les limites de l'Adige pour l'empereur ; — Mantoue et les limites de l'Adige pour la nouvelle république Cisalpine, que Bonaparte avait constituée trois mois auparavant (29 juin) par la réunion des républiques Transpadane et Cispadane, que séparait le Pô, la première formée par l'ancien Milanais, la seconde du ci-devant duché de Modène et des trois légations enlevées au pape par le traité de Tolentino, c'est-à-dire du pays compris entre le duché de Parme et l'Adriatique. Bientôt le Directoire, dans ses instructions transmises au général négociateur, ne se montra plus disposé à d'aussi grandes concessions : il refusait la cession de Venise à l'Autriche, et voulait l'affranchissement de l'Italie jusqu'au Lizonzo ; mais Bonaparte désirait ardemment la conclusion du traité, sachant que la France appelait alors la paix de tous ses vœux, et certain que la gloire tout entière en rejaillirait sur lui. Les nouvelles instructions du gouvernement auraient inévitablement amené la rupture des négociations et la reprise des hostilités : le général
17 octobre. passa outre, et le 17 octobre il signa la paix à Passeriano. Il fallut à Bona-
(26 vendém.) parte, pour obtenir ce grand résultat, toute la fermeté de son caractère et la constante préoccupation du but qu'il voulait atteindre ; car s'il avait à résister d'un côté aux instructions belliqueuses du gouvernement directorial, il lui fallait lutter de l'autre contre les prétentions ou les résistances des négociateurs autrichiens. Le 16 octobre, la veille même de la signature du traité, tout fut sur le point d'être rompu. Le comte de Cobentzel, chez qui la conférence se tenait ce jour-là, rappelait quelle augmentation de puissance la France trouvait dans ses riches acquisitions sur le Rhin, sur les Alpes et en Italie, et représentait que sa cour était loin de trouver dans les indemnités qui lui étaient offertes le dédommagement des immenses sacrifices qu'on exigeait d'elle. L'empereur, disait-il, était irrévocablement résolu à s'exposer à toutes les chances de la guerre, à fuir même au besoin de sa capitale, plutôt que de consentir à une paix aussi désavantageuse ; la Russie lui offrait des armées, qui étaient prêtes à accourir au secours de la cour impériale, et l'on verrait ce qu'étaient les troupes russes ; il était bien évident que le négociateur français faisait céder son caractère de plénipotentiaire à ses intérêts de général, et qu'il ne voulait pas la paix. — « Je partirai cette nuit même, ajouta le ministre de l'empereur, et tout le sang qui coulera dans cette nouvelle lutte retombera sur votre tête ! » Vivement piqué de cette sortie, Bonaparte se leva brusquement, et saisissant sur un guéridon un cabaret de porcelaine, présent de l'impératrice Cathe-

rine au comte de Cobentzel : « Eh bien, s'écria-t-il, la trève est donc rompue 1797.
» et la guerre déclarée ! Mais souvenez-vous qu'avant la fin de l'automne je AN VI.
» briserai votre monarchie comme je brise cette porcelaine ! » — et la lançant avec force sur le parquet, qu'elle couvrit de ses débris, il salua et sortit sans ajouter un mot. Les plénipotentiaires autrichiens étaient restés interdits. Peu d'instants après ils surent qu'en montant en voiture Bonaparte avait expédié un officier à l'archiduc Charles pour le prévenir que les négociations étaient rompues et que les hostilités recommenceraient sous vingt-quatre heures. M. de Cobentzel, effrayé, envoya immédiatement à Passeriano la déclaration qu'il adhérait à l'ultimatum de la France, et le lendemain, 17, la paix fut signée *. Le traité fut daté de Campo-Formio, petit village situé entre Passeriano et Udine, et qui avait été neutralisé pour les négociations.

Ce traité, qui marque une époque mémorable dans nos annales révolutionnaires, reconnaissait à la République ses limites naturelles, le Rhin, les Alpes, la Méditerranée, les Pyrénées et l'Océan ; il accédait à la création de la république Cisalpine, et il cédait le Brisgaw au duc de Modène, en dédommagement de la perte que ce dernier faisait de ses États, compris dans cette nouvelle république ; ce qui éloignait les États héréditaires des frontières françaises. Il fut convenu que le boulevard important de Mayence serait remis aux troupes de la République, d'après une convention militaire qui serait faite à Rastadt, où le plénipotentiaire français et le comte de Cobentzel se donnèrent rendez-vous. Tous les princes dépossédés sur la rive gauche du Rhin durent être indemnisés sur la rive droite, par la sécularisation des princes ecclésiastiques. La paix de l'Europe devait se traiter à Rastadt ; le cabinet du Luxembourg et celui de Vienne marcheraient de concert. Le territoire prussien sur la rive gauche était réservé, et il était convenu qu'il serait cédé à la République par le traité de Rastadt, mais avec un équivalent en Allemagne pour l'Autriche. Enfin Corfou, Zante, Céphalonie, Sainte-Maure, Cérigo, étaient cédées à la France, qui de son côté consentait à ce que l'empereur se mît en possession de la portion des États vénitiens situés sur la rive gauche de l'Adige. On verra bientôt quelle haute importance le négociateur français attachait à cette acquisition pour la République des îles de la mer d'Ionie.

Le traité de Campo-Formio surprit le Directoire, qui était loin de s'y attendre. Il laissa percer son mécontentement ; on assure même qu'il eut un instant la pensée de ne pas le ratifier. Mais il n'osa pas risquer un tel éclat ; l'opinion publique était trop prononcée **. C'est donc avec raison que l'on a dit qu'à Campo-Formio Bonaparte imposa la paix tout à la fois à l'Autriche et au Directoire.

* *Mémoires de Napoléon*, t. II, p. 345.
** *Id.*, p. 353.

1797. AN VI. Bonaparte, en quittant ces belles contrées de l'Italie qui le proclamaient leur libérateur, et où il avait en dix-huit mois accompli de si grandes choses, adressa aux populations de la Cisalpine une proclamation remarquable par la sagesse des principes qu'elle renferme, après cette époque de propagandisme furieux dont on sortait à peine. « Nous vous avons donné la liberté, leur disait-il; sachez la conserver.

» Pour être dignes de votre destinée, ne faites que des lois sages et modérées.

» Faites-les exécuter avec force et énergie.

» Favorisez la propagation des lumières et respectez la religion.

» Composez vos bataillons, non pas de gens sans aveu, mais de citoyens qui se nourrissent des principes de la République, et soient immédiatement attachés à sa prospérité.

» Vous avez en général besoin de vous pénétrer du sentiment de votre force et de la dignité qui convient à l'homme libre.

» Divisés et pliés depuis des siècles à la tyrannie, vous n'eussiez pas conquis votre liberté; mais sous peu d'années, fussiez-vous abandonnés à vous-mêmes, aucune puissance de la terre ne sera assez forte pour vous l'ôter.

» Jusqu'alors la grande nation vous protégera contre les attaques de vos voisins... »

Bonaparte se rendit directement à Rastadt, par le mont Cénis et Genève; à son arrivée à Rastadt, où devaient se régler les dernières dispositions de la pacification générale du Continent, il y trouva deux plénipotentiaires français, Treilhard et Bonnier, que le Directoire lui adjoignait pour suivre les négociations. Mais prévoyant qu'elles seraient embarrassées de longueurs interminables, qui ne pouvaient convenir ni à son caractère ni à ses vues, il quitta bientôt après l'Allemagne, et se dirigea rapidement vers Paris. Il y fut reçu avec un enthousiasme inexprimable. Le nombre, la grandeur, la rapidité de ses victoires, la paix glorieuse qui les avait couronnées, le génie de l'homme de guerre et du diplomate que, si jeune encore, il venait de déployer à un degré si éminent, entouraient son nom et sa personne d'un prestige qui entraînait toutes les imaginations et commandait l'admiration de tous. Bonaparte venait d'effacer sous l'éclat de sa gloire la gloire de tous les généraux qui l'avaient précédé dans les guerres de la Révolution; il venait de prendre place dans la brillante pléiade d'hommes immortels qu'à de longs intervalles les traditions de l'humanité transmettent à l'admiration des races futures. Et puis, cet éclat dont il venait de ceindre son front rejaillissait sur la France entière, que ses victoires avaient faite si grande et si respectée aux yeux de l'Europe. Déjà la nation semblait s'identifier en lui; elle se sentait grande de sa grandeur et glorieuse

de sa gloire. Le Directoire voulut lui faire une réception solennelle. La cour du palais du Luxembourg fut choisie pour cette cérémonie; aucune salle n'aurait été assez vaste pour contenir la foule qu'elle devait attirer. Malgré le froid de la saison, les fenêtres étaient encombrées de spectateurs, et les toits en étaient chargés. Les cinq directeurs, en costume romain, étaient placés sur une estrade surmontée de trophées formés par les drapeaux conquis en Italie; près des directeurs étaient rangés les députés des deux Conseils, les tribunaux et l'institut. Une musique harmonieuse faisait entendre par intervalle des hymnes patriotiques; l'air retentissait de vives acclamations. Il y avait de la grandeur dans ce spectacle; toutes les âmes étaient pénétrées de ces émotions fortes et profondes qui ébranlent si puissamment nos organes et qui jaillissent en explosions d'enthousiasme. Le général arriva très simplement vêtu, suivi de ses aides-de-camp, tous d'une taille plus haute que la sienne, dit un témoin oculaire, mais presque courbés par le respect qu'ils lui témoignaient. L'élite de la France, alors présente, couvrait le général victorieux d'applaudissements. Talleyrand, comme ministre des relations extérieures, le présenta au Directoire; on remarqua cette phrase dans l'allocution que prononça le ministre : « Ah! loin de redouter ce qu'on voudrait appeler son ambition, je sens qu'il nous faudra peut-être le solliciter un jour pour l'arracher aux douceurs de sa studieuse retraite... » Bonaparte prit ensuite la parole; ses phrases courtes, heurtées, mais pleines d'un sens profond, étaient avidement recueillies.

1797. AN VI. 20 frimaire. (10 décemb.)

» Le peuple français, pour être libre, avait des rois à combattre, dit-il.

» Pour obtenir une Constitution fondée sur la raison, il avait dix-huit » siècles de préjugés à vaincre.

» La Constitution de l'an III et vous, avez triomphé de tous ces obstacles.

» La féodalité et le royalisme ont successivement, depuis vingt siècles, » gouverné l'Europe; mais de la paix que vous venez de conclure date l'ère » des gouvernements représentatifs.

» Vous êtes parvenus à organiser la grande nation, dont le vaste terri- » toire n'est circonscrit que parce que la nature en a posé elle-même les » limites.

» Vous avez fait plus.

» Les deux plus belles parties de l'Europe, jadis si célèbres par les arts, » les sciences et les grands hommes dont elles furent le berceau, voient » avec les plus grandes espérances le génie de la liberté sortir des tombeaux » de leurs ancêtres.

» Ce sont deux piédestaux sur lesquels les destinées vont placer deux » puissantes nations.

» Je remets entre vos mains le traité de Campo-Formio ratifié par l'em- » pereur.

1797.
AN VI.

« La paix assure la liberté, la prospérité et la gloire de la République.

« Lorsque le bonheur du peuple français sera assis sur les meilleures lois » organiques, l'Europe entière deviendra libre. »

Deux officiers supérieurs portaient, à cette imposante cérémonie, le drapeau que le corps législatif avait donné à l'armée d'Italie. Il était couvert d'inscriptions en lettres d'or : c'était un magnifique résumé de la campagne commencée à Montenotte au pied de l'Apennin, et terminée à Knittelfeld au cœur des États autrichiens. On y lisait :

L'armée d'Italie a fait cent cinquante mille prisonniers.

Elle a pris cent soixante-dix drapeaux, cinq cent cinquante pièces d'artillerie de siége, six cents pièces de campagne, cinq équipages de pont, neuf vaisseaux de soixante-quatre canons, douze frégates, douze corvettes, dix-huit galères.

Armistices avec les rois de Sardaigne, de Naples, le pape, les ducs de Parme et de Modène.

Préliminaires de Leoben.

Convention de Montebello avec la république de Gênes.

Traité de paix de Tolentino.

Traité de Campo-Formio.

Donné la liberté aux peuples de Bologne, Ferrare, Modène, Massa-Carrara, de la Romagne, de la Lombardie, de Brescia, de Bergame, de Mantoue, de Crème, d'une partie du Véronais, de Chiavenna, de Bormio et de la Valteline; aux peuples de Gênes, aux fiefs impériaux, aux peuples des départements de Corcyre, de la mer Égée et d'Ithaque.

Envoyé à Paris les chefs-d'œuvre de Michel-Ange, du Guerchin, du Titien, de Paul Véronèse, du Corrège, de l'Albane, des Carrache, de Raphaël, de Léonard de Vinci, etc.

Gagné dix-huit batailles rangées et triomphé dans soixante-sept combats.

Bonaparte avait gardé le silence sur l'événement du 18 fructidor; Barras, qui lui répondit au nom du Directoire, s'étendit longuement sur cette journée. Il parla en termes pompeux des exploits du général et de la brave armée d'Italie; il annonça, en finissant, un grand projet que le gouvernement méditait depuis plusieurs mois, et dont l'exécution était confiée au triomphateur de l'Italie, celui d'une descente en Angleterre. « Citoyen général, dit-il, couronnez une si belle vie par une conquête que la grande nation doit à sa dignité outragée. Allez, par le châtiment du cabinet de Londres, effrayer les gouvernements insensés qui tenteraient encore de méconnaître la puissance d'un peuple libre. Votre cœur est le temple de l'honneur républicain; c'est à ce puissant génie qui vous embrase que le Directoire confie cette auguste entreprise... Pompée ne dédaigna pas d'écraser les pirates : plus grand que ce Romain, allez enchaîner ce gigantesque forban

qui pèse sur les mers; allez punir dans Londres des outrages trop longtemps impunis... » 1797. AN VI.

La paix était rétablie sur le Continent. Parmi les ennemis que les déclamations propagandistes de 92 et de 93 avaient soulevés contre nous en Europe, un seul restait encore en armes; et cet ennemi, le plus opiniâtre comme il avait été le plus acharné, c'était l'Angleterre. Un moment, il est vrai, dans les derniers mois de 96, à l'époque des triomphes de Bonaparte sur l'Adige, le cabinet de Saint-James avait paru disposé à ouvrir avec le Directoire des négociations dont la paix aurait été le terme; mais ces feintes ouvertures n'avaient eu d'autre objet de la part de Pitt que d'apaiser l'opposition du Parlement et de gagner du temps pour se préparer à reprendre la lutte. Le Directoire ne tarda pas à pénétrer les vues astucieuses du chef du cabinet britannique; l'envoyé anglais, lord Malmesbury, reçut l'injonction de quitter Paris sous quarante-huit heures. Reprises à Lille huit mois plus tard, après la signature des préliminaires de Leoben, mais dans des dispositions tout aussi peu sincères, les négociations n'amenèrent encore aucun résultat. Après avoir pendant cinq ans soldé contre nous les armées d'une partie de l'Europe, dans l'espoir d'affaiblir et d'abaisser la seule rivale de puissance dont elle eût à craindre le contact immédiat, l'Angleterre ne pouvait accéder de bonne foi à une paix qui nous laissait beaucoup plus grands, plus forts et plus redoutables qu'avant la lutte. Convaincu qu'un retour sincère de relations pacifiques était désormais impossible, le Directoire avait conçu la pensée d'une expédition qui irait frapper au cœur cette puissance altière qui jusque là s'était regardée comme inexpugnable au fond de son île, sous la protection de ses remparts flottants; et le général victorieux qui venait d'abaisser l'orgueilleuse Autriche lui parut l'homme éminemment propre à engager cette lutte corps à corps, et à étouffer le géant sous une puissante étreinte. Bonaparte accepta ce nouveau commandement; mais déjà il avait d'autres vues, que bientôt il fit partager au Directoire. Jeter sur la plage anglaise une armée nombreuse, et venir dicter à Londres les conditions de la paix, n'était pas une entreprise qui étonnât son esprit; mais il ne lui semblait pas que le résultat définitif pût ainsi répondre au but qu'on s'y proposait. Une descente en Angleterre ne pouvait qu'humilier les éternels rivaux de France; déjà Bonaparte voulait plus : il voulait les anéantir. A la lueur de notre flotte incendiée dans Toulon par des mains anglaises, s'était allumée dans son âme, contre l'Anglais et sa politique, une haine qui ne devait plus s'éteindre : déjà commençait entre lui et l'Angleterre ce duel à mort dans lequel elle ou lui devait succomber. C'est l'Angleterre qui a survécu à la lutte; mais trente années écoulées depuis le jour qui en a vu le terme n'ont pas suffi encore à cicatriser les plaies profondes qu'elle y a reçues. Bonaparte avait bien aperçu le

1797. AN VI. point vulnérable de cette puissance gigantesque. C'est par le commerce qu'elle vit : c'était dans son commerce qu'il fallait la frapper. Depuis la perte de ses riches colonies américaines, sa prodigieuse activité commerciale se tournait principalement vers l'Inde : en l'attaquant dans son commerce de l'Inde, on l'attaquait dans les sources mêmes de sa force et de sa vie. C'était un arbre immense dont on détruirait les racines, et qui, cessant de recevoir les sucs nourriciers qu'elles puisaient dans le sol, se dessécherait rapidement, et couvrirait bientôt la terre de ses vastes débris. Les regards de Bonaparte se portèrent sur une contrée admirablement située pour nous conduire à ce grand but : c'était l'Egypte. Point intermédiaire entre l'Europe et l'Asie, l'Egypte nous offrait une station précieuse et un excellent point de départ pour nos entreprises ultérieures dans la mer des Indes, en même temps que nous y trouverions un ample dédommagement de la perte de nos colonies, tombées dans les mains des Anglais depuis l'origine des guerres de la Révolution. En nous emparant de l'Egypte, et en nous assurant la possession des îles qui commandent la navigation de la Méditerranée, telles que les Iles Ioniennes, Malte et Candie, nous faisions de cette belle mer intérieure un lac français, nous devenions les maîtres exclusifs du riche commerce du Levant, nous réalisions ainsi une pensée dès long-temps conçue par l'ancien cabinet de Versailles, ainsi que l'attestaient les documents déposés aux Archives ; enfin, nous préparions d'une manière efficace les moyens de saper et de renverser les établissements britanniques en Orient. Cette grande pensée s'était depuis plusieurs mois emparée de l'imagination active de Bonaparte ; à Montebello, au milieu des nombreuses préoccupations que lui devaient donner les graves intérêts engagés dans les négociations diplomatiques, elle venait souvent s'offrir à son esprit. Le 16 août 1797, il écrivait au Directoire : « Les Iles de Corfou, de Zante et de Céphalonie sont plus intéressantes pour nous que toute l'Italie ensemble. Je crois que si nous étions obligés d'opter, il vaudrait mieux restituer l'Italie à l'empereur et garder les îles, qui sont une source de richesses et de prospérité pour notre commerce. L'empire des Turcs s'écroule tous les jours ; la possession de ces Iles nous mettra à même de le soutenir, autant que cela sera possible, ou d'en prendre notre part. *Les temps ne sont pas éloignés où nous sentirons que pour détruire véritablement l'Angleterre, il faut nous emparer de l'Egypte.* » Il écrivait en même temps à M. de Talleyrand, qui venait d'être appelé au ministère des relations extérieures : « Pourquoi ne nous emparerions-nous pas de l'île de Malte? L'amiral Brueys pourrait très bien mouiller là et s'en emparer. Quatre cents chevaliers et au plus un régiment de cinq cents hommes sont la seule garde qu'ait la ville de Lavalette. Les habitants sont très bien portés pour nous. Avec l'Ile de Saint-Pierre, que nous a cédée le roi de Sardaigne, Malte et Corfou,

nous serons maîtres de toute la Méditerranée. S'il arrivait qu'à notre paix 1797.
avec l'Angleterre nous fussions obligés de céder le cap de Bonne-Espérance, AN VI.
il faudrait alors nous emparer de l'Egypte.... »

M. de Talleyrand répondait à Bonaparte : « Vos idées à l'égard de l'Egypte sont grandes, et l'utilité doit en être sentie; je vous écrirai sur ce sujet au large.... L'Egypte, comme colonie, remplacerait bientôt les productions des Antilles, et, comme chemin, nous donnerait le commerce de l'Inde; car tout, en matière de commerce, réside dans le temps, et le temps nous donnerait cinq voyages contre trois par la route ordinaire. »

Il y avait d'ailleurs dans ce projet de la conquête de l'Egypte quelque chose de grandiose et d'héroïque qui devait agir puissamment sur un esprit de la trempe de celui de Bonaparte. Une expédition guerrière dans cet antique empire des Pharaons, dans cette terre célèbre à tant de titres et qui porte encore aujourd'hui les plus vieux monuments de la civilisation occidentale, une telle expédition devait se colorer de la teinte de merveilleux qui s'attache à tout ce qui touche à ces poétiques régions de l'Orient, si fécondes en merveilles et si riches de souvenirs. L'imagination des hommes en serait vivement frappée, et le nom du guerrier qui y conduirait nos légions s'associerait bientôt aux grands noms d'Alexandre et d'Auguste. Le gouvernement, déjà préparé par les précédentes communications du général, adopta sans peine un plan qui lui offrait le double avantage de conduire à la réalisation prochaine des projets médités contre l'Angleterre, et d'éloigner de la France un homme dont l'ambition mal dissimulée, soutenue par l'immense ascendant qu'il venait d'acquérir sur son armée et sur l'esprit public, commençait à donner aux directeurs de sérieuses inquiétudes. L'expédition d'Egypte fut résolue, et Bonaparte eut la direction exclusive des préparatifs. Dès lors le projet d'une descente en Angleterre, solennellement annoncé dans le discours de Barras, ne servit plus qu'à couvrir les apprêts de cette expédition lointaine, qui lui était substituée.

Au milieu de ces idées de conquête et de grandeur militaire, le gouvernement directorial travaillait incessamment à sortir des embarras intérieurs que lui avait légués la Convention. Le plus pressant de ces embarras, parce que les graves inconvénients s'en faisaient sentir à toute heure, était celui des finances. Le Directoire, après de longs tâtonnements, adopta un plan qui avait pour effet de combler le gouffre du déficit et de ramener l'ordre dans le chaos de la comptabilité publique, mais qui fut qualifié de banqueroute par ceux dont il froissait les intérêts privés, et qui excita conséquemment de violentes clameurs. Ce plan consistait dans la réduction de la dette
publique au tiers de son chiffre nominal. Il fut décrété que ce *tiers consolidé* 8 nivôse.
serait inscrit comme dette perpétuelle au grand-livre de la dette publique, (28 décemb.)
et que les deux autres tiers seraient remboursés au capital de vingt fois la

1797. AN VI. rente en bons recevables en paiement des biens nationaux. Différents incidents qui devaient avoir une grande influence sur la marche ultérieure des affaires européennes vinrent à cette époque partager l'attention générale. Le 28 décembre, le jour même où les Anciens sanctionnaient à Paris cette grave résolution relative à la reconstitution de la dette publique, Rome était le théâtre d'une émeute populaire qui entraîna de sérieuses conséquences. Le Vatican, plutôt aigri que corrigé par le traité de Tolentino, persistait dans son système d'aversion contre la France. Ce cabinet de faibles vieillards sans sagesse, — pour employer les expressions dont Napoléon a caractérisé cet événement *, — fit fermenter autour de lui l'opinion. Une insurrection démocratique éclata dans Rome; les troupes papales la réprimèrent, et un groupe d'insurgés fut poursuivi jusqu'au palais de l'ambassadeur de France, où il était venu se réfugier. Le général français Duphot, qui voulut s'interposer, fut atteint de plusieurs coups de feu et frappé à mort sur les marches mêmes du palais. L'ambassadeur quitta immédiatement Rome et se retira à Florence : c'était Joseph Bonaparte, frère du général. Celui ci, consulté, répondit par son adage habituel, « que ce n'était point à un incident à gouverner la politique, mais bien à la politique à gouverner les incidents. » Il voulait que le gouvernement français, se dirigeant sur une modération que commandait l'état actuel des choses, se contentât d'exiger une éclatante réparation, et reçût les excuses du Vatican. Mais le Directoire, cédant ici à l'influence de Laréveillère-Lépaux, qui avait l'ambition de fonder un culte philosophique sous le nom de *théophilanthropie*, se rangea au parti le plus violent, et décida qu'on marcherait contre le pape. « Le temps était venu, disait Laréveillère, de faire disparaître la vieille idole. — Le mot de république romaine suffirait pour transporter toutes les imaginations ardentes de la Révolution, ajoutait-il. Le chef de l'armée d'Italie avait été trop circonspect dans le temps; si on avait aujourd'hui des querelles avec le pape, c'était uniquement sa faute. Mais peut-être le général Bonaparte avait-il ses vues particulières. En effet, ses formes civiles, ses ménagements vis-à-vis du pape, sa généreuse compassion pour des prêtres déportés lui avaient donné en France bien des partisans qui ne l'étaient

1798. pas de la Révolution **. » Berthier, qui avait succédé à Bonaparte dans le commandement de l'armée d'Italie, reçut ordre de marcher sur Rome et de proclamer le rétablissement de la république romaine, ce qui fut exécuté.

27 pluviôse. Le Capitole vit ressusciter les noms et les titres de sa grandeur antique;
(15 février.) Rome eut de nouveau des consuls, un sénat et des tribuns : il ne lui manqua que l'esprit et le courage du peuple-roi. Le pape se retira à Valence en

* *Mémoires dictés à Sainte-Hélène*, t. II, p. 373.
** Napoléon, *Mémoires*, II, 374.

Dauphiné, où il mourut l'année suivante. Un si brusque changement devait 1798.
fomenter bien des oppositions secrètes, et exciter surtout le mécontentement AN VI.
et les appréhensions de l'Europe à peine calmée, qui ne pouvait voir sans de trop légitimes inquiétudes cet incessant envahissement de la nouvelle propagande républicaine, dont le gouvernement directorial semblait avoir hérité du Comité de Salut Public.

Le Directoire fournit bientôt aux cabinets de l'Europe un nouveau sujet d'alarmes et de mécontentement par sa conduite avec la Suisse. La République française avait eu constamment à se plaindre des dispositions malveillantes du canton aristocratique de Berne, foyer permanent des intrigues par lesquelles les agents de l'étranger et ceux de l'émigration avaient constamment cherché à agiter la France. On ne pouvait donc trouver étonnant que le gouvernement directorial profitât de la nouvelle position que les victoires d'Italie et le traité de Campo-Formio avaient faite à la France pour détruire la prépondérance de l'aristocratie bernoise. Une saine politique conseillait cette conduite; mais elle voulait aussi que l'emploi des moyens violents fût évité, et que l'on arrivât au but sans bouleversements. Telle ne fut pas la marche du Directoire, malgré les vives représentations de Bonaparte, qui prévoyait les conséquences de cette politique de violence *. *Messieurs* de Berne avaient pour sujets les habitants du pays de Vaud, petit peuple presque français par sa langue, par ses mœurs, par ses habitudes, et que d'anciens traités mettaient sous le patronage de la France. Le Directoire évoqua ces vieux traités, et s'en fit une arme contre les Bernois. Les Vaudois s'insurgèrent contre les patriciens qui les tenaient sous le joug; le cabinet du Luxembourg déclara par un acte public qu'il prenait sous sa protection les habitants du pays de Vaud qui réclameraient sa médiation (28 décembre 1797). Le Directoire avait résolu d'abolir la constitution fédérative de la Suisse, et de soumettre tous les cantons au régime uniforme d'une constitution démocratique. On saisit le premier prétexte pour déclarer la guerre à ce pays, dont la neutralité au milieu de nos luttes contre l'Europe nous avait été si précieuse. Une armée conduite par le général Brune envahit les cantons; le sénat de Berne a réuni vingt mille montagnards dont le colonel Weiss a pris le commandement. Le 2 mars, Soleure 2 mars.
est contrainte de nous ouvrir ses portes; le même jour, Fribourg est emportée (12 ventôse.)
d'assaut. L'ossuaire de Morat, antique trophée de la victoire des paysans suisses sur l'orgueilleux duc de Bourgogne, est détruit par nos soldats, qui n'y voient qu'un monument de la défaite d'une armée française. Vainement les Bernois essaient de nous disputer à Fraonbrün les approches de leur ville; nos colonnes se fraient un passage sur le corps de

* *Mémoires de Napoléon*, II, 371.

1798. AN VI. 5 mars. (15 ventô e.) deux mille cadavres, et Berne est à nous avec son arsenal et son trésor, dont la renommée a grossi l'importance. Les huit millions qu'on y trouve seront abandonnés au chef de la future expédition d'Égypte, dont les préparatifs se poursuivent activement à Toulon. C'est alors que le Directoire dévoile le motif réel qui l'a porté à cette conquête. Une proclamation du général Brune annonce à l'Helvétie que la volonté de la grande République est de réunir les treize cantons sous une constitution unitaire calquée sur la constitution directoriale. Les cantons aristocratiques se soumettent : leur résistance a été vaincue ; mais une résistance nouvelle et plus opiniâtre s'élève au sein des petits cantons démocratiques. Schwitz, Uri, Glaris, Appenzell, Underwald et Zug protestent avec énergie, au nom de la liberté que leur ont léguée leurs pères, contre cette autre liberté qui leur est imposée comme un joug. « Où trouverez-vous ailleurs que chez nous un mode de gouvernement qui mette plus exclusivement entre les mains du peuple l'exercice et le droit de souveraineté ? disent-ils au Directoire français ; — un gouvernement où l'égalité civile et politique soit plus parfaite, où chaque citoyen jouisse d'une plus grande somme de liberté ? Nous ne portons d'autres chaînes que les chaînes légères de la religion et de la morale, d'autre joug que celui des lois que nous nous sommes données. Descendants de Guillaume Tell, nous qui avons maintenu sans la moindre altération la constitution qu'il nous a léguée, nous n'avons qu'un seul vœu. un vœu unanime, celui de rester soumis au gouvernement que la Providence et le courage de nos aïeux nous ont transmis. C'est nous, peuples de ces contrées, dont vous avez si souvent promis de respecter la souveraineté ; c'est nous qui sommes les souverains de ces petits cantons. Nous élisons nos magistrats et nous les révoquons à notre bon plaisir ; les divisions de nos cantons élisent nos conseils, qui sont nos représentants, les représentants du peuple. Telle est la base de nos constitutions. Ne reposent-elles pas sur des principes semblables à ceux sur lesquels votre gouvernement est assis ? » Mais ces représentations des pâtres de l'Underwald ne pouvaient changer la résolution que le Directoire considérait comme un grand acte de politique ; les montagnards exaspérés jurent de défendre jusqu'à la mort la franchise de leurs chaumières et l'indépendance de leurs vallées. Le général Schauembourg est envoyé en Helvétie contre eux ; et ces lieux fameux dans les annales helvétiques, qui avaient été au XIVe siècle le théâtre de la lutte héroïque des compatriotes de Guillaume Tell contre la féodalité allemande, le défilé de Kusnach, la plaine de Morgarten, voient encore une fois les courageux mais inutiles efforts d'une poignée de paysans à peine armés contre la domination étrangère. Il fallut enfin céder à la bravoure impétueuse et à la tactique de
12 avril. nos troupes ; tout plia, et la république helvétique fut proclamée. Mais de
(23 germinal.) ce jour il se forma en Suisse deux partis, le parti français et le parti autri-

chien, l'un rallié aux institutions dont le Directoire avait doté l'Helvétie, l'autre appelant l'étranger comme moyen d'affranchissement et la contre-révolution comme moyen de vengeance.

Bonaparte poursuivait avec la prodigieuse activité qui était un des traits de son caractère les immenses préparatifs de l'expédition d'Égypte. Il rassemblait des instruments, des outils, des livres, des machines, des modèles; il désignait dans son armée d'Italie et dans l'armée d'Allemagne les divisions qui devaient l'accompagner; il choisissait les savants qui devaient se joindre à l'expédition pour étudier et décrire la contrée que nos armes allaient soumettre, antiquaires, géographes, dessinateurs, médecins, naturalistes. Toulon était le point de réunion principal du matériel, des bâtiments et des troupes. Mais le plus profond mystère enveloppa jusqu'au dernier moment la destination véritable de ces formidables apprêts; le peu de personnes qui avaient été mises dans le secret le gardèrent fidèlement. Le public et toute l'Europe croyaient encore que ces armements de la Méditerranée étaient destinés à la descente dont le Directoire avait menacé l'Angleterre. Le cabinet de Saint-James, sérieusement alarmé, avait renforcé ses escadres et levé soixante mille *fencibles* ou gardes-côtiers, en même temps que Pitt intriguait activement près des cours de Vienne, de Russie, de Prusse, de Naples, de Sardaigne et de Toscane, pour entraver les négociations du congrès de Rastadt et préparer contre la France les éléments d'une seconde coalition. Pour un observateur attentif, la paix dont le traité de Campo-Formio avait posé les bases était loin d'être solidement assurée. Bonaparte, à qui ces inquiétants symptômes d'une nouvelle conflagration n'avaient pas échappé, hésita un moment à quitter la France, où des événements peut-être prochains pourraient faire regretter son absence et celle de l'armée d'élite qui allait suivre sa fortune. Mais les cinq directeurs, plus confiants dans leurs propres forces, et impatients de voir s'éloigner un homme qui leur inspirait à la fois de la jalousie et des craintes, persistèrent à presser l'expédition. Bonaparte a révélé plus tard les intrigues qui se croisaient autour de lui et autour du Directoire, dont elles menaçaient l'existence. « Un parti composé des députés influents dans les deux Conseils, les fructidoriens, qui cherchaient un protecteur, les généraux les plus marquants et les plus éclairés, pressèrent long-temps Napoléon de faire un mouvement et de se mettre à la tête de la République. Il s'y refusa; le temps n'était pas arrivé. Il ne se croyait pas assez populaire encore pour marcher seul. Il avait sur l'art de gouverner et sur ce qu'il fallait à une grande nation des idées différentes de celles des hommes de la Révolution et des assemblées; il craignait de compromettre son caractère. Il se détermina à partir pour l'Egypte, mais avec la résolution de reparaître dès que les circonstances viendraient à rendre sa présence nécessaire, comme déjà il l'en-

1798. AN VI. trevoyait. *Pour qu'il fût maître de la France, il fallait que le Directoire éprouvât des revers en son absence, et que son retour rappelât la victoire sous nos drapeaux* *.

20 floréal. (9 mai.) Bonaparte quitta Paris dans les premiers jours de mai, et se rendit en ligne directe à Toulon; les troupes s'embarquèrent le 9, et tout se disposa pour l'appareillage, qui eut lieu dix jours après. La proclamation qu'il adressa à son armée au moment où elle monta sur la flotte ne révélait rien encore du but réel de l'expédition. « Vous avez vaincu l'Autriche et soumis l'Italie, disait-il aux soldats qu'il avait conduits à Montenotte, à Lodi, à Rivoli, à Arcole; mais vous n'avez point encore assez fait pour la patrie, et la patrie n'a point encore assez fait pour vous. Je vais actuellement vous mener dans un pays où, par vos exploits futurs, vous surpasserez ceux qui étonnent aujourd'hui vos admirateurs, et rendrez à la patrie les services qu'elle a droit d'attendre d'une armée d'invincibles. Je promets à chaque soldat qu'au retour de cette expédition, il aura à sa disposition de quoi acheter six arpents de terre. »

Bonaparte et sa flotte, en s'éloignant des côtes de France, allaient laisser la République au milieu d'une nouvelle crise électorale. Cette fois encore, le Directoire se voyait exposé au choc de ce funeste système de *bascule* auquel lui-même s'était attaché d'abord comme au moyen le plus facile de gouverner les partis en les contenant l'un par l'autre, mais qui devait sitôt tourner contre lui-même. Malgré l'attention que le gouvernement avait eue, en fructidor, de tenir à l'écart ce qu'on nommait le parti *patriote*, il était impossible que l'anéantissement politique des royalistes ne réagît pas sur les espérances des hommes de prairial, et, jusqu'à un certain point, sur la masse des esprits. Cette disposition générale se manifesta dans les élections de l'an VI. Si le royalisme avait dominé dans les précédentes, celles-ci s'annoncèrent sous une couleur absolument différente, mais non moins hostile au gouvernement directorial. Les colléges électoraux retentirent encore une fois de déclamations démagogiques; la Constitution de 93 y fut hautement invoquée, et de nombreux vengeurs évoquèrent contre les *tyrans du Luxembourg* les mânes de Robespierre et de Babeuf. Le Directoire s'alarma, non sans raison, de ces symptômes menaçants. Dans ses messages aux conseils, dans ses adresses à la nation et aux électeurs, il s'éleva, aux approches des élections, contre les *désorganisateurs* et les *anarchistes*. Mais l'impulsion était donnée, et les proclamations du gouvernement ne purent empêcher un grand nombre de choix démocratiques. Le Directoire, s'armant alors d'une loi par laquelle le corps législatif lui avait accordé, le lendemain du 18 fructidor, le pouvoir de juger les opérations électorales,

* Napoléon, *Mémoires dictés à Sainte-Hélène*, t. II, p. 380.

résolut d'annuler ces choix hostiles, comme un an auparavant on avait cassé en partie les élections royalistes. Une commission de cinq membres formée au sein des conseils prit l'initiative de la mesure; et par une décision législative du 22 floréal les élections qui venaient d'avoir lieu furent en partie annulées. Ce nouveau coup d'État fut la contre-partie de celui du 18 fructidor; mais en marchant ainsi de secousse en secousse, et en appelant périodiquement à son secours contre ses adversaires des moyens de violence, à défaut des moyens de défense légale dont la défiance des auteurs de la nouvelle Constitution avait craint d'armer le pouvoir exécutif, le gouvernement de l'an III précipitait chaque jour sa propre chute. Un gouvernement constitutionnel ne peut vivre long-temps en dehors de la légalité; et si le vice est dans la Constitution même, il faut ou que la Constitution soit réformée, ou que le gouvernement périsse.

1798. AN VI. 22 floréal. (11 mai.)

L'époque du renouvellement par tiers des deux conseils était aussi celle du remplacement annuel d'un des cinq directeurs. Le sort fit sortir de la magistrature suprême François de Neufchâteau, et le choix du corps législatif le remplaça par l'avocat Treilhard, qui se trouvait alors à Rastadt comme un de nos plénipotentiaires.

Cependant la flotte expéditionnaire, sous voile et en rade depuis le 9 mai, leva définitivement l'ancre le 19, et perdit de vue les côtes de la Provence. Quelques jours après, l'escadre rallia successivement les convois partiels préparés à Gênes, à Ajaccio, à Civita-Vecchia; la flotte entière, rangée autour du vaisseau amiral *l'Orient*, que montait Bonaparte, offrit alors à l'œil un des spectacles les plus imposants que puisse concevoir l'imagination humaine. Treize vaisseaux de haut bord portant depuis 120 jusqu'à 74 canons, autant de frégates armées de 40 pièces en batterie, soixante-douze bâtiments inférieurs, bricks, avisos, tartanes et chaloupes canonnières, portant chacun de 12 à 16 canons, servaient d'escorte à près de quatre cents bâtiments de transport sur lesquels étaient répartis 36,000 hommes, dont 2,500 cavaliers, l'élite de cette belle armée d'Italie que Bonaparte avait formée à la victoire. Les âmes étaient pleines d'enthousiasme, et les esprits impatients de connaître le but de cette expédition mystérieuse. Nul jusque là ne l'avait pénétré; les Anglais eux-mêmes, si intéressés à être bien instruits, n'avaient recueilli à cet égard aucun indice certain. Ils étaient restés persuadés que l'objet réel de ces immenses préparatifs qui se poursuivaient simultanément sur toute l'étendue de nos côtes, était une descente en Angleterre ou en Irlande. Une escadre de trente vaisseaux, sous les ordres de lord Saint-Vincent, croisait dans les eaux de Gibraltar pour nous interdire la sortie du détroit; une seconde escadre de pareille force observait Brest.

19 mai. (30 floréal.)

L'expédition française dut à cette préoccupation dominante du cabinet britannique de pouvoir parcourir sans obstacle et sans combat toute la lon-

1798. gueur de la Méditerranée. Le 10 juin, après vingt-trois jours de navigation,
AN VI. nous arrivions devant Malte, où depuis long-temps des intelligences étaient
10 juin. pratiquées; les portes de La Vallette, une des places les mieux fortifiées du
(22 prairial.) monde, nous furent ouvertes sans coup férir. Bonaparte y laissa trois mille hommes, et remit à la voile après huit jours employés à organiser l'importante conquête que nous venions de nous assurer. Une flottille anglaise de treize vaisseaux, détachée de l'escadre de Gibraltar et commandée par le vice-amiral Nelson, était alors à notre recherche. Nelson, tardivement informé de notre départ de Toulon, s'était aussitôt dirigé vers le sud pour retrouver nos traces. Le 20 juin il apprenait à Naples la prise et l'occupation de Malte par nos troupes; soupçonnant alors la destination véritable de l'expédition française, il dirigea sa course vers Alexandrie, où il arriva le 29. Notre marche, plus embarrassée que la sienne, avait été moins rapide; elle avait aussi été moins directe : cette double circonstance prévint la rencontre des deux flottes. Ne trouvant à Alexandrie aucune nouvelle de l'escadre française, Nelson se porta immédiatement sur la côte syrienne, et de là sur Rhodes et la Morée, où il apprit enfin, dans les derniers jours de juillet, que depuis un mois notre armée avait pris terre en Égypte. Bien que supposant que l'escadre française avait déjà fait son retour sur Toulon, il se dirigea néanmoins de nouveau sur Alexandrie, dans l'intention d'observer nos mouvements et de bloquer la côte.

1er juillet. Ce fut dans la soirée du 1er juillet que nous arrivâmes en vue d'Alexan-
(13 messidor.) drie, où Nelson s'était montré deux jours auparavant. Un vent frais poussait avec force la mer sur les récifs qui bordent l'attérage, et rendait difficile l'approche de la plage; néanmoins l'impatience du général en chef ne lui permit pas de retarder d'une heure le débarquement. L'endroit où on l'opéra se nomme le Marabou; il est éloigné d'environ trois lieues d'Alexandrie du côté de l'ouest. Dès qu'il y eut à terre quelques milliers d'hommes, Bonaparte se mit à leur tête, et se dirigea vers la ville sans attendre le débarquement des chevaux et de l'artillerie. Les Arabes et les Turcs, retranchés derrière leurs remparts, essayèrent en vain de repousser nos colonnes par un feu nourri et une grêle de pierres; les murailles furent emportées d'assaut, et avant la fin du jour nous étions maîtres de la ville et des deux châteaux qui lui servent de citadelle. Le convoi vint aussitôt s'abriter dans le vieux port, et l'escadre alla mouiller dans la rade d'Aboukir, pour y achever avec plus de facilité le débarquement de l'artillerie.

L'Égypte, où l'armée française venait de planter son drapeau, était, nominalement bien plus que de fait, une possession de l'empire turc. Le pacha nommé par la Porte pour administrer cette belle province au nom du Grand-Seigneur n'avait qu'une autorité précaire et tout-à-fait illusoire; la domination réelle appartenait depuis de longues années à la valeureuse milice

des Mamelouks, troupe d'élite instituée pour défendre le pays contre les incursions des Arabes, et dont les chefs avaient fini par s'emparer de la domination. A l'époque de notre expédition, deux de ces chefs ou *beys*, Ibrahim et Mourad, long-temps rivaux de puissance, s'étaient d'un commun accord partagé l'autorité souveraine : Ibrahim était à la tête de l'administration civile; Mourad s'était réservé le commandement militaire. Retiré au fond de son palais du Caire, sans influence aucune et sans nulle action sur l'administration du pays, le pacha envoyé de Constantinople n'avait d'autres fonctions que de percevoir le tribut annuel que les beys consentaient encore à prélever pour la Sublime Porte sur les revenus de l'Égypte. 1798. AN VI.

Bonaparte essaya d'exploiter au profit de l'expédition cette situation politique. A peine débarqué, il adressa cette lettre au pacha turk :

« Le Directoire exécutif de la République française s'est adressé plusieurs fois à la Sublime Porte pour demander le châtiment des beys d'Égypte, qui accablaient d'avanies les commerçants français.

» Mais la Sublime Porte a déclaré que les beys, gens capricieux et avides, n'écoutaient pas les principes de la justice; et que non seulement elle n'autorisait pas les insultes qu'ils faisaient à ses bons et anciens amis les Français, mais que même elle leur ôtait sa protection.

» La République française s'est décidée à envoyer une puissante armée pour mettre fin aux brigandages des beys d'Égypte, ainsi qu'elle a été obligée de le faire, plusieurs fois dans ce siècle, contre les beys de Tunis et d'Alger.

» Toi qui devrais être le maître des beys, et que cependant ils tiennent au Caire sans autorité et sans pouvoir, tu dois voir mon arrivée avec plaisir.

» Tu es sans doute déjà instruit que je ne viens point pour rien faire contre le Koran ni le sultan; tu sais que la nation française est la seule et unique alliée qu'ait en Europe le sultan.

» Viens donc à ma rencontre, et maudis avec moi la race impie des beys. »

En même temps Bonaparte faisait proclamer dans Alexandrie, et bientôt après répandre dans toute l'Égypte, la déclaration suivante. Cette proclamation est une pièce caractéristique :

« Depuis assez long-temps les beys qui gouvernent l'Égypte insultent à la nation française et couvrent ses négociants d'avanies; l'heure du châtiment est arrivée.

» Depuis long-temps ce ramassis d'esclaves achetés dans le Caucase et dans la Géorgie tyrannise la plus belle partie du monde; mais Dieu, de qui tout dépend, a ordonné que leur empire finît.

» Peuple de l'Égypte, on dira que je viens pour détruire votre religion : ne le croyez pas! Répondez que je viens vous restituer vos droits, punir les usurpateurs, et que je respecte, plus que les Mamelouks, Dieu, son pro-

1798. AN VI.

phète et le Kuran. Dites-leur que tous les hommes sont égaux devant Dieu ; la sagesse, les talents et les vertus mettent seuls de la différence entre eux. Or, quelle sagesse, quels talents, quelles vertus distinguent les Mamelouks, pour qu'ils aient exclusivement tout ce qui rend la vie aimable et douce ?

» Si l'Égypte est leur ferme, qu'ils montrent le bail que Dieu leur a fait. Mais Dieu est juste et miséricordieux pour le peuple.

» Tous les Egyptiens seront appelés à gérer toutes les places ; les plus sages, les plus instruits, les plus vertueux gouverneront, et le peuple sera heureux.

» Il y avait jadis parmi vous de grandes villes, de grands canaux, un grand commerce ; qui a tout détruit, si ce n'est l'avarice, les injustices et la tyrannie des Mamelouks ?

» Cadis, cheiks, imans, tchorbadgis, dites au peuple que nous sommes amis des vrais musulmans. N'est-ce pas nous qui avons détruit le pape, qui disait qu'il fallait faire la guerre aux musulmans ? N'est-ce pas nous qui avons détruit les chevaliers de Malte, parce que ces insensés croyaient que Dieu voulait qu'ils fissent la guerre aux musulmans ? N'est-ce pas nous qui avons été dans tous les siècles les amis du Grand-Seigneur (que Dieu accomplisse ses désirs !) et les ennemis de ses ennemis ? Les Mamelouks, au contraire, ne se sont-ils pas révoltés contre l'autorité du Grand-Seigneur, qu'ils méconnaissent encore ? Ils ne suivent que leurs caprices !

» Trois fois heureux ceux qui seront avec nous ! Ils prospéreront dans leur fortune et leur rang. Heureux ceux qui seront neutres ! ils auront le temps d'apprendre à nous connaître, et ils se rangeront avec nous. Mais malheur, trois fois malheur à ceux qui s'armeront pour les Mamelouks et combattront contre nous ! Il n'y aura pas d'espérance pour eux ; ils périront ! »

Ces appels aux populations asservies de l'Egypte, par lesquels Bonaparte espérait isoler les seuls ennemis dangereux qu'il y eût à combattre, ne ralentissaient pas l'activité de ses préparatifs pour sa marche sur l'intérieur. Deux jours lui suffirent pour prescrire toutes les dispositions et pourvoir à toutes les mesures qu'exigeait la sécurité de notre établissement dans Alexandrie. Kléber, qui avait été blessé à l'assaut, fut laissé dans la place avec une garnison de quelques milliers d'hommes ; et dès le 4 juillet, notre avant-garde, commandée par Desaix, prit la direction du Caire à travers le désert de Damanhour, qui s'étend à gauche de la branche occidentale du Nil inférieur. Cette première marche dans un pays aride et brûlé, sans eau, sans habitations et sans abri, donna à nos troupes un avant-goût des souffrances de toute espèce qui les attendaient dans ces contrées que leur imagination leur avait peintes comme un séjour d'abondance et de délices. Là commencèrent pour une partie d'entre eux, chefs et soldats, les désenchan-

tements et les murmures. La vue du Nil fit bientôt trève à ce premier découragement ; en retrouvant l'eau et la fraîcheur, le soldat retrouvait toute l'ardeur de son enthousiasme. Une flottille partie de Rosette avait remonté dans le même temps le bras du fleuve que l'armée venait d'atteindre ; la jonction eut lieu le 12 à Rahmaniéh. Le lendemain 13, l'armée rencontra pour la première fois l'ennemi, qui jusque là s'était borné à barceler notre marche et à inquiéter les flancs et les derrières de notre colonne, à la manière des Tartares et des Arabes. Moorad-Bey, qui avait réuni un corps de douze cents Mamelouks, soutenu par quatre ou cinq mille Arabes, avait pris position au village de Chébreïss, à trois lieues au-dessus de Rahmaniéh, pour nous disputer le passage et nous rejeter vers la côte. Bonaparte, qui n'avait alors que deux cents hommes à peine de cavalerie, mal remise des fatigues de la traversée et des privations de la marche, à opposer aux magnifiques escadrons qui bordaient notre front et menaçaient de nous envelopper en nous débordant, ordonna sur-le-champ un ordre de bataille aussi savant que formidable. Les cinq divisions dont se composait notre petite armée se formèrent en carrés par échelons et se flanquant l'un l'autre, chaque carré ayant ses bagages au centre, l'artillerie aux angles et dans les intervalles. L'impétuosité aveugle des Mamelouks et des Arabes vint se briser, sans pouvoir les entamer sur aucun point, contre ces murs hérissés de fer et vomissant dans toutes les directions des feux croisés de mitraille. Convaincu de l'impuissance de cette première tentative, Mourad abandonna le champ de bataille, qu'il laissait jonché d'un grand nombre de ses plus braves cavaliers, et se retira rapidement sur le Caire.

1798. AN VI.

13 juillet. (25 messidor.

L'armée française suivit plus lentement la même direction, longeant la rive gauche de cette branche du fleuve qui borde à l'ouest les plaines limoneuses du Delta. Le 20 juillet, nous campions à Omedinar, petit village situé à six ou sept lieues au-dessous du Caire, au point même de la bifurcation du Nil. Mourad, auquel Ibrahim s'était réuni, avait rassemblé de nouvelles forces, et nous attendait à Embabéh, entre le Caire et Omedinar ; deux mille Mamelouks et un nombre double d'Arabes couvraient la plaine de leurs innombrables détachements. Cette troupe magnifique offrait à l'œil un spectacle saisissant. Ces cavaliers enveloppés de draperies flottantes aux vives couleurs et couverts d'armes étincelantes, ces coursiers rapides comme le vent et splendidement caparaçonnés d'or et d'argent, ces cris perçants échangés par les Arabes pendant leurs rapides évolutions, ces paroles de menace et de défi que les plus intrépides venaient jeter, confiants dans la vélocité de leurs montures, jusqu'au front de nos lignes avancées, tout cela avait pour des hommes d'Europe quelque chose d'étrange fait pour intimider les cœurs faibles et imposer même aux plus braves. Le grandiose de la scène ajoutait encore à l'effet du tableau. A gauche, c'était le fleuve

1798. large et profond, couvert de chaloupes canonnières prêtes à prendre part
AN VI. au combat; à droite, une immense plaine de sable ondulée comme les vagues de l'Océan, et dont la nuance rougeâtre se fondait à l'horizon avec les teintes ardentes d'un ciel embrasé; devant nous, aux dernières limites de la plaine, les indestructibles masses de ces pyramides gigantesques dont la mystérieuse origine remonte aux premiers âges du monde. Nous avions appris à Chébreïss comment il fallait combattre les redoutables milices de Mourad. Bonaparte fait exécuter les mêmes dispositions; comme à Chébreïss, nos divisions se forment en carrés présentant à la cavalerie ennemie des masses compactes, immobiles, couvertes d'une enceinte de baïonnettes et flanquées à chaque angle d'une artillerie meurtrière. Le général, en parcourant le front de ces carrés formidables, leur adresse des paroles restées célèbres : « Soldats! vous allez combattre les dominateurs de l'Egypte. Songez que du haut de ces pyramides quarante siècles vous contemplent! »
21 juillet. Bientôt l'impatience des Mamelouks engage de nouveau l'action, qui cette
(3 thermidor.) fois fut décisive. Le résultat en fut le même qu'à Chébreïss, et la perte des deux beys beaucoup plus considérable. La bravoure intrépide des cavaliers de Mourad, augmentée encore par le désespoir, s'était changée en accès de rage. On en vit un grand nombre se précipiter tête baissée contre ces remparts impénétrables, qui semblaient autant de masses de granit sur lesquelles seraient venues se briser en écumant les vagues d'une mer irritée. Les deux chefs des Mamelouks, qui ont vu tomber autour d'eux plus de la moitié des leurs, donnent enfin le signal de la retraite; Ibrahim repasse précipitamment le fleuve et se dirige avec une troupe peu nombreuse vers le désert de Syrie; Mourad, blessé lui-même, s'enfonce dans la vallée du Nil et s'enfuit dans la direction de la Haute-Égypte, où il espère assembler de nouvelles forces pour recommencer la lutte.

Cette bataille, à laquelle les Pyramides ont laissé leur nom, décida du sort
22 juillet. de l'Egypte. Le lendemain le Caire nous ouvrit ses portes. Bonaparte donne immédiatement tous ses soins à organiser une administration provisoire. Des règlements sévères prescrivent à l'armée de respecter les propriétés, les mœurs et surtout la religion des habitants. Après quelques jours consacrés à ces soins de police intérieure et au repos des troupes, Bonaparte se jette en personne à la poursuite d'Ibrahim, qui s'était arrêté à Belbeïs; il atteint et taille en pièces à Salahieh l'arrière-garde du bey, et le pousse lui-même vers la Syrie, où Ibrahim va demander un refuge à Djezzar-Pacha, qui gouvernait cette riche province. Dans le même temps, Desaix se disposait à marcher avec sa division vers la Haute-Égypte à la poursuite de Mourad-Bey.

Une nouvelle terrible attendait Bonaparte au retour de sa courte expédition. En quittant Alexandrie, un mois auparavant, il avait donné l'ordre à

l'amiral Brueys, qui commandait la flotte, d'entrer dans le port d'Alexan- 1798.
drie, ou, s'il se trouvait que nos gros vaisseaux n'y pussent pénétrer, ainsi AN VI.
que des pilotes turks l'avaient déclaré, de se rendre immédiatement à Corfou et de là à Toulon. Brueys ne s'était conformé ni à l'un ni à l'autre de ces deux ordres. Persuadé que l'entrée du port était impossible pour nos vaisseaux de haut bord, il se contenta d'y faire arriver les bâtiments de transport; puis, au lieu d'appareiller pour son retour en France, il vint mouiller avec treize vaisseaux de ligne, trois frégates et un aviso dans la rade ouverte d'Aboukir, désirant, à ce qu'on peut supposer, avant de s'éloigner avec la flotte, recueillir quelque chose de certain sur le succès des premières opérations de notre armée. Cette attente devait avoir de bien funestes résultats. Le 1er août, Nelson reparut dans les eaux d'Aboukir; il avait quatorze vaisseaux et trois frégates. Ainsi pris à l'improviste, le commandant français donna aussitôt l'ordre du branle-bas; mais la moitié des équipages était à terre, et les dispositions du combat furent faites avec une négligence extrême. Quoiqu'il fût alors six heures du soir, Nelson avait résolu de commencer immédiatement l'attaque. Nos treize vaisseaux étaient à l'ancre sur une seule ligne, à quatre lieues et demie du rivage; par une manœuvre hardie, l'amiral anglais fit filer cinq de ses vaisseaux entre la tête de notre ligne d'embossage et un îlot auquel elle s'appuyait, et plaça ainsi entre deux feux notre gauche et notre centre, en même temps que par une seconde manœuvre non moins heureusement exécutée il coupait le centre de notre ligne, et isolait ainsi de l'action cinq vaisseaux et deux frégates qui formaient notre droite sous les ordres du contre-amiral Villeneuve. Le feu 1er et 2 août.
s'engagea aussitôt avec une extrême vivacité, et ne se raleutit ni pendant (14-15 thermid.)
la nuit ni durant une partie de la journée du lendemain De part et d'autre on était animé d'une haine égale et on combattait avec un égal acharnement. Bientôt la mer fut jonchée de débris, et le pont des vaisseaux de cadavres. Les bâtiments s'étaient rapprochés à portée de pistolet, et tous les moyens de destruction enfantés par le génie de la guerre étaient employés des deux côtés. L'amiral Brueys expia par une mort glorieuse ce qu'on était en droit de lui reprocher d'imprudence ou de confiance imprévoyante; déjà blessé sur son banc de quart, qu'il n'avait pas voulu quitter, il y fut emporté par un boulet. Quelques instants après, le vaisseau amiral prit feu et sauta avec une explosion épouvantable : un moment les deux escadres restèrent comme ensevelies sous une pluie de fer et de feu; il était onze heures du soir. Le combat, suspendu pendant quelques minutes, recommença avec une nouvelle fureur. Il y eut des deux côtés des prodiges de valeur et d'audace; jamais bataille navale plus sanglante n'a rougi les eaux de l'Océan. Presque tous les commandants des vaisseaux français furent tués ou blessés; la flotte anglaise ne fut guère moins maltraitée. Une chance de victoire

1798. nous restait encore, même après la mort de l'amiral et la destruction de
AN VI. *l'Orient;* si le contre-amiral Villeneuve, coupant ses câbles et se repliant avec les cinq vaisseaux de l'arrière-garde qui n'avaient pas donné, avait à son tour mis entre deux feux la ligne extérieure de l'escadre ennemie, nul doute que dans l'état de délabrement où se trouvaient les Anglais la face du combat n'eût entièrement changé. Mais Villeneuve, quoique brave et bon marin, manquait d'énergie et de résolution. Il attendait pour agir le signal du vaisseau amiral, que la fumée et le tumulte du combat l'empêchèrent d'apercevoir; et par une étrange exagération du sentiment de la discipline, il laissa écraser ses camarades qu'il pouvait secourir! Dans la matinée du 2, regardant la bataille comme perdue, il se décida enfin à couper ses câbles, non pour prendre part à l'action, mais pour s'éloigner du théâtre de ce grand désastre. Il prit le large avec deux vaisseaux et deux frégates, et gagna Malte sans être poursuivi; les trois autres vaisseaux de son aile se jetèrent à la côte. Tout le reste de notre escadre fut pris ou détruit. Après le combat, Nelson fit bloquer le port d'Alexandrie par deux de ses vaisseaux qui avaient le moins souffert, et fit voile avec les autres pour la Sicile.

Bonaparte fut douloureusement frappé à la première nouvelle de cette affreuse catastrophe; sa pensée en mesura rapidement les funestes conséquences. Il se voyait sans communications avec la France, et comme prisonnier dans sa propre conquête; il voyait la confiance de nos ennemis s'accroître de cet échec, les grands résultats de notre expédition compromis, et le salut même de son armée menacé. Souvent ceux qui l'approchaient dans son intimité l'entendirent s'écrier avec un accent de douloureuse préoccupation : *Malheureux Brueys, qu'as-tu fait!* Mais une âme de sa trempe ne pouvait s'abandonner long-temps à l'abattement; déjà le moral de l'armée n'était que trop affecté par la désastreuse nouvelle : c'était au général en chef à relever les courages en se montrant supérieur à l'événement. Bientôt Bonaparte n'y parut voir qu'un motif de plus d'achever promptement la réorganisation de l'Égypte, de manière à y asseoir notre domination sur de fortes bases. Ces importants travaux, auxquels son esprit se livra tout entier, l'occupèrent presque exclusivement pendant les mois d'août, de septembre et d'octobre. Fortifications, assiette de l'impôt, administration générale, commerce, sciences et arts, organisation des *divans* ou de l'administration indigène des provinces, tout fut l'objet de ses soins et de son étude. Il forma au Caire un Institut composé des savants qui avaient accompagné l'expédition; lui-même s'honorait d'en faire partie, et il assistait régulièrement aux séances, provoquant les discussions sur des points d'utilité pratique, et y apportant le tribut de ses propres observations. Pendant ce temps, Desaix poursuivait dans la Haute-Égypte, avec six bataillons d'infanterie légère, les débris de l'armée de Mourad Bey, qui s'y

étaient réfugiés après la bataille des Pyramides, sous la conduite de leur valeureux chef. Mourad cède le terrain pied à pied devant un ennemi dont il connaît maintenant la redoutable tactique; il se replie de Bénisouef sur Siout, et de Siout sur Girgeh, à plus de 100 lieues du Caire. Mais là il se dérobe à la poursuite de nos bataillons, et, s'éloignant du fleuve qu'il laisse à sa droite, il redescend rapidement vers le Faïoum, à 20 lieues seulement de la capitale de l'Egypte, où dans le même temps se préparait silencieusement une vaste insurrection qui allait bientôt éclater. Desaix, en apprenant le mouvement de Mourad, se hâte à son tour de revenir sur ses pas; le 7 octobre, il parvient à joindre le bey au village de Sédimân, et là il fait éprouver aux Mamelouks une nouvelle défaite, non moins sanglante que celles de Chébreïss et des Pyramides. Mourad se jette de nouveau dans le Saïd, et toujours suivi de près par l'infatigable Desaix, il se voit enfin contraint d'abandonner l'Egypte et de se réfugier, avec quelques milliers d'Arabes attachés à sa fortune, dans le désert aride qui s'étend au-dessus d'Assouân et des cataractes célèbres qui marquent de ce côté la limite extrême de la vallée d'Egypte. Pendant cette expédition pénible, une partie des savants de l'Institut du Caire, attachés aux pas de notre armée, dont il leur fallait partager les fatigues et souvent les dangers, exploraient avec avidité les magnifiques vestiges dont la vallée du Nil est couverte, et recueillaient les immenses matériaux de cette splendide *Description d'Egypte* dont ils allaient doter l'Europe, seul fruit que nous dussions recueillir d'une conquête dont on s'était promis de si grands résultats.

1798. AN VI. — AN VII. 7 octobre. (16 vendém.)

A la fin du mois d'octobre cette conquête était achevée. Le Delta était entièrement soumis, les institutions destinées à plier graduellement les populations musulmanes au régime européen s'organisaient paisiblement au Caire, Mourad venait d'être expulsé du Faïoum, et Desaix le chassait rapidement devant lui vers les déserts de la Nubie. Mais un ferment d'opposition germait en secret dans le sein de la population turque; un firman du Grand-Seigneur, démentant l'accord prétendu proclamé par Bonaparte entre les Français et la Porte, et appelant les fidèles musulmans aux armes « contre les impies qui n'avaient foi ni au Koran, ni à la Bible, ni à l'Évangile, » détermina une explosion qui aurait pu nous être funeste. Une vaste conspiration s'était ourdie à l'ombre, et devait éclater simultanément dans toute l'étendue de l'Égypte : à la même heure les Français devaient être partout surpris et massacrés. Le 21 octobre, le signal est donné au Caire du haut des minarets; de nombreux rassemblements de populace armée se forment aussitôt dans les divers quartiers de la ville, particulièrement à la grande mosquée. Des Français isolés sont assaillis et égorgés. Mais Bonaparte, immédiatement averti, fait marcher aussitôt plusieurs colonnes mobiles contre les rebelles. Des batteries placées sur les hauteurs foudroient les quartiers

21 octobre. (30 vendém.)

1798. révoltés; le canon de la citadelle y jette une pluie de bombes qui porte avec
AN VII. elle la dévastation et l'incendie. Cette lutte terrible dure trois jours entiers; enfin tout se soumet, et les principaux habitants du Caire viennent aux pieds du général français implorer sa clémence. La mort de plusieurs milliers d'insurgés avait expié celle de deux ou trois cents Français victimes du soulèvement; les instigateurs connus de la révolte sont mis à mort : un pardon général est accordé au reste. Quelques autres mouvements partiels furent aussi vigoureusement réprimés. Cette insurrection avortée affermit la domination de nos armes en assurant notre sécurité; nul depuis n'osa plus rien tenter contre nous.

Mais d'autres dangers plus graves allaient bientôt absorber toutes les pensées de Bonaparte. Circonvenue par des agents anglais, qui n'avaient rien négligé pour lui présenter notre expédition en Egypte comme une agression directe contre l'empire ottoman, la Porte venait récemment de signer un traité d'alliance avec les cabinets de Saint-James et de Pétersbourg, et de déclarer la guerre à la France (12 septembre). Deux armées turques, que devaient soutenir les escadres britanniques, se réunissaient, l'une à Rhodes, l'autre dans le nord de la Syrie, pour venir nous attaquer en Égypte, la première par mer, l'autre par le désert : celle-ci devait être sous les ordres de Djezzar, pacha de Saint-Jean-d'Acre, non moins fameux par sa cruauté que par sa haine contre le nom chrétien. Bonaparte avait inutilement tenté, dès le mois d'août, de nouer avec Djezzar des relations d'amitié; le féroce musulman avait repoussé avec mépris les avances du général français, et un de nos parlementaires avait eu la tête tranchée. De tels outrages ne pouvaient rester impunis; mais les soins de l'organisation de l'Egypte, avant et depuis la révolte du Caire, avaient contraint Bonaparte d'ajourner tout autre dessein. La nouvelle des préparatifs de la Porte, bientôt suivie de celle des premières démonstrations de Djezzar, qui venait d'occuper militairement le poste d'El-Arich, sur la limite du désert de Syrie, dut hâter les déterminations du chef de l'armée française. Les règles de la guerre prescrivaient d'ailleurs de prévenir l'ennemi, de franchir le grand désert pendant l'hiver, de s'emparer des magasins que les Turks avaient déjà formés en Syrie, enfin d'attaquer et de détruire les troupes à
1799. mesure qu'elles se rassembleraient *. Bonaparte pourvut à la tranquillité de l'Egypte pendant son absence, en répartissant des garnisons suffisantes
11 février. depuis Assouan jusqu'au Delta; et le 11 février il partit du Caire à la tête de
(23 pluviôse.) treize mille hommes, qui formaient la moitié à peu près de notre armée

* *Mémoires de Napoléon dictés à Sainte-Hélène*, t. V, p. 138; — *Mémoires de Bourienne*, t. II, p. 200; — *Mémoires du maréchal Berthier*, p. 39; — Mathieu Dumas, *Précis des événements militaires*, t. II, p. 185.

d'Egypte. L'infanterie était partagée en quatre divisions, de 2 à 3,000 hommes chacune, sous les ordres de Kléber, de Bon, de Lannes et de Reynier; la cavalerie était commandée par Murat, le génie par Caffarelli, l'artillerie par Dommartin. Cinq jours d'une marche pénible dans les sables du désert conduisirent au pied d'El-Arich, qui fut emporté à la baïonnette; le 28, l'armée eut le premier aspect des campagnes verdoyantes de la Syrie, qui contrastaient d'une manière délicieuse avec les plaines arides que l'on venait de traverser. Gazah nous ouvrit ses portes sans résistance; Jaffa, que les Turks voulurent défendre, fut emportée d'assaut. Quatre mille prisonniers, que l'armée ne pouvait ni nourrir ni traîner à sa suite, furent impitoyablement passés par les armes : nécessité cruelle, à laquelle l'ennemi répondit par de terribles représailles. Le 14 mars, l'armée partit de Jaffa et continua sa marche au nord en longeant la côte; le 18, nous campions sous les remparts de Saint-Jean-d'Acre, où Djezzar s'était renfermé avec une garnison de 6,000 Turks. Une escadre anglaise sous les ordres du commodore Sydney Smith soutenait la place, qu'elle avait fournie d'artillerie, et où elle avait débarqué deux ingénieurs français émigrés, Phélipeaux et Tromelin, qui dirigèrent les travaux de la défense. La flottille qui portait notre artillerie de siége tomba malheureusement entre les mains des Anglais; cette perte, pour nous irréparable, décida du sort de la campagne. Vainement pendant deux mois l'armée se consuma devant la place en efforts surhumains; vainement nos intrépides grenadiers escaladèrent à plusieurs reprises les brèches que la mine avait faites : rien ne put suppléer au matériel qui nous manquait, et qui eût été indispensable pour dominer les moyens de défense que l'escadre anglaise fournissait abondamment aux assiégés. Dans le même temps, l'armée turque réunie à Damas était descendue vers le lac de Tabarièh, que traverse le Jourdain non loin de sa source, afin d'opérer une diversion et de prendre notre camp à revers. Kléber, avec sa division, courut à la rencontre de ce nouvel ennemi; Bonaparte lui-même y marcha en personne à la tête d'une seconde division et de toute sa cavalerie. L'armée turque, rencontrée le 16 avril non loin du Mont-Thabor, fut chargée avec impétuosité, et mise en déroute complète; ses débris repassèrent précipitamment le Jourdain, et regagnèrent Damas frappés de terreur. Cette glorieuse journée du Mont-Thabor jeta seule quelque éclat sur cette funeste campagne de Syrie. L'armée syrienne dispersée, Bonaparte revint presser sans plus de succès qu'auparavant le siége de Saint-Jean-d'Acre. Après trente jours de nouveaux efforts, et plusieurs assauts dont chacun nous coûtait l'élite de nos braves, le général reconnut enfin la douloureuse nécessité de renoncer à une entreprise où s'était déjà consumé le quart de notre armée. Isolés au cœur de la Syrie, voyant s'éclaircir chaque jour les rangs de nos légions et n'ayant de secours

1799. AN VII.

18 mars. (28 ventôse.)

16 avril. (27 germinal.)

1799. AN VII. à attendre ni de la France ni de l'Egypte, tandis que la mer, libre pour notre ennemi, lui apportait incessamment de nouveaux renforts; menacés du redoutable fléau de l'Orient, la peste, qui déjà s'était déclarée à notre ambulance, tout nous commandait de ne pas demeurer plus long temps dans cette situation, qui pouvait, en se prolongeant et en nous affaiblissant davantage, compromettre la sûreté de notre retour. Le 20 mai, le siége fut levé après soixante jours de tranchée, et l'armée reprit le chemin de l'Egypte, ravageant le pays qu'elle traversait, brûlant les moissons, détruisant les défenses des postes, les magasins et toutes les ressources dont l'ennemi aurait pu profiter pour s'avancer sur nos traces. Bonaparte ne renonçait qu'avec un profond regret aux grands projets que sa pensée avait rattachés à cette expédition de Syrie; long-temps encore après, il disait à Sainte-Hélène : *Le sort de l'Orient était dans cette bicoque.*

20 mai. (1er prairial.)

14 juin. (26 prairial.) L'armée rentra au Caire le 14 juin, vingt cinq jours après la levée du siége. Pendant l'absence du général en chef, la tranquillité de l'Égypte n'avait pas été sérieusement troublée. Quelques mouvements partiels dans le Delta avaient été facilement étouffés, et Desaix, qui gardait la Haute-Égypte, avait repoussé avec un succès constant les partis de Mamelouks et d'Arabes qui de temps à autre hasardaient quelque incursion sur différents points de la vallée. Mais peu après son retour au Caire, Bonaparte est instruit qu'un mouvement général semble se préparer dans le Saïd. Les Mamelouks, réfugiés dans le désert, étaient rassemblés vers Sienne, et là s'étaient partagés en deux corps qui avaient l'intention de gagner simultanément la Basse-Egypte en descendant des deux côtés du Nil. L'un de ces deux corps, conduit par Elfy-Bey et Osman-Bey, devait suivre les vallées qui sillonnent le pays compris entre le fleuve et la mer Rouge, et se réunir vers le Delta à Ibrahim-Bey, qui venait de quitter la Syrie; l'autre devait longer la gauche du Nil sous la conduite de Mourad-Bey, traverser le Faïoum, et se porter sur Alexandrie par la vallée des lacs Natroun. Ce double mouvement se liait avec le projet de débarquement de l'armée turque réunie à Rhodes, et que les vaisseaux anglais devaient transporter sur la côte égyptienne. L'activité du chef de l'armée française prévint, du moins en partie, la réalisation de ce plan. La troupe des deux beys Elfy et Osman, surprise à l'entrée du Delta par le général Lagrange, fut détruite ou dispersée avant sa jonction avec Ibrahim; et dans le même temps Murat se portait aux lacs Natroun et interceptait le passage à Mourad-Bey, qui, craignant d'être coupé par une seconde colonne partie du Caire, rétrograda précipitamment vers le Faïoum et les oasis du Saïd.

11 juillet. (23 messidor.) Ces différents mouvements avaient eu lieu du 10 au 14 juillet; le 11, le débarquement annoncé s'était en effet opéré sur la plage d'Aboukir. Les Turks, au nombre d'environ 15,000 hommes, y avaient pris terre, avec

de l'artillerie, sous la protection d'une escadre anglaise, et s'étaient emparés du fort d'Aboukir, mal défendu par un officier sans énergie. A la première nouvelle de cet événement, Bonaparte accourt à Rahmanièh, qu'il a assigné comme rendez-vous général aux différentes divisions de l'armée. Les Turks s'étaient retranchés dans la presqu'île d'Aboukir, où ils paraissaient vouloir attendre la réalisation des mouvements combinés des Mamelouks et des Arabes de l'intérieur, ignorant encore la dispersion des deux partis d'Osman et de Mourad. Bonaparte n'attend pas la réunion complète de nos forces, qui ne pouvait avoir lieu avant les premiers jours d'août; le 25 juillet, il attaque impétueusement le camp turk, bien qu'il n'eût avec lui que 6,000 hommes. Jamais victoire ne fut plus complète. Pas un homme de l'armée turque n'échappa; 8,000 au moins, culbutés dans la mer ou dans le lac Madièh, s'y noyèrent; le reste fut tué ou pris. Le commandant de l'armée turque, Moustapha-Pacha, fut au nombre des prisonniers. Le chef de l'escadre anglaise, Sydney Smith, faillit partager le même sort, et se sauva avec peine sur sa chaloupe. La destruction de notre flotte, aux lieux mêmes où l'armée turque venait d'être détruite, était dignement vengée; le 25 juillet 1799 venait d'entourer pour nous d'une auréole de gloire le nom d'Aboukir, que le 2 août 1798 avait enveloppé d'un crêpe funèbre.

1799 AN VII.

25 juillet. (7 thermidor.)

Les communications entre le camp français et l'escadre anglaise, qui suivirent la bataille, procurèrent à Bonaparte les premières nouvelles d'Europe qu'il eût reçues depuis dix mois. Ces nouvelles étaient de la nature la plus grave, et elles changèrent soudainement ses desseins ultérieurs. De grands événements s'étaient en effet accomplis depuis le jour où notre armée s'était éloignée des rivages de Toulon. Bonaparte en trouva le détail dans les gazettes que le commodore anglais lui fit parvenir à dessein. Le traité signé à Campo-Formio était déchiré; une nouvelle coalition européenne s'était formée contre la France; l'Italie, cette glorieuse conquête achetée par tant de victoires, était perdue pour nous; nos propres frontières étaient de nouveau menacées; enfin, pour comble de maux, la République elle-même, livrée à un gouvernement sans force et sans dignité, était encore une fois menacée de tous les déchirements que peut amener à sa suite le double fléau de l'anarchie et de la guerre civile. Cette triste situation exige que nous ramenions nos regards en arrière, et que nous présentions un résumé sommaire des faits dont la France et l'Europe ont été le théâtre dans le cours de l'année comprise entre la fin de l'an VI et les derniers mois de l'an VII, où nous sommes parvenus.

Le traité imposé à la maison d'Autriche par le vainqueur de l'Italie, malgré les avantages territoriaux qu'elle en avait recueillis sur l'Adriatique, ne pouvait être considéré par l'empereur que comme une suspension temporaire de la guerre avec la France : l'Autriche n'avait pu oublier encore

1799. AN VII. l'échafaud de Louis XVI et de Marie-Antoinette; leur sang, à peine refroidi, s'élevait entre le gouvernement républicain et les vieilles monarchies européennes. Aussi le cabinet de Vienne mettait-il à profit les longs délais des négociations suivies à Rastadt, pour remplir les cadres de ses armées et se remettre en état de reprendre la campagne. Pitt ne négligeait ni négociations ni promesses pour fortifier ces dispositions hostiles, et y faire adhérer les autres cabinets européens. Deux puissances, indépendamment de l'Autriche, se montrèrent particulièrement disposées à entrer dans les vues du ministère britannique, la Russie et Naples : Naples, où toute l'influence du gouvernement était aux mains de la reine, sœur de Marie-Antoinette, qu'une haine furieuse animait contre la France; la Russie, où l'empereur Paul Ier, qui venait de succéder à sa mère Catherine, était impatient d'introduire activement le pays qu'il était appelé à gouverner dans les affaires générales de l'Europe, et de faire connaître à l'Occident l'uniforme de ses soldats à demi barbares. Les dispositions secrètes du Directoire, empreintes dans les instructions qu'il transmettait à ses agents diplomatiques, favorisaient d'ailleurs puissamment les vues et les efforts de l'Angleterre. Le Directoire croyait avoir besoin de la guerre pour consolider son existence, comme l'Angleterre pour étendre et asseoir sur d'inattaquables bases sa prépondérance en Europe, et les avantages commerciaux dont la pensée a toujours été au fond de sa politique. La Prusse seule, satisfaite d'avoir conquis par le traité de Bâle le protectorat de l'Allemagne, et de balancer maintenant au nord du Danube l'antique influence de sa rivale naturelle, l'Autriche, la Prusse résistait aux sollicitations et aux offres du ministre anglais, et se montrait décidée à persister dans la neutralité où elle s'était assise.

Tout présageait donc la prochaine reprise de la guerre; les conseils et le Directoire s'y préparèrent par diverses mesures. Une augmentation d'impôts fut votée, on créa la taxe des portes et fenêtres, on autorisa la vente de 125 millions de biens nationaux; enfin on décréta une loi de conscription destinée à remplacer le système révolutionnaire des levées en masse, et par laquelle tout jeune Français de vingt à vingt-cinq ans était chaque année appelé sous les drapeaux. Une première levée de 200,000 hommes fut immédiatement ordonnée.

La nouvelle du désastre de notre flotte à Aboukir, qui parvint en Europe dans le courant de septembre (1798), hâta l'explosion. Nelson fut accueilli à Naples comme un triomphateur; et la cour napolitaine, devançant les autres membres de la coalition, se disposa à commencer les hostilités. A cette époque l'Autriche avait 235,000 hommes sous les armes, tant sur le Danube que sur la frontière orientale de la Suisse, dans le Tyrol et dans la Haute-Italie; 100,000 Russes, partis de la Gallicie sous le commandement

du célèbre Suvarow, étaient en marche pour se réunir aux Autrichiens. 1799.
Les champs d'Italie avaient été choisis par les coalisés pour être le théâtre AN VII.
de la grande lutte qui se préparait. La cour de Naples venait de porter à 60,000 hommes l'effectif de son armée, qui dans les temps ordinaires n'était que de 30,000, et le commandement en avait été confié au général autrichien Mack, à qui une renommée qu'il ne justifia pas accordait de grands talents militaires.

Nous avons dit précédemment par quelle révolution Rome avait vu s'écrouler, en 1798, le gouvernement papal, et s'élever à sa place un gouvernement démocratique sous le titre magnifique de République Romaine. Cette révolution n'avait pas peu contribué à augmenter les dispositions hostiles de la cour de Naples à l'égard du gouvernement français, qu'à tort ou à raison on regardait comme l'instigateur direct de ces mouvements populaires qui semblaient annoncer l'intention de révolutionner progressivement l'Europe et de planter le bonnet rouge sur les trônes renversés. Le 12 novembre (22 brumaire an VII), Mack entra brusquement en campagne à la tête de quarante mille hommes, et se porta sur Rome, pendant qu'une autre division napolitaine s'embarquait pour Livourne, d'où elle devait redescendre sur l'Etat Romain en combinant ses mouvements avec ceux de l'armée principale. Championnet n'avait que quinze mille hommes disséminés entre les deux mers; il fit approvisionner et armer le château Saint-Ange, y laissa une bonne garnison, et alla prendre position sur le Tibre, entre Civita-Castellana et Rieti. Les Napolitains firent leur entrée triomphale dans Rome le 29 novembre (9 frimaire). Mack, divisant ses forces en trois colonnes principales, voulut aussitôt se porter simultanément sur Ancône, sur Florence et sur le haut Tibre, embrassant ainsi dans son mouvement toute la largeur de la péninsule, et comptant balayer les Français devant lui jusqu'au Pô, où les Autrichiens d'un côté, et de l'autre les Piémontais, leur fermeraient toute retraite. Mais les forces divisées du général napolitain furent isolément battues dans plusieurs rencontres; et Mack se vit contraint de rétrograder précipitamment, après avoir perdu la moitié de ses troupes et une grande partie de son artillerie. Le 13 décembre, les Napolitains évacuèrent Rome, poursuivis maintenant par l'armée de Championnet, qui s'était grossie de renforts reçus de la Haute-Italie. Mack ne s'arrêta que derrière le Volturne, entre Capoue et Caserte, où il rallia ses débris et appela à lui toutes les garnisons, tous les dépôts du royaume. Championnet, agresseur à son tour, l'y poursuivit bientôt à la tête de vingt-huit mille hommes. La cour de Naples, aussi lâche maintenant que quelques jours auparavant elle s'était montrée follement présomptueuse, se hâta d'abandonner sa capitale et de se réfugier avec ses trésors sur la flotte anglaise. Le 22 janvier 1799 (3 pluviôse), Championnet arrivait sous les murs de Naples, dont trente

1799. AN VII. mille *lazzaroni*, levés aux cris de *vive saint Janvier ! vive Jésus-Christ !* voulurent en vain nous disputer l'entrée; dès le lendemain 23, le général français proclamait l'abolition de la royauté et l'établissement de la *République parthénopéenne*, soutenu par un parti français formé d'une portion de la noblesse, de la riche bourgeoisie, de la classe commerçante, de tout ce qui craignait, en un mot, le débordement et les excès du bas peuple.

Le Directoire s'était méfié, avec raison, des dispositions de la cour de Turin, qu'une convention secrète rattachait à la Coalition. Au moment où les troupes napolitaines entraient dans Rome, Joubert, chef de l'armée d'Italie, recevait du Luxembourg l'ordre d'occuper militairement le Piémont. Il y avait à Turin, comme dans les autres Etats d'Italie, un parti démocrate qui appelait de ses vœux le drapeau français : l'occupation du Piémont, grâce au concours de nos partisans, s'opéra sans résistance et sans secousse; et le roi Charles-Amédée, contraint de renoncer solennellement à la souveraineté de ses provinces continentales (9 décembre — 19 frimaire), s'embarqua à Livourne pour se retirer en Sardaigne. Turin devint le siége d'une municipalité provisoire, sous notre influence exclusive. Restait la Toscane, dont on avait eu lieu aussi de suspecter les intentions secrètes : aussi fut-elle envahie par nos troupes, quatre mois plus tard, dès que l'Autriche eut dénoncé ouvertement la reprise des hostilités. L'Italie tout entière se trouva alors sous la domination de la France.

Nonobstant ces événements de la Péninsule, la guerre n'était pas encore déclarée entre la France et le cabinet de Vienne. Les conférences se continuaient à Rastadt, quoique de part et d'autre elles n'eussent plus pour objet évident que de gagner du temps et de masquer les derniers préparatifs. Cependant les plénipotentiaires impériaux quittèrent Rastadt pour la plupart dans les derniers jours d'avril, la reprise officielle des hostilités étant alors imminente; malgré ce départ, les trois plénipotentiaires français persistèrent à rester à leur poste, séparant la rupture avec l'Autriche de la négociation avec l'Empire. Sur ses entrefaites, les armées s'étaient ébranlées sur le Rhin et sur les Alpes. Les forces dont pouvait disposer l'Autriche excédaient alors de beaucoup, indépendamment de l'armée russe qui s'avançait pour leur servir d'auxiliaire, celles que le gouvernement français avait rassemblées. Nous avions seulement 170,000 hommes disséminés sur la ligne immense qui s'étend du Zuyderzée à l'extrémité de la péninsule italienne, 15,000 en Hollande, sous Brune; 45,000 sur le Rhin, sous le commandement immédiat de Jourdan; 30,000 en Suisse, sous Masséna; 50,000 dans la Haute-Italie, sous Schérer; 30,000 à Naples, sous Macdonald, qui venait d'y remplacer Championnet; tandis que le cabinet de Vienne, ainsi qu'on l'a vu, avait concentré près de 240,000 hommes entre le Danube et l'Adige, dont 78,000 en Bavière, sous les ordres du prince Charles; 26,000 dans le Vorarlberg et sur la

frontière des Grisons, sous le général Hotze ; 47,000 dans le Tyrol, sous Bellegarde ; 85,000 sur l'Adige, sous le commandement du général Kray. Malgré cette grande disproportion de forces, nos généraux reçurent l'ordre de prendre l'initiative. Les trois armées du Rhin, de Suisse et d'Italie devaient agir simultanément, s'emparer des hautes vallées des Alpes, et se porter sur le Danube par une marche concentrique. Jourdan et Masséna se mirent en mouvement presque en même temps. Le premier, avec trente-huit mille hommes, passa le Rhin le 1er mars à Kehl et à Bâle, et se porta en Souabe, au revers oriental des montagnes Noires, pendant que le second descendait la haute vallée du Rhin pour se rapprocher du lac de Constance et donner la main à Joubert, et que sa droite, sous la conduite du général Lecourbe, se jetait, à travers la masse des Alpes rhétiques, dans la vallée supérieure de l'Inn, où elle s'établissait à Martinsbrück. Durant ce temps, Jourdan, continuant sa marche, avait passé le Danube non loin de sa source, et était venu prendre position entre ce fleuve et la tête du lac de Constance, attendant la jonction de Masséna pour entreprendre quelque chose de décisif. Mais celui-ci se trouvait arrêté devant Feldkirch, qui lui barrait la descente du Rhin et lui coupait l'approche du lac. Tous ses efforts échouèrent contre cette petite place, située sur l'Ill non loin de sa jonction avec le fleuve, dans une position que la nature a rendue formidable, et où les Impériaux s'étaient fortement retranchés. En même temps le prince Charles quittait la position qu'il avait prise au midi d'Ulm sur la droite du Danube, et se rapprochait de Jourdan, auquel il ne voulait pas laisser l'initiative. Le 20 mars (30 ventôse) les deux armées se trouvèrent en présence sur la petite rivière d'Ostrach ; le lendemain (1er germinal), Jourdan fut attaqué et forcé de rétrograder devant des forces trop supérieures. Attaqué de nouveau le 25 (5 germinal), à Stokach et à Liptingen, il soutint un des combats les plus meurtriers de la campagne, et lutta avec une valeur malheureusement inutile contre la supériorité numérique de son ennemi. Cette dernière bataille obligea le général français à renoncer à son plan de jonction avec Masséna, et le contraignit de se replier vers les gorges des montagnes Noires pour gagner le Rhin, qui fut repassé à Kehl le 6 avril. Dans le même temps la campagne s'ouvrait dans la Haute-Italie sous de non moins fâcheux auspices. Schérer, qui venait de quitter le ministère de la guerre pour remplacer Joubert à la tête de l'armée d'Italie, voulait reprendre la ligne de l'Adige, nouvelle frontière des possessions autrichiennes, et rejeter les Impériaux sur la Brenta ; mais une bataille livrée le 5 avril (16 germinal), près du village de Magnano, aux portes de Vérone, fut fatale à l'armée française, qui se replia successivement en quelques jours sur le Mincio, sur la Chiese, l'Oglio et l'Adda, rejetant toute la faute et toute la honte de cette retraite précipitée sur un chef qui, par son incapacité notoire, était pour toute l'ar-

1799.
AN VII.

1799. mée un objet de mépris autant que d'aversion. Ce double échec des armées
AN VII. du Rhin et d'Italie contraignit Masséna de rappeler les corps détachés de sa propre armée qui avaient pris une position avancée sur l'Inn, et bientôt après, abandonnant la vallée du Rhin, de se replier au cœur de la Suisse, derrière la Thur, la Linth et la Reuss.

La triste préoccupation que produisit en France sur l'esprit public la nouvelle de tant d'échecs successifs, aux lieux mêmes qui deux ans auparavant avaient été pour nous le théâtre de tant de triomphes, fut un moment dominée par le retentissement immense qu'eut alors un événement d'une autre nature. Un crime inouï dans les annales des nations civilisées venait d'être commis : nos plénipotentiaires à Rastadt venaient d'être assassinés ! La dissolution du congrès avait été déclarée le 23 avril ; le 28 (9 floréal) un officier autrichien était venu intimer aux commissaires français l'ordre de quitter Rastadt dans les vingt-quatre heures. Bonnier, Roberjot et Debry demandèrent une escorte qui leur fut insolemment refusée ; le soir même, entre neuf et dix heures, ils se mirent en route. A trois cents pas de la ville, leurs voitures furent assaillies par un parti de hussards autrichiens, et les trois ministres hachés de coups de sabre. Roberjot et Bonnier furent tués sur la place ; Jean Debry, couvert de blessures, n'échappa au même sort qu'en se traînant dans un fossé où on le laissa pour mort. Les voitures furent ensuite soigneusement fouillées, et tous les papiers de la légation enlevés. Qui donc avait ordonné ce crime odieux ? quel intérêt politique l'avait inspiré ? Ce sont là des questions auxquelles jusqu'à présent il a été impossible de répondre d'une manière certaine. Un long cri d'indignation s'éleva dans la France entière ; les Conseils et le Directoire dénoncèrent à l'Europe l'assassinat des plénipotentiaires français comme étant le crime de la maison d'Autriche. Les ennemis du Directoire ne craignirent pas de le charger de ce crime abominable, qui, disait-on, servait sa politique en réveillant en France l'enthousiasme guerrier de 93. Cette imputation, où l'absurde le dispute à l'odieux, montre seulement jusqu'où peuvent aller parfois les ineptes inspirations des haines politiques.

Suvarow était arrivé à Vérone au milieu d'avril à la tête d'une première colonne de vingt mille Russes ; les généraux autrichiens lui remirent aussitôt, conformément aux conventions, le commandement général des forces coalisées. Suvarow était un vrai Tartare, presque étranger aux mœurs ainsi qu'aux habitudes de l'Europe policée, mais que la nature avait doué à un degré éminent des qualités propres à former le grand capitaine, jointes à une sauvage éloquence faite pour remuer le soldat. Il avait sur la guerre des idées tout-à-fait autres que le commun des généraux ; il méprisait les feux et n'estimait que l'arme blanche. Le chef d'état-major de l'armée lui ayant proposé à son arrivée de faire une reconnaissance : « Des reconnais-

sances ! s'écria le Tartare, je n'en veux pas; elles ne servent qu'aux timides, et ne sont bonnes qu'à avertir l'ennemi. On trouve toujours l'ennemi quand on veut. Des colonnes, la baïonnette, l'arme blanche, attaquer, enfoncer, voilà mes reconnaissances ! » Tel était l'homme contre lequel nos généraux allaient désormais avoir à lutter.

1799. AN VII.

L'armée française, retranchée derrière l'Adda, y fut bientôt attaquée par les Austro-Russes. Le pont de Cassano fut forcé (27 avril) malgré une résistance opiniâtre, et il nous fallut évacuer Milan pour nous replier derrière le Tésin. Schérer avait remis à Moreau le commandement de l'armée, et le soldat avait retrouvé une partie de l'ardeur qui l'avait abandonné sous un chef qui n'avait pas sa confiance. Mais ni l'habileté du général ni le courage des troupes ne pouvaient remédier maintenant à une situation trop compromise, non plus qu'à l'immense disproportion numérique des deux armées. La ligne du Tésin dut être elle-même bientôt abandonnée; l'armée repassa le Pô et fila sur Alexandrie, où elle s'établit dans une position formidable. La haine long-temps comprimée d'une partie des populations éclatait maintenant contre nous; une multitude d'insurrections partielles inquiétaient nos mouvements et entravaient notre retraite. Néanmoins Moreau prit d'excellentes dispositions pour assurer sa jonction avec Macdonald, qui avait reçu l'ordre du Directoire de quitter Naples, et qui se dirigeait en ce moment vers Rome et la Toscane. Le Piémont s'était insurgé sur nos derrières; Turin, Céva, Coni, avaient ouvert leurs portes aux troupes russes que Suvarow y avait jetées. Ainsi enveloppé dans sa position d'Alexandrie, Moreau dut se hâter de remonter la Bormidda et de se rapprocher de l'Apennin, unique voie qui lui restât ouverte pour communiquer avec la France d'un côté, et de l'autre avec Macdonald. Ce dernier venait de déboucher de la Toscane dans les plaines du Modénois, qui lui offraient la seule route praticable que pût suivre son artillerie. Le corps autrichien de Hohenzollern, posté à Modène, avait été culbuté (12 juin), et Macdonald s'était rapidement avancé de Modène sur Parme, et de Parme sur Plaisance, comptant opérer sa jonction avec Moreau par la vallée de la Trebbia. A la nouvelle de l'approche de Macdonald et de ses premiers succès, Suvarow, quittant Turin, où il se trouvait en ce moment, était accouru à sa rencontre, voulant à tout prix prévenir la jonction des deux généraux. Les Austro-Russes et l'armée de Naples se trouvèrent en présence le 17 juin sur la Trebbia, non loin de Plaisance. Les troupes en vinrent immédiatement aux prises, et le combat, interrompu par la nuit, recommença le lendemain et fut encore repris le 19. Cette bataille, qui coûta aux deux partis une perte de près de vingt mille hommes, n'eut pas de résultat décisif; cependant les Français, plus affaiblis que l'ennemi par les vides qu'ils avaient éprouvés, et n'espérant plus opérer leur jonction avec Moreau dans

1799. AN VII. les plaines de la Lombardie, furent contraints de battre en retraite et de chercher à rentrer dans l'Apennin par la haute vallée du Taro. Moreau, de son côté, hasardant quelques démonstrations vers Novi et Tortone pour faciliter par une diversion la retraite de Macdonald, parvint en effet à attirer Suvarow de ce côté; mais satisfait d'avoir atteint son but, il se replia à son tour, à l'approche du général russe, et reprit dans les gorges des montagnes, au-dessus de Gênes et de Savone, les positions qu'il occupait précédemment. Pendant ce temps, les débris de l'armée de Naples remontaient le Taro, franchissaient l'Apennin, et opéraient enfin leur jonction avec Moreau dans la Rivière de Gênes (17 juillet). C'était ce jour-là même que l'escadre anglaise débarquait sur la plage d'Aboukir vingt mille Turks destinés à reconquérir l'Égypte, et qui devaient être anéantis huit jours plus tard, jusqu'au dernier homme, sous les coups des terribles légions de Bonaparte.

La triste situation de nos affaires au-dehors réagissait au-dedans d'une manière déplorable sur la disposition des esprits et sur l'action du gouvernement. Malgré les exclusions prononcées en l'an VI par la loi du 22 floréal, un assez grand nombre de députés admis se rattachaient encore aux opinions démocratiques; leur présence dans les conseils, surtout aux Cinq-Cents, étendit et fortifia les éléments d'opposition que renfermait déjà le corps législatif. Cette opposition devint graduellement plus hostile et plus tracassière, et les désastres de nos armées lui fournissaient sans cesse un nouvel aliment. On reprochait au Directoire d'avoir provoqué par sa politique équivoque cette nouvelle guerre, qui s'annonçait pour nous sous de si funestes auspices; on lui reprochait les malversations de ses agents, et les dilapidations scandaleuses des finances, et le système de corruption qui avait tout envahi. Le Directoire, de son côté, se plaignait amèrement aux conseils de l'insuffisance des subsides que la législature mettait à sa disposition, et rejetait sur eux la responsabilité des revers, en partie causés, disait-il, par la pénurie des ressources à laquelle cette parcimonie réduisait le pouvoir. La masse de la nation, étrangère et à peu près indifférente à ces disputes, prenait cependant en dégoût un gouvernement hors d'état de la protéger et de se protéger lui-même. Au milieu de ces tristes dissensions, les hommes modérés et réfléchis, portant plus loin leurs regards, commençaient à voir clairement que la source de tous nos maux était dans les vices de la Constitution, qui n'avait pas mis entre les grands pouvoirs de l'État ce juste équilibre qui peut seul maintenir dans la marche de la machine gouvernementale l'harmonie et la régularité. Les moyens de sortir de cette situation devenue intolérable, on ne les voyait pas, on n'osait pas les voir encore; mais quand le mal frappe tous les yeux, le moment n'est pas loin où une main hardie saura trouver et appliquer le remède.

La mésintelligence entre les conseils et le Directoire était parvenue au plus haut point, lorsqu'arriva l'époque du renouvellement d'un des cinq directeurs (27 floréal — 16 mai). Le sort désigna Rewbel. Rewbel était un homme d'un caractère probe, d'un esprit ferme et positif, et une longue pratique des hautes fonctions publiques lui avait donné une grande expérience des affaires ; mais sa fermeté dégénérait souvent en roideur, et la brusquerie de ses manières lui avait fait une multitude d'ennemis qui ne lui épargnaient ni calomnies ni imputations outrageantes. Sieyès, revenu récemment d'une ambassade en Prusse, fut appelé à le remplacer. Il avait été porté déjà au nombre des directeurs lors de la première organisation du gouvernement de l'an III, et à cette époque il avait refusé ; cette fois il accepta. Cette contradiction apparente étonna grandement les esprits médiocres, et donna fort à penser aux hommes pénétrants. On savait que dès l'origine il s'était prononcé contre la Constitution de l'an III, et personne n'avait douté que son premier refus de la dignité directoriale ne lui eût été dicté par la répugnance qu'un esprit aussi absolu devait éprouver à concourir à la marche d'un gouvernement dont il désapprouvait les bases. Si donc maintenant il consentait à exercer des fonctions qu'il avait repoussées d'abord, n'était-ce pas qu'il prévoyait une dissolution prochaine qui pourrait être favorable à la réalisation de ses idées politiques? Sur ces entrefaites, avaient eu lieu les convocations électorales pour le renouvellement d'un tiers dans les conseils. Depuis la clôture de la Convention, cette époque des élections avait été presque régulièrement, d'année en année, le signal d'une crise et l'occasion d'un coup d'État : en l'an III, l'insurrection des sections et le 13 vendémiaire ; en l'an V, la conspiration royaliste et le 18 fructidor ; en l'an VI, la réaction démagogique et le 22 floréal. En l'an VII, les élections se ressentirent des tristes circonstances où se trouvait la République. On voyait nos armées battues sur tous les points, nos conquêtes perdues, nos propres frontières bientôt menacées par la Coalition ; on attribuait la plus grande partie de ces revers à l'incapacité des hommes aux mains desquels était déposé le pouvoir. Les restes toujours subsistants de la faction démocratique relevèrent la tête et exploitèrent la situation. La ferveur révolutionnaire qui avait sauvé la France en 93 pouvait seule la défendre aujourd'hui, disaient-ils ; eux seuls et leurs principes sauraient rendre au pouvoir la force et la dignité dont l'avaient dépouillé des hommes incapables, sans patriotisme et sans moralité. La majorité des choix se fit sous ces inspirations, activement propagées par les mille organes de la presse démagogique, et trop facilement accueillies par la crédulité des uns, la sympathie des autres et l'indifférence apathique du grand nombre. Les nouveaux députés, presque tous imbus d'une exaltation républicaine qui menaçait de rejeter la France de six ans en arrière, apportèrent dans

1799. AN VII.

1799. AN VII. les conseils, particulièrement aux Cinq-Cents, un esprit d'anarchie et de subversion devant lequel il était impossible qu'un gouvernement usé et sans moyens de défense légale ne succombât pas. Il se forma immédiatement dans les conseils une ligue dont le but était de renverser les membres restants de l'ancien Directoire, afin de renouveler complétement le gouvernement. Que Sieyès se soit abouché avec les meneurs et qu'il ait marché d'accord avec eux, c'est ce que nombre d'indices déterminants ne permettent pas de mettre en doute. Non, cependant, que le nouveau directeur partageât les opinions et les vues ultérieures des continuateurs de Robespierre; mais leurs projets actuels s'accordaient avec les siens : c'en était assez pour marcher momentanément ensemble, sauf, ainsi qu'il est habituel, à se combattre après la victoire pour le partage des dépouilles. Barras, avec la pénétration que donne le sentiment éminemment développé de la conservation personnelle, et cette souplesse qui est le propre des esprits sans conviction, avait promptement aperçu le danger et s'était aussitôt rapproché de Sieyès, abandonnant ses trois anciens collègues. La première attaque fut dirigée contre Treilhard, qui avait remplacé l'année précédente François de Neufchâteau. On découvrit qu'il s'en fallait de trois jours, aux termes de la Constitution, que l'année d'intervalle entre la sortie de Treilhard des conseils législatifs et son entrée au Directoire ne fût écoulée : ce prétexte fut avidement saisi, et la nomination annulée. C'était le 28 prairial (16 juin); le lendemain, Treilhard fut remplacé par l'ex-ministre de la justice Gohier, homme à convictions républicaines, mais sans portée politique, et dont Sieyès ne pouvait prendre ombrage. Restaient Merlin de Douai et Laréveillère-Lépeaux. Ceux-là ne pouvaient pas être destitués : on leur livra dans le Conseil des Cinq-Cents les attaques les plus violentes. Placés dans l'alternative d'un décret d'accusation pour les malversations que l'on rejetait sur eux, ou de leur démission qu'on leur imposait, ils n'osèrent pas affronter l'orage et envoyèrent simultanément leur démission (30 prairial — 18 juin). Roger-Ducos et le général Moulins furent nommés en remplacement de Merlin et de Laréveillère. Le premier, par ses opinions modérées, se rattachait à la ligne politique où Sieyès voulait faire entrer le gouvernement. Le second tenait de plus près à la majorité jacobine du Conseil des Cinq-Cents; mais complétement inconnu, et ne s'élevant ni par ses talents ni par son caractère au-dessus d'une insignifiante médiocrité, il était absolument hors d'état de jouer un rôle et d'entrer, non plus que Gohier, en rivalité d'influence avec Sieyès. La nullité politique de deux de ses collègues, l'adhésion certaine du troisième et l'annulation volontaire de Barras, qui s'était effacé pour conserver au moins les jouissances matérielles de sa haute position, seule part du pouvoir qu'ambitionnât son esprit épicurien, assuraient donc à Sieyès une prépondérance incontes-

tée dans le Directoire, et lui laissaient le champ libre pour la réalisation de ses plans favoris de réorganisation politique. 1799. AN VII.

Ce fut là l'événement du 30 prairial, véritable révolution de palais presque sans retentissement extérieur, mais qui eut d'immenses conséquences politiques en portant le dernier coup au gouvernement fondé en l'an III, et en préparant les voies à la destruction complète de ce gouvernement transitoire, opérée cinq mois plus tard par le coup de main du 18 brumaire. Au 18 fructidor et au 22 floréal, le pouvoir exécutif avait violé la Constitution contre le corps législatif; le 30 prairial venait de fournir une revanche au corps législatif contre le Directoire. Mais une Constitution qui n'offrait ni frein contre de telles violences, ni protection à ceux qu'elles atteignaient; un gouvernement qui marchait ainsi par secousses, et qui semblait avoir fait du régime des coups d'État un régime permanent substitué à l'ordre légal, une telle Constitution et un tel gouvernement étaient jugés. Ils ne pouvaient plus avoir de force ni en eux-mêmes ni dans l'opinion. Vienne maintenant un homme d'action assez haut placé pour rallier à lui l'opinion publique, et cet édifice vermoulu, aussi vieux de ses quatre années que l'ancienne monarchie de ses treize siècles, s'écroulera au premier souffle sans laisser en quelque sorte après lui ni traces ni souvenirs.

Telles furent les nouvelles dont Bonaparte eut communication après la bataille d'Aboukir, par l'intermédiaire du commandant de l'escadre anglaise, sir Sidney Smith; on a lieu de croire aussi que des lettres directes de Paris lui parvinrent à la même époque par la voie de Constantinople. Ces nouvelles, ainsi que je l'ai dit, changèrent subitement les desseins du général; de cet instant, son retour immédiat fut décidé. Les dangers extérieurs qui menaçaient la France, et dont lui seul, il en avait conscience, pouvait la garantir; non moins que ce motif, les graves événements qui se préparaient évidemment à l'intérieur, et qui sollicitaient impérieusement sa présence, commandée par les grands projets qui depuis deux ans occupaient sa pensée, tout lui dictait ce parti. D'ailleurs la conquête de l'Égypte était maintenant achevée, et ses lieutenants suffiraient aisément à la défendre. Cependant de puissantes considérations de plus d'une sorte exigeaient que cette détermination fût tenue secrète. Un petit nombre de personnes en qui Bonaparte avait toute confiance y furent seules initiées. Deux frégates et deux petits bâtiments furent disposés à Alexandrie sous prétexte d'une tournée sur les côtes; et le 23 août le général s'éloigna de cette terre, où quatorze mois auparavant il avait abordé avec de si vastes projets, que les événements avaient en partie déçus. 23 août. (6 fructidor.)

Bonaparte ne s'était point dissimulé l'impression défavorable que son dé-

1799. AN VII. part pourrait produire sur l'armée, qui se verrait en quelque sorte abandonnée en Egypte, et les fâcheuses interprétations dont ce départ furtif serait susceptible; mais ces considérations avaient dû s'effacer devant la grandeur et l'importance des motifs qui commandaient son retour en France. Une proclamation qu'il laissait pour ses compagnons d'armes ne disait sa pensée qu'à demi, afin d'adoucir le coup. « Les nouvelles d'Europe m'ont décidé à partir pour la France, leur disait-il. Je laisse le commandement de l'armée au général Kléber; l'armée aura bientôt de mes nouvelles. Je ne peux pas en dire davantage. Il m'en coûte de quitter des soldats auxquels je suis le plus attaché. *Mais ce ne sera que momentanément*, et le général que je leur laisse a la confiance du gouvernement et la mienne. » Au moment de quitter Alexandrie, le général avait en effet adressé à Kléber des instructions par lesquelles il l'investissait du commandement en chef de l'armée d'Egypte. Ces instructions prévoyaient toutes les éventualités qui pouvaient survenir, et dictaient à Kléber la conduite qu'il aurait à tenir. « Si par des événements incalculables, y était-il dit, toutes les tentatives étaient infructueuses, et qu'au mois de mai vous n'eussiez reçu aucun secours ni nouvelles de France; et si, malgré toutes les précautions, la peste était en Égypte cette année, et vous tuait plus de quinze cents soldats, perte considérable, puisqu'elle serait en sus de celles que les événements de la guerre vous occasionneront journellement, je pense que dans ce cas vous ne devez pas hasarder de soutenir la campagne, et que vous êtes autorisé à conclure la paix avec la Porte ottomane, quand même la condition principale serait l'évacuation de l'Égypte. Il faudrait seulement éloigner l'exécution de cette condition jusqu'à la paix générale.

» Vous savez apprécier aussi bien que moi combien la possession de l'Égypte est importante à la France. Cet empire turk, qui menace ruine de tous côtés, s'écroule aujourd'hui, et l'évacuation de l'Égypte serait un malheur d'autant plus grand que nous verrions de nos jours cette belle province passer dans des mains européennes.

» Les nouvelles des succès ou des revers qu'aura la République doivent aussi entrer puissamment dans vos calculs... »

Sur l'administration intérieure et la défense de notre conquête, le général ajoutait : « Vous connaissez, citoyen général, quelle est ma manière de voir sur la politique intérieure de l'Egypte : quelque chose que vous fassiez, les chrétiens seront toujours nos amis. Il faut les empêcher d'être insolents, afin que les Turks n'aient pas contre nous le même fanatisme que contre les chrétiens, ce qui nous les rendrait irréconciliables. Il faut endormir le fanatisme, afin qu'on puisse le déraciner. En captivant l'opinion des grands cheiks du Caire on a l'opinion de toute l'Egypte; et de tous les chefs que ce peuple peut avoir, il n'y en a aucun de moins dangereux que les cheiks,

qui sont peureux, ne savent pas se battre, et qui, comme tous les prêtres, inspirent le fanatisme sans être fanatiques. 1799. AN VII.

« Quant aux fortifications, Alexandrie, El-Arich, voilà les clefs de l'Egypte... »

Ces instructions se terminaient ainsi : « Accoutumé à voir la récompense des peines et des travaux de la vie dans l'opinion de la postérité, j'abandonne avec le plus grand regret l'Egypte. L'intérêt de la patrie, sa gloire, l'obéissance, les événements extraordinaires qui viennent de se passer, me décident seuls à passer au milieu des escadres ennemies pour me rendre en Europe. Je serai d'esprit et de cœur avec vous. Vos succès me seront aussi chers que ceux où je me trouverai en personne; et je regarderai comme mal employés tous les jours de ma vie où je ne ferai pas quelque chose pour l'armée dont je vous laisse le commandement, et pour consolider le magnifique établissement dont les fondements viennent d'être jetés... »

Grâce à la précaution qu'eut Bonaparte de faire gouverner presque en vue de la côte d'Afrique jusqu'à la hauteur de la Sardaigne, au lieu de parcourir le centre de la Méditerranée, il arriva en France le 9 octobre, après une traversée d'un mois et demi que les vents avaient long-temps contrariée, sans avoir été rencontré par les Anglais qui sillonnaient cette mer. Depuis l'époque à laquelle remontaient les nouvelles d'Europe qu'il avait eues à Aboukir, les événements avaient marché. En Italie, de nouveaux désastres avaient atteint nos armes; sur d'autres points, en Suisse, en Hollande, des succès marquants avaient au contraire arrêté les progrès des armées coalisées; à l'intérieur, enfin, l'anarchie continuait d'assiéger le gouvernement et d'en hâter la désorganisation.

La jonction des débris de l'armée de Macdonald et de celle de Moreau avait porté à près de cinquante mille hommes les forces dont le général de l'armée d'Italie pouvait encore disposer. Malgré la bravoure intrépide dont Macdonald avait fait preuve sur la Trebbia, et le dévouement que Moreau avait montré en acceptant des mains de Schérer le commandement d'une armée démoralisée et en pleine déroute, on leur reprochait à l'un et à l'autre des fautes et des lenteurs qui, disait-on, avaient notablement contribué aux derniers échecs de nos armes : tous deux furent destitués de leur commandement, et Joubert remplaça Moreau à la tête des forces réunies dans la Ligurie. Un autre motif, plus politique que militaire, avait d'ailleurs influé sur cette nomination, ainsi qu'on le verra bientôt. Suvarow n'avait pas poussé ses succès après la bataille de la Trebbia; retenu par les ordres impératifs du cabinet de Vienne, il attendait la reddition de Mantoue et des places fortes du Piémont avant de rien entreprendre, ni contre Gênes, ni sur les Alpes maritimes. A peine arrivé à l'armée, Joubert résolut de déboucher encore une fois de l'Apennin, où ses troupes avaient peine à subsister, et de marcher au

1799. AN VII. secours de Mantoue et d'Alexandrie. Mais ces deux places venaient de capituler, celle-ci le 21 juillet, la première le 29. Joubert n'apprit la reddition de Mantoue que lorsque déjà son armée, descendue de l'Apennin par les vallées de la Bormidda, de l'Erro et de l'Orba, se développait dans les plaines de Novi, à droite de la Lemno. Suvarow, dont toutes les forces se trouvaient maintenant libres, accourait à la rencontre des Français; il avait autour de lui soixante-trois mille Austro-Russes, dont douze mille de cavalerie. Le choc eut lieu le 15 août, sous les murs de Novi. Joubert, atteint d'une balle dès les premières charges, tomba mortellement frappé. Moreau, qui était resté près de lui, prit aussitôt le commandement. Pendant douze heures on combattit avec un acharnement inouï. Long-temps les Français résistèrent avec un admirable sang-froid aux masses que le général russe lançait incessamment sur eux; mais le désordre finit par se mettre dans nos rangs, et il fallut se décider à la retraite. Les pertes avaient été à peu près égales des deux côtés; treize à quatorze mille hommes, tués ou blessés, restèrent sur le champ de bataille. Moreau ramena l'armée dans les Apennins sans être inquiété dans sa retraite. L'attention de Suvarow avait été appelée vers la Suisse, où les succès de Masséna inquiétaient vivement la Coalition, et où un ordre du cabinet aulique lui prescrivait de marcher immédiatement avec le corps russe pour y rejoindre Korsakow, qui l'y avait devancé.

Cependant la Péninsule était perdue pour nous. La république Cisalpine, envahie par les alliés, n'existait plus; à l'autre extrémité de l'Italie, les faibles garnisons laissées par Macdonald dans deux ou trois places de la nouvelle république Parthénopéenne étaient contraintes de capituler devant les masses de paysans soulevés à la voix du cardinal Ruffo. Le roi Ferdinand rentrait dans Naples le 27 juillet, et tous ceux qui dans la dernière révolution s'étaient prononcés contre la cour, expiaient dans les cachots ou dans les supplices le crime d'avoir favorisé l'invasion française ou d'avoir pris part à l'établissement du régime républicain. Dans les États Romains, cinq mille Français, commandés par le général Garnier, opposaient vainement une résistance opiniâtre aux attaques combinées de plusieurs corps de paysans insurgés, de Napolitains, de Russes et d'Autrichiens, soutenus par une escadre anglaise, et allaient bientôt être forcés de signer une capitulation qui laissait Rome, ainsi que l'avait été Naples, livrée à d'implacables réactions.

En Suisse, Masséna et le prince Charles, fortement établis dans les positions parallèles qu'ils avaient prises, l'un en avant, l'autre en arrière de Zurich, étaient restés pendant près de trois mois dans une inaction presque complète, le premier satisfait de couvrir la France et n'osant pas reprendre l'initiative avant d'avoir reçu des renforts, le second attendant de son côté la jonction du corps russe que lui amenait Korsakow. Un des lieutenants de

Masséna, le général Lecourbe, avait cependant habilement manœuvré à notre droite, et s'était établi dans le haut Valais et dans les vallées de la Reuss et de la Linth, formant ainsi une ligne qui se prolongeait en demi-cercle depuis Brigg jusqu'à Glaris, et qui commandait, par le Simplon et le Saint-Gothard, les deux grands débouchés qui conduisent dans la Haute-Italie. 1799. AN VII.

Korsakow avait opéré sa jonction avec l'archiduc; mais la mésintelligence n'avait pas tardé à se manifester entre les deux généraux, et leurs opérations en avaient été neutralisées. D'un autre côté, dit l'habile historien des guerres de la Révolution, le cabinet de Vienne commençait à voir avec peine la part brillante que le corps auxiliaire de Suvarow avait eue dans la conquête de l'Italie; en plus d'une circonstance, elle avait été contrariée par l'inflexibilité des principes du vieux maréchal, qui n'entendait faire la guerre aux Français que pour le rétablissement de la religion et des princes détrônés, et non au profit d'une ambition particulière. L'irascibilité de Suvarow fut portée au comble quand il démêla dans les mesures tortueuses du cabinet de Vienne des projets lointains sur le Piémont *. Dès lors on ne songea plus qu'à éloigner les Russes de l'Italie. Alors on modifia le plan de campagne des puissances coalisées. On obtint du cabinet de Saint-Pétersbourg que son contingent entier, sous le commandement de Suvarow, passerait dans les Alpes, dont le climat était plus analogue au tempérament du soldat russe. Pendant ce temps, la conquête de l'Italie serait achevée par une armée impériale aux ordres de Mélas; une troisième armée, formée d'Autrichiens et des contingents des Cercles, agirait sur le Rhin, sous les ordres du prince Charles, depuis la Brisgaw jusqu'au confluent de la Moselle; enfin, quarante-cinq mille Anglo-Russes debarqueraient en Hollande, d'où ils pénétreraient en Belgique pour la soulever contre nous, et donner la main sur le Rhin aux troupes de l'archiduc.

A la fin d'août, les différents corps d'armée de la Coalition se mirent en mouvement pour effectuer ces mutations. Korsakow, qui avait pris position à Uznach, vint occuper la ligne de Zurich, que les trente-six mille hommes du prince Charles abandonnaient pour passer le Rhin et se porter sur la Brisgaw; dans le même temps, Suvarow, remettant à Mélas le commandement en chef de l'armée autrichienne en Italie, se portait sur Lugano, entre le lac Majeur et le lac de Côme, pour remonter le haut Tésin et pénétrer en Suisse par le Saint-Gothard. C'est à cette circonstance, ainsi qu'on l'a vu, que Moreau dut de n'être pas inquiété dans sa retraite, après la sanglante affaire de Novi. C'était en Suisse qu'allaient se porter les coups décisifs de la campagne: Masséna vaincu, la frontière restait sans défense de Bâle à

* Jomini, *Histoire critique et militaire des guerres de la Révolution*, t. XII, p. 224.

1799. Genève, et la route de Paris par la Bourgogne était encore une fois ouverte
AN VII. aux armées de la Coalition.

Korsakow avait vingt-six mille hommes campés sous Zurich; Hotze et Jellachich, ses lieutenants, en avaient vingt-deux mille entre le lac de Zurich et le Rhin antérieur. Cette force active de quarante-huit mille combattants allait être augmentée de vingt-cinq mille hommes au moins par la jonction de Suvarow, qui en amenait vingt mille, et celle du corps de Condé, fort de six mille hommes, qui était en marche de la droite du Rhin vers Schaffouse. Les forces de Masséna étaient à peu près égales. Soixante-dix-sept mille hommes étaient répartis depuis le Valais jusqu'à Bâle; mais sur ce total de soixante-dix-sept mille hommes, soixante mille seulement composaient l'armée active. Masséna en avait trente-sept mille de Zurich à Bruck, vis-à-vis de Korsakow; Soult, à sa droite, en avait dix mille entre les lacs de Zurich et de Wallenstadt, en regard de Hotze; Lecourbe, avec treize mille, gardait les débouchés du haut Valais sur l'Italie.

Il était important de prévenir la jonction des troupes que Suvarow amenait d'Italie; Masséna résolut une attaque générale contre l'armée de Korsakow. Le 25 septembre, les Russes furent attaqués simultanément sur toute leur ligne, à Zurich par Masséna en personne; sur la Linth, par le général Soult. Après deux jours de combats opiniâtres, l'ennemi fut partout défait et mis en pleine déroute. Korsakow évacua Zurich et vint repasser le Rhin à Eglisau, laissant après lui douze mille de ses soldats tués ou prisonniers, et n'ayant pu sauver ni son artillerie ni ses bagages; sur la Linth et le lac de Wallenstadt, les corps de Hotze et de Jellachich furent également culbutés et rejetés de même de l'autre côté du Rhin. Ces deux brillantes journées, auxquelles est resté le nom de bataille de Zurich, laissaient donc la Suisse libre d'ennemis, et permettaient au général français de porter la masse de ses forces contre Suvarow.

Ce dernier, parti de Bellinzona pour remonter le haut Tésin, était arrivé dans les derniers jours d'août aux abords du Saint-Gothard. Il ne parvint à le franchir et ne pénétra dans la sauvage vallée de la Reuss qu'après une multitude d'engagements meurtriers. Lecourbe défendait pied à pied les défilés presque impraticables qui couvrent l'énorme masse des Alpes centrales. L'armée russe arriva à Altorf exténuée de fatigues et de misère : elle avait mis un mois entier à parcourir un espace de moins de vingt lieues. Ne trouvant pas à Altorf la flottille sur laquelle il comptait pour gagner Brunen par le lac de Lucerne, Suvarow se jeta à droite dans d'affreux sentiers qui devaient le conduire à Mutten et à Schwitz. Obligée de défiler homme par homme et de traîner en quelque sorte les bêtes de somme, l'armée russe employa trois jours à faire le trajet de cinq lieues qui sépare Altorf de Mutten, incessamment harcelée par Lecourbe, qui s'était mis à sa pour-

suite *. Les effroyables chemins qu'il leur fallait parcourir étaient partout jonchés de cadavres d'hommes, de chevaux et de mulets. Arrivé à Muflen le 28 septembre, Suvarow y apprend le désastre de Korsakow, et se voit en même temps enveloppé par les corps de Molitor, de Mortier et de Lecourbe, qui lui ferment toute issue du côté de Schwitz et de Glaris. Le vieux maréchal, pareil au lion traqué par des chasseurs, se jette avec furie sur cette ceinture qui l'enveloppe, s'ouvre un passage sur la haute Linth par les affreux défilés du val d'Engi, et arrive enfin à Ilanz, sur le Rhin antérieur, après des fatigues et des souffrances inouïes. Ses blessés, ses malades, une grande partie de ses bagages, il avait fallu tout abandonner dans cette désastreuse retraite, qui marqua le terme de la coopération active de l'armée russe dans la Coalition. 1799. AN VII.

Pendant que Masséna déjoue en Suisse les plans de nos ennemis par cette glorieuse et pénible campagne, qui semble un seul combat se prolongeant durant treize jours entiers de Zurich au Saint-Gothard et du Saint-Gothard à Coire, d'autres revers frappaient dans le nord les armes de la Coalition. En exécution des derniers plans des cabinets alliés, quarante mille Anglo-Russes étaient successivement débarqués en Hollande depuis les derniers jours d'août jusqu'au milieu de septembre. Une flotte nombreuse appuyait les opérations de cette armée, que commandait le duc d'York. Le passage du Helder avait été forcé, et une horrible trahison de la marine hollandaise, à l'apparition de l'ennemi dans le Zuyderzée, avait livré et réuni la flotte batave au pavillon britannique (30 août). Brune, qui commandait l'armée de Hollande, accourut à la hâte avec vingt-cinq mille hommes, seules forces qu'il eût pu réunir. Plusieurs combats sans résultats n'arrêtaient pas les inquiétants progrès du duc d'York, qui comptait surtout sur le parti orangiste pour aider à l'expulsion des Français et remettre la Hollande sous le joug du stathoudérat. Mais la haine contre l'Angleterre produisit dans la nation batave un élan devant lequel vinrent échouer les projets intéressés de l'Angleterre. Brune grossit son armée, se vit en état de prendre l'offensive, et fit éprouver à l'ennemi deux sanglantes défaites, à Berghen le 19 septembre, et à Castricum le 6 octobre. Le duc d'York fut alors contraint de signer à Alkmaër (18 octobre) une capitulation par laquelle il s'engageait à évacuer immédiatement le territoire batave, et à rendre à la France huit mille prisonniers sans échange. On a reproché à Brune d'avoir abandonné la condition qu'il avait posée d'abord, de la restitution préalable de la flotte du Texel.

Les victoires de Masséna en Suisse et celles de Brune en Hollande, en délivrant la République des dangers imminents qui l'avaient un moment

* Jomini, *Histoire des guerres de la Révolution*, t. XII, p. 270.

1799 AN VII. menacée, enlevaient aux anarchistes de l'intérieur le prétexte le plus plausible dont ils eussent appuyé leurs déclamations subversives. Mais jusqu'à cette époque tardive où la fortune, depuis si long-temps contraire à nos armes, revint enfin au drapeau républicain, la France avait vu avec terreur reparaître toutes les agitations, toute l'effervescence révolutionnaire de nos plus mauvais jours. Des clubs populaires s'étaient rouverts après l'événement du 30 prairial; les plus ardents démocrates de la capitale, les vétérans de l'ancien club jacobin, les débris de la société du Panthéon, les sectateurs toujours fervents de Robespierre et de Babeuf, s'étaient réunis aux portes mêmes du corps législatif, dans l'ancienne salle du Manége. La plupart des nouveaux élus du Conseil des Cinq-Cents y assistaient régulièrement et s'y faisaient remarquer parmi les plus zélés. Là se reproduisaient les exagérations démagogiques de 93; là, des orateurs virulents, émules de Marat et d'Hébert, en rappelaient le langage et l'esprit; là, on ne craignait plus d'invoquer hautement les *grandes* mesures du Comité de Salut Public. Si quelques membres des conseils osaient élever la voix contre ces prédicateurs de violences et d'anarchie, on leur répondait que des âmes pusillanimes pouvaient seules s'effrayer de ces agitations, « qui, loin d'être un principe de destruction, étaient un principe de vie pour la République. » Ces grandes mesures révolutionnaires que réclamaient les orateurs des clubs, pour rendre à la nation, disaient-ils, la force et l'énergie que leur avait fait perdre un gouvernement lâche et vénal, le Conseil des Cinq-Cents ne manquait pas de les soutenir et de les changer en propositions législatives, trop souvent sanctionnées par les Anciens. Ainsi fut promulguée la loi dite *des otages* (24 messidor — 12 juillet), qui, dans toute commune déclarée en état de trouble, rendait responsable des violences et des assassinats commis par les rassemblements armés, les parents d'émigrés, les ci-devant nobles et les parents des rebelles; ainsi fut proclamée de nouveau la liberté absolue et illimitée de la presse, qui devint aussitôt, pour toutes les feuilles servant d'organes aux factions, le signal des plus ignobles débordements; ainsi fut voté, en haine des riches et des *aristocrates*, un emprunt forcé de cent millions. La plupart de ces lois de colère manquèrent par leur violence même le but qu'on s'en était proposé. La loi des otages, par exemple, loin d'affaiblir les royalistes qui s'étaient de nouveau montrés en armes dans le Midi et dans l'Ouest, servit leur cause en grossissant leurs rangs; et il en résulta d'ailleurs qu'eux-mêmes prirent des otages parmi les républicains. Le grand but auquel tendaient surtout les meneurs de la majorité jacobine des Cinq-Cents, c'était d'attirer et de concentrer dans leur Conseil le centre d'action et l'impulsion gouvernementale; c'était, en un mot, de faire du Conseil des jeunes, au moins par le fait, une nouvelle Convention. Aussi, par leurs discours et leurs journaux, déversaient-ils la haine et le mépris sur le

Directoire, que le 30 prairial n'avait pas mis dans leurs mains, ainsi qu'ils 1799.
l'avaient espéré. Sieyès, dont personne encore n'avait pénétré les secrets AN VII.
desseins, mais qui s'était fortement prononcé contre les exagérations des nouveaux prédicateurs révolutionnaires, Sieyès était surtout l'objet de leur haine; et cette haine s'étendait sur Barras et sur Roger-Ducos, qui s'étaient tournés avec le premier contre le parti jacobin, et qui neutralisaient ainsi dans le conseil exécutif l'action de Moulins et de Gohier. Le Directoire avait adressé aux Cinq-Cents, pour réclamer une loi répressive des abus de la presse, un message qui était resté sans résultats. Un tel état de choses devenait chaque jour plus intolérable. La nation, effrayée de ce nouveau déchaînement des fureurs démagogiques, envisageait avec épouvante ce retour au régime de la Terreur dont elle était menacée; la majorité du Directoire, dont Sieyès était l'âme, ne supportait qu'avait impatience cet état d'anarchie et cette opposition haineuse qui entravaient la marche du gouvernement et lui enlevaient ce qui lui restait de force. Sans oser encore s'ouvrir entièrement à ses collègues, Sieyès les avait sondés à plusieurs reprises. — *Si le Directoire ne prend pas un grand parti, c'en est fait de nous et de la République*, leur avait-il dit. Dans un discours solennel prononcé à l'occasion de l'anniversaire du 10 août, il s'était élevé de la manière la plus forte contre la faction anarchiste. « Gardez-vous, disait-il dans ce discours » remarquable à plus d'un titre, gardez-vous de regarder comme des répu- » blicains ceux qui ont vu dans le renversement d'un trône, non pas le » moyen d'établir un gouvernement nouveau désiré par la nation, mais le » droit de renverser dans tous les temps tout ce qui embarrasserait leur » ambition individuelle; ceux qui pensent qu'affermir est toujours une » lâcheté, détruire toujours une gloire; qui, ennemis effrénés de tout ce qui » est ordre ou même apparence d'ordre, veulent gouverner par des cris et » non par des lois; qui déchireraient de leurs propres mains le gouvernement » qu'eux-mêmes auraient formé, parce qu'un gouvernement, fût-il leur » ouvrage, ne pourrait jamais accomplir à leur gré tous les projets de leur » avidité, tous les délires de leurs fureurs!.. Non, ce ne sont point des ré- » publicains, ceux qui, à travers leur démagogique langage, laissent percer » la prédilection honteuse qu'ils conservent pour les superstitions royales, » et semblent à chaque instant vous dire que puisqu'on a attaqué un roi, » ils peuvent à plus forte raison attaquer des magistrats du peuple. Non, » ce ne sont pas des républicains, ceux qui ne savent que recueillir, » échauffer, soulever les mécontentements contre l'ordre établi, eux qui, » dans d'autres temps, crurent que pour gouverner il fallait punir de mort » quiconque osait ne pas être content; ceux pour qui la paix serait un mal- » heur, qui redoutent la victoire, qui calculent sur nos revers pour l'accrois- » sement de leur influence; ceux qui espèrent dans les dissensions inté-



1799. AN VII. » rieures, qui ne sont heureux que par les haines, qui dénoncent avec » audace devant la multitude, et frémissent lorsqu'il faut signer une dénonciation; qui, toujours affamés de vengeance, s'irritent des lenteurs salutaires que la loi commande et pour sauver l'innocent et pour atteindre » sûrement le coupable; qui, par le délire de leurs provocations, portent » l'épouvante chez le citoyen paisible, tarissent les sources de la richesse » publique, frappent de mort le crédit, anéantissent le commerce, paralysent tous les travaux, qui parlent sans cesse de malheurs, et accroissent à » plaisir le nombre des malheureux; qui se disent les amis du peuple, et ne » savent que l'exaspérer au lieu de le servir; qui s'enflamment contre l'ennemi extérieur, mais sont bien décidés à ne pas le combattre... Ce qu'ils » veulent, ces éternels ennemis de tout ce qui est ordre, justice, calme » et repos, c'est enivrer le public de défiances; c'est porter la confusion et » le découragement dans les esprits; c'est pousser les Français au désespoir; » c'est maîtriser tout dans le trouble; c'est gouverner, en un mot, à quelque » prix que ce soit. — Français, vous savez comme ils gouvernent. »

Enhardi par la vive indignation que soulevaient dans la population paisible les violences de langage et les clameurs de la faction anarchiste, Sieyès osa frapper un coup de vigueur. S'appuyant d'une part sur les articles de la Constitution qui interdisaient aux sociétés populaires tout acte, toute délibération collective, et de l'autre sur la loi du 19 fructidor an v, relative aux journalistes, il fit fermer la salle du Manége, et bientôt après un autre local où les membres du club s'étaient de nouveau réunis (26 thermidor — 13 août); puis il ordonna l'arrestation et la déportation à l'île d'Oléron des propriétaires et des principaux rédacteurs de trente-cinq journaux démocrates ou royalistes (16 fructidor — 2 septembre). On se figure aisément quels cris de fureur durent pousser dans les conseils les républicains exaltés; par bonheur ces clameurs furent impuissantes devant l'approbation universelle qu'avait rencontrée la fermeté du directeur. En vain les meneurs de la faction, fidèles aux formes révolutionnaires des deux précédentes Assemblées, tentèrent aux Cinq-Cents de faire déclarer *la patrie en danger* : la motion fut repoussée à une forte majorité après une discussion des plus orageuses.

Chaque jour, cependant, faisait sentir plus vivement à Sieyès l'impossibilité de marcher long-temps dans une situation fausse de tout point, et où néanmoins on n'apercevait pas d'issue. — « Il ne faut plus de parleurs, disait-il, mais une tête et une épée. » Cette épée, il la cherchait inutilement autour de lui. Des généraux auxquels on pouvait songer pour servir à un grand mouvement politique, les uns, tels que Bernadotte, Augereau, Jourdan, appartenaient au parti exalté; d'autres, tels que Moreau, Macdonald et Masséna, se montrèrent peu disposés, soit scrupules, soit manque d'au-

dace, à accueillir les ouvertures qui leur furent faites. Sieyès jeta les yeux sur Joubert; mais Joubert n'était pas assez connu de la nation pour opposer l'autorité de son nom aux clameurs des factions comprimées. On lui donna le commandement de l'armée d'Italie, où il y avait une grande renommée à conquérir par la victoire : sa mort prématurée à la fatale bataille de Novi fit encore évanouir cette dernière espérance. Ce fut sur ces entrefaites que l'on reçut à Paris la nouvelle tout-à-fait inattendue du débarquement de Bonaparte sur la côte de Provence. — On dit qu'à cette nouvelle Moreau s'écria, s'adressant à Sieyès : Ne cherchez pas plus long-temps; voilà l'homme qu'il vous faut. 1799. AN VII.

Par l'éclat de sa gloire, par l'immense popularité de son nom, par l'ascendant de son caractère, par la supériorité incontestée de ses talents militaires et de sa vaste intelligence; plus que tout cela encore, par la force de son inébranlable volonté et la constance avec laquelle il marchait depuis deux ans vers un but que lui seul apercevait nettement, et dont son regard ne s'était pas détaché un instant, Bonaparte était en effet le seul homme en France qui pût accomplir cette grande révolution que chacun appelait de ses vœux, sans que personne, lui excepté, vît précisément où elle devait nous conduire. Seize ans plus tard, aux jours de son exil, lorsque la pensée de Napoléon revenait sur cette époque brillante de son élévation, et que sa plume énergique en retraçait les merveilleux incidents, il a parfaitement caractérisé la situation où il se trouvait alors vis-à-vis de la France. « Lorsqu'une déplorable faiblesse et une versatilité sans fin se manifestent dans les conseils du pouvoir, dit-il... lorsque les citoyens les plus modérés sont forcés de convenir que l'État n'est plus gouverné... alors une inquiétude vague se répand dans la société, le besoin de sa conservation l'agite, et promenant sur elle-même ses regards, elle semble chercher un homme qui puisse la sauver. Ce génie tutélaire, une nation nombreuse le renferme toujours dans son sein ; mais quelquefois il tarde à paraître. En effet, il ne suffit pas qu'il existe : il faut qu'il soit connu; il faut qu'il se connaisse lui-même. Jusque là toutes les tentatives sont vaines, toutes les menées impuissantes; l'inertie du grand nombre protège le gouvernement nominal, et malgré son impéritie et sa faiblesse, les efforts de ses ennemis ne prévalent point contre lui. Mais que ce sauveur impatiemment attendu donne tout-à-coup un signe d'existence, l'instinct national le devine et l'appelle, les obstacles s'aplanissent devant lui, et tout un grand peuple, volant sur son passage, semble dire : LE VOILA * ! » AN VIII.

Telle était, ajoute Napoléon, la situation des esprits en France, en l'année 1799, lorsque, le 9 octobre, les frégates *la Muiron* et *la Carrère*, les 16 vendém. (9 octobre.)

* Napoléon, *Mémoires dictés à Sainte-Hélène*, t. VI, p. 49.

1799. chebecks *la Revanche* et *la Fortune*, vinrent, à la pointe du jour, mouiller
AN VIII. dans le golfe de Fréjus.

La nouvelle se répandit rapidement dans le pays que le général Bonaparte était à bord des frégates qui venaient de paraître dans le port. En quelques instants la plage se remplit d'une foule immense, et la mer se couvrit d'embarcations. Le nom de Bonaparte, du héros de l'Italie, volait de bouche en bouche parmi cette population voisine de la frontière du Var, et y excitait un enthousiasme impossible à décrire. Cet enthousiasme fut tel, que toutes les précautions sanitaires en usage à l'égard des bâtiments venant du Levant furent oubliées. Le général descendit immédiatement à terre, et quelques heures après il était en voiture sur la route de Paris. Malgré la rapidité de sa course, son voyage, surtout dans le Midi, fut une véritable marche triomphale. « Partout la joie était extrême, dit-il encore en parlant de son passage à travers la Provence et la vallée du Rhône; ceux qui des campagnes n'avaient pas le temps d'arriver sur la route sonnaient les cloches et plaçaient des drapeaux sur les clochers. La nuit, ils les couvraient de feux. Ce n'était pas un citoyen qui rentrait dans sa patrie; ce n'était pas un général qui revenait d'une armée victorieuse: c'était déjà un souverain qui retournait dans ses États. L'enthousiasme d'Avignon, de Montélimart, de Valence et de Vienne ne fut surpassé que par les élans de Lyon *. »

L'annonce de son arrivée, qui le devança à Paris, y produisit une allégresse non moins démonstrative. On s'embrassait, on se félicitait. Les inquiétudes et les terreurs de la veille étaient oubliées; il semblait que la soudaine apparition du héros eût, comme par enchantement, dissipé les nuages épais qui chargeaient l'horizon. Les membres mêmes du Directoire l'accueillirent avec toutes les apparences de la joie la plus sincère. « Résolu de s'emparer de l'autorité, de rendre à la France ses jours de gloire en donnant une direction forte aux affaires publiques, c'était pour l'exécution de ce projet qu'il était parti d'Égypte; et tout ce qu'il venait de voir dans l'intérieur de la France avait accru ce sentiment et fortifié sa résolution **. »

Retiré dans le petit hôtel qu'il possédait rue Chantereine, — le lendemain de son arrivée, le conseil municipal avait changé ce nom en celui de *rue de la Victoire*, — n'y recevant qu'un petit nombre de personnes choisies, et évitant de se montrer fréquemment en public, Bonaparte s'était vu bientôt recherché par les hommes marquants de tous les partis, qui tous s'offraient à lui et sollicitaient l'appui de son épée. Toujours froid, réservé, impénétrable, il écoutait toutes les propositions, observait tous les partis, s'appliquait à se bien pénétrer de la vraie situation des affaires. Bernadotte,

* *Mémoires de Napoléon*, t. VI, p. 52.
** *Id.*, p. 55.

Augereau, Jourdan, Marbot, qui étaient à la tête des meneurs du Manége, lui offrirent la dictature militaire, lui proposant de le reconnaître pour chef et de lui confier les destinées de la République, pourvu qu'il secondât les principes des Jacobins. Sieyès, qui n'avait avec lui que la minorité du Conseil des Cinq-Cents, mais qui, aux Anciens, pouvait compter sur la majorité, Sieyès lui proposait de le placer à la tête du gouvernement, en remplaçant la Constitution de l'an III par une Constitution nouvelle qu'il se proposait de donner à la France. Régnier, Boulay de la Meurthe, un parti nombreux du Conseils des Anciens et beaucoup de membres de celui des Cinq-Cents, voulaient aussi remettre entre ses mains le sort de la République : ce parti était celui des républicains modérés et des hommes les plus sages de la législature; c'était celui qui avait combattu la proposition de déclarer la patrie en danger. Barras et ses deux collègues, Moulins et Gohier, lui insinuaient de reprendre le commandement de l'armée d'Italie, et d'y rétablir la république Cisalpine et la gloire des armes françaises. Moulins et Gohier étaient de bonne foi; ils croyaient que tout irait bien dès que Bonaparte aurait donné de nouveaux succès à nos armées. Barras seul avait une arrière-pensée que Bonaparte pénétra sans peine *. » 1799. AN VIII.

Le général eut un instant la pensée sérieuse de se faire nommer au Directoire en remplacement de Sieyès, qu'il n'aimait pas et qu'on aurait mis à l'écart; mais Gohier et Moulins, gardiens rigides de la Constitution, repoussèrent bien loin les insinuations qui leur furent faites à cet égard, sur ce motif que le général n'avait pas l'âge exigé **. Bonaparte tourna alors ses vues d'un autre côté. Avec sa haute perspicacité et son coup d'œil rapide, il pesait et comparait les propositions diverses des différents partis. Ses indécisions furent bientôt fixées. Éloigné par sentiment et par principes des hommes à opinions exagérées, il répugnait à se rapprocher d'eux, même en ne les regardant que comme moyen. Malgré son antipathie pour Sieyès, en qui il ne voyait que ce qu'il avait toujours le plus détesté au monde, un *idéologue*, un *parleur*, un homme à systèmes, il comprit bien vite que le parti modéré, dont Sieyès disposait et auquel se rattachait indubitablement la masse de la nation, était le seul qui lui offrît des chances assurées, non pas seulement de réussite, mais de stabilité. Le 8 brumaire, dix-huit jours après son arrivée à Paris, il vit Sieyès et s'entendit sans peine avec lui. Il fut convenu que le changement médité pourrait se faire du 15 au 20 brumaire. Barras, qui se vit deviné, et qui jugea bien que quelque chose se préparait, craignit d'être au nombre des victimes s'il ne se ralliait promptement aux conjurés. Il voulut alors jouer près de Bonaparte le jeu que cinq mois

* *Mémoires de Napoléon*, VI, 62.

** Gohier, *Mémoires*, t. I, p. 206.

1799. AN VIII. auparavant il avait joué près de Sieyès, lors de l'avénement de celui-ci au Directoire. Il fit offrir au général sa participation franche et sans réserve à tout ce qui pourrait être entrepris pour le salut de la République. Mais Bonaparte l'avait jugé; il fit une réponse vague, et cessa tout rapport avec un homme trop déconsidéré par sa réputation d'immoralité pour avoir aucune consistance politique.

Sieyès et Bonaparte travaillèrent activement, l'un à préparer les Conseils, l'autre à grouper autour de lui un fort parti militaire; tous deux parlaient d'un changement devenu indispensable dans le gouvernement, mais sans rien laisser pressentir de celui que l'on méditait dans la Constitution. Le 15 brumaire, Sieyès et Bonaparte eurent une nouvelle entrevue, où furent arrêtées toutes les dispositions du mouvement. L'époque en fut fixée au 18. Les articles 102, 103 et 104 de la Constitution portaient que le Conseil des Anciens avait la faculté de changer la résidence du corps législatif, et que son décret sur cet objet était irrévocable; qu'à partir du moment où le décret serait rendu, ni l'un ni l'autre des deux conseils ne pourrait plus délibérer dans la commune où ils auraient résidé jusqu'alors, et que les membres qui y continueraient leurs fonctions se rendraient coupables d'attentat contre la République; enfin, que les membres du Directoire qui retarderaient ou refuseraient de promulguer le décret de translation seraient coupables du même attentat. Ce fut sur ces dispositions, évidemment destinées à prévenir le retour des tentatives des factions de Paris contre la représentation nationale, que dut s'appuyer le coup d'Etat du 18. Il fut convenu que ce jour-là, à sept heures du matin, le décret serait rendu par les Anciens, et immédiatement transmis à Bonaparte, qui serait mis à la tête de la force armée destinée à protéger la translation.

Dans la nuit du 17 au 18, les Anciens sont en effet convoqués extraordinairement; le jour se levait à peine lorsque le Conseil se réunit aux Tuileries. Plusieurs orateurs, affidés de Sieyès, prirent successivement la parole et peignirent la situation sous les plus sombres couleurs. Ils rappelérent les dangers dont la République était environnée, et les menées des fauteurs d'anarchie, et la conspiration permanente des coryphées du Manége pour ramener le règne de la Terreur. Régnier, député de la Meurthe, demanda alors par motion d'ordre, s'appuyant sur l'article 102 de la Constitution, que le siége des séances du corps législatif fût transporté à Saint-Cloud, et Bonaparte investi du commandement en chef de la 17e division militaire, pour faire exécuter cette translation. Quelques membres essayèrent vainement de s'élever contre la proposition; le décret passa après une courte discussion. A huit heures et demie, le messager d'État qui en était porteur arriva chez le général. Il trouva les avenues du petit hôtel remplies d'officiers de la garnison, d'adjudants de la garde nationale et de généraux; trois régiments de

cavalerie stationnaient aux abords. La maison était trop étroite pour contenir la foule qui s'y pressait; Bonaparte s'avança sur le perron, reçut les complimenls des officiers, les harangua, leur dit qu'il complait sur eux pour sauver la France. En même temps, il leur annonça la mission dont venait de l'investir le Conseil des Anciens. L'euthousiasme fut extrême; tous les officiers, tirant leurs épées, promirent assistance et fidélité. Bonaparte, se tournant alors vers le général Lefèvre, commandant de Paris, et jusque là tout dévoué au Directoire, lui demanda s'il voulait rester près de lui ou retourner au Luxembourg; entraîné par l'ascendant du général, Lefevre ne balança pas et répondit qu'il le suivrait partout. Bonaparte monta aussitôt à cheval, se mit à la tête des généraux et officiers, et se faisant suivre des quinze cents cavaliers qui attendaient sa sortie, il se dirigea vers les Tuileries. Il avait donné ordre aux adjudants de la garde nationale de retourner dans leurs quartiers, d'y faire battre la générale, de faire connaître le décret qu'ils venaient d'entendre, et d'annoncer qu'on ne devait plus reconnaître que les ordres émanés de lui *. 1799. AN VIII.

A partir de ce moment, il n'y avait plus de gouvernement, et Paris était livré à l'autorité militaire.

Arrivé à la barre des Anciens, au milieu de ce brillant cortége, il adressa au Conseil une courte allocution. « Vous êtes la sagesse de la nation, dit-il » aux députés; c'est à vous d'indiquer dans cette circonstance les mesures » qui peuvent sauver la patrie. Je viens, environné de tous les généraux, » vous promettre l'appui de leurs bras. Je nomme le général Lefèvre mon » lieutenant. Je remplirai fidèlement la mission que vous m'avez confiée. » Qu'on ne cherche pas dans le passé des exemples de ce qui arrive aujour- » d'hui. Rien dans l'histoire ne ressemble à la fin du dix-huitième siècle; » rien dans le dix-huitième siècle ne ressemble au moment actuel. »

Bonaparte descendit ensuite dans le jardin, où toutes les troupes étaient réunies; il en passa la revue au milieu d'acclamations unanimes. Il adressa aux soldats une de ces harangues propres à exalter l'esprit militaire. « Soldats, leur disait-il, l'armée s'est unie de cœur avec moi comme je me » suis uni avec le corps législatif... La République serait bientôt détruite si » le Conseil ne prenait des mesures fortes et décisives... Dans quel état j'ai » laissé la France, et dans quel état je l'ai retrouvée! Je vous avais laissé la » paix, et je retrouve la guerre; je vous avais laissé des conquêtes, et » l'ennemi presse vos frontières; j'ai laissé vos arsenaux garnis, et je n'ai

* Dans le récit de ce grand événement, surtout pour ces dispositions préparatoires, j'ai principalement suivi la narration précise et détaillée de Napoléon lui-même (*Mémoires*, t. VI), sans négliger, toutefois, de confronter avec elle tous les mémoires contemporains, spécialement sur les circonstances où la position du principal acteur du drame pourrait faire suspecter sa sincérité ou son exactitude.

1799.

AN VIII.

» pas retrouvé une arme : — nos canons ont été vendus! Le vol a été érigé » en système; les ressources de l'État épuisées, on a recours à des moyens » vexatoires réprouvés par la justice et le bon sens. On a livré le soldat sans » défense. Où sont-ils les braves, les cent mille camarades que j'ai laissés » couverts de lauriers? Que sont-ils devenus?.. Cet état de choses ne peut » durer; avant trois mois il nous mènerait au despotisme. Mais nous vou- » lons la République, assise sur les bases de l'égalité, de la morale, de la » liberté civile et de la tolérance politique... A entendre quelques factions, » bientôt nous serions tous des ennemis de la République, nous qui l'avons » affermie par nos travaux et notre courage. Nous ne voulons pas de gens » plus patriotes que les braves qui sont mutilés au service de la Répu- » blique. »

Dès le matin, Sieyès et son collègue Roger-Ducos s'étaient rendus au sein du Conseil des Anciens et y avaient déposé leur démission de directeurs; Barras, qui vit bientôt que toute résistance eût été inutile, alors que la force armée tout entière, même la garde directoriale, avait abandonné le gouvernement, Barras envoya la sienne quelques heures plus tard. Moulins et Gohier seuls osèrent résister aux injonctions du général, et se retranchèrent dans une inutile protestation contre la violation d'un des grands pouvoirs établis par la Constitution de l'an III. Bonaparte les fit garder à vue dans leur palais du Luxembourg, que Barras venait de quitter pour se retirer dans sa délicieuse retraite de Gros-Bois.

Le Directoire était dissous de fait; la majorité du Conseil des Anciens appuyait le mouvement : c'était maintenant avec le Conseil des Cinq-Cents, où dominait la faction démocrate, que Bonaparte allait se trouver face à face.

Tous les ministres étaient venus dans la journée aux Tuileries et avaient reconnu la nouvelle autorité. Fouché, le ministre de la police, n'avait pas été mis dans le secret; il fit néanmoins de grandes protestations de dévouement. Le fougueux jacobin de 93, le missionnaire fervent du culte de la Raison, le redoutable agent du Comité de Salut Public, enrichi dans ses missions et dégoûté de la démocratie, s'était fait l'homme du pouvoir et l'actif surveillant de ses anciens amis. Et, de fait, nul ne les connaissait mieux que lui, et nul mieux que lui n'était à même de suivre et de déjouer leurs trames. Dans la chaleur de son zèle, il avait ordonné de fermer les barrières, d'arrêter le départ des courriers et les diligences.—Eh, bon Dieu! lui dit le général, pourquoi toutes ces précautions? Nous marchons avec la nation et par sa seule force; qu'aucun citoyen ne soit inquiété, et que le triomphe de l'opinion n'ait rien de commun avec ces journées faites par une minorité factieuse.

Dans la soirée, Bonaparte tint un conseil aux Tuileries. Sieyès proposait

d'arrêter quarante des principaux instigateurs de l'opposition Bonaparte s'y refusa : pour employer ses propres expressions, il croyait avoir trop de force pour recourir à tant de prudence. C'est dans cette réunion que l'on convint de l'établissement de trois consuls provisoires, qui seraient Sieyès, Royer-Ducos et Bonaparte. Il y fut arrêté aussi que les Conseils seraient ajournés à trois mois. Les députés influents du parti modéré dans les deux Conseils, Lucien Bonaparte, frère du général, Boulay de la Meurthe, Emile Gaudin, Chazal, Cabanis, des Cinq-Cents ; Régnier, Lemercier, Cornudet, Fargues, des Anciens, étaient présents à cette délibération. Les rôles furent distribués entre eux pour la séance du lendemain à Saint-Cloud. De leur côté, les démocrates exaltés, c'est-à-dire les membres de la majorité des Cinq-Cents et de la minorité des Anciens, frappés à l'improviste par le décret du matin et deconcertés par la promptitude des mesures prises dans le cours de la journée, s'étaient cependant réunis en grand nombre dans un conciliabule nocturne. Il y eut des discours violents de prononcés et d'effrayantes menaces de proférées ; mais la faction manquait tout à la fois de chef, de centre d'action et de point d'appui, et l'on ne put prendre aucune résolution précise au milieu du tumulte de cette réunion confuse. On convint seulement de faire appel, au nom de la liberté menacée, à toutes les passions révolutionnaires que l'on se flattait encore de réveiller au sein des masses, et d'arborer pour drapeau la Constitution de l'an III. 1799. AN VIII.

Au reste, selon l'observation pleine de vérité d'un écrivain judicieux *, ni l'attaque ni la défense n'étaient sincères dans les motifs ostensibles dont elles se couvraient. Les républicains exaltés, en invoquant la Constitution dont ils se sont montrés fréquemment les adversaires les plus acharnés, défendront, non la Constitution en elle-même, mais les vices qu'elle renferme et qui leur ont donné leur position. Ils défendront, non la liberté de tous, mais la liberté des leurs, c'est-à-dire leur domination ; ils défendront, non le Directoire, qu'hier encore ils couvraient de leurs mépris et persécutaient de leur opposition, mais ceux de ses membres qui se sont subordonnés à leurs doctrines ; ils défendront, non la nation et ses droits, mais les prétentions des clubs, dont ils sont l'âme. Les agresseurs, de leur côté, invoqueront la liberté, l'égalité et la République, sans attacher à ces formules décréditées un sens beaucoup plus réel que leurs adversaires n'en attachent à leur mot de ralliement : Constitution. Parmi les hommes modérés qui appuient de leurs votes les grandes mesures dont le héros de l'Italie est l'instrument, ce que veut surtout le plus grand nombre, c'est voir les anarchistes expulsés des Conseils. D'autres songent à une réforme profonde dans la Constitution ; quant au chef de ce vaste mouvement où

* Ch. Bailleul, *Études sur l'Histoire de Napoléon*, t. II, p. 390.

1799 AN VIII. tant de volontés divergentes viennent se confondre et s'absorber dans une seule volonté, un avenir prochain nous montrera quels sont les projets réels dont il poursuit l'accomplissement.

Au combat qui se prépare est attaché le sort de trente millions d'êtres humains. L'issue de cette dernière crise va décider si le gouvernement et la société, replacés enfin sur une base ferme et stable, pourront rentrer dans une voie d'ordre vers laquelle tendent les vœux de l'immense majorité de la nation; ou si la France, de nouveau livrée aux proscriptions et aux fureurs de la démagogie, sera encore une fois lancée dans les sanglants hasards de la tourmente révolutionnaire.

19 brumaire. (10 novemb.) Le lendemain 19, de bonne heure dans la matinée, la route et les abords de Saint-Cloud présentaient l'aspect le plus animé. Les avenues du parc et les jardins étaient encombrés de troupes, de députés, de curieux. La séance des Conseils était indiquée pour midi; mais les travaux qu'avait exigés l'intérieur des galeries destinées aux deux fractions du corps législatif la reculèrent de plus de deux heures. Bonaparte attribue en grande partie à ce retard la cause des scènes de violence dont le Conseil des Cinq-Cents allait être le théâtre. Les députés, arrivés depuis midi, se formèrent en groupes dans le jardin. Les esprits s'échauffèrent; ils se sondèrent réciproquement, se communiquèrent, organisèrent leur opposition. Ils demandaient aux Anciens ce qu'ils voulaient? — pourquoi on les avait fait venir à Saint-Cloud? Était-ce pour changer le Directoire? Ils convenaient généralement que Barras était corrompu, Moulins sans considération; ils acceptaient sans difficulté Bonaparte et deux autres citoyens pour compléter le gouvernement. Le petit nombre de ceux qui étaient dans le secret laissèrent alors percer que l'on voulait régénérer l'État en améliorant la Constitution, et ajourner les Conseils. Ces insinuations ne réussissant pas, il se manifesta de l'hésitation parmi les membres sur lesquels on comptait le plus *.

Enfin les Conseils entrent en séance. C'était aux Cinq-Cents qu'allait se dénouer le drame dont les premiers actes s'étaient engagés dans le petit hôtel de la rue de la Victoire et au Conseil des Anciens. Le député Gaudin, un des meneurs du parti Sieyès, prend le premier la parole. Il parle des sinistres événements qui ont compromis la dignité et l'indépendance de la représentation nationale; de la hache de la Terreur déjà suspendue sur les têtes. Bientôt une explosion de cris partis de tous les points de la salle interrompt l'orateur : — Vive la Constitution! crie-t-on sur les bans de la majorité; à bas les dictateurs! à bas les tyrans! Un des membres propose de prêter de nouveau serment à la Constitution; la motion est adoptée par acclamation. On décide qu'un appel nominal aura lieu pour la pres-

* *Mémoires de Napoléon*, VI, 81.

tation du serment. Lucien, qui présidait l'Assemblée, Boulay de la Meurthe, Chazal, Villetard et les autres députés mis dans la confidence du coup projeté, pâlissent et regardent déjà la partie comme perdue. « Nous entrâmes au Conseil au moment où commençait l'appel nominal, dit un des témoins de cette scène mémorable. L'Assemblée offrait cette espèce de calme qui précède l'orage. Déjà se font entendre des frémissements sourds qui vont bientôt se transformer en de terribles éclats. Un murmure plus ou moins concentré accompagnait chaque vote, selon l'opinion que la redoutable majorité s'est faite à l'avance du votant *. » 1799. AN VIII.

Pendant ce temps, d'autres scènes avaient lieu aux Anciens. La minorité, dont les membres n'avaient pas été convoqués la veille à la séance où avait été voté le décret de translation, tenta d'abord de revenir sur ce décret, qui, disait-elle, avait été surpris à l'Assemblée. Le député Cornudet, pour détourner la discussion de ce terrain dangereux, demanda qu'au préalable il fût constaté par un message que le Directoire exécutif était à son poste, en vertu de la Constitution. Cette motion, dont il est aisé de voir le but, est admise sans contestation ; un messager est immédiatement expédié au Luxembourg. Deux heures après on en rapporte la réponse que le message n'a pu être reçu, attendu que le Directoire est dissous par la démission de quatre de ses membres. L'effet de cette communication tout-à-fait inattendue pour un grand nombre de députés — car les démissions de la veille avaient été tenues secrètes, — fut tel que le souhaitaient ceux qui l'avaient provoquée. La lettre que l'on vient de recevoir est renvoyée au Conseil des Cinq-Cents, et la séance est de nouveau suspendue.

Bonaparte, informé minute par minute de ce qui se passe dans les deux conseils, comprend combien l'hésitation qui se manifeste parmi le plus grand nombre des membres sur lesquels on comptait peut être funeste à l'entreprise. Il n'y avait pas un instant à perdre; il se rend d'abord aux Anciens, qu'il importait surtout de raffermir, car là était le point d'appui principal. On annonce le général; il entre, suivi de ses aides-de-camp. Il demande la parole ; Lemercier, qui présidait, la lui accorde. Bonaparte dit alors d'une voix visiblement émue, mais qui s'anime par degrés : « Représentants du peuple, vous n'êtes point dans des circonstances ordinaires ; » vous êtes sur un volcan. Permettez-moi de vous parler avec la franchise » d'un soldat, et suspendez votre jugement jusqu'à ce que vous m'ayez entendu. J'étais tranquille à Paris lorsque je reçus le message du Conseil » des Anciens qui me parlait de ses dangers, de ceux de la République. A » l'instant j'appelai, je retrouvai mes frères d'armes, et nous vînmes vous » donner notre appui; nous vînmes vous offrir les bras de la nation, parce

* Ch. Bailleul, *Études sur l'Histoire de Napoléon*, t. II, p. 394.

1799. AN VIII. » que vous en étiez la tête. Pour prix du dévouement que nous avons montré » hier, aujourd'hui déjà on nous abreuve de calomnies. On a prononcé le » nom de César, de Cromwell; on répand que je veux établir un gouverne- » ment militaire. Représentants du peuple, si j'avais voulu opprimer la li- » berté de mon pays, je ne me serais pas rendu aux ordres que vous m'avez » donnés; je n'aurais pas eu besoin de recevoir cette autorité du sénat. » Plus d'une fois, et dans les circonstances les plus favorables, j'ai été ap- » pelé à la prendre... Je vous le jure, représentants du peuple, la patrie n'a » pas de plus zélé défenseur que moi. Je me dévoue tout entier pour faire » exécuter vos ordres. Mais c'est sur vous seuls que repose son salut, car » il n'y a plus de Directoire. Les dangers sont pressants, le mal s'accroît... » Représentants du peuple, le Conseil des Anciens est investi d'un grand » pouvoir, mais il est encore animé d'une plus grande sagesse. Ne consultez » qu'elle et l'imminence des dangers. Prévenez les déchirements. Evitons » de perdre ces deux choses pour lesquelles nous avons fait tant de sacri- » fices, la liberté et l'égalité... »

— Et la Constitution? s'écria une voix.

Bonaparte hésita un moment; puis il reprit avec véhémence : « La Consti- » tution! Existe-t-elle encore? N'a-t-elle pas été déchirée au 18 fructidor, » au 22 floréal, au 30 prairial? La Constitution! elle est invoquée par toutes » les factions, et elle a été violée par toutes; elle est méprisée par toutes; » elle ne peut plus être pour nous un moyen de salut, car elle n'obtient » plus le respect de personne. La Constitution! n'est-ce pas en son nom que » vous avez exercé toutes les tyrannies?... Mais du moins, s'il ne nous est » plus permis de rendre à cette Constitution le respect et la vie qu'elle a » perdus, sauvons les bases sur lesquelles elle repose; sauvons l'égalité, la » liberté. Trouvons les moyens d'assurer à chaque citoyen la liberté qui lui » est due, et que la Constitution n'a pas su lui garantir. Quant à moi, je » vous déclare qu'aussitôt que les dangers qui m'ont fait conférer des pou- » voirs extraordinaires seront passés, j'abdiquerai ces pouvoirs. Je ne veux » être, à l'égard de la magistrature que vous aurez nommée, que le bras » qui la soutiendra et fera exécuter ses ordres... »

Les acclamations de la majorité, à laquelle la présence du général a rendu sa résolution un moment ébranlée, couvrent cette allocution que plus d'une fois des murmures et des interpellations avaient interrompue. Bonaparte n'était point orateur. Sa parole brusque et saccadée, faite pour les violentes émotions du champ de bataille, était mal à l'aise en présence d'une tribune et d'une grande assemblée. La contradiction seule l'animait, et alors son élocution devenait plus ferme et plus véhémente. Dès qu'il eut cessé de parler, un des députés opposants courut à la tribune, et, dans un discours plein de violence, il dénonça le général comme le seul conspirateur, comme

le seul qui voulût attenter à la liberté publique. Bonaparte répliqua avec feu qu'il avait le secret de tous les partis; que tous méprisaient la Constitution de l'an III; que la seule différence qu'il y eût entre eux, c'est que les uns voulaient une république modérée, où les droits et la sécurité des citoyens fussent garantis, tandis que les autres voulaient un gouvernement révolutionnaire avec toutes ses violences. — Je puis nommer les hommes, ajouta-t-il... Interrompu de nouveau, il reprend après un moment : « Je vous le répète, » représentants du peuple, la Constitution trois fois violée n'offre plus de » garantie aux citoyens... Je ne vous le cache pas : en prenant le commandement, je n'ai compté que sur le Conseil des Anciens. Je n'ai point » compté sur le Conseil des Cinq-Cents, qui est divisé; sur le Conseil des » Cinq-Cents, où se trouvent des hommes qui voudraient nous rendre la » Convention, les comités révolutionnaires et les échafauds... Que ces projets criminels ne vous effraient pas, représentants du peuple. Environné » de mes frères d'armes, je saurai vous en préserver..... » Ici le général se tourne vers le groupe nombreux de généraux et d'officiers qui l'ont accompagné, et qui se tiennent en arrière la tête découverte; il élève en même temps la voix pour être entendu des grenadiers de son escorte, restés en dehors dans le couloir sur lequel donne la porte d'entrée. — « J'en atteste votre » courage, poursuit-il, vous, mes braves camarades, aux yeux de qui l'on » voudrait me peindre comme un ennemi de la liberté; vous, grenadiers, » dont j'aperçois les baïonnettes que j'ai si souvent fait tourner à la honte » de l'ennemi, à l'humiliation des rois, que j'ai employées à fonder des républiques. Et si quelque orateur payé par l'étranger parlait de me mettre » *hors la loi*, qu'il prenne garde que cet arrêt ne retombe sur lui-même! J'en » appellerais à vous, mes braves compagnons d'armes, à vous, braves soldats que j'ai tant de fois menés à la victoire; à vous, braves défenseurs » de la République, avec lesquels j'ai partagé tant de périls pour affermir » la liberté et l'égalité. Je m'en remettrais, mes braves amis, à votre courage et à ma fortune! »

1799. AN VIII.

Les dernières phrases de cette rapide allocution font pressentir que déjà le général était instruit de ce qui se passait en cet instant même dans l'autre conseil. Des affidés le tenaient en effet au courant de la délibération des Cinq-Cents. Il savait que l'appel nominal terminé, on avait voulu forcer le président Lucien à prononcer la mise hors la loi de son frère. Bonaparte quitta aussitôt les Anciens et se dirigea en toute hâte vers l'autre aile du palais où siégeait le Conseil des Jeunes. Ses traits, ordinairement impassibles, témoignaient en ce moment d'une extrême agitation; ses joues étaient pâles, ses lèvres tremblantes. Il sentait que cet instant allait décider de sa destinée et de la destinée de la France; et cette assemblée tumultueuse qu'il lui fallait affronter lui inspirait malgré lui un sentiment de

1799. crainte qu'il ne pouvait surmonter. Mais le dé était jeté : il fallait vaincre
AN VIII. ou périr.

Il entre brusquement dans la salle; huit grenadiers qui l'escortaient l'y suivent après avoir déposé leurs fusils dans une pièce attenante. A la vue du général, l'Assemblée tout entière se lève ; une terrible explosion de clameurs se fait entendre. — « Qu'est-ce que cela ? crie-t-on de toutes parts ; des sabres ici, des hommes armés ! » Le bruit acquiert bientôt une intensité effrayante. De temps à autre ces cris dominent le tumulte : Hors la loi !... A bas le dictateur !... A bas Cromwell !... Mort au tyran !... Vive la Constitution ! Bonaparte se dirigeait vers le bureau, où son frère occupait le fauteuil; mais il fallait traverser la moitié de la salle. Il était à peine arrivé au tiers de la galerie, que la masse furieuse qui vociférait sur les gradins se précipite à la rencontre du général ; plus de deux cents députés lui barrent le passage en redoublant leurs cris. On voit des bras se lever sur lui; on entend des paroles de mort. La plume doit renoncer à décrire une telle scène de tumulte et de confusion. Tous les membres appartenant à l'opinion exaltée étaient armés ; en ce moment on vit briller des poignards. Un des grenadiers se jette au-devant d'un coup destiné à la poitrine de Bonaparte, et détourne l'arme qui l'atteint légèrement au bras. A cette vue, un député de très haute taille et d'une force peu commune fend la foule pressée qui entoure le général, et parvient jusqu'à lui au moment où, poussé et refoulé de toutes parts, il tombait à la renverse. Il le reçoit dans ses bras, et le tournant avec vigueur le remet entre les mains de quatre soldats qui l'emportent hors de la salle, sans mouvement et presque sans connaissance.

Bonaparte sorti, l'Assemblée reste dans le plus affreux désordre. Les députés s'étaient formés en groupes ; les motions les plus violentes, les cris, les interpellations au président, se succèdent et se croisent au milieu d'un bruit assourdissant. — Nous ne sommes pas libres ! — Hors la loi le général ! — Il faut le rappeler à la barre ! — Le décret de translation est nul ! — Retournons à Paris ! Hors la loi le général ! hors la loi le Cromwell ! hors la loi le tyran ! hors la loi l'infâme !... Une foule de députés assaillent le président au bureau qu'il n'a pas quitté ; ils l'entourent, ils le menacent de la parole et du geste, ils lui ordonnent de nouveau de mettre aux voix le décret *hors la loi*. — Comment ! s'écrie Lucien, vous voulez que je prononce la mise hors la loi de mon frère ! — Oui, oui, répliquent plusieurs membres avec fureur... hors la loi !... Voilà pour les tyrans ! — et ils brandissaient leurs poignards au-dessus de leur tête. Le président, après de longs efforts, parvient à élever la voix assez pour faire entendre ces paroles : « Puisque je ne puis obtenir la parole dans cette enceinte, je dépose sur le bureau les insignes de la magistrature populaire... » Et en même temps il se dépouilla de sa toge et de son écharpe. Au même instant, un peloton de grenadiers sans armes,

l'officier en tête, se dirige vers le bureau, entoure Lucien, et l'escorte ainsi jusqu'à la porte de la salle, au milieu des cris et des clameurs furieuses *. 1799 AN VIII.

Cependant le général, emporté par ses grenadiers hors de cette enceinte où sa vie n'avait échappé que par miracle aux coups d'une multitude exaspérée, avait promptement retrouvé, à la vue de ses troupes campées dans les cours, son énergie et sa résolution. Là il était dans son élément. Il monte à cheval et s'adresse aux soldats : « J'allais leur faire connaitre les » moyens de sauver la République et de nous rendre notre gloire, leur dit-» il : ils m'ont répondu à coups de poignard. Ils voulaient ainsi réaliser le » désir des rois coalisés. Qu'aurait pu faire de plus l'Angleterre? Soldats, » puis-je compter sur vous? » On lui répond par des acclamations unanimes. — Hé bien, reprend-il, je vais les mettre à la raison. Il donne l'ordre de faire avancer plusieurs compagnies, et leur adresse encore quelques paroles, fréquemment couvertes par les cris de vive la République! — vive Bonaparte! — à bas les assassins! L'indignation était déjà portée au plus haut degré d'effervescence, lorsque Lucien, que les huit grenadiers venaient d'arracher à une position qui devenait dangereuse, arriva à son tour accompagné des mêmes cris. Il monte aussitôt à cheval, saisit une épée, et de sa forte voix il adresse à la troupe cette allocution véhémente : « Citoyens, soldats, le président du Conseil des Cinq-Cents vous déclare » que l'immense majorité de ce Conseil est en ce moment sous la terreur » de quelques représentants à stylets qui assiégent la tribune, menacent de » mort leurs collègues, et enlèvent les délibérations les plus affreuses. » D'audacieux brigands, sans doute soldés par l'Angleterre, se sont mis en » rébellion contre le Conseil des Anciens, et ont osé parler de mettre hors » la loi votre général, chargé de l'exécution d'un décret. Je vous déclare » que ce petit nombre de furieux s'est mis lui-même hors la loi par ses at-» tentats contre la liberté du Conseil. Au nom du peuple, qui depuis si » long-temps est le jouet de ces misérables artisans de terreur, je confie » aux guerriers le soin de délivrer la majorité de leurs représentants, afin » que, sauvée des stylets par les baïonnettes, elle puisse délibérer sur le » sort de la République. Général, et vous, soldats, et vous tous, citoyens, » vous ne reconnaîtrez pour législateurs de la France que ceux qui vont se » rendre auprès de moi ; quant à ceux qui resteraient dans l'Orangerie, que » la force les expulse! Ces brigands ne sont plus les représentants du peu-» ple, mais les représentants du poignard!... Que ce nom leur reste, qu'il » les suive partout!... Et lorsqu'ils oseront se montrer au peuple, que tous

* J'ai suivi, pour ce qui se passa le 19 brumaire dans le Conseil des Cinq-Cents, la narration qu'en a donnée un témoin oculaire, dont le caractère et la véracité scrupuleuse sont pour moi une irrécusable garantie d'exactitude. Cette narration a été rapportée avant moi par M. Ch. Bailleul, dans le t. II de ses *Études sur l'Histoire de Napoléon*, p. 410 et suiv.

1799. » les doigts les désignent sous ce nom mérité de *représentants du poignard*.
AN VIII. » — Vive la République! » Mille bouches répètent à plusieurs reprises : Vive Bonaparte! vive la République!

Une centaine de grenadiers se forment en colonne serrée; c'est Murat qui les commande. Cette colonne se porte sur la salle du Conseil. Murat fait pénétrer sa troupe dans l'intérieur de la salle, et d'une voix retentissante un des officiers prononce ces paroles : Le Conseil des Cinq-Cents est dissous; que les bons citoyens se retirent! A la vue de cette troupe armée, l'effroyable tumulte qui remplissait la salle avait fait place tout-à-coup au silence de la stupeur; cependant les membres du Conseil restaient immobiles, et quelques uns adressaient aux soldats des apostrophes véhémentes. Murat ordonne un roulement de tambours; l'officier qui avait fait entendre la première sommation reprend avec plus de force encore : Citoyens représentants, on ne peut plus répondre de la sûreté du Conseil. Je vous invite à vous retirer! Les tambours battent la charge; les grenadiers croisent la baïonnette et s'avancent ainsi vers le fond de la salle, d'où ils se rabattent à droite et à gauche sur la double rangée des banquettes. Un grand nombre de députés, saisis d'effroi, avaient sauté par les fenêtres peu élevées qui donnent sur le jardin; les autres sortirent au milieu de deux haies de grenadiers, dont il leur fallait dévorer les sarcasmes. En un moment la salle fut vide. Les membres des Cinq-Cents qui s'étaient le plus prononcés s'enfuirent en toute hâte jusqu'à Paris.

Les Anciens étaient toujours réunis, attendant avec anxiété l'issue de la scène dont le second conseil était le théâtre. Lucien se hâte d'accourir au milieu d'eux, pour rallier les esprits à la mesure violente qui venait d'être prise. Déjà un membre des Cinq-Cents l'y avait devancé, et y racontait avec une véhémente indignation l'exécution militaire qui venait d'être dirigée contre une partie de la représentation nationale. — « Citoyens représentants, on vous en impose, interrompt Lucien. Appellerez-vous représentants des assassins armés de poignards? Ils se précipitaient sur moi, aidés de leurs complices qui occupaient les tribunes; ils voulaient, les cannibales, me forcer de prononcer la mise hors la loi de mon frère. Une poignée de factieux tyrannise encore le Conseil des Cinq-Cents; mais la majorité adhère au Conseil des Anciens et à sa sagesse. » Le Conseil se montre satisfait de ces explications, et refuse d'entendre les députés opposants de la minorité.

Les membres expulsés du Conseil des Jeunes pouvaient organiser à Paris un mouvement encore dangereux; pour neutraliser leurs protestations, il fallait se hâter de consacrer par des dispositions légales la mesure exécutée par l'autorité militaire. Le soir même, à onze heures, les deux conseils rentrèrent en séance : les Cinq-Cents étaient représentés par trente ou quarante

membres sur lesquels Lucien pouvait compter, et qu'il avait réunis autour de lui. La porte du conseil fut indistinctement fermée, non seulement aux membres connus par leur exaltation démocratique, mais encore à tous ceux dont les opinions étaient regardées comme douteuses. Cette séance de nuit du corps législatif fut consacrée à changer en décret les résolutions concertées la veille dans la réunion des Tuileries. Ce décret du 19 brumaire mettait fin légalement à la Constitution de l'an III; en voici les dispositions principales : 1799. AN VIII.

« Il n'y a plus de Directoire.

» Soixante et un membres du Conseil des Cinq-Cents, signalés par les excès et les attentats auxquels ils se sont portés, sont exclus du corps législatif.

» Le corps législatif crée provisoirement une commission consulaire exécutive, composée des ex-directeurs Sieyès, Roger-Ducos, et du général Bonaparte, qui auront le titre de *Consuls de la République française*.

» Cette commission est investie de la plénitude du pouvoir directorial.

» Le corps législatif s'ajourne au 1er ventôse (quatre mois et douze jours).

» Avant sa séparation, et séance tenante, chaque conseil nommera dans son sein une commission de vingt-cinq membres. Ces deux commissions statueront, d'accord avec la commission consulaire exécutive, sur tous les objets urgents de police, de législation et de finances.

» Les deux commissions sont encore chargées de préparer, avec le même concours, les changements à apporter aux dispositions organiques de la Constitution, dont l'expérience a fait sentir les vices et les inconvénients.

» Les deux commissions sont, en outre, chargées de préparer un Code civil.

» Elles siégeront à Paris, dans le palais du corps législatif, et elles pourront le convoquer extraordinairement pour la ratification de la paix ou dans un grand danger public. »

Une proclamation adressée au peuple français lui apprenait en même temps et la révolution qui venait d'avoir lieu dans le sein des grands pouvoirs de l'État, et l'esprit qui avait présidé à la réorganisation du gouvernement. Jamais, depuis les premiers jours de la Révolution, plus grand changement ne s'était opéré avec tant de promptitude et si peu de secousse. Quand la nation apprendrait le nouveau changement survenu dans les pouvoirs chargés de présider à ses destinées, tout serait consommé. Je citerai seulement les deux passages les plus remarquables de cette proclamation, parce qu'ils résument en peu de mots, tout en conservant le cachet du langage de l'époque, la situation d'où l'on sortait et celle où l'on allait en-

1799. AN VIII.

trer. Après avoir tracé un tableau trop fidèle des agitations auxquelles les vices de la Constitution de l'an III, perfidement exploités par des factions subversives, avaient depuis quatre ans livré la France, l'adresse ajoutait : « Il est temps de mettre un terme à ces orages. Il est temps de donner des garanties solides à la liberté des citoyens, à la souveraineté du peuple, à l'indépendance des pouvoirs constitutionnels, à la République, enfin, dont le nom n'a servi que trop souvent à consacrer la violation de tous les principes. Il est temps que la grande nation ait un gouvernement ferme et sage, qui puisse vous donner une bonne et solide paix, et vous faire jouir d'un bonheur véritable.....

» Le royalisme ne relèvera point la tête, poursuivait la proclamation ; les traces hideuses du gouvernement révolutionnaire seront effacées. La République et la Liberté cesseront d'être de vains noms : une ère nouvelle commence. »

A deux heures du matin, les Consuls se rendirent dans la salle de l'Orangerie, où s'étaient réunis les deux Conseils, et y prêtèrent un serment ainsi conçu : « Je jure fidélité à la République une et indivisible, à l'égalité et au » système représentatif. »

L'Assemblée se sépara, et les Consuls se rendirent à Paris, au palais du Luxembourg, désigné pour leur résidence.

Ainsi s'accomplit l'événement auquel est resté attachée la date du 18 brumaire, événement immense qui marque dans notre Révolution, ainsi que l'a dit le corps législatif dans son Adresse à la nation, le point de départ d'une nouvelle phase et d'une ère nouvelle. Cette Révolution, qui, en cinq ans, a renversé une monarchie dont les racines s'enfonçaient si profondément dans le sol, brisé un vaste réseau d'institutions antiques, foulé aux pieds et réduit en poussière tout ce qui a tenté de la détourner ou de l'arrêter dans sa course fougueuse, cette Révolution est domptée maintenant et maîtrisée par le bras énergique et la forte volonté d'un seul homme. C'est en cet homme, désormais, qu'elle va se personnifier ; c'est lui, plébéien obscur sorti de ses flancs et parvenu au rang suprême à force de gloire et de génie, qui va la représenter vis-à-vis de l'Europe. La société, violemment ébranlée, cruellement déchirée par dix ans de commotions et de bouleversements, avait besoin de se rasseoir sur un sol plus ferme ; misérable jouet d'ambitions impuissantes, dévorée d'anarchie, épuisée de sacrifices, lancée au milieu des écueils et battue par les passions déchaînées, elle aspirait ardemment après le génie tutélaire qui pourrait enfin la conduire au port. Ce génie, elle le reconnut dans le jeune héros d'Italie, qui déjà une fois lui avait conquis la paix après lui avoir donné la gloire ; et la nation tout entière, levée comme un seul homme à son aspect, salua en lui le libérateur que ses vœux appelaient. Gardons-nous donc d'attribuer à une am-

bition vulgaire cette élévation prestigieuse qui a fait, en six ans, du sous-lieutenant de 93 l'arbitre souverain des destinées d'un grand peuple : si Bonaparte, à cette glorieuse époque de sa carrière, obéit aux inspirations de cette haute ambition qui est la passion des grandes âmes, s'il songea à arracher le pouvoir aux mains débiles auxquelles les hasards d'une époque de confusion l'avaient placé, c'est qu'il sentait en lui cette confiance que donne le sentiment de la force, c'est qu'il avait conscience que lui seul pouvait sauver son pays des maux qui l'accablaient et de ceux dont il était menacé. Attacher son nom et vouer sa destinée au salut de ses concitoyens, s'élever pour dominer les factions qui conspirent, attirer à soi la puissance pour étouffer les passions qui s'agitent et travailler sans entraves au grand œuvre de la reconstitution sociale; enfin, se faire grand et redoutable aux yeux des autres nations pour grandir en soi sa propre nation, et courber sous son épée victorieuse le front des ennemis de sa patrie : c'est là une ambition noble et grande; et cette ambition, pure alors de l'exagération funeste qu'y ajoutera plus tard l'enivrement de la fortune, était celle qui, au 18 brumaire, remplissait l'âme de Napoléon.

1799.
AN VIII.

FIN DU LIVRE SIXIÈME.

LIVRE SEPTIÈME.

CONSULAT.

(20 brumaire an VIII. — 28 floréal an XII.)
12 novembre 1799. — 18 mai 1804.

Caractère de conciliation et de concorde des premières mesures du gouvernement provisoire. — Constitution de Sieyès ; Bonaparte n'en conserve que le cadre dans la rédaction de la constitution dite de l'an VIII. — Bonaparte premier consul. — Réorganisation de l'administration et des finances. — Pacification de l'Ouest. — Lettre du premier consul au roi d'Angleterre. — Espérances de paix dissipées. — Nouvelle campagne d'Italie. Passage du grand Saint-Bernard. Victoire de Marengo. — Opérations de Moreau en Allemagne. Bataille de Hohenlinden. — Pacification générale du Continent. Traité de Lunéville. — Discussions sur les neutres. — L'Égypte évacuée par l'armée française. — Paix avec l'Angleterre. Traité d'Amiens. — Prospérité intérieure. Progrès de la réorganisation. Code civil. — Conspirations. Machine infernale. — Reconstitution du clergé dans l'État par le concordat de 1802. — Amnistie aux émigrés. — Institution de la Légion-d'Honneur. — Bonaparte consul à vie. Constitution de l'an X. — Expédition de Saint-Domingue. — Reprise des hostilités avec l'Angleterre. Troisième coalition européenne. — Conspiration royaliste de Georges, Pichegru et Moreau. — Le duc d'Enghien arrêté sur le territoire badois et fusillé dans les fossés de Vincennes. — Napoléon proclamé empereur.

1799. AN VIII. Si Sieyès avait espéré, ainsi que l'a dit Napoléon *, que ce dernier ne se mêlerait que des affaires militaires et lui laisserait la conduite des affaires civiles, il ne tarda pas à être singulièrement désappointé. Dès la première réunion des trois Consuls, dans la matinée du 20 brumaire, les deux collègues du général s'aperçurent avec un profond étonnement que l'homme dont ils n'avaient connu jusque là que les talents militaires apportait une égale supériorité dans toutes les branches de l'administration et du gouvernement civil, en finances, en politique, même en jurisprudence, et que sur tout il avait des opinions arrêtées, qu'il savait développer d'une manière à la fois concise et lumineuse. — « Messieurs, vous avez un maître, dit Sieyès en rentrant chez lui à la sortie de ce premier conseil, en présence de Chazal, de Talleyrand, de Boulay, de Rœderer, de Cabanis et des autres notabili-

* *Mémoires dictés à Sainte-Hélène*, tom. VI, pag. 98.

tés du parti triomphant ; Bonaparte veut tout faire, sait tout faire, et peut tout faire. » De ce moment, nul ne songea plus à disputer la prépondérance au général. 1799. AN VIII.

Le premier acte du gouvernement fut la réorganisation du ministère. L'administration directoriale était tombée dans une atonie, dans un désordre dont il eût été difficile de se faire une juste idée. Il fut impossible d'obtenir des bureaux de la guerre des états de situation, même approximatifs, de nos armées. « Vous payez l'armée ; vous pouvez du moins nous donner les états de la solde, disaient les consuls à Dubois-Crancé, le ministre du précédent gouvernement. — Nous ne la payons pas, répondait Dubois-Crancé. — Vous nourrissez l'armée; donnez-nous les états du bureau des vivres. — Nous ne la nourrissons pas. — Vous habillez l'armée, donnez-nous les états du bureau de l'habillement. — Nous ne l'habillons pas. » Sous cette administration dilapidatrice, dont l'incurie ou la connivence avait livré la fortune publique en curée à une meute d'avides fournisseurs, nos troupes étaient en effet retombées dans un état de dénûment comparable aux temps les plus durs du règne de la Convention. Partout où le pays qu'occupaient nos armées ne pouvait pas suffire à leur entretien, elles se voyaient fréquemment réduites à manquer de pain et de souliers, pendant que les sangsues privilégiées à qui les bureaux avaient concédé à prix d'or des fournitures à peu près illusoires, se gorgeaient impunément de la substance du soldat, et accumulaient en quelques mois une opulence scandaleuse.

On peut bien croire que l'administration des finances n'était pas dans un meilleur ordre. Le Directoire, au moment de sa chute, laissait le trésor comme il l'avait trouvé quatre ans auparavant, c'est-à-dire absolument vide : il ne s'y trouvait pas, selon l'expression de Bonaparte, de quoi expédier un courrier. La rente inscrite au grand-livre, sous le titre de tiers consolidé, était tombée à 11 francs. Toutes les sources étaient taries, le crédit perdu; tout était désordre et gaspillage. L'installation et les premières mesures du nouveau gouvernement relevèrent subitement la confiance anéantie. La rente monta immédiatement à 22 francs; plusieurs citoyens offrirent des sommes considérables; le commerce de Paris remplit en quelques jours un emprunt de 12 millions. Bonaparte appela au département des finances un homme intègre et habile, Gaudin, depuis duc de Gaëte, qui avait rempli avant 89 des fonctions importantes dans cette branche de l'administration. La première mesure de Gaudin fut la suppression de l'impôt forcé et progressif, conception directoriale renouvelée des procédés de gouvernement du Comité de Salut Public, et qui avait fait peser sur les classes que 93 qualifiait d'aristocratiques un arbitraire odieusement vexatoire, sans rendre au trésor le quart de ce qu'on en avait espéré. Gaudin remplaça cette loi désastreuse par une taxe extraordinaire de vingt-cinq centimes additionnels aux con-

1799. AN VIII. tributions foncières et mobilières, et les sommes déjà versées sur l'emprunt furent reçues à compte sur cette taxe, laquelle rentra sans effort, et produisit cinquante millions. La caisse d'amortissement fut créée; les receveurs des finances furent soumis à un cautionnement, et les receveurs généraux astreints à l'obligation de verser, par douzièmes et de mois en mois, le montant de leurs recettes : mesure qui assura à la fois au trésor l'abondance et la régularité de ses rentrées.

L'attention du nouveau gouvernement, ou plutôt de Bonaparte qui en était l'âme, se partageait entre ces utiles travaux de réorganisation administrative et les mesures non moins importantes qu'appelait la situation politique. Celles-ci étaient toutes conçues dans un esprit remarquable de concorde et de fusion : Bonaparte aurait voulu pouvoir effacer tout ce que dix ans de déchirements avaient laissé après eux de souvenirs irritants, et rallier à lui, par un compromis réciproque, les intérêts de toutes les classes comme les opinions de tous les partis. Il s'attachait surtout à cicatriser les plaies envenimées dues au règne du jacobinisme. On vient de le voir abolir la loi de l'emprunt forcé; sa sœur, la loi des otages, fut également rapportée. On sait quelles lois intolérantes avaient été rendues contre les prêtres par les gouvernements précédents : le gouvernement consulaire adopta pour principe que la conscience n'était pas du domaine de la loi, et que le droit du souverain devait se borner à exiger obéissance et fidélité. Tous les prêtres mariés ou assermentés qui étaient détenus furent rendus à la liberté; ceux qui avaient été déportés purent rentrer en France. Les lois sur les décades furent rapportées, les églises rendues au culte, des pensions accordées aux religieux et religieuses qui prêteraient serment de fidélité au gouvernement. Les églises se rouvrirent dans les campagnes; les cérémonies intérieures furent permises; tous les cultes furent également protégés. Une décision importante fut prise au sujet des émigrés : on cessa de considérer comme tels les membres de l'Assemblée Constituante qui avaient adhéré aux principes de la Révolution, et n'avaient quitté leur patrie que pour échapper aux échafauds de 93. Un grand nombre d'émigrés de cette classe, qui ne s'étaient jamais confondus avec l'émigration armée de Coblentz et de Condé, virent alors le terme de leur long exil, et rentrèrent dans la jouissance de ceux de leurs biens qui n'avaient pas été vendus. C'est de cette époque que date le retour en France de Lafayette, de Latour-Maubourg, de Bureau de Puzy, de Lally-Tolendal et d'un grand nombre d'autres constituants. Il était une autre classe de proscrits que Bonaparte eût voulu faire jouir du bénéfice de cette époque de conciliation : c'étaient ceux de fructidor. Mais ici l'indulgence était plus difficile, et devait rencontrer une forte opposition. Si, parmi les déportés de fructidor, il était un grand nombre d'hommes, recommandables par leur caractère et leurs talents, qui n'étaient véritablement

coupables que de s'être coalisés pour modifier la marche du gouvernement directorial, sans avoir connu le but final où tendaient quelques uns des hommes avec lesquels ils faisaient momentanément cause commune, il en était d'autres, tels que Pichegru, Willot et leurs complices, qui avaient réellement conspiré la contre-révolution au profit de la famille royale exilée. D'ailleurs, le coup d'Etat du 18 fructidor avait évidemment sauvé la République : on ne pouvait donc le condamner en levant la proscription en masse. Les consuls sortirent de cet embarras en déclarant que les déportés seraient considérés comme émigrés. C'était les mettre à la disposition du gouvernement, qui ne tarda pas à laisser rentrer tous ceux qui n'avaient pas eu des intelligences coupables avec l'étranger. Plusieurs d'entre eux, tels que Portalis, Carnot, Barbé-Marbois, furent même appelés bientôt après à remplir des fonctions publiques. La pensée constante de Bonaparte était d'élever le gouvernement au-dessus des factions, d'absorber dans la grande famille nationale quiconque se rallierait franchement à lui, et de ne rejeter de la société que ceux qui se seraient montrés les irréconciliables ennemis du régime nouveau sorti de la Révolution. « J'ai ouvert un grand chemin, disait-il : qui marchera droit sera protégé; qui se jettera à droite ou à gauche sera puni*. — Qu'il n'y ait plus, ajoutait-il, ni jacobins, ni terroristes, ni modérés, mais seulement des Français. » Des enthousiastes à la suite, comme il s'en trouve sous tous les régimes, s'étaient empressés de célébrer au théâtre la journée du 18 brumaire, dans des pièces où le mépris et le ridicule n'étaient pas épargnés aux vaincus : Bonaparte fit cesser immédiatement ces représentations. Enfin, dans une pensée de haute moralité politique, il fit abolir l'anniversaire du 21 janvier. « Un tel anniversaire, disait Bonaparte, ne peut être considéré que comme un jour de calamité nationale. On célèbre une victoire ; mais on pleure sur les victimes, même ennemies. Célébrer la mort d'un homme ne peut jamais être l'acte d'un gouvernement, mais celui d'une faction : de tels anniversaires ne sont propres qu'à éterniser les haines et à rappeler des époques de calamités nationales. » Le serment de haine à la royauté fut également supprimé, « comme inutile et contraire à la majesté de la République, qui, reconnue partout, n'avait pas besoin de pareils moyens. » On ne conserva comme fêtes nationales que la célébration du 14 juillet, jour de la prise de la Bastille et du triomphe de la Révolution sur l'ancien régime, et celle du 1er vendémiaire, anniversaire de la fondation de la République.

1799. AN VIII.

La ligne politique où le gouvernement provisoire était entré d'un pas si ferme lui concilia promptement l'esprit public. On sentait que ce n'était plus là une de ces réactions d'un jour dont tous les gouvernements qui de-

* *Mémoires de Napoléon*, VI, p. 117.

1799 puis dix ans s'étaient élevés sur la ruine les uns des autres avaient constamment donné le triste spectacle; rien, dans ce qui se faisait aujourd'hui, ne
AN VIII. ressemblait aux révolutions toujours violentes, qui, depuis le passage de la monarchie au régime républicain, avaient marqué l'avénement au pouvoir des partis ou des factions, tour à tour proscripteurs ou proscrits, qui s'étaient sans interruption disputé et arraché les rênes de la République. C'est que la marche du gouvernement n'était plus livrée aux volontés toujours flottantes et incertaines ou d'une assemblée nombreuse morcelée en opinions hostiles, ou d'un pouvoir collectif sans stabilité. C'est qu'il y avait là maintenant un chef unique, habile, actif, énergique, et par suite unité de vues, de plan et de système. L'impulsion vigoureuse imprimée, depuis le 19 brumaire, à toute la machine politique, révélait la force d'où cette impulsion était émanée; et un gouvernement qui saura se montrer à la fois fort et modéré, en évitant le double écueil de la violence et de la faiblesse, rallicra toujours l'immense majorité des opinions. Dans les départements, comme à Paris, la révolution qui avait mis fin au gouvernement directorial fut saluée d'un assentiment unanime; les faibles débris de la faction anarchiste, effrayés de leur isolement et du petit nombre de leurs adhérents, se réfugièrent dans un silence prudent ou ne parvinrent à soulever que des oppositions insignifiantes. Partout les clubs populaires, qui s'étaient reformés le 30 prairial à l'exemple de la société du Manége, furent fermés au milieu d'acclamations universelles; — et cette fois c'était pour ne plus se rouvrir.

Une seule mesure des débuts du gouvernement consulaire n'obtint pas cet assentiment général qui accompagna tous ses autres actes; et il est remarquable que cette mesure était la seule qui sortît du caractère de modération que le nouveau gouvernement avait pris pour règle de conduite : preuve évidente, si cette preuve était nécessaire, du besoin de conciliation qui remplissait tous les esprits, fatigués de luttes et d'agitations. Sieyès, et surtout Fouché, insistaient pour que l'on frappât d'une mesure rigoureuse ceux des membres du Conseil des Cinq-Cents qui s'étaient le plus particulièrement signalés par l'exaltation de leurs opinions démocratiques, et que l'on représentait comme en état de conspiration permanente contre le régime nouveau. — Bonaparte avait refusé, le 18 brumaire, d'autoriser l'arrestation de ces hommes dont on demandait aujourd'hui la proscription; mais depuis lors il les avait vus en face, et il avait appris à mieux connaître à quels excès pouvait se porter chez eux l'exaltation politique. Le 25 brumaire, six jours après la dissolution des Conseils, il signa un arrêté qui déportait cinquante-neuf des principaux meneurs, vingt-deux à l'île d'Oléron, et trente-sept à la Guyane. Il va sans dire que cette dernière catégorie comprenait ceux des déportés que l'on regardait comme les plus dan-

gereux. « Ce décret fut généralement désapprouvé, a dit Napoléon lui-même *; l'opinion répugnait à toute mesure violente. Cependant il eut un effet salutaire. Les anarchistes, frappés à leur tour de terreur, se dispersèrent. C'était tout ce qu'on voulait; et peu de temps après le décret de déportation fut converti en une simple mesure de surveillance, qui cessa bientôt elle-même. » 1799. AN VIII.

Au milieu de ces soins divers d'une réorganisation générale, le travail des deux commissions législatives chargées de réviser la Constitution de l'an III, ou pour mieux dire de préparer les bases d'une Constitution nouvelle, se poursuivait sans relâche. Une disposition de la loi du 19 brumaire portait que les deux conseils législatifs, ajournés à trois mois, se réuniraient de plein droit le 1er ventôse (22 mars 1800); mais, dans la pensée du gouvernement provisoire, cette disposition ne devait pas se réaliser. Il importait donc de hâter la rédaction du nouvel acte constitutif, afin que l'installation du gouvernement définitif devançât l'époque fatale. Les deux commissions, communément réduites à dix-huit ou vingt membres, se réunissaient au Luxembourg dans l'appartement même de Bonaparte; il assistait à toutes les séances, qui se prolongeaient chaque jour depuis neuf heures du soir jusque fort avant dans la nuit. Daunou, tenant la plume comme secrétaire des deux commissions réunies, écrivait les articles à mesure que la rédaction en était arrêtée. La commission avait beaucoup compté sur la constitution projetée que Sieyès, disait-on, tenait depuis long-temps en réserve; l'œuvre encore inconnue du célèbre publiciste avait d'autant plus d'autorité, que cette autorité se fondait tout entière sur une réputation habilement ménagée, et qu'aucune partie des conceptions politiques du second consul n'avait jusque là subi l'épreuve de la publicité. Enfin arriva le moment de mettre au jour cette œuvre mystérieuse. Sieyès produisit d'abord au sein de la commission la base de l'édifice, l'organisation électorale : problème difficile, sur lequel la Révolution s'est infructueusement exercée, et qui attend encore une bonne et complète solution. Frappé des déplorables résultats des lois d'élection de 91 et de 93, Sieyès s'était appliqué à concilier les garanties d'ordre et de stabilité avec l'exercice de cette souveraineté populaire dont l'application illimitée avait amené depuis dix ans tant de catastrophes. Il partageait le corps électoral en trois degrés hiérarchiques, qu'il appelait *listes de notabilité*. Le premier degré était formé de la liste *communale*, le second de la liste *départementale*, le troisième de la liste *nationale*. La liste communale se composait du dixième de tous les citoyens de chaque commune, désignés par les citoyens eux-mêmes : c'était le premier degré d'élection, le seul qui fût direct et qui conservât quelque

* *Mémoires*, t. VI, p. 111.

1799.

AN VIII.

trace des assemblées primaires de 91, de 93 et de l'an III. La liste départementale se composait du dixième des notabilités de la liste communale, désigné par les notabilités mêmes de cette dernière liste; et la liste nationale du dixième de la seconde liste, désigné par les notabilités départementales. D'après les tableaux de population de l'époque, on calculait que la liste communale comprendrait environ six cent mille noms, ce qui portait à soixante mille le chiffre de la seconde liste, et à six mille celui de la troisième. Les fonctionnaires publics de tous les ordres devaient être pris sur ces listes : le gouvernement, les ministres, la législature, le sénat, le conseil d'État, le tribunal de cassation et les ambassadeurs, sur la liste nationale; les préfets, les juges des tribunaux d'appel, les administrateurs, sur la liste départementale; les municipalités, les tribunaux de première intance, les juges de paix, sur la liste communale. Cette conception rétablissait une échelle sociale, autant que le permettaient les idées d'*égalité* de l'époque : on n'avait plus de *caste* nobiliaire, mais bien des *classes* formant une véritable aristocratie de fait, classes beaucoup plus exclusives, beaucoup plus impénétrables, ainsi qu'on l'a fait observer avec raison, que ne l'avaient jamais été les anciennes castes privilégiées de la noblesse et du clergé.

Sieyès développa ensuite au sein de la commission la théorie de ce qu'il nommait le jury constitutionnel, institution que la nouvelle constitution consacra sous le titre de *sénat conservateur*. « La Constitution n'est pas un être vivant, disait Sieyès; il faut qu'un corps de juges permanents veille sur son intégrité et l'interprète dans les cas douteux. Quelle que soit l'organisation sociale, elle sera composée de divers corps : l'un aura le gouvernement de l'Etat, l'autre la discussion ou la sanction des lois. Ces corps, dont les attributions seront fixées par la loi constitutive, se choqueront souvent et l'interpréteront différemment; le jury national ou sénat conservateur sera là pour rétablir l'harmonie et faire rentrer chaque corps dans son orbite. Le jury national sera pour la loi politique ce que la Cour de cassation est pour la loi civile. » Le nombre des membres du Sénat fut fixé à quatre-vingts, âgés de quarante ans au moins; ces quatre-vingts sages, dont la carrière active était terminée, ne pourraient plus occuper aucune fonction publique. « Cette idée, dit Napoléon, plut généralement, et fut commentée de diverses manières. Les sénateurs étaient à vie : c'était une nouveauté depuis la Révolution, et l'opinion souriait à toute idée de stabilité. Elle était lasse des incertitudes et de la variété qui s'étaient succédé depuis dix ans *. »

Sieyès fit connaître ensuite sa théorie de la représentation nationale. Elle se composait de deux branches, le *corps législatif* et le *tribunat*. Le corps

* Napoléon, *Mémoires dictés à Sainte-Hélène*, t. VI, p. 136.

législatif était formé de deux cent cinquante membres, âgés de trente ans au moins (la Constitution porta ce nombre à trois cents), et le tribunat de cent, âgés d'au moins vingt-cinq ans. Chacun de ces deux corps était annuellement renouvelé par cinquième. Le gouvernement proposait les lois, par l'organe du conseil d'État; le tribunat les discutait contradictoirement, comme représentant du peuple; le corps législatif, auquel la discussion était interdite, votait au scrutin secret après le débat contradictoire des délégués du conseil d'État et de ceux du tribunat : sa sentence était la loi. A la turbulence d'une législature agitée par les factions et par ses motions d'ordre, succédait un corps grave qui délibérerait dans le silence des passions. Le tribunat avait encore la fonction de dénoncer au sénat tout acte inconstitutionnel, soit du gouvernement, soit même du corps législatif. « Ces idées furent accueillies avec faveur. On était si ennuyé du bavardage des tribunes, et de ces intempestives motions d'ordre qui avaient fait tant de mal et si peu de bien, qu'on se flatta de plus de stabilité dans la législation, de plus de tranquillité et de repos : c'était ce que l'on désirait *. »

1799. AN VIII.

Vint enfin le moment où Sieyès fit connaître l'organisation de son gouvernement. C'était le couronnement de l'édifice; c'était, selon sa propre expression, *la pointe de la pyramide*. Le pouvoir exécutif devait résider dans un *proclamateur-électeur* ou *Grand-Électeur* à vie, choisi par le sénat conservateur. Chargé de représenter vis-à-vis des autres gouvernements la majesté de la nation, le Grand-Électeur avait un revenu de six millions, une garde nombreuse, et pour résidence le palais de Versailles. Les ambassadeurs étrangers étaient accrédités près de lui, et il accréditait les ambassadeurs et les ministres français près des cours étrangères. Les actes du gouvernement, les lois, la justice, étaient rendus en son nom; il choisissait sur les listes des notables les juges de tous les ordres et les administrateurs de tous les degrés, depuis les maires jusqu'aux ministres. Il nommait aussi deux consuls, l'un pour la paix, l'autre pour la guerre. Mais là s'arrêtait son action directe dans le gouvernement, dont les actes se partageaient entre le conseil d'État et les ministres. Le sénat avait en outre la faculté d'appeler le Grand-Électeur dans son sein, et cette *absorption* équivalait à une destitution du chef du gouvernement, puisqu'une fois entré dans le sénat il devenait inhabile à exercer désormais aucune fonction publique.

Jusque là Bonaparte avait peu pris part aux discussions, et les projets apportés par Sieyès avaient été adoptés presque sans modifications; mais lorsqu'il entendit énoncer sur l'organisation du gouvernement des idées si éloignées de celles que s'était formées son esprit positif sur les conditions

* Napoléon, *Mémoires dictés à Sainte-Hélène*, t. VI, p. 137.

1799. de force et de stabilité dans le pouvoir, il s'éleva avec chaleur contre les
AN VIII. théories de son collègue. D'ailleurs il vit sans peine que l'intention cachée de Sieyès avait été de le reléguer, lui Bonaparte, dans ce poste purement passif qui n'aurait du pouvoir que les dehors, et qui renfermerait sa carrière à venir dans un cercle infranchissable. « Votre Grand-Electeur, dit-il, » s'il s'en tient strictement aux fonctions que vous lui assignez, sera » l'ombre, mais l'ombre décharnée d'un roi fainéant. Connaissez-vous un » homme d'un caractère assez vil pour accepter un tel rôle? Un pareil gou- » vernement est une création monstrueuse, d'où il ne peut sortir rien » de fort ni de stable. C'est mettre l'ombre à la place de la réalité. » Une faible minorité appuya seule le projet de Sieyès, dont il est aisé de voir que la pensée dominante était de mettre un frein au pouvoir et des entraves à son action : c'était méconnaître, au profit d'une théorie philosophique, les impérieuses nécessités de la situation, dont Bonaparte avait un sentiment si sûr. Sans partager à cet égard ni les convictions ni les vues profondes de Bonaparte, la majorité du comité, entraînée par son ascendant, se rangea à son avis et écarta les idées de Sieyès, que celui-ci, d'ailleurs, peu propre aux discussions verbales, ne sut ou ne voulut pas défendre. D'autres plans furent successivement mis en avant. Quelques uns voulaient revenir aux formes purement républicaines; d'autres proposèrent un Président, à l'instar des Etats-Unis, qui aurait le gouvernement de la République pour dix ans, avec le choix de ses ministres, de son conseil d'Etat et de tous les agents de l'administration. Mais les circonstances étaient telles, que l'on pensa qu'il fallait encore déguiser la magistrature unique d'un président. On concilia les opinions diverses en composant un gouvernement de trois consuls, dont l'un, véritable chef de l'Etat, réunirait dans ses mains toute l'autorité, puisqu'il nommait seul à toutes les places, et que seul il avait voix délibérative; ses deux collègues étaient ses conseillers nécessaires. On avait ainsi l'avantage de l'unité dans la direction; en même temps que la présence des deux consuls adjoints, lesquels devaient être nécessairement consultés et avaient le droit d'inscrire leur nom aux procès-verbaux, ménageait les susceptibilités de l'esprit républicain. Dans des temps de transition tels que l'époque qui suivit le 18 brumaire, l'habileté est surtout de sauver les formes et de ne rien heurter de front : une nation tolère une usurpation réelle plus aisément qu'elle ne pardonne le mépris ostensible de ses idées et même de ses préjugés. Avec la hauteur de vues d'un esprit supérieur, Bonaparte n'attachait qu'une importance fort secondaire à ces formes extérieures auxquelles s'aheurtaient les esprits vulgaires; il jugeait avec grande raison que le but de la Révolution n'avait pas été d'arriver à un gouvernement plus ou moins aristocratique, plus ou moins démocratique, mais bien à la consolidation des principes fondamen-

taux pour lesquels le vœu national s'était si fortement prononcé en 1789. 1799.
« Napoléon était convaincu que la France ne pouvait être que monarchique, AN VIII.
a-t-il dit depuis *; mais le peuple français tenant plus à l'égalité qu'à la liberté, et le principe de la Révolution étant fondé sur l'égalité de toutes les classes, il y avait absence absolue d'aristocratie. Si une république était difficile à constituer fortement sans aristocratie, la difficulté était bien plus grande pour une monarchie... » Et Bonaparte ajoute ces paroles d'un sens profond : « Faire une constitution dans un pays qui n'aurait aucune espèce d'aristocratie, ce serait tenter de naviguer dans un seul élément. La révolution française a entrepris un probleme aussi insoluble que celui de la direction des ballons. »

Sieyès refusa la place de deuxième consul; il fut nommé sénateur, contribua à organiser ce corps et en fut le premier président. Il n'avait nullement les qualités nécessaires pour se mettre à la tête d'un gouvernement; mais c'était un homme essentiel à consulter, car il avait parfois des aperçus lumineux et d'une grande importance : tel est du moins le jugement qu'en porte Napoléon, dont le tact était si sûr pour apprécier et classer les hommes. Il aimait l'argent, bien qu'il fût d'une probité sévère; Bonaparte lui fit décerner, à titre de récompense civique, le domaine national de Crosne. De ce jour finit la vie politique de cet homme qui avait eu une si grande part au mouvement de 89 par son pamphlet célèbre du *Tiers-État*, et qui avait su, à force de prudence, traverser la mer orageuse de nos dix années de révolution sans se briser contre les écueils dont elle fut semée.

La Constitution désigna nominativement Bonaparte pour premier consul; pour second et troisième consuls il choisit Cambacérès et Lebrun. L'acte constitutif fut achevé dans les derniers jours de décembre, et envoyé immédiatement à l'acceptation du peuple français. Ce fut seulement trois mois plus tard, vers le milieu de pluviôse (février 1800), que l'acceptation de la Constitution fut constatée et proclamée. Des registres ouverts dans chaque commune avaient reçu le vote des citoyens; on avait évité ainsi la dangereuse turbulence des masses réunies en assemblées primaires. Trois millions de voix avaient adhéré à la Constitution nouvelle; le nombre des voix opposantes, d'après les relevés officiels, ne dépassait pas 1,562. Bonaparte n'avait pas attendu ce résultat, facile à prévoir, pour compléter l'organisation du gouvernement consulaire. Les consuls, les ministres et le sénat entrèrent en fonctions le 3 nivôse; le corps législatif et le tribunat furent installés le 10 (1er janvier). Le conseil d'Etat avait été constitué dans le même intervalle. Les nombreuses nominations de cette organisation première avaient été faites ou directement par le premier Consul, ou sous son

3 nivôse. (24 décemb.)

* *Mémoires dictés à Sainte-Hélène*, t. VI, p. 141.

1799. AN VIII. influence immédiate : on peut juger quel immense patronage elles durent assurer au pouvoir naissant! Tous ces choix furent empreints de l'esprit de fusion qui avait jusque là caractérisé la politique du nouveau gouvernement; nul antécédent révolutionnaire n'était par lui-même un motif d'exclusion, s'il était effacé par des talents réels et une capacité reconnue. Tous les partis qui avaient figuré dans nos luttes acharnées depuis la Constituante jusqu'au Directoire, comptèrent des représentants au sein des grands corps politiques nouvellement formés, dans le Sénat, le Corps législatif, le Tribunat et le conseil d'État. Un peu plus tard, la même tolérance se fera remarquer dans les choix secondaires nécessités par l'organisation départementale. — « Gouverner par un parti, c'est se mettre tôt ou tard sous sa dépendance, disait Bonaparte. On ne m'y prendra pas; je suis national. Je me sers de tous ceux qui ont de la capacité, et la volonté de marcher avec moi. Le gouvernement doit se placer au centre des partis. »

La Constitution de l'an VIII, où domine partout la pensée exclusive d'une forte organisation du pouvoir, mettait aux mains du premier Consul la dictature la plus absolue qu'eût offert aucun des régimes antérieurs; et cependant cette effrayante concentration d'un pouvoir en quelque sorte sans limites et sans contrepoids dans les mains de Bonaparte ne souleva aucune opposition nationale, parce qu'au milieu de l'anarchie morale qui avait relâché toutes les fibres et détendu tous les ressorts du corps social, chacun sentait que l'action rapide et sans entraves d'un bras vigoureux pouvait seule arracher la France à cette atonie mortelle, et lui rendre le mouvement et la vie. Par l'éclat de sa gloire sans rivale, qui avait enchaîné toutes les ambitions subalternes et subjugué toutes les admirations; par la fermeté de son caractère, impassible aux rugissements des factions ainsi qu'aux dangers du champ de bataille; par la noble modération de son langage et de ses premiers actes politiques, qui répondait si bien au besoin universel de conciliation et de repos après tant d'agitations et de luttes cruelles, Bonaparte s'était d'ailleurs identifié avec la nation, heureuse et fière à la fois de remettre ses destinées aux mains d'un héros si bien fait pour asseoir et consolider la Révolution dans ce qu'elle avait d'utile et de fécond pour la société. On voulait la liberté et l'égalité : non cette liberté farouche couverte de haillons, coiffée du bonnet rouge, prêchant le pillage et s'appuyant sur l'échafaud; non cette égalité prétendue qui poursuivait toutes les supériorités et rabaissait tout au niveau de la populace; mais la liberté et l'égalité qu'assure aux citoyens l'action efficace et la même pour tous de bonnes lois confiées à la garde de magistrats intègres. On comprenait que la force et l'unité dans le pouvoir étaient les conditions nécessaires d'une réorganisation sociale; on avait pris en si profonde aversion les agitations stériles de cette hideuse démocratie qui pendant huit ans avait entraîné la

France de bouleversements en bouleversements, qu'un gouvernement qui revenait enfin aux grands principes d'ordre éternel sur lesquels repose toute société régulière devait être salué d'une adhésion universelle, dût-il même s'entourer, dans les premiers temps de son existence, de formes dont la liberté pût concevoir quelques alarmes. Ce fut cette disposition générale des esprits qui fit la force de Bonaparte lors de l'établissement du gouvernement consulaire : seulement la pensée du premier Consul, plongeant au loin dans l'avenir, ne voyait que le premier degré d'un établissement futur fondé sur le principe tutélaire de l'unité monarchique, là où la masse des esprits, moins prévoyants et encore enchaînés à leur insu dans les liens des préjugés révolutionnaires, voyait un régime permanent destiné à perpétuer cette République dont le nom était encore l'objet d'une vénération superstitieuse, alors même que l'on avait hâte d'échapper à la plupart des institutions qu'elle avait enfantées. Ecoutons à ce sujet les révélations de Napoléon lui-même : « Les idées du premier Consul étaient fixées ; mais il lui fallait, pour les réaliser, le secours du temps et des événements. L'organisation du Consulat n'avait rien de contradictoire avec elles ; il accoutumait à l'unité, et c'était un premier pas. Ce pas fait, Napoléon demeurait assez indifférent aux formes et dénominations des différents corps constitués. Il était étranger à la Révolution. La volonté des hommes qui en avaient suivi toutes les phases dut prévaloir dans des questions aussi difficiles qu'abstraites. La sagesse était de marcher à la journée sans s'écarter d'un point fixe, étoile polaire sur laquelle Napoléon va prendre sa direction pour conduire la Révolution au port où il veut la faire aborder *. »

1799. AN VIII

Toujours prompt à s'abandonner à des illusions que déjà tant de fois les événements avaient amèrement déçues, le parti royaliste avait vu avec joie le renversement du gouvernement directorial et l'élévation de Bonaparte. Les agents que le Prétendant soldait à Paris parlaient du général, dans leurs correspondances secrètes, comme d'un homme disposé à jouer le rôle de Monck. Plusieurs d'entre eux portèrent la confiance jusqu'à lui en faire au Luxembourg la proposition directe ** ; et le Prétendant lui-même, de Mittau, où la munificence du tzar lui accordait alors un asile, écrivit au premier Consul deux lettres où la majesté royale se pliait aux formes les plus caressantes pour gagner à sa cause le héros qui tenait dans ses mains les destinées de la France. Mais la manière dont furent reçues ces étranges ouvertures ne tarda pas à dissiper ces espérances dont les royalistes et la petite cour de Mittau s'étaient un moment bercés. D'ailleurs, si Bonaparte montrait une grande indulgence pour les royalistes constitutionnels qui

* *Mémoires dictés à Sainte-Hélène*, t. VI, p. 144.

** *Ibid.*, p. 123.

1799. AN VIII. avaient reconnu en 89 la nécessité de sages réformes dans l'État; s'il faisait cesser pour eux l'exil auquel les fureurs révolutionnaires avaient condamné ceux que n'avait pas dévorés l'échafaud; s'il les appelait autour de lui, s'il leur ouvrait les portes de ses conseils, il se montrait inflexible pour cette classe d'émigrés qui avaient arboré contre leur patrie un drapeau parricide. La nouvelle Constitution, renouvelant sur ce point les dispositions de la Constitution de l'an III, portait expressément « qu'en aucun cas la nation ne souffrirait le retour des Français qui avaient abandonné leur patrie depuis le 14 juillet 1789 et n'étaient pas compris dans les exceptions portées aux lois rendues contre les émigrés; que toute exception nouvelle était interdite, et que les biens des émigrés étaient irrévocablement acquis au profit de la République. »

Ce nouveau désappointement du parti qui rêvait le retour pur et simple à l'ancien régime exalta sa fureur et le poussa aux résolutions extrêmes. Ses regards se portèrent encore une fois vers la Vendée, où de nouveaux ferments d'agitation s'étaient manifestés dans les derniers temps du Directoire; bientôt les départements des deux rives de la basse Loire, de la péninsule armoricaine et de l'ancienne Normandie virent reparaître d'innombrables bandes de chouans. Bonaparte sentit la nécessité de couper court à ces tentatives insensées : des forces considérables furent immédiatement dirigées sur les départements de l'Ouest, en même temps que des proclamations à la fois énergiques et conciliantes rappelaient à leur devoir les populations égarées, et menaçaient d'un châtiment exemplaire ceux qui persisteraient dans leur rébellion. Ces mesures étaient prises dans les derniers jours de décembre; dès le milieu de janvier les chefs du pays insurgé au sud de la Loire, Châtillon, Suzannet, d'Autichamp, l'abbé Bernier, avaient fait leur soumission. Les chefs de la droite du fleuve tenaient encore: George Cadoudal et la Prévalaye en Bretagne, Bourmont dans le Maine, le marquis de Frotté dans la Normandie; l'activité du général Brune, qui était venu prendre le commandement de l'armée de l'Ouest, les réduisit bientôt à mettre bas les armes. On voulut faire un exemple: Frotté fut passé par les armes. George vint à Paris, y vit le premier Consul, qui essaya vainement de le détacher de la cause royale, et se retira en Angleterre. Le 21 avril une amnistie générale fut proclamée; les départements de l'Ouest, si long-temps déchirés par les fureurs de la guerre civile, rentrèrent enfin dans le sein de la grande famille.

Depuis son installation, le gouvernement de brumaire s'était peu occupé de politique extérieure; les premiers soins, comme les premières pensées, avaient dû être donnés aux difficultés dont la situation intérieure était entourée. Cependant Bonaparte avait promis à la nation le bienfait d'une paix glorieuse; le moment était venu pour le premier Consul de montrer à

la France que cette promesse il ne l'avait pas oubliée. La paix de l'Europe tenait exclusivement aux dispositions de deux puissances, l'Autriche et l'Angleterre; Bonaparte songea à tenter simultanément une double ouverture à Vienne et à Londres. Mais ici les formes occultes et routinières de la diplomatie ne convenaient pas à son but; il fallait frapper les esprits par une démarche éclatante. C'était l'Angleterre surtout, l'infatigable instigatrice des coalitions de l'Europe, qu'il importait de ramener à des dispositions pacifiques : il résolut donc de s'adresser directement, lui Bonaparte, aux sentiments personnels du roi d'Angleterre. Voici la lettre qu'il lui adressa dans les derniers jours de décembre : 1799. AN VIII.

« Bonaparte, premier Consul de la République, à S. M. le roi de la Grande-Bretagne et d'Irlande. 5 nivôse. (28 décemb.)

« Appelé par le vœu de la nation française à occuper la première magistrature de la République, je crois convenable, en entrant en charge, d'en faire directement part à Votre Majesté.

« La guerre qui depuis huit ans ravage les quatre parties du monde doit-elle être éternelle? N'y a-t-il donc aucun moyen de s'entendre?

« Comment les deux nations les plus éclairées de l'Europe, puissantes et fortes plus que ne l'exigent leur sûreté et leur indépendance, peuvent-elles sacrifier à des idées de vaine grandeur le bien du commerce, la prospérité intérieure, le bonheur des familles? Comment ne sentent-elles pas que la paix est le premier des besoins comme la première des gloires?

« Ces sentiments ne peuvent pas être étrangers au cœur de Votre Majesté, qui gouverne une nation libre et dans le seul but de la rendre heureuse.

« Votre Majesté ne verra dans cette ouverture que mon désir sincère de contribuer efficacement pour la seconde fois à la pacification générale, par une démarche prompte, toute de confiance, et dégagée de ces formes qui, nécessaires peut-être pour déguiser la dépendance des Etats faibles, ne décèlent dans les Etats forts que le désir mutuel de se tromper.

« La France, l'Angleterre, par l'abus de leurs forces, peuvent long-temps encore, pour le malheur de tous les peuples, en retarder l'épuisement; mais, j'ose le dire, le sort de toutes les nations civilisées est attaché à la fin d'une guerre qui embrase le monde entier. »

Si le cabinet britannique n'eût pas été poussé à cette guerre, qui depuis huit ans avait déjà fait couler des flots de sang, par des intérêts plus puissants à ses yeux que les intérêts de l'humanité sacrifiée, la démarche du premier Consul était une occasion aussi honorable que propice de traiter enfin d'une paix qui pût mettre un terme à tant de maux. Mais aussi long-temps que la France conserverait, avec la possession de la Belgique et le protectorat souverain de la république batave, une situation qui doublait les ressources de notre marine et nous laissait beaucoup plus forts, beau-

1799. AN VIII. coup plus inquiétants pour l'Angleterre qu'avant cette guerre acharnée où son premier, on peut dire son unique mobile avait été notre affaiblissement et la ruine de nos transactions commerciales, il n'y avait pas à espérer que ni Pitt ni le gouvernement qu'il dirigeait consentissent à entrer en négociations sérieuses. On était loin, d'ailleurs, de se former à Londres une idée juste de la révolution du 18 brumaire. Tant de secousses avaient déjà depuis huit ans ébranlé cette démocratie mobile érigée par la Convention sur les ruines de la monarchie; on avait vu tant de fois le pouvoir passer d'une faction à une autre faction, d'un parti à un autre parti, sans que nul d'entre eux eût pu jusque là consolider un ordre de choses quelque peu stable, qu'on pouvait aisément croire qu'il en serait de même encore de la dernière crise. Et puis, on se figurait nos ressources tellement épuisées, qu'on regardait comme impossible au gouvernement consulaire de lever ni contributions ni soldats sans recourir à des violences qui hâteraient sa chute en soulevant contre lui l'opinion, et qui feraient de la France, livrée de nouveau aux déchirements de l'anarchie, une proie facile pour les armées de
1800. la Coalition. Ce fut sous cette double préoccupation des intérêts politiques et commerciaux de la Grande-Bretagne et d'une appréciation fausse de notre situation intérieure, que fut écrite la réponse du cabinet anglais à la lettre du premier Consul. Cette réponse, sous la date du 4 janvier, était adressée à M. de Talleyrand, notre ministre des affaires étrangères. Pitt, qui l'avait dictée, affectait, en revenant aux usages habituels des relations diplomatiques, de jeter une censure indirecte sur la démarche insolite du premier Consul; il semblait que l'orgueil de l'aristocratie anglaise fût blessé de ce qu'un soldat tel que Bonaparte eût cru pouvoir s'adresser de puissance à puissance au souverain constitutionnel de la Grande-Bretagne, au premier gentilhomme de son royaume! La dépêche du cabinet anglais répondait par de vagues déclamations ou des récriminations amères aux nobles paroles du premier Consul; elle rejetait sur la France seule et l'origine et tous les torts de la guerre; elle déclarait que le meilleur garant, le garant le plus naturel de la réalité et de la permanence des dispositions pacifiques du gouvernement français serait la restauration de la famille royale exilée, événement qui écarterait d'une manière efficace les obstacles qui s'opposaient à une négociation de paix, qui assurerait à la France *la possession tranquille de son ancien territoire*, et qui donnerait aux autres nations de l'Europe la sécurité que jusque là elles seraient obligées de chercher par d'autres moyens. « Cependant, ajoutait la note du cabinet anglais, quelque désirable qu'un tel événement doive être à la France et au monde, ce n'est point exclusivement à ce mode que S. M. borne la possibilité d'une pacification solide. S. M. n'entend pas avoir le droit de prescrire aux Français quelle sera la forme de leur gouvernement, ni dans les mains de qui sera placée l'autorité nécessaire pour gou-

verner une grande et puissante nation. S. M. ne s'occupe que de la sûreté de ses Etats et de ceux de ses alliés, et de la sûreté générale de l'Europe. Lorsqu'elle jugera que l'on peut obtenir cette sûreté de quelque manière, soit qu'elle résulte de la situation intérieure de la France, — situation de laquelle sont nés tous les dangers, — *soit qu'elle provienne de toute autre circonstance qui pourra mener au même but*, S. M. saisira avec empressement l'occasion de concerter avec ses alliés les moyens d'obtenir une pacification immédiate et générale..... Jusque là il ne peut rester à S. M. d'autre parti que de poursuivre, conjointement avec les autres puissances, une guerre juste et définitive..... » Placée sous l'influence du cabinet de Saint-James, la cour de Vienne, bien qu'avec moins de hauteur dans la forme, fit une réponse analogue aux ouvertures pacifiques du premier Consul de la République.

1800. AN VIII.

Sous l'enveloppe ambiguë de cette phraséologie diplomatique il était aisé d'apercevoir la pensée secrète du ministère de Pitt; mais en faisant de la restauration des Bourbons proscrits une des conditions de la paix européenne, le ministre anglais servait merveilleusement, à son insu, la politique de Bonaparte. Sans doute celui-ci avait dû prévoir quelle serait l'issue nécessaire des propositions de paix faites en un tel moment; et il comptait si peu sur leur acceptation, que le jour même où il écrivait au roi d'Angleterre cette lettre à laquelle l'aristocratie anglaise venait de répondre avec une morgue si insolente, il dictait, pour être mise à l'ordre du jour des armées, une proclamation où se lisent les phrases suivantes : « Soldats, je connais votre valeur; vous êtes les mêmes hommes qui conquirent la Hollande, le Rhin, l'Italie, et donnèrent la paix sous les murs de Vienne. Ce ne sont plus vos frontières qu'il faut défendre aujourd'hui, ce sont les Etats ennemis qu'il faut envahir.... Soldats, lorsqu'il en sera temps je serai au milieu de vous; et l'Europe se souviendra que vous êtes de la race des braves. » Il est donc permis de croire que le premier Consul reçut avec plus de satisfaction que d'étonnement les notes hostiles des cabinets de Londres et de Vienne: il avait mis de son côté les dehors de la modération; tout l'odieux de la prolongation de la guerre retombait sur les deux puissances qui repoussaient ses ouvertures pacifiques; enfin, cette guerre devenait chez nous éminemment nationale, car les implacables ennemis de la France déclaraient à la face du monde ne vouloir poser les armes que lorsqu'ils auraient anéanti jusqu'aux dernières traces de la Révolution française, et replacé sur le trône une famille qui depuis huit ans avait pris pour asile les camps étrangers. Aussi, profitant de cette position qu'on lui avait faite, Bonaparte adressait bientôt après à la nation française une proclamation remarquable, où sa voix puissante, si habile à remuer les fibres de l'honneur national, annonçait la nécessité de nouveaux triomphes pour arriver à cette

1800 paix qui était l'objet de tous les vœux : « Français, y disait-il, vous désirez
AN VIII. la paix ; votre gouvernement la désire avec plus d'ardeur encore. Ses premiers vœux, ses démarches constantes ont été pour elle. Le ministère anglais la repousse ; le ministère anglais a trahi le secret de son horrible politique. Déchirer la France, détruire sa marine et ses ports, l'effacer du tableau de l'Europe ou l'abaisser au rang des puissances secondaires, tenir toutes les nations du continent divisées pour s'emparer du commerce de toutes et s'enrichir de leurs dépouilles, c'est pour obtenir ces affreux succès que l'Angleterre répand l'or, prodigue les promesses et multiplie les intrigues. Mais ni l'or, ni les promesses, ni les intrigues de l'Angleterre n'enchaîneront à ses vues les puissances du Continent Elles ont entendu le vœu de la France ; elles connaissent la modération des principes qui la dirigent : elles écouteront la voix de l'humanité et la voix puissante de leur intérêt. S'il en était autrement, le gouvernement, qui n'a pas craint d'offrir et de solliciter la paix, se souviendrait que c'est à vous de la commander. Pour la commander, il faut de l'argent, du fer et des soldats. Que tous s'empressent de payer le tribut qu'ils doivent à la défense commune ; que les jeunes citoyens marchent. Ce n'est plus pour des factions, ce n'est plus pour le choix des tyrans qu'ils vont s'armer ; c'est pour la garantie de ce qu'ils ont de plus cher, c'est pour l'honneur de la France, c'est pour les intérêts sacrés de l'humanité et de la liberté. Déjà les armées ont repris cette attitude, présage de la victoire. A leur aspect, à l'aspect de la nation entière réunie dans les mêmes intérêts et dans les mêmes vœux, n'en doutez point, Français, vous n'aurez point d'ennemis sur le Continent. Mais si quelque puissance encore veut tenter le sort des combats, le premier Consul a promis la paix ; il ira la conquérir à la tête de ces guerriers qu'il a plus d'une fois conduits à la victoire. Avec eux, il saura retrouver ces champs encore pleins du souvenir de leurs exploits. Mais, au milieu des batailles, il invoquera la paix ; et il jure de ne combattre que pour le bonheur de la France et le repos du monde *. » Cette proclamation, à laquelle répondit un immense enthousiasme, séparait, on le voit, la cause de l'Angleterre de la cause du Continent, et montrait le gouvernement anglais isolé dans sa haine comme l'Angleterre elle-même est isolée au sein des mers qui l'entourent.

Au milieu des vastes préparatifs d'une prochaine reprise d'armes, le premier Consul suivait avec une persistance infatigable son plan de reconstitution intérieure. Ne rencontrant à chaque pas que difficultés et obstacles de toute nature ; entouré d'hommes dont aucun ne pouvait devenir le confident de ses pensées intimes, car pas un d'eux n'aurait pu le comprendre, tant son génie organisateur planait haut au-dessus de la région

* *Moniteur* du 18 ventôse an VIII.

infime où s'agitaient confusément les passions mesquines, les fausses idées et les conceptions étroites de la masse des esprits vulgaires; obligé de capter et d'assouplir ces caractères rebelles qu'il était contraint d'employer comme instruments de ses desseins, dont nul n'appréciait la portée, ce qu'il lui fallut de fermeté, de constance et de force de volonté pour surmonter tant de difficultés effraie l'imagination et confond la pensée. Admirable spectacle que cette lutte opiniâtre du génie contre la médiocrité inerte ou les mille oppositions de l'esprit d'anarchie qui a tout envahi! Mais dans cette lutte gigantesque d'un seul contre tous. Bonaparte ne succombera pas. Soutenu par la conscience de la grandeur de sa mission, et les yeux incessamment fixés sur le but qu'il doit atteindre, rien ne peut l'en détourner ni l'arrêter dans sa marche. Les résistances qui surgissent autour de lui, il les dompte ou les écrase; les obstacles que la malveillance lui suscite, il les écarte ou les brise. On peut regretter que les mesures auxquelles il est poussé prennent parfois les dehors de la violence; mais le moyen, dans ce combat de toutes les heures et alors que les lois sont trop souvent impuissantes, de ne pas céder quelquefois aux emportements de la colère? D'ailleurs, il ne faut pas l'oublier, par la force des choses et par l'assentiment tacite de la nation qui attend de lui son salut, Bonaparte est investi d'une véritable dictature; et si la postérité doit lui demander un compte sévère d'actes arbitraires qu'une impérieuse nécessité ne justifierait pas, ce qu'elle doit voir avant tout dans sa justice impartiale, ce sont les nécessités de la situation et la moralité du résultat. Vouloir juger une époque exceptionnelle telle que la période du Consulat d'après les règles inflexibles qui doivent présider à l'appréciation des temps ordinaires, c'est méconnaître les faits et fausser l'histoire.

1800 AN VIII.

La licence de la presse, dans les derniers temps du Directoire, était arrivée à un point dont on eût à peine trouvé l'exemple en remontant aux époques les plus cyniques de la crise révolutionnaire; cette licence effrénée, un moment contenue par la peur après le 19 brumaire, n'avait pas tardé à reparaître avec son cortége habituel de calomnies, de dénigrements, d'insinuations perfides, de doctrines subversives et de prédications furibondes. Le premier Consul pouvait-il laisser à cette tourbe d'écrivains fanatiques ou soudoyés, organes ou instruments des factions antisociales, la liberté de saper chaque jour pièce à pièce l'édifice si laborieusement ébauché dont lui seul encore embrassait dans sa pensée la majestueuse ordonnance? Pouvait-il permettre que des journalistes, ignorants autant que passionnés, s'érigeassent en opposition permanente au vœu si hautement exprimé de la nation, et travaillassent autant qu'il était en eux à entretenir ou à réveiller dans les masses les mauvaises passions d'une époque dont le premier Consul avait pour mission de cicatriser les plaies? Un tel état de choses

24 décemb. (3 nivôse.)

1800. AN VIII

était intolérable, et les lois étaient muettes : un arrêté consulaire du 27 nivôse supprima de pleine autorité les feuilles anarchistes, et désigna nominativement ceux des journaux qui pouvaient continuer à paraître, mais sous la surveillance de la police. Un acte législatif qui eût réglementé la presse, sans porter ainsi violemment atteinte au principe tutélaire de la liberté d'écrire, eût mieux valu, sans doute; mais, je le répète, il faut se reporter, pour apprécier sainement cet acte, aux nécessités de l'époque et à l'état des esprits. L'opinion presque universelle approuva hautement la mesure vigoureuse du gouvernement consulaire; c'est que cette mesure conservatrice délivrait la société tout entière du plus odieux, du plus oppressif, du plus inquisitionnaire des despotismes, du despotisme qu'une presse dépravée s'arroge sur les familles et sur les individus.

17 janvier. (27 nivôse.)

L'institution des préfets et l'organisation hiérarchique de l'administration départementale, système admirable de simplicité et de vigueur qui a donné à cette partie importante du gouvernement l'unité, la force et la rapidité d'action, datent de la loi du 28 pluviôse. La première instruction qui fut distribuée aux nouveaux fonctionnaires institués par cette loi mémorable rappelle avec énergie les principes politiques adoptés par le gouvernement consulaire, et qu'il présentait à ses agents comme règle de conduite. « Accueillez tous les Français, quel que soit le parti auquel ils ont appartenu, leur disait-il. Dites à ceux à qui la Révolution a coûté des larmes que le gouvernement a le sentiment de leurs pertes et la mémoire de leurs sacrifices; dites-leur qu'il s'est élevé au sein de leurs afflictions pour en tarir la source, et pour réparer tout ce qui n'est pas irréparable. Répétez souvent à ceux à qui la fortune a souri dans ces temps nouveaux que la bienfaisance seule ennoblit les faveurs de la fortune et fait pardonner ses caprices. Jugez les hommes, non sur les vaines et légères accusations des partis, mais sur la connaissance acquise de leur probité et de leur capacité. Les méchants et les ineptes sont seuls exclus de la confiance et de l'estime du gouvernement; n'admettez pas d'autres titres d'exclusion à la vôtre. Dans vos actes publics et jusque dans votre conduite privée soyez toujours le premier magistrat du département, jamais l'homme de la Révolution. »

17 février. 28 pluviôse.

Ennemi de tout faste personnel, le premier Consul rejetait cependant avec mépris ces théories puériles de simplicité républicaine imposées par les coryphées de la Révolution aux dépositaires du pouvoir suprême. Il savait quel empire la représentation exerce sur les masses, et il voulait que le pouvoir fût entouré d'un appareil de grandeur propre à frapper les esprits et à honorer la nation dans son représentant. Ce fut dans cette pensée que Bonaparte quitta le Luxembourg, abandonné désormais au Sénat Conservateur, et vint s'installer solennellement avec ses deux collègues au palais des Tuileries, l'antique résidence de nos rois. On remarqua qu'une inscription

19 février. (30 pluviôse.)

commémorative du 10 août, qui était tracée sur le mur du palais, fut effacée quelques jours après; cette incription était ainsi eonçue : *La royauté a été abolie en France le* 10 *août* 1793, *et ne se relèvera jamais.* A dater de ce jour il y eut aux Tuileries des cercles, des réceptions, une étiquette, une représentation : ce n'était pas encore une cour dans l'acception rigoureuse du mot; mais l'acheminement vers les anciennes formes de la monarchie était sensible. Si le titre de citoyen était encore conservé, surtout entre les autorités, celui de citoyenne devenait hors de mode, et l'ancien titre de *madame* était remis en honneur. Les costumes se modifiaient, de même que les habitudes et le langage; on vit reparaître l'ancien habit français proscrit depuis dix ans. Néanmoins, tout en marchant invariablement à la reconstitution du pouvoir, Bonaparte sentait de temps à autre le besoin de ménager les susceptibilités républicaines que l'habitude, plus que la conviction, conservait dans les esprits : la mort de Washington, le héros du Nouveau-Monde, lui en fournit une occasion éclatante. Il prit le deuil de ce grand citoyen; il fut ordonné que pendant dix jours les drapeaux de la République porteraient un crêpe funèbre; cet ordre du jour fut adressé aux armées : « Washington est mort! Ce grand homme s'est battu contre la tyrannie; il a consolidé la liberté de sa patrie. Sa mémoire sera toujours chère au peuple français, comme à tous les hommes libres des deux mondes, et spécialement aux soldats français, qui, comme lui et les soldats américains, se battent pour l'égalité et la liberté. » Enfin, bien qu'éloigné des armées, le premier Consul semblait toujours présent au milieu d'elles par des communications de tous les instants, ayant des encouragements et des récompenses pour la bonne conduite et les actions d'éclat, pour l'indiscipline des réprimandes et des punitions sévères; pour tous, de ces paroles magiques qui remuaient si puissamment le soldat, et qui déjà l'avaient rendu, pour les troupes qu'il avait personnellement commandées, l'objet d'un dévouement passionné. 1800. AN VIII

Le moment où la saison permettrait la reprise des hostilités approchait; les levées d'hommes et l'organisation des nouveaux corps étaient poussés dans tous les départements avec une activité prodigieuse. L'armée avait à venger les désastres de la campagne précédente, que n'avaient pas suffisamment rachetés les victoires signalées de Masséna en Suisse et celles de Brune en Hollande; la nation avait à punir les insultes récentes du cabinet britannique, l'âme de la Coalition; Bonaparte avait à consacrer par le baptême de la victoire le pouvoir éminent dont il venait d'être investi. Nous allions trouver la Coalition affaiblie du corps d'armée de Suvarow, qui s'était séparé des alliés après le sanglant échec de Zurich; mais l'Autriche seule conservait encore des forces formidables sur le Rhin et en Italie. Kray, avec cent vingt mille hommes, couvrait le Rhin depuis les Grisons jusqu'à

1800. AN VIII Mayence; Mélas, avec une seconde armée de cent trente mille soldats, occupait les belles plaines du Pô, se développant d'un côté jusqu'à la naissance des Alpes et de l'autre jusqu'au pied des Apennins, où les débris de notre armée d'Italie, réduits à moins de quarante mille hommes, étaient en quelque sorte bloqués dans cette étroite lisière maritime comprise entre l'Apennin et la mer, et qu'on nomme la Rivière de Gênes. Fière de ses derniers succès et de la beauté de sa nombreuse armée, l'Autriche comptait écraser sans peine les faibles restes de l'armée d'Italie, puis se porter sur le Var, s'emparer de Nice et pénétrer en Provence, où les troupes impériales seraient jointes par un nombreux corps auxiliaire d'Anglais et d'émigrés qui se réunissait à Mahon; Kray, pendant ce temps, conserverait sur la droite du Rhin une puissante défensive, se bornant à couvrir l'Empire contre une invasion, jusqu'à ce que les progrès de Mélas dans le midi de la France lui permissent de prendre à son tour l'offensive en Suisse ou en Alsace. Mais la supériorité militaire et l'activité de Bonaparte allaient déjouer ces plans du cabinet aulique. Nos armées réunies de Suisse et du Rhin formaient une masse de plus de cent mille hommes effectifs, à la tête desquels le premier Consul venait de placer Moreau; Masséna était allé prendre à Gênes le commandement de l'armée d'Italie. De tous les points de la France les nouvelles levées, pleines d'ardeur et d'enthousiasme, se dirigeaient vers Dijon, où se formait une armée de réserve qui s'élèverait à cent mille hommes; vingt mille hommes de vieilles troupes descendues des départements de l'Ouest récemment pacifiés, en formeraient le noyau. Jeter brusquement les cent mille hommes de Moreau au-delà du Rhin vers la Bavière; prendre ainsi le général Kray en flanc et lui couper ses communications avec l'Italie; attirer le gros de l'armée de Mélas sur l'Apennin, au moyen d'une fausse démonstration de Masséna; franchir alors en personne, avec l'armée de réserve, un des cols qui coupent la masse des Alpes, et fondre tout-à coup au cœur même de la Haute-Italie; placer ainsi l'armée autrichienne entre deux armées françaises, la rejeter sur l'Adige et regagner d'un seul coup l'Italie entière : tel fut le plan d'opérations conçu par Bonaparte, plan audacieux et digne de son génie.

Impatient de nous expulser de la côte ligurienne et de se porter sur le Var, Mélas prit, au commencement d'avril, l'initiative des opérations militaires. Le 6, une attaque générale fut dirigée sur toute la chaîne de postes
6 avril. français qui occupaient les passages de l'Apennin; trente-six mille hommes, sous les ordres du général Ott, assaillirent notre droite au levant de Gênes, en même temps qu'une autre colonne de quarante-cinq mille Impériaux, conduite par Mélas en personne, remontait le val Bormidda, perçait l'Apennin à Cadibona, enlevait Savone, isolait notre gauche, qu'il forçait de se replier sur le Var, et se portait de son côté sur Gênes, où Masséna s'était jeté.

Laissant au général Ott le soin de bloquer cette ville avec un corps de vingt-cinq mille hommes, Mélas se hâta de se rapprocher des Alpes maritimes (27 avril). Le 11 mai il occupait Nice, et ses postes avancés bordaient la ligne du Var. 1800. AN VIII.

Pendant ce temps, l'armée du Rhin se mettait en mouvement. Le 28 et le 29 avril, l'armée tout entière passait le fleuve sur trois points, la gauche à Brisach, le centre à Bâle, la droite à Schaffouse. Kray tente vainement d'arrêter à Engen et à Stockach la marche rapide de nos colonnes; il est enfoncé (3 mai), et rejeté au nord sur le haut Danube. Le lendemain 4, Moreau atteint à Mosskirch le gros de l'armée impériale, lui fait éprouver de nouveau une sanglante défaite, et force le général autrichien de mettre le Danube entre les Français et lui. Cependant Kray va plus bas repasser le fleuve à Riedlingen et se dirige sur Biberach, où l'attend une troisième défaite (10 mai), encore suivie le lendemain, à Memmingen, d'un nouvel échec qui contraint définitivement les Impériaux de se rabattre au nord jusque sous le canon d'Ulm. 11 mai.

Par cette succession étourdissante de combats et de victoires, Moreau venait de remplir glorieusement la tâche que Bonaparte avait assignée à l'armée du Rhin dans sa vaste combinaison : la masse des Alpes était libre, et l'armée de Kray se trouvait isolée de celle de Mélas. Vingt mille hommes furent alors détachés de l'armée de Moreau sur l'Italie, où ce corps auxiliaire devait concourir avec l'armée de réserve au coup décisif que Bonaparte y voulait frapper inopinément. Le premier Consul avait quitté Paris le 6 mai; le 8 il était à Genève, où il employa trois jours à terminer les dernières dispositions de sa hasardeuse expédition. Toutes les mesures avaient été si habilement prises, tant pour la formation de l'armée de réserve que pour les mouvements de concentration des différents corps qui la composaient, que jusqu'au dernier moment l'ennemi ne soupçonna ni la force réelle ni la destination de cette armée. L'ingénieur Marescot avait été chargé de reconnaître dans toute son étendue le passage du Grand Saint-Bernard, où Bonaparte avait décidé de franchir les Alpes; son rapport faisait un tableau fidèle des immenses difficultés de l'entreprise. Le général l'avait longtemps écouté avec une attention méditative; enfin, interrompant tout-à-coup la lecture de l'officier : Peut-on passer? demanda-t-il vivement. — Oui, général, mais avec peine. — Eh bien, partons! s'écria-t-il; et les ordres définitifs furent donnés sur-le-champ.

Aux termes de la Constitution, le premier Consul ne pouvait se mettre de sa personne à la tête d'une armée. Pour se conformer à la lettre de cette disposition, Berthier fut investi nominalement du commandement en chef de l'armée de réserve; mais personne n'ignorait de qui émanaient les ordres réels. Le gros de l'armée, fort de trente-cinq mille hommes, avait longé au

1800. AN VIII. nord les bords du lac de Genève et s'échelonnait de Lausanne à Martigny, au fond du coude que forme le Rhône avant d'entrer dans le lac; du 15 au 18 mai les têtes de colonnes se mirent en mouvement de ce dernier point, pour remonter l'étroite vallée de la Drance, torrent qui a sa source au pied même du Saint-Bernard. L'avant-garde, conduite par le général Lannes, partit le 17 de Saint-Pierre, village où finit le chemin praticable non loin des sources de la Drance, et commença à gravir les pentes abruptes de l'énorme montagne. Les autres divisions suivaient tête sur queue. On achevait à Saint-Pierre de démonter pièce à pièce l'artillerie et les bagages, et de charger les munitions à dos de mulet. Non seulement les affûts-traîneaux construits dans les ateliers d'artillerie, les traîneaux ordinaires, les arbres creusés, les brancards, tous les moyens que pouvaient fournir les habitants des vallées selon leur expérience et leurs coutumes, furent employés à la fois; mais encore l'adresse, l'activité, l'intelligence des soldats français, produisirent, pour la célérité de ces transports et la conservation d'objets si précieux pour l'armée, des efforts et des résultats presque incroyables.

Sur un espace d'environ six milles, de Saint-Pierre au sommet du Saint-Bernard, l'étroit sentier qui borde le torrent, sans cesse détourné par des rochers entassés, toujours roide et souvent périlleux, est encombré de neiges et de glaces; à peine est-il frayé, que la moindre tourmente, agitant les flots de nouvelle neige dans ces déserts aériens, efface toutes les traces, et qu'il faut chercher des points indicateurs dans ce chaos de masses informes où la nature presque inanimée n'offre plus de végétation. C'est là que gravissant péniblement, n'osant prendre le temps de respirer, parce que la colonne eût été arrêtée, prêts de succomber sous le poids de leurs bagages et de leurs armes, les soldats s'excitaient les uns les autres par des chants guerriers, et faisaient battre la charge. Après six heures de marche, ou plutôt d'efforts et de travail continus, la première avant-garde arriva à l'hospice fameux qui occupe le point culminant du passage, fondation hospitalière destinée à recevoir et à secourir les rares voyageurs qui osent s'engager dans ces régions glacées suspendues entre les profondes vallées de la Suisse et les fertiles plaines de l'Italie. Là nos colonnes, dans leur marche successive, puisaient de nouvelles forces dans quelques heures de repos. Après cette halte, une marche non moins fatigante et encore plus périlleuse attendait la longue caravane armée : il lui fallait maintenant descendre les pentes rapides qui regardent le Piémont. Selon les sinuosités et les diverses expositions, les neiges commençaient à fondre, se crevassaient en s'affaissant, et le moindre faux pas entraînait et faisait disparaître dans les précipices, dans des gouffres de neige, les hommes et les chevaux *.

* Mathieu Dumas, *Précis des événements militaires*, *Campagne de* 1800, t. I, p. 169.

Le passage avait duré trois jours, pendant lesquels Bonaparte était resté à Lausanne et à Martigny, activement occupé à accélérer les transports et à presser la marche des troupes. Le 19, il apprit l'heureuse arrivée de son avant-garde dans le val d'Aoste; impatient de toucher le sol de l'Italie, il parcourut rapidement le défilé sauvage que l'armée venait de laisser derrière elle. Le 20, il avait son quartier-général à Etroubles, le 21 à Aoste. Déjà l'avant-garde, descendant la Doria Baltea, était arrivée devant Ivrée, qui nous ouvrit ses portes le 23. Pendant ce temps, plusieurs corps détachés avaient franchi non moins heureusement la grande chaîne alpine sur divers autres points, Moncey, avec le détachement de l'armée du Rhin, au Saint-Gothard et au Simplon; une division de quatre à cinq mille hommes, au Petit-Saint-Bernard; une autre division d'égale force, au mont Cenis et au mont Genèvre. Soixante mille hommes débouchaient ainsi à la fois de tous les passages des Alpes, et, réunis, allaient se précipiter comme une irrésistible avalanche sur les flancs découverts de l'armée ennemie.

1800. An VIII

21 mai.

23.

Mélas était toujours à Nice, où, depuis douze jours, il se consumait en efforts inutiles pour forcer le passage du Var, défendu par Suchet. Ce fut là qu'il apprit l'apparition simultanée à Suze, à Aoste, à Domodossola, à Bellinzona, de différents corps français débouchés des Alpes. Confiant dans la force de son armée, et persuadé qu'il ne s'agissait que de démonstrations destinées à dégager Masséna bloqué dans Gênes, et à éloigner les Impériaux de l'Apennin, le général autrichien n'ordonna d'abord que des mesures tout-à-fait insuffisantes; il se refusa même à ajouter foi aux premiers avis qui lui annonçaient la présence sur la Doire de Bonaparte en personne à la tête de forces formidables, tant cet événement complètement inattendu, et l'apparition subite de cette armée dont on ignorait jusqu'à l'existence, déjouaient les prévisions et trompaient tous les calculs de l'ennemi.

Bonaparte, déployant son activité accoutumée, profitait habilement des lenteurs et des irrésolutions du chef de l'armée autrichienne. Dans les derniers jours du mois, Verceil, Novare, Pavie, étaient à nous; le 2 juin, le premier Consul faisait son entrée à Milan, au milieu des acclamations enthousiastes des nombreux ennemis de la domination autrichienne. Le premier soin de Bonaparte fut de réorganiser à la hâte une administration provisoire, en même temps que deux divisions détachées du gros de l'armée, chassant vigoureusement devant elles un corps autrichien que Mélas avait cru suffisant pour l'occupation du Milanais, le rejetaient successivement de l'Adda sur l'Oglio, et de l'Oglio sur le Mincio. Mélas put alors apprécier toute la grandeur du danger. Prenant enfin un parti décisif, il tenta, le 31 mai, de réunir toutes ses forces sous Alexandrie. Le corps qu'il avait laissé dans le comté de Nice sous le commandement d'Elnitz, et celui

1800. AN VIII. qui, sous les ordres du général Ott, poursuivait le siége de Gênes, reçurent en même temps l'injonction d'abandonner leurs opérations et de se diriger sur le Tanaro. Elsnitz commença immédiatement son mouvement de retraite; mais Suchet, reprenant l'offensive, se mit à sa poursuite, l'atteignit
4 juin. à Pieve, et le mit en pleine déroute. Elsnitz ne gagna Ceva qu'affaibli de plus de dix mille hommes, sur les dix-huit mille qu'il amenait à Alexandrie. Après ce succès important, Suchet se rabattit en toute hâte dans la direction de Gênes pour voler au secours de Masséna. Mais il était trop tard. Pressé par les horreurs de la famine, Masséna venait de signer une capitu-
5. lation aux conditions les plus honorables, après une résistance qui avait été poussée jusqu'aux dernières limites des possibilités humaines. Arrêté dans sa marche par cette fatale nouvelle, Suchet se borna à prendre position entre Finale et Savone, renforcé d'une partie de la garnison qui venait d'évacuer Gênes.

Immédiatement après la reddition de cette place, Ott, conformément aux ordres de son général en chef, s'était porté sur Tortone, en même temps qu'un fort détachement de son corps d'armée gagnait Plaisance en remontant la Trebbia. L'intention de Mélas était d'occuper en forces tous les points où les Français, déjà maîtres du Milanais, pouvaient tenter le passage du Pô. Mais déjà notre avant-garde, sous la conduite de Lannes, avait passé le fleuve un peu au-dessous du confluent du Tésin, et occupait les positions de Stradella et de Plaisance, coupant ainsi la communication d'Alexandrie à Mantoue. Ott voulut reprendre ces points importants; prévenu par Lannes dans son attaque, il fut complétement battu à Montebello, et rejeté sur Tortone après avoir perdu huit mille hommes tués ou prisonniers. Ainsi renfermé entre l'armée d'invasion de Bonaparte et le corps victorieux de Suchet, acculé en quelque sorte aux Alpes, et n'ayant d'issue ni par le Pô, ni par l'Apennin, Mélas se trouvait dans la situation la plus critique. Cependant il ne se laissa pas abattre. Il songea à se rapprocher de Gênes, où, en cas de désastre, il avait du moins, par mer, une retraite assurée sur la Toscane pour regagner le bas Pô; mais il résolut auparavant de tenter encore une fois le sort des armes, et d'essayer de se faire jour en longeant la droite du Pô pour regagner Mantoue. Les troupes qu'il avait tirées de Turin, jointes aux débris des corps d'Elsnitz et de Ott, lui formaient, sur la Bormidda, une armée de trente et un mille hommes environ, dont huit mille d'une cavalerie superbe et deux cents bouches à feu. Avec ces forces encore respectables, il se flattait de pouvoir lutter contre la fortune du chef de l'armée française. Une bataille en ce moment lui offrait en effet de grandes chances de succès. Il n'avait devant lui que la moitié de l'armée française, environ vingt-huit mille hommes; mais, outre ce premier avantage, il en avait un bien plus marqué encore dans l'immense supériorité de sa cavalerie

et de son artillerie, auxquelles nous n'avions à opposer que trois à quatre mille chevaux et quarante pièces de canon. 1800. AN VIII.

Au premier avis de l'engagement de Montebello, Bonaparte était accouru au milieu de son avant-garde. Il avait avec lui le général Desaix, qui avait quitté l'Egypte par suite d'incidents que j'aurai à raconter plus tard, et qui venait de débarquer à Livourne; il lui avait confié le commandement de deux divisions qui étaient venues immédiatement se réunir aux corps de Victor et de Lannes. Les Impériaux s'étaient repliés derrière la Bormidda, sauf un poste de quatre mille hommes laissé dans le bourg de Marengo, en avant d'Alexandrie. Depuis la journée de Montebello, pas un seul parti ennemi ne s'était montré dans la vaste plaine à l'entrée de laquelle ce bourg est situé, entre la Bormidda, le Tanaro et la Scrivia. Bonaparte, inquiet de cette étrange disparition, ne douta pas, au premier moment, que Mélas ne se fût replié sur Acqui ou sur Novi par une marche rétrograde, soit pour se jeter dans Gênes, dont on venait d'apprendre au quartier-général la fâcheuse reddition, soit pour écraser isolément le corps d'armée de Suchet, et revenir ensuite contre le gros de l'armée française. Dans cette persuasion, le premier Consul dirigea en toute hâte, dans la journée du 13, le corps de Desaix, fort de neuf mille hommes, en forme d'avant-garde sur son extrême gauche, pour observer la chaussée de Novi. La division Victor eut ordre de se rapprocher de Marengo et d'éclairer la Bormidda. Victor trouva dans le bourg les quatre mille Autrichiens; il les culbuta, les chassa de leur poste dont il s'empara, et les poursuivit jusque sous le canon d'Alexandrie. Le troisième corps de l'armée, celui de Lannes, bivouaqua en arrière de Marengo, sur la droite. Telles étaient nos positions le 13 au soir. Bonaparte, dans l'ignorance de la position de l'ennemi où l'avaient laissé ses éclaireurs, était loin de prévoir une attaque.

Le 14, à l'aube du jour, une vive canonnade, partie des avant-postes, vint le tirer de sa dangereuse sécurité: c'était l'armée autrichienne qui passait la Bormidda, et qui attaquait avec fureur le bourg de Marengo. Bonaparte se hâta d'expédier à Desaix l'ordre de se rapprocher du quartier-général. Jusque là dix-sept mille Français, avec une cavalerie et une artillerie prodigieusement inférieures, allaient avoir à soutenir le choc de toute l'armée ennemie, d'une armée qui avait juré de périr ou de passer sur le ventre des Français pour sortir du cercle où elle se trouvait comme bloquée. Fléchissant sous l'attaque impétueuse des grenadiers impériaux, les soldats de Victor évacuèrent Marengo après une résistance opiniâtre, et se répandirent en désordre dans la plaine, qui, en un moment, fut inondée de fuyards. Les huit mille hommes de Lannes, qui se trouvaient ainsi découverts, eurent alors à résister seuls à la charge de l'ennemi, enflammé d'un premier succès. La retraite devenait inévitable; le premier Consul, qui s'est 14 juin. (25 prairial)

1800. AN VIII porté de sa personne au fort de l'action, veut empêcher du moins qu'elle ne se change en déroute. Les huit cents hommes de la garde consulaire, troupe d'élite qui a eu sa part dans tous les triomphes de la première campagne d'Italie et de la campagne d'Égypte, s'élancent en avant du front, et là, formés en carré comme une citadelle vivante, soutiennent pendant trois heures avec une intrépidité héroïque, ne reculant que pied à pied, et protégeant la retraite de Victor, les assauts multipliés des colonnes de Mélas et de sa redoutable cavalerie.

Il était deux heures; jusque là tout l'avantage de la journée restait décidément aux Impériaux. Mélas crut la victoire assurée. Accablé de fatigue et légèrement blessé, il quitta alors le champ de bataille et rentra dans Alexandrie, laissant au général Zach, son chef d'état-major, le soin de poursuivre l'armée française. Mais, vers trois heures, l'arrivée de la division Desaix changea complétement la face des affaires. Bonaparte arrête subitement le mouvement de retraite, et se dispose à prendre à son tour l'offensive. — « Soldats, s'écrie-t-il en parcourant les rangs que sa présence électrise, c'est assez reculer! marchons en avant! Vous savez que je couche toujours sur le champ de bataille. » Les soldats de Victor s'étaient ralliés, et brûlaient de venger leur défaite du matin. Desaix, à la tête de sa division, se précipite sur une colonne de six mille grenadiers avec laquelle Zach se flattait de couper notre ligne de retraite. Mais, au premier feu, le brave Desaix tombe, frappé d'une balle au cœur. Ses soldats, transportés de rage à cette vue, et jurant de venger leur digne chef, courent sur la colonne ennemie avec une impétuosité furieuse à laquelle rien ne saurait résister; en même temps que Kellermann, à la tête de huit cents hommes de grosse cavalerie, exécutait une charge brillante sur le flanc gauche de la colonne. En moins d'une demi-heure, les six mille grenadiers étaient anéantis, et Zach prisonnier avec tout son état-major. Lannes et Victor s'ébranlent de nouveau, et marchent au pas de charge sur le gros de l'armée impériale, déjà démoralisée par la déroute de l'avant-garde. En peu d'instants, ce fut parmi les Autrichiens une confusion impossible à décrire. Bientôt l'armée tout entière, infanterie, artillerie et cavalerie, se change en une masse de fuyards qui se précipite vers les ponts de la Bormidda; en moins d'une heure, nos troupes ont repris possession de la plaine que l'ennemi avait mis huit heures à conquérir. A sept heures, la reprise de Marengo mit le sceau à notre victoire, qu'il nous avait fallu payer du sang de sept mille braves, tués ou blessés, outre un millier de prisonniers. Du côté des Impériaux, les pertes étaient à peu près égales; mais cette fatale journée plaçait Mélas dans une situation tout-à-fait désespérée. Derrière lui, il avait les Alpes; à sa droite, les vingt-cinq mille hommes de Suchet; à sa gauche, la ligne de postes qui bordait le Pô; devant lui, Bonaparte victo-

rieux : sur aucun point, ni retraite ni issue. Le 15, au lever du soleil, un parlementaire du général autrichien se présenta au camp français; il était porteur de propositions auxquelles Bonaparte s'empressa d'adhérer. Le même jour, fut signée à Alexandrie une convention qui assurait aux restes de l'armée impériale leur libre retraite sur Mantoue; mais cette concession était achetée au prix de la haute Italie presque entière. La place de Gênes nous était rendue; les châteaux de Tortone, d'Alexandrie, de Milan, de Turin, de Pizzighitone, d'Arona, de Plaisance, de Ceva, de Savone, de Coni et d'Urbin, occupés par des garnisons autrichiennes, étaient remis entre nos mains avec leur matériel et leurs approvisionnements. L'armistice entre l'armée impériale et celle de la République française ne pourrait être rompu avant la réponse de la cour de Vienne. 15 juin. (26 prairial.)

Peu de batailles ont eu des résultats aussi grands, aussi décisifs. Les Français regagnaient d'un seul coup ce que dix-huit mois de désastres continus et vingt batailles perdues leur avaient enlevé. Bonaparte, rentré à Milan au milieu des cris enthousiastes de *Vive le libérateur de l'Italie !* y consacra six jours à régler les affaires de la péninsule. Les républiques Cisalpine et Ligurienne furent reconstituées; le Piémont, sur le sort duquel le premier Consul se réservait de prononcer ultérieurement, reçut une administration provisoire, à la tête de laquelle fut placé le général Jourdan. Masséna, qui s'était honoré par sa belle résistance dans Gênes, fut appelé au commandement en chef de l'armée d'Italie, que cependant il devait bientôt après céder au général Brune.

Bonaparte quitta Milan le 24 juin et arriva à Paris dans la nuit du 2 juillet; les bulletins de Marengo l'y avaient devancé. Peindre l'enivrement universel qu'excitait partout sa présence serait chose impossible; c'était avec un enthousiasme qui tenait du délire que les populations étonnées saluaient ce *favori du destin*, dont la seule présence semblait enchaîner la fortune. Un mois auparavant, l'Autriche était maîtresse de l'Italie entière, et ses armées menaçantes pressaient nos propres frontières : Bonaparte avait paru, et les ennemis de la France étaient anéantis, et la République triomphante avait reconquis vis-à-vis de l'Europe le rang glorieux où l'avaient élevée les prodiges de la première campagne d'Italie. La nation pourrait-elle jamais acquitter, en amour et en admiration, les immenses services du héros qui semblait alors planer sur la France comme un génie tutélaire? pourrait-elle jamais assez reconnaître, à force de dévouement, les bienfaits de cet homme prodigieux qui lui rendait à la fois l'honneur et le repos, qui d'une main courbait nos ennemis du dehors sous son épée victorieuse, et de l'autre réduisait à l'impuissance les factions intérieures? Quel homme, à aucune époque de l'histoire, mérita jamais à un plus haut degré la reconnaissance passionnée de tout un peuple? 2 juillet. (13 messidor.)

1800. AN VIII Pendant que le premier Consul accomplissait en un mois, dans les plaine de la Lombardie, cette campagne étonnante que devait couronner la victoire de Marengo, Moreau n'était pas resté inactif en Allemagne. Après quinze jours passés en insignifiantes escarmouches entre les postes avancés de Kray, que nous avons vu se réfugier le 11 mai sous le canon d'Ulm, et ceux de l'armée française, Moreau se décida enfin à un mouvement plus sérieux. La division Lecourbe, manœuvrant à notre extrême droite, se porta sur la Lech, vint occuper Augsbourg, et se rabattit sur le Danube, entre Ulm et Donauwerth. Le passage du fleuve fut effectué le 19 mai, le jour même où Bonaparte franchissait de sa personne les défilés du Grand Saint-Bernard; et l'armée autrichienne fut menacée de voir ses communications avec Vienne interceptées sur la droite du fleuve aussi bien que sur la rive gauche. Pendant deux mois entiers, les rives du Danube et de l'Iser furent témoins d'une longue suite de combats sans importance historique; enfin, la nouvelle de l'armistice d'Alexandrie amena aussi en Allemagne

15 juillet. (26 messidor) une suspension d'armes, signée le 15 juillet au village de Parsdorf, près de Munich. Moreau, à cette époque, occupait tout le pays compris entre l'Inn, le Danube et les Alpes.

Bonaparte, après la convention d'Alexandrie, avait offert à l'Autriche d'asseoir la paix définitive sur les bases du traité de Campo-Formio. Le cabinet aulique avait paru accéder à cette proposition, et un ministre plénipotentiaire, M. de Saint-Julien, était arrivé à Paris muni des pouvoirs de sa cour. Mais ce feint empressement de l'empereur à entrer dans les vues pacifiques du premier Consul n'était qu'un jeu diplomatique, dans le but unique de gagner du temps pour combler les vides énormes que les désastres de la campagne avaient faits dans les armées impériales : dès le 20 juin, cinq jours après la conclusion de l'armistice d'Alexandrie, la cour de Vienne signait avec l'envoyé britannique un nouveau traité de subsides, par lequel le cabinet anglais s'engageait à fournir à l'empereur une somme de 48 millions de francs, à la condition pour celui-ci de ne pas traiter isolément avec la République française. La duplicité du cabinet impérial devint bientôt manifeste; le premier Consul fit immédiatement dénoncer la reprise des hostilités, tant en Allemagne qu'en Italie.

AN IX. Moreau reprit l'initiative sur l'Inn vers le milieu de novembre; quelques succès partiels obtenus par l'archiduc Jean, qui avait succédé à Kray dans le commandement en chef de l'armée impériale, donnèrent aux Autrichiens la confiance d'en venir à une action décisive. L'archiduc se porta de Mulldorf vers l'Iser, où le centre de l'armée française avait ses postes en avant de Munich; mais les colonnes autrichiennes, imprudemment engagées dans

3 décembre. (12 frimaire) d'horribles chemins au milieu de la vaste forêt de Hohenlinden, furent attaquées à l'improviste, culbutées avec un horrible carnage, et mises dans

une déroute complète. Cette sanglante journée coûta à l'archiduc six mille morts, seize mille prisonniers, cent pièces de canon, et une quantité immense de bagages. L'armée autrichienne se replia en désordre derrière l'Inn; Moreau l'y poursuivit sans lui donner un instant de relâche, la rejeta de l'Inn sur la Salza, de la Salza sur la Traun, de la Traun sur l'Ens, de l'Ens sur l'Ips et sur le Danube. Chaque marche était marquée par un combat; chaque combat était pour l'ennemi une nouvelle défaite. La neige des chemins était teinte de sang et jonchée de cadavres; les derrières de l'armée française étaient encombrés de prisonniers. Il fallait à l'Autriche cette dernière leçon pour la décider à écouter les propositions de paix du premier Consul. Moreau, parvenu au cœur des Etats héréditaires, n'était plus qu'à vingt lieues de Vienne; son quartier-général était à Steyer. L'archiduc Charles, que, dans son épouvante, la cour impériale avait rappelé au commandement de l'armée, demanda et obtint, comme en 1797 à Leoben, un armistice qui fut signé le 25 au quartier-général de l'armée française. Cette nouvelle suspension d'armes fut cette fois le prélude d'une négociation sérieuse, et un acheminement réel à la paix continentale. Cette rapide et brillante campagne de 1800 est le vrai titre d'illustration du général Moreau : les amis d'une belle gloire militaire voudraient pouvoir arracher du livre de l'histoire les dernières pages de la carrière politique du vainqueur de Hohenlinden!

1800. AN IX.

25 décembre. (4 nivôse)

Les opérations de nos armées en Italie n'avaient pas eu pour nous de moins beaux résultats. Pendant la durée de l'armistice, une division française avait occupé la Toscane, où les agents de l'Autriche s'efforçaient d'organiser sur nos derrières une vaste insurrection. D'après le plan général tracé par Bonaparte, Brune devait s'emparer de Vérone, emporter la ligne de l'Adige et se porter sur la Piave, soutenu par un corps de douze mille hommes qui occupait les Grisons sous le commandement de Macdonald, et qui franchirait les Alpes et descendrait la vallée de l'Adige pour couvrir la gauche de l'armée principale, laquelle devait ensuite se porter sur les Alpes noriques, donner la main à l'armée d'Allemagne, dont elle formerait la droite, et s'avancer avec elle sur la capitale des États autrichiens. Les rapides progrès de Moreau dans la vallée du Danube et la signature de l'armistice de Steyer durent apporter à ce plan des modifications essentielles, et circonscrire les mouvements de l'armée d'Italie sur un moins vaste théâtre. Les hostilités recommencèrent le 22 novembre, quelques jours après la reprise d'armes de l'armée d'Allemagne. Le corps auxiliaire de Macdonald, parti de Coire le même jour et arrivé le 26 au pied du Splugen, où devait s'opérer le passage des Alpes, employa dix jours entiers à cette opération, aussi pénible que difficile, au milieu de précipices de glace et de tourbillons de neige; enfin, le 6 décembre, les différentes colonnes étaient réunies à

1800. AN IX. Chiavenna, d'où Macdonald se répandit dans les hautes vallées de l'Adda et de l'Oglio, et de là se porta sur Trente, qu'il occupait dans les premiers jours de janvier. Pendant ce temps Brune frappait les premiers coups sur le Mincio. Le 26 décembre, l'armée française emportait, après une action meurtrière, le passage de cette rivière dont l'ennemi avait fait une ligne de défense formidable. Le passage de l'Adigo fut enlevé de même cinq jours après, et Vérone évacuée par l'ennemi, qui se retirait vers la Piave sans accepter d'engagement général. Brune le rejoignit enfin en avant de Trévise. Il se disposait à une attaque vigoureuse, quand le général autrichien Bellegarde demanda un armistice auquel Brune accéda, et qui fut signé le 16 janvier. Brune, dans cette négociation, ne sut pas mettre à profit la supériorité que lui donnaient et sa propre position et celle que l'armée d'Allemagne avait prise vis-à-vis du prince Charles. Il se contenta de la remise de Peschiera et des forts de Vérone, de Legnano, d'Ancône et de Ferrare, sans insister sur celle de Mantoue, dont la possession était d'une tout autre importance politique. Aussi le premier Consul refusa-t-il d'abord de ratifier l'armistice, et ne le reconnut-il qu'à la condition de la remise de cette place, condition à laquelle le cabinet autrichien fut contraint de se soumettre. Cette transaction mit fin à la campagne d'Italie, de même que celle de Steyer avait arrêté les hostilités en Allemagne. Ces grandes questions de paix ou de guerre, livrées depuis si long-temps aux chances mobiles des armes, c'était maintenant aux discussions de la diplomatie que la solution en était remise.

Cette glorieuse attitude militaire, dont la France se réjouissait surtout parce qu'elle y voyait le gage d'une paix solide, rendait chaque jour plus vif et plus profond l'attachement que la nation entière avait voué à son premier magistrat; mais au milieu de ce concert de reconnaissance et d'admiration de tout un peuple, les passions haineuses veillaient encore. Les factions étaient comprimées, mais non pas détruites; et leur haine implacable s'augmentait de l'impuissance où les avait réduites le bras de fer du premier Consul. Depuis qu'elles avaient cessé d'espérer une nouvelle révolution, elles rêvaient un crime; ou plutôt la pensée de l'assassinat se liait maintenant chez les ennemis de l'ordre nouveau à la pensée d'un bouleversement politique. Alors, comme toujours, les opinions les plus opposées, — celles qui se reportaient vers l'ancienne monarchie et celles qui avaient conservé l'exaltation révolutionnaire, — se rencontraient dans leur haine commune contre l'homme qui avait trompé ou détruit leurs espérances. Toute la force du gouvernement consulaire reposait sur la tête de Bonaparte : tuer l'homme, c'était renverser le système. Tel était du moins l'odieux calcul de ces fanatiques qui se retrouvent dans tous les partis extrêmes, et que presque toujours les partis désavouent après avoir armé

leur bras du poignard régicide. Le premier complot tramé contre la vie de Bonaparte fut l'œuvre de républicains exaltés; mais il fut découvert avant l'exécution (18 vendémiaire — 10 octobre), et quatre des conjurés, Ceracchi, Topino-Lebrun, Aréna et Démerville, portèrent leur tête sur l'échafaud. Le premier était un sculpteur italien, le second un peintre élève de David; Aréna était le frère d'un député du même nom, qui, dans le Conseil des Cinq-Cents, s'était signalé par la chaleur de ses opinions démagogiques; Démerville avait été secrétaire de Barrère au temps du Comité de Salut Public. 1800. AN IX.

Bientôt après, Bonaparte échappa comme par miracle aux atteintes d'un nouveau complot : il semble qu'une Providence tutélaire veille, au début des dynasties nouvelles, sur ces précieuses existences auxquelles est attaché le salut de tout un peuple. Cette seconde conjuration avait été tramée par le parti royaliste. Elle avait pour agents principaux deux lieutenants de George Cadoudal, alors réfugié en Angleterre, Limoëlan et Saint-Régent; pour instruments immédiats, des hommes de la Vendée; pour intigateur, le comité de Paris; pour moyen d'action, l'or du cabinet de Londres. Les conjurés avaient si bien pris leurs mesures, que la surveillance de la police avait été mise en défaut. Le 3 nivôse (24 décembre), le premier Consul se rendait à l'Opéra; au moment où sa voiture venait de déboucher de la rue Saint-Nicaise pour entrer dans la rue Saint-Honoré, une épouvantable explosion se fait entendre : c'était celle d'un tonneau cerclé de fer et rempli de mitraille qui avait été placé sur une petite charrette à bras et auquel le feu devait être mis au moment même du passage de la voiture. Un retard de quelques secondes dans l'explosion de la *machine infernale* déjoua les détestables combinaisons des conjurés; les victimes furent nombreuses, mais celle que leur haine voulait atteindre leur échappait. Le premier Consul craignait les jacobins beaucoup plus que les royalistes, peut-être parce qu'il s'était trouvé personnellement aux prises avec les premiers, et que des seconds il n'avait vu de près que la fraction modérée. Son premier mouvement fut d'attribuer la machine infernale aux démocrates; un simple *sénatus-consulte* condamna à la déportation, comme mesure de sûreté générale, cent trente-trois individus portés sur les listes de la police à raison de leurs opinions exaltées et de leurs antécédents révolutionnaires. C'étaient pour la plupart des hommes obscurs, sicaires habituels des partis violents, qui avaient joué un rôle actif dans les scènes les plus hideuses de la Révolution. La mesure qui les atteignait était à la fois injuste et arbitraire cependant, puisque par le fait ils étaient étrangers à la conspiration, et que dans tous les cas c'est à la loi seule à frapper les coupables; et néanmoins l'opinion ne s'éleva pas contre cette mesure, même quand les vrais conspirateurs furent découverts, parce que tous ces hommes étaient connus pour dangereux,

1800. AN IX. que tous avaient trempé, depuis 92, dans les sanglants excès de la place publique, et que leur éloignement était pour la société entière une garantie de sécurité. Tel est, encore une fois, le malheur de ces temps exceptionnels, que souvent un arbitraire dictatorial doit suppléer, dans l'intérêt social, au silence ou à la faiblesse des lois encore insuffisantes. La police ne tarda pas à remonter à la source de l'abominable machination du 3 nivôse; deux des conjurés furent saisis et envoyés à l'échafaud.

1801. Cependant les négociations entamées entre la France et le cabinet impérial se poursuivaient activement; le siége des conférences était Lunéville. Joseph Bonaparte, le frère aîné du premier Consul, y traitait au nom de la République; le cabinet de Vienne y était représenté par M. de Cobentzel. Le traité fut signé le 9 février. Les bases essentielles étaient celles de Campo-
9 février. (21 pluviôse.) Formio. La possession pleine et entière par la France des provinces belges, et la rive gauche du Rhin pour frontière de la République depuis Bâle jusqu'à la mer, étaient de nouveau reconnues. Par compensation, la possession des provinces vénitiennes et la frontière de l'Adige étaient confirmées à l'Empereur. L'Autriche et l'Empire reconnaissaient les républiques Batave, Helvétique, Cisalpine et Ligurienne. A la demande de la France, les Etats du grand-duc de Toscane étaient donnés au grand-duc de Parme. Enfin, il était convenu que les princes dépossédés seraient indemnisés en Allemagne sur les souverainetés ecclésiastiques.

Le traité de Lunéville mettait fin à la guerre continentale: c'était la première halte sérieuse de l'Europe dans cette carrière désastreuse où la Coalition armée était entrée en 1792, et où la France, seule contre tous, restait maîtresse du champ de bataille d'où elle dictait les conditions de la paix. Si quelques dissidences secondaires subsistaient encore sur quelques points isolés, des traités particuliers ne devaient pas tarder à y mettre un terme. Ainsi, les hostilités qui avaient continué au cœur de l'Italie avec le roi de
17 février. Naples furent suspendues par l'armistice de Foligno, confirmé un mois plus tard (28 mars — 7 germinal) par le traité de Florence; ainsi le duc de Bavière, Maximilien, fit sa paix particulière avec la République par un traité signé le 24 août. Les derniers mois de cette année 1801 étaient destinés à voir s'accomplir des actes non moins importants pour le repos du monde.

Une seule puissance y mettait encore obstacle : c'était l'Angleterre. L'Europe continentale tout entière venait de déposer les armes; le cabinet que dirigeait Pitt refusait seul de participer à ce grand bienfait de la paix. Le jour approchait, cependant, où cet isolement de l'Angleterre vis-à-vis de la France victorieuse et de l'Europe pacifiée allait la contraindre, elle aussi, d'abjurer, au moins pour quelques jours, ce système de guerre à tout prix, de guerre sans paix ni trêve que le fils de Chatam avait déclarée

à la France, et dont la Révolution avait été l'occasion bien plus que la cause réelle. Un grand événement qui venait d'avoir lieu dans le Nord contribua puissamment à ce changement temporaire dans la politique du cabinet de Londres, en donnant pour ennemis à l'Angleterre des puissances que jusque là elle avait eues pour alliées, ou qui étaient restées neutres dans la lutte entre la Coalition européenne et la France. Par un de ces brusques revirements propres à son caractère fantasque autant qu'enthousiaste, le tzar Paul, qui était entré avec tant d'ardeur dans la seconde Coalition, s'était tout-à-coup rapproché de la France par admiration pour Bonaparte. Un envoyé russe était arrivé à Paris, porteur d'une lettre autographe de l'empereur pour le premier Consul. En même temps Paul frappait d'embargo les bâtiments anglais dans les ports de la Russie, en représailles des vexations exercées par la marine britannique sur des bâtiments naviguant sous pavillon neutre; et par une déclaration solennelle il se proclamait chef et protecteur de la ligue formée entre la Suède et le Danemark pour la libre navigation des neutres. Cette question des neutres prenait dès lors une gravité extrême; il ne s'agissait de rien moins que de décider si l'Angleterre aurait ou non la souveraineté absolue des mers qu'elle s'était arrogée. Le cabinet de Londres répondit aux mesures de rigueur du tzar par des mesures analogues et par les préparatifs ostensibles d'une expédition formidable dans la Baltique. Mais en Angleterre même l'opinion des masses commençait à se prononcer avec énergie contre cet état de guerre sans terme; les efforts financiers du cabinet de Pitt pour alimenter depuis huit ans la lutte qu'il fomentait de toutes parts contre la France, avaient été énormes; la dette publique, aussi bien que les impôts, s'étaient accrus dans une effrayante proportion. Malgré la surexcitation factice que la guerre avait donnée au mouvement commercial et manufacturier de l'Angleterre, les souffrances des classes laborieuses s'accroissaient de jour en jour. Dès lors, par une réaction naturelle, le vœu des populations britanniques s'était tourné vers la paix, où elles espéraient trouver allégement et remède aux maux qu'elles enduraient. Ces maux, sans doute, tenaient à une cause générale qui même aujourd'hui n'a pas cessé d'agir avec une énergie toujours croissante, et qui entraîne inévitablement l'Angleterre vers un précipice qui tôt ou tard doit l'engloutir; mais quand un peuple souffre, c'est vers les causes les plus prochaines et les plus apparentes de son malaise que se tournent ses regards. Le cabinet comprit que, dans cette disposition universelle des esprits, la prolongation du système adopté depuis huit ans à l'égard de la France devenait impossible. Dès lors sa conduite était tracée par les usages du gouvernement parlementaire : il se retira. Addington le remplaça comme chef du nouveau cabinet. Addington et ses collègues appartenaient comme Pitt au parti tory; la modification ministérielle était donc un changement de

1801. An IX.

16 mars.

1801. personnes propre à faciliter un rapprochement avec la France, plutôt qu'un
AN IX changement de principes dans la conduite générale du gouvernement.

L'avénement du nouveau ministère ne changea rien, en effet, à l'expédition de la Baltique. Une flotte de cinquante voiles, sortie de la rade de Yarmouth le 14 mars, arriva le 30 au passage du Sund, qu'elle força, favorisée par l'inaction des Suédois, et se présenta le lendemain devant Copenhague. L'escadre anglaise avait pour commandant Nelson, le vainqueur d'Aboukir. Les Danois opposèrent en vain la résistance la plus courageuse, il leur fallut subir un armistice que leur imposa Nelson (2 avril). L'amiral anglais, dans l'espoir de prévenir la jonction des flottes russe et suédoise, venait de détacher la moitié de son escadre sur le port de Revel, où se trouvait encore une partie de la flotte russe, lorsqu'il reçut la nouvelle d'un événement qui allait changer la face des choses dans le Nord : Paul Ier venait de mourir, — il venait de mourir assassiné, victime d'un complot dont les horribles détails ne furent pas long-temps un secret (25 mars). Cette sanglante révolution de palais, si commune dans les annales moscovites, avait pour auteurs les propres courtisans du malheureux Paul, c'est-à-dire la tête de l'aristocratie russe. Les seigneurs russes étaient attachés à la politique anglaise autant par leurs intérêts comme propriétaires d'une grande partie des terres de l'empire, — dont les produits se trouvaient presque annulés par l'interruption des relations commerciales avec l'Angleterre, — que par l'active influence de l'or anglais habilement repandu à la cour du tzar : aussi ne manqua-t-on pas d'attribuer à l'instigation de la politique anglaise cet attentat dont l'Angleterre devait recueillir le fruit. Ce fut l'impression qu'en éprouva le premier Consul. Le lendemain du jour où il en reçut à Paris l'accablante nouvelle, on lisait dans *le Moniteur* :

« Paul Ier est mort dans la nuit du 24 au 25 mars !!!

» L'escadre anglaise a passé le Sund le 31 !!!

» L'histoire nous apprendra les rapports qui peuvent exister entre ces deux événements !!! * »

Les révélations de l'histoire ont lavé le ministère de Pitt des suppositions infamantes que la mort de Paul Ier avait attirées sur lui ; mais un cabinet qui, après avoir soudoyé pendant huit ans la guerre civile dans nos provinces, soudoyait depuis un an les auteurs de la plupart des complots dirigés contre la vie du premier Consul, un tel cabinet, on en doit convenir, pouvait exciter, sinon justifier tous les soupçons.

La mort tragique de Paul Ier abrégea l'expédition anglaise dans la Baltique, en assurant à l'Angleterre, par la voie d'une transaction avec la nouvelle cour de Saint-Pétersbourg, les résultats que le cabinet de Londres

* *Moniteur* du 27 germinal an IX.

avait voulu obtenir par la force. L'empereur Alexandre, qu'un crime dont les principaux conjurés avaient eu l'art de le rendre complice, venait d'appeler au trône, se hâta de répudier les principes politiques qui avaient présidé aux derniers actes du règne de son père, et de revenir à l'alliance anglaise que Paul Ier avait rompue. Une convention signée le 17 juin à Saint-Pétersbourg, où Nelson s'était rendu, reconnut les prétentions de l'Angleterre, et sacrifia les droits des neutres que la ligue du Nord avait eu pour but de défendre. Ainsi abandonnés par leur puissant allié, et trop faibles pour continuer seuls une lutte contre l'Angleterre, les cabinets de Stockholm et de Copenhague durent se plier à une triste nécessité, et subir, en adhérant à la convention de Saint-Pétersbourg, une humiliation dont il leur fallut attendre la vengeance de la justice du temps. 1801. AN IX

Par la révolution qui venait de changer si brusquement la position et la politique de la Russie, du Danemark et de la Suède, le Nord échappait au premier Consul; dès lors ses efforts contre l'implacable ennemie de la France se tournent vers le Midi. Déjà le traité de Florence, signé le 28 mars avec le roi de Naples, avait imposé à celui-ci l'obligation de fermer ses ports aux Anglais; ce n'était pas assez. A l'extrémité sud-ouest de l'Europe, l'Angleterre avait dans le Portugal bien moins un allié qu'une colonie : Bonaparte résolut de fermer aussi à la marine anglaise les ports du Portugal. D'après une convention entre la République et la cour de Madrid, trente mille hommes, commandés par le célèbre Godoï, franchirent la frontière portugaise et vinrent dicter à Badajoz un traité par lequel la cour de Lisbonne s'obligeait à fermer ses ports aux Anglais. Bonaparte, néanmoins, ne fut pas satisfait de ce résultat, et il refusa de ratifier le traité, prescrivant pour condition absolue l'occupation de trois provinces portugaises jusqu'à la conclusion de la paix avec l'Angleterre. Un corps de troupes françaises se dirigeait en même temps vers le Portugal à travers l'Espagne pour venir appuyer les injonctions du gouvernement consulaire. Cette démonstration amena un nouveau traité qui non seulement confirma la fermeture des ports du royaume à l'Angleterre, mais qui, de plus, abandonnait à la France une partie de la Guyane portugaise, et assurait à notre commerce les priviléges dont le commerce anglais avait le monopole depuis le traité de 1703. 6 juin. 29 septembre

Malgré la retraite de Pitt et les énergiques démonstrations de l'opinion publique en Angleterre pour un changement de système, l'état de guerre continuait donc entre la Grande-Bretagne et la France. Cependant il y avait eu, au début du ministère Addington, quelques démarches tentées pour un rapprochement si nécessaire aux deux nations. Les premières ouvertures étaient venues de Londres; mais les événements survenus bientôt après dans le Nord n'avaient pas tardé à modifier sensiblement ces dispositions

1801. AN IX conciliatrices. Le langage du cabinet anglais devint plus haut et ses propositions moins admissibles. Il demandait que les Français évacuassent l'Égypte, et que l'Angleterre conservât ses nouvelles acquisitions en Europe et dans les autres parties du monde, sauf le cap de Bonne-Espérance, dont elle consentait à se dessaisir à la condition que la colonie serait érigée en port franc. Ces premières bases furent repoussées, et le premier Consul manifesta hautement l'intention de frapper contre la Grande-Bretagne un coup décisif. Le projet de descente en Angleterre, conçu par le Directoire quatre ans auparavant et presque aussitôt abandonné, fut alors repris. D'immenses préparatifs se déployèrent sur toutes nos côtes du nord; le port de Boulogne fut désigné comme le point de rassemblement d'une nombreuse flottille de bateaux plats pour le transport des troupes, et des levées extraordinaires furent ordonnées. L'Angleterre conçut de sérieuses alarmes. Ses côtes se hérissèrent de batteries, et de nouveaux bataillons de *fencibles*, ou gardes-côtiers, se formèrent activement. Une escadre de quarante voiles accompagnée de bateaux incendiaires sortit de Plymouth sous la conduite de Nelson et se présenta devant Boulogne, dans le dessein d'incendier et de détruire notre flottille; mais cette tentative, vigoureusement repoussée par la bravoure de nos marins, dont une haine profonde et trop bien justifiée contre le nom anglais décuplait le courage, tourna à la confusion de nos ennemis. Nelson, deux fois repoussé avec des pertes considérables, se vit contraint de ramener honteusement son escadre dans les ports d'Angleterre. Cet échec adoucit les prétentions du cabinet de Saint-James. Une dernière note du gouvernement français, conçue avec autant de fermeté que de modération, acheva d'aplanir les difficultés qui subsistaient encore, et le 1er octobre vit enfin la signature des préliminaires sur lesquels les deux gouvernements consentaient d'un commun accord à traiter de la paix définitive. L'Angleterre consentait à rendre à la République française et à ses alliés, la Hollande et l'Espagne, toutes les colonies occupées et conquises par les forces anglaises dans le cours de la guerre, à l'exception des îles de la Trinité et de Ceylan, qui lui restaient acquises. Le port du cap de Bonne-Espérance serait ouvert au commerce et à la navigation des deux parties contractantes, qui y jouiraient des mêmes avantages; l'île de Malte, dont les Anglais s'étaient emparés onze mois auparavant, et qui avait donné lieu aux difficultés les plus sérieuses des négociations, serait rendue, ainsi que l'avait demandé la France comme moyen de transaction, à l'ordre reconstitué de Saint-Jean de Jérusalem. La France, de son côté, remettait l'Égypte à la Porte, garantissait les possessions du Portugal, évacuait l'État romain et les ports qu'elle occupait dans le royaume de Naples, et reconnaissait la république des Sept-Iles.

AN X. 1er octobre. 9 vendém.

En Angleterre ainsi qu'en France, l'annonce de cet accord des deux gou-

vernements fut accueillie par les démonstrations universelles de la joie la plus vive. On était tellement las de cette guerre acharnée qui avait eu le monde entier pour théâtre, que la paix fut saluée avec une inexprimable ivresse. Le nom de Bonaparte, naguère encore livré dans les journaux anglais à tous les outrages que peut inspirer la haine, sembla devenu tout-à-coup aussi populaire en Angleterre qu'il l'était en France. Partout le bas peuple est le même; toujours extrême dans ses joies comme dans ses colères, il se livra dans Londres aux démonstrations les plus extravagantes. La voiture d'un aide-de-camp du premier Consul fut dételée et traînée par la foule; et l'envoyé français ne fut pas peu étonné d'entendre sur les bords de la Tamise la multitude remplir l'air des cris de *Vive Bonaparte!* Deux autres traités complétèrent peu après la grande œuvre de pacification universelle commencée à Lunéville et qui venait de s'achever à Londres : l'un, signé à Paris le 8 octobre, rétablissait la bonne harmonie entre le gouvernement français et la Russie; l'autre, signé le 9, nous réconciliait avec la Porte, à laquelle nous venions de consentir la restitution de l'Egypte. 1801. AN X.

Ce consentement, du reste, n'avait fait que consacrer un fait accompli. Les signatures avaient été échangées à Londres le 1er octobre; et dès le 30 août, une convention signée en Egypte par le commandant en chef de l'armée française avait stipulé l'évacuation du pays. Mais ici nous devons revenir en arrière, et retracer succinctement la suite des événements qui se sont succédé en Egypte depuis le départ de Bonaparte, à la fin d'août 1799.

Kléber, à qui Bonaparte laissait en s'éloignant d'Egypte le commandement de l'armée, n'en avait pas moins éprouvé un vif mécontentement de ce départ, qu'il regarda comme un abandon. Brave, loyal, digne par ses talents du poste que lui confiait Bonaparte, il avait avec cela cette brusquerie de caractère qui se laisse aisément aller aux premiers mouvements; il resta persuadé d'abord que le général en chef, désespérant désormais du succès de l'expédition, n'avait voulu que rejeter sur un autre la responsabilité d'un désastre inévitable. Dès le premier moment, il n'eut qu'une pensée : quitter aussi l'Egypte et ramener l'armée en France. Ce fut dans ces dispositions que vers la fin de septembre, un mois après le départ de Bonaparte, Kléber écrivit au grand-vizir et au Directoire. La première de ces deux lettres, conçue dans le même sens que les messages antérieurs de Bonaparte au divan, protestait contre toute pensée d'usurpation d'un pays appartenant au Grand-Seigneur, présentait toujours la France comme la meilleure et la plus fidèle alliée de la Porte, et exprimait le désir de rétablir promptement des relations de bonne amitié, troublées seulement par les insinuations intéressées de leur ennemi commun, l'Angleterre. La lettre au Directoire, qui ne parvint en France qu'après le 18 brumaire, était évidemment suggérée par

1801. AN X. la mauvaise humeur, et présentait sous les couleurs les plus rembrunies la situation de l'armée en Égypte.

Les ouvertures pacifiques du général Kléber n'avaient pas arrêté les dispositions par lesquelles la Porte se préparait à venger ses défaites du Mont-Thabor et d'Aboukir ; vingt mille janissaires, grossis de trente mille hommes levés dans les pachaliks d'Asie, se dirigeaient vers Gazah, sous la conduite du grand-vizir, en même temps que huit mille janissaires devaient être jetés sur la côte de Damiette, afin de faciliter par une diversion le passage du désert. Ces huit mille Turks, débarqués à la bouche du Nil le 29 octobre, furent vigoureusement reçus par un millier de Français réunis sur ce point, et rejetés en désordre sur leurs embarcations, après avoir perdu près de quatre mille des leurs, tués ou prisonniers (1er novembre). Cet échec rendit le grand-vizir plus traitable ; les négociations furent reprises par l'intermédiaire du commodore Sidney Smith, dont l'escadre n'avait pas cessé de croiser sur ces côtes. Une convention fut signée à El-Arich le 24 janvier 1800, et ratifiée quatre jours après par Kléber. Cette convention portait en substance que l'armée serait transportée en France avec armes et bagages, tant sur ses propres bâtiments que sur ceux que les Turks lui fourniraient. Le chef de l'armée française ordonna aussitôt les dispositions du départ des troupes, et envoya en France le général Desaix pour porter au gouvernement la nouvelle du traité d'El-Arich ; mais un incident imprévu vint en suspendre l'exécution. Un des duplicata du message de Kléber au Directoire était tombé entre les mains des Anglais en croisière dans les eaux de Toulon ; le ministère, à qui ce document fut immédiatement transmis, prit à la lettre le tableau exagéré de la pénurie de l'armée française, et se hâta de transmettre à l'amiral Keith, commandant des flottes anglaises dans la Méditerranée, l'ordre de ne consentir à aucun arrangement, à moins que les Français ne se rendissent prisonniers de guerre. Déjà, aux termes de la convention, une partie des places du Delta avaient été remises aux Turks, le Caire allait leur être cédé, et nos troupes évacuaient la Haute-Egypte, lorsque Kléber reçut de l'amiral Keith, le 21 février, une lettre qui lui annonçait la détermination du ministère et l'impossibilité où il était, en conquence, de reconnaître la convention d'El-Arich. Cette communication inattendue, dans laquelle Kléber ne vit qu'une preuve de plus de la mauvaise foi du gouvernement britannique et de son odieux machiavélisme, le transporta de fureur et lui rendit toute son énergie. La lettre de l'amiral Keith fut mise dès le lendemain à l'ordre du jour de l'armée ; Kléber n'y avait ajouté que ce peu de mots : *Soldats ! on ne répond à de telles insolences que par des victoires ; préparez-vous à combattre !* L'armée tout entière répondit par un cri de vengeance. L'échange de quelques pourparlers sans résultats avec le commodore anglais et le grand-vizir donna le

temps de réunir nos forces. Les Turks s'étaient avancés, au nombre de cinquante mille, jusqu'à Matarièh, près des ruines d'Hélinpolis, à une lieue du Caire. Kléber, avec douze mille hommes qui lui restaient, les attaqua impétueusement le 20 mars, les mit dans une déroute complète, et les poursuivit jusqu'à Belbeïs. Plus de six mille Turks restèrent sur le champ de bataille; le matériel tout entier de l'armée ennemie tomba entre nos mains. Le grand-vizir s'enfuit d'une traite jusqu'au-delà du désert de Syrie, ramenant à peine quelques milliers d'hommes de sa nombreuse armée. Cette brillante victoire n'avait coûté au général français qu'une perte peu considérable. Kléber revint promptement au Caire, où s'était jeté un gros de cavaliers turks, et qui s'était soulevé pendant notre absence, croyant notre perte certaine. La ville fut bombardée et emportée d'assaut; tout le pays rentra dès lors dans l'obéissance. Mourad-Bey, ce valeureux chef des mamelouks, reconnaissant enfin la supériorité des Français, vint faire sa soumission. Charmé d'acquérir en lui un allié brave et loyal, Kléber l'accueillit avec distinction et lui confia le gouvernement de la Haute-Egypte, d'où Mourad se chargea d'expulser les Turks. L'Egypte se trouvait rentrée sous notre domination; les dispositions de Kléber lui-même éprouvèrent une révolution complète. La bataille d'Héliopolis changeait complétement la face des choses en Orient. De long-temps nous n'avions rien à craindre de la Porte; la soumission des Egyptiens était plus complète que jamais; l'armée française, rendue comme son chef à sa première ardeur, ne songeait plus à quitter un pays que venait de consacrer une nouvelle victoire. La nouvelle de la révolution du 18 brumaire était d'ailleurs parvenue en Egypte, et n'avait pas peu contribué à ce changement dans les esprits. On savait qu'avec un tel chef à la tête du gouvernement, les services ne resteraient pas sans récompense, mais aussi que la subordination militaire devenait plus que jamais un devoir rigoureux; Kléber, de son côté, qui savait quelle importance Bonaparte attachait à la colonisation de l'Egypte, et qui en outre avait à faire oublier sa lettre malencontreuse au précédent gouvernement, n'eut plus d'autre pensée que de travailler à fonder un établissement durable. Il s'y voua tout entier; mais au milieu de ces soins nouveaux pour lui, il tomba sous le poignard d'un fanatique. Il fut assassiné le 14 juin, le jour même où Desaix, son compagnon de gloire, tombait à Marengo frappé d'une balle autrichienne. L'Egypte, qui commençait à ressentir les bienfaits d'une sage administration, partagea le deuil de l'armée.

1801. AN X.

Menou, le plus ancien des généraux de division, prit après Kléber le commandement de l'Egypte. Administrateur médiocre et mauvais général, presque inconnu à l'armée, si ce n'est par le ridicule dont il s'était couvert en embrassant l'islamisme, Menou n'était en aucune façon à la hauteur de

1801. AN X. la tâche qu'il ne craignait pas d'assumer. Bientôt, cependant, cette tâche allait exiger les talents et l'activité d'un général habile. Il était une puissance qui prenait aux destinées de l'Egypte un intérêt plus vif encore que la Porte, à laquelle l'établissement français sur le Nil enlevait pourtant une des plus belles provinces de son empire : cette puissance, c'était l'Angleterre. Justement inquiète de voir notre conquête se consolider à chaque nouvel effort tenté contre nous, l'Angleterre avait redoublé l'activité de ses négociations à Constantinople, et elle y fit décider une nouvelle expédition dont elle donna le plan. L'Egypte devait être attaquée sur trois points à la fois. Pendant qu'une armée turque déboucherait de la Syrie, vingt mille Anglais aborderaient vers Alexandrie, en même temps qu'un autre corps de huit mille cipayes, venus de l'Inde par la mer Rouge, prendraient pied à Kosseïr ou à Suez. Ce plan avait le défaut capital d'exposer chacun des trois corps opérant ainsi isolément à être écrasé avant sa jonction ; mais il séduisit dans le divan des hommes peu familiers avec les grands principes de la tactique militaire, et la triple expédition fut résolue. Sur ces entrefaites, Malte était tombée aux mains des Anglais, après deux ans d'un blocus rigoureux (4 septembre 1800).

Ce fut de là que fit voile, dans les derniers jours de décembre, l'armée anglaise qui devait combiner son attaque avec les mouvements de l'armée turque et du corps des cipayes. Elle était forte de dix-sept mille hommes et commandée par Abercrombie. Les Anglais abordèrent dans la rade d'Aboukir le 1er mars 1801, et s'établirent dans la presqu'île où, dix-neuf mois auparavant, une armée turque avait été anéantie. Menou avait perdu en hésitations un temps précieux ; il arriva enfin le 19 au camp d'Alexandrie, et deux jours après livra bataille. La bravoure des troupes ne put suppléer seule à l'infériorité du nombre, aux désavantages de la position et à l'incapacité du chef; pour la première fois depuis notre arrivée sur la terre d'Egypte la fortune abandonna le drapeau républicain. Mais l'ennemi acheta chèrement sa victoire; Abercrombie lui-même fut mortellement blessé. L'armée anglaise, grossie d'un corps de six mille Albanais et de trois mille soldats d'Europe qui venaient de la rejoindre, put détacher une forte division qui se porta sur Rosette, dont elle s'empara ; les Anglais se trouvèrent ainsi maîtres de la principale entrée du Nil. Sur ces entrefaites, le grand-vizir, à la tête de douze à quinze mille Turks, franchissait l'isthme qui sépare la Syrie de l'Egypte, et arrivait à Katièh, à l'entrée du Delta du côté de l'Orient. Les faibles garnisons de Salaïèh et de Belbeïs s'étaient repliées sur le Caire, où le général Belliard, chargé de ce point important, se vit bientôt dans la position la plus critique. Le corps de l'Inde venait de débarquer à Kosseïr et se dirigeait sur Kénèh, dans la haute vallée d'Egypte ; Mourad, qui était resté fidèle aux Français, venait d'être emporté par la

peste, et les beys qui lui avaient succédé dans le Saïd s'étaient prononcés contre nous; au nord, enfin, le grand-vizir avait opéré sa jonction avec l'armée anglaise, et le faible Menou était tenu en échec dans son camp d'Alexandrie. Ainsi enveloppé, avec huit mille soldats seulement, par plus de quarante mille ennemis, et entouré en outre de populations où vivaient toujours des germes de révolte, Belliard dut se résoudre à un parti que lui commandait le salut de son corps d'armée. Une capitulation fut signée le 27 juin sur les mêmes bases que celles d'El-Arich; et dans les premiers jours de juillet la division française descendit vers Aboukir, où elle s'embarqua sur des vaisseaux anglais, emportant avec elle la dépouille mortelle de Kléber. Menou, dans l'espoir d'un prochain renfort que lui annonçaient des dépêches du premier Consul, prolongea vainement deux mois encore une inutile résistance derrière les murs d'Alexandrie. Intercepté par les escadres anglaises, le renfort n'arriva pas; il fallut capituler (31 août) et s'embarquer pour la France. Ainsi se termina, après trois ans d'occupation, une expédition commencée sous les plus brillants auspices, et dont un moment la France avait espéré de si grands résultats. Privée, par la mort de Kléber, du seul chef qui pût y remplacer celui que de plus vastes desseins avaient rappelé en France; condamnée à un isolement absolu par la supériorité des escadres britanniques dans la Méditerranée; livrée ainsi à elle-même, et n'ayant plus pour la soutenir la pensée qui l'avait conçue, cette expédition devait arriver tôt ou tard à l'issue qui venait d'en marquer le terme. Mais si la France n'en retirait d'autre fruit qu'une riche moisson de résultats scientifiques, les germes féconds d'une civilisation nouvelle restaient sur le sol même de l'Egypte, et devaient exercer une puissante influence sur ses futures destinées. 1801. AN X.

Il paraît certain qu'au moment où fut signé le traité d'Amiens, le premier Consul avait reçu la nouvelle de la double capitulation du Caire et d'Alexandrie; l'abandon de l'Egypte, consenti par le traité, était donc une concession désormais facile, mais qui n'en eut pas moins le mérite de faciliter les transactions diplomatiques. Les conférences et les négociations s'étaient prolongées cinq mois entiers; les signatures furent enfin échangées le 25 mars 1802. Le traité consacrait les grandes bases posées par les préliminaires de Londres, la restitution par l'Angleterre de ses conquêtes maritimes, à l'exception des îles de la Trinité et de Ceylan, l'évacuation par la France du royaume de Naples et de l'Etat romain, la restitution de l'Egypte à la Porte, la reconnaissance de la république des Sept-Iles; seulement la ville du Cap, dont l'Angleterre demandait à faire un port franc, dut être aussi restituée à la Hollande. L'île de Malte, cette clef de la Méditerranée dont la marine anglaise s'était emparée et dont le cabinet ne se 1802. 25 mars. (4 germinal.)

1802. AN X désaisissait qu'avec une peine extrême, était rendue à l'ordre de Saint-Jean et sa neutralité garantie par les grandes puissances; ses ports seraient ouverts au commerce et à la navigation de toutes les nations. Le traité, non moins remarquable par ce qu'il ne disait pas que par ce qu'il contenait, ne parlait ni du stathouder ni du roi de Sardaigne, dépossédés de leurs États par suite de la part qu'ils avaient prise à la Coalition; le nom des Bourbons, premier prétexte de la guerre, n'y était pas même prononcé. Le traité de Lunéville avait gardé le même silence.

En même temps que le premier Consul travaillait de tout son pouvoir au rétablissement de la paix, il n'oubliait rien de ce qui pouvait servir à étendre la prépondérance politique de la France et affermir la position que lui faisaient la victoire et les traités. Les États secondaires dont nos frontières sont couvertes, et que leur situation a condamnés à toutes les époques à graviter dans notre orbite, ne pouvaient échapper à son attention. La Lombardie, la Suisse et la Hollande avaient reçu une organisation républicaine à l'époque de la conquête; mais leurs institutions, calquées sur la constitution directoriale, laissaient une large prise aux agitations démocratiques : Bonaparte comprit promptement la nécessité de les ramener aux formes du gouvernement de brumaire. Cette nouvelle révolution intérieure des petites républiques alliées, ou plutôt vassales de la France, s'accomplit sans secousse sous l'inspiration toute-puissante du premier Consul, en Hollande par le coup d'État du 18 septembre 1801; dans la république Cisalpine, dont le nom fut changé en celui de *République italienne*, par la promulgation de la constitution du 26 janvier 1802 (6 pluviôse), au milieu d'une assemblée de députés italiens réunie à Lyon sous le titre de *Consulta*. Bonaparte fut revêtu du titre de président à vie, avec la faculté de désigner un vice-président. Cinq mois plus tard, la république Ligurienne modifia sa constitution sur le modèle de la constitution italienne. Le gouvernement helvétique eut aussi sa révolution; mais celle-ci ne fut entièrement consommée qu'une année plus tard, au mois de février 1803, par l'acte qui constitua le premier Consul *médiateur* des différends qu'avait suscités en Suisse l'animosité des différents partis.

La pensée de Bonaparte se tournait vers d'autres objets dont il avait compris toute l'importance. Il ne voulait pas seulement assurer à la France la prépondérance continentale : il voulait aussi régénérer sa marine, et son commerce extérieur, et sa puissance coloniale. C'était dans cette vue qu'il s'était fait récemment céder la Louisiane par le gouvernement espagnol; ce fut dans le même but qu'il arrêta le plan d'une expédition maritime destinée à faire rentrer sous la domination de la France la riche et vaste colonie de Saint-Domingue, où la population noire, après avoir expulsé ou exterminé les blancs, s'était constituée en république, à l'imitation du gouvernement

de l'ancienne métropole, sous la domination d'un des leurs, le fameux Toussaint-Louverture. Quarante mille hommes firent voile du port de Brest, le 24 décembre 1801 ; l'expédition était commandée par le général Leclerc, mari d'une des sœurs du premier Consul. Aisément victorieuse des nègres, cette belle armée devait rencontrer un ennemi plus dangereux pour elle, le climat. En deux ans la presque totalité de nos soldats succomba sous la pernicieuse action d'un ciel meurtrier, et les Noirs purent alors proclamer l'indépendance absolue de la république d'Haïti. Saint-Domingue ne devait pas rentrer sous les lois de la métropole. 1802. AN X

Enfin, le premier Consul, au milieu de ces grandes préoccupations politiques, ne détournait pas ses regards de la situation intérieure du pays. Déjà des mesures vigoureuses avaient achevé d'extirper dans un grand nombre de nos départements de l'Ouest et du Midi les dernières agitations de la guerre civile soulevée par la faction royaliste. A mesure que la France s'était identifiée davantage avec sa Révolution, — non avec les hideux excès de la démagogie de 93, mais avec les principes tutélaires de sage liberté et d'égalité bien entendue que la première assemblée nationale avait proclamés, et auxquels la nation s'était alors ralliée avec tant d'enthousiasme, — la cause de l'ancien régime monarchique avait vu diminuer graduellement le nombre de ses défenseurs, et les entreprises tentées au nom de cette cause avaient elles-mêmes changé de caractère. Après la grande insurrection vendéenne, l'Ouest avait vu s'organiser le vaste système de brigandage décoré du nom de chouannerie; et quand les bandes des George, des Frotté, des Bourmont, eurent été dispersées par l'énergie du gouvernement consulaire, on vit surgir une multitude de troupes isolées, sans chefs connus, sans organisation d'ensemble, dont les ignobles exploits se bornèrent dès lors à détrousser les diligences publiques et à promener dans les campagnes le pillage, le vol et l'incendie. Cette queue impure de l'insurrection royaliste n'avait plus aucun danger politique; mais c'était un désordre dont le gouvernement était responsable au pays : Bonaparte y mit promptement fin au moyen de battues fréquentes dirigées sur tous les points infestés, et de tribunaux spéciaux, mi-partie civils et militaires, institués en février 1801 pour juger les brigands pris les armes à la main. Laisser ces misérables à la juridiction des tribunaux ordinaires, c'était en effet leur assurer une impunité presque certaine, tant ils répandaient de terreur autour d'eux. Combien de jurés pouvaient garder assez de force d'âme pour remplir avec indépendance les devoirs de leur sainte mission, quand leur imagination effrayée voyait se dresser devant eux, à la suite de leur verdict, le poignard des assassins et la torche des incendiaires?

Malgré la nécessité évidente de cette mesure, elle rencontra dans un des corps délibérants chargés de la confection des lois, une opposition sérieuse,

1802. AN X Une pareille institution, disaient les orateurs du Tribunat, menaçait la liberté des citoyens en leur enlevant toute garantie contre les empiétements de l'arbitraire. La loi passa cependant, mais seulement à la majorité de quelques voix. Pénétré des exigences de la situation et de l'étendue des devoirs que sa mission lui imposait vis-à-vis de la France, le premier Consul s'irritait profondément de ces obstacles qu'il rencontrait au sein même de son gouvernement. Ce n'était pas en cette occasion seulement que l'opposition du Tribunat s'était manifestée. Dès les premiers temps de son organisation, en effet, un noyau d'opposition systématique s'y était formé. Ce parti opposant se composait de deux classes d'hommes : d'abord de ceux qui voulaient réaliser le vœu exprimé par un certain nombre de publicistes éminents au début de l'Assemblée Constituante, l'impatronisation en France des formes anglaises du gouvernement représentatif; en second lieu, des mécontents, des républicains désappointés, de ceux qui voyaient avec inquiétude la marche de Bonaparte vers l'autorité absolue, et qui regardaient comme pris sur la liberté tout ce qui ajoutait à la force du pouvoir : préjugé funeste d'où sont sorties, d'où sortiront encore, peut-être, tant de calamités! Les premiers, à la tête desquels marchaient Benjamin Constant, Chénier, Chazal, héritiers du parti constitutionnel de notre première assemblée nationale, étaient animés sans doute des intentions les plus droites; mais, trop exclusivement dominés par des considérations purement spéculatives, leur tort était de ne s'être pas assez rendu compte des difficultés d'application que devaient rencontrer leurs théories dans la différence énorme que met entre les deux nations la dissemblance des mœurs, des habitudes, du caractère, et surtout celle des éléments dont la société se compose. Voyant de plus haut que les théoriciens du Tribunat, et doué d'un admirable tact pour saisir le point juste dans les grandes questions d'ordre social qui s'agitaient autour de lui, le premier Consul s'exprimait sur celle-ci avec une merveilleuse sagacité. « Chez nous, disait-il au milieu de son conseil d'Etat, il ne faut point d'opposition. En Angleterre, elle n'a aucun danger. Les hommes qui la composent ne sont point des factieux. Ils ne regrettent ni le régime féodal ni la terreur.... Chez nous, c'est bien différent. Ce sont les anciens privilégiés et les jacobins qui forment l'opposition : aux uns il faut le règne des clubs; aux autres, l'ancien régime. Il y a une grande différence entre la discussion dans un pays depuis long-temps constitué, et l'opposition dans un pays qui ne l'est pas encore. Dans le Tribunat, les plus honnêtes gens courent après le succes, sans s'inquiéter s'ils ébranlent l'édifice. Qu'est le gouvernement sans l'opinion? et comment peut-il balancer l'influence d'une tribune toujours ouverte à l'attaque? Rien ne peut résister à une tribune ennemie. Tribunat! Qu'est-ce que cela signifie? *Là où il n'y a pas de patriciens, il ne doit pas y avoir de Tribunat.*

A Rome, c'était autre chose : encore les tribuns y ont-ils fait plus de mal que de bien. Ce qu'il nous faut, ce n'est pas un Tribunat, c'est une tribune; mais une tribune sage, qui soit pour le gouvernement une lumière, et non un obstacle. On n'est pas assez convaincu de la nécessité de l'unité entre les grandes autorités; sans cela, rien ne peut aller. Chez une grande nation, le plus grand nombre est hors d'état de juger sainement les choses.» En faisant, dans ces vives sorties contre l'opposition tribunicienne, la juste part des réminiscences personnelles et des circonstances particulières à l'époque, il y reste encore, pour les esprits réfléchis et sans passion, un grand fonds de vérités politiques dont il est à désirer que la démonstration ne soit pas achetée quelque jour au prix de nouveaux bouleversements. 1802. AN X.

Si l'opposition du Tribunat ne grandissait pas quant au nombre, elle se montrait chaque jour plus inquiète et plus hostile. Beaucoup de lois importantes élaborées dans le conseil d'État sous l'inspiration directe du premier Consul, et qui toutes se rattachaient à la grande pensée de reconstitution sociale qui dominait ses vastes conceptions, furent rejetées ou admises seulement à une faible majorité, après des discussions dans lesquelles les Chénier, les Daunou, les Benjamin Constant et leurs émules, n'épargnaient au gouvernement ni l'amertume des critiques, ni l'injure des soupçons, ni l'âpreté des reproches. La force morale dont le nouveau gouvernement avait besoin pour remplir la grande tâche qui lui était imposée, pouvait être ainsi sérieusement altérée : c'était plus qu'un inconvénient, c'était un grave danger. Et ce qui montrait jusqu'à l'évidence le caractère systématique de cette dangereuse opposition, c'est le chiffre de ses voix, toujours le même dans tous les votes hostiles au gouvernement du premier Consul. Celui-ci en ressentit une irritation profonde; aussi s'exprimait-il souvent sur le Tribunat et son opposition avec une colère méprisante. — « Ils sont là douze ou quinze métaphysiciens bons à jeter à l'eau, disait-il; c'est une vermine que j'ai sur mes habits. Mais il ne faut pas croire que je me laisserai traiter comme Louis XVI; je ne le souffrirai pas! » L'époque du premier renouvellement partiel du Tribunat lui offrit, pour se délivrer de la partie opposante, une occasion qu'il ne laissa pas échapper. La Constitution, portant seulement que les membres de la législature seraient renouvelés tous les ans par cinquièmes, laissait indécis le mode de ce renouvellement. L'interprétation la plus naturelle était que le cinquième sortant serait désigné par la voie du sort. Les amis du premier Consul firent adopter dans le Sénat une interprétation différente. Il fut décidé (22 ventôse an X — 12 mars 1802) que le Sénat lui-même désignerait au scrutin les membres sortants du Tribunat et du Corps législatif, de même qu'il devait choisir les députés remplaçants sur les listes de notabilités. Cette première élimination fit sortir du Tribunat le noyau d'opposition systématique qui s'y était organisé.

1802
AN X

Si toute opposition ne fut pas détruite, — le Tribunat n'étant lui-même, dans l'esprit de la Constitution de Sieyès, que l'élément opposant du gouvernement, — du moins, à compter de ce jour, elle perdit en partie le caractère malveillant et tracassier que lui avaient donné à son début les trop fidèles imitateurs des formes du parlement anglais.

La conclusion du traité d'Amiens permit enfin au premier Consul de reporter presque exclusivement sur la régénération intérieure de la société civile et politique cette activité dévorante dont les soins de la guerre et les négociations compliquées de la diplomatie avaient jusqu'alors absorbé la plus large part. L'année 1802 tout entière, la seule où la France et l'Europe aient joui d'une paix complète dans la période de vingt-deux ans qui s'ouvre en 1792 pour ne se clore qu'après les désastres de 1815; cette année 1802, déjà si remarquable à ce titre, ne le fut pas moins par la grandeur des actes de reconstitution sociale qu'elle vit s'accomplir. Le premier fut la réorganisation légale du culte catholique, consacrée par un accord conclu avec le Saint-Siége, sous le titre de *Concordat*. La négociation avait été conduite avec le plus grand secret, et le Concordat signé à Paris le 15 juillet 1801; mais le premier Consul avait jugé devoir en reculer la promulgation jusqu'au moment où toutes les difficultés de détail que présentait sa mise à exécution seraient aplanies. Peut-être aussi redoutait-il les déclamations de cette fraction du Tribunat pour laquelle tout retour aux formes anciennes de la société civile et de la société religieuse était une trahison contre les principes de la Révolution. A peine cette opposition avait-elle disparu dans l'élimination du 12 mars, qu'il se hâta de présenter le Concordat à l'approbation des deux assemblées législatives. Elles l'adoptèrent à une très grande majorité. (6 avril. (15 germinal)) Cet acte important d'une haute sagesse politique avait pour but non seulement de fermer une des plaies les plus funestes de la Révolution, en faisant cesser une des causes les plus actives de nos discordes intestines, mais encore de faire rentrer la France dans la grande société chrétienne, de ramener au sein des populations un élément puissant d'ordre et de moralité, enfin de placer la hiérarchie catholique sous la main du pouvoir, et de rallier au gouvernement d'une manière plus intime des millions d'habitants des campagnes dont l'âme simple et la foi naïve ne s'étaient pas détachées du culte et des croyances de leurs pères, malgré les longs efforts de l'athéisme révolutionnaire et les profanations violentes du terrorisme. Le Concordat proclamait la religion catholique, apostolique et romaine, celle de la grande majorité des citoyens français, et il consacrait la publicité du culte; mais en même temps une égale protection était assurée aux autres cultes. Il devait être fait, de concert entre le Saint-Siége et le gouvernement français, une nouvelle circonscription des diocèses; le premier Consul nommerait aux archevêchés et aux évêchés de la nouvelle circon-

scription, et l'institution canonique serait donnée par le Saint-Siége. Les ecclésiastiques de tous les ordres prêteraient directement serment au pouvoir civil, les évêques entre les mains du premier Consul de la république, les prêtres d'un ordre inférieur entre les mains des autorités déléguées par le gouvernement. Les évêques nommeraient aux cures; mais leurs choix seraient soumis à l'approbation du gouvernement. Le Saint-Siége s'engageait « pour le bien de la paix et en reconnaissance de l'heureux rétablissement de la religion catholique, » à ne troubler en aucune manière les acquéreurs des biens ecclésiastiques; le gouvernement, de son côté, se chargeait d'assurer un traitement convenable aux évêques et aux curés. « Sa Sainteté, disait un des articles, reconnait dans le premier Consul de la République française les mêmes droits et prérogatives dont jouissait près d'Elle l'ancien gouvernement. » 1802. AN X.

Le premier Consul voulut inaugurer le Concordat par une consécration religieuse; un cortége nombreux et brillant se rendit à Notre-Dame au son des cloches et au bruit des salves d'artillerie. On avait choisi pour cette solennité le jour d'une des grandes commémorations de l'Eglise, celui de la fête de Pâques; une messe pontificale fut célébrée par le cardinal-légat Caprara. Le peuple parisien vit le cortége avec plus d'étonnement que d'enthousiasme : c'était pour lui un nouveau spectacle substitué aux spectacles païens célébrés quelques années auparavant dans l'antique métropole, alors consacrée au culte de la Raison. Nulle part le peuple n'est athée, car l'athéisme est un sentiment hors nature; mais la démoralisation et l'indifférence religieuse avaient pénétré plus avant que nulle part ailleurs au cœur des classes inférieures de la population parisienne, si activement travaillée pendant six ans par les Marat, les Chaumette, les Hebert, et les autres apôtres du culte du bonnet rouge. Cette indifférence silencieuse importait peu, au surplus, aux vues élevées du premier Consul; mais il était une autre opposition révolutionnaire dont il avait dû se préoccuper davantage : c'était celle de l'armée. Là, l'antipathie moqueuse contre les prêtres, ou, pour employer l'expression favorite du bivouac, contre les *calottins*, cette antipathie traditionnelle qui se serait élevée jusqu'à la haine, si la haine elle-même ne supposait pas des convictions profondes étrangères à ces âmes saturées d'indifférence, s'était conservée avec toute la fougue de 93. Des chefs aux soldats, c'était comme un point d'honneur d'afficher au moins un grand dédain pour tout ce qui portait le nom de prêtre. On dit que le premier Consul, qui avait eu dessein de faire bénir les drapeaux de l'armée le jour de la solennité du Concordat, recula devant la crainte d'un éclat scandaleux. On rapporte aussi qu'après la cérémonie de Notre-Dame, ayant demandé ce qu'ils en pensaient à quelques uns des généraux qui l'avaient accompagné, l'un d'eux avait répondu : « C'est une belle capucinade; il n'y

18 avril. (27 germinal.)

1802. AN X. manquait qu'un million d'hommes qui se sont fait tuer pour détruire ce que vous rétablissez. » Ce langage d'un soldat étranger aux hautes pensées de l'homme politique n'a rien qui doive surprendre ; mais Bonaparte n'en devait pas moins éviter de heurter trop vivement des préjugés qui pour l'armée étaient presque devenus une obligation d'état. En ceci, comme en tant d'autres choses, le temps fera ce que la persuasion n'aurait pu faire; et avant que six années encore se soient écoulées, on verra les régiments assister chaque dimanche dans les églises à la célébration de l'office divin, auquel se mêleront les sons guerriers de la musique militaire. Quant au premier Consul, s'il fut trompé dans quelques unes des espérances de pacification intérieure qu'il avait fondées sur le Concordat; si la masse du clergé, tout en prodiguant les flatteries serviles à l'homme « dont la Providence avait fait son instrument pour relever en France les autels renversés dans la tempête révolutionnaire, » ne pardonna jamais à l'élu de la nation devenu empereur ce qu'elle regardait comme l'usurpation du trône de saint Louis; si plus tard, aux jours des revers, le clergé devint un des instruments les plus actifs de la chute de celui en qui il voyait toujours la Révolution personnifiée; si, enfin, Bonaparte devait retrouver bientôt le pape lui-même, comme prince temporel, dans les rangs des ennemis de la France, sa mémoire n'en réclame pas moins l'éternel honneur d'avoir rétabli, en rendant à la religion et à ses ministres le rang qu'ils doivent occuper dans l'Etat, une des bases essentielles de l'ordre social.

En recevant les évêques nommés en vertu du Concordat, Bonaparte leur avait dit : « Que désormais il n'y ait en France ni prêtres dissidents ni prêtres constitutionnels! Qu'on n'y voie que de dignes ministres de cette religion de paix que le Ciel a donnée à la terre pour alléger le poids des maux qui l'affligent! » Cette grande pensée de fusion universelle inspira peu après une autre mesure d'une immense portée politique. Gouverner en dehors et au-dessus des partis, avait toujours été le principe favori du premier Consul; entouré comme il l'était de l'affection et de l'admiration de la France, à laquelle il venait de ramener la paix au milieu d'une auréole de gloire, il se crut assez fort, il crut la nation assez éloignée des passions révolutionnaires, pour rouvrir la France aux hommes qui depuis dix ans l'avaient volontairement quittée en haine de la Révolution. Un sénatus-consulte du 26 avril. (6 floréal.) 26 avril accorda amnistie aux émigrés, sous la condition de rentrer avant le 1er vendémiaire an XI, c'est-à-dire dans un intervalle de cinq mois, et de prêter serment de fidélité au gouvernement. Étaient seuls exceptés ceux qui avaient été chefs de rassemblements armés contre la République, ou qui avaient eu des grades dans les armées ennemies; ceux qui avaient conservé des places dans les maisons des ci-devant princes français; les moteurs ou agents de la guerre civile ou de la guerre étrangère; enfin, les digni-

taires ecclésiastiques qui avaient refusé ou refuseraient de se soumettre au Concordat récemment promulgué. Un nombre immense d'émigrés, las de la vie de misère et d'humiliations qu'ils traînaient depuis dix ans sur la terre étrangère, et revenus maintenant des illusions qu'ils avaient si long-temps nourries, se hâtèrent de rentrer en France, et saluèrent avec joie l'acte de magnanimité qui leur rendait une patrie. Quels changements dix ans y avaient apportés! Le retour de cette foule de proscrits, qui avaient trop souffert de la Révolution pour se rallier jamais franchement à l'ordre nouveau qui en était né, trouvait, il faut le dire, peu de sympathie dans la nation; les acquéreurs de biens nationaux surtout conçurent des inquiétudes, que les prétentions hautement proclamées de beaucoup d'émigrés rentrants augmentèrent encore. Cependant le premier Consul n'épargna rien pour dissiper ces craintes. Tout en s'attachant à la complète exécution d'une mesure qui devait achever l'œuvre de la pacification, fermer les dernières plaies de la Révolution, et faire rentrer dans la nation cent mille enfants de la grande famille, il réprimait avec une fermeté sévère les jactances et les prétentions exagérées de ceux dont il venait de clore la longue proscription. Une autre vue politique était d'ailleurs au fond de l'acte d'amnistie, de même que dans le Concordat : en restaurant le clergé et en rappelant autour de lui l'ancienne noblesse exilée, Bonaparte comptait trouver en eux d'utiles auxiliaires pour les grands desseins qu'il roulait dans sa pensée. « Il faut, disait-il, des corps intermédiaires entre le peuple et les pouvoirs; sans cela on n'aura rien fait. Chez tous les peuples, dans toutes les républiques, il y a eu des classes. » 1802 AN X.

La même pensée d'organisation sociale se retrouve dans une des plus belles créations du gouvernement consulaire, dans l'institution de la Légion-d'Honneur. Bonaparte ne l'avait conçue d'abord que comme moyen de récompense militaire; mais sa rare intelligence n'avait pas tardé à y rattacher les distinctions civiles. Des esprits moins étendus que le sien combattirent au sein du conseil d'État cette communauté de récompenses pour des services d'ordres si différents : il faut entendre le premier Consul réfuter leurs objections et développer ses propres vues, pour se former une juste idée de la supériorité immense que lui donnaient, dans la plupart de ces belles discussions du conseil d'État, la vaste portée de son coup d'œil politique et le sentiment juste des conditions d'un ordre social bien organisé. Ce n'est pas sans une sorte d'étonnement qu'on voit cet homme prodigieux, qui ne s'est élevé que par son épée et qui doit tout à sa gloire militaire, revendiquer pour le mérite civil la prééminence que des magistrats veulent attacher à l'illustration des armes. Déjà, en une autre circonstance, il avait prononcé ces paroles, si remarquables dans sa bouche : « Les qualités militaires ne sont nécessaires qu'à de rares intervalles. Les vertus civiles ont une in-

1802. AN X fluence de tous les moments sur la félicité publique. » — Dans la discussion soulevée par le projet d'institution de la Légion-d'Honneur, il combat ainsi les idées de ceux de ses conseillers qui voulaient la concentrer dans l'armée : « Ces idées pouvaient être bonnes au temps du régime féodal et de la chevalerie, ou lorsque les Gaulois furent conquis par les Franks. La nation était esclave; les vainqueurs seuls étaient libres. Ils étaient tout, ils l'étaient comme militaires. Alors la première qualité d'un chef était la force corporelle. Clovis, Pepin, Charlemagne, étaient les hommes les plus forts, les plus adroits de leurs armées; c'est ce qui leur conciliait l'obéissance et le respect. Mais quand on substitua les masses, les corps organisés, les phalanges macédoniennes au système militaire de la chevalerie, il en fut tout autrement. Ce ne fut plus la force individuelle qui décida du sort des batailles, mais le coup d'œil, la science. Ce n'est donc pas l'abolition du système féodal, ainsi qu'on l'a prétendu, mais bien le changement de système militaire, qui modifia les qualités nécessaires au général. Quand les rois eurent des bataillons formés de la nation, l'esprit militaire, au lieu d'être resserré dans quelques milliers de Franks, s'étendit à tous les Gaulois; loin de s'affaiblir, il acquit une plus grande force. Il cessa d'être exclusif. Il ne fut plus fondé seulement sur la force individuelle et la violence, mais sur des qualités civiles. Qu'est-ce qui a fait depuis lors la force d'un général? Ce sont ses qualités civiles; c'est le coup d'œil, le calcul, l'esprit, les connaissances administratives, l'éloquence : non pas l'éloquence du jurisconsulte, mais celle qui convient à la tête des armées; c'est enfin la connaissance des hommes. Tout cela est civil. Ce n'est pas maintenant un homme de cinq pieds six pouces qui fera de grandes choses. Le général qui fait de grandes choses est celui qui réunit les qualités civiles. Il faut entendre le soldat raisonner au bivouac; il estime plus le général qui sait calculer que celui qui a le plus de bravoure : non pourtant que le soldat n'estime la bravoure, car il mépriserait le général qui n'en aurait pas. Encore une fois, dans tous les pays la force cède aux qualités civiles. Les baïonnettes se baissent devant le prêtre qui parle au nom du Ciel, et devant l'homme qui impose par sa science. Jamais le gouvernement militaire ne prendrait en France, à moins que la nation ne fût abrutie par cinquante ans d'ignorance. *Ce n'est pas comme général que je gouverne, mais parce que la nation croit que j'ai les qualités civiles propres au gouvernement.* Je savais bien ce que je faisais lorsque, général d'armée, je prenais la qualité de membre de l'Institut; j'étais sûr d'être compris, même par le dernier tambour.

« Il ne faut pas, poursuivait Bonaparte, raisonner des siècles de barbarie d'après les temps actuels. Nous sommes trente millions d'hommes réunis par les lumières, la propriété et le commerce : trois ou quatre cent mille militaires ne sont rien auprès de cette masse. Les soldats ne sont d'ailleurs

que les enfants des citoyens. L'armée, c'est la nation. Si l'on considérait le militaire, abstraction faite de tous ces rapports, on se convaincrait qu'il ne connaît point d'autre loi que la force, qu'il rapporte tout à lui, qu'il ne voit que lui; l'homme civil, au contraire, ne voit que le bien général. Le propre du militaire est de tout vouloir despotiquement; celui de l'homme civil est de tout soumettre à la discussion, à la vérité, à la raison. Elles ont leurs prismes divers, prismes souvent trompeurs; cependant la discussion produit la lumière. Je n'hésite donc pas à penser, en fait de prééminence, qu'elle appartient incontestablement au civil. Si l'on distinguait les honneurs en militaires et en civils, on établirait deux ordres, tandis qu'il n'y a qu'une nation. Si l'on ne décernait des honneurs qu'aux militaires, cela serait encore pire, car dès lors la nation ne serait plus rien.» 1802. AN X

C'était avec cette hauteur de raison, avec cette élévation de pensée et d'éloquence, que le premier Consul jetait au milieu des discussions les vives clartés de son génie, et ramenait à son opinion, mûrie par une profonde intelligence de l'histoire et de longues méditations, les opinions contraires, trop souvent faussées par une appréciation incomplète de la situation.

Quelques objections s'élevèrent cependant encore. L'ordre proposé conduisait à l'aristocratie, disaient les adversaires obstinés du projet; les croix et les rubans étaient les hochets du régime monarchique. On n'avait plus de classes : il ne fallait pas tendre à les rétablir.... « Je défie, réplique le premier Consul, qu'on me montre une république, ancienne ou moderne, dans laquelle il n'y ait pas eu de distinctions. On appelle cela des hochets : hé bien, c'est avec des hochets que l'on mène les hommes. Je ne dirais pas cela à une tribune; mais dans un conseil de sages et d'hommes d'État, on doit tout dire. Il y a dans l'homme civilisé un sentiment qui domine tous les autres, c'est celui de l'*honneur;* les Français surtout en ont toujours été esclaves. Les Français ne sont point changés par dix ans de révolution; ils sont ce qu'étaient les Gaulois, fiers et légers. Ce sentiment-là, il lui faut un aliment; il faut aux hommes des distinctions. On peut appeler, si l'on veut, le projet un *ordre :* les mots ne font rien à la chose. Je sais bien que si pour apprécier le projet on se place dans la calotte qui renferme les dix années de la Révolution, on trouvera qu'il ne vaut rien; mais si l'on se place après une révolution, et dans la nécessité où l'on est d'organiser la nation, on pensera différemment. On a tout détruit; il s'agit de recréer. Il y a un gouvernement, des pouvoirs; mais tout le reste de la nation, qu'est-ce? des grains de sable. Nous avons au milieu de nous les anciens privilégiés, unis de principes et d'intérêts, et qui savent bien ce qu'ils veulent. Je peux compter nos ennemis; mais nous, nous sommes épars, sans système, sans réunion, sans contact. Tant que j'y serai, je réponds bien de la République; mais il faut prévoir l'avenir. Si nous voulons fonder quelque chose, il faut

1802. AN X jeter sur le sol de la France quelques masses de granit. Croyez-vous qu'il faille compter sur le peuple? Le peuple crie indifféremment vive le roi! vive la ligue! Il faut donc lui donner une direction, et avoir pour cela des instruments. Il faut des institutions.»

Bonaparte n'est pas seulement ici, dans son style coloré, impérieux, incisif, l'homme d'État d'une raison droite et d'un sens profond : c'est l'homme de la Révolution. Toutes ces institutions, que quelques esprits étroitement exclusifs lui reprochent comme autant d'attentats contre les principes révolutionnaires, qu'est-ce autre chose que la consolidation, l'organisation forte et définitive des grandes conquêtes de la Révolution sur le régime ancien? Le Concordat, avec l'action puissante qu'il donne au pouvoir civil sur la hiérarchie ecclésiastique, ne consomme-t-il pas toute une révolution religieuse au profit des idées nouvelles? Et cette institution de la Légion-d'Honneur, si vite comprise et adoptée par la nation, et si profondément entrée dans nos mœurs qu'elle a résisté depuis lors à tout ce que, pendant quinze ans, on a fait pour l'avilir, n'est-ce pas la consécration la plus heureuse, la plus complète du grand principe de l'égalité démocratique? La Légion-d'Honneur sera le signe visible de la noblesse nouvelle issue de la Révolution, non de cette noblesse attachée au hasard de la naissance, mais de celle que donne le mérite personnel. L'ouragan révolutionnaire a rompu tous les liens qui réunissaient autrefois entre elles les diverses parties de la nation. Elle a tout isolé, tout individualisé. Aux institutions brisées, aux traditions effacées, aux croyances proscrites de l'ancienne monarchie, elle n'a substitué jusqu'ici rien qui ait force de vie. La démagogie déchaînée n'a pu que renverser et détruire; elle n'a su rien relever ni rien fonder. Bonaparte a été frappé de cette dissolution universelle. Il a compris que sur ce terrain balayé par la tempête, son rôle à lui est de réédifier; qu'aux institutions surannées du régime ancien, il est temps de substituer des institutions épurées et retrempées, des institutions en harmonie avec les besoins nouveaux, avec les idées et les existences nouvelles, mais dégagées des exagérations qui avaient caractérisé les fondations éphémères des moments d'effervescence. Il s'est dit qu'après avoir parcouru la carrière ensanglantée où l'avaient entraînée d'aveugles passions et d'aveugles résistances, la Révolution était close; que le temps était venu de consolider le résultat acquis par dix années de luttes, de consacrer par de sages et fortes institutions les conquêtes obtenues, et d'opérer une utile fusion entre le présent et le passé. Également éloigné des étroits préjugés du partisan de la monarchie absolue et des exagérations non moins dangereuses du sectateur de la souveraineté populaire, il voit le vrai là où il est en effet, entre les opinions extrêmes; il ne méconnaît ni ce qu'il pouvait y avoir de bon et d'utile dans le régime détruit, ni ce qu'il y a de grand et de fécond dans quelques uns des princi-

pes proclamés par l'insurrection de 89. Modérateur suprême de la grande cause nationale, son but est de concilier les intérêts, de calmer les passions, d'éteindre les haines, de fondre les partis. Ce que la monarchie de Louis XIV renferme d'éléments d'ordre, de force, de stabilité, il faut le faire revivre, mais le faire revivre au profit de la Révolution et de l'ordre nouveau qui en est issu. Le passé, glorieux aussi, que de stupides démagogues auraient voulu effacer de notre histoire, il faut le tirer enfoui des décombres révolutionnaires, mais seulement dans l'intérêt de la France régénérée, et pour asseoir sur de fortes bases le gouvernement qu'elle a salué de ses acclamations. Bonaparte sait que dans un pays comme le nôtre, où tout remonte aux temps anciens, les mœurs, les habitudes, les lois civiles, les traditions politiques, rien de stable ne peut s'improviser; il sait ce qu'ont duré ces essais d'institutions démocratiques, étrangères au passé de la France, enfantés depuis dix ans au fort de la crise révolutionnaire. Sa haute raison, appuyée sur l'histoire de tous les peuples et de toutes les époques, a compris que chez une nation vieillie, toute institution qui n'a pas ses racines dans le passé reste sans force et sans avenir, et que le premier vent l'arrachera du sol où on l'a jetée. Loin donc d'immoler au profit d'une restauration monarchique la liberté et l'égalité, ces deux principes générateurs de la Révolution, les établissements du gouvernement consulaire, le Concordat, la Légion-d'Honneur, et bientôt après l'organisation de l'instruction publique et la promulgation du Code civil, n'ont pour objet que de changer des abstractions en réalités pratiques, comme ils auront pour résultat de faire pénétrer la Révolution au foyer domestique, en étendant ses applications à tous les détails des relations sociales, à tous les incidents de la vie civile. La Révolution, en un mot, dont jusque là les forces se sont épuisées en luttes stériles pour le bonheur du peuple, ne se consolidera dans nos mœurs et n'aura une influence fructueuse sur l'avenir de la nation, que du jour où elle s'appropriera le passé de la France, et se corporifiera en quelque sorte dans un ensemble fortement lié d'institutions politiques et de lois civiles. Telle est la haute pensée qui préside aux rudes labeurs du premier Consul, pensée que si peu de ses contemporains ont pleinement comprise, et à laquelle, aujourd'hui encore, l'histoire est loin d'avoir complétement rendu justice. Général, consul ou empereur, dans tout ce qu'a fait Bonaparte, on n'a presque jamais voulu voir que les égoïstes inspirations d'une ambition personnelle, comme si une âme telle que la sienne se devait mesurer aux communes proportions des hommes vulgaires! Si plus tard il nous faut juger avec une sévérité méritée le fatal entraînement qui jettera l'Empereur dans des expéditions désastreuses, rendons du moins justice aux grandes vues et aux nobles motifs du magistrat consulaire. Je l'ai déjà dit, et je ne saurais trop le répéter : Bonaparte, général ou consul, voulait être grand parce qu'il fal-

1802 AN X lait un chef à la nation, et qu'il avait vu que lui seul était à la hauteur du rang suprême; il voulait concentrer dans ses mains une autorité forte, parce qu'il avait à surmonter d'opiniâtres résistances, et qu'il lui fallait une dictature contre laquelle ces résistances vinssent se briser. Mais cette autorité absolue qu'il a voulue et qu'il a prise, il ne la fait servir qu'au salut de la France et à l'affermissement des conquêtes de la Révolution. La nation crainte et respectée au-dehors; au-dedans, les dernières agitations révolutionnaires comprimées, les factions anarchiques vigoureusement contenues, l'ordre raffermi, les lois remises en vigueur, la société soustraite, en un mot, à la funeste action des passions individuelles : tels sont, après moins d'une année, les admirables résultats de l'avénement de Bonaparte au pouvoir consulaire. Ambition ou dévouement, le mobile qui a produit d'aussi grandes choses aura toujours droit au respect et à la reconnaissance des hommes; — ou plutôt une pareille ambition n'est elle-même qu'un grand dévouement.

Bonaparte, il l'a dit lui-même, voulait grouper en un seul faisceau les forces éparses de la Révolution; il voulait doter la nation d'institutions organisatrices, afin d'en former une digue impénétrable aux agressions de la phalange ennemie. Quand les partisans du régime déchu et les apôtres des doctrines démagogiques étaient organisés pour l'attaque, il fallait organiser la Révolution pour la défense. C'est ce que ne voyaient pas alors le peu d'hommes restés fidèles au culte de la République sans arrière-pensée d'anarchie : gens plus honnêtes qu'éclairés, qui invoquaient le principe et répudiaient les conséquences. Cette pensée d'organisation nationale, ni le Consul ni l'Empereur ne l'ont entièrement réalisée, sans doute; mais il ne faut pas moins s'incliner devant ce qu'elle a de grand et de salutaire. La Légion-d'Honneur, on l'a vu, y tenait une place éminente, et l'habile rapporteur de la loi devant le Corps Législatif en fit bien ressortir l'esprit et les avantages. « C'était, dit-il, une institution morale, qui ajoutait de la force et de l'activité à ce ressort de l'honneur qui meut si puissamment la nation française. C'était une institution politique qui plaçait dans la société des intermédiaires par lesquels les actes du pouvoir seraient traduits à l'opinion avec fidélité et bienveillance, et par lesquels l'opinion pourrait remonter jusqu'au pouvoir. C'était une institution militaire qui attirerait dans nos armées cette portion de la jeunesse française que peut-être, sans elle, il faudrait disputer à la mollesse, compagne de la grande aisance. Enfin, c'était la création d'une nouvelle monnaie d'une bien autre valeur que celle qui sortait du trésor public; d'une monnaie dont le titre était inaltérable, et dont la mine ne pouvait être épuisée, puisqu'elle résidait dans l'honneur français; d'une monnaie qui pouvait seule être la récompense des actions regardées comme supérieures à toutes les récompenses. »

Malgré ce qu'une pareille loi devait rencontrer de faveur, appuyée comme elle l'était de puissantes considérations politiques, et s'adressant aux plus généreuses sympathies de l'âme humaine, telle était encore la force des préjugés laissés dans les esprits par la période républicaine, et l'antipathie soulevée par tout ce qui semblait ramener aux formes monarchiques, qu'une très forte opposition se prononça dans le Corps Législatif. La loi passa, cependant, mais avec la protestation de cent dix boules noires sur deux cent soixante-seize votants. Comme institution militaire, la Légion-d'Honneur a complétement atteint le but de puissante émulation que son auteur s'en était proposé. Comme moyen d'organisation nationale, elle n'a pas eu jusqu'ici le résultat que s'en promettait Bonaparte; mais c'est un germe fécond qui n'attend pour porter ses derniers fruits que l'action d'une volonté intelligente, digne de compléter la noble pensée du fondateur. 1802. An X.

J'ai parlé de l'instruction publique et du Code civil. Le décret par lequel l'Université fut fondée et l'enseignement réglé dans toutes ses branches est du 1er mai 1802; c'est le 21 mars de l'année suivante que fut promulgué le Code civil, ce monument immortel du génie organisateur de Bonaparte. Une commission, composée du célèbre Tronchet, Bigot de Préameneu et Portalis, avait été chargée, à la fin de l'an VIII, d'élaborer un projet de Code destiné à remplacer l'amas incohérent de lois civiles et coutumières qui composait la jurisprudence du royaume. Moins d'une année avait suffi aux trois savants légistes pour terminer ce travail difficile, sur lequel le gouvernement appela les observations des grands corps de l'État et des différents corps judiciaires. Le projet fut ensuite soumis aux délibérations du conseil d'Etat, sous la présidence de Bonaparte, qui prit une part active aux travaux du conseil. « Il provoquait la discussion, dit un ancien conseiller d'Etat; il la soutenait, la dirigeait, la ranimait. Il parlait sans apprêt, sans embarras, sans prétention, avec la liberté et sur le ton d'une conversation qui s'animait naturellement suivant que l'exigeaient la matière, la contrariété des opinions, et le point de maturité où la discussion était parvenue. Il n'y fut jamais inférieur à aucun membre du conseil; il égala quelquefois les plus habiles d'entre eux par sa facilité à saisir le nœud des questions, par la justesse de ses idées et la force de ses raisonnements; il les surpassa souvent par le tour de ses phrases et l'originalité de ses expressions* ».

Tant de travaux poursuivis avec une infatigable activité pour rendre la paix au pays, l'ordre à la société et la sécurité aux familles; tant de services éclatants dont on recueillait chaque jour les fruits, pénétraient les esprits d'une profonde gratitude pour l'homme à qui l'on devait ces biens, après

* Thibaudeau, *Consulat*, t. II, p. 144.

1802. AN X. lesquels la nation, si cruellement éprouvée, aspirait ardemment. Cette autorité dont le vœu national avait investi l'homme du 18 brumaire, on craignait d'en voir arriver le terme; l'instabilité des pouvoirs révolutionnaires avait produit de si funestes déchirements que l'on redoutait le moment, quelque éloigné qu'il fût encore, où Bonaparte devrait dépouiller la toge consulaire. Il est à croire, ainsi que l'ont dit de nombreux écrivains contemporains, que le premier Consul lui-même désirait voir consolider dans ses mains le pouvoir temporaire qu'il tenait de la Constitution; il est possible aussi que ses amis, prenant une initiative qu'ils savaient conforme à sa pensée secrète, aient préparé de tout leur pouvoir les grands corps de l'État à l'établissement d'une autorité à vie substituée aux chances incertaines d'une magistrature temporaire. Mais ce sont là des causes secondaires d'une élévation que la France entière appelait de ses vœux. Tous les esprits sages, tout ce qui désirait la consolidation du régime nouveau à l'ombre duquel le pays se remettait de ses longues agitations, comprenaient que l'alliance des anciennes formes monarchiques, dont la France n'avait perdu encore ni le souvenir ni l'habitude, avec les institutions nouvelles filles de la Révolution, pouvait seule fermer à jamais les plaies à peine cicatrisées de nos dix années de tourmente, et assurer l'avenir tout à la fois contre les tentatives de la contre-révolution et contre les exagérations de l'esprit révolutionnaire. C'est à cette disposition de l'opinion générale, au milieu de laquelle se perdaient sans retentissement quelques protestations inaperçues, qu'est due la facilité que rencontra la marche rapide du premier Consul vers l'autorité suprême, et non aux sourdes menées de quelques uns de ces dévouements qui ne manquent jamais aux pouvoirs qui grandissent. L'élévation de Bonaparte ne rencontra pas d'opposition sérieuse, parce qu'elle eut pour point d'appui le vœu national, et qu'elle fut commandée par les plus chers intérêts du pays. C'est là le véritable sceau de la légitimité des gouvernements. La prorogation de la magistrature suprême dans les mains du premier Consul était appelée par tous les esprits; ce fut du Tribunat que partit l'initiative. A l'occasion de la communication du traité d'Amiens, le président, Chabot de l'Allier, demanda « qu'il fût donné au premier Consul un gage éclatant de la reconnaissance nationale. » Cette motion, admise à l'unanimité, fut transmise au Sénat conservateur, qui seul pouvait donner la consécration légale à toute mesure dérogeant aux termes de la Constitution consulaire. Le Sénat conservateur, délibérant sur le vœu du Tribunat, rendit, le 6 mai 1802 (18 floréal), un sénatus-consulte portant que *le citoyen Napoléon Bonaparte était réélu premier Consul de la République française pour dix années au-delà du terme de dix ans pour lequel il avait été nommé par la Constitution.* Les considérants que le Sénat inscrivit en tête de cet acte méritent d'être reproduits. « Considérant, y est-il dit, que dans les circonstan-

ces où se trouve la République, il est du devoir du Sénat Conservateur d'employer tous les moyens que la Constitution a mis en son pouvoir pour donner au gouvernement la stabilité, qui seule multiplie les ressources, inspire la confiance au-dehors, établit le crédit au-dedans, rassure les alliés, décourage les ennemis secrets, écarte les fléaux de la guerre, permet de jouir des fruits de la paix, et laisse à la sagesse le temps d'exécuter tout ce qu'elle peut concevoir pour le bonheur d'un peuple libre; considérant de plus que le magistrat suprême qui, après avoir conduit tant de fois les légions républicaines à la victoire, délivré l'Italie, triomphé en Europe, en Afrique, en Asie, et rempli le monde de sa renommée, a préservé la France des horreurs de l'anarchie qui la menaçait, brisé la faux révolutionnaire, dissipé les factions, éteint les discordes civiles et les troubles religieux, ajouté aux bienfaits de la liberté ceux de l'ordre et de la sécurité, hâté les progrès des lumières, consolé l'humanité, et pacifié le continent et les mers, a les plus grands droits à la reconnaissance de ses concitoyens ainsi qu'à l'admiration de la postérité; .... que le Sénat ne peut pas exprimer plus solennellement au premier Consul la reconnaissance de la nation, qu'en lui donnant une preuve éclatante de la confiance qu'il a inspirée au peuple français; .... d'après tous ces motifs, et les suffrages ayant été recueillis au scrutin secret, le Sénat décrète ce qui suit....» 1802 AN X.

Le Sénat en corps porta cet acte aux Tuileries. La réponse du premier Consul est remarquable à plus d'un titre: « Sénateurs, la preuve honorable » d'estime consignée dans votre délibération du 18 sera toujours gravée » dans mon cœur. *Le suffrage du peuple m'a investi de la suprême magistrature.* » *Je ne me croirais pas assuré de sa confiance, si l'acte qui m'y retiendrait n'était* » *encore sanctionné par son suffrage.* Dans les trois années qui viennent de » s'écouler, la fortune a souri à la République; mais la fortune est incon» stante, et combien d'hommes qu'elle avait comblés de ses faveurs ont vécu » trop de quelques années! L'intérêt de ma gloire et celui de mon bonheur » sembleraient avoir marqué le terme de ma vie publique au moment où la » paix du monde est proclamée. Mais la gloire et le bonheur du citoyen » doivent se taire quand l'intérêt de l'État et la bienveillance publique l'ap» pellent. Vous jugez que je dois au peuple un nouveau sacrifice; *je le fe*» *rai, si le vœu du peuple commande ce que votre suffrage autorise.*»

Ce qui frappe surtout dans cette allocution, c'est l'affectation que met le premier Consul à rappeler au Sénat que la magistrature suprême dont lui, Bonaparte, est investi, c'est aux suffrages du peuple qu'il la doit, et que la prolongation d'autorité qui lui est offerte, c'est du vœu du peuple qu'il la veut tenir. Il est aisé de voir qu'en refusant de recevoir directement du Sénat la nouvelle dignité à laquelle on l'appelle, son motif véritable est de ne pas sanctionner la suprématie que cet acte semblait donner dans l'Etat à un

1802. AN X des grands corps délibérants : un corps qui de sa propre autorité aurait pu proroger de dix ans les fonctions consulaires, pouvait par cela même en dépouiller celui qu'il en aurait investi. D'ailleurs, — et ce second motif n'était pas moins puissant, — la démarche du Sénat ne répondait qu'à demi aux vues du premier Consul. Ce qu'il avait voulu, c'était non pas seulement une prorogation d'autorité, mais une autorité à vie. « C'est une bonne chose pour l'extérieur, disait-il. Consul à vie, je suis au niveau des autres souverains; car, au bout du compte, ils ne sont aussi quelque chose qu'à vie. Eux et leurs ministres me respecteront davantage. Il ne faut pas que l'autorité d'un homme placé à la tête de la nation française et qui mène toutes les affaires de l'Europe, soit précaire, ni qu'elle le paraisse. »

En délibérant sur la forme dans laquelle l'arrêté du Sénat serait soumis à la sanction du peuple, le conseil d'Etat trouva moyen de revenir sur les termes restrictifs de cet arrêté. Il fut décidé que la question serait ainsi posée : *Napoléon Bonaparte sera-t-il consul à vie?* Des registres furent ouverts dans toutes les communes de la République, où les citoyens venaient déposer leur vote. Ces registres furent transmis au Sénat, qui en opéra le dépouillement. Sur 3,577,559 votants, 3,568,185 s'étaient prononcés pour le consulat à vie : il n'y avait donc eu que 9,374 opposants. Les mécontents essayèrent de jeter du doute sur la fidélité de ces listes; mais, à défaut d'autre garantie, l'élan et l'enthousiasme que la nation tout entière avait manifestés répondaient suffisamment de l'assentiment universel. Pourquoi supposer la fraude là où elle est inutile?

2 août. (14 thermid.) Les grands corps de l'Etat s'empressèrent d'adhérer au vœu du peuple; le 14 thermidor, le Sénat Conservateur adopta un sénatus-consulte ainsi conçu : « Le peuple français *nomme*, et le Sénat *proclame* Napoléon Bonaparte consul à vie. » — « La nation veut que ma vie tout entière lui soit » consacrée, disait le premier Consul dans sa réponse à la députation solen- » nelle du Sénat; j'obéirai à sa volonté. En me donnant un nouveau gage, » un gage permanent de sa confiance, il m'impose le devoir d'étayer le » système de ses lois sur des institutions prévoyantes. Par mes efforts, par » votre concours, citoyens sénateurs, par le concours de toutes les auto- » rités, par la confiance et la volonté de cet immense peuple, la liberté, » l'égalité, la prospérité de la France seront à l'abri des caprices du sort et » de l'incertitude de l'avenir... »

L'établissement d'un pouvoir à vie apportait une modification essentielle dans la Constitution consulaire; ce fut pour Bonaparte une occasion qu'il saisit avec empressement d'introduire de nouveaux changements dans l'acte constitutionnel, ou plutôt de le remanier dans son ensemble. Le projet présenté au Sénat dès le 4 août, deux jours après la proclamation du consulat à vie, et qui fut adopté sans discussion sous le titre de *Sénatus-consulte orga-*

nique de la Constitution de l'an VIII, détruisait de fond en comble le système développé par l'abbé Sieyès dans l'acte constitutionnel rédigé après brumaire. Les listes de notabilités disparaissaient; à la place de ces listes il y avait des assemblées de canton, lesquelles élisaient sur une liste de six cents citoyens les plus imposés des membres des colléges électoraux d'arrondissement et de département. Les membres des colléges électoraux étaient à vie. Les colléges électoraux d'arrondissement présentaient deux candidats pour chaque place vacante au Tribunat; ceux de département présentaient un même nombre de candidats pour chaque vacance dans le Sénat; enfin, les deux colléges réunis présentaient également deux candidats pour chaque place au Corps Législatif. C'était le premier Consul qui désignait le membre élu. Les trois consuls étaient à vie; le second et le troisième consul étaient nommés par le Sénat, sur la présentation du premier. Le premier Consul avait le droit de désigner son successeur. Le Sénat réglait par des sénatus-consultes organiques dont le gouvernement avait l'initiative, tout ce qui n'avait pas été prévu par la Constitution; il expliquait les articles de la Constitution diversement interprétés. Il pouvait annuler les jugements des tribunaux, lorsque ces jugements étaient attentatoires à la sûreté de l'Etat; il avait le droit de dissoudre le Corps Législatif et le Tribunat, et de suspendre la Constitution dans les départements où éclateraient des troubles graves. Les sénateurs, que la Constitution de l'an VIII déclarait inhabiles à toute fonction publique, pouvaient être consuls, ministres, membres de la Légion-d'Honneur, inspecteurs de l'instruction publique, employés dans les missions à l'intérieur et à l'extérieur. Le nombre des sénateurs ne pouvait pas excéder cent vingt. Le Corps Législatif était composé de trois cents membres, et se renouvelait chaque année par cinquième. Le gouvernement avait le droit de convoquer, d'ajourner et de proroger le Corps Législatif. A dater de l'an XIII, le Tribunat serait réduit à cinquante membres. Le premier Consul avait le droit de faire grâce. 1802. AN X

On suit dans ce nouvel acte constitutionnel le progrès ascendant du rétablissement des institutions monarchiques sous des formes et des dénominations républicaines. Le pouvoir reçoit de nouvelles forces dans son organisation et de nouvelles garanties de stabilité; la première de toutes, l'hérédité, est, autant que possible, suppléée par le droit donné au magistrat suprême de désigner son successeur. Les assemblées délibérantes rentrent, plus complétement encore que sous l'empire de la Constitution précédente, dans la sphère subordonnée qu'elles doivent occuper vis-à-vis du pouvoir exécutif. Enfin, le droit de grâce, attribué au premier Consul, rapproche plus encore que tout le reste le pouvoir électif constitué par la nouvelle Constitution, des formes et de l'esprit de l'ancienne monarchie, dont ce droit sublime était le plus bel attribut. Le pouvoir suprême qui peut re-

1802. AN X. mettre la peine expiatoire à celui qu'a frappé la justice des hommes, devient ainsi le représentant sur terre de cette justice divine qui dispense et tempère au gré de sa sagesse infinie le châtiment et les récompenses.

Ces soins importants n'absorbaient pas tellement la pensée et les heures du premier Consul, qu'il n'eût à donner une partie de son temps à des objets d'administration secondaire. Rien de ce qui touchait à la prospérité intérieure de la France ne lui demeurait étranger. Il visitait en personne les ateliers et les manufactures, distribuait avec une munificence éclairée les récompenses et les encouragements, fondait des prix pour les découvertes utiles, n'oubliait rien, en un mot, pour élever notre industrie nationale au niveau de l'industrie rivale du peuple anglais. Le colonel Sébastiani fut chargé d'une mission dans le Levant, afin d'aplanir les voies au rétablissement de nos relations commerciales avec les possessions du Grand-Seigneur. Les expositions annuelles des produits de l'industrie nationale, dont le gouvernement directorial avait conçu l'idée, furent définitivement réglées à partir de l'an X. De grands travaux d'utilité publique furent ordonnés. Des canaux furent creusés, des routes ouvertes, des ports agrandis ou améliorés; partout les voies de communication se multiplièrent. Une immense activité se manifesta comme par enchantement à l'appel de cette voix puissante, si bien comprise de la France étonnée et reconnaissante. C'est à cette époque que fut entreprise la route du Simplon, ce monument gigantesque d'une époque de prodiges.

Dans le même temps, le premier Consul s'occupait de consolider les avantages extérieurs que les derniers traités assuraient à la France. Un décret du 26 août déclara l'Ile d'Elbe réunie au territoire de la République; 11 septembre. (24 fructidor) un second décret du 11 septembre y réunit définitivement le Piémont. Un mois après, nos troupes occupèrent le duché de Parme, devenu vacant par la mort du vieux duc; c'était à la même époque qu'une armée allait appuyer en Suisse la *médiation* du gouvernement consulaire, et préparer la mise en activité d'une nouvelle constitution fédérative. Enfin, le gouvernement français suivait avec activité, de concert avec les ministres des grandes puissances du Nord, le règlement des affaires de l'Empire et des indemnités que le traité de Lunéville assurait en Allemagne, aux dépens des fiefs ecclésiastiques, à ceux des princes que les derniers arrangements diplomatiques avaient dépouillés de leurs États.

AN XI. Ces signes évidents de la merveilleuse régénération industrielle et commerciale de la France, non moins que les différentes incorporations territoriales explicitement ou tacitement autorisées par les traités de Lunéville et d'Amiens, excitaient l'animosité jalouse de l'Angleterre. En acceptant le traité d'Amiens, l'oligarchie anglaise n'avait entendu accepter qu'une trêve commandée par les circonstances et surtout par la lassitude générale des

esprits. Selon l'expression d'un des orateurs ministériels, ce traité n'était 1802.
qu'une grande expérience, destinée à montrer au peuple anglais que la paix AN XI.
lui était plus onéreuse que ne lui avait été la guerre. La cession de Malte, de cette île qui assurait à la marine anglaise la domination de la Méditerranée, était, de toutes les stipulations du dernier traité, celle dont l'accomplissement coûtait le plus au cabinet de Londres. Après en avoir retardé de jour en jour l'exécution, il finit par demander formellement l'abandon de Malte, en dédommagement des agrandissements de la France, et par déclarer qu'il n'évacuerait pas l'île tant que nous occuperions le Piémont. Les deux cabinets échangèrent pendant une année des notes où l'aigreur du fond, surtout du côté de l'Angleterre, se déguisait à peine sous les ménagements de la forme. Moins réservée que la diplomatie, la presse anglaise exhalait sans contrainte les sentiments haineux que le parti tory avait conservés à l'égard de la France, et de sa Révolution, et de l'homme qui maintenant les représentait l'une et l'autre. Dans cette ignoble arène ouverte chaque jour aux plus plates, aux plus dégoûtantes invectives, certaines feuilles rédigées par des Français réfugiés se distinguaient surtout par le cynisme de leurs injures et l'audace effrontée de leurs calomnies. Le premier Consul avait eu vain à plusieurs reprises fait adresser d'énergiques réclamations au cabinet de Londres; le ministère, qui favorisait, s'il ne la soudoyait pas, cette guerre de libellistes qui disposait les esprits à la reprise des hostilités, se retranchait derrière la liberté de la presse, à laquelle, disait-il, aucun ministre anglais n'oserait porter atteinte. A ces provocations passionnées d'une partie de la presse anglaise, le *Moniteur*, organe direct du gouvernement consulaire, opposait de temps à autre un langage dont la fermeté allait parfois jusqu'à la menace, mais sans jamais sortir des limites de cette dignité que commande le respect de soi-même, à défaut du respect des autres. « Le peuple français n'ignore pas, disait le journal officiel, qu'il existe une grande masse de jalousie, et que long-temps on fomentera contre lui des dissensions intestines ou étrangères; aussi demeure-t-il constamment dans cette attitude que les Athéniens ont donnée à Minerve, *le casque en tête et la lance* 1803.
en arrêt... » Ce fut vers cette époque que le premier Consul eut avec l'am- février.
bassadeur anglais, lord Withworth, une conversation devenue fameuse, que les publicistes anglais, intéressés à colorer de prétextes plus ou moins plausibles les véritables causes d'une rupture que l'Angleterre seule avait provoquée, ont présentée comme ayant puissamment contribué à hâter les événements. En cette occasion, de même qu'en plusieurs autres, Bonaparte avait voulu sortir des habitudes dilatoires de la diplomatie, et s'expliquer franchement, en quelque sorte d'homme à homme, sur les différends qui continuaient de s'opposer au complet rétablissement de la bonne harmonie. Son langage, dans cette conférence mémorable, fut constamment



1803
AN XI

digne, plein de mesure et même de cordialité; il s'exprima avec autant de loyauté que de franchise sur les griefs réciproques des deux gouvernements, et mit l'Angleterre complétement à même de sortir des voies hostiles où elle s'était engagée, si réellement elle avait voulu la paix. Mais le cabinet de Londres était loin de partager ces dispositions conciliatrices; depuis longtemps la reprise de la guerre y était résolue, et on n'y attendait pour éclater qu'une occasion favorable. Lord Withworth écouta le premier Consul avec une froideur respectueuse, et ne sortit pas lui-même, dans ses répliques, des généralités insignifiantes. Bonaparte vit l'inutilité de sa démarche; quelques jours après, à l'ouverture de la session du Corps Législatif, il ne dissimula pas l'état précaire de la paix, tout en évitant avec soin toute expression de nature à faire accuser la France d'avoir provoqué la reprise de la guerre. « Le gouvernement, disait ce message, garantit à la nation la paix du continent, et il lui est permis d'espérer la continuation de la paix maritime. Cette paix est le besoin et la volonté de tous les peuples; pour la conserver, le gouvernement fera tout ce qui est compatible avec l'honneur national, essentiellement lié à la stricte exécution des traités. »

11 février. (3 ventôse.)

Passant aux dispositions de l'Angleterre à notre égard, le message du premier Consul s'exprimait ainsi : « En Angleterre, deux partis se disputent le pouvoir. L'un a conclu la paix et paraît décidé à la maintenir; l'autre a juré à la France une haine implacable. De là cette fluctuation dans les opinions et dans les conseils, et cette attitude à la fois pacifique et menaçante. Tant que durera cette lutte des partis, il est des mesures que la prudence commande au gouvernement. Cinq cent mille hommes doivent être et seront prêts à défendre la République et à la venger. Etrange nécessité que de misérables passions imposent à deux nations qu'un même intérêt et une égale volonté attachent à la paix! Quel que soit à Londres le succès de l'intrigue, elle n'entraînera point d'autres peuples dans des ligues nouvelles; et le gouvernement le dit avec un juste orgueil, seule, l'Angleterre ne saurait aujourd'hui lutter contre la France... »

Le ministère britannique travaillait sans relâche, par son or et ses négociations secrètes, à démentir ces paroles du gouvernement français : *l'Angleterre n'entraînera point d'autres peuples dans des ligues nouvelles.* Un mois après le message du premier Consul, il y répondit par le discours qu'à l'ouverture du parlement le ministère met dans la bouche du souverain. « Sa Majesté, faisait-on dire à Georges III, croit nécessaire d'informer la chambre des Communes que de grands préparatifs militaires se faisant dans les ports de France et de Hollande, elle a jugé convenable d'adopter de nouvelles mesures de précaution pour la sûreté de ses États. Quoique les préparatifs dont il s'agit soient présentés comme ayant pour but des expéditions coloniales, comme il existe actuellement entre Sa Majesté et le

gouvernement français des discussions d'une grande importance dont le résultat demeure incertain, Sa Majesté s'est déterminée à faire cette communication à ses fidèles communes, bien persuadée que quoiqu'elles partagent sa pressante et infatigable sollicitude pour la continuation de la paix, elle peut néanmoins se reposer avec une parfaite confiance sur leur esprit public et leur libéralité, et compter qu'elles la mettront en état d'employer toutes les mesures que les circonstances paraîtront exiger pour l'honneur et les intérêts essentiels de son peuple. » 1803. AN XI.

Ce manifeste, où les intentions du cabinet étaient annoncées aussi clairement que le permettent les formes habituelles de ces sortes de communications parlementaires, jeta le premier Consul dans un étonnement mêlé de colère : il était loin de s'attendre à une aussi prompte rupture. S'abandonnant à la fougue impétueuse de son caractère, il apostropha vivement lord Withworth aux Tuileries, en plein cercle diplomatique. — « Vous êtes décidés à la guerre? lui dit-il. Nous l'avons déjà faite pendant quinze ans; vous voulez la faire pendant quinze années encore, et vous m'y forcez. Vous voulez la guerre; mais si vous êtes les premiers à tirer l'épée, je serai le dernier à la remettre au fourreau. Vous ne respectez pas les traités; il faudra les couvrir d'un crêpe funèbre... » Et s'animant par degrés, il ajouta avec une violence toujours croissante : « Pourquoi des armements? contre qui des mesures de précaution? je n'ai pas un seul vaisseau de ligne dans les ports de France. Mais si vous voulez armer, j'armerai aussi; si vous voulez vous battre, je me battrai. Vous pouvez peut-être tuer la France, mais jamais l'intimider... Malheur à ceux qui ne respectent pas les traités! Ils en seront responsables à l'Europe entière... Malheur à ceux qui ne respectent pas les traités! »

Les habitudes froides de l'ambassadeur anglais se révoltaient contre ces vives sorties où le premier Consul épanchait son indignation; accoutumé aux formes compassées de la diplomatie, il lui semblait étrange d'entendre ainsi jeter à la face de l'Angleterre, en présence de toute l'Europe, ces accusations de déloyauté que son gouvernement n'a que trop justifiées! Deux mois après, lord Withworth quitta Paris; ces deux mois s'étaient consumés en inutiles tentatives de conciliation entre les exigences du cabinet anglais et la juste fermeté avec laquelle le premier Consul rejetait des prétentions inadmissibles. L'ambassadeur anglais avait demandé, dans un impérieux *ultimatum*, l'occupation de Malte par les troupes anglaises pendant dix ans, la cession en toute propriété de l'île de Lampedouse, et l'évacuation de la Hollande par les troupes françaises. Bonaparte, on l'a vu, ne cherchait pas à dissimuler en public les sentiments que faisait naître en lui la conduite de l'Angleterre : il avait au fond de l'âme contre le gouvernement anglais une haine instinctive, que l'intérêt de la France et le besoin de la paix avaient 13 mai. (25 floréal.)



1803. AN XI un moment dominée, mais qui se réveillait maintenant, plus profonde, plus implacable que jamais. — « Les Anglais veulent nous forcer à sauter le fossé, disait-il; nous le sauterons. Ils pourront prendre quelques frégates, quelques colonies; mais je porterai la terreur dans Londres, et je leur prédis qu'ils pleureront la fin de cette guerre avec des larmes de sang. Depuis deux mois j'ai souffert toutes les insolences de l'Angleterre. J'ai voulu leur laisser combler la mesure de leurs torts; ils ont pris cela pour de la faiblesse. Ils ont cru que je craignais la guerre, que je la redoutais pour mon autorité : j'aurai deux millions d'hommes s'il le faut Le résultat de la première guerre a été d'agrandir la France de la Belgique et du Piémont; le résultat de celle-ci sera d'asseoir encore plus solidement notre système fédératif. Le lien de deux grandes nations ne peut être que la justice et l'observation des traités. Celle envers qui on les viole ne peut pas, ne doit pas le souffrir, sous peine de se dégrader. Une fois qu'elle a commencé à dériver, elle est dans la dépendance. Un peu plus tôt, un peu plus tard, nous devions avoir la guerre : il vaut mieux l'avoir aujourd'hui, que notre commerce maritime n'est pas encore rétabli. »

Le jour même du départ de lord Withworth, le premier Consul fit donner communication au conseil d'État, au Corps Législatif, au Tribunat et au Sénat Conservateur, d'une note renfermant le résumé fidèle des négociations qui avaient précédé le rappel de l'ambassadeur anglais. La fermeté du gouvernement fut vivement approuvée, et une adhésion générale fut assurée à toutes les mesures qui seraient jugées nécessaires. De nobles paroles retentirent à la tribune du Corps Législatif. « Si les Anglais osent nous combattre, s'écria Fontanes, hé bien, la France est prête à se couvrir encore » de ces armes qui ont vaincu l'Europe. Ce n'est point la France qui déclarera la guerre; mais elle l'acceptera sans crainte, et saura la soutenir avec » énergie. Notre patrie est devenue le centre de l'Europe civilisée. L'Angleterre ne dira plus qu'elle défend les principes conservateurs de la société » menacée dans ses fondements; c'est nous qui pourrons tenir ce langage si » la guerre se rallume. C'est nous qui vengerons alors les droits des peuples » et la cause de l'humanité, en repoussant l'injuste attaque d'une nation qui » négocie pour tromper, qui demande la paix pour recommencer la guerre, » qui ne signe des traités que pour les rompre. Si le signal est une fois » donné, la France se ralliera d'un mouvement unanime autour du héros » qu'elle admire... » — « Les ministres anglais, dit un autre orateur, ont » sans cessé répété qu'ils ne faisaient la guerre que pour repousser ces opinions dangereuses qui, du sein de la France, comme d'un volcan toujours enflammé, se répandaient dans toute l'Europe, et menaçaient les » lois, les religions, les gouvernements. Un homme s'élève à qui sont confiées les destinées de la France : tout change aussitôt. Les bases antiques

« et sacrées des lois des nations sont respectées, la religion est rétablie. 1803.
« C'est alors contre l'auteur de tant de biens que sont dirigés tous les re- AN XI.
« proches; et sans être arrêté par une si étrange inconséquence, on accuse
« celui qui, en sauvant la France, sauva l'Europe entière de cet embrase-
« ment général qu'on voulait éteindre par la force des armes! »

Aucune notification, aucune déclaration officielle de l'Angleterre n'avait suivi le rappel de lord Withworth; mais déjà la guerre existait de fait. Par une outrageuse violation de tous les usages suivis entre les nations civilisées, le cabinet anglais avait fait mettre immédiatement l'embargo sur tous les bâtiments français et bataves qui se trouvaient, sur la foi des traités, dans les ports de l'Angleterre, et des escadres étaient parties pour se répandre dans toutes les mers du globe à la poursuite des vaisseaux appartenant au commerce français. Douze cents bâtiments avec leurs équipages furent ainsi amenés captifs dans les ports de la Grande-Bretagne. Par une représaille que ne motivaient que trop ces mesures iniques de notre implacable ennemie, le premier Consul ordonna que tous les sujets mâles du roi d'Angleterre qui se trouvaient en France seraient regardés comme prisonniers, jusqu'à ce qu'ils fussent échangés contre les Français arrêtés et faits prisonniers par le gouvernement britannique avant qu'il y eût déclaration de guerre. Cet arrêté, rigoureux à ne voir que les individus, mais juste et légitime au point de vue politique, ne s'étendait pas, ainsi qu'on l'a dit, à tous les Anglais sans distinction d'âge ni de sexe; il frappait seulement les hommes âgés de dix-huit à soixante ans.

13 mai.

22 mai.

Cette brusque rupture d'une paix qui avait duré quatorze mois à peine prenait la France presque au dépourvu de dispositions militaires. L'immense activité du premier Consul, secondée par l'enthousiasme universel, suffit à tout ce qu'exigeait l'urgence de la situation. Les régiments furent réorganisés; la conscription en remplit les cadres. D'immenses travaux de défense commencés sur nos propres côtes, et que la paix avait interrompus ou ralentis, furent repris avec une nouvelle activité; en peu de mois, l'immense littoral qui s'étend, sur la mer du Nord, la Manche, l'Océan, la Méditerranée et la mer Adriatique, depuis l'embouchure de l'Elbe jusqu'aux bouches du Pô, fut, à la seule exception des havres du Portugal, fermé à la marine anglaise. Le gouvernement consulaire ordonnait en même temps la formation d'une *grande armée* partagée en six corps, établis dans autant de camps placés à Bayonne, à Saint-Malo, à Compiègne, à Saint-Omer, à Gand et en Hollande. Un mouvement immense se déploya dans nos chantiers maritimes; des levées d'ouvriers eurent lieu en Belgique et en Hollande pour en activer les travaux. En même temps le commerce anglais fut frappé de mesures prohibitives. Il fut interdit sous peine de confiscation de recevoir dans un port français ou dépendant de la

1803. France ni denrées provenant des colonies anglaises, ni marchandises venant
AN XI. d'Angleterre. C'était le premier essai du système que Napoléon devait étendre quelques années plus tard à tout le continent européen.

Nos troupes eurent ordre de reprendre en Italie les positions que nous y occupions avant la paix, et que nous avions loyalement évacuées conformément aux stipulations du traité d'Amiens. Gouvion Saint-Cyr, avec quinze
14 juin. mille hommes, rentra sur le territoire napolitain, et se remit en possession de Tarente, d'Otrante et de Brindisi. La Toscane fut militairement occupée, et l'embargo mis sur les bâtiments de commerce anglais qui se trouvaient dans le port de Livourne. Déjà un premier mouvement militaire avait eu lieu dans le Nord. Quatorze mille hommes, commandés par le général Mortier, étaient entrés le 26 mai (6 prairial) dans l'électorat de Hanovre, possession héréditaire du roi d'Angleterre, avaient poussé devant eux une armée anglaise de plus de vingt mille hommes, et l'avaient réduite, après quelques engagements insignifiants, à mettre bas les armes (3 juin). Le gouvernement de George III, séparant la cause de l'électeur de Hanovre de celle du roi d'Angleterre, refusa d'échanger contre cette armée prisonnière les prisonniers maritimes faits par les escadres britanniques depuis la reprise inopinée des hostilités.

Dans cette guerre acharnée déclarée par le gouvernement anglais à la France et à la Révolution, toute arme lui était bonne. Au temps de la Convention et du Directoire, le cabinet de Pitt avait soudoyé la guerre civile en même temps que la Coalition ; maintenant que la Révolution s'était incarnée dans un seul homme, il soudoyait l'assassinat. Immédiatement après la rupture, Pitt avait repris des mains d'Addington le timon des affaires. La cause des Bourbons exilés n'avait jamais été pour l'Angleterre qu'un prétexte et un moyen, — elle l'avait bien prouvé lors des transactions qui avaient préparé la suspension d'armes décorée du titre de paix d'Amiens ; — mais en ce moment où il convenait de nouveau aux intérêts britanniques de susciter à la France et à son gouvernement le plus grand nombre possible d'ennemis et d'embarras, les restes de l'émigration épars en Allemagne et en Angleterre devenaient une ressource que Pitt n'eut garde de négliger. Une vaste conjuration s'ourdit à Londres, conspiration dans laquelle le cabinet ne rougit pas de descendre à un rôle dégradant, par les mesures dont il prit l'initiative et par celles auxquelles il s'associa. De nouveaux ferments d'agitation devaient être jetés en France dans les provinces de l'Ouest, en même temps qu'à Paris on se flattait de renouer avec plus de succès le complot du 3 nivôse contre la vie du premier Consul. Un prince de la famille exilée, le duc de Berry, irait en Bretagne se mettre à la tête des insurgés, pendant qu'un autre Bourbon se tiendrait prêt à agir sur le Rhin avec un fort parti d'émigrés, et que le comte d'Artois, qui n'avait pas cessé de résider en An-

gleterre, attendrait le résultat des événements qui suivraient la mort de Bonaparte pour venir donner un chef et de la consistance au parti royaliste. Tous les fils de ce vaste réseau d'intrigues aboutissaient dans les mains du premier ministre; l'or de la trésorerie en soldait tous les agents et en activait tous les ressorts, depuis l'obscur libelliste et le ténébreux machinateur qui préparaient les coups, jusqu'au bras passif que l'on armerait du poignard. Un des journaux français rédigés à Londres publiait la traduction du fameux pamphlet *Tuer n'est pas assassiner*, composé sous le protectorat de Cromwell par les partisans de la famille des Stuarts, et ajoutait comme commentaire cette maxime où se révéle toute la pensée des fanatiques de l'émigration : *Necesse est unum mori pro populo.* Deux agents diplomatiques du ministère anglais, Drake et Spencer Smith, le premier résidant près de la cour de Bavière, le second près de l'électeur de Wurtemberg, ne craignirent pas de prostituer l'honorable caractère de leurs fonctions publiques en se faisant les instigateurs directs de complots dirigés contre le chef du gouvernement français, en se mettant en correspondance avec un vil ramassis d'espions et d'intrigants, en prodiguant l'or et les incitations à des assassins; et le cabinet de Pitt, qui avait nié d'abord ce rôle infâme attribué à ses agents, pressé par l'évidence de preuves accusatrices que le gouvernement français avait réunies et qu'il avait portées à la connaissance du corps diplomatique, poussa le cynisme jusqu'à défendre en plein parlement la conduite de Drake et de Spencer Smith, et à présenter comme le droit et le devoir de tout gouvernement sage de fomenter les germes de sédition qui peuvent exister dans les pays avec lesquels il est en guerre, et de porter *par tous les moyens* aide et protection aux mécontents. Depuis long-temps, personne ne l'ignorait, ces préceptes d'un abominable machiavélisme servaient de règle au gouvernement anglais; mais c'était la première fois que les ministres d'une grande nation osaient proclamer à la face du monde civilisé cette théorie éhontée d'un nouveau droit public.

1803.
AN XI.

Deux réfugiés français étaient à Londres l'âme d'un complot plus sérieux contre les jours du premier Consul, Pichegru et George Cadoudal. Pichegru, échappé de Cayenne, où l'avait déporté le 18 fructidor, s'était mis depuis lors à la solde de l'Angleterre; George, ainsi qu'on l'a vu, avait repoussé l'amnistie que lui offrait Bonaparte, et, proscrit volontaire, avait mieux aimé venir conspirer à Londres que de reconnaître un gouvernement détesté. Confiant dans l'intrépidité de ses fidèles Bretons, George croyait inutile de chercher d'autres auxillaires; mais Pichegru, appréciant avec plus de sang-froid l'état des choses, regardait la réussite comme impossible si leur plan n'était pas secondé par un homme influent sur l'opinion et sur l'armée. Ses regards se portèrent promptement sur le général Moreau. Rentré dans la vie civile après cette belle campagne d'Allemagne qu'avait

1803 si brillamment couronnée la victoire de Hohenlinden, l'homme privé avait
AN XI. retrouvé là toutes les faiblesses de son caractère. De tout temps une sorte de rivalité avait existé entre lui et Bonaparte. Loin d'effacer ce sentiment indigne de deux hommes faits pour une estime mutuelle, la dernière campagne l'avait encore augmenté; et la femme du général Moreau, que de puériles rivalités féminines éloignaient de madame Bonaparte, y avait ajouté sans peine l'animosité de ses propres ressentiments. Instruit de ces dispositions, Pichegru y vit un gage de réussite pour les projets de la conspiration. D'adroits affidés vinrent d'Angleterre à Paris vers l'époque où lord Withworth fut rappelé à Londres, et s'assurèrent en effet de la participation active du général Moreau à ce que pourrait entreprendre son ancien collègue contre l'autorité de Bonaparte. Les agents de Pichegru avaient évité de dévoiler complétement le caractère royaliste de la conjuration; et Moreau, cet homme qui n'avait pas osé se mettre à la tête du mouvement si glorieusement accompli au 18 brumaire, aveuglé par les fumées de l'amour-propre et par les folles incitations de la haine, s'était jeté à l'étourdie dans une entreprise dont il n'avait calculé ni les chances ni les résultats.

Les choses ainsi préparées, les meneurs de Londres songèrent à brusquer l'entreprise. George s'embarqua le premier avec une trentaine de chouans
21 août. attachés à sa fortune. Un bâtiment de la marine royale les transporta sur la
3 fructidor. côte de France, entre Tréport et Dieppe, sur un point fréquenté par les seuls contrebandiers; une suite d'étapes avait été disposée jusqu'à Paris. Quatre mois s'écoulèrent, pendant lesquels George s'occupa sans relâche à
AN XII réunir autour de lui le plus grand nombre possible de ses anciens compa-
Décembre. gnons d'armes vendéens. D'autres débarquements eurent lieu en frimaire; Pichegru, accompagné des frères Polignac et de plusieurs officiers du comte
1804. d'Artois, débarqua le dernier vers la fin de nivôse. La police de Paris
15 janvier. n'avait eu que de vagues indices sur ce dangereux rassemblement. Le 25 ni-
25 nivôse. vôse, le jour même où la dernière cohorte des conspirateurs touchait le sol de la France, le gouvernement disait au Corps Législatif: « Le gouvernement britannique tentera de jeter, peut-être a-t-il déjà jeté sur nos côtes, quelques uns de ces monstres qu'il a nourris pendant la paix pour déchirer le sol qui les a vus naître. »

A peine arrivé à Paris, Pichegru s'abouche avec Moreau. Ici commencent à se produire les difficultés qui devaient naître du défaut d'accord réel entre les conjurés. Moreau n'avait entendu ni servir d'instrument à d'autres ambitions que la sienne, ni travailler pour le retour de la famille exilée: républicain de conviction, il voulait bien aider à renverser du pouvoir un homme dans lequel son amour-propre blessé voyait la destruction de la liberté républicaine; mais il acceptait des auxiliaires et ne voulait pas de supérieur. « Je ne puis me mettre à la tête d'aucun mouvement pour les Bourbons, disait-il.

Un pareil essai ne réussirait pas. Si Pichegru fait agir dans un autre sens (et dans ce cas je lui ai dit qu'il faudrait que les consuls et le gouverneur de Paris disparussent), je crois avoir un parti assez fort dans le Sénat pour obtenir l'autorité ; je m'en servirai aussitôt pour mettre tout le monde à couvert, en suite de quoi l'opinion dictera ce qu'il conviendra de faire. » 1804. AN XII.

Jusqu'à la fin de janvier, la police ignora quels chefs conduisaient la conspiration dont on soupçonnait l'existence, tant les mesures avaient été bien prises et le secret bien gardé. L'arrestation fortuite de quelques complices inférieurs vint enfin mettre sur la voie. Il y eut des révélations de faites. La présence à Paris de Pichegru et de George fut dévoilée, ainsi que la complicité de Moreau. Cette dernière circonstance frappa le premier Consul de stupéfaction ; d'abord il refusa d'y croire. Moreau, le républicain rigide, complice d'une conspiration royaliste ! — « Le seul homme qui pût me donner des inquiétudes, le seul qui pût avoir des chances contre moi, s'écria-t-il, se perdre si maladroitement ! J'ai une étoile ! » Mais les révélations étaient si précises et les indications si positives, qu'il fallut bien se rendre à l'évidence : Moreau fut arrêté. La police avait redoublé de vigilance ; ni Pichegru ni George ne purent échapper long-temps à la rigueur de ses recherches. Le premier fut découvert le 27 février, le second le 9 mars. Tous deux furent renfermés au Temple, où Moreau les avait précédés. 15 février.

Cette étrange affaire, déjà si chargée de circonstances imprévues, va se compliquer de tragiques incidents. On sait que le cabinet anglais avait enjoint aux émigrés non rentrés en France de se réunir sur le Rhin ; cet ordre, parti du conseil privé vers le milieu du mois de janvier, avait été ponctuellement exécuté. Le prince de Condé avait fait appel dans une circulaire à ses anciens compagnons d'armes, et la rive droite du fleuve voyait se grossir chaque jour ce rassemblement des derniers champions de la royauté exilée. Le fils même du prince de Condé, Henri de Bourbon, duc d'Enghien, était au milieu d'eux ; il avait fixé sa résidence provisoire au château d'Ettenheim, à quatre lieues de la rive du fleuve, sur le territoire badois. Bonaparte, en apprenant ce rassemblement, fut saisi d'un mouvement de colère. — « Suis-je donc un chien qu'on peut assommer dans la rue, s'écria-t-il, tandis que mes meurtriers seront des êtres sacrés ! On m'attaque corps à corps : eh bien, je rendrai guerre pour guerre ! » Les révélations de quelques uns des complices déjà saisis de la conspiration avaient signalé la présence à Paris, dans quelques secrets conciliabules, d'un être mystérieux auquel chacun témoignait une respectueuse déférence. — Ce personnage n'était autre que le général Pichegru, dont on ignorait encore à cette époque (au milieu de janvier) le passage en France ; mais les soupçons, dans le premier moment, s'étaient portés plus haut. On crut qu'il s'agissait d'un des princes de la famille proscrite. Cependant le comte de

1804. Lille et le duc d'Angoulême étaient à Varsovie; le comte d'Artois, le duc de AN XII. Berry et le duc d'Orléans étaient à Londres, ainsi que les princes de Condé et de Bourbon. Nul de ceux-là ne pouvait donc être le personnage mystérieux des conciliabules de Paris. Le duc d'Enghien seul, de sa résidence sur le Rhin, était à même d'entrer en France et de tromper la surveillance dont il était l'objet. On savait d'ailleurs avec certitude que plusieurs fois il était venu à Strasbourg, et qu'il s'y était même hasardé au théâtre. En fallait-il davantage pour lever tous les doutes dans un esprit déjà prévenu? Un ordre parti du cabinet du premier Consul enjoint aux autorités du Bas-Rhin de faire enlever inopinément le prince sur le territoire badois, et de l'envoyer à Paris sans une minute de retard. A peine reçu, cet ordre est exécuté. Le 16 mars, sept jours après l'arrestation de George Cadoudal, le duc d'Enghien est saisi à Ettenheim; le 20 au soir il arrivait au château de Vincennes. Une commission militaire s'assembla dans la nuit même, le prince
21 mars. fut jugé sans désemparer, condamné à mort, et fusillé le 21 au petit jour
(30 ventôse) dans les fossés du château.

Cet acte rigoureux auquel le premier Consul fut entraîné par un fatal enchaînement de circonstances, et surtout la précipitation apportée dans le jugement de l'infortuné prince et dans son exécution, ont attiré sur la tête de Bonaparte les malédictions de tous les écrivains royalistes. Cette triste fin de l'héritier d'un nom illustre est à jamais déplorable, sans doute; d'autant plus déplorable, que le duc d'Enghien fut mis à mort pour un fait dont il était innocent: mais à côté de cette complicité injustement attribuée au prince dans la conspiration royaliste, il y avait sa participation au plan général dont cette conspiration n'était qu'une branche. La situation du prince, chef avoué des derniers Français encore armés contre leur patrie après l'amnistie accordée un an auparavant aux émigrés, si elle ne justifie pas la mesure violente dont il fut la victime, explique au moins le sentiment de colère qui l'inspira. Dépositaire des destinées de la France, qui maintenant se reposait sur lui de son repos et de son avenir, Bonaparte se voyait incessamment en butte aux poignards des meurtriers ameutés contre lui par une famille que la France avait renversée du trône et rejetée de son sein: c'était une guerre à mort qu'on lui déclarait, guerre d'embûches et d'assassins qui justifiait d'avance à ses yeux toutes les représailles auxquelles il serait poussé. La mort du duc d'Enghien fut une de ces fatales représailles. Encore ne faut-il pas oublier qu'au moment où elle fut ordonnée, de nombreux indices semblaient impliquer directement le prince dans les machinations ténébreuses qui avaient pour objet l'assassinat du chef du gouvernement français. Bonaparte, par cette mesure terrible, voulut renvoyer aux Bourbons la terreur dont on cherchait à l'entourer. De maladroits apologistes ont cru servir la mémoire de Napoléon en rejetant

sur les agents intermédiaires la responsabilité de ce sanglant événement, comme si, dans un pareil acte, une autre volonté eût osé se substituer à la volonté suprême du premier Consul! Supérieur à ces petits calculs d'esprits méticuleux, Bonaparte assuma dès le premier moment et a réclamé jusqu'au dernier jour de sa vie la responsabilité tout entière d'un acte dont il avait prévu toutes les conséquences. Le lendemain même de l'exécution, il disait au milieu de son conseil d'Etat, où s'étaient élevées quelques voix improbatrices: « Vous parlez des jugements de l'opinion publique. Ces jugements, je les respecterai quand ils seront légitimes; mais » l'opinion publique a des caprices qu'il faut savoir mépriser. C'est au gouvernement et à ceux qui en font partie à l'éclairer et non à la suivre dans » ses écarts. J'aurais pu faire exécuter publiquement le duc d'Enghien; si » je ne l'ai pas fait, ce n'est point par crainte, c'est pour ne pas donner occasion aux partisans secrets de cette famille d'éclater et de se perdre. Ils » sont tranquilles; c'est tout ce que je leur demande. Je ne veux point poursuivre les regrets au fond des cœurs. On ne me fera point revenir aux » proscriptions en masse. Ceux qui affectent de le craindre ne le croient » pas: mais malheur à ceux qui se rendront individuellement coupables! Ils » seront sévèrement punis. » Et dix-sept ans plus tard, à son lit de mort, sur le funèbre rocher de Sainte-Hélène, à cet instant suprême où une voix supérieure à la voix des passions terrestres évoque au tribunal de la conscience épurée le bien et le mal qui ont marqué la vie, Napoléon dictait ces paroles mémorables inscrites dans son testament: « J'ai fait arrêter et juger le duc d'Enghien, parce que cela était nécessaire à la sûreté, à l'intérêt et à l'honneur du peuple français, lorsque le comte d'Artois entretenait, de son aveu, soixante assassins à Paris; dans une semblable circonstance, j'agirais encore de même. »

1804.
AN XII.

Tous les agents que la conspiration avait réunis à Paris étaient tombés successivement aux mains de la police; l'instruction avançait rapidement, et bientôt le tribunal allait s'ouvrir. Pichegru vit le sort inévitable qui l'attendait; son âme se révolta contre la honte du supplice. Il prévint par une mort volontaire la mort ignominieuse à laquelle le condamnait son crime. Le 6 avril au matin, les gardiens du Temple, entrant dans la chambre du prisonnier, le trouvèrent sans vie: il s'était étranglé avec sa propre cravate, dans le nœud de laquelle était passé un bâton formant tourniquet. Deux mois après ce suicide, sur lequel des voix passionnées ont vainement cherché à jeter des doutes, George et ses complices vinrent s'asseoir aux bancs des accusés. Moreau était parmi eux, encore entouré d'un reste d'intérêt public attaché au souvenir des beaux faits d'armes de sa carrière militaire. L'arrêt fut prononcé le 10 juin (21 prairial). George et dix-neuf de ses co-accusés furent condamnés à mort, quatre à des peines correction-

1804. AN XII. nelles, vingt et un furent renvoyés absous. Moreau, déclaré coupable à la majorité de neuf voix contre trois, ne fut cependant condamné qu'à deux années de détention, qui furent échangées, à la sollicitation de sa femme, contre un exil au-delà des mers. Bonaparte fit grâce de la vie à neuf des condamnés, au nombre desquels était Armand de Polignac; George et dix de ses compagnons montèrent à l'échafaud.

Cet inévitable dénoûment d'une conspiration non moins insensée que criminelle avait été précédé d'une grande révolution politique. Le premier Consul venait d'échanger sa toge consulaire contre le diadème impérial. Chaque tentative des ennemis que lui suscitaient les factions comprimées avait pour résultat de consolider dans ses mains le pouvoir dont l'avait investi la reconnaissance nationale. Le nouveau danger que venait de courir l'homme sur qui reposaient les destinées de la France faisait sentir plus vivement combien cet homme était nécessaire; on comprenait chaque jour davantage que c'était dans la stabilité du pouvoir qu'il fallait chercher pour l'avenir les plus sûres garanties d'ordre et de sécurité, et que le moyen le plus efficace de prévenir les conspirations était d'assurer

27 mars. (6 germinal.) l'existence du gouvernement au-delà de la vie de son chef. Le 6 germinal, dix-sept jours après l'arrestation de George et six jours après l'exécution du duc d'Enghien, le Sénat présenta au premier Consul, en réponse à une communication relative aux complots dont on venait de saisir les fils principaux, une adresse où était exprimé ce sentiment que partageait la France entière. « Vous fondez une ère nouvelle, mais vous devez l'éterniser, y était-il dit; l'éclat n'est rien sans la durée. Nous ne saurions douter que cette grande idée ne vous ait occupé, car votre génie créateur embrasse tout et n'oublie rien. Mais ne différez point. Vous êtes pressé par le temps, par les événements, par les conspirateurs, par les ambitieux; vous l'êtes, dans un autre sens, par une inquiétude qui agite les Français. Vous pouvez enchaîner le temps, maîtriser les événements, désarmer les ambitieux, tranquilliser la France entière, en lui donnant des institutions qui cimentent votre édifice, et qui prolongent pour les enfants ce que vous fîtes pour les pères. Grand homme, achevez votre ouvrage en le rendant immortel comme votre gloire! Vous nous avez tirés du chaos du passé, vous nous faites bénir les bienfaits du présent: garantissez-nous l'avenir! »

L'hérédité du pouvoir est clairement indiquée dans chaque ligne de cette adresse; mais le mot n'y est pas prononcé: il semble que tout en cédant à l'irrésistible sentiment des vrais besoins, des vrais intérêts du pays, le Sénat

23 avril. (3 floréal.) craigne encore de heurter les préjugés révolutionnaires. Un mois après, le Tribunat fut plus explicite. Sur la mention de Curée, il émit le vœu que le gouvernement de la République fût confié à un empereur; que l'empire fût héréditaire dans la famille de Napoléon Bonaparte; enfin, que celles des

institutions qui n'étaient que tracées fussent définitivement arrêtées. Bonaparte n'avait pas répondu jusque là au message du Sénat. Ce message, disait-il, l'avait pris à l'improviste, et le sujet exigeait la plus sérieuse attention. Pour lui, il ne demandait rien, il était content de son sort; mais il devait s'occuper de la France et de son avenir. Il ne voulait être ni en avant ni en arrière de l'opinion. Il convenait que l'hérédité pouvait seule empêcher la contre-révolution. — « De mon vivant, ajoutait-il, on n'a rien à craindre; mais après moi tout chef électif serait trop faible pour résister aux partisans des Bourbons. Il faudrait nécessairement choisir un général, et aucun n'est en état de me succéder. La France doit beaucoup à ses vingt généraux de division; ils ont bravement combattu dans le rang où ils sont placés : mais aucun n'a l'étoffe d'un général en chef, encore moins d'un chef de gouvernement. Depuis Frédéric et le prince Eugène, l'Europe n'a point vu de général en chef. » Le conseil d'Etat fut appelé à délibérer sur ces trois questions : — Le gouvernement héréditaire est-il préférable au gouvernement électif? — Est-il convenable d'établir l'hérédité dans le moment actuel? — Comment l'hérédité devrait-elle être établie? 1804 AN XII

Fort du résultat, d'ailleurs facile à prévoir, des délibérations de son Conseil d'Etat, le premier Consul répondit, le 5 floréal, deux jours après la motion de Curée au Tribunat, au message du Sénat Conservateur : « Votre adresse » n'a pas cessé d'être présente à ma pensée, elle a été l'objet de mes méditations les plus constantes. Vous avez jugé l'hérédité de la suprême magistrature nécessaire pour mettre le peuple français à l'abri des complots » de nos ennemis et des agitations qui naîtraient d'ambitions rivales. Plusieurs de nos institutions vous ont en même temps semblé devoir être perfectionnées, pour assurer sans retour le triomphe de l'égalité et de la liberté publique, et offrir à la nation et au gouvernement la double garantie » dont ils ont besoin. Nous avons été constamment guidés par cette grande » vérité, que la souveraineté réside dans le peuple français, *en ce sens que* » *tout, sans exception, doit être fait pour son intérêt, pour son bonheur et pour* » *sa gloire*... A mesure que j'ai arrêté mon attention sur ces grands objets, » je me suis convaincu davantage de la vérité des sentiments que je vous » ai exprimés, et j'ai senti de plus en plus que dans une circonstance aussi » importante les conseils de votre sagesse et de votre expérience m'étaient » nécessaires. *Je vous invite donc à me faire connaître votre pensée tout entière*... » Je désire que le 14 juillet de cette année, on puisse dire au peuple : Il y » a quinze ans, par un mouvement spontané, vous courûtes aux armes; » vous acquîtes la liberté, l'égalité et la gloire. Aujourd'hui, ces premiers » biens des nations, assurés sans retour, sont à l'abri de toutes les tempêtes; ils sont conservés à vous et à vos enfants. Des institutions conçues et commencées au sein des orages de la guerre intérieure et exté- 25 avril.

1804. AN XII « rieure, développées avec constance, viennent se terminer, au bruit des « attentats et des complots des plus mortels ennemis de la France, par « l'adoption de tout ce que l'expérience des siècles et des peuples a démon- « tré propre à garantir les droits que la nation avait jugés nécessaires à sa « dignité, à sa liberté et à son bonheur. »

Cette réponse, immédiatement transmise au Sénat Conservateur, déjà saisi de la proposition dont Curée avait pris l'initiative au Tribunat, y donna lieu à une nouvelle délibération dans laquelle les avantages de l'hérédité furent développés par de nombreux orateurs. La motion du Tribunat fut
3 mai. admise à la presque unanimité, et, le 14 floréal, portée au premier Consul par le Sénat en corps. Le Sénat mettait cependant une sorte de condition à cette grande transformation du gouvernement consulaire. Il demandait : que la dignité des sénateurs fût héréditaire, et qu'ils ne pussent être jugés que par le Sénat même; — que le Sénat eût l'initiative des lois ou le *veto ;* — que le Conseil d'État ne pût interpréter les sénatus-consultes; — que deux commissions fussent instituées dans le sein du Sénat pour protéger, l'une la liberté de la presse, l'autre la liberté individuelle.

Bonaparte accueillit avec un vif mécontentement, et combattit dans le Conseil d'État ces prétentions d'un corps auquel il déniait le caractère national et représentatif que dans cette circonstance, ainsi qu'en plusieurs autres, le Sénat avait paru vouloir s'attribuer. — Le Sénat, disait-il, n'était qu'une autorité constituée, qui émanait du gouvernement comme les autres. On lui avait attribué, comme corps, une certaine puissance; mais ses membres individuellement n'étaient rien. Il voulait être législateur, électeur et juge : une telle réunion de pouvoirs serait monstrueuse. Que le gouvernement cédât à ces prétentions exorbitantes, et quelque jour le Sénat profiterait de la faiblesse du prince pour s'emparer des rênes de l'État. On savait ce qu'était l'esprit de corps; cet esprit le pousserait à augmenter par tous les moyens son pouvoir. Il détruirait, s'il le pouvait, le Corps-Législatif, et, si l'occasion s'en présentait, il pactiserait avec les Bourbons aux dépens des libertés de la nation. « Les demandes du Sénat, ajoutait le premier Consul, sont des réminiscences de la constitution anglaise; comme si des institutions identiques pouvaient convenir à deux pays aussi profondément différents que la France et l'Angleterre, où rien ne se ressemble, ni le climat, ni les habitudes, ni la religion, ni la constitution physique, ni le caractère, ni les mœurs, ni l'organisation sociale, ni les traditions. » Un projet de sénatus-consulte fut élaboré au sein du Conseil d'État, transmis au Sénat le 26 floréal, renvoyé le jour même à une commission spéciale, et, sur le rapport de cette commission, dont Portalis fut l'organe, sanc-
18 mai. (28 floréal.) tionnée le surlendemain 28 par le vote de l'assemblée, et présenté immédiatement au premier Consul.

De ce jour date la création de l'Empire. 1804. AN XII

Le sénatus-consulte organique du 28 floréal an XII (18 mai 1804) apporta de nouveaux changements à la Constitution déjà modifiée en l'an X : à chaque nouvelle transformation du gouvernement consulaire, une transformation analogue devait s'opérer dans les institutions fondamentales de l'État. Celle-ci reposait sur la grande base de l'hérédité, qui manquait aux constitutions précédentes ; l'ensemble des nouvelles créations appropriées au gouvernement impérial était empreint cette fois d'un caractère franchement monarchique. Le chef de l'Etat porterait désormais le titre d'Empereur des Français : ce titre avait été choisi comme le seul qui alliât la grandeur souveraine à l'esprit des institutions républicaines. La dignité impériale était déclarée héréditaire, de mâle en mâle et par ordre de primogéniture, dans la descendance directe de Napoléon Bonaparte, à l'exclusion perpétuelle des femmes et de leur descendance ; Napoléon Bonaparte pouvait adopter les enfants ou petits-enfants de ses frères, mais l'adoption était interdite à ses successeurs. A défaut d'héritiers directs, deux des frères de Napoléon, Joseph et Louis Bonaparte, étaient appelés à lui succéder (ses deux autres frères, Lucien et Jérôme, furent exclus de la succession impériale par la volonté de Napoléon lui-même, parce que l'un et l'autre avaient contracté un mariage qu'il avait désapprouvé). La liste civile, disposition remarquable, restait réglée *ainsi qu'elle l'avait été par le décret du* 26 *mai* 1791. L'empire avait six grands dignitaires inamovibles, dont les titulaires étaient nommés par l'empereur, et qui formaient son grand conseil : c'étaient le grand-électeur, l'archichancelier de l'Empire, l'archichancelier d'État, l'architrésorier, le connétable et le grand-amiral. Il était en outre créé des grands-officiers, également inamovibles ; de ce nombre étaient les maréchaux de l'Empire, qui ne pouvaient dépasser seize. Dans les deux ans qui suivaient son avénement ou sa majorité, l'empereur, entouré de tous les grands corps et de tous les grands dignitaires de l'État, prêterait *sur l'Evangile* un serment ainsi conçu : « Je jure de maintenir l'intégrité du territoire de la République, de respecter et de faire respecter les lois du Concordat et la liberté des cultes ; de respecter et faire respecter l'égalité des droits, la liberté politique et civile, l'irrévocabilité des ventes des biens nationaux ; de ne lever aucun impôt, de n'établir aucune taxe qu'en vertu d'une loi ; de maintenir l'institution de la Légion-d'Honneur ; de gouverner dans la seule vue de l'intérêt, du bonheur et de la gloire du peuple français. » Les grands corps de l'État restaient, comme précédemment, au nombre de quatre, le Sénat, le Conseil d'État, le Corps-Législatif et le Tribunat. Le Conseil d'État, partagé en six sections, élaborait les projets de loi et les règlements d'administration ; les projets de loi étaient transmis au Corps-Législatif, qui votait sur le projet après avoir en-

1804. AN XII tendu les orateurs du Conseil d'État et ceux du Tribunat; la loi votée était ensuite portée au Sénat, lequel était investi d'une sorte de *veto*: mais l'empereur pouvait passer outre et faire promulguer la loi. Deux commissions étaient instituées au sein du Sénat, l'une pour la garantie de la liberté individuelle, l'autre pour la garantie de la liberté de la presse; mais les journaux étaient mis hors de l'action conservatrice de cette dernière commission. Les colléges électoraux étaient maintenus dans leur organisation précédente, leur seule attribution étant de désigner des candidats au choix de l'empereur pour les vacances dans le Sénat et dans le Corps-Législatif. Une haute cour impériale était instituée pour le jugement des membres de la famille impériale et des hauts dignitaires; cette cour pouvait seule connaître des attentats contre la sûreté de l'Etat, et contre la personne de l'empereur et celle de l'héritier présomptif. Ses arrêts étaient sans appel. Dans l'ordre judiciaire, le titre de *Cours* était rendu aux tribunaux supérieurs. Les lois promulguées étaient précédées de cette formule : Napoléon, *par la grâce de Dieu et les Constitutions de la République*, Empereur des Français...

Dans cette Constitution, tout aboutit à la personne du chef de l'État; tout y tend à la force et à la splendeur de la monarchie impériale. Le centre de tous les pouvoirs, c'est l'Empereur ; les divers corps de l'Etat, le Sénat, le Conseil d'État, le Corps-Législatif, sont tous placés sous sa main et subordonnés à son autorité suprême. Uno abîme sépare cette Constitution des constitutions démocratiques qui l'ont précédée. Dans la Constitution impériale, tout procède de cette pensée, que la force du pouvoir est la garantie de la liberté de la nation. Néanmoins cette tension prodigieuse des ressorts de l'autorité ne pouvait être que temporaire ; un moment devait venir où l'autorité du gouvernement serait placée sous un contrôle plus efficace, où les libertés publiques seraient entourées d'autres garanties que la seule volonté d'un homme. La Constitution de l'an XII n'est autre chose, en réalité, que l'organisation d'une immense dictature, laquelle devait, tôt ou tard, faire place à de véritables institutions. Napoléon l'avait bien senti, quoique l'on puisse douter que son esprit, si vaste, mais si absolu, ait jamais compris nettement quelles limites peuvent être mises à l'exercice du pouvoir souverain sans en affaiblir l'action tutélaire, quelles garanties peuvent être données aux libertés publiques sans ouvrir la porte aux abus pernicieux de l'esprit démocratique. Ecoutons ce que quinze ans plus tard il a dit à Sainte-Hélène sur ce sujet ; les paroles d'un tel homme, transmettant à ses contemporains et à la postérité ce que l'on peut regarder comme son testament politique, sont à la fois ce que l'histoire peut recueillir de plus curieux et de plus hautement instructif. « On aurait voulu que Bonaparte eût été un Washington : on ne faisait pas attention à la différence des temps, des lieux, des hommes et des choses. En France, avec la disso-

lution au-dedans et l'invasion au-dehors, Washington n'aurait été qu'un niais s'il s'était conduit comme en Amérique. Napoléon ne pouvait être qu'un Washington couronné; il ne pouvait imiter la modération du président américain qu'après avoir passé par la dictature. Les fondements sur lesquels bâtissait Napoléon ne reposaient que sur du sable; il avait la grande charge, l'immense difficulté de tout établir. Il épurait une révolution en dépit des factions déçues. Il avait réuni en faisceau tout le bien épars qu'on devait en conserver; mais il était obligé de le couvrir de son bras vigoureux pour le sauver des attaques de tous. C'est dans cette attitude qu'il répétait que véritablement la chose publique, l'État, c'était lui. Il avait donc fait de l'organisation impériale le gouvernement le plus compacte, de la circulation la plus rapide et des efforts les plus nerveux, qui eût jamais existé. La création des préfectures, leur action, leurs résultats, étaient immenses, prodigieux. Les préfets étaient des empereurs au petit pied. Ils tenaient de lui toute leur puissance, l'Empereur étant dictateur. La force des circonstances le voulait ainsi. Il fallait que tous les fils qui aboutissaient à lui se trouvassent en harmonie avec la cause première, sous peine de manquer le résultat. La plupart de ces ressorts n'étaient dans sa pensée que des institutions de dictature, des armes de guerre. Quand le temps serait venu de relâcher les rênes, tous les fils auraient été détendus. On aurait alors procédé à l'établissement de paix, aux institutions locales. A l'origine, la situation ne les admettait pas. Et puis, il faut le dire, la France n'était pas mûre pour en faire un bon usage. Il ne faut pas croire que la nation fût déjà prête à manier dignement sa liberté. La masse avait encore, dans l'éducation et le caractère, trop de préjugés du temps passé. Cela serait venu : on se formait chaque jour; mais on avait encore beaucoup à faire et besoin de s'avancer dans cette belle et glorieuse route. Enfin la liberté, aliment à l'usage de la seule classe éclairée, ne valait rien pour un temps de crise. L'autorité suprême ne pouvant plus reposer ni sur les préjugés des vieilles traditions ni sur la foi du peuple, il fallait qu'elle fût tout entière dans le fait, et fondée sur la force. L'Empire maintenait l'égalité, ne créait ni castes ni corps intermédiaires, et conservait tous les bienfaits de la Révolution : il n'y avait qu'une nation et qu'un empereur. »

1804. AN XII

Napoléon avait voulu que son élévation au trône impérial fût soumis à la sanction du peuple, comme l'avait été sa double nomination à la dignité consulaire et au consulat à vie; le résultat des votes ne fut connu que vers la fin de novembre, six mois après la promulgation de l'acte constitutif de l'empire. Le 1er décembre, une députation du Sénat vint présenter à l'Empereur le résultat du vote national. Sur 3,524,254 votants, 3,521,675 avaient adhéré à l'initiative des grands corps de l'État. Le consulat à vie avait rencontré 9,374 opposants; l'empire n'en trouvait que 2,579. Napoléon répondit à la

AN XIII.



1804 AN XIII harangue de l'orateur du Sénat : « Je monte au trône où m'ont appelé » les vœux unanimes du Sénat, du peuple et de l'armée, le cœur plein du » sentiment des grandes destinées de ce peuple, que, du milieu des camps, » j'ai le premier salué du nom de Grand. Depuis mon adolescence, mes » pensées tout entières lui sont dévolues, et, je dois le dire ici, mes plaisirs » et mes peines ne se composent plus aujourd'hui que du bonheur ou du » malheur de *mon peuple*. Mes descendants conserveront long temps le trône... » Ils ne perdront jamais de vue que le mépris des lois et l'ébranlement de » l'ordre social ne sont que les résultats de la faiblesse et de l'incertitude » des princes. »

2 décembre. (11 frimaire.) Ce fut le lendemain 2 décembre qu'eut lieu à Notre-Dame la cérémonie du couronnement. On avait long-temps discuté au Conseil d'État sur le lieu où serait célébrée cette consécration solennelle de la nouvelle dynastie. Les uns proposaient le Champ de Mars, comme l'emplacement le plus propre à recevoir la foule du peuple; les autres l'église des Invalides, à cause des souvenirs de gloire militaire qui s'y rattachaient. Napoléon repoussa ces différents avis, et fit prévaloir le choix de Notre-Dame. Ses motifs sont remarquables. « On a songé au Champ de Mars par réminiscence de la fédération, dit-il; mais les temps sont bien changés. — Le peuple alors était souverain; tout devait se faire devant lui. Gardons-nous de lui donner à penser qu'il en est toujours ainsi. Le peuple, aujourd'hui, est représenté par les pouvoirs légaux. Je ne saurais voir, d'ailleurs, le peuple de Paris, encore moins le peuple français, dans vingt ou trente mille poissardes, ou autres gens de cette espèce, qui envahiraient le Champ de Mars; je n'y vois que la populace ignare et corrompue d'une grande ville. Le véritable peuple, en France, ce sont les présidents de canton et les présidents de colléges électoraux; c'est l'armée, dans les rangs de laquelle sont des soldats de toutes les communes de France. On a parlé de l'église des Invalides : mais celle de Notre-Dame vaudra bien mieux. Elle est plus vaste; elle a aussi ses souvenirs, qui parlent davantage à l'imagination. Elle donnera à la solennité un caractère plus auguste; elle est consacrée par la tradition pour cet usage. »

Une pompe inouïe fut déployée dans cette solennité; tout le cérémonial en avait été réglé d'après les anciens usages. Le pape Pie VII était venu à Paris pour consacrer de ses mains le fondateur d'une nouvelle race de rois. L'Empereur se rendit à Notre-Dame dans une voiture magnifique traînée par huit chevaux blancs; l'impératrice Joséphine était près de lui, avec Joseph et Louis Bonaparte. Les grands dignitaires, les grands-officiers, les ministres, la maison et la cour, escortés d'un nombreux état-major, de la garde impériale et des autres corps d'élite, formaient le cortége; le Pape, les cardinaux, le clergé, les grands corps de l'État, l'attendaient dans l'an-

tique cathédrale. L'Empereur, revêtu des ornements impériaux, la couronne 1804.
sur la tête et le sceptre à la main, fut reçu et harangué avec l'Impératrice AN XIII
au portail de l'église; des maréchaux portaient les autres symboles de la dignité impériale, la couronne, le sceptre, l'épée de Charlemagne, le globe impérial, le collier, l'anneau de l'Empereur. Au moment où l'Empereur et l'Impératrice pénétrèrent dans le chœur, le Pape descendit de son trône, alla à l'autel, et entonna le *Veni Creator*. L'Empereur se mit à genoux au pied de l'autel, ayant à ses côtés l'Impératrice; le Pape lui fit une triple onction de l'huile sacrée sur le front et sur les deux mains, en prononçant ces mots sacramentels: « Dieu tout-puissant et éternel, qui avez établi Hazaël pour gouverner la Syrie, et Jéhu roi d'Israël, en leur manifestant vos volontés par l'organe du prophète Elie; qui avez également répandu l'onction sainte des rois sur la tête de Saül et de David, par le ministère du prophète Samuel, répandez par mes mains les trésors de vos grâces et de vos bénédictions sur votre serviteur Napoléon, que, malgré notre indignité personnelle, nous consacrons aujourd'hui Empereur en votre nom. » Napoléon, s'approchant alors des ornements impériaux que le Pape venait de bénir, prit la couronne, la posa sur sa tête, et couronna de même Joséphine, qui était restée à genoux. Tous deux retournèrent s'asseoir sur leur trône, où le grand-aumônier apporta à l'Empereur le livre des Evangiles; Napoléon assis, la couronne sur la tête et la main étendue sur le livre saint, prononça la formule de serment prescrite par la Constitution. Le chef des hérauts dit alors d'une voix forte: « Le très glorieux et très auguste Empereur Napoléon, Empereur des Français, est couronné et intrônisé. Vive l'Empereur! » Le même cri, répété par la foule des assistants, retentit alors sous les voûtes de l'édifice. Le Pape entonna le *Te Deum*, et le cortége reprit le chemin des Tuileries, éclairé dans sa marche par un nombre immense de flambeaux et de torches.

Le peuple de Paris vit la cérémonie du sacre avec plus de curiosité que de transports: tant de spectacles extérieurs lui avaient été donnés depuis 89 par les différents pouvoirs qui s'étaient élevés tour à tour sur les débris de la monarchie renversée, tant d'émotions fortes, tant de scènes terribles avaient rempli ces quinze années de crise révolutionnaire, que les masses blasées étaient comme mortes à l'enthousiasme. Et puis, cette rénovation des pompes monarchiques, exhumées d'un temps et d'un régime dont la génération révolutionnaire avait pendant long-temps célébré la chute, causait une sorte d'étonnement qui laissait peu de place aux démonstrations extérieures. Mais si le sacre trouva le fond de la population presque indifférent, l'Europe en reçut une vive et profonde impression: c'était là surtout l'effet que Napoléon en avait attendu. Aux yeux des vieilles dynasties européennes, la Révolution venait de briser sans retour avec ses doctrines sub-

1804. AN XIII. versives, et la France était rentrée dans les voies régulières du régime monarchique. Une seule voix, voix perdue au milieu du concert de félicitations de la diplomatie continentale, s'éleva pour protester contre le grand acte que venait d'accomplir le chef nouveau que s'était donné la France : c'était celle du Prétendant, de celui que l'Europe, l'Angleterre exceptée, ne reconnaissait que sous le nom de comte de Lille, mais qui prenait au milieu des quelques serviteurs fidèles qui composaient la cour de l'exil, le titre dynastique de Louis XVIII. La protestation du comte de Lille, antérieure à la solennité du sacre, est datée du 6 juin, et fut rédigée à Varsovie. Elle était ainsi conçue : « En prenant le titre d'Empereur, en voulant le rendre héréditaire dans sa famille, Bonaparte vient de mettre le sceau à son usurpation. Le nouvel acte d'une révolution où tout, dès l'origine, a été nul, ne peut sans doute infirmer mes droits. Mais, comptable de ma conduite à tous les souverains, dont les droits ne sont pas moins lésés que les miens, et dont les trônes sont tous ébranlés par les principes dangereux que le Sénat de Paris a osé mettre en avant; comptable à la France, à ma famille, à mon propre honneur, je croirais trahir la cause commune en gardant le silence en cette occasion. Je déclare donc (après avoir au besoin renouvelé mes protestations contre tous les actes illégaux qui, depuis l'ouverture des États-Généraux de France, ont amené la crise effrayante dans laquelle se trouvent la France et l'Europe); je déclare, en présence de tous les souverains, que loin de reconnaître le titre impérial que Bonaparte vient de se faire déférer par un corps qui n'a pas même d'existence légitime, je proteste et contre ce titre et contre tous les actes subséquents auxquels il pourrait donner lieu. »

Ce manifeste du Prétendant, évidemment inspiré par un mouvement de colère irréfléchi, sortait de la mesure dans laquelle il avait su jusqu'alors se maintenir vis-à-vis de la Révolution. En protestant contre tous les actes de cette Révolution qui désormais se liait d'une manière irrévocable à l'avenir de la France, en declarant que tout dès l'origine y avait été nul, il élevait entre elle et sa race une nouvelle barrière, plus forte peut-être que celles qui déjà l'en séparaient. Cette maladresse insigne n'échappa point à Napoléon : aussi fit-il insérer dans *le Moniteur* la protestation de Varsovie, en y ajoutant cette simple note : « Voici les propres expressions de l'étrange protestation du comte de Lille contre tout ce qui se fait et s'est fait en France depuis la réunion des États-Généraux. »

FIN DU LIVRE SEPTIÈME.

LIVRE HUITIÈME.

EMPIRE.

(PREMIÈRE PÉRIODE.)

(De la fondation de l'Empire à la naissance du roi de Rome.)
18 mai 1804 — 20 mars 1811.

Continuation des préparatifs contre l'Angleterre. Camp de Boulogne. — Changements des républiques créées par le Directoire et organisées par le Consulat sur les frontières de la France, en royaumes annexes de l'Empire. Royaume d'Italie. — Troisième coalition continentale suscitée par le cabinet anglais contre l'Empire français. — Ouverture de la campagne. Prise d'Ulm. Entrée des Français dans Vienne. Bataille d'Austerlitz. Paix de Presbourg. — Affaiblissement de la maison d'Autriche. Création des royaumes de Bavière et de Wurtemberg contre l'Autriche. — Victoire navale des Anglais à Trafalgar. — Mort de Pitt. — Entrée d'une armée sur le territoire napolitain. Joseph, un des frères de Napoléon, est fait roi de Naples. — Louis Bonaparte est fait roi de Hollande. — Création des grands fiefs impériaux. — Confédération du Rhin. — Quatrième coalition européenne. — Campagne de 1806 contre la Prusse. Bataille d'Iéna. Prise de Berlin. — Un décret impérial daté de Berlin déclare l'Angleterre en état de blocus et organise le système continental. — Les Russes s'avancent en Pologne. Napoléon marche contre eux. Victoires d'Eylau et de Friedland. Paix de Tilsitt. — Affaiblissement de la monarchie prussienne; les royaumes de Westphalie et de Saxe sont formés contre elle dans le nord de l'Allemagne, comme ceux de Wurtemberg et de Bavière avaient été formés dans le midi contre l'Autriche. — Érection du grand-duché de Varsovie. — Administration intérieure de l'Empire. Suppression du Tribunat. Noblesse héréditaire. Université. — Différends avec le Pape. Occupation de Rome. Les États ecclésiastiques réunis à l'Empire. — L'Empire français à son apogée. — Invasion du Portugal et de l'Espagne. Joseph Napoléon est mis sur le trône d'Espagne. Murat le remplace sur le trône de Naples. — Soulèvement de toutes les classes de la population espagnole. La péninsule hispanique devient le nouveau champ de bataille entre Napoléon et l'Angleterre. — Premier échec de nos armes. Honteuse capitulation de Baylen. Convention de Cintra. Évacuation du Portugal par les troupes françaises. — Napoléon accourt en Espagne et y rétablit l'honneur de notre drapeau. Siége mémorable de Saragosse. — Cinquième coalition. L'Autriche reprend les armes. — Campagne d'Allemagne de 1809. Prise de Vienne. Batailles d'Essling et de Wagram. Traité de Vienne. — Mariage de Napoléon et de Marie-Louise, fille de l'empereur d'Autriche. — Réunion de la Hollande et du Hanovre à l'Empire. — La guerre d'Espagne poursuivie avec vigueur. — Naissance du roi de Rome.

Les grands événements politiques qui avaient rempli cette année 1804, — la conspiration royaliste découverte et punie, l'avénement du premier 1804 AN XIII.

1804. An XIII. Consul au trône impérial, le nouvel empereur consacré, comme Charlemagne, des propres mains du pontife de Rome, — ces événements mémorables, qui eurent en Europe un si vaste retentissement, n'avaient pas détourné Napoléon de la pensée qui remplissait son esprit. Les préparatifs contre l'Angleterre ne se ralentirent pas un seul instant. Une immense activité régnait toujours dans nos ports de la Manche pour la construction et l'armement de la flottille qui devait jeter cent vingt mille hommes sur les côtes britanniques. Boulogne était le point de réunion de l'armée expéditionnaire. Afin de hâter encore par sa présence l'achèvement de ces préparatifs formidables, Napoléon, deux mois après son élévation à l'Empire, se rendit de sa personne à Boulogne, où un camp nombreux avait été formé. Le nouvel empereur voulut que son voyage y fût marqué par une grande solennité militaire. Le 16 août, eut lieu dans l'armée la première distribution des décorations de la Légion-d'Honneur. Cette magnifique cérémonie, où fut déployé le plus imposant appareil, excita un vif enthousiasme parmi les quatre-vingt mille soldats qui y assistèrent; pour la première fois le drapeau républicain fut salué du cri de vive l'Empereur! — cette acclamation des vieilles légions romaines, que bientôt nos armées victorieuses vont promener d'un bout à l'autre de l'Europe.

Au moment de rentrer dans une lutte dont nul ne pouvait prévoir le terme, Napoléon voulut néanmoins hasarder une dernière tentative de rapprochement: la démarche qu'à son avénement au Consulat il avait faite près du roi d'Angleterre, empereur il ne craint pas de la renouveler. La paix était tellement le besoin et le vœu des peuples, à peine remis des secousses cruelles d'une guerre de dix années, que rien ne devait être épargné pour leur conserver cette paix si chèrement achetée; et cette démarche dût-elle ne pas prévaloir contre la politique acharnée du gouvernement anglais, l'opinion publique n'en tiendrait pas moins compte à celui qui en aurait pris la généreuse initiative. La lettre de Napoléon était conçue dans les plus nobles termes. « Appelé au trône par la Providence, et par les suffrages du Sénat, du peuple et de l'armée, y disait-il, mon premier sentiment est un vœu de paix. La France et l'Angleterre usent leur prospérité. Elles peuvent lutter pendant des siècles; mais leurs gouvernements remplissent-ils bien le plus sacré de leurs devoirs? et tant de sang versé inutilement, et sans la perspective d'aucun but, ne les accuse-t-il pas dans leur propre conscience? Je n'attache point de déshonneur à faire le premier pas; j'ai assez, je pense, prouvé au monde que je ne redoute aucune des chances de la guerre. Elle ne m'offre d'ailleurs rien que je doive redouter. La paix est le vœu de mon cœur; mais la guerre n'a jamais été contraire à ma gloire. Je conjure donc V. M. de ne point se refuser au bonheur de donner elle-même la paix au monde. Qu'elle ne laisse pas cette douce satisfaction à ses enfants; car,

(Marginal note beside "reuse initiative": 1805. 2 janvier.)

enfin, il n'y eut jamais de circonstance ni de moment plus favorables pour faire taire toutes les passions et écouter uniquement les sentiments de l'humanité et de la raison. Ce moment une fois perdu, quel terme assigner à une guerre que tous mes efforts n'auraient pu terminer? V. M. a plus gagné depuis dix ans en territoires et en richesses que l'Europe n'a d'étendue; sa nation est au plus haut point de prospérité : que peut-elle espérer de la guerre? coaliser quelques puissances du Continent?—Le Continent restera tranquille; une coalition ne ferait qu'accroître la prépondérance et la grandeur continentale de la France. Renouveler les troubles intérieurs? — Les temps ne sont plus les mêmes. Détruire nos finances? — Des finances fondées sur une bonne agriculture ne se détruiront jamais. Enlever à la France ses colonies? — Les colonies sont pour la France un objet secondaire. Et V. M. n'en possède-t-elle pas déjà plus qu'elle n'en peut garder? Si V. M. veut elle-même y songer, elle verra que la guerre est sans but, sans aucun résultat présumable pour elle. Eh! quelle triste perspective de faire battre des peuples seulement pour qu'ils se battent!..... Le monde est assez grand pour que nos deux nations puissent y vivre, et la raison a assez de puissance pour qu'on trouve moyen de tout concilier, si de part et d'autre on en a la volonté. J'ai toutefois rempli un devoir saint et précieux à mon cœur..... »

1805. AN XIII.

Cette seconde lettre de Napoléon à George III ne reçut, comme la première, qu'une réponse évasive et dilatoire; ou plutôt la véritable réponse du ministère anglais fut déposée dans un mémoire que le chef du cabinet remit, le 19 janvier, à l'ambassadeur de Russie à Londres. Ce mémoire établissait les bases d'une nouvelle coalition européenne contre la France. Ces bases étaient le refoulement de la France dans ses anciennes limites et le partage de ses conquêtes entre les puissances coalisées. Un tel projet devait sourire à l'Autriche, à qui Pitt rendait la Lombardie avec le protectorat de la Péninsule; il ne devait pas être moins agréable à la Prusse, à qui l'on offrait la Belgique et d'autres territoires sur la rive gauche du Rhin. Projets insensés! Ce que n'avait pu faire l'Europe en armes alors que la France était livrée à tous les déchirements d'une horrible anarchie, on osait l'espérer maintenant que la France, victorieuse et fortifiée, s'était ralliée sous le bras d'un chef que l'Europe avait appris à respecter!

Napoléon n'ignora pas long-temps les négociations que Pitt faisait activement poursuivre près des cours de Vienne, de Berlin et de Pétersbourg, pour conclure une nouvelle coalition sur les bases de la note secrète du cabinet de Londres; il résolut dès lors de fortifier les positions extérieures de la France. La formation du royaume d'Italie et la réunion de la Ligurie à l'Empire furent les premières conséquences de la politique implacable du ministère anglais. La *Consulte d'État* de la république italienne prit, sous

1805. An XIII. l'inspiration toute-puissante du chef du gouvernement français, l'initiative de ce nouveau changement que les provinces cisalpines, entraînées depuis huit ans dans la sphère de la grande nation, allaient encore une fois subir dans leur constitution intérieure. Il fut décidé, dans une réunion de députés, que le gouvernement de la république italienne serait déclaré monarchique, et que l'empereur Napoléon serait invité à échanger son titre de président que la consulte de Lyon lui avait décerné, contre la couronne d'Italie. Le vice-président Melzi vint en faire l'offre officielle à l'empereur; et deux mois plus tard, Napoléon posait sur sa tête, dans la basilique de Milan, la couronne de fer des rois lombards. Il nomma vice-roi son fils d'adoption, le prince Eugène Beauharnais, donna au nouveau royaume le Code civil de la France, son système monétaire, son organisation religieuse et administrative, et se rendit de là à Gênes, où l'appelait une députation solennelle du sénat ligurien. Le sénat, au nom du peuple, demandait la réunion à l'Empire du territoire ligurien. « Nous sommes la marine du Piémont, disaient les Génois; soyons réunis au Piémont! Nous sommes une continuation de la côte de France; soyons réunis à la France! Resserrée entre la mer qui doit la nourrir et qu'occupent les flottes anglaises, et ces montagnes dont les douanes françaises ferment les passages, la Ligurie n'a aucun moyen de vivre ni de défendre son indépendance : dès lors elle lui est plus nuisible qu'avantageuse. » Un décret du 4 juin réunit à l'Empire le territoire ligurien, qui forma les trois départements de Montenotte, de Gênes et des Apennins; quelques jours après, un quatrième département, celui du Taro, fut formé des États de Parme, de Plaisance et de Guastalla.

(Marginal dates: 17 mars. 26 mai. 4 juin.)

Au milieu de ces nombreuses préoccupations politiques, Napoléon ne perdait pas de vue ce que lui-même appelait sa *grande affaire*. A peine de retour à Paris, il se rendit de nouveau à Boulogne, où il passa en revue l'armée d'expédition. Cent vingt mille hommes y étaient réunis, rangés sur un seul front; deux mille trois cents bateaux plats, portant chacun trois bouches à feu, n'attendaient qu'un signal pour s'élancer vers la côte ennemie. Mais l'empereur n'avait pas voulu livrer cette immense flottille sans protection aux hasards d'une traversée qui s'effectuait en vue des croisières anglaises. Des escadres devaient sortir, à des époques combinées, des ports de Toulon, de Rochefort et de Brest, rallier à Cadix et sur la côte de Biscaye trente vaisseaux que nous fournissait l'Espagne, et former ainsi une flotte de soixante voiles qui paraîtraient à l'improviste dans les eaux de la Manche, où les Anglais n'en avaient pas cinquante. Mais un tel plan exigeait dans son exécution un profond secret, de la promptitude, de la ponctualité, de la résolution; il eût fallu que Napoléon, qui l'avait conçu, pût communiquer à la fois aux instruments de ses volontés et son esprit et son énergie. Il ne rencontra dans les marins qu'il lui fallait em-

ployer aucune de ces qualités nécessaires à la réussite de ses vastes desseins : tout échoua par la pusillanimité et l'irrésolution de l'amiral Villeneuve, qui déjà s'était si tristement signalé au désastreux combat d'Aboukir. Napoléon vit avec désespoir qu'il lui fallait renoncer au projet qui depuis deux ans remplissait sa pensée : mais anssi prompt dans ses résolutions qu'inébranlable dans leur poursuite, il reporta aussitôt toute son attention sur la nouvelle ligue qn'il voyait se former de l'autre côté du Rhin. Son immense besoin d'activité allait d'ailleurs trouver assez d'aliment dans la situation du Continent. 1806. AN XIII.

Les négociations entamées par Pitt pour une troisième Coalition européenne avaient entraîné l'Autriche, la Suède et la Russie; la Prusse, ébranlée, n'osait encore se prononcer, craignant de se jeter dans les hasards d'une lutte dont le roi était éloigné par ses dispositions personnelles, mais qu'appelaient hautement la noblesse, le prince royal et la reine. Le traité de coalition avait été signé par l'Angleterre et la Russie dès le 11 avril; l'Autriche y adhéra le 9 août. Elle devait jeter cent quarante-cinq mille hommes en Italie sous l'archiduc Charles; cinquante mille dans le Tyrol sous l'archiduc Jean; quatre-vingt-dix mille sur le Rhin sous l'archiduc Ferdinand, dirigé par Mack, son major-général. Quatre armées russes soutiendraient les opérations de la Coalition. La première, forte de cent mille hommes, déboucherait en Allemagne en remontant le Danube; un second corps viendrait se joindre en Poméranie à l'armée suédoise; un troisième se réunirait en Pologne pour observer la Prusse et l'entraîner au besoin; enfin un quatrième débarquerait à Naples, où le roi Ferdinand, qui avait adhéré secrètement à la ligue austro-russe, n'attendait pour sortir d'une hypocrite neutralité que l'apparition de cette armée auxiliaire. Les forces de la monarchie autrichienne s'ébranlèrent dans les premiers jours de septembre; le 9, les quatre-vingt-dix mille bommes de l'archiduc Ferdinand passèrent l'Inn, envahirent la Baviére et prirent position sur le haut Danube, pendant qu'un premier corps d'armée russe, déjà arrivé en Moravie, s'avançait en toute hâte pour le rejoindre sur le Rbin. Napoléon, à la première nouvelle de ces grands mouvements militaires, était accouru à Paris. La *Grande armée* réunie sur les côtes pour l'expédition d'Angleterre eut ordre de se diriger concentriqnement sur le Rhin en sept colonnes et à marches forcées : au milieu de septembre, cent soixante mille hommes étaient échelonnés de Mayence à Huningue. Le 27, Napoléon était au milieu de son armée, qui dès le 25 avait passé le Rhin, et il lui adressait une de ces magnifiques proclamations où il savait si bien parler aux masses. « Soldats, leur disait-il, la guerre de la troisième Coalition est commencée. L'armée autrichienne a passé l'Inn, violé les traités, attaqué et chassé de sa capitale notre allié. Vous-mêmes vous avez dû accourir à marches forcées à la défense de nos frontières. Mais

9 septembre.

1805. AN XIII. déjà vous avez passé le Rhin; nous ne nous arrêterons plus que nous n'ayons assuré l'indépendance du corps germanique, secouru nos alliés et confondu l'orgueil d'injustes agresseurs. Nous ne ferons plus de paix sans garantie; notre générosité ne trompera plus notre politique. Soldats, votre empereur est au milieu de vous. Vous n'êtes que l'avant-garde du grand peuple; s'il est nécessaire, il se lèvera tout entier à ma voix pour confondre et dissoudre cette nouvelle ligue qu'ont tissue la haine et l'or de l'Angleterre. Mais, soldats, nous aurons des marches forcées à faire, des fatigues et des privations de toute espèce à endurer; quelques obstacles qu'on nous oppose, nous les vaincrons, et nous ne prendrons plus de repos que nous n'ayons planté nos aigles sur le territoire de nos ennemis. »

AN XIV. Par une manœuvre aussi savante que rapide, plusieurs corps français, débordant l'aile droite des Autrichiens, et se rabattant brusquement sur le Danube, avaient enveloppé l'armée ennemie d'une impénétrable ceinture, et intercepté ses communications avec les Russes, dont l'avant-garde avait déjà atteint Lintz, aux confins de la Bavière; en même temps, plusieurs combats désastreux pour les Impériaux avaient pour résultat de les couper et de les isoler. L'archiduc Ferdinand se jeta à gauche sur la route d'Albeck, pendant qu'un autre corps de dix mille hommes se réfugiait à droite dans les montagnes du Voralberg; Mack, après un dernier
20 octobre. combat, se renferma dans Ulm, où il fut investi; deux jours après, apprenant la destruction à Trochtelfingen du corps de l'archiduc Ferdinand, il déposait les armes, et trente-trois mille hommes défilaient prisonniers devant nos légions victorieuses. En moins de vingt jours, d'immenses résultats étaient atteints: une armée formidable était détruite ou prisonnière. « Je vous avais annoncé une grande bataille, disait l'Empereur à ses soldats après la reddition d'Ulm : mais grâce aux mauvaises combinaisons de l'ennemi, j'ai pu obtenir les mêmes succès sans courir aucune chance; et ce qui est sans exemple dans l'histoire des nations, un aussi grand résultat ne nous affaiblit pas de plus de quinze cents hommes hors de combat... »

Napoléon, poursuivant ses succès, ne donna pas une minute de relâche aux Austro-Russes qui couvraient Vienne. L'empereur d'Autriche, épouvanté, abandonna sa capitale et alla se réfugier à Brünn, au cœur de la Moravie;
15 novemb. le 15 novembre, Vienne nous ouvrit ses portes. L'Empereur y séjourna à peine quelques heures, et se dirigea immédiatement sur la Moravie, où les Russes s'étaient concentrés sous le commandement de l'empereur Alexandre en personne, et avaient rallié les débris des corps autrichiens échappés à la
2 décembre. destruction. Le 2 décembre, jour anniversaire du sacre de Napoléon, les deux armées en vinrent aux mains au pied du plateau d'Austerlitz. L'ennemi avait cent cinq mille hommes sous les armes, quatre-vingt mille Russes et vingt-cinq mille Autrichiens; les Français n'en avaient que quatre-vingt-

cinq mille. Des deux côtés, l'artillerie était formidable. L'action, commencée au lever du soleil, se prolongea jusqu'à midi; jamais journée ne fut plus décisive. — « J'ai livré trente batailles comme celle-ci, disait l'Empereur après le combat, mais je n'en ai vu aucune où la victoire ait été si décidée et les destins si peu balancés. » Vingt mille ennemis restèrent sur le champ de bataille; autant furent prisonniers. La perte de l'armée française fut comparativement insignifiante. « Soldats, je suis content de vous! s'écriait l'Empereur dans l'ordre du jour que le lendemain il adressait à son armée; vous avez décoré vos aigles d'une immortelle gloire. Cette infanterie tant vantée, et en nombre supérieur, n'a pu résister à votre choc; désormais vous n'avez plus de rivaux à redouter. Ainsi, en deux mois, cette troisième Coalition a été vaincue et dissoute... » 1805. AN XIV.

L'empereur d'Autriche, épouvanté des suites de cette journée désastreuse, demanda et obtint un armistice, qu'à sa sollicitation Napoléon étendit aux débris de l'armée russe. Vingt-deux jours après, la paix fut signée à Presbourg entre l'Autriche et la France. François II paya chèrement enfin son manque de foi envers nous. Le nouveau traité enleva à la monarchie impériale les compensations territoriales que lui avaient valu ceux de Campo-Formio et de Lunéville en dédommagement de la perte des Pays-Bas. Elle abandonnait les États vénitiens, qui furent réunis au royaume d'Italie, et les provinces illyriennes, qui restèrent sous la domination directe de la France. L'Autriche cédait à l'électeur de Bavière le Burgaw, le Tyrol, le Voralberg et d'autres territoires; à l'électeur de Wurtemberg et à l'électeur de Bade les possessions impériales en Souabe. Les électorats de Wurtemberg et de Bavière étaient érigés en royaumes; celui de Bade en grand-duché. Les divers changements politiques opérés depuis le traité de Lunéville sous l'influence de la France, en Italie, en Suisse et en Hollande, furent reconnus et consacrés. L'empire d'Autriche, dépouillé de ses acquisitions sur l'Adriatique, se vit ainsi ramené dans les limites des États héréditaires, et cessa d'être en contact avec le Rhin, la Suisse et l'Italie. 26 décembre.

Pendant que le sort de la troisième Coalition suscitée en Europe par le cabinet anglais se décidait à Austerlitz et à Presbourg, l'Angleterre obtenait aussi son triomphe dans les eaux de Trafalgar. Villeneuve, après sa malencontreuse retraite à Cadix au moment où l'Empereur l'attendait à Boulogne, avait reçu l'ordre de se rendre à Toulon; il partit avec trente-trois vaisseaux, dont quinze espagnols. Au sortir de Cadix, à la hauteur du cap Trafalgar, il rencontra la flotte anglaise, que commandait Nelson. Croyant racheter sa faute par une action d'éclat, il résolut de livrer bataille. Les forces de l'amiral anglais étaient inférieures aux nôtres de six voiles; mais l'inhabileté des dispositions du commandant français donna à Nelson l'avantage qu'aurait dû nous assurer notre supériorité numérique. La bravoure héroïque de nos

1805. AN XIV. marins ne put suppléer à l'impéritie de leur chef: Trafalgar vit se renouveler pour notre marine l'affreux désastre d'Aboukir. Sur les trente-trois vaisseaux de notre flotte, treize seulement rentrèrent à Cadix; huit furent pris, et douze coulés à fond ou jetés à la côte. Mais les Anglais achetèrent chèrement cette victoire par la mort de Nelson. Cette désastreuse affaire eut lieu le 20 octobre, le jour même de la capitulation d'Ulm. La joie qu'elle causa en Angleterre fit bientôt place à la consternation qu'y répandirent les événements d'Allemagne. Pitt, déjà atteint d'une maladie de consomption, fut frappé au cœur; il mourut, le 23 janvier 1806, en prononçant ces mots: *O mon pays!* Sa mort appela à la tête du cabinet Fox, le plus constant antagoniste de l'administration précédente, un des plus sincères admirateurs du grand homme qui présidait aux destinées de la France. Ce changement semblait en présager un dans la politique de l'Angleterre et dans les relations des deux pays; les cœurs s'ouvrirent de nouveau à des espérances qui ne devaient pas se réaliser.

1806. janvier.

Commencée sous les auspices de la paix de Presbourg et de l'heureux changement survenu dans le cabinet anglais, l'année 1806 fut en partie consacrée à développer et à consolider à l'intérieur le vaste ensemble de fondations sur lequel reposait l'administration impériale. Une nouvelle impulsion fut donnée aux grands travaux d'utilité publique; c'est de cette année que date la création du corps des ingénieurs des ponts et chaussées. C'est aussi à partir du 1er janvier 1806 que fut aboli légalement l'usage du calendrier républicain, déjà tombé en désuétude dans les relations de la vie civile, et qui depuis long-temps n'avait plus d'existence que dans le protocole officiel des actes publics. Dans cet intervalle de calme que le triomphe de nos armes donnait à la France, Napoléon méditait aussi en silence un vaste plan de reconstitution européenne destiné à changer la face politique du Continent. Agglomérer et concentrer les populations réunies par une identité d'origine, de langage et de position géographique, et que les révolutions ou la politique avaient morcelées; former trois nations compactes des quinze millions d'Italiens, des trente millions d'Allemands et des quinze millions d'Espagnols séparés par des divisions factices; introduire parmi ces populations homogènes unité de lois et d'intérêt; faire ainsi du Midi de l'Europe le contre-poids des nations du Nord; enfin, donner une immense extension à l'influence politique exercée par la France, depuis deux siècles, sur les États voisins, en créant un vaste système d'*états fédératifs de l'empire* qui fit d'elle l'arbitre incontesté du Continent et forçât l'Angleterre à donner au monde la liberté des mers: tel était dans ses traits principaux le plan magnifique conçu par le vaste génie de Napoléon, et dont il va poursuivre la réalisation prochaine. L'établissement, aux deux extrémités de l'Empire, des deux nouveaux royaumes de Naples et de Hollande fut le premier essai de cette organisation d'états secondaires

liés à l'Empire français par une étroite fédération. La conduite perfide de la cour des Deux-Siciles pendant les derniers événements d'Allemagne fut la cause qui attira sur la dynastie des Bourbons de Naples un arrêt de mort. Une armée anglo-russe avait débarqué à Naples à l'ouverture de la campagne précédente, pour entraîner l'Italie dans le mouvement d'insurrection que la Coalition lui avait assigné; mais à la nouvelle de la journée d'Austerlitz, l'armée alliée était remontée en toute hâte sur ses vaisseaux, et la cour, épouvantée des conséquences que devait attirer sur elle sa prise d'armes prématurée, s'était réfugiée en Sicile. A cette nouvelle, l'Empereur fut indigné. Gouvion Saint-Cyr reçut ordre de marcher sur Naples, et quarante-cinq mille Français occupèrent le territoire napolitain. Naples ouvrit ses portes sans résistance; Ferdinand et sa dynastie furent déclarés déchus du trône, et Joseph Bonaparte, frère de Napoléon, proclamé roi des Deux-Siciles. Ce fut deux mois après qu'eut lieu le changement de la république batave en royaume. A ce sujet, Napoléon lui même exposa en ces termes ses vues politiques: « Comme position militaire, la Hollande possède toutes les places fortes qui garantissent notre frontière du nord; il importe donc à la sûreté de nos États que la garde en soit confiée à des personnes sur l'attachement desquelles nous ne puissions concevoir aucun doute. Sous le point de vue commercial, la Hollande étant située à l'embouchure des grandes rivières qui arrosent une partie considérable de notre territoire, il faut que nous ayons la garantie que le traité de commerce que nous conclurons avec elle sera fidèlement exécuté. Enfin la Hollande est le premier intérêt politique de la France. » Cette grande révolution dans le gouvernement des Provinces-Unies fut proclamée le 5 juin; Louis Bonaparte fut investi de cette nouvelle couronne. — « Ne cessez jamais d'être Français, dit l'Empereur en conférant à son frère les insignes de la dignité royale; la qualité de connétable que vous conservez vous retracera les devoirs que vous avez à remplir envers moi, et l'importance que j'attache à la garde des places fortes que je vous confie. »

1806. 8 février. 30 mars. 5 juin.

Ainsi s'accomplit la dernière transformation politique des États secondaires entraînés depuis dix ans dans la sphère de la *grande nation*: les diverses républiques créées sous le Directoire, et successivement modifiées dans leur organisation intérieure à chacun des changements survenus dans le gouvernement de la France depuis le 18 brumaire, avaient maintenant pris rang parmi les monarchies de l'Europe. Napoléon ne borna pas là ses innovations monarchiques. Le régime féodal lui fournit le modèle d'une autre institution: les grands fiefs militaires furent rétablis sur les frontières de l'Empire du nouveau Charlemagne, en Italie, en Allemagne et en Illyrie. Les provinces de Dalmatie, d'Istrie, de Trévise, de Conegliano, de Bellune, de Feltre, de Frioul, de Bassano, de Vicence, de Cadore, de Rovigo et de Padoue, que le traité de Presbourg venait d'enlever à l'Autriche et que

1806. Napoléon avait intégrées à l'Empire, furent ainsi érigées en autant de fiefs héréditaires dont des maréchaux furent successivement investis, et qui durent couvrir toutes nos frontières vulnérables. M. de Talleyrand, l'habile ministre des relations extérieures de l'Empire, reçut l'investiture de la principauté de Bénévent, et Bernadotte celle du duché de Ponte-Corvo, sur le territoire napolitain. Un peu plus tard, Berthier eut la principauté de Neufchâtel, sur la frontière suisse; Murat, les duchés de Berg et de Clèves, sur le Rhin.

Napoléon avait conçu la pensée de reconstituer une Allemagne avec les éléments de l'ancien corps germanique, et d'en former à l'Empire français une grande et forte barrière contre la Prusse et l'Autriche; cette pensée ne
12 juillet. tarda pas à recevoir son exécution. Le 12 juillet, seize princes de l'Allemagne occidentale signèrent un traité par lequel ils se séparaient à perpétuité de l'Empire germanique, se déclaraient indépendants de toute puissance étrangère, et s'unissaient entre eux par les liens d'une nouvelle fédération, laquelle prit le nom de Confédération Germanique, et dont Napoléon fut déclaré le protecteur. Une alliance offensive et défensive fut en même temps signée entre la Confédération et la France : en cas de guerre continentale, les princes confédérés devaient fournir à nos armées un contingent déterminé. Cet acte politique du 12 juillet, dont les rois de Bavière et de Wurtemberg, les grands-ducs de Bade et de Berg, et le landgrave de Hesse-Darmstadt, étaient les principaux signataires, mettait fin à l'empire germanique; François II
6 août. abdiqua solennellement le titre d'empereur d'Allemagne et de roi des Romains que ses ancêtres portaient depuis mille ans comme héritiers directs de la monarchie de Charlemagne, et, sous le nom de François Ier, commença la nouvelle série des empereurs d'Autriche.

Parvenu à ce haut point de puissance et le front ceint de deux couronnes; maître de la France comme empereur, et de l'Italie comme roi; ayant dans l'Espagne une alliée soumise, et deux lieutenants dans les rois de Naples et de Hollande; exerçant enfin une influence presque souveraine sur la Suisse comme *médiateur* et sur l'Allemagne comme *protecteur* de la nouvelle Confédération, Napoléon avait acquis sur l'Europe occidentale une immense prépondérance. Cet accroissement gigantesque d'une puissance toute militaire inspira de sérieuses alarmes à la Prusse. Secrètement incitée par la Russie, et cédant cette fois aux dispositions belliqueuses que la rapidité de nos victoires dans la campagne précédente avait seule empêché d'éclater, elle lança un manifeste furibond, où la cour de Berlin sommait impérativement les troupes françaises que l'incomplète exécution par l'Autriche du traité de Presbourg retenait encore en Allemagne, de repasser immédiatement le Rhin jusqu'au dernier homme, et où elle exigeait du chef de l'Empire français de ne pas mettre obstacle à la formation d'une ligue du Nord que la Prusse voulait organiser pour contre-balancer la Confédération Germanique.

Napoléon ne répondit à cet impérieux ultimatum qu'en entrant immédiatement 1806.
en campagne. La Prusse avait cent soixante mille hommes sous les armes, commandés en chef par le vieux duc de Brunswick, non compris un renfort de vingt mille auxiliaires Saxons qu'elle avait entraînés dans sa cause; l'armée que l'Empereur opposait à ces forces se montait à deux cent mille hommes, encore tout pleins des souvenirs d'Austerlitz. Napoléon, selon sa coutume, devança et accabla l'ennemi par la rapidité et la précision savante de ses manœuvres. Le 14 octobre, deux semaines à peine après l'ouverture 14 octobre.
de la campagne, une moitié de l'armée prussienne fut écrasée à Iéna et presque entièrement détruite; pendant que le maréchal Davoust faisait éprou- 15.
ver, à Auerstedt, une défaite non moins complète au reste de l'armée où se trouvait le roi en personne, et forçait le lendemain à Erfurth quinze 16.
mille Prussiens de mettre bas les armes. Le roi épouvanté s'était enfui à Stettin, où il espérait rallier les débris échappés à la double défaite d'Iéna et d'Auerstedt, et d'où il comptait hâter la marche des Russes qui s'avançaient vers la Prusse Orientale; mais l'Empereur ne le laissa pas respirer une minute. Le 25, l'armée française entrait dans Berlin enseignes déployées; 25.
le lendemain, Napoléon adressait à ses soldats un ordre du jour où il leur rendait ainsi compte des résultats de cette courte campagne : « Une des premières puissances militaires de l'Europe, qui osa naguère nous proposer une honteuse capitulation, est anéantie. Les forêts, les défilés de la Franconie, la Saale, l'Elbe, que nos pères n'eussent pas traversés en sept ans, nous les avons traversés en sept jours; nous avons livré, dans l'intervalle, quatre combats et une grande bataille. Nous avons fait soixante mille prisonniers, pris cinquante-cinq drapeaux, parmi lesquels sont ceux des gardes du roi de Prusse; six cents pièces de canon, trois forteresses, plus de vingt généraux. Toutes les provinces de la monarchie prussienne, jusqu'à l'Oder, sont en notre pouvoir..... »

Dans cette proclamation, l'Empereur disait encore : « Soldats, les Russes se vantent de venir à nous. Nous marcherons à leur rencontre; nous leur épargnerons la moitié du chemin. Ils retrouveront Austerlitz au milieu de la Prusse. » Quatre-vingt mille Russes, en effet, s'approchaient de la Vistule sous la conduite du général Kaminski; quinze mille Prussiens marchaient avec eux. L'avant-garde française, forte de près de cent mille hommes, les força d'évacuer Varsovie (28 novembre), où notre arrivée fut saluée par les populations polonaises des plus ardentes acclamations. La Pologne, morcelée par un abus inique du droit de la force, et conservant dans son humiliation le vif sentiment de sa nationalité détruite, voyait en nous des frères et des libérateurs. L'Empereur flatta, sans les autoriser expressément, des espérances qui augmentaient notre force, mais dont la réalisation était soumise aux éventualités compliquées de la politique. « Le trône de Pologne

1806. se rétablira-t-il, disait-il dans un de ses bulletins, et cette nation reprendra-t-elle son existence et son indépendance? Dieu seul, qui tient dans ses mains les combinaisons de tous les événements, est l'arbitre de ce grand problème politique; mais, certes, il n'y eut jamais d'événement plus mémorable, plus digne d'intérêt. »

Au milieu de ses rapides triomphes et des formidables dispositions d'une campagne nouvelle dans les plaines de la Sarmatie, l'Empereur ne détournait pas sa pensée de l'Angleterre. C'était l'Angleterre autant au moins que l'Autriche qu'il avait combattue à Austerlitz; c'était elle encore qu'il venait de frapper à Iéna et qu'il allait poursuivre sur la Vistule. « Nous ne serons plus les jouets d'une paix traîtresse, disait-il à son armée; nous ne poserons plus les armes que nous n'ayons obligé les Anglais, ces éternels ennemis de notre nation, à renoncer au projet de troubler le Continent, et à la tyrannie
20-21 nov. des mers. » De Berlin, Napoléon lança ses fameux décrets des 20 et 21 novembre, par lesquels l'Angleterre était mise au ban de l'Europe. « Considérant, y est-il dit, que l'Angleterre n'admet pas le droit des gens suivi universellement par tous les peuples policés; qu'elle étend aux bâtiments et marchandises du commerce et aux propriétés des particuliers, le droit de conquête qui ne peut s'appliquer qu'à ce qui appartient à l'État ennemi; qu'elle étend aux villes et ports de commerce non fortifiés, aux havres et embouchures des rivières, le droit de blocus, qui, d'après la raison et l'usage de tous les peuples policés, n'est applicable qu'aux places fortes; qu'elle déclare même en état de blocus des lieux que toutes ses forces réunies seraient incapables de bloquer, des côtes entières et tout un empire; que cet abus monstrueux du droit de blocus n'a pour but que d'empêcher les communications entre les peuples, et d'élever le commerce et l'industrie de l'Angleterre sur la ruine de l'industrie et du commerce du Continent; qu'il est de droit naturel d'opposer à l'ennemi les armes dont il se sert, et de le combattre de la même manière qu'il combat, lorsqu'il méconnaît toutes les idées de justice et tous les sentiments libéraux, résultat de la civilisation parmi les hommes: l'Empereur a pris la résolution d'appliquer à l'Angleterre les usages qu'elle a consacrés dans sa législation maritime. Les dispositions qu'il a faites à cet égard seront constamment considérées comme principe fondamental de l'Empire, jusqu'à ce que l'Angleterre ait reconnu que le droit de la guerre est un, et le même sur mer que sur terre; que ce droit ne peut s'étendre ni aux propriétés privées, quelles qu'elles soient, ni à la personne des individus étrangers à la profession des armes, et que le droit de blocus doit être restreint aux places fortes réellement investies par des forces suffisantes. En conséquence, les Iles britanniques sont déclarées en état de blocus. Tout commerce, toute correspondance avec elles sont interdits. Tout individu sujet de l'Angleterre, de quelque état et condition qu'il

soit, qui sera trouvé dans les pays occupés par les troupes françaises ou alliées, sera fait prisonnier de guerre. Tout magasin, toute marchandise, toute propriété de quelque nature qu'elle puisse être, appartenant à un sujet de l'Angleterre, sont déclarés de bonne prise. Le commerce des marchandises anglaises est défendu, et toute marchandise appartenant à l'Angleterre, ou provenant de ses fabriques ou de ses colonies, est déclarée de bonne prise. Aucun bâtiment venant directement de l'Angleterre ou des colonies anglaises, ou y ayant été depuis la publication de ces mesures, ne sera reçu dans aucun port. Tout bâtiment contrevenant sera saisi et confisqué avec sa cargaison..... » Un dernier article enjoignait au ministre des relations extérieures de notifier ces dispositions aux rois d'Espagne, de Naples, de Hollande et d'Étrurie, et aux autres alliés de la France, « dont les sujets étaient victimes de l'injustice et de la barbarie de la législation maritime anglaise. » Napoléon sentait tout ce que des mesures aussi violentes avaient de contraire à l'équité naturelle; mais il était entraîné par l'acharnement de notre implacable ennemie, qui s'était placée la première en dehors du droit commun. Aussi écrivait-il au Sénat : « Nous avons mis les Iles britanniques en état de blocus, et nous avons ordonné contre elles des dispositions qui répugnent à notre cœur. Il nous en a coûté de faire dépendre les intérêts des particuliers de la querelle des rois, et de revenir, après tant d'années de civilisation, aux principes qui caractérisent la barbarie des premiers âges des nations : mais nous avons été contraint à opposer à l'ennemi les mêmes armes dont il se servait contre nous. Ces déterminations, commandées par un juste sentiment de réciprocité, n'ont été inspirées ni par la passion ni par la haine. Les conditions de paix que nous avons offertes, après avoir dissipé les trois coalitions qui ont tant contribué à la gloire de nos peuples, nous les offrons encore aujourd'hui que nos armes ont obtenu de nouveaux triomphes..... Dans cette nouvelle position, nous avons pris pour principes invariables de notre conduite de ne point évacuer Berlin, ni Varsovie, ni les provinces que la force des armes a fait tomber en nos mains, avant que la paix générale soit conclue, que les colonies espagnoles, hollandaises et françaises soient rendues, que les fondements de la puissance ottomane soient raffermis, et l'indépendance absolue de ce vaste empire, premier intérêt de notre peuple, irrévocablement consacrée. » Mais cette paix générale que Napoléon poursuivait, et à laquelle se refusaient les intérêts commerciaux de l'Angleterre, il ne lui sera pas donné de l'atteindre !..... 1806.

Cependant, l'armée française était aux prises, à l'est de la Vistule, avec la masse des forces russes. Une suite de combats meurtriers, mais peu décisifs, amena la sanglante journée d'Eylau, suivie, quatre mois plus tard (14 juin), de celle de Friedland. Ces mémorables batailles déterminèrent le czar Alexandre à entrer en négociation. Le 25 juin, eut lieu à Tilsitt, sur un 1807. 7 février. 25 juin.

1807. radeau construit au milieu du Niémen, l'entrevue célèbre où les deux empereurs se jurèrent paix et amitié éternelles. — « Je n'ai pas moins de griefs contre l'Angleterre que vous, dit l'empereur Alexandre à Napoléon. — En
7 juillet. ce cas, repartit celui-ci, la paix est faite. » Un traité fut signé le 7 juillet. La Prusse y faisait tous les frais de la campagne; elle perdait la moitié de son territoire. Ses provinces entre le Rhin et l'Elbe lui étaient enlevées, ainsi que ses provinces polonaises. Les premières, avec la Hesse, le Brunswick et une portion du Hanovre, formèrent le royaume de Westphalie, qui fut donné à Jérôme Bonaparte; les secondes furent réunies à la Saxe, dont l'électeur fut élevé à la dignité de roi en récompense de sa prompte soumission. Dantzick, la clef de la Vistule, fut déclarée ville libre. Le roi de Prusse dut en outre payer de fortes contributions militaires, et adhérer au blocus continental. La Russie, de son côté, s'engageait, si l'Angleterre n'avait pas consenti au 1er novembre à conclure la paix en reconnaissant la complete indépendance des mers et en restituant les conquêtes faites depuis 1805 sur la France et ses alliées, à faire cause commune contre elle avec la France, et à entraîner les cours de Lisbonne, de Stockholm et de Copenhague.

De retour à Paris, après cette campagne brillante qui venait de porter à son plus haut point d'éclat et de gloire la puissance impériale, Napoléon poursuivit la réalisation complète de ses vastes idées d'organisation intérieure. Le titre de république disparut entièrement des protocoles officiels. C'est à cette époque que se rapporte la création de la noblesse nouvelle, destinée, dans la pensée de son glorieux fondateur, à empêcher le retour de tout titre féodal incompatible avec les constitutions, à réconcilier la France nouvelle avec la France ancienne, à favoriser la fusion de l'ancienne noblesse dans la nation, à mettre, enfin, les institutions de la France en harmonie avec celles de l'Europe. C'est de cette époque aussi que date l'organisation définitive de l'Université, et la promulgation du Code de commerce; le Code civil reçut le titre mérité de code Napoléon. De notables améliorations furent introduites dans la comptabilité du trésor, et le système financier de l'État fut complété par l'établissement de la Cour des comptes. Enfin, une modification importante fut apportée dans l'organisation du corps législatif, par la suppression du Tribunat. En même temps d'immenses travaux d'embellissement et d'utilité publique s'exécutaient à Paris et sur tous les points du territoire; la vaste intelligence de l'Empereur embrassait tout, dirigeait tout, présidait à tout. « Pour connaître Napoléon tout entier, a dit un de ses historiens, il faudrait le voir le même jour, dans les mêmes heures, discutant toutes les questions relatives à la guerre, depuis les plans de campagne, l'artillerie, le génie, la composition de l'armée et ses mouvements, jusqu'à la chaussure et à la giberne du soldat; réglant toutes les parties de la marine, depuis les combinaisons générales, l'expédition et le

retour des escadres, jusqu'à l'armement de la dernière de ses chaloupes canonnières; parcourant toutes les parties de l'administration, depuis la direction du ministère de l'intérieur jusqu'à la réparation de l'église du village, toutes les parties de la politique, depuis ses négociations avec les États les plus puissants jusqu'aux soins à prendre pour s'assurer des États les plus faibles; enfin, traitant ces diverses matières et une foule d'autres avec la même connaissance de l'ensemble et des détails, avec la même fidélité de mémoire, la même netteté d'idées, que si chacun des departements ministériels eût été pour lui l'objet d'une étude exclusive..... Peut-être n'a-t-il pas existé au monde un autre individu, soit dans les hautes, soit dans les basses régions de la société, qui ait prouvé, autant que Napoléon, de quelle continuité, de quelle variété, de quelle étendue de travail l'intelligence d'un seul homme est capable. » 1807.

Dans le combat à mort engagé entre la France régénérée et l'Angleterre, les mémorables décrets des 20 et 21 novembre marquent le point de départ d'une phase nouvelle et d'un nouvel ordre d'événements; de ce moment jusqu'à la chute du colosse impérial, le blocus continental est le pivot sur lequel vont rouler tous les incidents de ce drame gigantesque, et la lutte va prendre de part et d'autre un degré d'acharnement dont l'histoire n'offrirait pas un second exemple. L'Angleterre la première commence cette nouvelle série de violences brutales qui foule aux pieds les droits des peuples, l'indépendance politique des gouvernements et le respect de l'humanité. Dans les premiers jours d'août 1807, une escadre anglaise, portant trente-deux mille hommes de débarquement, parut inopinément devant Copenhague et somma le gouvernement danois de livrer ses vaisseaux, « attendu que le Danemark ne pouvant conserver sa neutralité, la Grande-Bretagne avait intérêt à ce que les forces des neutres ne fussent pas employées contre elle. » Le Danemark s'était scrupuleusement renfermé jusqu'alors dans les limites de la neutralité; rien ne l'avait préparé à cette brusque agression d'une puissance avec laquelle, comme neutre, il était en pleine paix. Dépourvu de tout préparatif de défense, le prince-régent n'en repoussa pas moins avec indignation cette insolente sommation d'un gouvernement qui érigeait ainsi ouvertement le brigandage en droit politique; alors les Anglais investirent Copenhague par mer et par terre, et commencèrent un bombardement qui en six jours réduisit la moitié de la ville en cendres. Les malheureux Danois, privés de tout moyen de défense et n'attendant aucun secours, se virent contraints de capituler et de livrer leurs vaisseaux; les Anglais détruisirent les arsenaux et enlevèrent jusqu'aux approvisionnements qui garnissaient les chantiers. Cet acte d'une odieuse piraterie souleva dans toute l'Europe la plus vive indignation. Tous les cabinets protestèrent avec une énergie plus ou moins sincère. Le gouvernement danois conclut immédiate- 8 août.



1807. ment avec la France un traité d'alliance offensive et defensive; la Russie rompit toute communication avec l'Angleterre, et se rattacha plus étroitement au système continental. La Suède seule, entraînée par l'exaltation anti-française de son souverain Gustave IV, refusait d'adhérer à la ligue du Continent contre le commerce britannique: Alexandre, conformément aux stipulations du traité de Tilsitt, envoya cinquante mille hommes dans la Finlande et déclara cette province réunie à l'empire russe, en même temps que trente mille Français, commandés par Bernadotte, marchaient au secours des Danois que Gustave voulait expulser de la Norvége.

Pendant que ces faits avaient lieu dans le Nord, des événements analogues se préparaient dans le Midi. Le Portugal était depuis long-temps réduit en quelque sorte à la condition de colonie anglaise. Désespérant d'y faire jamais adopter franchement le système continental, Napoléon décida l'expulsion de la dynastie régnante. Un traité secret conclu à Fontainebleau le 27 octobre entre le cabinet français et la cour d'Espagne, déclara que la maison de Bragance avait cessé de régner. E vertu de ce traité, vingt-cinq mille soldats, sous le commandement du duc d'Abrantès, traversèrent le nord de l'Espagne et arrivèrent inopinément sur la frontière portugaise. A la première nouvelle de cette invasion, le prince-régent s'était embarqué pour le Brésil avec la famille royale et la plus grande partie de la noblesse du pays; le 30 novembre 1807, Junot occupa Lisbonne sans la moindre résistance. Cette révolution ne fut qu'un acheminement à l'occupation de l'Espagne. Napoléon attachait avec raison la plus grande importance à la sécurité de nos frontières du côté des Pyrénées; obligée de porter en tout temps sa vigilance et la masse de ses forces au nord et à l'est, vers l'Angleterre et le Rhin, la France ne devait conserver nulle inquiétude du côté du Midi. Il fallait que la Péninsule ibérique devînt au sud-ouest le boulevard avancé du grand empire, comme la Péninsule italique l'était au sud-est. Bien que depuis onze ans l'Espagne n'eût pas dévié de notre alliance, son gouvernement était loin d'offrir un degré de garantie morale qui pût répondre de l'avenir. Sans dignité, sans élévation, livrée à d'ignobles dissensions intestines, la famille régnante était arrivée au dernier terme de dégénération où peut conduire l'ignorance et l'empire abrutissant des passions physiques. Maître du vieux roi et favori de la reine, le prince de la Paix, Godoï, était détesté du peuple, qui l'accusait d'avoir sacrifié l'indépendance de l'Espagne à la politique française; le prince royal, Ferdinand, ennemi déclaré de la France et du favori, était adoré des dernières classes de la population espagnole. Invoqué comme médiateur dans les différends scandaleux qui partageaient cette triste famille, Napoléon résolut de mettre à profit ces misérables disputes pour l'accomplissement de ses propres desseins. Des corps de troupes français pénétrèrent dans les provinces du nord et occupè-

30 novembr.

rent les principales places maritimes, sous prétexte de mettre les côtes espagnoles à l'abri des insultes du pavillon anglais et de la violation du blocus continental. L'ambassadeur français à Madrid déclara alors au vieux roi que l'état actuel de l'Europe exigeait la réunion à l'Empire français des provinces situées entre les Pyrénées et l'Ebre; Napoléon offrait en compensation le Portugal. Non content d'avoir arraché le consentement du ministre favori à cette honteuse cession, on insinua à la famille royale de quitter l'Europe et de se retirer au Mexique. Déjà les dispositions du départ étaient faites, quand une insurrection populaire vint forcer le roi de révoquer ses ordres, de renvoyer Godoï, et de déposer lui-même sa couronne en faveur du prince des Asturies, son fils, lequel prit le nom de Ferdinand VII. Un corps français, commandé par Murat, vint alors occuper Madrid, secrètement appelé par le roi déchu; l'Empereur se hâta de se rendre à Bayonne, d'où il transmit à Murat des instructions remarquables par la justesse des appréciations politiques. « J'étais bien préparé à quelques changements, lui disait-il; mais je crois voir à la tournure des affaires qu'elles prennent une marche tout autre que je ne pensais..... Il ne faut pas croire qu'on attaque une nation désarmée, et qu'on n'a que des troupes à montrer pour soumettre l'Espagne. On a affaire à un peuple neuf; il a tout le courage et il aura tout l'enthousiasme qu'on rencontre chez les hommes que n'ont point usés les passions politiques..... » Puis il ajoutait : « Exercerai-je un grand acte de protectorat en prononçant entre le père et le fils? Il me semble difficile de faire régner Charles IV; son gouvernement et son favori sont tellement usés, qu'ils ne se soutiendraient pas trois mois. Ferdinand est l'ennemi de la France : c'est pour cela qu'on l'a fait roi. Le placer sur le trône, ce serait servir les factions qui depuis vingt-cinq ans veulent l'anéantissement de la France... » Napoléon, en finissant, recommandait à son lieutenant de ne pas laisser soupçonner aux Espagnols le parti auquel on s'arrêterait : ce qui était d'autant plus aisé, ajoutait-il, que lui-même l'ignorait encore.

1808. 18 mars.

L'enchaînement des circonstances qui suivirent bientôt fit cesser ces irrésolutions. Le roi déchu et son fils Ferdinand s'étaient rendus séparément à Bayonne près de Napoléon, l'un pour demander l'annulation de son abdication forcée, l'autre pour solliciter l'adhésion de l'Empereur à son élévation au trône. Napoléon l'obligea au contraire de restituer la couronne à son père, qui s'en démit immédiatement en faveur de Napoléon; et celui-ci la fit décerner à son frère Joseph par une junte d'État réunie à Madrid. Le grand but de Napoléon semblait atteint : l'Espagne, désormais placée dans l'orbite de la France, allait s'attacher étroitement aux intérêts et à la politique de l'Empire. Mais il était un obstacle que Napoléon avait aperçu : la résistance des Espagnols à ces changements opérés dans leur gouvernement. L'Empereur s'efforça de prévenir ou d'apaiser ces résistances, par un ma-

5 mai. 15 juin.

1808. nifeste adressé à la nation espagnole. « Espagnols, leur disait-il, votre nation périssait : j'ai vu vos maux, je vais y porter remède. Votre grandeur, votre puissance, font partie de la mienne. Vos princes m'ont cédé tous leurs droits à la couronne des Espagnes. Je ne veux pas régner sur vos provinces ; mais je veux acquérir des titres éternels à l'amour et à la reconnaissance de votre postérité. Votre monarchie est vieille ; ma mission est de la rajeunir. J'améliorerai toutes vos institutions, et je vous ferai jouir, si vous me secondez, des bienfaits d'une réforme sans froissements, sans désordres, sans convulsions. Je placerai votre glorieuse couronne sur la tête d'un autre moi-même, en vous garantissant une constitution qui concilie la sainte et salutaire autorité du souverain avec les libertés et les priviléges du peuple. Espagnols, souvenez-vous de ce qu'ont été vos pères; voyez ce que vous êtes devenus. La faute n'en est pas à vous, mais à la mauvaise administration qui vous a régis. Soyez pleins d'espérance et de confiance dans les circonstances actuelles ; car je veux que vos derniers neveux conservent mon souvenir, et disent : *Il est le régénérateur de notre patrie.* »

Ferdinand fut relégué au château de Valençay, et le vieux Charles se retira à Compiègne. Le trône de Naples, qu'abandonnait Joseph pour venir occuper le poste difficile où l'appelait la politique de son frère, fut transféré à Murat. D'autres tribulations vinrent traverser ces arrangements. Pie VII avait espéré qu'en faveur de sa déférence au vœu qu'avait exprimé Napoléon d'être sacré à Paris des mains mêmes du chef de l'Église, la puissance temporelle des pontifes de Rome serait relevée de l'état d'abaissement où l'avait réduite le Directoire ; trompé dans ses espérances, il ne tarda pas à manifester son mécontentement. Il se montra peu disposé à entrer dans la grande ligue continentale organisée par Napoléon contre l'Angleterre; la querelle s'échauffa, et l'Empereur fit occuper Rome par un petit corps d'armée (2 février), en même temps que les légations d'Urbin, d'Ancône, de Macerata et de Camerino étaient déclarées réunies au royaume d'Italie. On restreignit l'autorité temporelle du pape, qui de ce moment se considéra comme prisonnier dans sa capitale.

Les résistances que Napoléon avait prévues de la part du peuple espagnol ne tardèrent pas à éclater : dès que la déchéance de Ferdinand et l'avénement d'un prince étranger au trône des Espagnes furent connus, des insurrections
27 mai. locales éclatèrent à la fois sur une foule de points. Une junte provinciale se réunit à Séville, et jura de ne pas déposer les armes tant que les Bourbons détrônés n'auraient pas été rendus à l'Espagne. Des corps de guérillas s'organisèrent partout où les Français n'étaient pas en force; une guerre sauvage d'embuscades et d'assassinats fut déclarée à nos troupes. Les moines étaient partout les instigateurs, et souvent les chefs de cet immense mouvement insurrectionnel, qui mettait sur pied une population ignorante, exal-

tée, fanatique, aisément accessible aux passions furieuses que lui soufflaient ses prêtres. Des catéchismes furent rédigés tout exprès pour enflammer la haine sanguinaire du peuple contre les dominateurs étrangers. En voici quelques passages : « Dis-moi, mon enfant, qui es-tu ? — Espagnol par la grâce de Dieu. — Quel est l'ennemi de notre félicité ? — L'empereur des Français. — Combien a-t-il de natures ? Deux : la nature humaine et la diabolique. — Combien y a-t-il d'empereurs des Français ? — Un véritable, en trois personnes trompeuses. — Comment les nomme-t-on ? — Napoléon, Murat et Manuel Godoï. — Lequel des trois est le plus méchant ? — Ils le sont tous trois également. — De qui dérive Napoléon ? — Du péché. — Murat ? — De Napoléon. — Et Godoï ? — De la fornication des deux autres. — Quel est l'esprit du premier ? — L'orgueil et le despotisme. — Du second ? — La rapine et la cruauté. — Du troisième ? — La cupidité, la trahison et l'ignorance. — Que sont les Français ? — D'anciens chrétiens devenus hérétiques. — Est-ce un péché de mettre un Français à mort ? — Non, mon père. On gagne le ciel en tuant un de ces chiens d'hérétiques. — Quel supplice mérite l'Espagnol qui manque à ses devoirs ? — La mort et l'infamie des traîtres. — Qui nous délivrera de nos ennemis ? — La confiance entre nous autres, et les armes. » 1808.

Au nord, à l'est, au centre, à l'ouest, au midi, la Péninsule devint en quelques semaines un immense champ de bataille : sur plusieurs points, des succès partiels favorisèrent la cause de l'insurrection. A Baylen, non loin de la poétique cité de Cordoue, le drapeau français reçut une tache honteuse, la première qu'il connût depuis quinze ans ! — le général Dupont, avec un corps de dix-huit mille hommes, mit bas les armes en rase campagne devant une troupe de guérillas ennemis ! Ce fut un événement immense par le retentissement que lui donna l'insurrection, et par le parti que sut en tirer l'Angleterre. A l'affût de tous les événements de nature à servir sa cause, le gouvernement anglais se hâta de jeter dans l'ouest et dans le midi de la Péninsule d'abondants secours d'argent, d'armes et de munitions. En même temps qu'il faisait alliance à Cadix avec la junte insurrectionnelle, il faisait débarquer sur la côte portugaise une armée de vingt-deux mille hommes, que commandait le général Arthur Wellesley, illustré depuis sous le nom de Wellington. Le mouvement insurrectionnel des provinces espagnoles s'était propagé dans le Portugal. Junot, qui n'y avait que vingt-huit mille hommes qu'il avait dû concentrer dans les places, vit qu'il allait être bloqué s'il laissait aux Anglais le temps de se faire le centre de l'insurrection portugaise : il marcha contre Wellington avec treize mille hommes, et l'attaqua à Vimeiro, malgré l'inégalité des forces ; écrasé par la supériorité numérique, il se retira à Torres-Vedras (21 août) et signa neuf jours après l'honorable capitulation de Cintra (30 août) qui rendit à la

1808. France la totalité de son corps d'armée, avec ses armes, ses bagages et son artillerie.

A cette époque l'insurrection espagnole avait fait de nouveaux progrès, et dès le 1er août Joseph s'était vu contraint de quitter sa nouvelle capitale pour se retirer derrière l'Ebre. Les événements de la Péninsule pénétrèrent Napoléon de douleur et de colère; déjà il regrettait de s'être enfoncé dans une entreprise dont il apercevait maintenant les graves dangers et les immenses difficultés. A Sainte-Hélène, dix ans plus tard, son âme était encore péniblement oppressée au souvenir de cette guerre désastreuse, qui a eu sur ses destinées une si fatale influence. Il ne cherchait alors à dissimuler ni sa faute ni ses regrets. « Les résultats me donnent irrévocablement tort, disait-il. Il y a eu des fautes graves dans l'exécution. Une des plus grandes est d'avoir mis de l'importance à détrôner la dynastie des Bourbons. Charles IV était usé. J'aurais pu donner une Constitution libérale à la nation espagnole, et charger Ferdinand de la mettre à exécution. S'il l'exécutait de bonne foi, l'Espagne prospérait et se mettait en harmonie avec nos mœurs nouvelles; s'il manquait à ses engagements, les Espagnols eux-mêmes l'auraient renvoyé. Vous voulez vous créer un travail d'Hercule, me dit Escoïquez, lorsque vous n'avez sous la main qu'un jeu d'enfant...... La malheureuse guerre d'Espagne a été une véritable plaie, la cause première des malheurs de la France. Si j'avais pu prévoir que cette affaire m'eût causé autant de tracasseries et de chagrins, je ne m'y serais point engagé. Mais les premières démarches une fois faites, il ne m'a plus été possible de reculer. »

L'Empereur sentit que sa présence en Espagne pouvait seule y rétablir l'honneur de nos armes et la prépondérance morale du nom français; mais avant d'engager la masse principale de ses forces dans le Midi, il fallait donner de nouvelles garanties à la tranquillité du Nord, où se manifestaient sourdement des dipositions hostiles et où s'organisaient des préparatifs inquiétants. La Prusse, abattue et désarmée, n'était plus à craindre de longtemps; mais l'Autriche portait impatiemment le joug du traité que la journée d'Austerlitz lui avait imposé à Presbourg. Elle faisait silencieusement des armements considérables, renouvelait secrètement son alliance avec l'Angleterre, fomentait en Allemagne l'esprit d'opposition nationale contre la domination française, et épiait le moment favorable pour rentrer dans le champ des combats. En attendant, elle répondait par des protestations d'amitié aux demandes d'explications que lui adressait le cabinet des Tuileries sur ce mouvement militaire qu'elle avait imprimé à ses provinces. Napoléon ne se laissa pas abuser, néanmoins; animé d'une juste défiance contre la cour d'Autriche, il songea à se rapprocher plus intimement de l'empereur Alexandre, afin de lui laisser la garde du Nord pendant qu'il serait tout

entier aux affaires d'Espagne. Il proposa à Alexandre une entrevue « dans laquelle, disait Napoléon, les affaires du monde se règleraient de manière que l'on pût avoir quatre ans de tranquillité sans même une explication » Le tzar accepta avec empressement; l'entrevue eut lieu à Erfurth dans les derniers jours de septembre. Les deux empereurs s'y prodiguèrent les démonstrations de la plus vive affection; Alexandre y témoigna en toute occasion à son puissant allié une déférence qui allait presque jusqu'à l'enthousiasme. Le tzar était loin, cependant, d'être sincère dans ses protestations d'amitié; car dans le même temps il faisait assurer secrètement le ministere anglais de son inébranlable attachement « à la cause de l'indépendance européenne, » bien qu'il fût obligé, disait-il, de se plier aux circonstances. Constamment dirigé par l'invariable politique que lui avaient transmise ses prédécesseurs, Alexandre avait les yeux fixés sur la Turquie et sur le Bosphore, objets de la perpétuelle ambition des chefs de la monarchie russe; et les conférences d'Erfurth lui avaient paru une occasion excellente d'avancer la réalisation de ces grands desseins. Napoléon éluda et combattit long-temps; mais les impérieuses nécessités de sa situation le contraignirent de céder à des exigences qu'il n'admettait qu'à regret. Une convention secrète signée le 12 octobre reconnut à la Russie la possession de la Finlande, de la Moldavie et de la Valachie; Napoléon promettait en outre de ne pas agrandir le duché de Varsovie. C'était sacrifier la Turquie et la Pologne: la politique russe venait de faire un pas immense. A ce prix, l'empereur Alexandre reconnut les changements survenus en Italie et en Espagne, et s'engagea, si l'Autriche reprenait les armes, à faire marcher contre elle cent cinquante mille hommes. 1808.

Rassuré de ce côté, l'Empereur revint à Paris, où il ne séjourna que quelques jours, et se mit immédiatement en route pour l'Espagne. Quatre-vingt mille hommes des vieilles légions d'Allemagne l'y avaient devancé. L'arrivée de Napoléon au-delà des Pyrénées changea rapidement la face des choses dans la Péninsule: à une suite continuelle d'échecs et de défaites succéda aussitôt une continuité ininterrompue de succès et de victoires. Tout ce que les Espagnols avaient mis sur pied de troupes régulières, en Aragon, en Galice, dans l'Estramadure, la Manche et l'Andalousie, fut détruit ou dispersé en quelques semaines; un corps anglais de vingt mille hommes qui s'avançait pour soutenir l'insurrection espagnole fut battu, rejeté sur la Galice, et poursuivi l'épée dans les reins jusqu'à la mer, où ses débris s'embarquèrent précipitamment. Le 4 décembre, Madrid nous rouvrit ses portes après deux jours d'une résistance opiniâtre excitée par les moines. L'Empereur publia aussitôt une amnistie, et décréta la suppression du tribunal de l'inquisition, la réduction au tiers des couvents dont la Péninsule était couverte, l'abolition des droits féodaux, la libre circulation des marchandises et des denrées à l'intérieur: puis, voulant faire apprécier 8 novembre. 4 décembre.

1808. aux Espagnols le bienfait de ces innovations sous l'auspice desquelles débutait le gouvernement de son frère, il leur adressa une proclamation qui devait être entendue de tout ce que n'aveuglait pas le fanatisme. Il voulait, par sa clémence, les ramener, disait-il, de l'égarement où les avaient entraînés les Anglais; il le leur demandait au nom des maux qu'ils avaient déjà soufferts, et de ceux auxquels les exposait la prolongation d'une lutte insensée; il le leur demandait au nom de leurs plus chers intérêts. « Je n'ai voulu être, poursuivait-il, que votre régénérateur. Aux droits qui m'ont été cédés par votre dernière dynastie, vous avez voulu que j'ajoutasse le droit de conquête: cela ne changera rien à mes dispositions. Je veux même louer ce qu'il peut y avoir de généreux dans vos efforts. Tout ce qui s'opposait à votre prospérité et à votre bonheur, je l'ai détruit. Les entraves qui pesaient sur le peuple, je les ai brisées. Une constitution libérale vous donnera, au lieu d'une monarchie absolue, une monarchie tempérée et constitutionnelle; il dépend de vous que cette constitution soit encore votre loi. J'ai aboli ce tribunal d'inquisition contre lequel le siècle et l'Europe réclamaient. Les prêtres doivent guider les consciences, mais ne doivent exercer aucune juridiction extérieure et corporelle sur les citoyens. J'ai supprimé les droits féodaux, et chacun pourra établir des hôtelleries, des fours, des moulins, des madragues, des pêcheries, et donner un libre essor à son industrie. L'égoïsme, la richesse et la prospérité d'un petit nombre d'hommes nuisaient plus à votre agriculture que les chaleurs de la canicule. Comme il n'y a qu'un Dieu, il ne doit y avoir dans un État qu'une justice. Toutes les justices particulières avaient été usurpées, toutes étaient contraires aux droits de la nation : je les ai détruites.... La génération présente pourra varier dans son opinion; trop de passions ont été mises en jeu : mais vos neveux me béniront comme votre régénérateur. Ils placeront au nombre des jours mémorables ceux où j'ai passé parmi vous, et de ces jours datera la prospérité de l'Espagne. » Mêlant ensuite le langage de la menace au langage de la persuasion, Napoléon ajoutait : « Si tous mes efforts étaient inutiles, si vous ne répondiez pas à ma confiance, il ne me resterait qu'à traiter l'Espagne en pays conquis, et à placer mon frère sur un autre trône. Je mettrais alors la couronne d'Espagne sur ma tête, et je saurais la faire respecter des méchants; car Dieu m'a donné la force et la volonté nécessaires pour surmonter tous les obstacles. » Trop enfoncées encore dans la crasse de l'ignorance et dans les langes de l'obscurantisme religieux, les masses de la population espagnole ne pouvaient comprendre ni ce langage ni l'émancipation morale qu'il leur annonçait. Dominés par leurs moines et par leurs prêtres; ne voyant et n'entendant que par les yeux et les oreilles de ceux-là mêmes dont les innovations françaises ruinaient la puissance despotique et anéantissaient les immenses richesses, les basses classes re-

gardèrent comme autant de sacriléges et d'attentats à l'honneur national 1808.
ces améliorations intérieures qui leur ouvraient les portes de la civilisation européenne, mais à laquelle leur instruction morale, en arrière de plusieurs siècles, ne les préparait pas. La résistance extérieure fut momentanément comprimée ; mais la haine nationale ne fut pas désarmée ni l'opposition des masses domptée. Immense volcan allumé par le fanatisme et nourri par la haine, la Péninsule continua de recéler dans ses flancs le germe d'une éruption terrible, et de gronder sourdement sous les pieds des conquérants étrangers jusqu'au jour de l'explosion.

Il aurait fallu à l'Empereur quelques mois encore pour compléter la sou- 1809.
mission de ces provinces insurgées qu'il rangeait sous le sceptre de son frère ; mais l'Allemagne vint appeler de nouveau son attention et l'obliger de quitter précipitamment l'Espagne, laissant à ses lieutenants Soult, Victor et Ney le soin de poursuivre la pacification incomplete de la Péninsule. L'Autriche, en effet, profitant de l'éloignement de Napoléon, et activée dans ses préparatifs par un subside considérable du cabinet anglais, avait cru le moment favorable pour jeter le masque et reprendre l'offensive ; elle avait mis sur pied trois cent mille hommes prêts à entrer en campagne.
Cette masse s'ébranla dans les premiers jours d'avril. L'archiduc Charles, 10 avril.
avec cent soixante-quinze mille hommes, se porta vers le haut Danube, franchit la frontière bavaroise et se dirigea sur Ratisbonne. Mais la cour impériale s'était vainement flattée de prendre au dépourvu l'homme dont tant de fois déjà elle avait éprouvé l'infatigable activité. En un clin d'œil cent trente mille hommes avaient été réunis dans la Bavière méridionale sous le commandement général de Berthier, outre cent mille hommes, Saxons, Polonais, Dalmates et Italiens, répartis sur différents points accessoires autour du champ de bataille principal où allait se vider ce nouveau duel. Le 12 avril, l'Empereur transmettait de Paris ses derniers ordres ; le 14, il était
à Strasbourg ; le 17, il arrivait à Donauwerth, sur le Danube, d'où il adres- 17 avril.
sait à son armée cette énergique proclamation : « Soldats, le territoire de la Confédération a été violé. Le général autrichien veut que nous fuyions à l'aspect de ses armes et que nous lui abandonnions nos alliés. J'arrive avec la rapidité de l'éclair. Soldats, j'étais entouré de vous lorsque le souverain d'Autriche vint à mon bivouac de Moravie ; vous l'avez entendu implorer ma clémence et me jurer une amitié éternelle. Vainqueurs dans trois guerres, l'Autriche a dû tout à notre générosité ; trois fois elle a été parjure !!! Nos succes passés nous sont un sûr garant de la victoire qui nous attend. Marchons donc, et qu'à notre aspect l'ennemi reconnaisse son vainqueur ! »

Quelques faux mouvements de Berthier avaient compromis notre position sur le haut Danube ; des marches rapides et savamment combinées prescrites par l'Empereur réparèrent promptement une faute qui aurait pu

1809. nous devenir fatale. Enthousiasmée par la présence et la parole de son Empereur, l'armée appelait impatiemment l'ennemi, sûre que combattre, pour elle c'était vaincre. Connaissant la puissance des premiers coups, Napoléon se porte brusquement au milieu de la colonne ennemie, coupe la gauche
20-25 avril. autrichienne de son centre, et dans une suite de plusieurs jours de combats, qui ont pris le nom de bataille d'Abensberg, il détruit ou enlève le tiers de l'armée ennemie, fait quarante mille prisonniers, prend cent canons, quarante drapeaux, trois mille voitures, fait perdre à l'archiduc sa ligne d'opérations et met Vienne à découvert. Une partie de nos forces est destinée à observer l'archiduc et à le contenir; le reste se porte rapidement dans
13 mai. la direction de la capitale autrichienne. Le 13 mai, Vienne nous ouvrit ses portes après un bombardement de quelques heures : pour la seconde fois les couleurs françaises flottèrent sur le palais de l'héritier des Césars. Mais l'ennemi avait encore plus de cent mille hommes sur la gauche du Danube, et le grand pont de Vienne était détruit. Impatient de se porter au nord du fleuve au-devant des Autrichiens, pour en finir dans une affaire décisive, l'Empereur ordonna de passer le Danube à deux lieues au-dessous de Vienne, sur un point où la largeur du fleuve est divisée par l'île de Lobau et plusieurs autres moins considérables en canaux parallèles. Il fallait construire des ponts volants, et le fleuve, enflé par les pluies, présentait d'immenses difficultés à vaincre : les ingénieurs de l'armée se mirent à l'œuvre avec une prodigieuse activité. Une longue suite de ponts de bateaux fut promptement
21 mai. établie, et le passage commença. Mais les eaux grossissantes enlevèrent les ponts au milieu de cette opération, et trente mille hommes se trouvèrent isolés sur la rive ennemie, vis-à-vis de forces triples et sous le feu de deux cents canons. Masséna et Lannes se logèrent dans les villages d'Aspern et d'Essling, et s'y maintinrent contre tous les efforts des Impériaux. Napoléon profita de la nuit pour faire réparer les ponts. De nouvelles troupes
22 mai. passèrent au petit jour, et la bataille recommença. Mais les ponts, trop rapidement établis, furent emportés une seconde fois, et cinquante mille hommes restèrent de nouveau exposés, presque sans munitions et sans artillerie, aux coups d'une artillerie formidable et au choc de cent mille ennemis. La situation était critique; la fermeté de Napoléon n'en fut pas ébranlée. Les débris de ce long combat qu'on nomme la bataille d'Essling, les blessés, les canons, puis successivement chaque régiment, repassèrent le fleuve en bateau, pendant que l'héroïque Masséna tenait les Impériaux en respect sur la rive qu'il nous fallait abandonner. Tout s'entassa pendant trois jours dans l'île de Lobau, jusqu'au complet rétablissement des ponts.
14 juin. Sur ces entrefaites, les armées du Tyrol et d'Italie, après avoir anéanti ou chassé devant elles les corps autrichiens qui leur étaient opposés, opérèrent leur jonction sur le Danube avec la grande armée, qui se trouva alors por-

tée à cent cinquante mille hommes. Mais les Autrichiens s'étaient aussi recrutés de corps auxiliaires, et le prince Charles avait en ce moment à nous opposer cent soixante-quinze mille combattants en ligne. Ce fut avec ces forces respectives que, le 6 juillet, les deux armées en vinrent aux mains dans la plaine de Wagram, non loin du champ de bataille d'Essling. L'armée française avait effectué son passage la veille, favorisée par un terrible orage. Le carnage fut affreux, et la victoire nous fut long-temps disputée; près de cinquante mille hommes tués et blessés restèrent sur le champ de bataille. Les pertes furent presque égales des deux côtés. Le prince Charles se repliait sur la Bohême; l'Empereur se mit immédiatement à sa poursuite. Une nouvelle bataille allait s'engager à Znaïm, quand l'archiduc demanda un armistice, que Napoléon accorda. Des négociations s'entamèrent aussitôt, et se terminèrent trois mois plus tard par le traité de Vienne. Cette nouvelle paix, qui ne portait en elle aucune condition de durée de plus que celles que déjà trois fois la cour d'Autriche avait si promptement rompues, enlevait de nouvelles provinces à la monarchie impériale, et fortifiait à ses dépens la Bavière et le duché de Varsovie. L'Autriche subissait une humiliation de plus, sans être encore assez affaiblie pour ne pas conserver le désir, en même temps que la possibilité, de se venger un jour de ses défaites.

1809

6 juillet.

12 juillet.

14 octobre.

Renouvelant la tactique que déjà une fois il avait employée, le cabinet britannique, pendant que le sort de la campagne se décidait dans les champs de Wagram, tentait une puissante diversion en Hollande. Une nombreuse escadre débarquait à Walcheren une armée de quarante mille Anglais, destinés à se porter sur Anvers et à révolutionner la Hollande (3 août). Mais cette tentative échoua complétement. Les Anglais, vigoureusement reçus par cent mille gardes nationaux accourus au premier bruit de l'apparition des voiles ennemies, se virent obligés de remonter honteusement sur leurs vaisseaux, après avoir laissé dix mille des leurs dans les marais de Walcheren. Ainsi la politique du chef de l'empire français, cette politique inflexible et persévérante comme sa volonté, triomphait maintenant dans toute l'Europe. La dernière alliée de l'Angleterre, l'Autriche, venait de reconnaître le blocus continental; une expédition préparée à grands frais par le gouvernement britannique avait tourné à sa confusion. Encore quelques efforts pour dompter les dernières résistances des intérêts particuliers froissés par l'interruption absolue du commerce extérieur, et le grand but était atteint. Napoléon avait montré récemment par un nouvel acte de vigueur qu'il n'était pas homme à reculer devant les moyens, quels qu'ils fussent, qui pouvaient l'y conduire. La querelle avec le pape, loin de s'apaiser, s'était de plus en plus envenimée : aux notes chaque jour plus impératives du cabinet impérial, le Vatican répondait par des lettres pastorales, des bulles et des protestations. Napoléon, poussé à bout, lança de Schœnbrunn (17 mai

1809. quatre jours après l'occupation de Vienne et au milieu des préparatifs du passage du Danube, un décret de réunion des États romains à l'empire français, fondé sur ce considérant, que « Charlemagne, *son auguste prédécesseur*, en concédant certains domaines aux évêques de Rome, ne les leur avait donnés qu'à titre de fiefs et sans que Rome cessât de faire partie de son empire. » Le pape fulmina une bulle d'excommunication (20 juin); Murat le fit enlever de Rome et transférer à Grenoble. Cette mesure toute militaire fit une vive sensation en Europe; mais bientôt les clameurs se perdirent dans le retentissement du canon de Wagram.

Au milieu de cette grandeur et de l'éclat éblouissant de cette toute-puissance, Napoléon n'était pas heureux, cependant; une pensée incessante venait empoisonner sa vie. Le plus cher de ses vœux, le plus ardent de ses souhaits ne s'était pas accompli : il n'avait pas d'héritier pour lui succéder un jour à la tête de cet empire qu'avait fondé son génie, et continuer ce pouvoir qu'il avait rendu si grand par ses victoires. Vainement il avait cherché autour de son trône une intelligence qui pût s'élever jusqu'à ses vastes conceptions et les poursuivre après lui : dans ses frères, dans son fils d'adoption, dans ses lieutenants, il avait vu des hommes propres à servir d'instruments à une volonté haute et forte, aucun dont le bras fût assez vigoureux pour soutenir seul le poids du sceptre impérial. Son pouvoir encore nouveau avait reçu sans doute la double consécration de l'assentiment national et de la victoire; mais pour l'affermir sur une base inébranlable il lui manquait une autre consécration plus puissante encore, celle de la transmission héréditaire. La stérilité de son union avec Joséphine était depuis neuf ans son désespoir de tous les jours. Plus d'une fois déjà des pensées de divorce s'étaient manifestées à son esprit; mais tant de liens l'attachaient à Joséphine, elle avait entouré sa vie de tant d'affection et de bonheur domestique, que long-temps il repoussa ce parti auquel l'entraînaient les exigences de sa haute position. Enfin la politique dut imposer silence à toute autre considération, à tout autre sentiment : le divorce fut résolu. Mais il fallait y préparer l'impératrice; ce fut une scène douloureuse. Joséphine dut se résigner, la mort dans l'âme, à un sacrifice qu'exigeaient le bonheur et l'avenir de la France.

15 décembre. Le 15 décembre, les deux époux déclarèrent leur mutuel assentiment au divorce, au sein d'une assemblée de famille réunie dans les grands appartements des Tuileries. L'Empereur s'exprima en ces termes : « La politique » de ma monarchie, l'intérêt, le besoin de mes peuples, qui ont constamment guidé toutes mes actions, veulent qu'après moi je laisse à des enfants, héritiers de mon amour pour mes peuples, ce trône où la Providence » m'a placé. Cependant, depuis plusieurs années, j'ai perdu l'espérance d'avoir des enfants de mon mariage avec ma bien-aimée épouse, l'impératrice » Joséphine; c'est ce qui me porte à sacrifier les plus douces affections de

» mon cœur, à n'écouter que le bien de l'État, et à vouloir la dissolution de 1809.
» notre mariage. Parvenu à l'âge de quarante ans, je puis concevoir l'espé-
» rance de vivre assez pour élever dans mon esprit et dans ma pensée les
» enfants qu'il plaira à la Providence de me donner. Dieu sait combien une
» pareille résolution a coûté à mon cœur; mais il n'est aucun sacrifice qui
» soit au-dessus de mon courage lorsqu'il m'est démontré qu'il est utile au
» bien de la France. J'ai le besoin d'ajouter que loin d'avoir jamais eu à me
» plaindre, je n'ai au contraire qu'à me louer de l'attachement et de la ten-
» dresse de ma bien-aimée épouse. Elle a embelli quinze ans de ma vie; le
» souvenir en restera toujours gravé dans mon cœur. Elle a été couronnée
» de ma main; je veux qu'elle conserve le rang et le titre d'impératrice. Je
» veux surtout qu'elle ne doute jamais de mes sentiments, et qu'elle me
» tienne toujours pour son meilleur et son plus cher ami. »

L'Empereur avait prononcé ces mots d'une voix profondément émue et les yeux humides; Joséphine prit après lui la parole : « Avec la permission » de notre auguste et cher époux, dit-elle, je dois déclarer que ne conservant » aucun espoir d'avoir des enfants qui puissent satisfaire les besoins de sa » politique et l'intérêt de la France, je me plais à lui donner la plus grande » preuve d'attachement et de dévouement qui ait jamais été donnée sur la » terre. Je tiens tout de ses bontés; c'est sa main qui m'a couronnée, et du » haut de ce trône je n'ai reçu que des témoignages d'affection et d'amour » du peuple français. Je crois reconnaître tous ces sentiments en consen- » tant à la dissolution d'un mariage qui désormais est un obstacle au bien » de la France, qui la prive du bonheur d'être un jour gouvernée par les » descendants d'un grand homme si évidemment suscité par la Providence » pour effacer les maux d'une terrible révolution, et rétablir l'autel, le » trône et l'ordre social. Mais la dissolution de mon mariage ne changera » rien aux sentiments de mon cœur : l'Empereur aura toujours en moi sa » meilleure amie. Je sais combien cet acte, commandé par la politique et » par de si grands intérêts, a froissé son cœur; mais, l'un et l'autre, nous » sommes glorieux du sacrifice que nous faisons au bien de la patrie. » A demi suffoquée par les sanglots, Joséphine ne put achever jusqu'au bout ce discours qu'on lui avait écrit; il fallut que Regnaud de Saint-Jean d'Angély, archichancelier de l'Empire, prît le papier de ses mains, et, les yeux pleins de larmes comme tous les assistants, donnât lui-même lecture de la fin de cette déclaration. Retirée à la Malmaison, où l'Empereur lui avait assuré une existence royale, Joséphine put s'y livrer sans contrainte à tous les éclats, à tous les épanchements de sa douleur. « Le ciel m'est témoin que ce n'est pas pour moi que je souffre ! s'écriait-elle. C'est pour l'Empereur que je tremble. Qui sait où va le porter son ambition ! C'est à qui lui donnera une femme. Encore, si c'était une Française, une bonne et honnête

1809 personne! En manque-t-il donc? N'avons-nous pas des familles aussi nobles que toutes les princesses de l'Europe? Il ne s'agit que d'avoir des enfants. La dernière des bourgeoises bien élevées serait plus agréable à la nation qu'une princesse étrangère. On parle d'une Russe, d'une Autrichienne. On sait ce que l'alliance de l'Autriche a coûté à la France. Puisse cette alliance ne pas être funeste à l'Empereur! Je ne puis me défendre de tristes pressentiments. Une étrangère livrera les secrets de l'État, le trahira peut-être... »

Dans le public, le divorce de l'Empereur avait fait aussi une impression pénible, et les pressentiments fâcheux de l'infortunée Joséphine étaient jusqu'à un certain point partagés. Peu touché de la raison d'État, le peuple vit avec peine la répudiation de l'impératrice, et l'accompagna de ses regrets. Il semblait qu'en se retirant, l'ange tutélaire que l'on croyait avoir porté bonheur à Napoléon, ainsi qu'il l'avait dit lui-même, le laissât exposé sans défense au génie du mal. Séparé d'une compagne qui lui gagnait tous les cœurs par sa douceur et sa grâce, le pouvoir de l'Empereur paraissait plus austère; et la perspective d'une étrangère venant partager le trône et la place d'une Française répandait une vague inquiétude*.

1810. Emporté par d'autres pensées, Napoléon tournait ses regards, pour une alliance nouvelle, vers les grandes maisons princières de l'Europe. Trois surtout semblaient plus particulièrement appelées à donner une épouse au nouveau Charlemagne: celles de Russie, d'Autriche et de Saxe. Des négociations furent entamées avec la Russie; il en avait déjà été dit quelques mots par l'empereur Alexandre à Erfurth. Une lettre du comte de Narbonne au ministre de la police Fouché annonçait aussi que des insinuations lui avaient été faites, à son passage à Vienne, sur le choix de Napoléon, et qu'il avait pu en conclure qu'une alliance avec une archiduchesse pourrait entrer dans les vues de l'Autriche. Napoléon ne pouvait faire aucune démarche directe avant de connaître les dispositions de l'empereur Alexandre. Il fit sonder le prince de Schwartzemberg, ambassadeur d'Autriche à Paris, et cette négociation particulière fut conduite de manière à ce que l'ambassadeur se trouvât engagé sans que Napoléon le fût, dans le cas où le mariage avec la sœur de l'empereur Alexandre éprouverait des difficultés. Ces difficultés se manifestèrent en effet; il y eut à ce sujet des dissentiments d'opinion dans la famille impériale russe. La mère de l'empereur hésitait et demandait du temps; elle exigeait en outre que la princesse qui deviendrait l'épouse de Napoléon eût une chapelle russe aux Tuileries, avec son clergé et le libre exercice de sa religion. « Les idées de ma mère, écrivit Alexandre, ne sont pas toujours d'accord avec mes vœux, ni avec la politique, ni même avec la raison. » Les exigences de l'impératrice-mère au sujet du culte n'eus-

* Thibaudeau *Histoire de Napoléon Bonaparte*, t. VII, p. 434.

sent pas sans doute été une difficulté sérieuse aux yeux de Napoléon ; mais il fut blessé de ces lenteurs qui affectaient sa dignité. Dès lors, il se tourna vers l'Autriche. Un conseil privé extraordinaire fut convoqué aux Tuileries immédiatement après la réception des dépêches de Saint-Pétersbourg, et la question du choix y fut débattue. La majorité se déclara pour l'alliance autrichienne, déterminée surtout par la haute considération du maintien de la paix générale. On fit remarquer que, de toutes les puissances, l'Autriche était celle qui conservait le plus d'inquiétudes sur les intentions de la France à son égard ; on représenta que l'alliance qu'il était question de former avec elle dissiperait tous les nuages, donnerait un motif incontestable à la confiance, et serait le gage d'une paix durable. Ces considérations furent décisives, et le mariage avec l'archiduchesse préféré. Le même jour, à six heures du soir, Napoléon chargea son fils d'adoption, le prince Eugène, dévoué ici à une bien pénible mission, de se rendre chez le prince de Schwartzemberg et de lui porter une demande formelle. Le ministre des affaires étrangères, M. de Talleyrand, eut en même temps pouvoir de signer le contrat avec l'ambassadeur, en prenant pour modèle le contrat de mariage de Louis XVI avec l'archiduchesse Marie-Antoinette, tante de la future impératrice. Dans la soirée même, le contrat fut rédigé et les signatures échangées. Le prince de Neufchâtel, Berthier, fut renvoyé à Vienne pour faire la demande dans les formes d'usage, et l'archiduc Charles épousa l'archiduchesse comme représentant de Napoléon, dont les pouvoirs lui furent remis à cet effet. Cette cérémonie eut lieu le 11 mars. Le 13, l'archiduchesse partit pour la France. L'Empereur alla au-devant d'elle jusqu'à Compiègne, où il vit pour la première fois celle qui déjà portait le titre d'épouse. Marie-Louise avait dix-neuf ans, peu de beauté, un esprit au moins ordinaire ; mais c'était *la fille des Césars*, et l'alliance dont elle devenait le gage faisait entrer le chef du nouvel empire dans la grande famille des rois de la vieille Europe. Le mariage civil fut célébré à Saint-Cloud le 1er avril ; le mariage religieux fut l'occasion de fêtes splendides. Un déplorable accident signala celle que donna dans son hôtel à Paris le prince de Schwartzemberg. Le feu prit aux tentures de la salle de bal, et se propagea avec la rapidité de l'éclair ; la belle-sœur du prince périt au milieu des flammes. Cet accident parut d'un sinistre présage, et Napoléon, c'est lui-même qui l'a avoué, ne put se défendre d'un pénible pressentiment. Trois ans plus tard, à la bataille de Dresde, le bruit ayant couru dans l'armée que le prince de Schwartzemberg, qui combattait alors contre nous, avait été frappé d'un boulet français, Napoléon s'écria : C'était un brave homme ; mais sa mort a cela de consolant, qu'elle montre que c'était lui que menaçait l'augure malheureux de son bal * !

1810. 7 février. 1er avril.

* Napoléon, *Mémoires dictés à Sainte-Hélène*, IV, 352.

1810. Le mariage de Napoléon avec une fille d'Autriche frappa de stupeur et le cabinet anglais, et les vieilles aristocraties européennes; la royauté exilée, alors retirée à Hartwell, depuis que le Prétendant avait été contraint de quitter Mittau et le Continent, y vit le dernier coup porté à ses espérances. Cet événement, en effet, semblait donner à la puissance impériale, appuyée d'un côté sur les institutions et les intérêts révolutionnaires, de l'autre sur l'alliance des anciennes dynasties royales, une base désormais inébranlable. Vanité des jugements humains! C'était cette alliance même qui devait devenir une des causes déterminantes des désastres où quatre ans plus tard s'est abîmé l'Empire! et cette femme de sang royal que l'on plaçait dans la couche du dominateur de l'Europe n'était destinée qu'à endormir dans une sécurité perfide celui dont on n'avait pas cessé de comploter la perte. « Ils l'ont avoué, disait Napoléon dans son exil: c'est sous le masque des alliances du sang même, et sous celui de l'amitié, qu'ils ont ourdi ma chute! »

Rendu à une paix qui ne devait pas être de longue durée, Napoléon se voua tout entier à la double pensée à laquelle chez lui se rapportaient toutes les autres: les améliorations intérieures de son empire et la rigoureuse application du système continental, seule voie qui pût contraindre l'Angleterre d'adhérer à la pacification générale. Cette application rencontrait des obstacles de plus d'une sorte. Ceux-là mêmes qu'il avait tirés de la poussière pour les placer sur un trône, Louis en Hollande, Joseph en Espagne, Jérôme en Westphalie, Murat à Naples, étaient loin de montrer la soumission aveugle qu'il avait attendue d'eux; oubliant que Napoléon ne les avait faits rois que pour concourir à l'exécution de ses grands desseins contre l'Angleterre, ils entravaient fréquemment les mesures de rigueur que leur mission était de soutenir. Cette conduite de ses frères après leur élévation faisait, encore à Sainte-Hélène, éprouver à Napoléon une vive irritation. « Nommais-je un roi, disait-il dans ces épanchements intimes que les compagnons volontaires de sa captivité nous ont transmis, aussitôt il se croyait roi par la grâce de Dieu, tant le mot est épidémique. Ce n'était pas un lieutenant sur lequel je pouvais me reposer: c'était un ennemi ou un obstacle de plus. Ses efforts n'étaient pas de me seconder, mais bien de se rendre indépendant. Tous avaient aussitôt la manie de se croire adorés, préférés à moi; c'était moi qui les gênais, qui les mettais en péril.... Si, au lieu de cela, ajoutait Napoléon avec amertume, chacun d'eux eût imprimé une impulsion commune aux diverses masses que je leur avais confiées, nous eussions marché jusqu'aux pôles; tout se fût abaissé devant nous. Nous eussions changé la face du monde: l'Europe jouirait d'un système nouveau! »

Depuis l'avénement de Louis au trône de Hollande, les Provinces-Unies étaient devenues l'entrepôt continental des marchandises anglaises; ses sujets ne vivant que par le négoce, Louis, qui voyait de près leurs souf-

franccs, leur sacrifia le blocus continental dont son frère l'avait destiné à être l'agent principal, et il favorisa, loin de la réprimer, la contrebande qui s'était organisée sur toute l'étendue de ses côtes. L'Empereur le rappela à vingt reprises à la ligne des devoirs qui lui étaient imposés. « Votre royaume est une province anglaise, lui écrivait-il ; mais, sous aucun prétexte, la France ne souffrira que la Hollande se sépare de la cause continentale. En vous mettant sur le trône de la Hollande, j'avais cru y placer un citoyen français, aussi dévoué à la grandeur de la France et aussi jaloux que moi de ce qui intéresse la mère-patrie ; mais vous avez tendu tous les ressorts de votre raison, vous avez tourmenté la délicatesse de votre conscience, pour vous persuader que vous étiez Hollandais. » Louis ne répondit à ces reproches que par sa démission ; un décret impérial réunit immédiatement la Hollande à l'Empire. « C'était compléter son système de guerre, de politique et de commerce, disait-il dans son exposé au Sénat de la situation de l'Empire ; d'ailleurs, ce pays était réellement une portion de la France, puisqu'il n'était que l'alluvion du Rhin, de la Meuse et de l'Escaut, c'est-à-dire des grandes artères de l'Empire. Enfin, c'était un pas nécessaire à la restauration de notre marine, et un coup mortel porté à l'Angleterre. » La Hollande forma neuf départements, et Amsterdam fut déclarée la troisième ville de l'Empire ; Rome en était la seconde. Le sénatus-consulte qui consacra cette réunion territoriale prononça en même temps celle du Hanovre, que l'on enlevait au royaume de Westphalie, et celle du Valais, dans les Alpes. L'Empire eut alors cent douze départements, et s'étendit des bouches de l'Elbe à celles du Tibre ; on y comptait quarante millions d'habitants, outre un nombre égal formant la population des Etats fédératifs. Ces continuelles réunions au grand Empire de territoires jusque là indépendants, excitaient un vif mécontentement en Allemagne ; on s'y voyait menacé de subir aussi tôt ou tard ces empiétements dont on méconnaissait le vrai but et dont on n'apercevait pas le terme. Le roi de Westphalie, Jérôme, écrivait à son frère : « La fermentation des esprits est au plus haut degré. On se propose l'exemple de l'Espagne ; et si la guerre vient à éclater, toutes les contrées situées entre le Rhin et l'Oder seront le foyer d'une vaste et active insurrection.... » Murat aussi, oubliant le but pour lequel Napoléon l'avait élevé au trône et les devoirs qui lui étaient imposés par la France, cherchait déjà à séparer ses intérêts de ceux de l'Empire, et songeait à se créer dans son nouveau royaume un point d'appui contre Napoléon. Il voulut contraindre les Français qui l'avaient suivi à Naples à se faire naturaliser Napolitains ; Napoléon déclara que tout citoyen français était citoyen de droit du royaume de Naples, attendu que ce royaume faisait partie du grand Empire, et que le prince qui régnait dans ce pays avait été élevé sur le trône par les efforts et le sang des Français.

1810.

1er juillet.

1810 « — S'il résiste, s'écria-t-il avec colère en parlant de Murat, il a cessé de régner. » « La France, ajoutait-il dans ses communications avec son lieutenant, en plaçant à Naples un grand dignitaire de l'Empire, a entendu créer un roi qui ne cesserait pas d'être Français, qui mettrait au rang de ses plus beaux droits, comme de ses premiers devoirs, celui de faire aimer les Français, et d'apprendre aux Napolitains que la cause de la France est la leur. » En Espagne, Joseph manifestait les mêmes velléités d'indépendance. Depuis que Napoléon avait repassé les Pyrénées, appelé sur le Rhin par la prise d'armes de l'Autriche au printemps de 1809, la guerre n'avait pas cessé de désoler toutes les provinces de ce malheureux pays, mais une guerre décousue, sans plan d'ensemble, sans unité d'action, parce que les différents maréchaux chargés du commandement dans les provinces affectaient l'indépendance les uns vis-à-vis des autres, conséquemment sans résultats décisifs. Une armée d'insurgés détruite sur un point se reformait sur un autre point ou se reproduisait en bandes de guérillas, cent fois plus redoutables pour nos soldats que les légions régulières de la belliqueuse Allemagne : après avoir poursuivi et combattu ces bandes plus difficiles à rencontrer qu'à disperser, il fallait recommencer indéfiniment la même poursuite et les mêmes combats. Joseph, dans ses proclamations à *ses sujets égarés*, se posait presque comme médiateur entre la France et l'Espagne; il ouvrait des négociations avec les chefs insurgés que harcelaient les généraux de l'armée française, et délibérait déjà s'il ne traiterait pas avec l'Angleterre. Irrité de cette politique inepte, Napoléon donnait à ses lieutenants une autorité absolument indépendante du roi nominal qu'il avait imposé à l'Espagne, et faisait pressentir la prochaine réunion à la France du pays compris entre les Pyrénées et l'Ebre. Pendant ce temps, Masséna se portait avec soixante mille hommes sur le Portugal, d'où il avait ordre de chasser l'armée anglaise;
9 octobre. mais Wellington, se repliant devant les Français, s'était retranché dans l'inexpugnable position de Torres-Vedras, où il attendit patiemment que la misère d'un pays dévasté par ses ordres contraignît l'armée française à rentrer en Espagne.

Au milieu de ces tribulations, une grande joie vint remplir l'âme de Na-
1811. poléon. Quelques mois après son mariage, la grossesse de l'Impératrice
20 mars. s'était déclarée; et le 20 mars 1811, Marie-Louise mit au monde un enfant mâle qui fut salué du titre de Roi de Rome : — enfant pour lequel semblaient s'ouvrir de si grandes destinées, et à qui le sort ne réservait qu'une fin prématurée sur la terre de l'exil.

FIN DU LIVRE HUITIÈME.

LIVRE NEUVIÈME.

EMPIRE. — (DEUXIÈME PÉRIODE.)

(De la naissance du roi de Rome à la chute de l'Empire.)

26 mars 1811. — 11 avril 1814.

Rupture avec la Russie. Sixième coalition contre la France. — Traité d'alliance offensive et défensive entre la France, la Prusse et l'Autriche. — Rupture avec la Suède. — Entrée en campagne. Préparatifs de la Russie et de la France. — Campagne de 1812. L'armée française passe le Niémen. Bataille de Smolensk. — Bataille de la Moscowa. Les Français à Moscou. Les Russes, en se retirant devant notre armée, mettent le feu à cette ville. Immense incendie. Ses résultats fatals.— Retraite désastreuse de l'armée française. Passage de la Bérésina. Passage du Niémen. — Retraite jusqu'à l'Elbe. — Napoléon devance son armée et arrive à Paris. Echauffourée du général Mallet. — Vigoureux préparatifs de Napoléon pour la reprise de la campagne. — Forces et préparatifs de la Coalition. Traité secret entre la Prusse et la Russie. Dispositions du cabinet autrichien. Sa duplicité.—Campagne de 1813. Batailles de Lutzen et de Bautzen. Affaires d'Espagne. Nos armées évacuent la Péninsule et Joseph quitte Madrid. Les Anglais sur les Pyrénées. — Congrès de Prague. L'Autriche entre dans la Coalition. — Reprise de la campagne en Allemagne. Bataille de Dresde. Batailles de Leipzig et de Hanau. Les Français repassent le Rhin. — Wellington franchit la Bidassoa. — Situation intérieure de la France. Attitude du Corps Législatif. — Déclaration de Francfort. — Les Alliés passent le Rhin. Le territoire français envahi. — Congrès de Châtillon. — Batailles de Montmirail et de Montereau. Marche des Alliés sur Paris. Combat de Fère Champenoise. — Situation des affaires dans le Midi. Bataille de Toulouse. — Bataille de Paris. — Entrée des Alliés à Paris. Le Sénat prononce la déchéance de l'Empereur et rappella au trône la famille des Bourbons.—Napoléon, retiré à Fontainebleau, y signe son abdication.

La Russie, qui avait recueilli les immenses avantages que lui concédait le traité d'Erfurth, avait su en éluder les charges; au lieu de cent cinquante mille auxiliaires qu'elle devait fournir à Napoléon dans le cas où l'Autriche reprendrait les armes, elle avait mis vingt mille soldats en mouvement au début de la campagne de 1809; encore ces vingt mille hommes n'avaient-ils pas dépassé la frontière de la Pologne. Ce mauvais vouloir de l'empereur Alexandre, assez constaté par ses secrètes protestations au cabinet britannique pendant le cours même des négociations d'Erfurth se manifesta 1811.

1811. clairement après le mariage de Napoléon avec la fille de François Ier. Dans les rapports diplomatiques des deux cours, le langage du cabinet russe devint plus froid d'abord, puis, bientôt après, plus tranchant et plus impérieux. Alexandre demandait que par une convention formelle son allié d'Erfurth déclarât que « le royaume de Pologne ne serait jamais rétabli. » Napoléon refusa formellement d'adhérer à une semblable déclaration, proposant seulement de s'engager à ne favoriser aucune entreprise qui tendît à rétablir le royaume de Pologne, à ne donner aucune assistance à toute puissance qui aurait cette vue, ni appui direct ou indirect à toute insurrection des provinces composant ce royaume. Alexandre repoussa cette rédaction, et déclara ne pas vouloir s'écarter de la sienne. — « Que prétend la Russie par un pareil langage? écrivit l'Empereur à Caulaincourt, ambassadeur français près la cour de Russie (1er juillet 1810)? Veut-elle la guerre? Pourquoi ces plaintes, ces soupçons injurieux? Si j'avais voulu rétablir la Pologne, je l'aurais dit, et je n'aurais pas retiré mes troupes d'Allemagne. Veut-elle me préparer à sa défection? Je serai en guerre avec elle le jour où elle sera en paix avec l'Angleterre. N'est-ce pas la Russie qui a recueilli tous les fruits de l'alliance? La Finlande, dont Catherine II n'osait pas même ambitionner quelque démembrement, n'est-elle pas devenue tout entière une province russe? Sans l'alliance, la Moldavie et la Valachie resteraient-elles à la Russie? Et à quoi l'alliance m'a-t-elle servi? Lui dois-je mes succès dans la guerre d'Autriche? J'étais à Vienne avant que l'armée russe fût rassemblée. Je ne me suis pas plaint; mais certes on ne doit pas se plaindre de moi. Je ne veux pas rétablir la Pologne, je ne veux pas aller finir mes destinées dans les sables de ses déserts. Je me dois à la France et à ses intérêts, et je ne prendrai pas les armes, à moins qu'on ne m'y force, pour des intérêts étrangers à mes peuples; mais je ne veux pas me déshonorer en déclarant que le royaume de Pologne ne sera jamais rétabli, me rendre ridicule en parlant le langage de la divinité, flétrir ma mémoire en mettant le sceau à cet acte d'une politique machiavélique: car c'est plus qu'avouer le partage de la Pologne, que de déclarer qu'elle ne sera jamais rétablie. Non, je ne puis prendre l'engagement de m'armer contre des gens qui ne m'ont rien fait, qui m'ont au contraire bien servi, qui m'ont témoigné une bonne volonté constante et un grand dévouement. Non, je ne me déclarerai pas leur ennemi, et je ne dirai pas aux Français: Il faut que votre sang coule pour mettre la Pologne sous le joug de la Russie. »

Le prétexte de rupture que semblait chercher l'empereur Alexandre, poussé par un parti puissant dont il était, ainsi qu'on l'a dit, l'instrument plus que le chef, par ce parti de l'aristocratie russe que ses intérêts rattachaient étroitement aux intérêts du commerce anglais, et qui n'avait pas assassiné Paul Ier pour subir après lui les exigences de la politique fran-

çaise; ce prétexte de rupture se reproduisit peu après à l'occasion des réunions territoriales dont l'Empire s'agrandit en Hollande et jusqu'aux bouches de l'Elbe. Alexandre envoya à tous les cabinets de l'Europe une protestation contre ces envahissements du colosse impérial, et particulièrement contre la transformation en département français du duché d'Oldenbourg, dont le souverain était son propre beau-frère. En vain Napoléon offrit des compensations territoriales aux princes dépossédés; la Russie ne voulut entrer dans aucun arrangement à cet égard. « Alexandre, a dit un historien russe, sentait trop bien que les griefs avoués ne portaient que sur des accessoires. On n'eût pas avancé grand'chose en obtenant le redressement de ces griefs; car la question principale, celle du pouvoir dictatorial de la France sur toutes les autres puissances, n'était susceptible d'être résolue que par la force des armes. » Le tzar leva enfin le masque et annonça clairement que la Russie renonçait à l'alliance française, par un ukase du 31 décembre 1810, autorisant l'entrée des denrées coloniales dans les ports russes sous pavillon neutre, et prohibant tous les produits industriels de la France. Une grande quantité de marchandises françaises, saisies aux douanes russes, furent traitées comme les marchandise anglaises l'étaient en France: elles furent livrées aux flammes. Napoléon fut saisi de colère. « J'aimerais mieux, écrivait-il à son ambassadeur, recevoir un soufflet sur la joue que de voir brûler les produits de l'industrie et du travail de mes sujets! La Russie ne peut envahir notre territoire: elle nous insulte dans le produit de nos arts! » Ce premier mouvement passé, il essaya cependant encore de ramener le cabinet russe; il ne s'engageait qu'à regret dans cette nouvelle guerre qui allait remettre en question le succès de son blocus continental, qu'une année encore d'exécution rigoureuse rendait mortel à la Grande-Bretagne. « Aucun de nos débats ne vaut un coup de canon, disait-il à l'ambassadeur russe; il faut qu'il y ait ici quelque perfidie secrète bien noire, dont le cabinet de Londres et les meneurs du parti de la guerre à Pétersbourg nous doivent la révélation. » L'année 1811 tout entière se consuma en négociations inutiles, pendant lesquelles la Russie augmentait et organisait activement ses moyens agressifs. Napoléon, de son côté, ne négligeait rien de ce qui pouvait assurer sa position. De même qu'en 1809 il avait voulu se fortifier de l'alliance russe contre l'Autriche et la Prusse, en 1811 il songe à se fortifier contre la Russie en resserrant son alliance offensive et défensive avec la Prusse et l'Autriche. Deux traités, du 24 février et du 14 mars, obligèrent ces deux puissances de fournir chacune, en cas de guerre, un corps auxiliaire aux armées françaises, la première de vingt mille hommes, la seconde de trente mille. En même temps le Sénat réorganisait en trois bans la garde nationale de l'Empire (13 mars), le premier, formé des citoyens les plus jeunes, destiné à la garde des frontières, les deux autres à la

1811. (marge, début de page) — 1812. (marge, ligne « et organisait activement… »)



1812. garde des départements et des communes. La Suède seule, que la déchéance de Gustave IV, l'avénement de Charles XIII et l'adoption par celui-ci d'un général français, Bernadotte, pour lui succéder au trône, semblaient devoir rsttacher plus étroitement qu'sucune autre nation à l'alliance française, la Suède seule, parmi les puissances du centre et du nord de l'Europe, refusait d'entrer dans la ligue dont le chef de l'Empire français était le chef. Entraînée, comme l'était la Russie, par la force de ses intérêts matériels, elle se séparait de nouveau de la France et du système continental, ouvrait ses ports à tous les pavillons, se jetait entre les bras de la Russie et se rapprochait de l'Angleterre. Au moment d'entrer en campagne, Napoléon fait une dernière tentative. En chargeant son nouvel ambassadeur près la cour de Pétersbourg de demander à l'empereur Alexandre des explications définitives sur les armements de la Russie, il espère, lui écrit-il, que les quatre cent cinquante mille hommes qu'il a mis en mouvement et leur immense attirail feront faire de sérieuses réflexions au cabinet russe, le ramèneront sérieusement au système établi à Tilsitt, et replsceront ls Russie dans l'état d'infériorité où elle était slors. La Russie
24 avril. répond par un ultimatum où elle demande, outre l'évacuation de la Prusse, de Dantzig et de la Poméranie suédoise, la liberté absolue du commerce des neutres. — « Quel langage ! s'écria Napoléon à la réceptiou de cette dépêche ; c'est tout au plus celui que Catherine pouvait tenir au dernier rui de Pologne ! » Il n'y eut plus de rapprochement possible. Déjà l'Empereur avait quitté Saint-Cloud pour rejoindre la grande armée concentrée sur la Vistule. Le 12 juin il était à Kœnigsberg, après avoir vu à Dresde s'empresser autour de lui le roi de Prusse, l'empereur d'Autriche et tous les princes de l'Allemagne ; le 22, il snnonçait définitivement à son armée et à l'Europe l'ouverture de la campagne. Apprenant que son ambassadeur Lauriston n'avait pu obtenir de l'empereur Alexandre une dernière conférence qu'il avait demsndée : « Les vsincus, s'écria-t-il, prennent le ton de vainqueurs ! La fatalité les entraîne : que les destins s'accomplissent ! » et au moment de passer le Niémen, il adressa cette proclamation à l'armée :
22 juin. « Soldats ! la seconde guerre de Pologne est commencée. La première s'est terminée à Friedland, et à Tilsitt la Russie a juré éternelle alliance à la France et guerre à l'Angleterre. Elle viole sujourd'hui ses serments. Elle ne veut donner aucune explication de son étrange conduite que les aigles françaises n'aient repassé le Rhin, lsissant par là nos alliés à sa discrétion. La Russie est entraînée par la fatalité ! Ses destins doivent s'accomplir. Nous croirait-elle donc dégénérés ? Ne serions-nous donc plus les soldats d'Austerlitz ? Elle nous place entre le déshonneur et ls guerre : le choix ne saurait être douteux. Marchons donc en avant ! Passons le Niémen ! Portons la guerre sur son territoire ! La seconde guerre de Pologne sera glorieuse

aux armes françaises comme la première; mais la paix que nous conclurons 1812.
portera avec elle sa garantie, et mettra un terme à cette orgueilleuse influence que la Russie a exercée depuis cinquante ans sur les affaires de l'Europe. »

Jamais préparatifs plus gigantesques n'avaient précédé une plus grande entreprise. Cinq cent mille hommes partagés en seize corps, y compris quarante mille hommes de cavalerie, trente-deux mille Prussiens, sous le commandement de Macdonald, pareil nombre d'Autrichiens, commandés par le prince de Schwartzemberg, quarante-cinq mille Italiens conduits par Eugène, trente-cinq mille Polonais, à la tête desquels était l'héroïque Poniatowski, quatre-vingt-cinq mille hommes des contingents d'Allemagne, Saxons, Bavarois et Westphaliens; douze cents pièces de canon, plus de vingt mille voitures d'équipages et de transport: tel était l'immense rassemblement prêt à franchir le Niémen et à s'enfoncer dans les plaines de la Lithuanie. Le tzar nous opposait près de trois cent mille hommes, échelonnés en trois corps d'armée commandés par Barclay de Tolly, Bagration et Tormasow, depuis la Galicie jusqu'à la Baltique, sur tout le flanc oriental de la Pologne; cinquante mille hommes se disposaient en outre à quitter la Moldavie et à se rapprocher du gros de l'armée. Napoléon comptait terminer cette guerre comme il avait terminé ses guerres d'Allemagne, par la rapidité de ses mouvements, la combinaison savante de ses marches, la précision de ses coups, la désorganisation ou l'anéantissement des forces ennemies et l'occupation de la capitale, d'où il dicterait les conditions de la paix. Le rétablissement du royaume de Pologne en devait être, dans sa pensée, un des principaux résultats; mais, attentif, pour ne pas enchaîner l'avenir, à ne rien décider avant les événements, il évita de s'engager d'une manière définitive devant la diète polonaise qui s'était réunie à Varsovie. — « Sire, lui avait dit la députation que la diète avait envoyée près de lui à Wilna, dites un mot, dites que la Pologne existe, et votre décret sera pour le monde l'équivalent de la réalité! » — « Dans ma position, répondit l'Empereur, j'ai bien des intérêts à concilier, bien des devoirs à remplir. Si j'eusse régné lors du premier, du second ou du troisième partage de la Pologne, j'aurais armé tout mon peuple pour vous soutenir. J'applaudis à tout ce que vous avez fait; j'autorise les efforts que vous voulez faire. Tout ce qui dépendra de moi pour seconder vos résolutions, je le ferai. Si vos efforts sont unanimes, vous pouvez concevoir l'espoir de réduire vos ennemis à reconnaître vos droits; mais dans ces contrées si éloignées et si étendues, c'est surtout sur l'unanimité des efforts de la population qui les couvre que vous devez fonder vos espérances de succès. J'ai garanti à l'empereur d'Autriche l'intégrité de ses États, et je ne saurais autoriser aucune manœuvre ni aucun mouvement qui ten-

1812. » draient à le troubler dans la paisible possession de ce qui lui reste des pro-
» vinces polonaises. Que la Lithuanie, la Samogitie, Witepsk, Polotzk, » Mohilow, la Volhynie, l'Ukraine, la Podolie, soient animées du même esprit » que j'ai vu dans la grande Pologne, et la Providence couronnera par le succès » la sainteté de votre cause..... » Cette réponse évasive, fort éloignée des espérances que la diète avait conçues, comprima, plus qu'elle ne l'excita, l'élan de la population polonaise; selon l'expression d'un témoin oculaire, les députés étaient partis de feu, ils revinrent de glace. Mais, on l'a déjà dit, Napoléon ne pouvait s'engager vis-à-vis d'eux d'une manière plus explicite sans compromettre l'alliance autrichienne et compliquer la question au moment de la paix, d'une manière peut-être embarrassante. La situation de son armée, obligée de traîner à sa suite, dans ces lointains déserts, des approvisionnements immenses, commençait d'ailleurs à le préoccuper péni-
24 juin blement. Le Niémen avait été passé le 24 juin et Wilna occupé le 28; l'Empereur consacra dans cette ville quinze jours entiers à organiser ses magasins et ses hôpitaux, et à assurer ses communications avec Varsovie. Le 15, l'armée se remit en marche. L'ennemi se repliait devant nous, harcelant nos colonnes et défendant avec acharnement chaque ville, chaque position, mais semblant déterminé à ne pas accepter les chances d'une bataille générale. Il y eut des combats partiels à Mohilow, à Ostrovno, à Polotzk, à Kobrin, à Roudnia, à Smolensk, et nulle part les soldats russes ne résistèrent à l'impétuosité de nos bataillons; mais après chacune de ces actions, les généraux russes reprenaient leur marche rétrograde, s'enfonçant toujours davantage dans le cœur du pays, et marquant leurs lignes de retraite par de longues traînées de flammes et de ruines. C'était une guerre à la tartare, dans laquelle les hordes envahies se retirent en combattant devant l'ennemi, brûlant les villes et saccageant les campagnes, pour ne livrer à l'invasion qu'un pays ruiné et sans ressources. L'armée russe s'était ainsi repliée jusqu'à Moscou, et le vieux maréchal Kutusof, dont le nom était populaire en Russie, venait d'en prendre le commandement général; il résolut de livrer enfin bataille.
7 septembre. Le 7 septembre, eut lieu en avant de l'ancienne capitale de la Moscovie une des plus sanglantes actions dont les fastes militaires aient conservé le souvenir. Deux cent cinquante mille combattants y furent aux prises depuis le lever du soleil jusqu'à la fin du jour; soixante-dix mille hommes y furent mis hors de combat. La perte des Russes, plus que double de la nôtre, ne fut pas, de leur propre aveu, au-dessous de cinquante mille hommes, dont quinze à vingt mille tués, trente mille blessés, trois mille prisonniers. Après cette horrible boucherie de la Moscowa, Kutusof se re-
14 septembre. tira sur Moscou, qu'il évacua presque immédiatement. L'armée française l'occupa le 14; le lendemain l'Empereur y fit son entrée. L'aspect en était morne et les rues désertes; la presque totalité des habitants l'avaient

abandonnée par ordre de l'administration russe, emportant ce qu'ils avaient de plus précieux et ne laissant derrière eux que vingt ou trente mille traîneurs appartenant aux dernières classes de la populace. Le plan de campagne du gouvernement russe allait se manifester ici d'une manière évidente. Dès le 14 au soir des incendies partiels s'étaient déclarés sur plusieurs points de la ville ; le 16, un incendie général éclata sur tous les points à la fois. Des forcenés ivres couraient de quartier en quartier et mettaient le feu partout. Le vingtième bulletin daté de Moscou, le 17 septembre, dépeint ainsi cette effroyable scène : « Moscou, une des plus belles et des plus riches villes du monde, n'existe plus. Dans la journée du 14, le feu a été mis par les Russes à la Bourse, au Bazar et à l'Hôpital. Le 16, un vent violent s'est élevé ; trois à quatre cents brigands ont mis le feu dans la ville en cinq cents endroits à la fois, par l'ordre du gouverneur Rostopchin. Les cinq sixièmes des maisons sont en bois ; le feu a pris avec une prodigieuse rapidité. C'était un océan de flammes. Des églises, il y en avait seize cents ; des palais, plus de mille ; d'immenses magasins : tout a été consumé. On a préservé le Kremlin. On a arrêté et fusillé une centaine de ces brigands ; tous ont déclaré qu'ils avaient agi par les ordres du gouverneur Rostopchin et du directeur de la police. Trente mille blessés et malades russes ont été brûlés..... » Nos soldats ne purent se rendre maîtres du feu que le 20 ; plus des trois quarts de la ville n'existaient plus. Ce sinistre événement frappa l'Empereur de consternation ; il voyait bien maintenant que ce n'était plus là une guerre à l'européenne. — « Voilà donc comme ils font la guerre ! s'écria-t-il. La civilisation de Saint-Pétersbourg nous a trompés : ce sont toujours des Scythes ! » De Moscou, il tenta près de l'empereur Alexandre quelques ouvertures de paix, auxquelles le tzar ne se montra nullement disposé à répondre : l'aristocratie russe, dont Alexandre subissait la toute-puissante influence, l'avait contraint d'effacer de son esprit les souvenirs de Tilsitt et d'Erfurth. Un mois se passa ainsi, pendant lequel Napoléon songea sérieusement à préparer sa retraite pour venir prendre ses quartiers d'hiver sur la ligne du Niémen. La première neige tomba le 12 octobre : c'était l'annonce des froids et l'avertissement d'une prompte évacuation. Du 15 au 19, toute l'armée quitta Moscou, se portant dans la direction de Smolensk ; cette armée de Moscou, remise de ses fatigues par un mois de repos et formant le centre de notre ligne d'opérations, comptait alors plus de cent mille combattants, six cents pièces de canon et deux mille caissons. L'infanterie était dans un excellent état ; mais la cavalerie était mal montée et l'artillerie manquait d'attelages. Une seconde armée de traîneurs, de femmes, de malades, d'employés, d'habitants de Moscou qui avaient mieux aimé suivre nos régiments avec ce qu'ils avaient sauvé de l'incendie que d'attendre le retour des Cosaques, embarrassait nos der-

1812.

16 septembre

15 octobre.

1812. rières d'une prodigieuse quantité de voitures chargées de vivres et de butin. La queue de cette immense colonne n'atteignit Smolensk que le 13 novembre; l'Empereur y était arrivé dès le 9. Kutusof avait lancé sur nos flancs des nuées de Cosaques et de tirailleurs, troupe insaisissable qui harcelait incessamment notre marche, tuait tout ce qui s'écartait de la colonne, et tournait bride à la moindre démonstration agressive. La température était rapidement descendue à un degré de froid inhabituel à cette époque de l'année; les champs et la route se perdaient sous une épaisse couche de neige. Les bivouacs devenaient de nuit en nuit plus pénibles; chaque matin la neige se montrait jonchée d'une multitude de cadavres, de chevaux morts,

14 novembre. de caissons brisés, de canons abandonnés faute d'attelages. De Smolensk, la retraite recommença, plus pénible, plus embarrassée, plus désastreuse que jamais. Déjà les cent mille hommes en état de combattre qui avaient abandonné un mois auparavant les ruines de Moscou se trouvaient réduits à moins de cinquante mille, tant la fatigue, les privations, le froid et le harcellement incessant des tirailleurs russes avaient déjà fait de ravages dans cette magnifique armée. « Le froid, qui avait commencé le 7, s'accrut subitement, et, du 14 au 15 et au 16, le thermomètre marqua 16 et 18 degrés au-dessous de glace. Les chemins furent couverts de verglas; les chevaux de cavalerie, d'artillerie, du train, périssaient toutes les nuits, non par centaines, mais par milliers. Plus de trente mille chevaux périrent en peu de jours; notre cavalerie se trouva toute à pied; notre artillerie et nos transports se trouvaient sans attelage. Il fallut abandonner et détruire une bonne partie de nos pièces et de nos munitions de guerre et de bouche. Cette armée, si belle le 6, était bien différente dès le 14, presque sans cavalerie, sans artillerie, sans transports. Sans cavalerie, nous ne pouvions pas nous éclairer à un quart de lieue; cependant, sans artillerie, nous ne pouvions pas risquer une bataille et attendre de pied ferme: il fallait marcher pour ne pas être contraints à une bataille que le défaut de munitions nous empêchait de désirer; il fallait occuper un certain espace pour ne pas être tournés, et cela sans cavalerie qui éclairât et liât les colonnes. Cette difficulté, jointe à un froid excessif subitement venu, rendit notre situation fâcheuse. Des hommes que la nature n'a pas trempés assez fortement pour être au-dessus de toutes les chances du sort et de la fortune perdirent leur gaieté, leur bonne humeur, et ne rêvèrent que malheurs et catastrophes..... L'ennemi, qui voyait sur les chemins les traces de cette affreuse calamité qui frappait l'armée française, chercha à en profiter. Il enveloppait toutes ses colonnes par ses Cosaques, qui enlevaient, comme les Arabes dans le désert, les trains et les voitures qui s'écartaient..... * » Par ce tableau bien

* Vingt-neuvième bulletin, daté de Molodetchno, 3 décembre.

adouci que les bulletins officiels traçaient de cette retraite, on peut juger des horribles souffrances qu'avait à endurer l'armée, et des pertes immenses qu'elle avait déjà faites, prélude de souffrances encore plus horribles et de pertes plus grandes! Jusqu'à Smolensk et à la Bérézina, en effet, la retraite conserva encore une apparence d'ordre; à partir de la Bérézina ce ne fut plus qu'une effroyable déroute. Les débris de l'armée de Moscou y arrivèrent le 25, réduits à moins de vingt mille hommes en état de combattre. Plus des deux tiers des six cents bouches à feu qui la suivaient au départ étaient restés ensevelis dans les neiges; la cavalerie était tellement démontée, que l'on dut réunir les officiers auxquels il restait un cheval pour en former quatre compagnies de cent cinquante hommes chacune. Les généraux y faisaient les fonctions de capitaines, et les colonels celles de sous-officiers. Cet escadron sacré, commandé par le général Grouchy et sous les ordres du roi de Naples, ne perdait pas de vue l'Empereur dans tous ses mouvements *. Après le désastreux passage de la Bérézina, qui eut lieu le 26 et le 27, Napoléon réunit à son quartier-général le roi de Naples, le prince Eugène, et les maréchaux Berthier, Ney, Lefebvre, Mortier, Davoust et Bessières, pour leur annoncer qne, rappelé à Paris et obligé de s'éloigner de ses soldats, il nommait le roi de Naples son lieutenant-général, et lui confiait en son absence le commandement de l'armée. De fâcheuses nouvelles arrivées d'Espagne et de Paris rendaient en effet sa présence au centre de l'Empire indispensable; les devoirs du général devaient ici faire place à ceux du chef de l'Etat. Napoléon partit le même jour, l'âme navrée de tristesse, n'emmenant qu'une seule voiture, et seulement accompagné de Caulaincourt et d'un interprète polonais, lui qui six mois auparavant avait traversé, si grand et rayonnant de tant de puissance, ces contrées que maintenant il lui fallait parcourir seul, ignoré, presque fugitif, et ne laissant derrière lui, des cinq cent mille hommes, élite des soldats de l'Europe, qu'il avait conduits à cette fatale expédition, que quelques débris exténués de misère et démoralisés par la souffrance.

1812.

20-27 nov.

Napoléon arriva inopinément à Paris dans la soirée du 18 décembre; dès le lendemain il reçut les grands dignitaires et les députations des grands corps de l'Etat. Il se montra calme, parla le premier des pertes duuloureuses que la rigueur prématurée d'un hiver du Nord avait fait éprouver à notre armée, et en parut, dit un témoin oculaire, moins préoccupé que de la conspiration récente qui avait eu pour auteur le général républicain Malet. Déjà enfermé quatre ans auparavant pour une tentative analogue, Malet s'était vu cette fois sur le point de réussir. Son plan supposait une audace peu commune.

* Vingt-neuvième bulletin.



1812. Répandre la nouvelle subite de la mort de l'Empereur, profiter du premier moment de stupeur et de confusion pour se rendre maître des autorités par un hardi coup de main, s'emparer du gouvernement, proclamer l'abolition du régime impérial et rétablir la République : tels étaient les projets de la conspiration. Quelque insensés qu'ils puissent paraître, ils n'en eurent pas moins un commencement de succès qui renfermait des leçons de plus d'un genre. Déjà les conjurés, à l'aide de leurs fausses nouvelles et d'ordres supposés du Sénat, avaient entraîné un régiment de la garnison, s'étaient emparés de plusieurs postes, et fait reconnaître par le préfet de la ville, Frochot; déjà ils avaient arrêté chez eux le préfet de police Pasquier, le ministre de la police Savary, et les avaient renfermés à la Force : le complot n'échoua qu'à l'état-major de la place, devant la fermeté du général Hullin. C'était le 16 octobre, le jour même où commençait cette désastreuse retraite de Moscou, où devait s'engloutir, avec la presque totalité de notre armée, le prestige militaire auquel était attachée la soumission de l'Europe. Malet fut arrêté, traduit devant une commission militaire et fusillé à la plaine de Grenelle avec plusieurs de ceux qu'il avait entraînés. Les autorités n'avaient donné à cette affaire, où elles avaient joué un rôle assez peu honorable, que le moins de retentissement possible; mais la malignité publique n'y trouva pas moins un inépuisable texte, et les hommes sensés un grave sujet de réflexions. L'Empereur lui-même s'en exprima avec amertume. — « Triste reste de nos révolutions ! dit-il au milieu de son Conseil d'État. Au premier mot de ma mort, sur l'ordre d'un inconnu, des officiers mènent leurs régiments forcer les prisons, se saisir des premières autorités ! Un concierge enferme les ministres sous ses guichets ! Un préfet de la capitale, à la voix de quelques soldats, se prête à faire arranger sa grande salle d'apparat pour je ne sais quelle assemblée de factieux ! tandis que l'Impératrice est là, le roi de Rome, mes ministres, et tous les grands pouvoirs de l'État ! Un homme est-il donc tout ici ? les institutions, les serments, rien ?.... » Et lorsque les députés du Sénat vinrent lui apporter l'expression habituelle de leurs félicitations, il fit entendre des paroles encore plus sévères. « Des soldats timides et lâches perdent l'indépendance » des nations, leur dit-il; mais des magistrats pusillanimes détruisent l'em» pire des lois, les droits du trône et l'ordre social lui-même. La plus belle » mort serait celle d'un soldat qui périt au champ d'honneur, si la mort d'un » magistrat périssant en défendant le souverain, le trône et les lois, n'était » plus glorieuse encore. Lorsque j'ai entrepris la régénération de la France, » j'ai demandé à la Providence un nombre d'années déterminé. On détruit » dans un moment, mais on ne peut réédifier sans le secours du temps. Le » plus grand besoin de l'État est celui de magistrats courageux. Nos pères » avaient pour cri de ralliement : *Le roi est mort, vive le roi !* Ce peu de mots

« contient les principaux avantages de la monarchie..... » S'adressant ensuite à la députation du Conseil d'État, il exhale la mauvaise humeur dont l'a rempli le contraste de la servilité dans les paroles avec le mauvais vouloir ou la pusillanimité dans les actes, en une vive sortie contre ces théoriciens de la politique que son esprit pratique et positif a toujours eus en profonde aversion. C'était à l'idéologie, à cette ténébreuse métaphysique qui recherche avec subtilité les causes premières et veut fonder sur ses bases la législation des peuples, au lieu d'approprier les lois à la connaissance du cœur humain et aux leçons de l'histoire, qu'il fallait attribuer, selon lui, tous les malheurs qu'avait éprouvés la France. Ces erreurs devaient amener, et avaient amené en effet le régime des hommes de sang. « Qui a » proclamé le principe de l'insurrection comme un devoir? poursuivit-il; » qui a adulé le peuple en l'appelant à l'exercice d'une souveraineté » dont il était incapable? qui a détruit la sainteté et le respect des lois, en » les faisant dépendre, non des principes sacrés de la justice, de la nature » des choses et de la justice civile, mais seulement de la volonté d'une as- » semblée composée d'hommes étrangers à la connaissance des lois civiles, » criminelles, administratives, politiques et militaires? Lorsqu'on est ap- » pelé à régénérer un État, ce sont des principes tout opposés qu'il faut » suivre.... Voilà les principes que le conseil d'État d'un grand Empire ne » doit jamais perdre de vue. Il doit y joindre un courage à toute épreuve, » et, à l'exemple des présidents Harlay et Molé, être prêt à périr en défen- » dant le souverain, le trône et les lois. » 1812.

En présence de la situation si grave où les désastres de 1812 avaient placé l'Empire, Napoléon ne manifesta ni hésitation ni faiblesse. Tout était à réparer et à reconstituer : il se livra au travail avec une vigueur de pensée et de volonté qui semblait s'être agrandie avec le danger. « Napoléon, qu'on a peint comme affaibli de corps et d'esprit dans la campagne de Russie, ne déploya jamais, a dit un de ses historiens, contemporain et témoin des événements, plus d'activité physique et morale que depuis son retour. Les travaux multipliés du cabinet et ceux des nombreux conseils qu'il présidait, se succédaient avec rapidité, le jour, la nuit, sans interruption. Il embrassait à la fois dans ses méditations, au-dedans, les moyens de réparer les pertes des armées; au-dehors, les affaires du Nord, celles d'Espagne, les dispositions de ses alliés, les chances ouvertes à la paix ou à la continuation de la guerre. » Ces chances de paix étaient alors bien faibles, et Napoléon ne chercha pas à le dissimuler dans le tableau de la situation de l'Empire que deux mois après son retour de Russie il présentait au Corps Législatif. « Je désire la paix, y disait-il; elle est nécessaire au monde. » Quatre fois, depuis la rupture qui a suivi le traité d'Amiens, je l'ai pro- » posée dans des démarches solennelles. Je ne ferai jamais qu'une paix ho- 1813. 14 février.

1813. » norable, conforme aux intérêts et à la grandeur de mon Empire. Ma » politique n'est point mystérieuse ; j'ai fait connaître les sacrifices que je » pouvais faire.

» Tant que cette guerre avec l'Angleterre durera, ajoutait l'Empereur, » mes peuples doivent se tenir prêts à toute espèce de sacrifices ; car une » mauvaise paix ferait tout perdre, jusqu'à l'espérance, et tout serait com» promis, même la prospérité de nos neveux. » Ces paroles n'annonçaient que trop à la France, déjà si épuisée d'hommes par vingt années d'une guerre presque ininterrompue contre l'Europe entière, à quels efforts il lui faudrait encore se résigner ; et ce qui rendait ces efforts plus douloureux, c'est qu'on n'en voyait pas le terme. Le Sénat accorda trois cent cinquante mille hommes ; le Corps Législatif pourvut aux besoins financiers de ces armements immenses. En trois mois un nouveau matériel d'artillerie franchit le Rhin pour remplacer celui qu'avaient englouti les neiges de la Lithuanie ; les cadres que la mort avait vidés furent remplis, la cavalerie réorganisée. Napoléon avait annoncé que dans le courant de février « une réserve de trois cent mille hommes viendrait se réunir à la grande armée, et que la campagne prochaine s'ouvrirait avec des forces doubles de celles qui avaient combattu dans la dernière campagne. » Les mères pleuraient leurs enfants qu'une conscription impitoyable leur enlevait chaque année, et qu'elles n'espéraient plus revoir ; et bien que les plaintes et les gémissements des familles souffrantes fussent encore dominés par le sentiment de l'honneur national et par l'amour que la nation en masse conservait pour le grand homme qu'elle s'était donné pour chef, il y avait au fond des cœurs un sentiment général de lassitude et un vague désir de changement, qui s'y amassaient lentement et qui préparaient, non moins que les efforts de l'Europe coalisée, la double catastrophe de 1814 et de 1815. Un habile écrivain a parfaitement résumé cette situation critique des deux dernières années de l'Empire. » Depuis sa retraite de Moscou, Napoléon était entré dans une nouvelle série d'événements. C'est en 1812 que se déclara la décadence de son Empire. La fatigue de sa domination était générale. Tous ceux du consentement desquels il s'était élevé, prenaient parti contre lui. Les prêtres conspiraient sourdement depuis sa rupture avec le pape. Huit prisons d'État avaient été créées d'une manière officielle contre les dissidents de ce parti. La masse nationale se montrait aussi lasse de conquêtes qu'elle l'avait été jadis des factions. Elle avait attendu de lui le ménagement des intérêts privés, l'accroissement du commerce, le respect des hommes, et elle se trouvait accablée par les conscriptions, par les impôts, par le blocus, par les cours prévôtales et par les droits-réunis, suites inévitables de ce système conquérant. Il n'avait plus seulement pour adversaires les *idéologues* de la Révolution, mais tous ceux qui sans opinions précises voulaient

recueillir les avantages matériels d'une meilleure civilisation. Au-dehors, les peuples gémissaient sous le joug militaire, et les dynasties abaissées aspiraient à se relever. Le monde entier était mal à l'aise, et un échec devait amener un soulèvement universel. « Je triomphais, dit Napoléon lui-même en parlant des campagnes précédentes, au milieu de périls toujours renaissants. Il me fallait sans cesse autant d'adresse que de force.... Si je n'eusse vaincu à Austerlitz, j'allais avoir toute la Prusse sur les bras ; si je n'eusse triomphé à Iéna, l'Autriche et l'Espagne se déclaraient sur mes derrières ; si je n'eusse battu à Wagram, qui ne fut pas une victoire décisive, j'avais à craindre que la Russie ne m'abandonnât, que la Prusse ne se soulevât, et les Anglais étaient devant Anvers *. » Telle était sa condition : plus il avançait dans la carrière, plus il avait besoin de vaincre d'une manière plus décisive. Aussi, dès qu'il eut été battu, les rois qu'il avait soumis, les rois qu'il avait faits, les alliés qu'il avait agrandis, les États qu'il avait incorporés à l'Empire, les sénateurs qui l'avaient tant flatté, et ses compagnons d'armes eux-mêmes, l'abandonnèrent successivement. Le champ de bataille, porté à Moscou en 1812, recula vers Dresde en 1813 et autour de Paris en 1814, tant fut rapide ce retour de fortune! » 1812.

Les défections, en effet, ne se firent pas long-temps attendre. Après le départ de Napoléon pour Paris, dans les premiers jours de décembre, les tristes débris de notre belle armée, confiés à la conduite de Murat, avaient poursuivi leur retraite, que le rapide accroissement d'un froid hyperboréen rendait de jour en jour plus pénible et plus meurtrière. Les derniers liens de la subordination étaient rompus, les derniers ressorts de l'énergie brisés. Ceux des soldats qui avaient conservé leurs armes les jetaient sur la route; on les voyait se coucher par milliers sur la neige, et y attendre la mort, incapables de lutter plus long-temps contre tant de souffrances. Ney seul parvint, par ses exhortations et son exemple, à ramener quelque vigueur dans l'âme de ces vieux soldats qui avaient vaincu l'Europe, et qui étaient vaincus par les éléments; un fusil à la main, et entouré d'une quarantaine de braves, il protégea jusqu'à la fin contre les partis russes le passage du Niémen, et sortit le dernier de ce fatal territoire où tant de milliers d'hommes restaient ensevelis, morts ou prisonniers.

Les réserves et les ailes de notre armée, qui, dans leur retraite, avaient pu éviter une partie des désastres qui venaient de marquer celle des corps sortis de Moscou, s'étaient ralliés en avant de la Bérézina, et formaient encore, après le passage du Niémen, une masse de près de cent vingt mille hommes, dont les deux tiers au moins étaient hors d'état de combattre. Dans ce nombre, l'armée de Moscou n'entrait pas pour dix mille hommes,

* *Mémorial de Sainte-Hélène*, t. III, p. 221.

1813. la garde comprise. L'ennemi, qui avait aussi beaucoup souffert de la rigueur d'une saison inouïe même en Russie, avait ralenti sa poursuite. Nous étions d'ailleurs entrés sur un territoire allié, et nos malheureux soldats pouvaient espérer que bientôt des villes de refuge s'ouvriraient pour eux. Mais alors commença cette série de défections et de perfidies qui devaient hâter la ruine de l'Empire ébranlé. Les vingt mille Prussiens qui formaient la principale force du corps de Macdonald donnèrent le signal dès la fin de décembre; Schwartzemberg et ses Autrichiens suivirent bientôt après leur exemple, en se retirant dans la Gallicie et en concluant une trêve avec les Russes. « L'Autriche semble nous faire grâce, écrivait notre ambassadeur à Vienne, en hésitant à se déclarer contre nous. » Murat, lui aussi, l'homme sur qui Napoléon s'était reposé comme sur un second lui-même, ne craignit pas d'abandonner le commandement que l'Empereur lui avait confié et de reprendre le chemin de l'Italie, songeant à séparer sa cause de la
9 mars cause de celui qui l'avait fait roi ! Eugène le remplaça et ramena l'armée sur l'Elbe, laissant de fortes garnisons dans les places intermédiaires, à Dantzig, à Stettin, à Custrin, à Spandau. Là se termina cette désastreuse retraite, qui, dans l'espace de cinq mois, nous avait dévoré plus de trois cent mille hommes, enfants ou alliés de la France, et qui portait un coup si fatal à la puissance impériale.

Une sixième coalition venait de se former contre la France. La Russie, la Suède et l'Angleterre en formaient le noyau; la Prusse s'y réunit bientôt après par le traité de Kalisch (22 février), qui fut suivi de la convention
19 mars de Breslau, par laquelle tous les princes allemands furent appelés à concourir, dans un délai fixé, à l'affranchissement de leur patrie, sous peine d'être privés de leurs Etats. Le 25, Kutusof déclarait que la Confédération germanique était dissoute. Quant à l'Autriche, elle avait recours à sa duplicité habituelle. Retranchée dans la trêve que Schwartzemberg avait conclue avec la Russie, elle attendait l'événement de la campagne qui allait s'ouvrir pour se fixer sur sa conduite ultérieure. Elle protestait à l'Empereur qu'elle restait inébranlable dans le système de la France, et que leur alliance, fondée sur les intérêts les plus naturels, les plus permanents, les plus essentiellement salutaires, devait être éternelle; elle s'engageait à n'agir que comme il conviendrait à l'empereur Napoléon, à ne point faire un pas à son insu, et, si les Russes se refusaient à la paix, à employer contre eux toutes les forces de la monarchie; et en même temps elle adhérait secrètement à la convention de Breslau, et elle intriguait près des cours de Bavière, de Wurtemberg, de Danemark, de Westphalie et de Naples, se posant près d'elles comme la meilleure et la plus fidèle amie de la France, mais les engageant « à ne pas faire d'armements inutiles, qui rendraient l'Empereur moins traitable. » Des proclamations étaient répandues dans

toute l'Allemagne, appelant aux armes les populations entières contre l'oppresseur de la patrie commune, au nom de la liberté, de l'honneur, de l'amour de la patrie, de l'indépendance et de la régénération nationale. 1813.
« Peuples, soyez libres! disaient ces proclamations de la Coalition; venez à nous! Dieu est à nos côtés, et nous affrontons l'enfer et ses alliés! Toute distinction de rang, de naissance, de pays, est bannie de nos légions; nous sommes tous des hommes libres!.... Allemands, à compter de ce jour, nos arbres généalogiques sont anéantis. Les exploits de nos aïeux sont effacés par l'avilissement de leurs descendants. La régénération de l'Allemagne peut seule produire de nouvelles familles nobles et rendre leur éclat à celles qui le furent jadis. » Ces appels trouvaient un merveilleux écho dans le cœur enthousiaste de la jeunesse allemande. Il y eut un élan immense en Saxe, en Prusse, en Westphalie, en Bavière, parmi cette génération nouvelle initiée presque tout entière à de mystérieuses associations, où son amour pour la liberté s'exaltait jusqu'au fanatisme.

Le 15 avril, Napoléon partit de Saint-Cloud pour aller se mettre à la tête de l'armée reformée sur l'Elbe; le 25, il était à Erfurth; le 28, il ouvrait la campagne. Les victoires de Lützen et de Würtzen en furent le brillant début. 28 avril. 2 et 21 mai. Napoléon se disposait à poursuivre ses premiers succès et à rejeter les Russes sur la Vistule, quand l'empereur d'Autriche, intervenant à titre de médiateur, conseilla une suspension d'armes, qui fut signée à Pleswitz. 4 juin. L'Empereur n'accepta cet armistice qu'avec une vive répugnance, et tourmenté par de douloureuses appréhensions; mais il lui fallait prouver au monde, lui que l'on accusait de vouloir la guerre toujours et contre tous, que ce n'était pas de lui que viendraient les obstacles à la paix. Le premier ministre de la cour de Vienne, M. de Metternich, mit en avant la proposition d'un congrès où seraient débattues entre toutes les puissances du Continent les conditions d'une pacification durable. Ce congrès s'ouvrit en effet à Prague, mais seulement à la fin de juillet, 29 juillet. après deux mois de pourparlers et de simulacre de négociations, qui n'avaient d'autre but, pour l'Autriche et pour la Prusse, que de gagner un temps nécessaire à l'achèvement de leurs préparatifs. Dès le 14 juin, en effet, l'Angleterre signait avec la Prusse et la Russie les traités de Reichembach, par lesquels elle s'engageait à fournir un subside mensuel, à la première de trente-trois, à la seconde de dix-sept millions. Napoléon n'était pas dupe de cette conduite à deux faces de son beau-père; mais il se flattait que nos premières victoires et l'attitude formidable de notre armée l'empêcheraient de se ranger formellement dans la ligue de nos ennemis. Cependant, M. de Metternich s'étant rendu près de lui dans les derniers jours de juin, il ne lui laissa pas ignorer ce qu'il pensait de la politique du cabinet de Vienne. — Vous venez bien tard, lui dit-il; votre médiation devient presque hostile à force d'être



1813. inactive.... Quels ont été jusqu'à présent, poursuivit l'Empereur, les résultats de l'armistice? Je n'en connais pas d'autres que les traités de Reichembach. Convenez-en : vous avez voulu gagner du temps; aujourd'hui vos deux cent mille hommes sont prêts, là, derrière le rideau des montagnes de Bohême. La grande question pour vous est de savoir si vous pourrez me rançonner sans combattre, ou s'il faudra vous jeter décidément au rang de mes ennemis. Hé bien, voyons, traitons. Que voulez-vous? Je vous ai offert l'Illyrie pour rester neutre; cela vous suffit-il? — Il ne tient qu'à vous, répondit le ministre autrichien, de disposer de nos forces. Les choses en sont venues à ce point que nous ne pouvons plus rester neutres. Il faut que nous soyons pour vous ou contre vous. Et il fit ses propositions. L'Autriche demandait non seulement les provinces illyriennes, mais une frontière sur le royaume d'Italie, le grand-duché de Varsovie, la renonciation au protectorat de la Confédération du Rhin et à la médiation de la Confédération suisse; enfin, l'abandon par la France des départements du nord de l'Allemagne et de ceux de la Hollande : à ce prix, le cabinet aulique promettait son intervention, et au besoin le concours de ses armes, pour faire accepter aux puissances coalisées un traité basé sur ces concessions. — Quoi! s'écria Napoléon, non seulement l'Illyrie, mais la moitié de l'Italie et de la Pologne! mais l'abandon de l'Espagne, de la Hollande, de la Confédération du Rhin, de la Suisse! Et il nous faudrait évacuer l'Europe, dont j'occupe encore la moitié; ramener mes légions, la crosse en l'air, derrière le Rhin, les Alpes et les Pyrénées! Et c'est quand nos drapeaux flottent encore aux bouches de la Vistule et sur les rives de l'Oder, quand mon armée triomphante est aux portes de Berlin et de Breslau, quand je suis ici à la tête de trois cent mille hommes, que l'Autriche, sans coup-férir, sans même tirer l'épée, se flatte de me faire souscrire à de telles conditions! Et c'est mon beau-père qui accueille un tel projet! C'est lui qui vous envoie! Ah, Metternich! combien l'Angleterre vous a-t-elle donné pour vous décider à jouer ce rôle contre moi? — L'homme qui naguère encore imposait à l'Europe ses volontés souveraines, ne pouvait sans de longues hésitations accepter des conditions aussi humiliantes, et voir ainsi renverser d'un seul coup la politique que depuis neuf ans il suivait avec tant de travaux et d'efforts contre l'ennemie mortelle de la France, contre l'Angleterre. L'Autriche avait compté sur ces hésitations, et s'était promis de les mettre à profit; le 9 juillet, onze jours seulement après la conférence de son premier ministre avec Napoléon, elle adhérait secrètement, à Trachenberg, à la sixième Coalition, et signait avec l'Angleterre un nouveau traité de subsides. A cette époque, ainsi que l'avait fait remarquer Napoléon, ses armements étaient prêts, et elle ne craignait plus de se déclarer. Les discussions du congrès, où le duc de Vicence s'était rendu au nom de l'Empereur, ne fu-

rent plus qu'un vain simulacre, et les ministres autrichiens n'épargnèrent rien pour entraver les conférences. Napoléon vit enfin dans toute sa profondeur le piége où on l'avait entraîné en lui arrachant la signature de l'armistice de Pleswitz. Ne pouvant plus conserver de doutes sur les dispositions de son beau-père, et voyant arriver le terme assigné au congrès, il se résigna enfin aux concessions exigées. Mais lorsque le comte de Bubna, porteur de cette adhésion, arriva à Prague, les négociateurs s'étaient séparés depuis quelques heures. L'Autriche répondit qu'il était trop tard, et déclara qu'elle était entrée dans la Coalition. Dans le manifeste qu'elle publia, elle ne craignit pas de dévoiler sa conduite antérieure, en disant que « les alliés et elle étaient déjà réunis de principes avant que les traités eussent sanctionné leur union. » Tout espoir de paix était perdu; les destinées du monde allaient être de nouveau remises au sort des armes. 1813. 11 août.

Les évènements qui venaient d'avoir lieu en Espagne n'avaient pas été d'un faible poids dans cette grande décision des puissances coalisées. La Péninsule évacuée, nos légions ramenées jusqu'au-delà des Pyrénées, Wellington sur la Bidassoa avec cent vingt mille hommes : telle était la désastreuse issue de cette guerre funeste qui a tant contribué à l'ébranlement de l'Empire. C'était maintenant notre propre territoire qui se trouvait menacé au Midi; et les Coalisés du Nord étaient désormais assurés d'une diversion puissante. Les armées se remirent en mouvement. Aux champs de Dresde, notre drapeau remporta encore un triomphe éclatant. Mais ce n'étaient plus là ces victoires des beaux temps de l'Empire, toujours suivies de résultats si prompts et si décisifs : celles-ci reculaient la catastrophe, mais ne changeaient pas la situation. Une suite de défaites partielles éprouvées par les lieutenants de Napoléon, par Oudinot aux portes de Berlin, par Macdonald en Lusace, par Vandamme à Kulm, et par Ney à Dennewitz, détruisit d'ailleurs l'effet de notre victoire de Dresde. A Sainte-Hélène, Napoléon a porté un jugement sévère sur ces événements, qui eurent sur la suite de la campagne une funeste influence : « L'étoile pâlissait, dit-il; je sentais les rênes m'échapper, et je n'y pouvais rien. Un coup de tonnerre pouvait seul nous sauver, et chaque jour, par une fatalité ou une autre, nos chances diminuaient. Les mauvaises intentions commençaient à se glisser parmi nous; la fatigue, le découragement, gagnaient le plus grand nombre. Mes lieutenants devenaient mous, gauches, maladroits, et conséquemment malheureux : ce n'étaient plus les hommes du début de notre Révolution ni ceux de mes beaux moments. Les hauts généraux n'en voulaient plus; je les avais gorgés de trop de considération, de trop d'honneurs et de richesses. Ils avaient bu à la coupe des jouissances, et eussent acheté du repos à tout prix. Le feu sacré s'éteignait. » 17 août. du 24 août au 5 septemb.

Cependant, l'Empereur était loin de céder au découragement. Il venait de quitter Dresde, dans les premiers jours d'octobre, pour se porter sur

1813. Magdebourg, d'où il comptait, repassant tout-à-coup l'Elbe à Wittemberg, se jeter inopinément sur Berlin. Mais au moment d'exécuter cette manœuvre qui pouvait être décisive, il apprend que le roi de Bavière vient d'abandonner, lui aussi, la cause de la France; que quatre-vingt mille Austro-Bavarois, sous les ordres du comte de Wrede, marchaient sur le Rhin; que le Wurtemberg, contraint par la force de cette armée, allait être obligé d'y joindre son contingent, et qu'il fallait s'attendre que bientôt cent mille hommes cerneraient Mayence *. Cette nouvelle inattendue força l'Empereur de changer son plan de campagne : au lieu de porter le principal théâtre des opérations militaires entre l'Elbe et l'Oder, sous la protection des places où nous avions conservé garnison, il ne songea plus qu'à se concentrer à Leipzig, pour s'y assurer la route de France. Le 16 octobre, l'armée française fut encore une fois victorieuse, sous les murs de Leipzig, des Autrichiens de Schwartzemberg; le 18, elle l'aurait été de nouveau, malgré l'énorme disproportion des forces, sans la défection de douze mille Saxons qui occupaient une des positions les plus importantes de la ligne, et qui passèrent à l'ennemi au plus fort de l'action, avec soixante bouches qu'ils tournèrent contre les Français. Une aussi horrible trahison devait entraîner la ruine de l'armée : Napoléon accourut en toute hâte avec la moitié de sa garde, repoussa, chassa de leurs positions les Saxons et les Suédois de Bernadotte. L'ennemi fit un mouvement rétrograde sur toute la ligne; le champ de bataille, que jonchaient soixante mille cadavres, resta aux Français. Cette bataille de Leipzig, qui se prolongea pendant les trois journées du 16, du 17 et du 18, fut une effroyable boucherie; les alliés y laissèrent soixante-mille de leurs soldats, tués ou blessés, et notre perte ne fut guère moindre.

16 octobre.

Affaiblie comme elle l'était par ses victoires autant que par ses défaites; pressée par les insurrections des provinces allemandes, environnée de trahisons et de défections, l'armée française ne pouvait conserver ses positions devant des forces plus que doubles et que de continuels renforts recrutaient chaque jour. Napoléon commença, dans la nuit même du 18, son mouvement de retraite. A Hanau, en avant de Francfort, il fallut passer sur le corps de l'armée bavaroise, qui fut culbutée et mise en complète déroute; trois jours après, notre armée, réduite à soixante mille hommes, avait repassé le Rhin : — le Rhin, que quatre mois auparavant Napoléon refusait pour barrière, et devant lequel ne va pas s'arrêter maintenant l'Europe coalisée!

30 octobr.

2 novembre.

Napoléon était de retour à Paris le 9 novembre. « Il y a un an, dit-il au » Sénat, toute l'Europe marchait avec nous; toute l'Europe marche aujour- » d'hui contre nous. C'est que l'opinion du monde est faite par la France ou

* *Mémoires de Napoléon*, VIII, 185.

» par l'Angleterre. Nous aurions donc tout à redouter sans l'énergie et la 1813.
» puissance de la nation..... » Il obtint du Sénat une nouvelle levée de trois cent mille hommes, prise sur les conscriptions de 1803 à 1814, et se livra tout entier, avec son activité accoutumée et une énergie que rien ne pouvait abattre, aux préparatifs d'une nouvelle campagne. Pendant ce temps, quelques pourparlers avaient lieu à Francfort entre le baron de Saint-Aignan, ministre de France à Weimar, et le prince de Metternich. « Nous voulons sincèrement la paix, disait ce dernier; nous la voulons encore et nous la ferons : il ne s'agit que d'aborder franchement et sans détours la question. La Coalition restera unie. Les moyens indirects que l'empereur Napoléon emploierait pour arriver à la paix ne peuvent plus réussir; que l'on s'explique franchement, et elle se fera. » Dans leur politique à double jeu, les Alliés se proposaient constamment deux buts : poursuivre la guerre sans relâche et accabler Napoléon sous le poids de l'immense supériorité numérique de la coalition, et en même temps faire montre devant les peuples d'une apparente modération qui rejetât sur Napoléon tout l'odieux de cette guerre affreuse. Cette fois encore, comme dans les préliminaires du congrès de Prague, on posait comme point de départ des négociations le retour de la France dans ses limites naturelles, le Rhin, les Alpes et les Pyrénées; l'abandon par l'empereur Napoléon de toute suprématie, de tout protectorat politique sur l'Allemagne et sur la Suisse; enfin l'indépendance absolue de l'Italie, de la Hollande et de l'Espagne. C'était, on le voit, l'anéantissement du grand Empire, tel que Napoléon l'avait constitué dans l'ouest de l'Europe; mais la France véritable, la France de 92, dans les limites éternelles que la nature lui a posées, restait encore intacte. Napoléon ne pouvait voir sans une douleur profonde l'ouvrage de son génie et de vingt ans de victoires brisé d'un seul coup; cependant les circonstances étaient impérieuses : il adhéra aux bases proposées. Le duc de Vicence fut chargé de porter à Francfort cette adhésion de l'Empereur. Mais ce nouveau congrès n'avait jamais eu, non plus que celui de Prague, d'objet sérieux dans la pensée des Alliés : Caulaincourt n'avait pas eu le temps d'arriver à Francfort, que les puissances alliées avaient publié leur déclaration fameuse datée de cette ville le 1er décembre. « Les puissances alliées, disait ce manifeste, ne 1er décembre.
font point la guerre à la France, mais à cette prépondérance hautement annoncée que, pour le malheur de la France et de l'Europe, l'empereur Napoléon a trop long-temps exercée hors des limites de son Empire. Les souverains alliés désirent que la France soit grande, forte et heureuse, que le commerce et les arts, ces bienfaits de la paix, y soient florissants, que son territoire conserve une étendue qu'elle n'a jamais connue sous ses rois, parce que la puissance française, grande et forte, est en Europe une des bases fondamentales de l'édifice social; parce qu'un grand peuple ne sau-

1813. rait être tranquille qu'autant qu'il est heureux; parce qu'une nation valeureuse ne peut déchoir pour avoir, à son tour, éprouvé des revers dans une lutte opiniâtre et sanglante où elle a combattu avec son audace accoutumée. Mais les puissances aussi veulent être heureuses et tranquilles; elles veulent un état de paix, qui, par une sage répartition de forces, par un juste équilibre, préserve désormais leurs peuples des calamités sans nombre qui depuis vingt ans ont pesé sur l'Europe. Elles ne poseront donc pas les armes avant que l'état politique de l'Europe ne soit de nouveau raffermi, avant que des principes immuables n'aient repris leurs droits sur de vaines prétentions, avant que la sainteté des traités n'ait enfin assuré une paix véritable à l'Europe. »

Cette déclaration eut un immense retentissement, et produisit, même en France, une impression profonde. Les puissances alliées, fidèles à la politique qu'elles avaient adoptée, y séparaient habilement la cause de Napoléon de la cause de la nation française, et prêtaient ainsi un point d'appui redoutable aux dissidents qui commençaient à relever la tête dans l'intérieur de l'Empire. Napoléon en éprouva bientôt l'effet. Il avait voulu, de son côté, associer plus étroitement la nation à sa cause, et le Corps-Législatif avait été convoqué. L'ouverture s'en fit le 19 décembre. Le langage de Napoléon y fut ferme et digne. Il n'avait jamais été séduit par la prospérité, y disait-il; l'adversité le trouverait au-dessus de ses atteintes. Plusieurs fois il avait donné la paix aux nations lorsqu'elles avaient tout perdu. D'une part de ses conquêtes il avait élevé des trônes pour des rois qui l'avaient abandonné.... « J'avais conçu et exécuté de grands desseins pour le bonheur du monde, » continuait-il. Monarque et père, je sens que la paix ajoute à la sécurité » des trônes et à celle des familles. Rien ne s'oppose de ma part au rétablissement de la paix. Je connais et je partage tous les sentiments des Français; je dis des Français, parce qu'il n'en est aucun qui puisse désirer la » paix au prix de l'honneur... C'est à vous de donner l'exemple d'une énergie qui recommande notre génération aux générations futures. Qu'elles ne » disent pas de nous : Ils ont sacrifié les premiers intérêts du pays! ils ont » reconnu les lois que l'Angleterre a cherché en vain pendant quatre siècles » à imposer à la France! Mes peuples ne peuvent pas craindre que la politique de leur Empereur trahisse jamais la gloire nationale. De mon côté, » j'ai la confiance que les Français seront constamment dignes d'eux et » de moi. »

Deux ans plus tôt, un tel langage n'eût excité que de l'enthousiasme; mais il s'adressait à des esprits fatigués, et l'opposition jusque là silencieuse du Corps-Législatif, sourdement incitée par les agents de la cause royaliste, que les récents désastres de la France avaient fait sortir de leur long sommeil, vit dans l'abaissement de la grandeur impériale une occasion favorable

de revendiquer les libertés qu'elle accusait l'Empereur d'avoir immolées sous son épée victorieuse. Napoléon avait fait communiquer à l'Assemblée les pieces diplomatiques relatives aux négociations du congrès de Prague; une commission fut nommée pour les examiner et en faire un rapport. Les commissaires, MM. Lainé, Raynouard, Gallois, Flaugergues et Maine de Biran, appartenaient tous à cette fraction du Corps-Législatif qui se qualifiait d'opposition constitutionnelle. Les paroles acerbes qu'à son retour de Russie l'Empereur avait lancées contre ce qu'il nommait les idéologues, avaient blessé au cœur les hommes appartenant à cette opinion; les commissaires crurent le moment venu d'obtenir une éclatante revanche. Plusieurs d'entre eux, d'ailleurs, notamment MM. Raynouard et Lainé, avaient notoirement trempé dans les intrigues bourbonniennes. Leur rapport fut violemment hostile à l'esprit et à la marche du gouvernement impérial, tout en déguisant leur secrète pensée sous les formes d'un langage purement constitutionnel. « Il paraît indispensable à votre commission, disaient-ils, qu'en même temps que le gouvernement proposera les mesures les plus promptes pour la sûreté de l'État, S. M. soit suppliée de maintenir l'entière et constante exécution des lois qui garantissent aux Français les droits de la liberté, la sûreté de la propriété, et à la nation le libre exercice de ses droits politiques..... » Une discussion violente suivit ce rapport; et l'on entendit ces paroles, qui formaient un étrange contraste avec le langage auquel était habitué depuis dix ans le gouvernement impérial, sortir de la bouche de l'un des rapporteurs : « Nos maux sont à leur comble; la patrie est menacée sur toutes ses frontières; le commerce est anéanti; l'industrie expire; la conscription est devenue pour la France un odieux fléau; une guerre barbare et sans but engloutit périodiquement la jeunesse. Il est temps que les nations respirent; il est temps que les trônes s'affermissent, et que l'on cesse de reprocher à la France de vouloir porter dans le monde entier les torches révolutionnaires. » Napoléon, violemment irrité d'une pareille opposition en un tel moment, fit arrêter l'impression du rapport et ne reçut pas l'adresse. Au sein du conseil d'État, il donna un libre cours à son indignation. — « Vous connaissez, dit-il à ses conseillers, la situation des choses et le danger de la patrie. J'ai cru devoir en donner une communication intime aux députés du Corps-Législatif; j'ai voulu les associer ainsi à leurs intérêts les plus chers. Mais ils ont fait de cet acte de ma confiance une arme contre moi, c'est-à-dire contre la patrie. Au lieu de me seconder de leurs efforts, ils gênent les miens. Notre attitude seule pouvait arrêter l'ennemi; leur conduite l'appelle. Au lieu de lui montrer un front d'airain, ils lui découvrent nos blessures; ils me demandent la paix à grands cris, lorsque le seul moyen pour l'obtenir était de me recommander la guerre. Ils se plaignent de moi, ils parlent de leurs griefs; mais quel temps

1813.

1813. » prennent-ils, quel lieu? Il faut prendre un parti. Le Corps-Législatif, au lieu » d'aider à sauver la France, concourt à précipiter sa ruine. Il a oublié ses » devoirs; je remplis les miens: je le dissous.—Si l'on m'assurait, poursuivit » l'Empereur, que le décret que je rends doit dans la journée porter le peuple » de Paris à venir en masse me massacrer aux Tuileries, je le rendrais encore; » car tel est mon devoir... » Le lendemain, 1er janvier, à la réception des autorités, Napoléon s'emporta avec plus de véhémence encore à la vue de la députation du Corps-Législatif. « Messieurs, leur dit-il d'un ton sévère, vous » pouviez faire du bien et vous n'avez fait que du mal. Les onze douzièmes » d'entre vous sont bons, les autres sont des factieux. Qu'espériez-vous en » vous mettant en opposition? Vous saisir du pouvoir? Mais quels étaient vos » moyens? Êtes-vous représentants du peuple? Je le suis, moi : quatre fois » j'ai été appelé par la nation, et quatre fois j'ai eu les votes de cinq millions » de citoyens pour moi. J'ai un titre et vous n'en avez pas; vous n'êtes que » les députés des départements de l'Empire. Votre commission a été con» duite par l'esprit de la Gironde et d'Auteuil. M. Lainé est un conspirateur, » un agent de l'Angleterre, avec laquelle il est en correspondance par l'inter» médiaire de l'avocat Desèze : les autres sont des factieux. Je suivrai de » l'œil M. Lainé; c'est un méchant homme. Votre rapport est rédigé avec » une astuce et des intentions perfides dont vous ne vous doutez pas. Deux » batailles perdues en Champagne eussent fait moins de mal. Vous avez mis » dans votre rapport l'ironie la plus sanglante à côté des reproches. Vous » dites que l'adversité m'a donné des conseils salutaires. Comment pouvez» vous me reprocher mes malheurs? Je les ai supportés avec honneur, parce » que j'ai reçu de la nature un caractère fort et fier; et si je n'avais pas cette » fierté dans l'âme, je ne me serais pas élevé au premier trône de l'univers. » Vous avez voulu me couvrir de boue; mais je suis de ces hommes qu'on » tue et qu'on ne déshonore pas. Est-ce par de pareils reproches que vous » prétendiez relever l'éclat du trône? Au reste, qu'est-ce que le trône? » quatre morceaux de bois doré recouverts d'un morceau de velours. Le » trône est dans la nation. On ne peut me séparer d'elle sans lui nuire, car » la nation a plus besoin de moi que je n'ai besoin d'elle. Que ferait-elle sans » chef et sans guide? Lorsqu'il s'agit de repousser l'ennemi vous demandez » des institutions, comme si nous n'en avions pas! N'êtes-vous pas con» tents de la Constitution? il y a quatre ans qu'il fallait en demander une » autre, ou attendre deux ans après la paix. Vous voulez donc imiter l'As» semblée Constituante, et recommencer une révolution? Mais je n'imite» rai pas Louis XVI; j'abandonnerais plutôt le trône et j'aimerais mieux » faire partie du peuple souverain que d'être roi esclave. » Un décret prononça, sans lui assigner de terme, l'ajournement du Corps-Législatif; ce fut un nouveau texte fourni aux opposants, qui retrouvaient aujourd'hui

1814. 1er janvier.

la voix, après dix années de silence ou d'adulations, contre la tyrannie de la dictature impériale. 1814.

Pendant ces tristes débats intérieurs, la Coalition n'avait pas ralenti sa marche. Au midi, à l'est et au nord, nos frontières étaient envahies. Wellington, avec cent quarante mille hommes, s'avançait sur l'Adour; les Autrichiens, secrètement favorisés par Murat, qui avait cru, en traitant avec la Coalition à l'exemple de Bernadotte, se maintenir dans son royaume de Naples, allaient inonder la haute Italie et refouler Eugène sur le Var; les trois armées de Bohême, de Silésie et du Nord, formant ensemble une masse de trois cent quarante mille hommes qu'appuyaient cent quarante mille hommes de la Confédération du Rhin, avaient débouché par la Suisse, par Mayence et par la Hollande, la première sous Schwartzemberg, la seconde sous Blücher, la troisième sous un transfuge du drapeau français, sous Bernadotte. Déjà le flot ennemi couvrait l'Alsace, la Franche-Comté, la Lorraine, et menaçait la Champagne. Napoléon n'avait pas en ce moment le quart de ces forces à opposer à cette masse d'ennemis; mais fort de son génie et de son indomptable audace, il ne désespéra pas, avec cette poignée de soldats éprouvés, de refouler l'étranger sur le Rhin et d'affranchir le territoire. Il partit de Paris le 25 janvier pour cette immortelle campagne de France, laissant la régence à Marie-Louise et confiant son fils à la garde nationale,—son fils qu'il ne devait plus revoir! Il se porta entre la Seine et la Marne, dans le but d'empêcher la jonction de Blücher et de Schwartzemberg. Les Prussiens furent battus à Saint-Dizier et à Brienne; mais Blücher, se repliant sur la route de Bar-sur-Aube, n'en parvint pas moins à opérer sa jonction avec l'armée autrichienne. L'ennemi eut alors cent mille hommes à opposer sur ce point aux trente-six mille hommes de Napoléon; le lendemain, 1er février, ces deux masses inégales se heurtèrent à la Rothière. Le nombre l'emporta, et l'Empereur dut se retirer sur Troyes, après avoir perdu six mille hommes.

25 janvier. 31 janvier. 1er février.

Cependant, les négociations de Francfort s'étaient continuées, et les Alliés avaient désigné Châtillon pour la réunion du congrès. Le duc de Vicence y devait représenter la France; Napoléon lui avait remis ses dernières instructions le jour même où il quittait Paris, le 25 janvier. Ces instructions sont remarquables par l'esprit qui les dicta. Napoléon s'y prononçait avec énergie sur la prétention manifestée par les Alliés de resserrer la France non plus dans ses limites de 92, mais dans celles de 89. « J'ai accepté les bases de Francfort, y disait-il; mais il est plus que probable que les Alliés ont d'autres idées: ils veulent réduire la France à ses anciennes limites. Ce système est inséparable du rétablissement des Bourbons, parce qu'eux seuls peuvent offrir la garantie qu'il sera maintenu. L'Angleterre le sent bien. Avec tout autre, la paix sur une telle base

1814. est impossible et ne saurait durer. Ni l'Empereur, ni la République, si des bouleversements la faisaient renaître, ne souscriraient jamais à une telle condition. Pour ce qui est de moi, ma résolution est bien prise; elle est immuable. Je ne laisserai pas la France moins grande que je ne l'ai reçue. Si donc les Alliés veulent changer les bases acceptées et proposer les limites anciennes, je ne vois que trois partis : ou combattre et vaincre, ou combattre et mourir glorieusement, ou enfin, si la nation ne me soutient pas, abdiquer. Je ne tiens pas aux grandeurs; je n'en achèterai jamais la conservation par l'avilissement. S'il faut d'autres sacrifices que les bases de Francfort, ils ne peuvent porter que sur l'Italie et la Hollande.» Les Alliés, en effet, ne tardèrent pas à mettre en avant les prétentions croissantes auxquelles ils se regardaient comme autorisés, maintenant que leurs armées foulaient le sol de la France, et que leur victoire de la Rothière venait d'effacer pour eux les défaites de Saint-Dizier et de Brienne. — Resserrer la France dans ses limites de 89, sans que son intervention fût admise dans la disposition des pays auxquels elle renoncerait : tel était

8 février. maintenant l'ultimatum de la Coalition. « Je ne signerai jamais un tel traité! répondit Napoléon. J'ai juré de maintenir l'intégrité de la République; je n'abandonnerai pas les conquêtes qui ont été faites avant moi. Que pour prix de tant d'efforts, de sang et de victoires, je laisse la France plus petite que je l'ai trouvée : jamais! Que serai-je donc pour les Français, quand j'aurai signé leur humiliation? Que dirai-je aux républicains, quand ils viendront me demander leur barrière du Rhin?..... » Un projet de traité, remis le 17 par les ministres des Puissances au représentant de la France à Châtillon, renchérit encore sur ces premières demandes. On stipulait que le France remettrait toutes les places des pays cédés, avec l'artillerie et les munitions qui s'y pourraient trouver; on exigeait de plus qu'elle livrât aux troupes alliées les places de Besançon, de Béfort et d'Huningue, pour rester en dépôt jusqu'à la ratification de la paix définitive. De telles prétentions étaient inadmissibles pour Napoléon; plus que jamais alors il comprend qu'il ne peut traiter qu'appuyé sur de nouvelles victoires. Avec la poignée de braves qu'il conduit, il se porte alternativement de la Seine sur la Marne contre l'armée prussienne de Blücher, et de la Marne sur la Seine contre les Au-

du 10 au 16 février. trichiens de Schwartzemberg. Le premier est culbuté et complétement défait à Champ-Aubert, à Montmirail, à Château-Thierry, à Vauchamps; le

17 février. 18 id. second est écrasé à Mormans, à Valjouan, et surtout à Montereau, et contraint de reculer jusqu'à Bar-sur-Aube, où il donne la main à Blücher, qui occupe Arcis.

Les Alliés éprouvèrent un moment d'hésitation; mais les correspondances secrètes qu'ils entretenaient avec Paris relevèrent leur courage et les ex-

2 mars. citèrent à redoubler d'efforts pour achever d'abattre le géant. Le 2 mars,

les ministres de Russie, d'Autriche, de Prusse et d'Angleterre, signèrent à Chaumont un nouveau traité d'alliance défensive, par lequel chacune des puissances contractantes s'engageait à tenir sur pied, jusqu'à la fin de la guerre, un corps de cent cinquante mille hommes, et à ne pas traiter isolément, l'Angleterre payait à chacune des trois puissances un subside de cinq millions de livres sterling pour cette année 1814. Las de cette guerre de détail où les armées alliées pouvaient s'user et se fondre, l'empereur de Russie fit arrêter un autre plan. Il fut décidé que Blücher et Schwartzemberg se réuniraient pour se porter sur Paris. Hors d'état de tenir tête, dans le pays entre Seine-et-Marne, à deux cent mille hommes qui allaient désormais marcher en une seule masse; forcé de rétrograder et d'abandonner la ligne de l'Aube, après un violent combat livré devant Arcis, Napoléon conçoit le hardi projet de se jeter brusquement par Saint-Dizier sur la ligne de retraite des armées ennemies, d'insurger la Lorraine sur leurs derrières, et de manœuvrer ainsi entre elles et le Rhin. C'était un coup de désespoir audacieux, car Paris restait ainsi à découvert; mais dans la situation presque désespérée des choses, l'audace seule pouvait rétablir les chances de la grande partie qui se jouait en ce moment entre Napoléon et l'Europe. Ce mouvement sur Saint-Dizier fut opéré le 23 mars. Les alliés effrayés, et se voyant au moment d'être enfermés entre l'armée de Napoléon, un pays insurgé et une ville de huit cent mille âmes que soixante mille hommes pouvaient défendre, délibéraient déjà s'ils ne devaient pas faire volte-face et revenir sur les traces de leur redoutable antagoniste, quand les excitations venues de Paris les décidèrent à marcher en avant. « Vous pouvez tout et vous n'osez rien, leur écrivait M. de Talleyrand, qui joua un des premiers rôles dans ce grand drame de 1814; osez donc une fois! » M. de Talleyrand, long-temps attaché à la fortune de Napoléon, dont un des premiers il avait salué la merveilleuse élévation et que jusqu'aux jours de la haute puissance impériale il avait utilement secondé de ses conseils et de ses services dans le poste éminent de ministre des relations extérieures, M. de Talleyrand, tombé depuis peu dans la disgrâce de l'Empereur, s'était depuis lors fait le centre des intrigues bourbonniennes qui avaient repris une activité nouvelle après les désastres de Moscou. Un écrivain que j'ai déjà cité a dépeint ainsi le caractère et la conduite du prince de Bénévent: « Sans attachement de parti, d'une profonde indifférence politique, M. de Talleyrand pressentait de loin, avec une sagacité merveilleuse, la chute d'un gouvernement, se retirait à propos, et lorsque le moment précis pour l'abattre était venu, il s'y aidait de ses moyens, de son influence, de son nom, et de l'autorité qu'il avait eu soin de ne pas complétement perdre. Pour la Révolution, sous la Constituante; pour le Directoire, au 18 fructidor; pour le Consulat, au 18 brumaire; pour l'Em-

1814.

20 mars.

1814. pire, en 1804, il était pour la restauration de la famille royale en 1814. Il paraissait le grand-maître des cérémonies du pouvoir, et c'était lui qui depuis vingt années congédiait et installait les divers gouvernements*. » Encouragé par les communications du comité royaliste de Paris, et par les nouvelles reçues à la fois de Bordeaux, où le duc d'Angoulême avait débarqué aux acclamations des habitants, et de Lyon, où Augereau n'avait pas su se maintenir conformément aux ordres de l'Empereur, le conseil des princes coalisés décida que leurs forces réunies marcheraient immédiatement sur la capitale, qui était prête, leur disait-on, à ouvrir ses portes sans résistance aux Alliés, que la France regardait maintenant non plus comme des ennemis, mais comme des libérateurs. En même temps les puissances

25 mars publièrent à Vitry une nouvelle déclaration, complément de celle de Châtillon, où ils séparaient d'une manière plus formelle que jamais le gouvernement impérial de la France, et pour la première fois faisaient pressentir les chances d'une Restauration. « La marche des événements, y lisait-on, a donné aux cours alliées le sentiment de toute la force de la ligue européenne. Les principes qui présidaient aux conseils des souverains coalisés dès leur première réunion pour le salut commun, ont reçu tout leur développement. Rien n'empêche plus qu'ils expriment les conditions nécessaires à la reconstruction de l'édifice social..... Par où les souverains pourront-ils juger que la France veut partager leurs principes, qui doivent fonder le bonheur du monde, aussi long-temps qu'ils verront que la même ambition qui a répandu tant de maux sur l'Europe est encore le seul mobile du gouvernement? que, prodigue du sang français et le versant à flots, l'intérêt public est toujours immolé à l'intérêt personnel? Sous de tels rapports, où serait la garantie de l'avenir, si un système aussi destructeur ne trouvait pas un terme dans la volonté générale de la nation? »

Le 25, à la pointe du jour, les armées alliées s'ébranlèrent, et, partagées en trois colonnes, se mirent en marche sur Paris. Une division française, conduite par le brave général Pacthod, et en majeure partie composée de gardes nationaux recueillis dans les départements avoisinants, fut rencontrée à Fère-Champenoise par la masse des troupes prussiennes, et écrasée presque jusqu'au dernier homme après une héroïque résistance, digne des plus vieux soldats de l'Empire. Le 30 les Alliés étaient devant Paris, où nuls préparatifs de défense n'avaient été faits, tant on s'était habitué à se reposer de tout sur l'activité et la prévoyance de l'Empereur lui-même. Une épouvantable confusion remplissait cette ville immense. L'Impératrice, le roi de Rome, tous les grands fonctionnaires de l'Etat l'avaient quittée la veille pour se retirer à Blois, derrière la Loire. Joseph seul était resté;

* Mignet, t. II, p. 358.

mais il n'y avait plus ni gouvernement ni centre d'impulsion. Les habitants redoutaient par dessus tout d'être exposés à la fureur de la soldatesque; les autorités secondaires, demeurées seules à leur poste, tremblaient à la pensée des désastres qu'une défense désespérée pourrait attirer sur Paris. Il ne s'y trouvait pas vingt-cinq mille hommes de troupes, auxquelles on avait réuni quelques milliers de gardes nationaux: C'était avec des forces aussi peu proportionnées à l'étendue du front qu'il leur fallait couvrir, que Joseph allait avoir à repousser l'attaque simultanée de cent quarante mille Russes, Autrichiens et Prussiens. La bataille s'engagea dès six heures du matin sur dix points à la fois, aux abords de Pantin, de Romainville, de Vincennes, de Charenton, de Bercy, du bois de Boulogne, de Neuilly, de Montmartre, de Saint-Denis, et se prolongea jusqu'au soir. Joseph, désespérant du salut de la capitale, en sortit dans la soirée, en autorisant les maréchaux Marmont et Mortier à capituler. Cette journée fatale avait coûté dix-huit mille hommes à l'ennemi; les Français avaient perdu quatre mille hommes, dont un quart de gardes nationaux. Nos braves combattaient avec désespoir :—Ils sont trop! disaient-ils en tombant. Une suspension d'armes fut demandée à minuit par le duc de Raguse, et immédiatement accordée; à deux heures du matin on signait, au quartier-général des princes alliés, une capitulation dont voici les principales dispositions : Les corps des maréchaux ducs de Dalmatie et de Trévise évacueront la ville de Paris le 31 mars, à sept heures du matin; — il emmèneront le matériel de leur armée; —les hostilités ne pourront recommencer que deux heures après l'évacuation de Paris; — tous les arsenaux, ateliers, édifices militaires et magasins resteront dans l'état où ils se trouvaient avant la capitulation; — la garde nationale ou garde urbaine est entièrement séparée des troupes de ligne; elle sera conservée, désarmée ou licenciée, selon que les souverains alliés le jugeront nécessaire;— les blessés et maraudeurs qui, après sept heures, seront encore à Paris, seront prisonniers de guerre; — la ville de Paris est recommandée à la générosité des hautes puissances.

1814.

30 mars.

Cependant Napoléon s'était arrêté à Saint-Dizier: pressé par les sollicitations et les murmures de ses alentours, il se décida, quoique à regret, à abandonner son plan de grande diversion et à marcher au secours de la capitale. Le 29, il avait reçu du directeur des postes, Lavalette, un billet portant ces mots : « Les partisans de l'étranger, encouragés par ce qui se passe à Bordeaux, lèvent la tête; des menées secrètes les secondent. La présence de Napoléon est nécessaire, s'il veut que sa capitale ne soit pas livrée à l'ennemi. Il n'y a pas un moment à perdre. » Napoléon partit pour Paris à franc étrier, suivi seulement d'une faible escorte; dans la nuit du 30, il apprit à Fromenteau, à cinq lieues de Paris, la bataille du jour précédent et la suspension d'armes qui l'avait suivie. Il s'arrêta, et expédia le duc de



1814. Vicence près des souverains alliés; à quatre heures du matin, le fidèle Caulaincourt l'informa que tout était consommé, que la capitulation était signée, et que le matin même les Alliés prenaient possession de la capitale. Napoléon, plein de douleur, rebroussa chemin jusqu'à Fontainebleau. Dans la journée du lendemain, les corps dont il avait devancé la marche pour accourir à Paris, et ceux que la capitulation du 30 ramenait vers la Loire, se rencontrèrent à Essonne et prirent position sur la Seine; ces différents corps réunis formaient encore une masse de cinquante mille hommes de troupes excellentes, dévouées à leur Empereur jusqu'au fanatisme.

31 mars. Pendant ce temps, les barrières de Paris livraient passage aux armées alliées. Une bande de nobles royalistes s'était portée à leur rencontre vers les Champs-Élysées; sur les boulevards, elle jeta comme un essai les premiers cris de : Vivent les Bourbons! Vive Louis XVIII! — cris restés sans écho dans la population triste et morne que la curiosité avait attirée sur le passage des troupes de la Coalition. L'empereur Alexandre vint prendre son logement dans l'hôtel même de M. de Talleyrand, point de réunion du comité royaliste, qui, la veille, avait décidé le rappel de la dynastie exilée. Témoin de l'attitude silencieuse du peuple parisien, qu'on lui avait représenté comme n'attendant pour se déclarer en faveur des Bourbons que la présence des forces alliées, Alexandre hésitait encore sur le parti auquel devaient s'arrêter les Puissances. Devait-on traiter avec Napoléon, en prenant toutes les sûretés contre lui? établirait-on une régence au nom du roi de Rome? rétablirait-on la maison de Bourbon? — telle était la triple alternative entre laquelle flottaient encore les souverains alliés. M. de Talleyrand fixa leurs indécisions et fit écarter les deux premières hypothèses, comme n'offrant pour l'avenir aucune garantie de sécurité sur laquelle pût se reposer l'Europe. Avec Napoléon, il n'y avait plus de paix possible : traiter avec lui, c'était s'arrêter à une trêve dont il était aisé d'avance d'assigner le terme. — Que la nation manifeste son vœu, nous le soutiendrons, disait Alexandre. Ce vœu, M. de Talleyrand s'en portait garant. Il se faisait fort du Sénat, disait-il; Paris et la France suivraient. Alors l'empereur de Russie, avec l'assentiment du Roi de Prusse et de Schwartzemberg, fit proclamer dans Paris une déclaration où étaient nettement formulées les intentions des Puissances à l'égard de Napoléon. « Les armées des puissances alliées ont occupé la capitale de la France, portait cette proclamation. Les souverains alliés accueillent le vœu de la nation française.

» Ils déclarent :

» Que si les conditions de la paix devaient renfermer de plus fortes garanties lorsqu'il s'agissait d'enchaîner l'ambition de Bonaparte, elles doivent

être plus favorables, lorsque, par un retour vers un gouvernement sage, la France elle-même offrira l'assurance du repos. 1814.

» Les souverains proclament, en conséquence, qu'ils ne traiteront plus avec Napoléon Bonaparte ni avec aucun membre de sa famille ;

» Qu'ils respectent l'intégrité de l'ancienne France, telle qu'elle a existé sous ses rois légitimes. Ils peuvent même faire plus, parce qu'ils professent toujours le principe qne, pour le bonheur de l'Europe, il faut que la France soit grande et forte ;

» Qu'ils garantiront et reconnaîtront la constitution que la nation française se donnera.

» Ils invitent, par conséquent, le Sénat à désigner un gouvernement provisoire, qui puisse pourvoir aux besoins de l'administration et préparer la constitution qui conviendra an peuple français. »

Une trentaine de membres du Sénat, réunis sur-le-champ par les soins de M. de Talleyrand, constituèrent le gouvernement provisoire dans la personne de M. de Talleyrand lui-même, auquel furent adjoints MM. Beurnonville, Jaucourt, Dalberg et Montesquiou. Le lendemain, le Sénat publia l'acte par lequel il déclarait Napoléon déchu du trône. Ce document dont il faut conserver les termes à l'histoire pour montrer jusqu'où peut aller la réaction lâchement cruelle d'un corps si long-temps contenu dans une servilité silencieuse, était ainsi conçu : « Considérant que Napoléon Bonaparte a déchiré le pacte qui l'unissait au peuple français, en levant des impôts autrement qu'en vertu de la loi, en ajournant sans nécessité le Corps législatif, en rendant illégalement plusieurs décrets portant peine de mort, en anéantissant la responsabilité des ministres, l'indépendance judiciaire, la liberté de la presse, etc.; 1er avril. 2 avril.

» Considérant que Napoléon a mis le comble aux malheurs de la patrie par l'abus qu'il a fait de tous les moyens qu'on lui a donnés en hommes et en argent pour la guerre, et en refusant de traiter à des conditions que l'intérêt national exigeait d'accepter ;

» Considérant que le vœu manifeste de tous les Français appelle un ordre de choses dont le premier résultat soit le rétablissement do la paix générale, et qui soit aussi l'époque d'uno réconciliation solennelle entre tous les États de la grande famille européenne ;

» Le Sénat décrète :

» Napoléon Bonaparte est déchu du trône.

» Le droit d'hérédité est aboli dans sa famille.

» Le peuple français et l'armée sont déliés envers lui du serment de fidélité. »

L'impulsion était donnée ; tout suivit le mouvement. Ce qui se trouvait à Paris des membres congédiés du Corps Législalif, la Cour de cassation, la

1814. Cour des comptes, le Clergé, l'Université, donnèrent leur adhésion à l'acte de déchéance. Le corps municipal les avait devancés, dans une proclamation où il qualifiait les Bourbons de ses maîtres légitimes. On brisa partout les insignes du régime impérial; la statue de Napoléon fut descendue de la colonne d'Austerlitz au milieu des vociférations stupides de la basse populace. Le gouvernement provisoire licencia les conscrits non incorporés, les bataillons de nouvelle levée et les levées en masse : c'était comme la réalisation des promesses faites à la nation dans les proclamations dont le comte d'Artois avait couvert le Midi : *Plus de conscription, plus de droits réunis!* Le
6 avril. 6 avril, il apporta au Sénat et fit voter, séance tenante, un projet de constitution qui reçut la qualification d'Acte constitutionnel. Ici se dévoila complétement le plan de restauration arrêté dans le comité dont M. de Talleyrand avait la haute direction. L'article 1er de l'Acte constitutionnel, après avoir posé le principe d'une monarchie héréditaire, déclarait, en effet, que le peuple français appelait librement au trône Louis-Stanislas-Xavier, frère du dernier roi, et, après lui, les autres membres de la maison de Bourbon. L'Acte contenait ensuite, en substance, les dispositions suivantes :

Le pouvoir exécutif appartient au Roi. Le Roi, le Sénat et le Corps législatif concourent à la formation des lois.

La noblesse ancienne reprend ses titres, et la nouvelle conserve les siens.

La dignité de sénateur est inamovible et héréditaire ; les membres actuels du Sénat sont maintenus et jouiront seuls de la dotation, dont les revenus passeront à leurs successeurs.

Le nombre des députés au Corps Législatif sera le même qu'auparavant, et la durée de leurs fonctions fixée à cinq ans.

L'impôt sera voté annuellement et également réparti.

Le mode et la quotité du recrutement seront fixés par une loi.

L'Indépendance du pouvoir judiciaire sera garantie, et l'institution du jury maintenue.

La confiscation sera abolie.

Les grades et pensions des militaires en activité ou en retraite seront maintenus.

Inviolabilité de la personne du Roi ; responsabilité des ministres.

Liberté des cultes et des consciences.

Liberté de la presse, sauf la répression des abus.

Egale admissibilité aux emplois civils et militaires.

La dette publique sera garantie, et les ventes des biens nationaux maintenues.

Enfin, une dernière disposition portait que la présente Constitution serait soumise à l'acceptation du peuple français dans la forme qui serait réglée, et Louis-Stanislas-Xavier proclamé roi des Français dès qu'il l'aurait jurée.

Cet acte, on n'en saurait disconvenir, était de nature à rallier bien des opinions au nouvel ordre de choses que l'invasion préparait à la France. La Révolution y était consacrée dans ses grandes et légitimes conquêtes, et les appréhensions que la restauration de la monarchie exilée devait faire naître, habilement écartées. C'était, entre la vieille monarchie et la France nouvelle, une fusion définitive. Mais les princes exilés, les chefs et les soldats de Coblentz, accepteraient-ils, aujourd'hui qu'ils étaient appuyés par l'Europe en armes, cette transaction contraire aux antiques doctrines pour lesquelles ils avaient si long-temps combattu le drapeau de la France révolutionnaire? L'auteur des célèbres déclarations de 1795 et de 1804, dans lesquelles il avait si hautement protesté contre les actes et les doctrines de la Révolution, consacrerait-il aujourd'hui ces actes et ces doctrines qu'il avait flétris et répudiés? Tels étaient les doutes qui remplissaient les esprits, même parmi les meneurs de la grande intrigue qui se déroulait si rapidement; et ces doutes, M. de Talleyrand avait habilement cherché à les écarter par ce projet de contrat entre la nation et la monarchie restaurée, auquel il semblait que celle-ci pourrait difficilement se refuser sans marquer son avénement d'une impopularité dangereuse. 1814.

Pendant que ces faits importants se passaient à Paris, Fontainebleau voyait s'accomplir les destinées impériales. Napoléon avait été stupéfait en apprenant l'abandon si subit et si général dont il éait l'objet; le langage et l'attitude du Sénat le remplissaient surtout de la plus violente indignation. — « Les lâches! s'écria-t-il. Eux pour qui un signe de moi était un ordre! eux qui ont toujours fait plus que je ne désirais d'eux! » Un moment il avait eu la pensée de réunir les forces dont il pouvait encore disposer et de marcher sur Paris, où les troupes alliées pouvaient trouver leur tombeau; mais si les soldats avaient toujours pour lui le même dévouement, il ne voyait dans les chefs qu'hésitation et froideur. Les généraux, les hauts dignitaires de l'armée, qu'il avait comblés de biens et dont vingt ans de fatigues sur les champs de bataille avaient usé l'énergie, craignaient maintenant de perdre la position brillante que leur épée leur avait conquise : chacun ne songeait plus qu'à sauver au moins quelques débris dans ce grand naufrage. Contraint de céder à une nécessité contre laquelle venait se briser sa volonté de fer, Napoléon se résigna en frémissant au sacrifice que tous maintenant attendaient ou exigeaient de lui : il écrivit (4 avril) entouré de ses maréchaux impatients, une abdication où les droits de son fils étaient réservés.—Caulaincourt, accompagné de Ney et de Macdonald, fut chargé de porter cette abdication à Paris et de la remettre à l'empereur Alexandre; mais déjà le parti des puissances alliées était arrêté, et l'expulsion de la dynastie napoléonienne résolue : les souverains eussent-ils même conservé encore quelque hésitation à cet égard, cette hésitation

1814. eût cessé à la nouvelle de la capitulation que venait d'accepter le duc de Raguse dans la journée même du 4. Posté à Essonne, où il couvrait Fontainebleau avec un corps de onze mille hommes et cinquante pièces de canon, le duc de Raguse s'était laissé circonvenir par les envoyés de Schwartzemberg, et il avait signé une convention par laquelle ses troupes abandonnaient les drapeaux impériaux pour se retirer en Normandie avec armes et bagages. Ce dernier coup acheva d'accabler Napoléon. En apprenant le départ de Marmont, son regard devint fixe, il se tut, s'assit, et parut livré aux idées les plus sombres. — « Lui ! Marmont ! s'écria-t-il enfin. Un homme avec qui j'ai partagé mon pain.... que j'ai tiré de l'obscurité.... dont j'ai fait la fortune et la réputation.... L'ingrat ! Il sera plus malheureux que moi ! » Plus tard, à Sainte-Hélène, Napoléon revint plus d'une fois sur cette défection du duc de Raguse; et si, plus calme alors, il ne s'exprime plus avec la même véhémence, il ne qualifie pas avec moins de sévérité ce honteux abandon. « Le maréchal Marmont n'a point trahi en défendant Paris, disait-il; l'armée, la garde parisienne, cette jeunesse si brillante des écoles, se sont couvertes de gloire sur les hauteurs de Montmartre. Mais l'histoire dira que, sans la défection du sixième corps, après l'entrée des Alliés à Paris, ils eussent été forcés d'évacuer cette grande capitale; car ils n'eussent jamais livré bataille sur la rive gauche de la Seine, ayant derrière eux Paris qu'ils n'occupaient que depuis trois jours : ils n'eussent pas violé ainsi toutes les règles, tous les principes du grand art de la guerre. Les malheurs de cette époque sont dus aux défections des chefs du sixième corps et de l'armée de Lyon, et aux intrigues qui se tramaient dans le Sénat.... »

Alexandre avait repoussé les conditions stipulées par Napoléon dans son acte d'abdication du 4; trahi ou abandonné de tous, l'Empereur dut se résigner à une abdication sans condition ni réserve. Le 11 avril, il la signa
11 avril. en ces termes : « Les puissances alliées ayant proclamé que l'Empereur Napoléon était le seul obstacle au rétablissement de la paix en Europe, l'Empereur Napoléon, fidèle à ses serments, déclare qu'il renonce pour lui et ses héritiers aux trônes de France et d'Italie, parce qu'il n'est aucun sacrifice personnel, même celui de la vie, qu'il ne soit prêt à faire à l'intérêt de la France. » Un traité particulier lui assigna, en échange de l'empire auquel il renonçait, la souveraineté de l'île d'Elbe, entre la Corse et l'Italie. Ce traité stipulait aussi quelques conditions pécuniaires, dans le détail desquelles Napoléon avait refusé d'entrer : — « Que m'importe ! avait-il dit. Un écu par jour et un cheval, voilà tout ce qu'il me faut ! » Mais on avait voulu entourer encore de quelque apparat l'existence de l'homme qui naguère commandait à la moitié de l'Europe. Parme, Plaisance et Guastalla étaient assignés à Marie-Louise et à son fils.

Le 20 avril, Napoléon quitta Fontainebleau, accompagné des commissaires désignés par les souverains, pour se rendre au lieu d'exil qui lui était assigné. Douze cents hommes de sa garde étaient encore autour de lui; il voulut adresser ses derniers adieux à ces vieux compagnons de ses campagnes et de sa gloire. « Soldats de ma vieille garde, je vous fais mes adieux, » leur dit-il d'une voix demi-brisée de douleur. Depuis vingt ans, je vous » ai trouvés constamment sur le chemin de l'honneur et de la gloire. Dans » ces derniers temps, comme aux temps de notre prospérité, vous n'avez » jamais cessé d'être des modèles de bravoure et de fidélité. Avec des hom» mes tels que vous, notre cause n'était pas perdue; mais c'était la guerre » civile, une guerre interminable qui aurait ajouté aux maux de la France. » J'ai sacrifié nos intérêts à ceux de la patrie; je pars. Vous, mes amis, » continuez de servir la France : son bonheur était mon unique pensée; il » sera toujours l'objet de mes vœux. Ne plaignez pas mon sort; si j'ai con» senti à me survivre, c'est pour servir encore à votre gloire. Je veux écrire » les grandes choses que nous avons faites ensemble. Adieu, mes enfants! » Je voudrais vous presser tous sur mon cœur; que j'embrasse au moins » votre drapeau..... » Et saisissant le drapeau qui s'était incliné vers lui, il y tint long-temps ses lèvres collées. Cette scène avait profondément ému les assistants; de grosses larmes roulaient sur le visage sillonné de ces vieux soldats. S'arrachant enfin aux embrassements de ceux qui l'entouraient et à sa propre émotion, Napoléon se jeta dans sa voiture, et partit aux cris mille fois répétés de vive l'Empereur! Ce cri l'accompagna encore pendant la plus grande partie de sa route; dans le Midi seulement, il rencontra des injures et des outrages, auxquels il n'opposa que la froide indifférence du mépris.— Savez-vous, disait-il à ceux qui l'entouraient, pourquoi ces malheureux m'appellent scélérat et brigand? J'ai voulu mettre la France au-dessus de l'Angleterre : voilà tout. Le 28, il quitta le sol de la France et s'embarqua pour l'île d'Elbe. 1814.

Tout avait déposé les armes. En Belgique, sur les rives du Rhône et aux Pyrénées, les dernières résistances avaient cessé, et les chefs militaires avaient fait leur soumission. Le maréchal Soult, forcé de se replier en France devant l'armée anglo-espagnole de Wellington, livra à Toulouse, le 10 avril, au moment où déjà tout était consommé à Paris et à Fontainebleau, la dernière bataille par laquelle le drapeau aux trois couleurs protesta en 1814 contre l'invasion étrangère. Accablé sous des forces presque triples des siennes, Soult fut vaincu, mais il fut vaincu avec honneur et fit chèrement acheter la victoire. Maintenant, silencieuse et désarmée, la France attendait l'installation et les actes du gouvernement dont on lui avait annoncé la restauration.

FIN DU LIVRE NEUVIÈME.

LIVRE DIXIÈME.

PREMIÈRE RESTAURATION ET CENT JOURS.

11 avril 1814 — 8 juillet 1815.

Entrée du comte d'Artois à Paris. — Convention du 23 avril. — Déclaration de Saint-Ouen. — Entrée de Louis XVIII à Paris. — Traité de Paris. — Charte constitutionnelle. — Chambres. Séance d'installation. — Session de 1814. Caractère des partis. Marche contre-révolutionnaire du gouvernement restauré. Lois sur la presse, sur les biens nationaux, sur l'observation des fêtes et dimanches, etc. — Congrès de Vienne. — Napoléon à l'île d'Elbe. — Son retour en France. Débarquement au golfe Juan. Son itinéraire jusqu'à Paris. — La duchesse d'Angoulême à Bordeaux. Le duc d'Angoulême dans le Midi. — Louis XVIII sort de Paris et quitte de nouveau la France. Louis XVIII à Gand. — Napoléon à Paris. Déclaration du Congrès de Vienne. Nouvelle Coalition européenne. — Préparatifs militaires en France. Fédérés. — Acte additionnel. Champ de Mai. — Chambre des Représentants de 1815. — Napoléon se met à la tête de son armée. Forces respectives de la France et de la Coalition. — Campagne de 1815. Bataille de Waterloo. — Attitude de la Chambre des Représentants. Seconde abdication de l'Empereur. — Marche des Alliés sur Paris. Déclaration de la Chambre des Représentants. Capitulation de Paris. — Les Alliés à Paris. Louis XVIII à leur suite. — Napoléon se confie à la foi britannique. Sa lettre au prince régent. — Il est déclaré prisonnier de guerre et conduit à Sainte-Hélène.

1814. 12 avril. Le comte d'Artois, devançant son frère, qui n'avait pas encore quitté sa résidence d'Hartwell, arriva le 12 avril à Paris, où il prit, sous le titre de lieutenant-général du royaume, la direction du gouvernement provisoire. Louis XVIII n'y fit son entrée que le 3 mai. Dans cet intervalle, le lieutenant-général avait apposé sa signature à un acte qui mettait la nation à même d'apprécier cette magnanimité dont les puissances alliées s'étaient
23 avril. fait montre envers la France. La convention du 23 avril, destinée, aux termes du préambule, « à donner à la France, revenue à un gouvernement dont les principes offraient les garanties nécessaires pour le maintien de la paix, des preuves du désir où étaient les puissances alliées de se placer avec elle dans des relations d'amitié, » cette convention, dont le comte d'Artois accepta sans discussion les onéreuses conditions, livraît aux Alliés toutes les places fortes, au nombre de cinquante-trois, situées en dehors des an-

ciennes limites de la France monarchique, avec le matériel immense dont elles étaient garnies. Ainsi, non seulement les conquêtes de l'Empire, mais celles de la Révolution étaient anéanties d'un trait de plume ; et la France, que les Alliés voulaient, disaient-ils, voir grande et forte, refoulée en-deçà de ses limites naturelles du Rhin et des Alpes, voyait de nouveau se dresser au Nord, sur sa frontière découverte, une ligne de forteresses menaçantes. La convention du 23 avril fut sans doute imposée par une nécessité fatale ; mais cette nécessité même, à laquelle les Bourbons se trouvaient inévitablement soumis par leur position vis-à-vis des puissances étrangères, n'en dut pas moins porter dès le premier jour un coup mortel à cette popularité dont on travaillait laborieusement à entourer la légitimité restaurée. 1814.

Débarqué à Calais le 24 avril, Louis XVIII arriva le 29 à Compiègne, où il s'arrêta pour discuter les bases de l'Acte constitutionnel. C'était une question délicate entre l'héritier de la monarchie du droit divin et le corps qui venait de rédiger, comme représentant la nation, le pacte d'alliance entre l'ancienne France et la France nouvelle. D'un côté c'était la Révolution qui faisait en quelque sorte ses conditions à la famille exilée et demandait la consécration solennelle des grandes réformes politiques de 89 ; de l'autre, le descendant d'Henri IV et de Louis XIV, investi de droits inaliénables qu'il avait reçus de sa naissance même et dont une révolte factieuse n'avait pu altérer l'essence, et, à ce titre, se regardant comme la source unique et le seul juge des modifications que la marche du temps pouvait nécessiter dans les constitutions de l'ancienne monarchie. La France aurait-elle une charte *octroyée* par le bon plaisir royal, ou bien les Bourbons, acceptant la situation nouvelle que la Révolution leur avait faite, recevraient-ils la Constitution que la nation leur présentait comme gage d'alliance ? Telle était la difficulté que les conférences de Compiègne devaient résoudre. M. de Talleyrand, dont l'influence était menacée par celle de la vieille émigration, y défendit l'œuvre du Sénat, ou plutôt son œuvre personnelle. « Une charte » constitutionnelle, disait-il au royal opposant, réunira tous les intérêts à » celui du trône, et fortifiera la volonté première du concours de toutes les » volontés. Vous savez mieux que nous, sire, que de telles institutions, » si bien éprouvées chez un peuple voisin, donnent des appuis et non des » barrières aux monarques. La nation et le Sénat désirent que la France » soit libre pour que le roi soit puissant. » Le roi persistait à repousser les principales dispositions de l'Acte constitutionnel, en apparence comme ébauche imparfaite et précipitée, en réalité comme attentatoires à la plénitude de l'autorité royale. — Si j'acceptais cet acte, répondait-il à M. de Talleyrand, vous seriez assis, monsieur, et moi je serais debout.

Avec ce tact sûr et prompt qui l'avait rarement abandonné dans les moments difficiles, Louis XVIII comprit bien vite, néanmoins, que l'intérêt

1814. de sa propre sécurité vis-à-vis de la nation exigeait des concessions. Il transigea.
2 mai. Par sa déclaration de Saint-Ouen, promulguée le 2 mai, le roi conservait les bases essentielles de l'Acte constitutionnel, mais sans reconnaître dans le Sénat le pouvoir constituant que celui-ci s'était attribué. Voici les termes de cette Déclaration fameuse :

« Rappelé par l'amour de notre peuple au trône de nos pères, éclairé par les malheurs de la nation que nous sommes destiné à gouverner, notre première pensée est d'invoquer cette confiance mutuelle si nécessaire à notre repos, à son bonheur.

» Après avoir lu attentivement le plan de constitution proposé par le Sénat dans sa séance du 6 avril dernier, nous avons reconnu que les bases en etaient bonnes, mais qu'un grand nombre d'articles, portant l'empreinte de la précipitation avec laquelle ils ont été rédigés, ne peuvent, dans leur forme actuelle, devenir lois fondamentales de l'État.

» Résolu d'adopter une constitution libérale, voulant qu'elle soit sagement combinée, et ne pouvant en accepter une qu'il est indispensable de rectifier, nous convoquons pour le 10 du mois de juin de la présente année le Sénat et le Corps Législatif, nous engageant à mettre sous leurs yeux le travail que nous aurons fait avec une commission choisie dans le sein de ces deux corps, et à donner pour base à cette constitution les garanties suivantes :

» Le gouvernement représentatif sera maintenu tel qu'il existe aujourd'hui, divisé en deux corps, le Sénat, et la Chambre composée des Députés des départements.

» L'impôt sera librement consenti ;

» La liberté de la presse respectée, sauf les précautions nécessaires à la liberté publique ;

» La liberté des cultes garantie.

» Les propriétés seront inviolables et sacrées ; la vente des biens nationaux restera irrévocable.

» Les ministres responsables pourront être poursuivis par une des chambres législatives, et jugés par l'autre.

» Les juges seront inamovibles et le pouvoir judiciaire indépendant.

» La dette publique sera garantie. Les pensions, grades, honneurs militaires, seront conservés, ainsi que l'ancienne et la nouvelle noblesse.

» La Légion-d'Honneur, dont nous déterminerons la décoration, sera maintenue.

» Tout Français sera admissible aux emplois civils et militaires.

» Enfin, nul individu ne pourra être inquiété pour ses opinions et ses votes. »

Deux objets occupèrent l'attention du roi, aussitôt après son installa-

tion dans le palais d'où le 10 août avait exilé sa race : d'abord la composition de sa maison, ensuite la formation d'un ministère. La justice fut confiée à M. Dambray, les affaires étrangères à M. de Talleyrand, l'intérieur à l'abbé de Montesquiou, la guerre au général Dupont, l'homme de Baylen; l'abbé Louis fut appelé aux finances, M. Malouet à la marine; enfin la maison du roi forma un nouveau ministère, qui fut confié à M. de Blacas. Ce premier ministère de la Restauration fut installé le 13 mai. En même temps se poursuivaient, entre les commissaires des puissances alliées, les négociations du traité de paix définitif. La convention du 23 avril en avait posé les bases; il est néanmoins juste de dire que l'habile persévérance de M. de Talleyrand obtint plusieurs modifications notables aux dures conditions que nous imposait la Coalition victorieuse. Le traité fut signé le 30 mai. La France était ramenée à ses limites du 1er janvier 1792, sauf quelques enclaves qui nous étaient concédées, et l'incorporation au territoire français du comtat Venaissin qui était confirmée. La Guadeloupe, la Martinique, le Sénégal, Bourbon, Pondichéry, la Guyane, nous étaient restituées; mais l'Angleterre conservait Tabago et Sainte-Lucie, dans les Antilles, et dans la mer de l'Inde, l'Ile de France. Les conquêtes de la République et de l'Empire qui nous étaient enlevées devaient être ainsi réparties : la Hollande et la Belgique seraient réunies sous le sceptre restauré de la maison d'Orange; les Etats d'Allemagne, réunis dans un nouveau lien fédératif, seraient indépendants, de même que la Suisse; l'Italie, hors des limites des pays qui retourneraient à l'Autriche, serait composée d'États souverains. L'Angleterre gardait le Cap, Malte, les îles Ioniennes, etc. Enfin, un dernier article portait que dans le délai de deux mois toutes les puissances engagées dans la guerre à laquelle le traité mettait un terme enverraient des plénipotentiaires à Vienne, pour régler dans un Congrès général les divers arrangements qui devaient compléter ces dispositions provisoires.

1814.

30 mai.

L'évacuation de Paris et du territoire français par les troupes alliées se termina dans les premiers jours de juin; c'était à la même époque que devait avoir lieu la convocation du Sénat et du Corps-Législatif annoncée par la Déclaration de Saint-Ouen. La session s'ouvrit le 4. M. le chancelier Dambray, portant la parole au nom du roi, donna lecture de la loi fondamentale, qui, sous le titre de *Charte*, régirait désormais la Monarchie. Ce n'était plus un contrat émané d'un corps se posant comme représentant de la nation, et assumant les hautes fonctions de pouvoir constituant : c'était une Charte octroyée par la toute-puissance royale, une *ordonnance de reformation*, par laquelle le roi, « en pleine possession de ses droits héréditaires, posait lui-même les bornes de son pouvoir. » Le chancelier, dans un discours où se retrouvaient exhumées toutes les vieilles traditions, toutes les expressions

4 juin.

1814. surannées de l'ancienne monarchie, déclarait que le Sénat et le Corps-Législatif ayant cessé d'exister légalement, n'en avaient pas moins dû être convoqués comme l'élite des *notables du royaume;* puis, posant en principe que *l'autorité tout entière résidait en France dans la personne du roi*, le préambule de l'œuvre royale ajoutait que si Louis XVIII voulait bien en modifier l'exercice, c'était en quelque sorte comme y étant autorisé par l'exemple de quelques uns de ses prédécesseurs. Par une fiction dont le principe même de la légitimité d'où elle découlait aurait eu peine à sauver le ridicule, Louis XVIII datait la Charte de la dix-neuvième année de son règne! Cette séance fut pour les membres des deux Assemblées une amère déception; mais toute résistance, toute protestation, étaient désormais impossibles; il ne leur restait plus qu'à assister, témoins muets et passifs, à cette reprise de possession de la Monarchie du droit divin.

Si le parti constitutionnel fut cruellement froissé par cette élimination dont il se voyait l'objet, lui qui s'était flatté de faire ses conditions à la dynastie restaurée, il existait derrière cette dynastie un autre parti qui se montrait encore plus mécontent, peut-être, des concessions du roi aux idées nouvelles : ce parti était celui de l'émigration. Le comte d'Artois en était l'âme et le chef occulte. Une seule chose consolait les ultra-royalistes de Coblentz : c'était la pensée que la Charte, cette œuvre monstrueuse qui consacrait en quelque sorte les abominables usurpations de la Révolution, n'était qu'une concession transitoire faite à de cruelles nécessités, et sur laquelle le roi reviendrait dès que son pouvoir mieux assis aurait mis sous ses pieds ces restes de factions révolutionnaires qui osaient encore lever la tête et imposer des conditions à la restauration de la Monarchie légitime! En attendant ce jour désiré, les vétérans de Coblentz et de l'armée de Condé travaillaient de tout leur pouvoir, aidés du clergé qu'eux-mêmes soutenaient à leur tour, à reconquérir pied à pied les positions que 89 leur avait enlevées. Pendant qu'une censure accordée par la Chambre au ministère dès les premiers jours de la session, condamnait à un silence rigoureux toute voix hostile à ces tendances rétrogrades, les journaux royalistes attaquaient impunément, et dans les formes les plus violentes, les garanties données par la Charte à la France nouvelle, à la liberté des cultes, à l'égalité civile, à l'inviolabilité des domaines nationaux aliénés depuis 89. Le sentiment national, un moment assoupi par suite de l'épuisement dont les guerres impériales avaient frappé la France, se réveilla bientôt à ces provocations journalières. L'inquiétude se répandit rapidement dans toutes les classes. Insultée dans tous les souvenirs d'honneur et de gloire que lui avaient légués les vingt-cinq dernières années de son histoire, menacée dans son existence civile et dans ses garanties politiques, la France comprit enfin son abaissement, et pour la première fois elle parut avoir le sentiment

de sa honte. Vaincue par l'étranger, elle avait reçu de lui une dynastie rejetée par elle, une dynastie qui apportait de son long exil, avec le souvenir profond de ses injures et de ses souffrances, le désir et la volonté d'anéantir jusqu'aux derniers vestiges des innovations révolutionnaires. Dès lors une lutte sourde, profonde, opiniâtre, et bientôt après ardente et haineuse, s'établit entre les opinions de la France impériale et les organes de l'opinion royaliste. La Restauration aurait voulu pouvoir effacer de nos codes, de nos mœurs, de nos habitudes, les traces vivantes de la période révolutionnaire; elle eût voulu pouvoir arracher de nos annales l'histoire des vingt-cinq dernières années, et rattacher la chaîne des temps au point même où 89 l'avait brisée. La session de 1814 fut consacrée tout entière, au mépris des promesses de la Charte elle-même et de ses garanties, à cette œuvre de réaction. Les anciens édits sur la rigoureuse observation des fêtes et dimanches furent remis en vigueur; le clergé prêcha ouvertement des maximes d'intolérance et de persécution; l'armée, l'armée surtout, objet de haine et de méfiance pour le pouvoir nouveau, fut frappée dans ses officiers, dans ses souvenirs de gloire, dans l'honneur de son drapeau, auquel elle vit avec un profond ressentiment substituer les couleurs de Coblentz. On parla hautement de restituer au clergé ses biens et ses dîmes, à la féodalité ses droits seigneuriaux, à l'émigration les propriétés que la Révolution avait confisqués. Une loi provisoire leur rendit pour trois cents millions de biens non vendus, qui depuis 92 étaient restés la propriété de l'État. L'inquiétude se répandit dans toutes les classes; toutes les existences se virent menacées d'un immense bouleversement. « Ce n'est pas notre faute, disaient avec un ton de modération hypocrite les écrivains de la cour, si, malgré les lois, la Charte et les protestations du Gouvernement, on n'a pas confiance dans les ventes des propriétés nationales. Ce n'est pas notre faute si ces ventes, faites au mépris du droit le plus sacré, sont réprouvées par l'opinion, plus forte que les lois. Si l'on ne peut annuler ces ventes, si une nécessité malheureuse force à les maintenir, ne faites point un crime de cette opinion, honorez-la au contraire: car elle prouve que jamais la nation n'a approuvé la spoliation et le brigandage. » 1814.

Rien de ce qui se passait en France n'était ignoré à l'île d'Elbe, ni les violences insensées du parti de l'émigration, ni la haine de la nation pour un régime odieusement réactionnaire, ni les sentiments et les dispositions de l'armée. Napoléon avait toujours nourri dans son âme la pensée d'un retour en France; un tel état de choses dut en hâter le moment. Le 26 février, à cinq heures du soir, il monta sur un brick armé de vingt-six canons, avec quatre cents hommes de sa garde; trois antres petits bâtiments le suivaient, portant quatre cents hommes d'infanterie et cent chevau-légers polonais. Le 1er mars, la flottille abordait au golfe Juan, 1815

1815. non loin de Cannes, sur la côte provençale. Napoléon en partit à onze heures du soir, à la tête de la poignée de braves avec lesquels il allait reconquérir son Empire; il se dirigea sur Lyon à travers la Provence et le Dauphiné, par Digne, Gap et Grenoble, au milieu des vives acclamations des populations accourues sur son passage, et voyant se grossir à chaque pas les rangs de sa petite troupe. Des proclamations adressées à la nation et à l'armée avaient été répandues avec profusion; le peuple et les soldats y reconnaissaient avec ivresse le langage de leur Empereur, et retrouvaient à ces accents magiques l'enthousiasme des jours glorieux de l'Empire. Au peuple, il rappelait les désastres de l'invasion étrangère, à laquelle la trahison, plus que nos revers, avait contribué à livrer la France; aux soldats, il parlait de leurs services méconnus, de leur gloire outragée, de leur drapeau renié par une dynastie imposée par l'étranger. « Élevé au trône par votre choix, disait-il aux premiers, tout ce qui a été fait sans vous est illégitime. Depuis vingt-cinq ans la France a de nouveaux intérêts, de nouvelles institutions et une nouvelle gloire, qui ne peuvent être garantis que par un goovernement national et par une dynastie née de la Révolution même. Un prince qui régnerait sur vous, qui serait assis sur mon trône par la force de ces mêmes armées qui ont ravagé notre territoire, chercherait en vain à s'étayer des principes du droit féodal; il ne pourrait assurer l'honneur et les droits que d'un petit nombre d'individus, ennemis du peuple qui depuis vingt-cinq ans les a condamnés dans toutes nos assemblées: votre tranquillité intérieure et votre considération extérieure seraient perdues à jamais. Français! dans mon exil j'ai entendu vos plaintes et vos vœux. Vous réclamiez ce gouvernement de votre choix qui seul est légitime; vous accusiez mon long sommeil; vous me reprochiez de sacrifier à mon repos les grands intérêts de la patrie: j'ai traversé les mers au milieu de périls de toute espèce; j'arrive parmi vous reprendre mes droits qui sont les vôtres. Tout ce que des individus ont fait, écrit ou dit depuis la prise de Paris, je l'ignorerai toujours: cela n'influera en rien sur le souvenir que je conserve des services importants qu'ils ont rendus. Il est des événements d'une telle nature, qu'ils sont au-dessus de l'organisation humaine. Français! il n'est aucune nation, quelque petite qu'elle soit, qui n'ait eu le droit de se soustraire et qui ne se soit soustraite au déshonneur d'obéir à un prince imposé par un ennemi momentanément victorieux. Lorsque Charles VII rentra à Paris et renversa le trône éphémère d'Henri VI, il reconnut tenir son trône de la vaillance de ses braves, et non d'un prince régent d'Angleterre. C'est aussi à vous seuls et aux braves de l'armée que je fais et que je ferai toujours gloire de tout devoir.... » Dans son adresse à l'armée, flétrissant d'un stigmate indélébile la double défection d'Augereau à Lyon et de Marmont à Essonne, il faisait appel à l'honneur national, in-

séparable de l'honneur du drapeau : « Soldats ! leur disait-il, nous n'avons pas été vaincus ; deux hommes sortis de nos rangs ont trahi nos lauriers, leur pays, leur prince, leur bienfaiteur. Ceux que nous avons vus pendant vingt-cinq ans parcourir toute l'Europe pour nous susciter des ennemis, qui ont passé leur vie à combattre contre nous dans les rangs des armées étrangères, en maudissant notre belle France, prétendraient-ils commander et enchaîner nos aigles, eux qui n'ont jamais pu en soutenir les regards ? Souffrirons-nous qu'ils héritent du fruit de nos glorieux travaux, qu'ils s'emparent de nos honneurs, de nos biens, qu'ils calomnient notre gloire ? Si leur règne durait, tout serait perdu, même le souvenir de ces immortelles journées. Avec quel acharnement ils les dénaturent ! Ils cherchent à empoisonner ce que le monde admire ; et s'il reste encore des défenseurs de notre gloire, c'est parmi ces mêmes ennemis que nous avons combattus sur les champs de bataille. Soldats ! votre général, appelé au trône par le choix du peuple et élevé sur vos pavois, vous est rendu ; venez le joindre ! Arrachez ces couleurs que la nation a proscrites, et qui, pendant vingt-cinq ans, servirent de ralliement à tous les ennemis de la France ; arborez la cocarde tricolore : vous la portiez dans nos grandes journées ! Nous devons oublier que nous avons été les maîtres des nations ; mais nous ne devons point souffrir qu'aucune se mêle de nos affaires. Reprenez ces aigles que vous aviez à Ulm, à Austerlitz, à Iéna, à Eylau, à Friedland, à Tudela, à Eckmüll, à Essling, à Wagram, à Smolensk, à Lutzen, à Wurtzen, à Montmirail. Pensez-vous que cette poignée de Français aujourd'hui si arrogants puissent en soutenir la vue ? Ils retourneront d'où ils viennent ; et là, s'ils le veulent, ils régneront encore comme ils prétendent avoir régné depuis dix-neuf ans. Vos biens, vos rangs, votre gloire ; les biens, les rangs et la gloire de vos enfants, n'ont pas de plus grands ennemis que ces princes que les étrangers nous ont imposés. Ils sont les ennemis de notre gloire, car notre gloire est leur condamnation. Les vétérans de nos armées sont humiliés, leurs honorables cicatrices sont flétries. Leurs succès seraient des crimes, ces braves eux-mêmes seraient des rebelles, si, comme le prétendent les ennemis du peuple, les souverains légitimes étaient au milieu des armées étrangères.... Honneur à vous, braves soldats, gloire de la patrie ! et honte éternelle aux Français criminels, dans quelque rang que la fortune les ait fait naître, qui combattirent vingt-cinq ans avec l'étranger pour déchirer le sein de la patrie. » 1815.

Ce langage tout français était entendu et compris de tous ; on ne voyait plus en Napoléon le maître impérieux qui avait chargé la France de tant de pénibles sacrifices, le conquérant, l'homme de guerre, qui avait jeté tant de douleurs au sein des mères et rempli de tant de désespoir les familles veuves de leurs enfants : on ne voyait en lui que l'homme de la France,

1815 que la terreur de l'étranger. Les troupes que l'on envoyait contre lui se rangeaient à sa voix sous le drapeau qui rappelait à l'armée tant de récents souvenirs de triomphes et de gloire. Une division de six mille hommes était sortie de Grenoble pour arrêter sa marche ; dès qu'il aperçoit la tête de cette troupe, Napoléon met pied à terre et va droit aux soldats, suivi de la garde portant l'arme baissée. — « Enfants, leur dit-il, me reconnaissez-vous ? » — Et découvrant sa poitrine, il ajoute : « S'il en est un parmi vous qui veuille tuer son Empereur, il le peut ! » Un cri unanime de vive l'Empereur ! est leur réponse. La garde et les soldats s'embrassent ; ceux-ci arrachent leur cocarde et la remplacent par la cocarde tricolore, que tous avaient conservée, comme une relique sainte, cachée au fond de leurs sacs. « C'est la même, disaient-ils en passant devant l'Empereur, c'est la même que nous portions à Austerlitz ! — C'est celle que nous portions à Marengo ! » — « Je viens avec une poignée de braves, reprend Napoléon, parce que je » compte sur le peuple et sur vous. Le trône des Bourbons est illégitime, » puisqu'il n'a pas été élevé par la nation ; il est contraire à la volonté na- » tionale, puisqu'il est contraire aux intérêts de notre pays, et qu'il n'existe » que dans l'intérêt de quelques familles. Demandez à vos pères ; interrogez » tous ces habitants qui arrivent ici des environs : vous apprendrez de leur » propre bouche la véritable situation des choses. Ils sont menacés du retour » des dîmes, des priviléges, des droits féodaux et de tous les abus dont » vos succès les avaient délivrés. — N'est il pas vrai, paysans ?.... — Oui, » oui ! répond la foule ; » — et des acclamations universelles couvrent ses dernières paroles. A chaque station des scènes pareilles se renouvelaient : la marche de l'Empereur ne fut qu'un long triomphe. L'événement justifia de point en point ce que dans son langage pittoresque il avait dit en touchant la terre de France : — La victoire va marcher au pas de charge ; l'aigle, avec les couleurs nationales, volera de clocher en clocher jusqu'aux tours de Notre-Dame !

La nouvelle du débarquement de Napoléon au port Juan et de sa marche rapide sur la capitale parvint le 5 à Paris ; la cour en fut frappée comme d'un coup de foudre. Louis XVIII, qui en a compris toute la portée, assemble aussitôt son conseil des ministres ; des dispositions de défense y sont
6 mars arrêtées. Une ordonnance, rendue *sur le rapport de l'amé et féal chevalier, chancelier de France, le sieur Dambray*, déclare Napoléon Bonaparte traître et rebelle « pour s'être introduit à main armée dans le département du Var. » Il était enjoint à tous les gouverneurs, commandants de la force armée, gardes nationales, autorités civiles, et même aux simples citoyens, « de lui courir sus, » de l'arrêter, et de le traduire incontinent devant un conseil de guerre, qui, après avoir reconnu l'identité, provoquera contre lui, disait l'ordonnance, l'application des peines prononcées par la loi. En même

temps le duc de Bourbon et le duc d'Angoulême étaient envoyés, le premier dans l'Ouest, pour se mettre à la tête de la Vendée, le second à Bordeaux, pour armer les provinces au sud de la Loire. Le prince royal, laissant à Bordeaux la duchesse d'Angoulême, dont il connaissait l'énergie, se mit de sa personne à la tête d'un ou deux régiments et de quelques centaines de volontaires royaux du Languedoc, et résolut de marcher sur Lyon, dans le temps que les Marseillais marcheraient sur Grenoble. Le duc trouva le pavillon tricolore arboré dans tout le Dauphiné. Ses troupes se débandèrent à la première vue de l'aigle impériale; en quelques jours il ne restait plus un soldat autour de lui, et lui-même tomba prisonnier aux mains du général Gilly. Immédiatement consulté sur cette capture importante, l'Empereur donna l'ordre qu'on remît le prince en liberté et qu'on lui fît quitter la France; le 16 avril, il s'embarqua à Cette, d'où il fit voile pour l'Angleterre, où la duchesse d'Angoulême l'avait précédé. Dès le 2 avril, elle avait été contrainte d'abandonner Bordeaux, en même temps que le duc de Bourbon s'embarquait à Nantes. 1815.

Louis XVIII avait résisté jusqu'au dernier moment aux supplications de ses conseillers, qui le conjuraient de quitter sa capitale, où il était, disaient-ils, entouré de conspirateurs. Les Chambres avaient été immédiatement convoquées; d'inutiles appels avaient été faits à l'armée et à la garde nationale. En ce moment de danger, Louis XVIII reconnaît le précipice où l'a entraîné un entourage inepte; il veut alors se rattacher à cette Charte qui avait été comme son pacte d'alliance avec la nation. Il veut aussi ramener l'armée, qui depuis onze mois a été abreuvée de tant d'amertumes. « Je m'associais à la gloire de vos triomphes, dit-il aux soldats de l'Empire, alors même qu'ils n'étaient pas pour ma cause. C'est moi qui me charge de vous récompenser; c'est dans vos rangs, c'est parmi l'élite des soldats fidèles que je vous choisirai des officiers. » Il était trop tard: des protestations et des promesses arrachées à l'heure du péril pouvaient-elles faire oublier une année entière d'outrages et de déceptions? Louis XVIII se flatta en vain jusqu'au dernier moment de rallier la nation à sa cause; il lui fallut enfin se résoudre à reprendre le chemin de l'exil. Il quitta Paris dans la nuit du 19 mars; le 23 il repassa la frontière à Lille. Le 20, à neuf heures du soir, Napoléon rentrait aux Tuileries. Parmi les adresses qui dès le lendemain y affluèrent, on remarqua celle dont une députation du conseil d'État donna lecture le 26 mars. C'était un exposé des doctrines représentatives, une sorte de programme de gouvernement ramené aux principes de 89. Au moment où la défense du territoire contre l'étranger aurait nécessité une dictature absolue; alors qu'il eût fallu mettre temporairement la France tout entière dans les mains de Napoléon, seul capable d'imprimer à la nation un grand et salutaire effort, et de rendre au pays une attitude formidable vis-à-vis 20 mars.



1815. de l'Europe, on se montre uniquement préoccupé de l'appréhension du despotisme; on veut marquer le terme de la dictature impériale; on veut enchaîner le bras qui seul peut organiser et diriger la défense nationale. « La souveraineté réside dans le peuple, disait la déclaration; il est la seule source légitime du pouvoir: » — et le conseil d'Etat, traçant ensuite un aperçu des phases principales de notre Révolution depuis 89 jusqu'en 1814, montrait que le gouvernement impérial, seul consacré par l'adhésion du peuple librement exprimée, était le seul légitime qu'eût eu la France depuis le jour où la résistance de l'ancienne monarchie au vœu national avait amené la chute du trône et l'expulsion de la dynastie; qu'une Restauration imposée par les baïonnettes étrangères, et sans que le vœu du peuple eût été consulté, n'avait pu rompre le pacte librement consenti entre la France et le souverain qu'elle avait successivement investi de la magistrature consulaire et de la dignité impériale; que le rappel des Bourbons et la promulgation d'une Charte qui n'avait pas été soumise à l'acceptation nationale étaient autant d'actes illégaux; que, faits en présence des armées ennemies et sous la domination étrangère, ils étaient essentiellement nuls et attentatoires à l'honneur, à la liberté et aux droits du peuple; que l'abdication même de Napoléon, résultat d'un triste concours de circonstances malheureuses, n'avait pu détruire le consentement solennel qui s'était formé entre le peuple et l'empereur, et que Napoléon, eût il pu abdiquer personnellement la couronne, n'aurait pu sacrifier les droits de son fils, appelé à régner après lui; enfin, que les adhésions données par des individus et par des fonctionnaires sans mission à la restauration de l'ancienne dynastie et à la Charte qu'elle avait *octroyée*, n'avaient pu ni anéantir ni suppléer le consentement du peuple, exprimé par des votes solennellement provoqués et légalement émis. Les Bourbons, d'ailleurs, avaient constamment violé leurs promesses. Ils avaient favorisé les prétentions de la noblesse féodale, ébranlé les ventes des biens nationaux, préparé le rétablissement des droits féodaux et des dîmes; ils menaçaient toutes les existences nouvelles, ils avaient déclaré la guerre à toutes les opinions libérales, ils attaquaient toutes les institutions que la nation avait acquises au prix de son sang. La gloire de la France, ils la reniaient et la rabaissaient autant qu'il était en eux; la Légion-d'Honneur, ils s'attachaient à la dépouiller et à l'avilir; l'armée, ils lui enlevaient ses grades, ses honneurs, pour les donner à des émigrés; les couleurs nationales, ils les avaient répudiées pour rappeler un drapeau qu'avait souillé l'émigration. Du fond de cette humiliation, la France alors avait appelé de tous ses vœux son gouvernement national, la dynastie liée à ses nouveaux intérêts, à ses nouvelles institutions. L'Empereur, en remontant sur le trône où le peuple l'avait élevé, rétablissait donc le peuple dans ses droits les plus sacrés; il ne faisait que rappeler à leur exécution

les décrets des assemblées représentatives sanctionnés par la nation; il revenait régner par le seul principe de la légitimité que la France eût reconnu et consacré depuis vingt-cinq ans, et auquel toutes les autorités s'étaient liées par des serments dont la volonté du peuple aurait pu seule les dégager. « L'Empereur, poursuivait la Déclaration du conseil d'État, est appelé à garantir de nouveau, par des institutions — (et il en a pris l'engagement dans ses proclamations à la nation et à l'armée) — tous les principes libéraux, la liberté individuelle et l'égalité des droits, la liberté de la presse et l'abolition de la censure, la liberté des cultes, le vote des contributions et des lois par des représentants de la nation légalement élus, les propriétés nationales de toute origine, l'indépendance et l'inamovibilité des tribunaux, la responsabilité des ministres et de tous les agents du pouvoir. Pour mieux conserver les droits et les obligations du peuple et du monarque, les institutions nationales doivent être revues dans une grande assemblée de représentants, déjà annoncée par l'Empereur. Jusqu'à la convocation de cette grande réunion représentative, l'Empereur doit exercer et faire exercer, conformément aux constitutions et aux lois existantes, le pouvoir qu'elles lui ont délégué, qui n'a pu lui être enlevé, qu'il n'a pu abdiquer sans le consentement de la nation, que le vœu et l'intérêt général du peuple français lui font un devoir de reprendre. » 1815.

La réponse de l'Empereur ne fut pas moins remarquée que l'adresse elle-même. — « Les princes, dit-il à la députation, sont les premiers ci-
» toyens de l'État. Leur autorité est plus ou moins étendue, selon l'intérêt
» des nations qu'ils gouvernent. La souveraineté elle-même n'est hérédi-
» taire que parce que l'intérêt des peuples l'exige. Hors de ces principes, je
» ne connais pas de légitimité. *J'ai renoncé aux idées du grand Empire, dont*
» *depuis quinze ans je n'avais encore que posé les bases.* Désormais le bonheur et
» la consolidation de l'empire français seront l'objet de toutes mes pensées. »

La dernière partie de cette réponse s'adressait évidemment à l'Europe, autant au moins qu'à la députation du conseil d'Etat. C'était, en effet, sa situation vis-à-vis des souverains coalisés qui était surtout pour l'Empereur un objet de sérieuses préoccupations. Tandis que les politiques de l'intérieur songeaient à obtenir de la dépendance où les événements avaient placé Napoléon des garanties pour l'établissement en France du système représentatif anglais, lui voyait avant tout la question extérieure, et comprenait que son premier besoin, qui était en même temps le premier intérêt de la France, était de reprendre une position stable en Europe. L'Empire une fois remis à son rang dans la balance européenne, il serait temps de débattre les questions de gouvernement. Un moment Napoléon s'était flatté que l'élan national qui venait de lui rouvrir le chemin du trône, que la terreur de son nom, que la grandeur des souvenirs des dix années de l'Em-

1815. pire, que la triste expérience, enfin, qui venait d'être faite en France d'une restauration bourbonienne, suffiraient pour amener les puissances à un compromis honorable; mais cette illusion n'avait pas été de longue durée : maintenant il voyait que pour reprendre le rang d'où Fontainebleau l'avait vu descendre, c'était à son épée à le lui reconquérir. Aujourd'hui, comme en 1804, il lui fallait vaincre pour régner. A la première nouvelle de la réapparition en France du prisonnier de l'île d'Elbe, les souverains et les plénipotentiaires réunis au congrès de Vienne avaient fulminé contre Napoléon une véritable mise hors la loi. La nouvelle du débarquement du golfe Juan était parvenue à Vienne le 8 mars; le 13, le congrès publiait la déclaration suivante : « Les Puissances qui ont signé le traité de Paris, réunies en congrès à Vienne, informées de l'évasion de Napoléon Bonaparte et de son entrée à main armée en France, doivent à leur propre dignité et à l'intérêt de l'ordre social une déclaration solennelle des sentiments que cet événement leur a fait éprouver.

» En rompant ainsi la convention qui l'avait établi à l'île d'Elbe, Bonaparte détruit le seul titre légal auquel son existence se trouvait attachée. En reparaissant en France avec des projets de trouble et de bouleversement, il s'est privé lui-même de la protection des lois, et a manifesté à la face de l'univers qu'il ne saurait y avoir ni paix ni trève avec lui.

» Les Puissances déclarent, en conséquence, que Napoléon Bonaparte s'est placé hors des relations civiles et sociales, et que, comme ennemi et perturbateur du repos du monde, il s'est livré à la vindicte publique.

» Elles déclarent en même temps que, fermement résolues de maintenir intact le traité de Paris du 30 mai 1814, et les dispositions sanctionnées par ce traité, ainsi que celles qu'elles ont arrêtées ou qu'elles arrêteront encore pour le compléter et le consolider, elles emploieront tous leurs moyens et réuniront tous leurs efforts pour que la paix générale, objet des vœux de l'Europe et but constant de leurs travaux, ne soit pas troublée de nouveau, et pour la garantir de tout attentat qui menacerait de replonger les peuples dans les désordres des révolutions.

» Et, quoique intimement persuadés que la France entière, se ralliant autour de son souverain légitime, fera incessamment rentrer dans le néant cette dernière tentative d'un délire criminel et impuissant, tous les souverains de l'Europe, animés des mêmes sentiments et guidés par les mêmes principes, déclarent que si, contre tout calcul, il pouvait résulter de cet événement un danger réel quelconque, ils seraient prêts à donner au roi de France et à la nation française, ou à tout autre gouvernement attaqué, dès que la demande en serait formée, les secours nécessaires pour rétablir la tranquillité publique, et à faire cause commune contre tous ceux qui entreprendraient de la compromettre. »

Au bas de cet acte furent apposées les signatures, du prince de Metternich pour l'Autriche, du comte de Nesselrode pour la Russie, du prince de Hardenberg pour la Prusse, du duc de Wellington pour la Grande-Bretagne, de M. de Lowenheim pour la Suède, de M. Gomez pour l'Espagne, du comte de Palmella pour le Portugal, de M. de Talleyrand pour la France. 1815.

Un traité signé à Vienne le 25 mars, entre l'Autriche, l'Angleterre, la Prusse et la Russie, consacra les dispositions prévues dans la déclaration du 13. Par ce traité, chacune des quatre grandes puissances signataires s'engageait à réunir et à tenir sur pied au moins cent cinquante mille hommes, pour maintenir dans toute leur intégrité les conditions du traité de Paris du 30 mai 1814, s'engageant en outre à ne pas déposer les armes tant que Bonaparte n'aurait pas été mis dans l'impossibilité absolue de jeter l'Europe dans de nouvelles perturbations. 25 mars.

Napoléon récrimina avec amertume contre ces actes du Congrès, surtout contre cette déclaration du 13 mars, véritable provocation à l'assassinat contre sa personne. Napoléon revendique le droit commun des souverains. La convention de Fontainebleau était un traité diplomatique; sa violation et l'entrée de Napoléon sur le territoire français ne pouvaient, comme toute infraction à un acte de cette nature, amener qu'une guerre ordinaire, dont le résultat ne pouvait être, quant à la personne, que d'être vainqueur ou vaincu, libre ou prisonnier de guerre; quant aux possessions, de les conserver ou de les perdre, de les accroître ou de les diminuer : toute pensée, toute menace, tout attentat contre la vie d'un prince en guerre contre un autre, était une chose sans exemple dans l'histoire des nations et des cabinets de l'Europe. La déclaration du 13 devait être l'ouvrage des ministres des Bourbons plus que celui des autres puissances réunies au congrès; à la violence, à l'emportement, à l'oubli des principes qui caractérisaient cet acte inouï, on reconnaissait les envoyés du même prince, les organes des mêmes conseils qui, par l'ordonnance du 9 mars, mettaient aussi Napoléon hors la loi, et appelaient sur lui le poignard des assassins. D'ailleurs, les premières violations du traité de Fontainebleau provenaient de la maison de Bourbon, remise sur le trône par les Puissances alliées : en déposant la couronne à Fontainebleau, il avait espéré pour la nation la conservation de tout ce qu'elle avait acquis par vingt-cinq années de combats et de gloire; il avait attendu du nouveau gouvernement le respect pour la gloire des armées, pour les droits des braves, et la garantie de tous les intérêts nouveaux nés depuis un quart de siècle et identifiés avec les mœurs, les habitudes, les besoins de la nation. Loin de là : la France avait été traitée par les Bourbons comme un pays révolté reconquis par les armes de ses anciens maîtres, et asservi de nouveau à une domination féodale. C'étaient les gémissements et les vœux de la France oppri-

1815. mée, avilie, qui l'avaient rappelé de l'île d'Elbe, et non des motifs d'ambition personnelle. Il n'avait pas apporté la guerre au sein de la France; il y avait, au contraire, éteint la guerre que les propriétaires de biens nationaux, c'est-à-dire les quatre cinquièmes des propriétaires français, auraient été forcés de faire à leurs spoliateurs : la guerre que les citoyens opprimés, abaissés, humiliés par les nobles, auraient été forcés de déclarer à leurs oppresseurs; la guerre que les protestants, les juifs, les hommes des cultes divers auraient été forcés de soutenir contre leurs persécuteurs. Il était venu délivrer la France, et c'était comme libérateur qu'il avait été reçu. Il était arrivé presque seul; il avait parcouru deux cent vingt lieues sans obstacles, sans combats, et avait repris sans résistance, au milieu de la capitale et des acclamations de l'immense majorité des citoyens, le trône délaissé par les Bourbons, qui, dans l'armée, dans leur maison, dans les gardes nationales, dans le peuple, n'avaient pu armer personne pour essayer de s'y maintenir. « Et cependant, poursuivait l'Empereur dans cette note rédigée sous son inspiration, replacé à la tête de la nation qui l'avait déjà choisi trois fois, qui vient de le désigner une quatrième fois par l'accueil qu'elle lui a fait dans sa marche et son arrivée rapides et triomphales, que veut Napoléon? Il veut ce que veut le peuple français : l'indépendance de la France, la paix intérieure, la paix avec tous les peuples, l'exécution du traité de Paris du 30 mai 1814. Qu'y a-t-il donc désormais de changé dans l'état de l'Europe et dans l'espoir du repos qui lui était promis? Rien, si les puissances alliées reviennent, comme on doit l'attendre d'elles, à des sentiments justes, modérés; si, respectant les droits d'une grande nation qui doit respecter les droits de toutes les autres, on lui laisse reprendre un monarque et se donner une constitution et des lois qui conviennent à ses mœurs, à ses intérêts, à ses habitudes, à ses besoins nouveaux. Il n'y a rien de changé, si, quand la nation française ne demande qu'à rester en paix avec l'Europe entière, une injuste coalition ne la force pas à défendre, comme elle l'a fait en 1792, sa volonté et ses droits, son indépendance et le souverain de son choix.»

Décidé à éviter à tout prix une collision immédiate avec l'Europe, Napoléon n'épargnait rien pour prévenir ou arrêter l'effet du traité de Vienne du 25 mars. Il s'adressait à François Ier, et s'efforçait de réveiller en lui le
4 avril. sentiment des liens de famille qui les unissaient; il écrivait de sa propre main à chacun des souverains des grands États de l'Europe, protestant de sa ferme intention de maintenir intact le traité de Paris, et de conserver à la France le bienfait de la paix. « Monsieur mon frère, leur disait-il, vous aurez appris dans le cours du mois dernier mon retour sur les côtes de la France, mon entrée à Paris, et le départ de la famille des Bourbons. La véritable nature de ces événements doit maintenant être connue de V. M. Ils sont l'ouvrage d'une irrésistible puissance, l'ouvrage de la volonté una-

nime d'une grande nation qui connaît ses devoirs et ses droits. La dynastie que la force avait rendue au peuple français n'était plus faite pour lui. Les Bourbons n'ont voulu s'associer ni à ses sentiments ni à ses mœurs : la France a dû se séparer d'eux. Sa voix appelait un libérateur ; l'attente qui m'avait décidé au plus grand des sacrifices avait été trompée. Je suis venu ; et du point où j'ai touché le rivage, l'amour de mes peuples m'a porté jusqu'au sein de ma capitale. Le premier besoin de mon cœur est de payer tant d'affection par le maintien d'une honorable tranquillité. Le rétablissement du trône impérial était nécessaire au bonheur des Français. Ma plus douce pensée est de le rendre en même temps utile à l'affermissement du repos de l'Europe. Assez de gloire a illustré tour à tour les drapeaux des diverses nations ; les vicissitudes du sort ont assez fait succéder de grands revers à de grands succès. Une plus belle arène est aujourd'hui ouverte aux souverains, et je suis le premier à y descendre. Après avoir présenté au monde le spectacle de grands combats, il sera plus doux de ne connaître désormais d'autre rivalité que celle des avantages de la paix, d'autre lutte que la lutte sainte de la félicité des peuples. La France se plaît à proclamer avec franchise ce noble but de tous ses vœux. Jalouse de son indépendance, le principe invariable de sa politique sera le respect le plus absolu pour l'indépendance des autres nations. Si tels sont, comme j'en ai l'heureuse confiance, les sentiments personnels de V. M., le calme général est assuré pour longtemps, et la justice, assise aux confins des divers États, suffira seule pour en garder les frontières. » 1815.

Ni les souverains alliés ni Napoléon lui-même ne pouvaient s'abuser sur la valeur de ces actes où le fondateur du grand Empire faisait si évidemment violence à sa nature : aussi se préparait-on activement, d'un côté à lancer de nouveau sur la France les armées de l'Europe coalisée, de l'autre à leur opposer sur le Rhin de formidables moyens de défense. L'Empereur avait trouvé l'armée désorganisée et réduite au chiffre le plus bas du pied de paix ; la France, au 1er mars 1815, n'avait pas cent mille hommes prêts à entrer en campagne Les arsenaux étaient à moitié vides, et les places fortes désarmées. Napoléon déploya et imprima autour de lui une activité immense. Les anciens militaires licenciés furent rappelés sous les drapeaux ; il n'y eut pas besoin, dit Napoléon, de loi coercitive pour les contraindre à obéir. Ils accoururent en chantant ; laboureurs, artisans, manufacturiers, tous quittèrent leur travail à la fin de la semaine, endossèrent leur vieil uniforme, et rejoignirent leurs anciens régiments*. La conscription de 1815 fut rappelée ; une loi fut préparée pour obtenir, des Chambres qui allaient se réunir, une levée extraordinaire de deux cent cinquante mille hommes.

* *Mémoires dictés à Sainte-Hélène*, t. IX, p. 19.

1815 Toutes nos places de guerre se transformèrent en grandes manufactures d'armes; l'habillement des troupes, les remontes, la fabrication des munitions de guerre occupèrent des milliers de bras. Paris et le reste de la France virent se renouveler les prodiges d'activité de 93. Dès le 1er juin, l'effectif des troupes de toute arme présentes sous les drapeaux était de cinq cent soixante mille hommes; au 1er octobre suivant la France allait avoir un état militaire de huit à neuf cent mille hommes complétement organisés, armés et habillés. Le problème de son indépendance consistait désormais à pouvoir éloigner les hostilités jusqu'au 1er octobre : à cette époque, les frontières de l'Empire eussent été des frontières d'airain, que nulle puissance humaine n'eût franchies impunément *. Ce vaste déploiement de forces militaires était nécessaire pour tenir tête, depuis le Var jusqu'à la mer du Nord, et au Midi sur toute la ligne des Pyrénées, aux douze cent mille soldats de la Coalition, dont l'avant-garde déployait déjà son front immense de l'autre côté du Rhin. Napoléon avait besoin de quatre mois encore pour compléter ses armements; mais les Alliés avaient résolu d'ouvrir la campagne dès les premiers jours de juin. L'armée anglo-belge, forte de cent cinquante mille hommes, devait à cette époque opérer sur la ligne de la Flandre par Bruxelles; confiée au duc de Wellington, elle donnerait la main aux cent cinquante mille Prussiens du maréchal Blücher, destinés à couvrir la ligne de la Meuse. L'armée de la Confédération germanique, à peu près égale en nombre à chacune des deux armées précédentes, passerait le Rhin entre Mayence et Bâle, pendant que la grande armée austro-russe, forte de trois à quatre cent mille hommes, l'appuierait par Bâle en traversant la Suisse, et qu'une quatrième armée, composée d'Autrichiens, de Piémontais, de Siciliens et d'Anglais, franchirait les cols de la chaîne des Alpes. Enfin, l'armée hispano-portugaise se montrerait sur les Pyrénées pour appuyer une insurrection que les agents royalistes organisaient dans le Midi, et un corps de troupes anglaises viendrait aussi soutenir dans l'ouest de la France le mouvement qui éclaterait en Bretagne.

Tel était le plan de campagne de la sixième Coalition : ce n'était pas trop, on le voit, pour lui opposer une résistance efficace, du concours énergique de toutes les forces morales et matérielles de la nation. Malheureusement ce concours se trouvait entravé par les questions constitutionnelles qu'un zèle peut-être intempestif pour les libertés publiques avait soulevées, et de déplorables tiraillements, alors que toutes les volontés eussent dû se rapprocher en un seul faisceau, devaient inévitablement résulter de cette fâcheuse complication. Pour prix, et en quelque sorte pour condition de son appui, le parti dont le conseil d'État s'était fait l'organe dans sa Déclaration

* *Mémoires dictés à Sainte-Hélène*, t. IX, p. 25.

célèbre du 26 mars, avait demandé, ou plutôt exigé, la promulgation immédiate d'une constitution libérale; une commission spéciale, désignée par Napoléon dans le sein même du conseil d'Etat, s'était aussitôt mise à l'œuvre, et, dès les premiers jours du mois d'avril, son projet, hâtivement élaboré, avait été soumis à l'Empereur. Inspiré par l'esprit de ce qu'on nommait le parti patriote, c'est-à-dire par le parti des républicains ralliés à l'Empire, ce projet, comme la Déclaration du conseil d'État, donnait pour base à la constitution proposée le principe de la souveraineté du peuple, principe d'une si difficile interprétation et d'une application si dangereuse. Napoléon repoussa ce projet de la commission comme une œuvre de désordre et d'anarchie; de nombreuses modifications y furent apportées, et de ce nouveau travail résulta ce qu'on nomma l'*Acte additionnel*. Le préambule en indiquait nettement l'esprit et l'objet. « Depuis que nous avons été appelé, il y a quinze années, par le vœu de la France au gouvernement de l'État, y disait Napoléon, nous avons cherché à perfectionner, à diverses époques, les formes constitutionnelles, suivant les besoins et les désirs de la nation, et en profitant des leçons de l'expérience. Les constitutions de l'Empire se sont ainsi formées d'une série d'actes qui ont été revêtus de l'acceptation du peuple. Nous avions alors pour but d'organiser un grand système fédératif européen, que nous avions adopté comme conforme à l'esprit du siècle et favorable aux progrès de la civilisation. Pour parvenir à le compléter, et à lui donner toute l'étendue et toute la stabilité dont il était susceptible, nous avions ajourné l'établissement de plusieurs institutions intérieures, plus spécialement destinées à protéger la liberté des citoyens. Notre but n'est plus désormais que d'accroître la prospérité de la France par l'affermissement de la liberté publique. De là résulte la nécessité de plusieurs modifications importantes dans les constitutions, sénatus-consultes et autres actes qui régissent cet Empire. A ces causes, voulant, d'un côté, conserver du passé ce qu'il y a de bon et de salutaire, et, de l'autre, rendre les constitutions de notre Empire conformes en tout aux vœux et aux besoins nationaux, ainsi qu'à l'état de paix que nous désirons maintenir avec l'Europe, nous avons résolu de proposer au peuple une suite de dispositions tendant à modifier et perfectionner ces actes constitutionnels, à entourer les droits des citoyens de toutes leurs garanties, à donner au système représentatif toute son extension, à investir les corps intermédiaires de la considération et du pouvoir désirables; en un mot, à combiner le plus haut point de liberté politique et de sûreté individuelle avec la force et la centralisation nécessaires pour faire respecter par l'étranger l'indépendance du peuple français et la dignité de notre couronne.... » Le préambule déclarait en finissant que les articles composant l'Acte additionnel aux constitutions de l'Empire seraient soumis à l'acceptation libre et solennelle de tous les

1815.

1815. citoyens, dans toute l'étendue de la France. Venaient ensuite les articles, au nombre de soixante-sept; la plupart étaient presque littéralement reproduits de la Charte de 1814. De même que la Charte, l'Acte additionnel établissait deux chambres législatives, l'une héréditaire, sous le titre de Chambre des Pairs: c'était le Sénat transformé; l'autre élective, sous le titre de Chambre des Représentants. L'organisation électorale de l'an x était conservée. Aucun impôt ne pouvait être perçu, aucune levée d'hommes ordonnée, qu'en vertu d'une loi dont la proposition devait être faite à la Chambre élective. La liberté personnelle était garantie, nul ne pouvant être poursuivi, arrêté, détenu ni exilé, que dans les cas prévus par la loi et dans les formes prescrites, et nul ne pouvant non plus être distrait, sous aucun prétexte, des juges que la loi lui assignait. Enfin, la liberté d'écrire était rétablie, et le jugement des délits de la presse déféré au jury. Le dernier article, qui, disait-on, avait été dicté par l'Empereur, était ainsi conçu: « Le peuple français déclare que dans la délégation qu'il a faite et qu'il fait de ses pouvoirs, il n'a pas entendu et n'entend pas donner le droit de proposer le rétablissement des Bourbons ou d'aucun prince de cette famille sur le trône, même en cas d'extinction de la dynastie impériale, ni le droit de rétablir soit l'ancienne noblesse féodale, soit les droits féodaux et seigneuriaux, soit les dîmes, soit aucun culte privilégié et dominant, ni la faculté de porter aucune atteinte à l'irrévocabilité de la vente des domaines nationaux; il interdit formellement au gouvernement, aux Chambres et aux citoyens toute proposition à cet égard. »

Quelques concessions que l'Empereur eût faites aux véritables exigences
2 avril. de la liberté, l'Acte additionnel, à peine promulgué, fut l'objet des plus vives censures et des attaques les plus virulentes. Les *patriotes*, furieux de n'y voir nulle mention de la souveraineté du peuple, reprochaient à Napoléon d'avoir continué l'œuvre impériale en rattachant la nouvelle Constitution aux sénatus-organiques de l'Empire, alors qu'il eût fallu partir d'une autre base et commencer une ère toute nouvelle: c'était encore, disaient-ils, une Charte octroyée comme celle de Louis XVIII, un acte émané du bon plaisir impérial, et que la volonté du chef pouvait de même retirer ou modifier; chaque article cachait un piége pour la liberté du peuple, chaque disposition était une pierre d'attente pour le pouvoir absolu *. Les royalistes, embouchant hypocritement la trompette du libéralisme, criaient bien haut que l'Empereur avait outrageusement enchaîné la souveraineté populaire, en interdisant à tout jamais la manifestation d'aucun vœu pour le rétablissement de la dynastie exilée. Ce concert de criailleries mesquines, vis-à-vis des grandes circonstances où se trouvaient l'Europe

* Benjamin Constant, *Mémoires sur les Cent Jours*, p. 70.

et la France, n'en produisait pas moins sur l'opinion une impression fâcheuse; l'esprit public était ainsi détourné à son insu de la seule voie qui pût conduire au salut de la patrie. 18 5.

Les choix auxquels procédèrent bientôt après les colléges électoraux furent malheureusement empreints de cette disposition presque hostile; l'esprit de la future Chambre dut s'en ressentir d'une manière fâcheuse. Cependant l'Empereur comptait beaucoup sur la solennité du Champ-de-Mai, qui devait inaugurer les deux Chambres, pour produire dans l'opinion publique une utile réaction. Cette grande cérémonie n'eut lieu que le 1er juin. Cinq cents électeurs, députés par les colléges électoraux pour venir présenter à l'Empereur les registres dépositaires des votes d'acceptation de l'Acte additionnel, étaient présents; M. Dubois d'Angers portait la parole au nom du corps électoral de la France. Sa harangue, où, à des protestations de dévouement, étaient mêlées des phrases dont on avait dû adoucir l'âpreté, parlait moins de Constitution, cependant, que d'indépendance nationale. « Nous ne voulons point du chef que veulent pour nous nos ennemis, disait-elle, et nous voulons celui dont ils ne veulent pas. Parce que la France ne veut pas descendre de son rang comme nation, faut-il qu'elle soit dégradée, déchirée, démembrée? Nous réserve-t-on le sort de la Pologne? Vainement veut-on cacher de funestes desseins sous l'apparence du dessein unique de vous séparer de nous, pour nous donner à des maîtres avec qui nous n'avons plus rien de commun, que nous n'entendons plus et qui ne peuvent pas nous entendre, qui ne semblent appartenir ni au siècle ni à la nation. Ils ne pourraient plus croire à nos serments; nous ne pourrions plus croire à leurs promesses.... Si les souverains de l'Europe acceptent vos offres de paix, le peuple français attendra de votre administration forte, libérale, paternelle, des motifs de se consoler des sacrifices que lui aura coûtés la paix. Mais si l'on ne nous laisse que le choix entre la guerre et la honte, la nation entière se lève pour la guerre, prête à vous dégager des offres, trop modérées peut-être, que vous avez faites pour épargner à l'Europe un nouveau bouleversement. Tout Français est soldat; la victoire suivra vos aigles; et nos ennemis, qui comptaient sur nos divisions, regretteront bientôt de nous avoir provoqués. » Napoléon, dans sa réponse, retrouva ce langage éminemment national qui, à d'autres époques, avait si puissamment remué les masses. « Empereur, Consul, Soldat, dit-il, je » tiens tout du peuple. Dans la prospérité, dans l'adversité, sur le champ » de bataille, au conseil, sur le trône, dans l'exil, la France a été l'objet » unique et constant de mes pensées et de mes actions. L'indignation de » voir les droits sacrés acquis par la nation au prix de vingt-cinq années » de victoires, méconnus et perdus à jamais; le cri de l'honneur français » flétri, les vœux de la nation, m'ont ramené sur le trône, sur ce trône qui

1er juin.



1815. » m'est cher parce qu'il est le palladium de l'indépendance, de l'honneur et » des droits du peuple. Ma pensée s'était portée tout entière sur les moyens de » fonder notre liberté par une constitution conforme à la volonté et à l'intérêt » du peuple ; j'ai convoqué le Champ-de-Mai. Mais je ne tardai pas à ap- » prendre que les souverains ligués menaçaient de nouveau l'indépendance » de la nation et l'intégrité du territoire : il a fallu se préparer à la guerre...

» Français ! lorsque nous aurons repoussé ces injustes agressions, une loi » solennelle, faite dans les formes voulues par l'Acte constitutionnel, réu- » nira les différentes dispositions de nos constitutions aujourd'hui éparses.

» Français ! vous allez retourner dans vos départements : dites aux » citoyens que les circonstances sont grandes ! ! ! qu'avec de l'union, de » l'énergie et de la persévérance, nous sortirons victorieux de cette lutte » d'un grand peuple contre ses oppresseurs ; que les générations à venir » scruteront sévèrement notre conduite ; qu'une nation a tout perdu quand » elle a perdu l'indépendance. Dites-leur que les rois étrangers que j'ai élevés » sur le trône ou qui me doivent la conservation de leur couronne, qui tous, » au temps de ma prospérité, ont brigué mon alliance et la protection du » peuple français, dirigent aujourd'hui tous leurs coups contre ma personne. » Si je ne voyais que c'est à la patrie qu'ils en veulent, je mettrais à leur » merci cette existence contre laquelle ils se montrent si acharnés. Mais » dites aussi aux citoyens que tant que les Français me conserveront ces » sentiments d'amour dont ils me donnent tant de preuves, cette rage de » nos ennemis sera impuissante.

» Français ! ma volonté est celle du peuple, mes droits sont les siens ; » mon honneur, ma gloire, mon bonheur, ne peuvent être autres que » l'honneur, la gloire et le bonheur de la France. »

Plus les souverains coalisés s'attachent à séparer la cause de Napoléon de la cause de la France, sachant bien que, le faisceau rompu, toute sa force était perdue, plus Napoléon, on le voit, s'attache à s'identifier avec la nation. Pour calmer l'impatience frondeuse des hommes de la Révolution, il promettait que la paix reconquise, un des premiers travaux du gouvernement et de la législature serait de réunir en un seul code constitutif les dispositions éparses dans les constitutions successives qui régissaient l'Empire ; cette promesse, que lui arrachaient les exigences de sa situation, il la répéta huit jours plus tard dans son discours d'ouverture à la Chambre des Représentants. « Je viens commencer la monarchie constitutionnelle, » leur dit-il. Les hommes sont impuissants pour assurer l'avenir ; les insti- » tutions seules fixent les destinées des nations. Nos constitutions sont » éparses ; une de nos plus importantes occupations sera de les réunir dans » un seul cadre, de les coordonner dans une seule pensée. Ce travail re- » commandera l'époque actuelle aux générations futures J'ambitionne de

» voir la France jouir de toute la liberté possible : je dis possible, parce que 1815.
» l'anarchie ramène toujours au gouvernement absolu..... » Mais cette attitude si nouvelle de Napoléon ne put ni dissiper les défiances de la majorité des Représentants, ni vaincre les secrets ressentiments que beaucoup d'entre eux conservaient contre l'homme qui si long-temps avait enchaîné leur parole dans le Corps-Législatif : sous ce manteau d'emprunt dont on avait affublé les épaules de l'Empereur et roi, déguisé tout-à-coup en automate représentatif, on aperçoit toujours, disaient-ils, l'épée du dictateur militaire. Les hommes de tribune ne pardonnaient pas à l'homme du 18 brumaire le dédain et la répulsion fort peu dissimulés qu'il avait toujours éprouvés pour eux. Vainement chercha-t-il, au moment de quitter Paris pour aller se mettre à la tête de son armée, à les rappeler au juste sentiment de leurs devoirs dans la grande crise que la France allait avoir à traverser; vainement leur rappela-t-il de quel ridicule ineffaçable s'étaient couvertes ces Assemblées du Bas-Empire, « qui, pressées de tous côtés par les Barbares, s'étaient rendues la risée de la postérité en s'occupant de discussions abstraites au moment où le bélier brisait les portes de la ville : » — la Chambre ne vit, dans ces paroles profondément sensées, qu'une allusion offensante et un outrage de plus, et ses dispositions hostiles s'en augmentèrent, loin de s'effacer.

Cependant, ces tristes débats allaient se perdre un moment dans le bruit des armes. L'Europe armée s'avançait vers nos frontières, et déjà le canon avait retenti en Italie. Le roi de Naples, Joachim Murat, venait de subir à son tour l'inévitable conséquence de son origine révolutionnaire et de sa position vis-à-vis de l'Europe. Sa honteuse defection de 1814 avait reculé de quelques jours, mais n'avait pu conjurer sa chute. Dès l'ouverture du Congrès de Vienne, la France, secondée par l'Espagne, demandait au cabinet autrichien, en récompense de l'appui qu'elle lui donnait contre la Russie, de consentir à la restauration des Bourbons de Sicile, offrant d'envoyer elle-même une armée dans le sud de l'Italie. L'Autriche s'y refusait, alléguant les services que le roi Joachim avait rendus en 1814 aux Puissances alliées, en faisant cause commune avec elles contre l'empereur Napoléon. C'est au milieu de ces négociations que Napoléon, reparaissant tout-à-coup sur la côte provençale, avait franchi en une marche triomphale l'espace qui le séparait des Tuileries. Murat n'ignorait pas les démarches dont il était l'objet à Vienne; suspectant, non sans quelque raison, la persévérance des bonnes dispositions de l'Autriche à son égard, il s'était préparé a repousser par les armes l'agression prochaine dont il se voyait menacé. Napoléon, au moment de quitter l'île d'Elbe, avait informé secrètement son beau-frère du grand projet dont il allait tenter l'exécution, lui recommandant de ne rien précipiter quant à présent, et de se maintenir dans

1815. une bonne position défensive en avant d'Ancône. — Vous pouvez beaucou comme diversion, lui avait-il dit, et lorsque vous serez appuyé par ur armée française; sans cela vous ne pouvez rien.

Mais de telles temporisations allaient mal au caractère bouillant de Murat il n'eut pas plus tôt appris le débarquement du golfe Juan, qu'il jeta le masqu et annonça hautement l'intention d'insurger l'Italie. — L'Empereur, d sait-il, ne trouvera aucun obstacle; la nation française tout entière vole sous ses drapeaux. Si je tarde à me porter sur le Pô, si j'attends le mois d juillet, les armées françaises auront rétabli le royaume d'Italie, et Napoléo ressaisi la couronne de fer : c'est à moi de proclamer l'indépendance de Péninsule! L'envoyé de l'Empereur et la reine se jetèrent inutilemen aux pieds du roi pour lui faire sentir le danger et la témérité de cett entreprise; rien ne put lui ouvrir les yeux. Il partit pour Ancône. Arri à la tête de son armée, le 22 mars, il ne se donna pas même le temps d'a tendre la nouvelle de l'entrée de l'Empereur à Paris; il passa le Rubicon traversa la Romagne, inonda de ses troupes le territoire romain et la To cane. Le pape se retira à Gênes, le grand-duc à Livourne. Arrivé à Bologne Joachim lança (31 mars) une proclamation où il appelait aux armes le populations de la Haute-Italie. « Italiens, leur disait-il, le moment est ven où de grandes destinées doivent s'accomplir. La Providence vous appel enfin à devenir un peuple indépendant. Un seul cri retentit du sommet de Alpes au détroit de Scylla : L'indépendance de l'Italie! Jadis, maîtres d monde, vous avez expié cette funeste gloire par une oppression de ving siècles. Aujourd'hui, que notre gloire soit de n'avoir plus de maîtres!... Mais les peuples qu'il appelait à l'insurrection lui demandaient des armes 1814 les avait laissés désarmés à la discrétion de l'Autriche. Les régimen autrichiens cantonnés sur la gauche du Pô se levèrent seuls à l'imprudent appel de Joachim; ses troupes ne tinrent pas devant les vieilles band germaniques : le 12 mai, les Impériaux occupaient Naples; et Murat, q n'avait eu que le temps de se jeter sur un bâtiment marchand, venait de mander un refuge à la France. Napoléon apprit avec colère cette levée d boucliers intempestive. — Deux fois en proie aux plus étranges vertiges a-t-il dit depuis, le roi de Naples fut deux fois la cause de nos malheurs en 1814, en se déclarant contre la France; en 1815, en se déclarant cont l'Autriche [1].

Ce fut par ce premier succès que l'Europe coalisée débuta dans sa no velle croisade contre la France. L'Empereur quitta Paris le 12 juin pour s rendre sur la frontière du Nord, où devait s'ouvrir la campagne; le 14 était au milieu de son armée, — de son armée toujours pleine de dévoue

[1] *Mémoires dictés à Sainte-Hélène*, t. IX, p. 6 et suiv.

ment et d'enthousiasme, et qui allait avoir à déployer son courage contre des forces presque doubles. Le jour même de son arrivée, Napoléon passa une grande revue; cent vingt-deux mille hommes étaient présents sous les armes, soutenus par une nombreuse artillerie. Mais il avait devant lui deux armées, l'armée prusso-saxonne formant la gauche, sous les ordres du maréchal Blücher; l'armée anglo-hollandaise, formant la droite, sous le commandement du duc de Wellington. La première comptait cent vingt mille combattants, la seconde, cent quatre mille. Ce fut sur les Prussiens que l'Empereur résolut de frapper les premiers coups. Le 15, à la pointe du jour, l'armée française se mit en marche sur trois colonnes, se dirigeant sur Charleroy; l'ennemi, repoussé de toutes ses positions d'avant-postes, se replia sur Fleurus. Cette première marche avait porté notre armée où la voulait placer l'Empereur, entre les deux armées ennemies, également en mesure d'appuyer sur l'armée prussienne ou sur les Anglo-Hollandais. Les deux armées ennemies étaient surprises, et leurs communications fort gênées. Toutes les manœuvres de l'Empereur avaient réussi à souhait; il était désormais le maître d'attaquer en détail les forces ennemies. Pour échapper à cette situation, qui pouvait amener leur perte, il ne leur restait qu'un parti: céder le terrain et se retirer sur Bruxelles ou au-delà *. Le lendemain, Blücher, brusquement attaqué dans ses positions, en arrière de Ligny, fut culbuté et mis en pleine déroute, laissant vingt-cinq mille hommes tués, blessés ou prisonniers; notre perte n'avait été que de sept mille hommes.

1815.

15 juin.

A la pointe du jour du 17, le maréchal Grouchy se mit à la poursuite de Blücher; il devait suivre les Prussiens l'épée dans les reins, et les empêcher de se rallier. Le maréchal Ney avait reçu l'ordre de se porter à gauche jusqu'aux Quatre-Bras, point important situé à l'intersection des routes de Bruxelles, de Nivelles, de Charleroy et de Namur, pour contenir les Anglais et les empêcher de porter secours à Blücher. Le général Lobau, avec deux divisions d'infanterie et quelques escadrons de cavalerie légère, se porta, le 17 au matin, par la chaussée de Namur, sur les Quatre-Bras, pour soutenir le maréchal Ney en prenant l'armée anglaise par son flanc. Le duc de Wellington n'avait appris que fort tard dans la nuit le désastre de Ligny; il avait sur-le-champ ordonné de battre en retraite dans la direction de Bruxelles. Malheureusement, Ney mit de l'hésitation et de la lenteur dans son mouvement; une forte division de l'armée anglaise l'avait précédé aux Quatre-Bras, et ne put en être délogée. Instruit de l'état des choses sur ce point, l'Empereur s'y porta en personne dans la matinée du 17, à la tête du gros de l'armée; le temps et les chemins étaient affreux. Les Anglais, dé-

* *Mémoires dictés à Sainte-Hélène*, t. IX, p. 76.

1815 busqués par une suite de charges vigoureuses, se mirent lentement en retraite; à six heures du soir, ils firent halte en avant de la forêt de Soignes. Leur armée tout entière s'y était concentrée, le quartier-général à Waterloo. La nuit qui approchait ne nous permettait pas d'attaquer à l'instant même; l'Empereur prit position en avant de Planchenoit, désespéré d'un contretemps qui lui arrachait une victoire qu'il regardait comme certaine. L'armée française, forte de soixante-neuf mille hommes et de deux cent quarante pièces de canon, était à cheval sur la chaussée de Bruxelles, à quatre lieues et demie de cette grande ville, le quartier-général à la ferme du Caillou, à une lieue du village de Mont-Saint-Jean; l'ennemi comptait quatre-vingt-dix mille hommes et deux cent cinquante bouches à feu. L'Empereur croyait le maréchal Grouchy à Wavres, où il aurait intercepté les communications de Blücher avec l'armée anglaise; mais le maréchal, trompé par des rapports inexacts, s'était arrêté à Gembloux, et Wavres avait été occupé par les Prussiens, qui s'y étaient ralliés au nombre de soixante-quinze mille hommes. Cette déplorable faute du maréchal fut la cause principale de l'issue fatale de la bataille qui se préparait.

Pendant la nuit, l'Empereur donna tous les ordres et prit toutes les dispositions nécessaires pour la journée du lendemain, quoique doutant fortement que les Anglais l'attendissent dans leur position actuelle. Depuis quatre jours que les hostilités étaient commencées, il avait, par d'habiles manœuvres, surpris ses ennemis, remporté une victoire éclatante et séparé les deux armées : c'était beaucoup pour sa gloire, mais ce n'était pas assez pour sa position. Les trois heures de retard que le corps de Ney avait éprouvées dans son mouvement sur l'arrière-garde de l'ennemi, l'avaient empêché d'attaquer, comme il l'avait projeté, l'armée anglo-hollandaise dans l'après-midi du 17, ce qui eût couronné la campagne. Actuellement il était probable que le duc de Wellington et le maréchal Blücher profiteraient de la nuit pour traverser la forêt de Soignes et se réunir devant Bruxelles, où ils pouvaient être en position avant neuf heures du matin. Dès lors, notre position devenait bien difficile. L'armée française se hasarderait-elle à traverser la forêt de Soignes sur les traces des Anglais? elle aurait à combattre au débouché des forces plus que doubles, formées et en position; et cependant, sous peu de semaines, les contingents russes, autrichiens, bavarois, wurtembergeois et autres, allaient passer le Rhin et franchir la chaîne des Vosges, n'ayant devant eux qu'un corps de vingt mille hommes pour arrêter leur marche vers la Marne! A une heure du matin, péniblement préoccupé de ces grandes pensées, l'Empereur sortit à pied, accompagné seulement de son grand-maréchal; son dessein était de suivre l'armée anglaise dans sa retraite, et de tâcher de l'entamer, malgré l'obscurité de la nuit, aussitôt qu'elle serait en marche. Il parcourut la ligne des grandes gardes. La forêt

de Soignes apparaissait comme un incendie; l'horizon était resplendissant du feu des bivouacs; un profond silence ajoutait à l'effet de cette scène imposante. L'armée anglo-hollandaise était ensevelie dans le sommeil, suite des fatigues qu'elle avait essuyées les jours précédents. Arrivé près des bois du château d'Hougmont, il entendit le bruit d'une colonne en marche. Il était deux heures et demie; or, à cette heure, l'arrière-garde devait commencer à quitter sa position si l'ennemi était en retraite. Mais cette illusion fut courte. Le bruit cessa; la pluie tombait par torrents. Des reconnaissances, envoyées dans diverses directions, confirmèrent que les Anglais ne faisaient aucun mouvement : le duc de Wellington, en effet, ayant rétabli ses communications avec Blücher, qui était en marche pour opérer sa jonction, avait résolu d'accepter la bataille. 1815.

L'Empereur jugeait que le général ennemi ne pouvait rien faire de plus contraire aux intérêts de son parti et de sa nation, à l'esprit général de cette campagne et même aux règles les plus simples de la guerre, que de rester dans la position qu'il occupait. Il avait derrière lui les défilés de la forêt de Soignes; s'il était battu, toute retraite lui était coupée. Cependant les troupes françaises étaient bivouaquées au milieu de la boue, et les officiers tenaient pour impossible de donner bataille dans le jour. Ni l'artillerie ni la cavalerie ne pourraient manœuvrer dans les terres profondément détrempées; on estimait qu'il faudrait douze heures de beau temps pour raffermir le sol. Le jour commençait à poindre; l'Empereur rentra à son quartier-général plein de satisfaction de la grande faute que faisait le général ennemi, et craignant seulement que le mauvais temps ne l'empêchât d'en profiter. Mais déjà l'atmosphère s'éclaircissait; à cinq heures, il aperçut quelques faibles rayons de ce soleil qui devait, il en avait la conviction profonde, éclairer la perte de l'armée anglaise. L'oligarchie britannique touchait à sa ruine! La France allait se relever dans ce jour, plus glorieuse, plus puissante, plus grande que jamais! — « L'armée anglaise est supérieure à la nôtre de près d'un quart, s'écria l'Empereur; nous n'en avons pas moins quatre-vingt-dix chances sur cent pour nous! — Sans doute, dit le maréchal Ney, si le duc de Wellington est assez simple pour attendre Votre Majesté : mais je viens lui annoncer que les colonnes ennemies sont en pleine retraite; elles disparaissent dans la forêt. — Vous avez mal vu, repartit Napoléon. Il n'est plus temps; il s'exposerait maintenant à une perte certaine. Il a jeté les dés, et ils sont pour nous! » En ce moment des officiers d'artillerie vinrent annoncer que les chemins commençaient à être praticables à l'artillerie : l'Empereur monta aussitôt à cheval. Deux généraux écrivirent sous sa dictée l'ordre de bataille, que des aides-de-camp portèrent immédiatement aux différents corps d'armée qui étaient sous les armes, pleins d'impatience et d'ardeur. Tout s'ébranla sur le front de l'armée. A dix heures et demie le 18 juin.

1815. mouvement était achevé, et tous les corps à leur position; le plus profond silence régnait sur la ligne. L'Empereur parcourut les rangs; il serait difficile d'exprimer l'enthousiasme qui animait les soldats : l'infanterie élevait ses schakos au bout des baïonnettes; la cavalerie, ses casques sur la pointe du sabre. La confiance et l'ardeur rayonnaient dans tous les regards; nul ne doutait de la victoire. Napoléon, à la tête de sa garde, se posta sur une éminence d'où son regard plongeait sur les deux armées.

L'action s'engagea à notre gauche aux abords du bois d'Hougmont; l'attaque principale, qui devait avoir lieu au centre, fut confiée au maréchal Ney. Au moment d'en donner le signal, l'Empereur crut apercevoir comme un nuage à l'extrême droite de notre ligne : c'étaient les premières colonnes prussiennes, conduites par le général Bulow, qui arrivaient pour soutenir l'armée anglaise. Une estafette expédiée à franc-étrier au maréchal Grouchy le prévint de l'apparition des Prussiens, et lui porta l'injonction de presser sa marche; en même temps le général Lobau eut ordre de se porter avec dix mille hommes à la rencontre de Bulow, de contenir les Prussiens jusqu'à l'arrivée d'un détachement de sept mille hommes que Grouchy devait jeter sur leurs derrières, et d'attaquer vivement en front dès que les premiers coups de canon lui annonceraient l'approche de ces sept mille hommes. Notre front de bataille se trouvait affaibli; mais nous étions encore un contre deux, et les Français avaient vaincu mille fois des forces plus disproportionnées. — Que Grouchy répare à temps l'horrible faute qu'il a commise hier de s'arrêter à Gembloux! s'écria l'Empereur; qu'il envoie son détachement avec rapidité, et la victoire en sera plus décisive, car les trente mille hommes de Bulow sont anéantis!

A midi, les tirailleurs étaient engagés sur toute la ligne, mais le combat n'avait réellement lieu que sur la gauche, au château d'Hougmont. Le maréchal Ney eut ordre de commencer le feu de ses batteries. L'Empereur se portait au galop sur les points où il jugeait sa présence nécessaire; le brave général Devaux, commandant l'artillerie de la garde, fut frappé à ses côtés d'un boulet ennemi. Bientôt le désordre fut dans l'armée anglaise. Les bagages, les charrois, les blessés, voyant les Français s'approcher de la chaussée de Bruxelles et du principal débouché de la forêt, accouraient en foule pour opérer leur retraite. Les fuyards anglais, belges, allemands, se précipitaient dans la direction de Bruxelles, serrés de près par la cavalerie lancée sur eux. Il était quatre heures. La victoire était décidée; mais le corps de Bulow opéra en ce moment une puissante diversion, et bientôt l'arrivée de Blücher vint changer complétement la face des affaires. Grouchy, retenu par un temps épouvantable, avait retardé de plus de quatre heures son départ de Gembloux; et le général Lobau, n'étant pas soutenu, comme il y comptait, par un fort détachement destiné à placer

Bulow entre deux feux, s'était vu dans la nécessité de se replier pour ne pas être tourné. Bulow le suivait vivement, redoublant l'activité de ses feux de mitraille, et cherchant à déborder l'extrémité de la ligne française. L'Empereur vit le danger; toute l'artillerie de sa garde, lancée contre les colonnes prussiennes, y fit en quelques instants un effroyable ravage, et les força de rétrograder. A sept heures, le combat était rétabli, et sur ce point, comme à notre gauche, la victoire restait au drapeau français. Mais en ce moment la tête des colonnes de Blücher arriva sur le champ de bataille : Bulow arrêta son mouvement de retraite; Wellington, qui n'avait plus devant lui que la perspective d'une immense déroute, se vit sauvé par ce renfort de plus de trente mille hommes échappés à Grouchy, qui avait des forces suffisantes pour les tenir en échec. Grouchy lui-même, arrêté devant Wavres, où il n'était arrivé qu'à quatre heures et demie, et où il crut avoir à combattre la totalité des forces prussiennes, tandis que Blücher, ne laissant après lui qu'un corps d'arrière-garde, en était parti pour se porter au grand champ de bataille, Grouchy perdit un temps précieux par cette fatale succession de malentendus et de fautes, et priva l'armée d'un renfort inestimable qui eût rétabli l'égalité des chances. Vainement les généraux qui l'entouraient, Excelmans, Gérard, d'autres encore, le pressaient, le conjuraient de se porter sur Mont-Saint-Jean, où toute l'armée était aux prises, et dont on entendait de Wavres la formidable canonnade : retenu, aveuglé par une fatalité déplorable, il persista dans ses inutiles dispositions d'attaque contre Wavres. Si le maréchal Grouchy eût couché le 17 devant Wavres, comme il le devait et en avait l'ordre, Blücher y serait resté en observation avec toutes ses forces, dans la croyance où il eût été que toute l'armée française était à sa poursuite; si, comme à deux heures après minuit il l'avait écrit de Gembloux, Grouchy en fût parti à la pointe du jour, il ne fût pas, sans doute, arrivé assez tôt à Wavres pour empêcher le détachement du général Bulow; mais il eût arrêté les trois autres corps de Blücher, et la victoire du Mont-Saint-Jean était encore certaine. Mais le maréchal n'arriva qu'à quatre heures et demie devant Wavres, et n'attaqua qu'à six heures : il n'était plus temps! L'armée française, qui avec soixante-neuf mille hommes en avait, à sept heures du soir, battu cent vingt mille, qui occupait la moitié du champ de bataille des Anglo-Hollandais, et avait repoussé le corps du général Bulow, l'armée française se vit arracher la victoire par la subite apparition de Blücher avec trente mille hommes de troupes fraîches! A la vue de ces profondes colonnes qui débouchaient sur le champ de bataille, il y eut un mouvement d'hésitation dans quelques uns de nos régiments : l'Empereur, qui s'en aperçut, courut au-devant d'eux avec quatre bataillons de sa garde, annonçant à haute voix l'arrivée très prochaine du maréchal Grouchy. Ces braves tinrent encore 1815.

1815. quelques moments sous le feu meurtrier qui balayait leurs rangs; mais la disproportion était trop forte : il fallut céder au nombre. Le cri sinistre de *sauve qui peut!* fut, dit-on, proféré : en un moment ce fut un effroyable désordre. Notre ligne rompue, la cavalerie prussienne inonda le champ de bataille. Le corps de Bulow revint à la charge; tout le front de l'armée ennemie se reporta en avant et reprit le terrain que nous avions gagné sur elle. Une brigade de cavalerie anglaise fit au cœur de notre armée une large trouée. Le champ de bataille, tout-à-l'heure encore retentissant de cris de victoire, n'offrait plus maintenant que l'affreux spectacle d'une déroute épouvantable. Les bataillons de la garde s'étaient formés en carrés, pour faire face à la fois à l'ennemi qui les pressait en avant et en arrière; son chef, le général Cambronne, venait de tomber grièvement blessé, en proférant ces belles paroles : *la garde meurt et ne se rend pas!* L'Empereur n'eut que le temps de se mettre sous la protection d'un de ces carrés de son invincible garde. Bulow continuait d'avancer sur nos flancs, débordant toujours le champ de bataille. La nuit augmentait le désordre et empêchait d'y porter remède : s'il eût fait jour, et que les troupes eussent pu voir l'Empereur, elles se fussent ralliées, peut-être. La garde elle-même dut se mettre en retraite. L'Empereur était resté au milieu d'elle, appelant, cherchant la mort qui moissonnait autour de lui tant de milliers de braves, et qui le respectait encore quand la fortune l'avait abandonné! Enfin, il lui fallut quitter, lui aussi, ce funeste champ de bataille où son destin venait de se décider. Napoléon ne put faire sa retraite qu'à travers champs; cavalerie, artillerie, infanterie, tout était pêle-mêle. A onze heures du soir il essaya vainement de rallier un corps d'arrière-garde à Jemmapes; sa voix elle-même, la voix de Napoléon! n'était plus entendue du soldat.

Presque tout le matériel de l'armée tomba aux mains de l'ennemi; la bataille et la retraite nous coûtèrent plus de trente mille hommes. La perte des deux armées anglo-prussienne fut plus forte encore; du 15 au 18, dans les deux batailles de Ligny et de Waterloo, elles eurent soixante mille hommes hors de combat*. Napoléon, laissant au maréchal Soult le soin de rallier sous Laon les corps débandés de l'armée, partit en poste pour Paris, où il jugeait nécessaire de se rendre. « Pendant trois ou quatre jours, a-t-il dit depuis, sa présence était inutile à l'armée, et il comptait être de retour à Laon le 25; ces six jours passés dans la capitale, il les emploierait à organiser la crise nationale, à achever les préparatifs de défense de Paris, à activer tous les secours que pouvaient fournir les dépôts et les provinces**. » — Après la bataille de Waterloo, ajoute Napoléon, la position de la France était critique

* *Mémoires de Napoléon dictés à Sainte-Hélène*. t. IX, p. 94 et suiv.

** *Id.*, p. 115.

mais non désespérée. Tout avait été préparé dans l'hypothèse qu'on échouât en Belgique. Soixante-dix mille hommes, y compris les trente-deux mille hommes de Grouchy, seraient ralliés le 27 entre Paris et Laon ; vingt-cinq à trente mille hommes seraient en marche de Paris et des dépôts. Le général Rapp, avec vingt-cinq mille hommes de troupes d'élite, devait être arrivé dans les premiers jours de juillet sur la Marne ; toutes les pertes du matériel de l'artillerie seraient alors réparées. Paris seul contenait cinq cents pièces de canon de campagne, et on n'en avait perdu que cent soixante-dix. Une armée de cent vingt mille hommes, égale à celle qui avait passé la Sambre le 15, ayant un train d'artillerie de trois cent cinquante bouches à feu, couvrirait donc Paris au 1er juillet. Paris avait en outre pour sa défense trente-six mille hommes de garde nationale, trente mille tirailleurs que fourniraient les faubourgs, six mille canonniers, six cents bouches à feu en batterie, des retranchements formidables sur la rive droite de la Seine ; et en peu de jours ceux de la rive gauche eussent été entièrement terminés. Les armées anglaise et prussienne, affaiblies de plus de quatre-vingt mille hommes, seraient obligées, pour passer la Somme, d'attendre la coopération de la grande armée austro-russe, laquelle ne pouvait être sur la Marne avant le 15 juillet, et peut-être plus tard ; Paris aurait donc au moins vingt-cinq jours pour préparer sa défense, achever son armement, ses approvisionnements, ses fortifications, et attirer des troupes de tous les points de la France. Le maréchal Suchet, réuni au général Lecourbe, aurait à la même époque plus de trente mille hommes devant Lyon, indépendamment de la garnison de cette ville. La défense de toutes les places fortes était assurée ; elles étaient commandées par des officiers de choix et gardées par des troupes fidèles. Ainsi, tout pouvait se réparer : mais il fallait du caractère, de l'énergie, de la fermeté, de la part des officiers, du gouvernement, des Chambres, de la nation tout entière ! Il fallait qu'elle fût animée par le sentiment de l'honneur, de la gloire, de l'indépendance nationale ; qu'elle fixât les yeux sur Rome après la bataille de Cannes, et non sur Carthage après Zama ! Si la France s'élevait à cette hauteur, elle était encore invincible. 1815.

Telles étaient les grandes pensées auxquelles se rattachait le génie de Napoléon : de l'énergie, de la fermeté, de l'union, et la France était sauvée ! Mais au lieu de cette énergie qui répondît à la sienne et pût la seconder ; au lieu de cette fermeté que l'adversité développe dans les forts caractères ; au lieu de cette union qui seule pouvait imposer à l'ennemi et servir d'égide à l'indépendance nationale, Napoléon n'allait trouver autour de lui qu'abattement, lâche désespoir, confusion, méfiance et déplorables intrigues. Il faisait un appel au courage, au patriotisme de la Chambre des Représentants, et la Chambre allait lui répondre par un acte de révolte. Arrivé à Paris dans la soirée du 20, le surlendemain même de la catastrophe, l'Em-

1815. pereur tint immédiatement conseil : — « Un grand pouvoir, une dictature temporaire, peuvent seuls tout sauver, dit-il ; ce pouvoir, je pourrais le prendre : j'aime mieux le recevoir du patriotisme de la Chambre. Dans les crises imminentes, le premier besoin, comme la première pensée, sont ceux de la conservation. Les patriotes refuseront-ils de conférer la dictature à l'Empereur, quand seul il peut les sauver ? Si l'on se divise, tout est perdu. » Pendant ce temps, des résolutions bien différentes s'agitaient à la Chambre. Ces bruits de dictature, sourdement répandus et perfidement commentés par quelques meneurs, et surtout par Fouché, y avaient produit une explosion de fureur ; parmi ces hommes mesquinement préoccupés de leur importance de tribune, et qui réagissaient contre l'énergie de la puissance impériale de toute la force que la haine peut donner à la médiocrité blessée, pas un seul n'était capable de s'élever à la hauteur de la crise. L'Empereur, disaient-ils, n'était plus qu'un obstacle et un embarras. La France voulait s'asseoir et s'affermir dans le gouvernement représentatif, et il n'y avait pas d'alliance possible entre l'homme du 18 brumaire et la liberté. Et du salut de la patrie une seconde fois menacée par l'Europe en armes, pas un mot ! Sur la motion de M. Lafayette, l'Assemblée prit par acclamation la résolution suivante, qu'une députation vint apporter,
21 juin. séance tenante, à l'Empereur : « La Chambre des Représentants déclare que l'indépendance de la nation est menacée. La Chambre se déclare en permanence ; toute tentative faite pour la dissoudre est réputée haute trahison, et sera punie comme telle. Les troupes de ligne et les gardes nationales qui ont combattu et combattent encore pour la défense du territoire, ont bien mérité de la patrie. Le ministre de l'intérieur est invité à réunir à l'état-major général les commandants et majors de légion de la garde nationale parisienne, afin d'aviser au moyen de lui donner des armes, et de porter au plus grand complet cette garde citoyenne, dont le patriotisme et le zèle, éprouvés depuis vingt-six ans, offrent une sûre garantie à la liberté, aux propriétés, à la tranquillité de la capitale et à l'inviolabilité des représentants de la nation. Les ministres de la guerre, de l'intérieur, de la police et des relations extérieures, sont invités à se rendre sur-le-champ dans le sein de la Chambre. »

Ainsi la Chambre se pose comme le seul et unique pouvoir que dût encore reconnaître la nation ; l'Empereur semble ne plus exister pour elle. C'était par le fait un acte de déchéance ; déjà même le mot était presque ouvertement prononcé du haut de la tribune. Les ministres, du consentement de Napoléon, s'étaient rendus au sein de l'Assemblée, et Regnault de Saint-Jean-d'Angély y avait présenté un exposé succinct de la situation. Un député, Henri Lacoste, prend aussitôt la parole. « Le voile est donc déchiré, » s'écrie-t-il ; nos malheurs sont connus ! Le moment n'est point venu de

« demander compte au chef de l'État du sang de nos braves et de la perte 1815.
« de l'honneur national : mais je lui demanderai, au nom du salut public, « de nous dévoiler le secret de ses pensées, de sa politique ; de nous apprendre le moyen de fermer l'abîme entr'ouvert sous nos pas ! Vous le « savez comme nous, ministres de Napoléon, c'est à Napoléon seul que « l'Europe a déclaré la guerre ! Séparez-vous désormais la nation de Napoléon ? Pour moi, je le déclare, je ne vois qu'un homme entre la paix et « nous. Qu'il parte, et la patrie sera sauvée ! » Vainement Lucien, le frère de Napoléon, adjure les représentants, au nom sacré de la patrie, de se rallier tous autour du chef que la nation venait de replacer si solennellement à sa tête ; vainement il leur rappelle que le salut commun dépendait de l'un ou des grands pouvoirs de l'État, et que la Chambre ne pouvait se séparer de l'Empereur et l'abandonner à ses ennemis sans perdre la France, sans manquer à ses serments, sans flétrir à jamais l'honneur national : M. de Lafayette se fait l'interprète de la majorité hostile de l'Assemblée : « Vous « nous accusez de manquer à nos devoirs envers l'honneur et envers Napoléon ! dit-il ; avez-vous oublié tout ce que nous avons fait pour lui ? avez-« vous oublié que les ossements de nos enfants, de nos frères, attestent « partout notre fidélité, dans les sables de l'Afrique, sur les bords du Guadalquivir et du Tage, sur les rives de la Vistule et dans les déserts glacés « de la Moscovie ? Depuis dix ans, plus de trois millions de Français ont péri « pour un homme qui veut lutter encore aujourd'hui contre toute l'Europe ! « NOUS AVONS ASSEZ FAIT POUR LUI : NOTRE DEVOIR EST A PRÉSENT DE « SAUVER LA PATRIE ! » Une commission extraordinaire est nommée ; réunie à deux autres commissions désignées par la Chambre des pairs et par le conseil d'État, elle doit délibérer sur les mesures à prendre pour le salut de la patrie. Maintenant le mot *abdication* est dans toutes les bouches ; il retentit dans la Chambre. Les députés les plus violents ont prononcé le mot *déchéance*. La nuit s'était passée en délibérations tumultueuses. Le jour venu, 22 juin.
une députation de la Chambre se rend à l'Élysée, où était descendu Napoléon ; la nécessité de son abdication lui est formellement signifiée. En proie à une vive agitation, l'Empereur se promenait à grands pas et laissait échapper de temps à autre des exclamations de colère. — « Puisqu'on veut me faire violence, je n'abdiquerai point !... La Chambre n'est qu'un ramassis de jacobins et de brouillons ; j'aurais dû les chasser !...Qu'on me laisse réfléchir en paix dans l'intérêt de mon fils, dans celui de la France..... Ma tête est à votre disposition ! Quand j'aurai abdiqué, vous n'aurez plus d'armée... Dans huit jours vous aurez l'étranger à Paris !... » Les résolutions les plus violentes, les partis les plus contradictoires lui venaient tour à tour à la pensée ; mais il voyait la guerre civile au bout de ces déplorables débats, et la France à la merci de l'étranger. Pressé par tout ce qui l'entoure, par

1815. ses frères eux-mêmes, qui désespèrent de tenir plus long-temps tête à l'orage, il se résigne enfin à ce que l'on exige de lui; la proclamation suivante est écrite sous sa dictée : « Français! en commençant la guerre pour soutenir l'indépendsnce nationale, je comptais sur la réunion de tous les efforts, de toutes les volontés, sur le concours de toutes les autorités nationales. J'étais fondé à en espérer le succès, et j'avais bravé toutes les déclarations des Puissances contre moi. Les circonstances paraissent changées; je m'offre en sacrifice à la haine des ennemis de la France. Puissent-ils être sincères dans leurs déclarations, et n'en avoir jamais voulu qu'à ma personne! Ma vie politique est terminée; je proclame mon fils, sous le titre de Napoléon II, empereur des Français. Les ministres actuels formeront provisoirement le conseil de gouvernement. L'intérêt que je porte à mon fils m'engage à inviter les Chambres à organiser sans délai la régence par une loi. Unissez-vous tous pour le salut public, et pour rester une nation indépendante. »

La Chambre, pleine de joie, crut avoir remporté un grand triomphe; mais la réflexion vint bientôt après ce premier mouvement. Vis-à-vis de ce pouvoir dont elle venait de dépouiller l'Empereur, en présence d'une sitnation dont elle sembla voir seulement alors toute la gravité, maintenant que la responsabilité en allait peser sur elle, elle n'éprouva plus que le sentiment de son impuissance. Partagée entre les avis contraires des trois partis principaux qui la divisaient; pressée par les uns de se proclamer Convention nationale et de s'inspirer de l'énergie révolutionnaire; poussée par les autres à se rapprocher des Bourbons; adjurée par quelques voix restées fidèles au symbole impérial de se rallier au nom de Napoléon II, à qui l'Empereur venait de transférer la couronne, elle eut recours à un moyen terme qui laissait ouvertes toutes les éventualités et n'en préjugeait aucune : elle décréta la formation d'une commission de gouvernement composée de cinq membres. Fouché, presque également suspect à tous les partis, mais sachant les flatter tous, fut porté en première ligne; on lui donna pour collègues Carnot, le général Grenier, Quinette et Caulaincourt. De ces cinq membres du gouvernement intermédiaire, Fouché seul songeait sérieusement au rappel des Bourbons; mais ayant sur ses collègues l'avantage d'un plan bien arrêté, il sut les annuler, et concentrer dans ses mains une influence que des volontés indécises ne surent pas lui disputer.

La Chambre, cependant, voulut encore faire acte de vie, et, copiste de la Convention, frapper les esprits par des démonstrations énergiques. Elle déclara la guerre nationale, et appela tous les Français à la defense de la patrie. Elle autorisa la commission à faire des réquisitions en nature pour l'approvisionnement de l'armée et des transports, à suspendre les lois sur la liberté individuelle, et à faire arrêter ou mettre en surveillance quiconque serait prévenu de provoquer des troubles ou d'entretenir des intelligences

avec l'ennemi ; enfin, elle mit à sa disposition toutes les ressources du trésor public. Puis, se reposant du soin de la défense nationale sur la commission provisoire, elle se donna tout entière à la discussion d'un nouvel acte constitutionnel. La commission, de son côté, désigna cinq plénipotentiaires pour négocier au nom du gouvernement avec les puissances coalisées. Mais déjà Fouché, à l'insu de ses quatre collègues, avait ouvert des négociations secrètes avec Wellington : songeant à se ménager une haute position sous la monarchie restaurée, et assez habile pour apprécier sainement les conditions de durée d'une Restauration nouvelle; n'ignorant pas en outre quelle était l'opinion des cabinets de l'Europe, et du ministère anglais en particulier, sur la conduite politique du gouvernement de Louis XVIII en 1814, il exposait au chef de l'armée britannique les conditions — si ce terme peut être employé dans la situation respective des négociateurs — auxquelles une seconde restauration de la maison de Bourbon serait accueillie en France. Voici, en supprimant de basses flagorneries qu'une plume française se refuse à transcrire, en quels termes Fouché écrivait au généralissime anglais: « La nation française veut vivre sous un monarque; elle veut aussi que ce monarque règne sous l'empire des lois. La République nous a fait connaître tout ce qu'ont de funestes les excès de la liberté; l'Empire, tout ce qu'a de funeste l'excès du pouvoir. Notre vœu, et il est immuable, est de trouver, à égale distance de ces excès, l'indépendance, l'ordre et la paix de l'Europe. Tous les regards, en France, sont fixés sur la constitution de l'Angleterre : nous ne prétendons pas être plus libres qu'elle; nous ne consentirons pas à l'être moins. Les représentants du peuple français travaillent à son pacte social. Les pouvoirs seront séparés, mais non divisés. C'est de leur séparation même qu'on veut faire naître leur harmonie. Dès que ce traité aura reçu la signature du souverain qui sera appelé à gouverner la France, ce souverain recevra le sceptre et la couronne des mains de la nation. »

1815. — 27 juin.

Pendant ce temps les Alliés s'avançaient rapidement sur Paris. Le maréchal Blücher et le duc de Wellington avaient franchi la frontière le 21 juin, marchant sur deux colonnes. Le 22, ils occupaient Avesnes; le 24, Guise et Cambrai; le 26, Péronne. La nouvelle de l'abdication de l'Empereur précipita leur marche. Une partie de l'armée de Waterloo s'était ralliée en avant de Paris; mais l'inertie des chefs, d'ailleurs commandée par la position politique que s'était faite la commission provisoire, paralysait l'impatience qu'éprouvaient nos soldats de se mesurer une fois encore avec un ennemi tant de fois vaincu et qui n'avait dû sa victoire d'un jour qu'à l'immense supériorité du nombre. Retiré à la Malmaison depuis la signature de son acte d'abdication, Napoléon y suivait avec une impatience difficilement contenue cette marche des troupes vers la capitale; il demandait à retourner, ne fût-ce que pour quelques jours, à la tête de nos braves, certain de

1815. prendre une éclatante revanche du désastre de Mont-Saint-Jean. « Soldats, écrivait-il à l'armée, encore quelques efforts, et la Coalition est dissoute. Napoléon vous reconnaîtra aux coups que vous allez porter... » Mais Fouché le faisait surveiller étroitement, redoutant par-dessus tout de la part de Napoléon une résolution désespérée qui aurait tout remis en question. Il lui fit insinuer de se retirer aux États-Unis, le menaçant, s'il s'y refusait, de le faire partir de force. Napoléon dut se résigner. Il demanda que l'on mît à sa disposition deux frégates; la commission allégua la nécessité d'obtenir des saufs-conduits de l'amirauté anglaise. C'était livrer aux plus mortels ennemis de l'Empereur une proie assurée; celui-ci refusa de s'embarquer à de telles conditions. L'impatience de voir s'éloigner un homme qui, tout enchaîné qu'il était, inspirait encore tant de terreur, aplanit tous les obstacles; les frégates furent promises sans passeport anglais. Napoléon quitta la Malmaison le 29, pour se rendre à Rochefort, escorté, ou plutôt gardé par un fort détachement conduit par le général Becker. Quelques heures à peine s'étaient écoulées depuis son départ, que la Malmaison fut envahie et dévastée par une horde de Prussiens.

29 juin.

Cependant, le parti napoléonien avait emporté à la Chambre une déclaration décisive : elle venait, dans une adresse à la nation et à l'armée, de protester contre tout ce que la force étrangère pourrait imposer à la France, et de reconnaître Napoléon II comme successeur à l'Empire. L'armée répondit à cet appel par une lettre énergique. « Nous sommes en présence de nos ennemis, disait-elle ; nous jurons entre vos mains et à la face du monde de défendre jusqu'au dernier soupir la cause de notre indépendance et l'honneur national. On voudrait nous imposer les Bourbons, et ces princes sont rejetés par l'immense majorité des Français. Si on pouvait souscrire à leur rentrée, rappelez-vous, représentants, qu'on aurait signé le testament de l'armée, qui pendant vingt années a été le palladium de l'honneur français. Il est à la guerre, surtout lorsqu'on l'a faite aussi long-temps, des succès et des revers; si on veut nous humilier, nous saurons mourir. Les Bourbons n'offrent aucune garantie. Nous les avions accueillis avec les sentiments de la plus généreuse confiance; nous avions oublié tous les maux qu'ils avaient causés par leur acharnement à vouloir nous priver de nos droits les plus sacrés : hé bien! comment ont-ils répondu à notre confiance? Ils nous ont traités comme des rebelles et des vaincus. Représentants! ces réflexions sont terribles, parce qu'elles sont vraies. L'inexorable histoire racontera un jour ce qu'ont fait les Bourbons pour se remettre sur le trône de France; elle dira aussi la conduite de l'armée, de cette armée essentiellement nationale, et la postérité jugera qui mérita le mieux l'estime du monde. »

Tous les généraux de l'armée avaient signé cette lettre; un seul des ma-

réchaux, Davoust, les imita : encore, la Restauration accomplie, désa- 1815.
voua-t-il sa signature. Sa conduite, on doit le dire, la démentit plus encore. Au moment même où l'armée jurait ainsi de périr pour défendre jusqu'à la fin l'honneur du pays et l'indépendance nationale, il neutralisait autant qu'il était en lui la généreuse ardeur de cette armée dont la commission lui avait confié le commandement; il laissait les Prussiens passer la Seine au pont du Pec et envelopper Paris du côté du sud, où la ville était moins défendue; enfin, d'accord avec Fouché, il stipulait les conditions de la reddition de Paris. Les Prussiens refusaient d'entendre aucune négociation avant que l'armée n'eût posé les armes : — l'armée poser les armes! c'était la première fois qu'aux yeux de l'ennemi la France était descendue assez bas pour qu'une semblable demande pût être articulée. Fouché craignit l'exaspération où le désespoir pourrait pousser nos soldats; il s'adressa au duc de Wellington pour obtenir son intervention contre les exigences prussiennes. « L'armée est mécontente parce qu'elle est malheureuse, lui écrivit-il; rassurez-la, elle deviendra fidèle et dévouée. Les Chambres sont indociles par la même raison; rassurez tout le monde, et tout le monde sera pour vous. Qu'on éloigne l'armée. Les Chambres y consentiront en leur promettant d'ajouter à la Charte les garanties spécifiées par le roi. Pour se bien entendre, il est nécessaire de s'expliquer; n'entrez donc pas à Paris avant trois jours. Dans cet intervalle tout sera d'accord. On gagnera les Chambres; elles se croiront indépendantes et sanctionneront tout. Ce n'est point la force qu'il faut employer auprès d'elles, c'est la persuasion. »

Dans l'intérêt de la cause que servait alors le duc d'Otrante, ces conseils étaient sages; ils furent écoutés. La capitulation qui livrait Paris aux troupes
alliées fut signée le 3 juillet, et les Alliés ne prirent possession des barrières 3 juillet.
que le 6. Aux termes de cette capitulation, qui fut décorée du nom de *convention* par un reste de ménagement pour la susceptibilité nationale, l'armée devait se retirer immédiatement derrière la Loire : elle s'éloigna en rugissant; les soldats brisaient leurs armes de rage, en criant à la trahison. La Chambre, jalouse d'imiter jusqu'à la fin l'attitude fière et le courageux langage de nos premières Assemblées, voulut siéger et continuer son travail de constitution au milieu même des baïonnettes étrangères; un seul piquet conduit par un magistrat municipal suffit pour la dissoudre et fermer le lieu de ses séances. Elle se dispersa en lançant une dernière protestation, impuissante et vaine comme ses menaces. Tristement révolutionnaire dans ses doctrines, haineuse et passionnée dans ses actes, déclamatrice à vide, ridiculement enchaînée à la remorque de quelques spéculateurs politiques, sans véritable énergie en présence de la crise qu'elle avait amenée, elle n'avait eu d'audace que pour briser l'épée de Napoléon, et n'osa pas même en relever les tronçons.

1815. 8 juillet. Louis XVIII fit sa seconde rentrée à Paris le 8 juillet ; la ville et le cortége royal lui-même avaient un aspect triste et morne. Les Alliés campaient dans la ville ; leurs canons étaient braqués, mèche allumée, sur les quais et sur les ponts : c'était, plus ostensiblement encore qu'en 1814, une véritable reprise de possession à main armée. Le roi s'était cependant fait précéder d'une déclaration de principes constitutionnels, exigée par les Alliés eux-mêmes ; mais rien ne pouvait plus désormais effacer de mutuelles impressions : on sentait qu'il n'y avait entre le peuple conquis et la dynastie restaurée ni affection ni confiance.

Napoléon, poursuivant son triste voyage, était arrivé le 3 à Rochefort. Les croisières anglaises tenaient la mer ; suffisamment prévenues du dessein d'embarquement de Napoléon, elles exerçaient sur les côtes une surveillance qui rendait impossible toute sortie furtive de bâtiments. Cet état d'incertitude et d'attente se prolongea jusqu'au 13. Cependant les nouvelles de Paris avaient appris la capitulation et la rentrée du roi ; il fallait prendre une résolution définitive. Napoléon s'arrêta à un parti digne de la grandeur de son esprit : il résolut de se confier à la générosité britannique. Il traça de sa main ces lignes antiques, que le général Gourgaud fut chargé de porter au prince régent : « En butte aux factions qui divisent mon pays et à l'inimitié des plus grandes puissances de l'Europe, j'ai terminé ma carrière politique. Je viens, comme Thémistocle, m'asseoir au foyer britannique. Je me mets sous la protection de ses lois, que je réclame de Votre Altesse Royale comme du plus puissant, du plus constant, du plus généreux de mes ennemis. » Le lendemain, 15 juillet, Napoléon se rendit à bord du vaisseau anglais *le Bellérophon*, en croisière sur la côte sous le commandement du capitaine Maitland. Une telle démarche était faite pour éveiller dans l'âme la plus implacable ces sentiments de générosité auxquels Napoléon faisait si noblement appel : elle vint se briser contre l'impassibilité britannique, interprète des immuables résolutions du Congrès de Vienne. Le ministère anglais répondit à la lettre du héros par un ordre laconique de déportation à Sainte-Hélène, îlot perdu, à dix-huit cents lieues des côtes de France, dans la mer qui baigne à l'ouest les côtes inhospitalières de l'Afrique australe, et que brûlent les feux du soleil des tropiques. Vainement Napoléon en appelle à la loyauté du peuple anglais et revendique les droits sacrés de l'hospitalité nationale, indignement violés en sa personne ; vainement il proteste, à la face du ciel et des hommes, contre la violence dont il est l'objet : il est transféré à bord du *Northumberland*, qui doit le conduire au rocher où les rois de l'Europe enchaînent le nouveau Prométhée.

(marginal: 15 juillet.)

FIN DU LIVRE DIXIÈME.

LIVRE ONZIÈME.

RESTAURATION. — (PREMIÈRE PÉRIODE.)

(Règne de Louis XVIII.)

9 juillet 1815. — 18 septembre 1824.

Caractère nouveau de la Restauration ; sa position vis-à-vis de la France.—Session législative de 1815. La Chambre *introuvable*. — Suspension de la liberté individuelle. Loi d'amnistie. Catégories. Projet de loi électorale, etc. — Réactions sanglantes dans le Midi. Assassinat du maréchal Brune à Avignon. — Charges onéreuses imposées à la France par l'étranger. Occupation militaire. Traités du 20 novembre 1815. — Dissolution de la Chambre. Sessions de 1816 et 1817. Nouvelle loi électorale. — Session de 1818. — Evacuation du territoire par les armées alliées. — Elections de 1819. L'abbé Grégoire. Crise ministérielle. — Assassinat du duc de Berry. Chute du ministère Decazes. Le parti réactionnaire revient à la tête des affaires. Lois d'exception. Nouvelle loi électorale. — Naissance du duc de Bordeaux. — Mouvement libéral dans les États voisins de la France, en Espagne, à Lisbonne, à Naples, à Turin, en Allemagne. Congrès de Laybach et de Vérone. — Arrivée de M. de Villèle au pouvoir. Caractère du nouveau ministère. Ses actes. L'opposition libérale dans la Chambre et dans le pays. Conspirations militaires. — Propagande religieuse. Missions. Jésuites. Réaction de l'esprit voltairien. — MORT DE NAPOLÉON A SAINTE-HÉLÈNE. — Le duc de Reichstadt à Vienne. — Expédition d'Espagne. Le duc d'Angoulême. Trocadéro. — Dissolution de la Chambre. — MORT DE LOUIS XVIII.

Fatalement condamnée à ne devoir la couronne qu'aux triomphes de l'étranger et à l'humiliation de la France ; associée par une inévitable nécessité aux actes de vengeance et de spoliation de la Coalition armée ; rapportant de plus avec elle le souvenir des violences réactionnaires de 1814, la Restauration était frappée dès son origine d'un caractère anti national qui devait s'attacher à elle comme un stigmate ineffaçable, et tôt ou tard décider sa chute. D'un côté, l'impression fraîche encore d'une expérience chèrement achetée, de l'autre, la lassitude et l'épuisement après tant de secousses douloureuses, pourraient bien amener une trêve entre les Bourbons et le pays replacé sous leur sceptre : mais cette trêve ne pouvait être longue ni la 1815.

1815. réconciliation sincère. Trop d'amers souvenirs, trop de souffrances mutuelles, trop d'humiliations et d'antipathies s'interposaient entre la France nouvelle et les héritiers de l'ancienne monarchie. De part et d'autre, on ne pourrait long-temps mentir à sa nature. Jamais la Restauration, dominée comme elle l'était par son cortége d'hommes et de traditions de l'ancien régime, ne s'associerait franchement au principe révolutionnaire que 89 avait introduit dans les mœurs, dans les habitudes, dans les lois et les institutions de la France; jamais la France révolutionnaire ne se soumettrait entièrement aux tendances rétrogrades de la monarchie restaurée. Leur rapprochement forcé devait se résoudre en une lutte incessante; la lutte devait se terminer par une catastrophe. Auquel des deux principes restera la victoire? C'est aux évenements de 1830 à répondre.

Louis XVIII avait compris cette situation, et ne s'abusait pas sur le danger permanent dont elle menaçait sa race. Rompu de longue main à tourner, sans les heurter de front, les positions difficiles, il consacra toute son habileté, jusqu'à la fin de son règne, à ménager les prétentions rivales, à concilier les intérêts opposés et les opinions hostiles, à contenir surtout les passions ardentes et les impatientes récriminations de son propre parti et de ses entourages: il savait que là, plus qu'ailleurs, était le danger. Tant que sa main serait assez ferme pour serrer les rênes de l'Etat, il répondait de la stabilité du trône; mais il voyait derrière lui son frère, le comte d'Artois, dont il connaissait les rancunes profondes et les sentiments contre-révolutionnaires, et il redoutait tout de son aveugle imprudence. — « Mon frère est impatient de dévorer mon règne, disait-il un jour: mais qu'il se souvienne que s'il ne change pas, le sol tremblera sous lui. » L'auteur de la Charte avait bien jugé le futur rédacteur des ordonnances de juillet, et l'événement a promptement confirmé la justesse de sa prédiction.

Dès les premiers jours de sa rentrée en France, le roi s'attacha à se réconcilier les esprits et à calmer les appréhensions que la marche de son gouvernement en 1814 devait faire naître sur l'avenir. Revenu sur le sol de la patrie, il se plaisait, disait-il, à parler de confiance à ses peuples. Lorsque, un an auparavant, il avait reparu au milieu d'eux, il avait trouvé les esprits agités et emportés par des passions, des difficultés et des obstacles: son gouvernement avait dû faire des fautes; peut-être en avait-il fait. Il était des temps où les intentions les plus pures ne suffisaient pour diriger, où quelquefois mêmes elles égaraient; l'expérience seule pouvait avertir. Elle ne serait pas perdue. Il accourait pour ramener ses sujets égarés, pour se placer entre les armées alliées et les Français. Il voulait tout ce qui pouvait sauver la France; il repoussait les bruits aussi mensongers qu'injurieux du rétablissement de la dîme et des droits féodaux. Au milieu de son peuple, entre tous les enfants de la grande famille, il n'aurait pas de préférences

exclusives; c'était parmi tous les Français que le roi aimerait à choisir ceux qui devaient approcher de sa personne et de sa famille *. 1815.

Après ces assurances paternelles, venaient, il est vrai, des paroles de colère et de menace; mais cette partie de sa proclamation lui avait été, on doit le dire, imposée par l'étranger, qui ne croyait possible qu'à ce prix le raffermissement de la tranquillité en France et en Europe. « Le roi promet de pardonner aux Français égarés tout ce qui s'est passé depuis le jour où il quitta Lille, continuait-il donc; mais le sang de ses enfants ayant coulé par une trahison, et cette trahison ayant appelé l'étranger dans le cœur de la France, S. M. doit, pour la dignité du trône, pour l'intérêt de ses peuples et pour le repos de l'Europe, excepter du pardon les instigateurs et les auteurs de cette trame horrible. Ils seront désignés à la vengeance des lois par les deux Chambres, que le roi se propose d'assembler incessamment. »

Les actes suivirent de près la menace. Plusieurs ordonnances des derniers jours du mois de juillet expulsèrent de la Chambre des pairs vingt-huit ci-devant sénateurs, renvoyèrent vingt généraux ou officiers supérieurs devant les conseils de guerre, et obligèrent de sortir de Paris, pour se retirer dans les localités qui leur seraient indiquées jusqu'au moment où les Chambres auraient statué sur leur sort, un grand nombre d'officiers, de maréchaux, de conseillers d'État et de membres de la précédente Chambre. Parmi les pairs expulsés, on remarquait les noms de Cornudet, de Fabre de l'Aude, de Lacépède, de Latour-Maubourg, de Boissy d'Anglas, de Canelaux, de Pontécoulant, de Rampon, de Ségur, de Belliard; en tête des noms traduits devant les conseils de guerre était celui du maréchal Ney. Labédoyère, les deux frères Lallemand, Drouet, d'Erlon, Lefèvre-Desnouettes, Gilly, Mouton-Duvernet, Grouchy, Clausel, Laborde, Bertrand, Cambronne, Lavalette et Rovigo, tous noms éminents dans nos fastes militaires, et qui avaient figuré dans la courte campagne qu'avait si fatalement terminée le désastre de Waterloo, étaient, comme le maréchal, réservés aux commissions militaires. Dans la troisième catégorie de ces listes de proscription, on trouvait aussi des noms remarquables à divers titres: Soult, Excelmans, Bassano, Boulay de la Meurthe, Thibaudeau, Carnot, Vandamme, Lamarque, Lobau, Barrère, Regnaut de Saint-Jean-d'Angély, Réal, Martin de Douai, Dubach, Garnier de Saintes, Hullin. Les commissions ne démentirent pas ce qu'on attendait d'elles. Labédoyère, les frères Faucher, Mouton-Duvernet, Chartran, furent condamnés à mort et fusillés; Ney, une des gloires de la France; Ney, jugé par la Chambre des pairs épurée et reconstituée, eut le même sort. Moncey, son ancien

* Proclamation de Cambrai, datée du 28 juin.

1815. compagnon d'armes, ayant refusé de siéger dans la commission qui avait dû d'abord juger le maréchal, fut destitué et condamné à une prison de trois mois! Plusieurs n'échappèrent à la mort que par la fuite; beaucoup furent contraints de sortir de France et d'aller traîner dans l'exil les derniers jours d'une vie usée dans les camps ou dans les orages politiques.

Pendant que le gouvernement poursuivait devant les commissions prévôtales le cours de ses vengeances, le Midi était le théâtre de sanglantes exécutions exercées au nom du parti royaliste. Des soldats de l'Empire y étaient massacrés par la populace; le maréchal Brune était assassiné à Avignon, le général Ramel à Toulouse. A Nîmes, où le fanatisme religieux vint se mêler aux haines de parti, on tuait les protestants, on pillait, on incendiait leurs maisons; et partout ces horribles excès se commettaient en plein jour sous les yeux des nouvelles autorités, complices ou impuissantes! Obéissant aux injonctions prussiennes, non moins qu'à ses propres ressentiments, le gouvernement licencia l'armée de la Loire, à laquelle d'ignobles pamphlétaires, opprobre du nom français, ne rougirent pas d'accoler l'épithète de *brigands*, que l'indignation nationale a rendue historique. Enfin, pour compléter cette somme de maux que toute grande réaction politique entraîne avec elle, la France avait à supporter les charges écrasantes de
16 août. l'occupation étrangère. Une première contribution de guerre de cent millions fut imposée aux départements, comme préliminaire des conventions ultérieures que devait régler un traité définitif: ce traité, monument de honte imposé par une nécessité fatale, fut signé à Paris le 20 novembre. La ligne de frontières que nous avait tracée le traité de 1814, du côté de la Belgique, de la Prusse rhénane et de la Savoie, était entamée et démantelée; Sarrelouis, Laudau, Marienbourg, Philippeville, Versoix, nous étaient enlevés. On nous laissait Huningue, vis-à-vis de Bâle, mais en nous condamnant à en démolir les fortifications. On imposait à la France une indemnité de guerre de sept cents millions; on exigeait d'elle, en outre, qu'elle satisfît aux réclamations particulières des sujets des diverses puissances de l'Europe pour les pertes que les guerres de l'Empire leur avaient fait éprouver, et ces réclamations, que Wellington avait fait porter à plus de treize cents millions, furent liquidées à près de quatre cents millions de francs. Ce n'était pas tout encore: par un surcroît de défiance contre l'esprit révolutionnaire de la France, les Puissances stipulèrent que cent cinquante mille hommes de leurs armées occuperaient pendant cinq ans, entretenus à nos frais, toutes les places fortes de notre frontière du nord, depuis la mer jusqu'au Rhin. Quelques lignes tracées le lendemain de l'échange des signatures, par le ministre français qui avait représenté la France dans les conférences, M. le duc de Richelieu, — noble caractère que les préoccupations de parti n'aveuglaient pas, comme tant d'autres royalistes, sur l'abaissement

de la patrie, — donneront la mesure des humiliations que la France eut à dévorer. « Tout est consommé, écrivait-il; j'ai apposé hier, plus mort que vif, mon nom à ce fatal traité. J'avais juré de ne pas le faire, et je l'avais dit au roi. Ce malheureux prince m'a conjuré, en fondant en larmes, de ne pas l'abandonner, et de ce moment je n'ai plus hésité. J'ai la confiance de croire que sur ce point personne n'aurait fait mieux que moi, et la France, expirante sous le poids qui l'accable, réclamait impérieusement une prompte délivrance. Elle commencera demain, du moins à ce qu'on m'assure, et s'opérera successivement et promptement. » Ce traité du 20 novembre, où l'Europe usait si largement contre nous du droit rigoureux de la victoire, et faisait si chèrement payer aux Bourbons la couronne qu'elle leur avait rendue, avait été précédé, le 26 septembre, par le renouvellement de l'alliance des souverains coalisés contre la Révolution française et la manifestation des idées révolutionnaires. Ce fut le pacte constitutif de cette ligue mystérieuse des cabinets, qui, sous le nom de *Sainte-Alliance*, a joué jusqu'en 1830 un si grand rôle dans les actes de la diplomatie européenne. 1815.

Louis XVIII s'efforçait, autant qu'il était en lui, de neutraliser par des concessions libérales l'impopularité que de tels actes devaient faire rejaillir sur la Restauration. Une ordonnance rendue le 13 août annonçait que dans la prochaine législature un certain nombre d'articles de la Charte seraient soumis à la révision des Chambres : ces articles étaient ceux qui attribuaient au roi seul l'initiative des lois, et qui réglaient le mode d'élection des députés. Une autre ordonnance du 19 août consacrait l'hérédité de la pairie; disposition que l'opinion libérale avait réclamée comme favorable aux libertés publiques en garantissant l'indépendance de la haute Chambre. Enfin, on présentait comme inspirée par le même esprit une troisième ordonnance (8 août), qui, rapportant une des dispositions de la loi du 21 octobre 1814, affranchissait de la censure préalable toute publication autre que les journaux.

La session législative s'ouvrit le 7 octobre. Élue sous l'influence directe des préfets, cette chambre de 1815, par l'ardente exagération de ses passions réactionnaires, devait laisser loin derrière elle la chambre royaliste de 1814. Ses premiers votes annoncèrent de quel esprit violent elle était animée. Elle décida que quiconque aurait été arrêté comme prévenu d'attentat contre la personne ou l'autorité du roi, contre les personnes de la famille royale ou contre la sûreté de l'État, serait détenu jusqu'à l'expiration de la session législative, si dans l'intervalle la prévention n'avait pas été portée à la connaissance des tribunaux. On voit de quel effrayant arbitraire cette loi armait les agents du gouvernement. Une seconde loi punissait de la déportation les cris, discours et autres actes séditieux. Vint ensuite l'institution des cours prévôtales, qui jugeaient sommairement et sans appel, à l'instar des tribunaux révolutionnaires de sanglante mémoire : 5 décembre.

1816. tant les partis les plus opposés, lorsqu'ils ont brisé les digues d'une salutaire
modération, se ressemblent dans leurs passions et dans leurs violences! La
Chambre voulait compléter cette organisation des justices exceptionnelles
par la suspension temporaire de l'inamovibilité des juges; mais par bonheur
la Chambre des pairs, effrayée elle-même de ce débordement de mesures san-
1818. guinaires, opposa à celle-ci un salutaire véto. Impatiente, selon l'expression
d'un de ses membres, *de relever tout ce que l'Assemblée Constituante avait
abattu*, la Chambre de 1815 voulait restituer à l'église tous ceux de ses biens
qui n'avaient pas été vendus; elle demandait aussi que les registres de l'état
civil fussent rendus au clergé. S'agissait-il de finances, elle dégrevait les
propriétés foncières pour surcharger d'autant les patentes, et conséquem-
6 janvier. ment la petite bourgeoisie. Sous le titre de loi d'amnistie, elle adoptait une
véritable loi de proscription contre ceux que la proclamation royale de Cam-
brai avait désignés à la vindicte des Chambres; et sans la courageuse oppo-
sition d'une minorité à la tête de laquelle marchaient MM. de Serre et
Royer Collard, elle eût renouvelé, par l'adoption des catégories proposées
par le fougueux Labourdonnaie, une des lois les plus odieuses du régime
révolutionnaire, la loi des suspects.

Le roi s'effraya de la marche rapide de cette Chambre ultrà-royaliste
vers la contre-révolution; la dissolution fut décidée, et l'ordonnance
5 septembre. du 5 septembre parut. La faction fut frappée au cœur. Aux yeux des roya-
listes purs, Louis XVIII ne fut presque qu'un jacobin couronné; tous les
cœurs et tous les vœux de cette majorité brisée se portèrent vers le comte
d'Artois, qui en partageait les sentiments et en avait souvent inspiré les
1817. actes. La Chambre nouvelle s'annonçait sous d'heureux auspices; les plus
8 janvier. violents réacteurs en avaient été écartés aux élections, et les opinions
modérées y étaient en majorité. Son début fut l'adoption d'une loi élec-
torale reposant sur des bases beaucoup plus libérales que la loi précédente:
tout Français âgé de trente ans et payant 300 francs de contributions direc-
tes, fut appelé aux fonctions d'électeur. Cette loi, adoptée par la Chambre
des pairs, fut sanctionnée le 5 février. La Chambre revint ensuite pièce à pièce
sur la plupart des lois réactionnaires de la session précédente. Les patentes,
doublées en haine de la petite propriété industrielle, furent ramenées à leur
taux antérieur; les cours prévôtales furent abolies; une loi de recrutement,
1818. faite sur les bases des lois de conscription, ramena dans l'organisation de
6 février. l'armée le principe d'égale admissibilité à tous les grades, et assura de nou-
veau une juste rémunération à la durée ainsi qu'à l'éclat des services. Cette
loi, conçue et présentée par le maréchal Gouvion Saint-Cyr, alors ministre
de la guerre, devait encore avoir un autre effet non moins utile: par la
création des cadres de vétérans, elle rouvrait une carrière fermée depuis
trois ans à une foule de vieux soldats dont les services pouvaient être encore

précieux à l'armée. Mais ce résultat même devait réveiller dans le sein des royalistes de 1814 leurs haines à peine assoupies contre les armées que la France avait opposées pendant vingt ans aux coalitions de l'Europe A les entendre, le ministère sacrifiait à une vaine popularité une des prérogatives les plus essentielles de la couronne, celle qui lui conférait, aux termes de la Charte, la disposition libre et absolue des grades et des emplois; et puis, quel esprit allait-on introduire dans l'armée, en y rappelant les soldats de la République et de l'Empire? M. de Sallaberry, une des notabilités de la majorité de 1815, se rendit l'interprète des profondes répugnances de son parti contre ces innovations libérales. Il existait, disait-il, une conspiration flagrante contre la monarchie, la légitimité et la Charte. Ce que la conspiration avait obtenu pour le civil, elle le voulait pour le militaire. Il ne manquait plus au génie du mal qu'une armée. Il la demandait aujourd'hui; quand il l'aurait obtenue, il s'assiérait sur les débris d'un trône au pied duquel tomberait inutilement la fidélité massacrée, rappelée trop tard, et trop tard reconnue. Le ministre s'éleva avec une chaleureuse éloquence contre ces sinistres accusations jetées aux débris de nos glorieuses armées. « Il faut savoir, s'écria-t-il, si nous appellerons encore à la défense de la » patrie des soldats qui ont fait sa gloire, ou si nous les déclarerons à jamais dangereux pour son repos. Ce dernier arrêt serait aussi injuste que » rigoureux, car les soldats étaient admirables au jour du combat; une ar- » deur infatigable les animait, une patience héroïque les soutenait. Jamais » ils n'ont cessé de croire qu'ils sacrifiaient leur vie à l'honneur de la France; » et quand ils ont quitté leurs drapeaux, ils avaient à lui offrir encore » d'immenses trésors de force et de bravoure. Faut-il que la France renonce » à les leur demander? Faut-il que dans ses adversités, elle cesse de s'enor- » gueillir de ces hommes que l'Europe n'a pas cessé d'admirer?... Non, je » ne puis le croire : notre salut ne réside point dans l'oubli de tant de ser- » vices, dans la méfiance de tant de courage, dans l'abandon d'un boule- » vard si sûr. Les empires ne se fondent pas sur la méfiance. Le roi le sait; » le roi ne veut pas qu'il existe en France une seule force nationale qui ne » lui appartienne, un seul sentiment généreux dont il ne fasse la conquête. » Nobles et belles paroles faites pour rappeler à la Restauration la popularité que le zèle aveugle d'amis malhabiles éloignait d'elle! 1818.

Un grand événement signala cette année 1818 à l'allégresse nationale : ce fut l'évacuation du territoire français par les troupes étrangères. Le traité de 1815, qui assignait à l'occupation un délai de cinq années, laissait au gouvernement français la faculté d'en rapprocher l'époque en hâtant le paiement des termes à échoir de la contribution de guerre; bien entendu, toutefois, que l'état intérieur de la France ne mettrait pas obstacle à l'éloignement de l'armée d'observation. Déjà le gouvernement du roi en avait

1818. obtenu la réduction ; d'actives négociations, ouvertes au congrès d'Aix-la-Chapelle, pour arriver à l'évacuation complète, furent enfin couronnées du plus heureux succès. La convention en vertu de laquelle les troupes de
9 octobre la Coalition quittaient la France fut signée le 9 octobre et ratifiée le 20, malgré les intrigues et la fameuse *Note secrète* des ultrà-royalistes du pavillon Marsan, qui suppliaient les Puissances alliées de ne pas abandonner à lui-même, en rappelant leurs armées, un gouvernement aveuglé qui livrait la monarchie au torrent démocratique et marchait à une perte assurée.

En dépit de ces sombres prédictions, les bases sur lesquelles reposait la dynastie restaurée se consolidaient de plus en plus ; le développement rapide d'une haute prospérité matérielle contribuait puissamment à rallier autour du trône la nation, enfin remise de tant d'épreuves et de si rudes secousses. L'alliance des Bourbons et de la Révolution semblait consommée ; l'avenir n'avait plus que des promesses de calme et de sécurité. Cette heureuse situation était due en partie, on doit le reconnaître, à l'habile fermeté du roi : aussi le gouvernement s'engageait-il chaque jour plus avant dans la voie féconde qui avait déjà conduit à de si favorables résultats. Un
29 décembre. ministère nouveau, composé de noms chers à l'opinion libérale, venait de s'organiser ; sans en avoir la présidence nominale, M. Decazes y occupait un place éminente. Placé fort avant dans les affections personnelles de Louis XVIII, M. Decazes était particulièrement en butte à la haine de la faction ultrà-royaliste. L'opposition de droite dans les deux chambres devint
1819. plus vive et plus passionnée ; ce fut sur le terrain de la loi des élections
20 février. que s'établit la lutte. Le signal en fut donné à la Chambre des pairs par la proposition fameuse à laquelle M. Barthélemy attacha son nom. Le roi etait supplié de modifier l'organisation des colléges électoraux telle que l'avait constituée la loi du 5 février, qui avait ouvert l'arène aux passions démagogiques. Quatre-vingt-dix-huit voix contre cinquante-cinq accueillirent cette proposition au sein de la noble chambre ; le ministère déplaça cette majorité par une promotion nombreuse. A la Chambre des députés, la proposition, bien que n'ayant aucune chance d'adoption, n'en fut pas moins l'occasion de vifs débats. M. Royer-Collard prononça à cette occasion un discours qui fait époque dans les annales parlementaires. « La loi du 5 février, dit le chef illustre de ce qu'on a nommé le parti doctrinaire, constitue d'abord le gouvernement représentatif par l'élection directe ; donc elle ne peut être attaquée que l'élection directe ne le soit en même temps, et avec l'élection directe l'influence prépondérante qu'elle attribue à la classe moyenne. Or, l'influence de la classe moyenne n'est pas une préférence arbitraire, quoique judicieuse, de la loi : sans doute elle est avouée par la raison et par la justice ; mais elle a d'autres fondements encore que la politique respecte davantage, parce qu'ils sont plus difficiles à

» ébranler. L'influence de la classe moyenne est un fait, un fait pressant 1819.
» et redoutable; c'est une théorie vivante organisée, capable de repousser
» les coups de ses adversaires. Les siècles l'ont préparée, la Révolution l'a
» déclarée; c'est à cette classe que les intérêts nouveaux appartiennent. Sa
» sécurité ne peut être troublée sans un éminent danger pour l'ordre éta-
» bli : or, sa sécurité est troublée si son influence est compromise; et son
» influence est compromise si la loi des élections est attaquée. » Le garde
des sceaux, M. de Serre, prenant à son tour la parole contre la proposition
sur laquelle la Chambre avait à se prononcer, rappela l'inquiétude immense
soulevée dans toutes les classes par l'attaque dont la loi des élections était
l'objet. — « Vous vous le rappelez, dit le ministre : à la fin de l'automne
» dernier, la France affranchie se livrait à l'espoir de jouir de la paix, du
» repos, de ses institutions, de leurs perfectionnements, enfin du fruit
» de ses souffrances et de sa résignation. Tout-à-coup une crise inattendue
» se manifesta : tout le royaume en fut ému; le gouvernement lui-même
» en fut ébranlé. L'Europe étonnée se demandait si nous allions périr au
» port, si nous allions rouvrir aux peuples effrayés une nouvelle carrière
» de révolutions. Chacun cherchait la cause secrète d'un trouble si peu
» prévu. On apprit bientôt qu'une institution fondamentale, la loi des élec-
» tions, et avec elle nos destinées futures, était mise en question. C'est de
» ces jours d'anxiété qu'est sorti le ministère actuel. Son origine lui dictait
» sa marche et ses devoirs : il était né, le roi l'avait nommé pour la défense
» de nos lois constitutionnelles. » Ainsi qu'il était aisé de le prévoir, la
résolution de la Chambre des pairs fut repoussée à une immense majorité. 23 mars.
Peu de jours après cette décision, le ministère fit un pas de plus dans la
voie libérale, par la présentation d'un nouveau projet de loi sur la presse.
La censure qui pesait sur elle fut abolie, et le jury appelé à prononcer sur
les poursuites de répression auxquelles les écarts des écrivains pourraient
donner lieu.

Cependant, au-dessous de cette surface si calme en apparence et d'un avenir si rassurant, commençaient à s'agiter sourdement des passions mal assoupies. Plusieurs conspirations militaires, étouffées au berceau ou promptement réprimées, avaient, depuis moins d'un an, trahi des symptômes faits pour justifier en partie les lugubres prédictions des hommes qui s'attribuaient la qualification exclusive de royalistes. Les élections de 1818, pour le renouvellement du cinquième sortant de la Chambre, y avaient appelé de nombreux renforts à l'opinion libérale; celles de 1819 allèrent plus loin. Un nom dont la dynastie avait droit de s'alarmer, celui du régicide Grégoire, sortit cette fois de l'urne électorale. Ce fut une grande faute du parti libéral; de ce moment le gouvernement s'arrêta dans sa marche progressive. Le ministère, qui jusqu'alors avait soutenu et fait triompher



1819. la loi des élections contre les vives attaques de l'opposition royaliste, commença à chanceler dans ses convictions; il fut décidé que d'importantes
19 novembre. modifications y seraient proposées. Le ministère se modifia sous cette impression; M. Decazes fut cette fois porté à la presidence du conseil, malgré les intrigues multipliées du pavillon Marsan. Une sanglante catastrophe
1820. vint hâter les résolutions du gouvernement : le duc de Berry tomba sous le
13 février. fer d'un fanatique. Une instruction minutieuse a constaté que le crime de Louvel n'avait ni ramifications ni complices; mais, au moment de la catastrophe, il put être permis de la rattacher à cette fermentation qui déjà s'était trahie par d'autres symptômes, qui avait envoyé sur les bancs de la Chambre un nom profondément hostile à la dynastie qui chaque jour s'exhalait dans une foule d'écrits, de brochures et de feuilles périodiques. L'exaspération des royalistes ne connut plus de bornes; elle se manifesta surtout en attaques fougueuses contre le ministre qui, disait-on, avait poussé le roi dans une voie si pernicieuse, contre M. Decazes. M. Decazes chercha en vain à conjurer la tempête par la présentation, dès le surlendemain de l'attentat, de trois projets de loi portant rétablissement de la censure, suspension des lois sur la liberté individuelle et modification de la loi des élections : trop de haines s'étaient amassées sur sa tête pour que les royalistes consentissent à recevoir de lui même les lois les plus ardemment sollicitées par leur parti. Le ministre dut céder à l'orage et déposer sa démission dans
20 février. les mains du roi. Le duc de Richelieu le remplaça. Des poursuites actives et de rigoureuses condamnations frappèrent coup sur coup tous les organes de la presse libérale; une nouvelle loi d'élections, conçue dans un esprit hostile à la petite propriété et donnant à la grande propriété le privilége d'un double vote, remplaça la loi si vivement controversée du 5 septembre 1817. Une réaction complete s'était opérée dans la marche et dans les dispositions du gouvernement; sans céder encore à toutes les exigences de la faction ultrà-royaliste, le nouveau ministère revenait sur les concessions que le ministère précédent avait faites à l'opinion libérale de la Chambre et du pays. Toutes ces mesures étaient décrétées au milieu d'une vive agitation; l'opposition, que la censure avait étouffée dans la presse, était descendue sur la place publique, et se traduisait fréquemment en émeutes, en rassemblements bruyants de la jeunesse des écoles, en ovations décernées aux membres de la gauche. En même temps grandissait et se développait un pouvoir occulte qui tendait chaque jour plus ouvertement à s'emparer du gouvernement. La société des jésuites, que Pie VII avait rétablie, reparaissait aussi puissante que jamais par ses affiliations et ses ramifications nombreuses. L'autorité civile put s'apercevoir bientôt qu'en appelant le clergé comme auxiliaire, elle s'était donné un maître. Des vifs débats de cette époque passionnée jaillit une épithète qui est restée dans l'histoire :

le nom de *parti-prêtre* désigna et désigne encore la faction congréganiste, avec ses doctrines ultramontaines, ses prétentions d'un autre temps, ses tendances envahissantes et son esprit d'intolérance. La Restauration avait pour but, en favorisant les missions qui à cette époque couvrirent la France entière, de moraliser le peuple et de le rappeler aux sentiments de religion dont la Révolution, avec ses doctrines subversives, et l'Empire, avec ses habitudes militaires, avaient presque effacé la trace; mais ce but, assurément salutaire, fut complétement manqué par l'exagération même des moyens employés pour l'atteindre. Là où la persuasion seule doit agir, on appela la force en aide; on voulut, comme au bon temps, convertir par les dragonades. La corruption et la délation jouèrent aussi un grand rôle dans cette malheureuse tentative de régénération religieuse; on voulut appuyer la conviction sur l'intérêt personnel, et on n'arriva qu'à développer, dans les classes immédiatement placées sous la dépendance du gouvernement, la plus détestable hypocrisie. Le peuple, excité par les mille organes du libéralisme, se révolta contre des pratiques qu'on voulait lui imposer. Les idées voltairiennes se réveillèrent dans toute leur force; la jeunesse affecta l'impiété par esprit d'opposition : le gouvernement, en laissant les ministres de la religion se mêler aux luttes ardentes de la politique, ne fit que rendre plus profonde et plus incurable la plaie qu'il voulait guérir. Malgré l'influence pernicieuse de ces tristes débats, la nation accueillit avec une joie sincère la naissance du fils que le duc de Berry, en mourant, avait laissé dans le sein de la duchesse Caroline. La conduite habile de Louis XVIII, depuis 1815, avait porté ses fruits; malgré le nuage passager dont un funeste événement avait enveloppé l'horizon, la France n'avait pas cessé encore de croire à l'alliance possible de la race des Bourbons et de la liberté.

1820.

29 septembre.

La nouvelle loi d'élections était entre les mains du ministère une arme dont il devait lui tarder de faire l'essai; la dissolution de la Chambre fut prononcée et les colléges convoqués. Le gouvernement n'oublia rien de ce qui pouvait y assurer la défaite du parti libéral. Une proclamation du roi déclarait que les circonstances étaient graves; les électeurs étaient engagés à écarter de leurs choix les *artisans de discorde*, les *fauteurs d'anarchie*. Aidé de l'influence active des circulaires ministérielles et des agents administratifs, le résultat dépassa même l'attente du ministère; la Chambre issue des élections de 1820 promettait presque de reprendre l'œuvre interrompue de la législature de 1815. Le roi lui-même, dans sa réponse à l'adresse de la Chambre, laissa percer l'inquiétude que de telles dispositions lui causaient. S'il désirait voir ses jours se prolonger, y disait-il, *c'était surtout pour affermir nos institutions.*

Pendant qu'un système de compression s'organisait chez nous contre la manifestation des idées libérales, un mouvement analogue à celui que le

1820. ministère du 20 février s'efforçait de contenir se manifestait dans une partie des États voisins de France. Tout l'ouest et le midi de l'Europe semblaient travaillés par les idées révolutionnaires. Un vaste réseau de sociétés secrètes enlaçait l'Allemagne, frustrée des institutions que les souverains de la Coalition lui promettaient en 1814, alors qu'il s'agissait de la soulever contre la domination française ; une révolution venait d'éclater en Espagne, et s'était propagée, avec la rapidité d'une commotion électrique, à Lisbonne, à Naples et à Turin. Partout des constitutions libérales avaient été imposées par le peuple en armes aux princes dépositaires du pouvoir
1821. absolu. La Sainte-Alliance prit l'alarme ; un congrès se réunit d'abord à Troppau, puis à Laybach, pour concerter les moyens d'étouffer ces germes dangereux d'effervescence révolutionnaire. Les souverains, en se séparant,
12 mai. publièrent une déclaration qui faisait connaître l'objet de leur réunion et les mesures qu'ils avaient prises pour mettre un terme aux révolutions de l'Europe. Bientôt les résolutions du congrès se traduisirent en actes. Une armée autrichienne franchit le Pô, s'avança dans le sud de la Péninsule, et rétablit presque sans combat l'autorité absolue de Ferdinand IV; quelques jours suffirent de même pour dompter la révolution piémontaise et étouffer à Turin l'avorton constitutionnel.

Sur ces entrefaites, on reçut en Europe une nouvelle qui remplit de joie la Sainte-Alliance : Napoléon venait de succomber aux tortures long-temps concentrées de son étroite captivité ; il était mort le 5 mai, après six années d'agonie. De tant de grandeur et de puissance, il ne restait plus qu'une tombe perdue au sein de l'Océan, et un enfant à qui il était permis à peine de prononcer le nom de son père!

Les faciles triomphes du principe absolutiste à Naples et à Turin avaient exalté chez nous la confiance des royalistes de l'extrême droite ; le moment leur parut opportun pour consommer leur triomphe et reprendre le pouvoir. La congrégation et le comte d'Artois leur prêtèrent un puissant appui ; déjà affaibli par les infirmités, Louis XVIII craignit de se jeter dans les soucis d'une lutte orageuse. Il eût fallu dissoudre la Chambre : il aima mieux re-
14 décembre. cevoir le ministère que la faction lui imposait. Une ordonnance du 14 décembre annonça la reconstitution d'un ministère nouveau. La France, justement effrayée, vit apparaître des noms qui depuis 1815 figuraient parmi les plus fougueux ennemis de nos institutions constitutionnelles : c'était M. de Peyronnet à la justice, de Montmorency aux affaires étrangères, le duc de Bellune à la guerre, Corbière à l'intérieur, Clermont-Tonnerre à la marine et de Villèle aux finances.

1822. Le premier acte politique du nouveau cabinet fut d'enserrer la presse dans des lieux plus étroits ; alors furent imaginés ces fameux procès de *tendance*, qui saisissaient le délit non plus dans un texte formel et positif, mais dans

l'ensemble et l'esprit général d'une publication périodique. Alors le ministère travailla silencieusement à éteindre ce dangereux esprit d'opposition libérale qui minait peu à peu les bases de l'ordre monarchique. En même temps, une grave question se débattait au dehors. La démocratie domptée à Naples et à Turin, irait-on la poursuivre en Espagne? Les royalistes poussaient à une expédition; la France, disaient-ils, ne pouvait souffrir à ses portes un foyer permanent d'idées révolutionnaires. M. de Villèle, devenu chef du cabinet, partageait à cet égard les convictions de son parti; mais le maniement du pouvoir lui montrait de près les dangers, ou tout au moins les graves inconvénients d'une onéreuse expédition si contraire à l'esprit public, et qui pour la première fois allait mettre à une épreuve difficile le dévouement encore douteux de l'armée. Retenu par ces puissantes considérations, il s'attachait à temporiser et à modérer la fougue des royalistes impatients. Cependant un congrès s'était réuni à Vérone pour y discuter cette difficile question d'Espagne, et l'expédition y avait été résolue; seulement, la France, qui devait en supporter les charges, restait maîtresse d'en déterminer l'opportunité. Cette question de la guerre, portée devant la Chambre à l'ouverture de la session, y souleva de violents débats; une phrase équivoque prononcée par M. de Villèle à la tribune excita surtout les vives clameurs de l'opposition : « La France, avait dit le président du conseil, est placée dans l'alternative d'attaquer la révolution espagnole aux Pyrénées ou d'aller la défendre sur la frontière du Nord. » — Ainsi, disait la gauche, des menaces ont été faites! Hé bien, il n'y a plus à délibérer; la France n'obéira pas aux injonctions de la Sainte-Alliance! Telle n'avait pas été la pensée du ministre; mais sa phrase mal interprétée n'en resta pas moins comme un aveu dont l'honneur français dut se sentir profondément blessé. C'est à cette discussion orageuse que se rattache l'expulsion du député Manuel, triste épisode des annales parlementaires de la Restauration.

1822.

1823.

4 mars.

Quatre-vingt mille hommes, réunis aux Pyrénées sous les ordres du duc d'Angoulême, franchirent la Bidassoa le 7 avril; l'expédition ne fut qu'une longue promenade à travers la Péninsule. Le peuple espagnol, qui avait défendu avec tant de constance contre Napoléon ses prêtres et sa nationalité, se montra profondément indifférent aux destinées d'une constitution étrangère à ses mœurs et à ses habitudes. Nulle part l'armée française n'eut de combats sérieux à soutenir. A notre approche, les Cortès s'enfuirent de Madrid et se réfugièrent à Cadix en décrétant la déchéance de Ferdinand. Le 28 août, l'armée française s'emparait du fort du Trocadéro qui protège Cadix; le 3 octobre, Cadix elle-même faisait sa soumission, et les Cortès se déclaraient dissoutes. Ferdinand rentré dans la plénitude de son pouvoir, la réaction commença, et avec elle les supplices. Le duc d'Angou-

7 avril.

28 août.

3 octobre.

1824. lème s'efforça vainement de se poser comme médiateur entre le roi d'Espagne et ses vengeances; l'armée française revint en France avec la triste gloire d'avoir rendu l'Espagne au joug abrutissant de ses moines, et d'avoir livré les constitutionnels aux implacables ressentiments du pouvoir absolu.

Le contre-coup de notre expédition s'était fait sentir à Lisbonne; là aussi la Constitution avait été abolie aux cris de vive le roi absolu! Partout les idées révolutionnaires étaient domptées; l'Europe entière était maintenant soumise aux doctrines de la Sainte-Alliance. Fière de son récent triomphe, dont les écrivains monarchistes ne craignaient pas d'exalter la facile gloire au-dessus des gloires de l'Empire, la contre-révolution levait en France un front plus superbe que jamais, impatiente des délais qu'une politique méticuleuse mettait, disait-elle, à détruire aussi chez nous les derniers restes
1824. de l'esprit d'anarchie. La Chambre venait d'être intégralement renouvelée, et les élections générales, faites sous l'influence du double vote et de l'action administrative, avaient presque annulé l'opposition libérale. Les bancs de la gauche ne comptaient plus que dix-neuf représentants de cette opposition courageuse, qui maintenant avaient à soutenir un combat de toutes les heures contre la masse compacte des voix ministérielles. Ce fut une époque de luttes passionnées et de vives émotions parlementaires! — Vous êtes trois cents, s'écriait la plus éloquente et la plus populaire des dix-neuf voix de la gauche; mais nous avons derrière nous trente millions de Français!—Et le général Foy disait vrai; car la grande majorité de la nation, surtout les masses populaires, s'unissaient de cœur et d'âme à cette imperceptible minorité, en qui se personnifiaient les souvenirs de la gloire nationale et les intérêts de la France régénérée, menacés par la conspiration flagrante de la contre-révolution.

Le ministère, soutenu par une majorité dévouée, marchait droit à son but.
23 mars. Dans son discours d'ouverture, le dernier qu'il dût prononcer, Louis XVIII avait fait pressentir, quoique en termes obscurs, les grandes innovations que la session aurait à consacrer. « Des mesures sont prises, avait-il dit, pour assurer le remboursement du capital des rentes créées par l'État dans les temps moins prospères, ou pour obtenir leur conversion en des titres dont l'intérêt soit plus d'accord avec celui des autres transactions. Cette opération, qui doit avoir une heureuse influence sur l'agriculture et le commerce, permettra, quand elle sera consommée, de réduire les impôts *et de fermer les dernières plaies de la Révolution.* » Ces dernières plaies de la Révolution que voulait fermer la couronne, c'était l'émigration qu'il fallait indemniser de ses pertes : grand projet que depuis dix ans poursuivait la dynastie restaurée, mais devant lequel elle avait jusque là reculé. M. de Villèle, en cédant aux obsessions de son parti, ne s'était dissimulé ni les difficultés ni l'impopularité de la mesure; aussi, l'avait-il subordonnée à la

réalisation d'un plan de réorganisation financière auquel il ambitionnait 1824.
d'attacher son nom, celui de la conversion des rentes. La loi de conversion 5 mai.
fut votée à la Chambre des députés; mais la Chambre des pairs lui opposa
une résistance contre laquelle elle vint échouer : les milliers d'existences 3 juin.
menacées par le projet trouvèrent là des défenseurs éclairés, que récompensèrent les bénédictions publiques. Le ministère et le parti de la contre-révolution ne furent qu'imparfaitement dédommagés de cet échec par l'adop- 8 juin.
tion de la loi de septennalité, destinée à soustraire la majorité aux chances variables des renouvellements annuels.

Trompée dans l'attente qu'elle avait fondée sur le succès du plan finan-
cier de M. de Villèle, l'émigration fut directement à son but : une propo- 11 juin.
sition, déposée sur le bureau par M. de Labourdonnaie, invita la Chambre à supplier le roi de faire porter à la législature, dans la session même, un projet de loi sur l'indemnité intégrale à accorder aux émigrés. Mais, sous le coup du rejet de la loi de conversion, cette proposition fut jugée inopportune et resta pour le moment sans résultat.

Depuis long-temps Louis XVIII ne régnait plus que de nom; accablé d'infirmités et en proie à de cruelles souffrances, il avait presque entièrement cessé de prendre part au gouvernement, auquel son habileté judicieuse avait imprimé, pendant les premières années de son règne, une
heureuse direction. Il cessa de vivre le 16 septembre 1824, à quatre heures 16 septembre.
et demie du matin; le comte d'Artois, déjà roi de fait, succéda à son frère sous le nom de Charles X.

FIN DU LIVRE ONZIÈME.

LIVRE DOUZIÈME.

RESTAURATION. (DEUXIÈME PÉRIODE.)

(Règne de Charles X.)

16 septembre 1824. — 25 juillet 1830.

Situation morale et matérielle de la France à l'avénement du nouveau règne. Charles X. La contre-révolution sur le trône. — Débuts hypocrites du nouveau règne. — Marche rétrograde. — Loi d'indemnité. — Loi du sacrilége. Communautés religieuses. — Loi sur le droit d'aînesse et sur les substitutions. — Opposition dans la chambre des pairs. — Loi sur la presse. — Licenciement de la garde nationale de Paris. — Rétablissement de la censure. — Dissolution de la Chambre. — Crise électorale. Triomphe du parti libéral. Chute du ministère Villèle. — Ministère Martignac. Ses premiers actes; son caractère et ses tendances de conciliation. Politique extérieure. Affaires de la Grèce. Navarin. — Avénement de M. de Polignac au ministère. Le gouvernement se jette tête baissée dans la contre-révolution. — Expédition d'Alger. — Agitation dans l'esprit public. Association pour le refus de l'impôt Procès de presse. Convocation des Chambres. Adresse des 221. Réponse du roi; la *volonté immuable*. Dissolution de la Chambre. — Crise électorale. — Rapport des ministres au roi. Ordonnances du 25 juillet.

1824. Les premiers jours du nouveau règne semblèrent protester devant la nation contre les appréhensions qu'avaient dû faire naître le caractère et les opinions bien connus du comte d'Artois; quelques mots heureux et l'abolition de la censure donnèrent un moment l'espoir d'un retour du gouvernement vers une marche plus libérale. Mais cette illusion fut de courte durée. Esprit sans culture, étroit, opiniâtre, imbu de tous les préjugés de l'ancien régime, plein d'une haine profonde contre la Révolution et tout ce qu'elle avait enfanté, Charles X était incapable de sacrifier les convictions de sa vie entière aux nécessités d'une politique qu'il n'avait jamais bien comprise, entouré qu'il avait toujours été des hommes de Coblentz et des plus fougueux promoteurs de la réaction. C'est de lui surtout qu'on a pu dire avec vérité qu'*il n'avait rien oublié ni rien appris*. Jeté, après une jeunesse dissolue, dans les pratiques absorbantes d'une dévotion minutieuse, il était complétement dominé par les prêtres, et se nourrissait avec

bonheur de la pensée de rétablir l'alliance étroite de l'autel et du trône. Son premier pas vers ce but ardemment désiré fut la création d'un ministère spécial des affaires ecclésiastiques confié à l'évêque d'Hermopolis, M. Frayssinous, et l'admission dans les conseils de l'État de plusieurs hauts dignitaires ecclésiastiques. 1824.

Bientôt l'esprit du nouveau règne se manifesta tout entier dans une suite de propositions législatives. La première fut la reprise du projet ajourné l'année précédente sur l'indemnité des émigrés. Cette loi soulevait d'immenses questions politiques et civiles; elle réveillait au fond des cœurs des passions haineuses que trente années avaient à peine assoupies. On voulait, disait-on, réparer les atteintes qu'un régime d'iniquité avait portées au plus sacré des droits sur lesquels reposent les sociétés humaines, le droit de propriété, et on allait remettre en question les droits nouveaux consacrés par de longues années de possession. Et puis, lorsqu'on venait demander à la France de *fermer* cette *plaie* de la Révolution, qu'aurait-on à répondre à la foule d'existences que la Révolution avait brisées, et qui pourraient venir à leur tour demander réparation et indemnité? — aux rentiers, que les assignats et les réductions arbitraires avaient dépouillés? — aux commerçants, que le *maximum* avait ruinés? — à ces courageux Lyonnais, dont les propriétés étaient tombées sous la mitraille et le marteau démolisseur de Collot-d'Herbois et de Fouché? — aux Vendéens eux-mêmes, à ces héroïques Vendéens qui avaient tout sacrifié à la cause royale, et qui avaient vu leurs châteaux, leurs maisons, leurs fermes, leurs moulins, jusqu'aux arbres de leur sol consumés par les flammes? Pourquoi cette préférence exclusive en faveur d'une classe de victimes qui avait contre elle une tache ineffaçable, celle d'avoir porté les armes contre leur patrie? Serait-ce que l'émigration, qui couvrait les bancs de la Chambre, était appelée à prononcer elle-même dans sa propre cause, et à s'attribuer une réparation que n'obtiendraient pas d'autres infortunes non moins grandes, pour le moins aussi pures, mais qui étaient absentes et silencieuses? Telles étaient les premières objections des adversaires du projet. Mais que pouvaient ces objections contre le nombre et l'intérêt personnel? On n'a pas oublié le beau discours prononcé dans cette discussion par le général Foy : si l'éloquence des paroles et l'évidence des arguments avaient suffi pour assurer le triomphe de sa cause, c'en était fait du projet. « Le droit et la force se » disputent le monde, disait-il : le droit, qui institue et qui conserve la » société; la force, qui subjugue et bouleverse les nations. On nous propose » un projet de loi qui a pour objet de verser l'argent de la France entre les » mains des émigrés. Les émigrés ont-ils vaincu?... Non. Combien sont-ils? » Deux contre un dans cette Chambre, un sur mille dans la nation. Ce n'est » donc pas la force, c'est le droit qu'ils peuvent invoquer..... » L'orateur se 1825.

1825. posait ensuite ces deux questions : L'émigration fut-elle volontaire ou forcée? — Qu'allèrent demander les émigrés aux étrangers? Puis il reprenait :

« Sur la première question, ils diront que la grande émigration de 1790 » et de 1791, celle qui forme à elle seule les neuf dixièmes de l'émigration » totale, a été volontaire; ils le diront, parce que c'est la vérité, et parce » que déclarer que l'émigration a été forcée serait enlever à leur cause le » mérite du sacrifice. A la seconde question, — Qu'allaient demander les » émigrés aux étrangers? — ils répondront : La guerre. La guerre à la » suite des envahisseurs de la France, la guerre sous des chefs et avec » des soldats dont, après la victoire, ils n'eussent pu maintenir ni l'ambi- » tion ni la colère..... Messieurs, il est dans ma nature de chercher des » motifs généreux à la plupart des mouvements qui se font d'entraînement » et d'enthousiasme; mais les nations ont aussi l'instinct et le devoir de leur » conservation. Les nations veulent croire à leur éternité. Toutes et tou- » jours, aujourd'hui comme autrefois, elles ont combattu, elles combattent » encore l'émigration ennemie des peines les plus terribles dont leurs codes » soient armés : ainsi le veut la loi de la nature, la loi de la nécessité; et » si cette loi n'existait pas, il faudrait l'inventer au jour des calamités de la » patrie. La nation qui dérogerait la première à ce principe de durée et de » vie ne serait plus une nation; elle abdiquerait l'indépendance, elle accep- » terait l'ignominie, elle consommerait sur elle-même un détestable sui- » cide..... » L'orateur poursuivait ainsi sa véhémente philippique, perdue pour les bancs de la majorité, mais qui en dehors remuait profondément les masses. La loi fut adoptée par 259 voix contre 124 opposants, et, dans la Chambre des pairs, où elle eut à soutenir, sous un autre point de vue, les attaques moins passionnées, mais non moins éloquentes, de M. de Châteaubriand, par 131 contre 104. Une des singularités de cette discussion fut la position du ministère, entre les pressantes objections des adversaires de la loi et les prétentions toujours croissantes de ceux à qui elle était accordée. L'émigration, si largement représentée dans la Chambre élective, ne s'y montrait point encore satisfaite. A entendre quelques uns de ses orateurs, on eût dû prendre pour base, dans l'estimation du prix des biens, non la valeur foncière de 1790, mais celle de 1814, les anciens propriétaires n'ayant été légalement dépossédés que par la Charte; selon d'autres, c'était aux acquéreurs que devait revenir l'indemnité, et les biens à leurs véritables maîtres; d'autres, enfin, voulaient que dans aucun cas l'indemnité ne fût déclarée définitive. Harcelé par ces incroyables exigences, le ministère se vit contraint de déclarer, pour en arrêter l'effet sur la majorité, que l'introduction dans le projet de loi de dispositions contraires au pacte fondamental ne permettrait pas au gouvernement de le porter plus loin. L'in-

demnité votée, il fallut pourvoir, par une loi de finances, aux moyens d'exécution. Trente-trois millions de rente, au taux de trois pour cent, furent créés au profit des preneurs de l'indemnité : c'était un milliard de capital jeté en proie à l'avidité de l'émigration. M. de Villèle, outre l'avantage de rendre moins lourde au trésor la charge qui lui était imposée, en trouvait un second dans la création de ce nouveau fonds : c'était de réaliser en partie, au moyen de dispositions subsidiaires relatives à la conversion, cette fois facultative, des rentes cinq pour cent, le plan financier auquel il attachait une si grande importance, et qu'il avait vu avec tant de regret se briser, l'année précédente, contre l'opposition de la Chambre héréditaire. 1825.

1826.

Après la loi d'indemnité, le gouvernement marche à grands pas vers la réalisation de sa pensée dirigeante, la reconstitution de l'ancien régime. On n'attaque pas ouvertement la Charte, pacte d'alliance entre la France et la dynastie que l'on se croit encore obligé d'entourer d'un respect hypocrite; mais sans en violer précisément la lettre, on s'étudie tantôt à en fausser l'esprit, tantôt à en éluder les dispositions. N'a-t-on pas d'ailleurs imaginé cette distinction subtile des articles fondamentaux et des articles réglementaires, commode et souple théorie à la faveur de laquelle il n'est pas d'innovations qu'on ne puisse accommoder au texte de l'acte constitutionnel? On venait de combler les émigrés : on voulut satisfaire la congrégation. Les projets de loi sur le sacrilége et sur les corporations religieuses furent présentés aux Chambres. L'un, que l'on aurait cru dicté par un familier de la sainte inquisition, prodiguait les pénalités les plus rigoureuses, et jusqu'à la peine de mort, à des délits pour lesquels nos mœurs n'acceptent plus de semblables châtiments; l'autre demandait la faculté d'établir par simple ordonnance les communautés religieuses de femmes : facile acheminement à une latitude pareille pour les communautés d'hommes. Ce dernier projet fut adopté sans peine à la Chambre des députés; mais un amendement qu'y introduisit l'autre Chambre en changea la portée. Dès que la loi put seule accorder l'autorisation que l'on voulait attribuer au contre-seing ministériel, la pensée royale avait manqué son but. Dans cette campagne contre les libertés, les institutions, les mœurs et les habitudes de la nation, on ne pouvait pas espérer une égale réussite pour toutes les premières tentatives.

Celle qui suivit ne fut pas couronnée de plus de succès. Depuis long-temps le parti la méditait, cependant, et le gouvernement ne négligea rien de ce qui pouvait la faire triompher. On avait satisfait par une large indemnité aux instantes réclamations des compagnons de la famille royale sur la terre étrangère; on avait voulu légaliser l'existence occulte des corporations religieuses : maintenant c'était sur l'organisation même de la famille, telle que l'avait constituée le Code civil, que l'on allait porter une main hardie. L'égalité des partages entre tous les enfants d'un même père, — cette éga-

1826. lité qui avait fait disparaître du sein des familles une cause si active de dissensions et de haines, qui avait amené dans le pays une répartition bien plus égale que jadis d'aisance et de bien-être, et qui avait si puissamment contribué à accroître la force de la classe moyenne, et conséquemment la force de la nation, en intéressant au maintien de l'ordre et des institutions une partie bien plus nombreuse de la population, — cette égalité dans la distribution des héritages était précisément ce que supportaient avec le plus d'impatience, dans le nouvel ordre de choses, les hommes qui avaient rêvé la complète restauration du principe aristocratique. A les entendre, l'extrême division des propriétés, favorisée par le Code civil, était une cause d'appauvrissement pour l'agriculture, un ferment démocratique fatal au pays. On ne pouvait trop tendre à la concentration des propriétés pour recréer un élément aristocratique, dont l'absence privait la monarchie de l'un de ses plus fermes appuis. Tout ce qui s'éloignait du régime patriarcal était d'ailleurs contraire à la loi de Dieu, et ne pouvait amener tôt ou tard qu'une dissolution générale. Le droit de primogéniture devait-il n'exister que pour une seule famille, la famille royale? Pourquoi faire une exception de ce qui était le droit commun? La Révolution et la philosophie avaient conspiré contre l'autorité paternelle aussi bien que contre l'autorité monarchique : elles devaient se prêter un appui réciproque. Leur source était la même; les lois leur devaient une égale protection.

Telle était la doctrine que M. de Peyronnet fut chargé de faire passer dans une législation nouvelle; ce fut la pensée inspiratrice de ce qu'on nomma la *loi d'aînesse*. L'habile ministre s'attacha autant qu'il lui fut possible à en dissimuler le caractère. Le Code civil laisse aux ascendants une part dont ils peuvent disposer suivant leurs affections : la nouvelle loi voulait que dans toute succession en ligne directe, payant 300 francs d'impôt foncier, la quotité disponible, à défaut de manifestation contraire de la part du défunt, fût attribuée, à titre de préciput légal, au premier né de ses enfants mâles. Ainsi, à la différence du Code civil, qui, dans le silence du père, établit l'égalité de partage entre ses enfants, la nouvelle législation eût consacré dans ce cas le privilége de l'aîné. Ce n'était pas toute la pensée des auteurs de la loi; mais c'était un premier jalon qui eût marqué la route. Malgré les réticences du projet, son apparition produisit dans toute la France une explosion d'alarme; de toutes parts des pétitions arrivaient à la Chambre des pairs, qui en avait été saisie. La discussion y fut approfondie et lumineuse, et le vote dépassa l'attente générale. L'article premier, qui à lui seul était toute la loi, fut rejeté à une majorité considérable; dès lors l'opinion ne s'émut que faiblement de l'adoption de quelques autres dispositions qui avaient pour objet d'étendre la faculté de substitution établie dans certains cas par le Code civil.

Dans cette guerre à outrance que le gouvernement avait déclarée à tout ce qu'il avait juré de respecter et de défendre, alors qu'à la Chambre élective une opposition réduite à quelques voix ne pouvait plus opposer que d'impuissantes protestations à la marche hardiment contre-révolutionnaire de la majorité, c'était vers la Chambre des pairs que la France tournait maintenant ses regards suppliants; c'était là qu'elle avait mis son dernier espoir. En plusieurs occasions importantes, la noble Chambre, on l'a vu, ne l'avait pas trompé. C'est que là s'était formée une seconde opposition, qui, sans marcher sous la même bannière que celle des dix-neuf, n'en présentait pas moins une formidable barrière aux tendances rétrogrades du Château. Cette opposition de la Chambre des Pairs ne comptait que des noms qui tous avaient donné à la monarchie et à la Charte des gages irrécusables: l'illustre auteur du Génie du Christianisme y brillait au premier rang. Amis sincères de la dynastie, M. de Chateaubriand et les royalistes éclairés, qui, comme lui, pressentaient l'inévitable issue d'une telle lutte engagée avec le pays, voyaient avec une douleur profonde cette ligne imprudente ou s'était engagée la Restauration, et qui ne pouvait aboutir qu'à une catastrophe. Plus odieux à la faction contre-révolutionnaire que les ennemis mêmes de la dynastie, en butte aux calomnies acharnées de la congrégation et à la profonde inimitié de Charles X, ces courageux amis d'un prince qui les méconnaissait n'en continuaient pas moins avec une généreuse persévérance à faire entendre au pouvoir d'utiles conseils et de salutaires avertissements; ce furent eux qui, pendant cinq années encore, retinrent la Restauration sur la pente fatale où l'entraînait sa destinée. 1828.

Ce fut contre la fermeté de cette opposition aussi sage qu'éclairée de la Chambre des Pairs que vint échouer encore un projet de loi sur le régime de la presse, dont l'apparition avait excité, à Paris surtout, une explosion unanime d'effroi et de réprobation. Irrité des résistances que rencontraient ses desseins, le Pouvoir frappait avec colère sur tout ce que son bras pouvait atteindre. MM. Villemain, Lacretelle et Michaud avaient été chargés de porter au pied du trône les respectueuses remontrances de l'Académie française : une destitution simultanée de quelques emplois purement littéraires vint frapper les trois académiciens, comme M. de Chateaubriand lui-même, peu de temps auparavant, avait été brutalement *chassé* du Conseil d'Etat. Dès avant d'arriver devant les pairs, le projet avait eu à traverser, à la Chambre des députés, une discussion mémorable, d'où il n'était sorti que lacéré et mutilé. La voix alors si populaire de M. Royer-Collard y avait fait entendre de nobles paroles. — « Une loi qui, pour prévenir les écarts » de l'intelligence, va frapper l'intelligence jusque dans sa source, avait-il » dit; une loi qui tend inévitablement à supprimer du même coup écrivains, » imprimeurs et journaux; qui prétend frapper à la fois les bons écrits et les 1827.



1827. » mauvais, pour mieux assurer la destruction de ceux-ci, pareille à cet inquisiteur qui jetait dans le même bûcher les orthodoxes et les hérétiques, » certain ainsi que pas un mécréant ne serait épargné; une loi qui, comme » cette loi des suspects d'horrible mémoire, enveloppe tout indistinctement » dans la même proscription; une loi, enfin, qui nie la morale, et se joue » de la foi donnée et reçue, une telle loi est une loi athée: c'est le renversement de la société. L'obéissance ne lui est pas due, car, dit Bossuet, *il n'y* » *a pas de droit contre le droit.* Hélas! nous avons traversé le temps où l'autorité de la loi ayant été usurpée par la tyrannie, le mal fut appelé bien et » la vertu crime. Dans cette douloureuse épreuve, nous n'avons pas cherché » la règle de nos actions dans la loi, mais dans nos consciences: nous avons » obéi à Dieu plutôt qu'aux hommes! Fallait-il, sous le gouvernement légitime, nous ramener à ces souvenirs déplorables!... Votre loi, sachez-le, sera » vaine, car la France vaut mieux que son gouvernement; il y a parmi nous » assez de nobles sentiments, assez de religion, d'honneur, de probité, pour » que vos corruptions soient repoussées... » Et plus loin: » La loi que je combats annonce la présence d'une faction dans le gouvernement, aussi certainement que si cette faction se proclamait elle-même et marchait devant » vous enseignes déployées. Je ne lui demanderai pas ce qu'elle est, d'où » elle vient, où elle va; elle mentirait. Je la juge par ses œuvres. Voici qu'elle » vous propose la destruction de la liberté de la presse; l'année dernière, » elle avait exhumé du moyen-âge le droit d'aînesse; l'année précédente, » le sacrilége. Ainsi, dans la religion, dans la société, dans le gouvernement, » elle retourne en arrière. Qu'on l'appelle la *contre-révolution* ou autrement, » peu importe: elle retourne en arrière; elle tend, par le fanatisme, le privilége et l'ignorance, à la barbarie, et aux dominations absurdes que la » barbarie favorise. » Qu'on juge de l'impression que devaient produire de telles paroles, venant, non d'une opposition hostile à la dynastie même, mais d'hommes qui en d'autres temps avaient donné des gages du plus sincère et du plus ardent royalisme! Renversé sous ces rudes atteintes, le projet fut enseveli, aux acclamations de la France, dans l'épithète fameuse de *loi de justice et d'amour*, dont un panégyriste maladroit avait ridiculement affublé l'œuvre adoptive de M. de Peyronnet.

Nous touchons à un événement qui, sans avoir eu d'influence immédiate sur les faits ultérieurs, a néanmoins, trois ans plus tard, contribué plus que tout le reste à la chute définitive de la dynastie. Une grande revue de la
12 avril. garde nationale avait été commandée au Champ-de-Mars. Dans les dispositions de mécontentement où étaient les esprits, on s'attendait à quelque démonstration énergique. En présence de Charles X, néanmoins, la grande masse des gardes nationaux contint les sentiments dont elle était pleine; et si des cris *à bas les jésuites! à bas les ministres!* partirent de quelques rangs,

pendant la revue, il s'y mêla assez de cris de *vive le Roi!* pour que le prince y pût voir un avertissement plutôt qu'une manifestation hostile à sa personne. Mais après la revue, plusieurs bataillons éclatèrent sans contrainte. Devant les hôtels de M. de Villèle et du garde des sceaux, surtout, les cris recommencèrent avec un redoublement d'intensité; on dit même que des bandes de la dernière classe du peuple, attroupées en arrière de la voiture où se trouvaient la duchesse de Berry et la Dauphine, poursuivirent longtemps les deux princesses de cris insultants et de basses invectives. Les ministres étaient accourus sur-le-champ près du roi; une ordonnance rédigée sous l'inspiration de la colère fut immédiatement expédiée au *Moniteur*, et, le lendemain, Paris apprit avec stupéfaction que la garde nationale parisienne était licenciée. Ce fut un nouveau germe de désaffection ajouté à tant d'autres que, depuis trois ans, le gouvernement de Charles X fomentait dans le cœur des populations. 1827.

Soutenu, à la Chambre élective, par cette majorité des *trois cents* qui jusqu'alors s'était montrée si dévouée, le ministère semblait avoir, grâce à la loi de septennalité, un long avenir fermement assuré; cependant, une grande mesure politique avait été résolue en conseil : l'ordonnance du 5 septembre prononça la dissolution de la Chambre, en même temps que les colléges étaient convoqués pour les élections générales. Plusieurs considérations politiques avaient déterminé M. de Villèle à se jeter à travers cette épreuve. La majorité qui le soutenait de ses votes, impérieuse dans ses insatiables exigences, n'appuyait le cabinet qu'à la condition de trouver en lui un servile instrument des vues de la congrégation; et plus d'une fois le président du conseil s'était montré rebuté d'un joug qui ne lui laissait guère que les dehors du pouvoir. Plusieurs nuances d'opposition royaliste commençaient d'ailleurs à se prononcer dans la Chambre, à côté de cette opposition de gauche, si faible par le nombre, mais si formidable par l'énergie, par le talent de la parole et par son retentissement dans le pays : c'était, d'un côté, l'opposition de droite, ou des *impatients*, qui se groupait autour du fougueux Labourdonnaie; de l'autre, cette fraction du Centre que les journaux du ministère qualifiaient de *défection*, et qui reconnaissait M. Agier pour chef nominal. M. de Villèle espérait, grâce à ses combinaisons et à la toute-puissante influence qu'il se flattait d'exercer sur la grande majorité des colléges par l'intermédiaire de ses préfets, briser ces deux oppositions qui le harcelaient et le fatiguaient plus encore que les dix-neuf voix de la gauche; il comptait aussi fortifier cette dernière opposition dans une juste mesure, pour s'en faire une arme de menace contre les exigences extra-constitutionnelles de la Cour, dont le ministre, mieux que les intimes conseillers du prince, voyait les redoutables conséquences. Tous les rouages de l'administration furent mis en mouvement. Menaces et séductions, influences de tous genres et manœuvres de toute nature, le Pouvoir et

5 septembre.



1827. ses organes mirent tout en jeu pour préparer le triomphe que M. de Villèle attendait au grand jour des élections. Mais à côté de ces manœuvres, ostensibles ou cachées, des agents du Pouvoir, une influence non moins active s'était organisée dans un but opposé. La France s'était couverte de comités directeurs, destinés à éclairer ou à préparer les choix des électeurs *indépendants;* et ces comités recevaient l'impulsion et le mot d'ordre du comité de Paris, qui avait pris pour épigraphe cette devise, restée fameuse : *Aide-toi, le ciel t'aidera.* On vit alors se former, plus ouvertement que dans aucune des élections précédentes, ces coalitions d'opinions opposées, réunies contre un commun adversaire : alliances monstrueuses, dont le but, non plus que les sophismes des partis, ne sauraient pallier la hideuse immoralité. Pendant deux mois entiers, la France fut livrée à une véritable surexcitation fiévreuse. Vint enfin le jour de l'épreuve décisive; M. de Villèle y vit crouler toutes ses prévisions devant l'éclatant triomphe de ses adversaires. Les deux oppositions coalisées de la droite et de la gauche firent prévaloir leurs candidats dans la majorité des colléges ; le parti ministériel, froissé et meurtri dans la lutte, n'en sortit qu'affaibli de plus de la moitié de ses voix. Devant ce résultat imprévu, le ministère ne crut pas pouvoir affronter la prochaine législature ; il se retira, laissant à ses successeurs le soin de présider à l'ouverture des Chambres.

1828. Si le roi n'avait suivi que ses prédilections personnelles dans la reconstitution d'un nouveau ministère, *le Moniteur* eût dès lors inscrit les noms qui, vingt mois plus tard, vinrent effrayer le pays ; mais on n'osa pas encore braver à ce point l'opinion dont la France venait de donner une manifestation si éclatante. Le pouvoir passa aux mains des royalistes constitutionnels dont M. de Chateaubriand était le plus éloquent interprète ; cependant l'illustre pair fut écarté de la liste par l'insurmontable répugnance
5 janvier. qu'il inspirait à Charles X. M. Portalis eut la justice, M. de la Ferronays les affaires étrangères, M. Roy les finances, le général de Caux la guerre, M. de Saint-Cricq le commerce, M. de Vatimesnil l'instruction publique, M. de Freyssinous restait aux affaires ecclésiastiques et M. de Chabrol à la marine ; enfin, M. de Martignac reçut le portefeuille de l'intérieur.

Homme nouveau au pouvoir, mais éminemment propre à se concilier les diverses opinions de la Chambre par l'aménité de ses formes, la modération de son caractère, la sagesse de ses principes et l'éloquence doucement persuasive de son langage, M. de Martignac devint bientôt l'âme de ce ministère transitoire auquel il a mérité de laisser son nom. Un de ses premiers actes disposa favorablement pour lui l'opinion publique : ce fut le renvoi du préfet de police et du directeur général de la même administration, MM. Delavau et Franchet, dont la gestion avait été ensanglantée par de brutales mesures de police lors des dernières élections. L'ouverture de la session

fournit bientôt au nouveau cabinet l'occasion de marquer d'une manière 1828.
plus éclatante encore la ligne qui le séparait de l'administration précédente. Une loi spéciale fut destinée à prévenir le retour des fraudes électorales; la censure fut abolie et les lois sur la presse modifiées dans leurs dispositions les plus vexatoires; les écoles ecclésiastiques, notoirement placées sous la direction directe de la congrégation, furent ramenées sous la main de l'Université; enfin, à l'extérieur, le cabinet français seconda la noble cause de l'indépendance hellénique, et contribua puissamment à rendre au peuple grec, courbé depuis plus de trois siècles et demi sous le régime abrutissant des Turks, son rang parmi les nations. Déjà, sous le ministère Villèle, un traité avait été conclu entre la France, l'Angleterre et la Russie pour faire cesser une guerre barbare entre les Grecs soulevés et la Porte. Ce traité avait amené la bataille célèbre de Navarin (20 octobre 1827), où les flottes combinées des trois puissances détruisirent la flotte ottomane; mais les Turks continuaient d'occuper la Morée. L'expédition de terre ordonnée par M. de Martignac les força d'évacuer le pays, et contraignit le Divan de reconnaître l'indépendance du peuple grec.

Jusque là, le ministère avait été soutenu dans la Chambre par le parti 1829.
libéral; mais, dans la session suivante, de graves dissentiments éclatèrent à l'occasion de deux projets de loi destinés à réorganiser le régime municipal et le régime départemental. Des paroles amères furent échangées à la tribune entre un des principaux orateurs de la gauche et M. de Martignac; de ce moment la scission fut complète. La Cour voyait avec une joie mal dissimulée ces symptômes d'une chute prochaine. Sans crédit près du roi, en butte aux attaques acharnées de l'extrême droite et maintenant abandonné par la gauche, où le ministère aurait-il trouvé appui? M. de Martignac le sentait, et ses derniers discours à la Chambre révèlent cette disposition d'esprit. On y voit un ministre moins préoccupé de la consolidation d'un avenir qui lui échappe que de la justification d'un passé où sa conscience se réfugie. — « On nous menace des arrêts de l'histoire! disait-il. J'ignore » si l'histoire gardera le souvenir de notre passage rapide à travers les af» faires embarrassées de notre pays. Si elle s'en occupe, et si elle porte de » nous un jugement impartial, elle dira que nous avons été appelés à la di» rection du gouvernement dans les circonstances les plus critiques où des » hommes peuvent être placés; que nous avons rencontré partout sous nos » pas des difficultés et des obstacles; que nous avons eu à soutenir une lutte » constante contre les passions et les partis contraires. Elle dira sans doute » que nos forces n'étaient pas en proportion avec les travaux qui nous étaient » imposés; que nous n'avons pas prêté au roi l'appui qu'il eût trouvé dans » ces hommes rares et supérieurs qui dominent les événements et comman» dent aux orages politiques: mais elle dira sûrement que le roi ne pouvait



1829. » avoir de serviteurs plus fidèles, ni le pays de citoyens plus dévoués; elle » dira que jamais l'amour du prince et le désir du bien ne répondirent avec » plus d'ardeur et de sincérité à la confiance royale. »

Le ministère avait prononcé sa propre oraison funèbre : il survécut de quelques jours à peine à la séparation des Chambres. Le roi attendait ce
8 août. moment avec impatience. Le 8 août, jour de sinistre augure, vit surgir le pouvoir nouveau entre les mains duquel allait être remis le sort de la France. Brisant enfin avec les pénibles ménagements qui depuis six ans lui étaient imposés, le roi s'entourait cette fois d'hommes selon son esprit et son cœur. C'était le prince de Polignac, le plus pur représentant des sentiments de Coblentz, le grand seigneur de l'OEil-de-bœuf, la contre-révolution incarnée; c'était M. de Labourdonnaie, l'auteur des catégories de 1815, le chef de la faction ultra-royaliste; c'était M. de Bourmont, le transfuge de Waterloo! C'étaient là les noms significatifs du ministère du 8 août. La guerre était déclarée; la nation vit qu'il lui fallait se préparer à la lutte. Des associations pour le refus de l'impôt, dans le cas où il ne serait pas voté par les Chambres, se formèrent sur tous les points de la France; la Bretagne elle-même, cette terre de la fidélité royaliste, en donna le premier exemple. Vainement le ministère repoussait publiquement les intentions contre-révolutionnaires qu'on lui supposait; vainement il demandait que pour le juger on attendît ses actes : qu'importaient les ménagements temporaires que la peur ou l'hypocrisie pouvaient peut-être imposer au pouvoir? Les noms qui venaient d'y apparaître n'étaient-ils pas un éclatant défi jeté du haut du trône à l'opinion nationale?

1830. Les Chambres avaient été convoquées pour le 2 mars; on attendait avec impatience la manifestation royale que les usages parlementaires placent à
2 mars. l'ouverture de la session. Le jour arriva enfin; le roi, après un rapide coup d'œil jeté sur l'état de nos relations extérieures et sur divers objets secondaires d'administration, aborda en ces termes la grande question qui préoccupait si vivement les esprits : « Messieurs, le premier besoin de mon » cœur est de voir la France, heureuse et respectée, développer toutes les » richesses de son sol, de son industrie, et jouir en paix des institutions » dont j'ai la ferme volonté de consolider le bienfait.

» La Charte a placé les libertés publiques sous la sauve-garde des droits de » ma couronne. Ces droits sont sacrés; mon devoir envers mon peuple est » de les transmettre intacts à mes successeurs.

» Pairs de France, députés des départements, je ne doute point de votre » concours pour opérer le bien que je veux faire. Vous repousserez avec » mépris les perfides insinuations que la malveillance cherche à propager. » Si de coupables manœuvres suscitaient à mon gouvernement des obstacles » que je ne peux pas..... que je ne veux pas prévoir, je trouverais la force

» de les surmonter dans ma résolution de maintenir la paix publique, dans 1830.
» la juste confiance des Français, et dans l'amour qu'ils ont toujours montré
» pour leur roi. »

Charles X avait élevé la voix en arrivant à ce dernier paragraphe, et le ton dont il fut prononcé le changeait tout-à-fait en menace; on eût dit Louis XIV parlant en maître à ses parlements. A l'irritation qui remplissait l'esprit du plus grand nombre des assistants, se mêlait un sentiment involontaire d'abattement et d'effroi; on voyait la dynastie restaurée se précipiter aveuglément vers un gouffre entr'ouvert et nous y entraîner avec elle. Qui n'eût pas tremblé à l'aspect de cette nouvelle carrière de révolutions que déjà la France avait arrosée de tant de sang et semée de tant de ruines! M. de Chateaubriand, au sein de la Chambre des Pairs, ne dissimula pas cette préoccupation douloureuse. « Nobles Pairs, y disait-il, toute révolu-» tion venant d'en bas est aujourd'hui impossible : mais cette révolution peut » venir d'en haut; elle peut sortir d'une administration égarée dans ses sys-» tèmes, ignorante de son pays et de son siècle. Je renferme mes pensées; » je contiens mes sentiments; je ne développe rien, je n'approfondis rien, » je ne lève point le voile qui couvre l'avenir. Je laisse ce discours incom-» plet, parce que mon attachement à la légitimité arrête et brise mes paroles. » Royaliste, je n'hésite point sur les rangs où je dois me placer aujour-» d'hui. Je demanderais seulement qu'on m'indiquât le poste où je devrais » consommer mon sacrifice, si un seul mot de Charles X ne pouvait dissi-» per les périls et les ténèbres que l'on a répandus sur la France... »

Cependant, le gant était jeté; mandataires de la France, les députés ne pouvaient déserter la cause que la nation leur avait confiée. Une commission avait été formée pour rédiger un projet de réponse au discours du trône; la discussion à laquelle ce projet donna lieu fut animée et souleva les plus hautes questions constitutionnelles. Le langage de la commission était respectueux, mais ferme. « Au milieu des sentiments unanimes de respect et d'affection dont votre peuple vous entoure, sire, il se manifeste dans les esprits, disait l'Adresse, une vive inquiétude qui trouble la sécurité dont la France avait commencé à jouir, altère les sources de sa prospérité, et pourrait, si elle se prolongeait, devenir funeste à son repos. Notre conscience, notre honneur, la fidélité que nous vous avons jurée, nous imposent le devoir de vous en dévoiler la cause.

» Sire, la Charte, que nous devons à la sagesse de votre auguste prédécesseur, et dont Votre Majesté a la ferme volonté de consolider le bienfait, consacre, comme un droit, l'intervention du pays dans la délibération des intérêts publics. Cette intervention devait être, elle est en effet indirecte, sagement mesurée, circonscrite dans des limites exactement tracées, et que nous ne souffrirons jamais que l'on ose tenter de franchir; mais elle est

1830. positive dans son résultat, car elle fait, du concours permanent des politiques de votre gouvernement avec les vœux de votre peuple, la c tion indispensable de la marche régulière des affaires publiques. Sire, loyauté, notre dévouement nous condamnent à vous dire que ce con n'existe pas. Une défiance injuste des sentiments et de la raison de la Fr est aujourd'hui la pensée fondamentale de l'administration. Votre p s'en afflige, parce qu'elle est injurieuse pour lui; il s'en inquiète, qu'elle est blessante pour ses libertés. Cette défiance ne saurait appr de votre noble cœur. Non, sire, la France ne veut pas plus de l'ana que vous ne voulez du despotisme; elle est digne que vous ayez foi da loyauté, comme elle a foi dans vos promesses.

» Entre ceux qui méconnaissent une nation si calme, si fidèle, et qui, avec une conviction profonde, venons déposer dans votre sei douleurs de tout un peuple jaloux de l'estime et de la confiance de so que la haute sagesse de Votre Majesté prononce! Ses royales préroga ont placé dans ses mains les moyens d'assurer entre les pouvoirs de l cette harmonie constitutionnelle, première et nécessaire condition force du Trône et de la grandeur de la France! »

Ce projet d'adresse, ainsi qu'on devait s'y attendre, trouva de nomb adversaires sur les bancs du côté droit. Que voulait-on donc de la couro demandaient-ils. Qu'elle s'engageât encore plus avant dans la voie de cessions où le dernier ministère l'avait entraînée? Mais l'isolement mê ce ministère s'était vu réduit, et sa retraite qui en avait été la conséqu nécessaire, montraient assez si cette politique pernicieuse était cell convenait à la Chambre et au pays. Persister dans une ligne politique l'événement avait jugée, c'était marcher à l'anarchie. Il n'y avait donc q parti à prendre. Il fallait, remontant la pente fatale sur laquelle on fait une halte salutaire, rendre à la couronne la force que de funestes piètements lui avaient enlevée; il fallait savoir respecter ses prérogati comme la Chambre voulait que les siennes fussent respectées. « Qu'imp disait M. Berryer, quand la couronne est outragée, que votre adress remplie de protestations de dévouement? Qu'importe que vous procla les prérogatives du roi inattaquables, si, en même temps, vous prétend contraindre dans l'usage qu'il en doit faire? Ce triste contraste n'a d' effet que de reporter la pensée vers des temps de funeste mémoire, rappeler par quel chemin un roi malheureux fut conduit à changer c la palme du martyre le sceptre qu'il laissa échapper de ses mains. » On que, pour combattre avec avantage le projet de la commission, les am cabinet du 8 août avaient habilement pris position sur le terrain cons tionnel; ce fut aussi de ce point de vue, le seul, en effet, d'où la situ respective des deux partis pût être envisagée à l'avantage du cabinet

le ministère lui-même traita la question devant la Chambre. Ce fut M. Guernon de Ranville, le successeur récent de l'évêque d'Hermopolis au portefeuille des affaires ecclésiastiques, qui porta la parole au nom du cabinet dans cette mémorable discussion. Il rappela que les ministres étaient les hommes du roi ; que, dépositaires de la pensée du gouvernement, c'était à eux qu'était confié le mandat de développer cette pensée ; à eux aussi qu'était remise, sous leur responsabilité personnelle, toute l'action du pouvoir exécutif dont le roi seul était la source. « Or, poursuivait-il, comment concevoir, d'une part, que la volonté du roi puisse recevoir la moindre atteinte » dans l'indépendance du choix de mandataires aussi intimes? Comment » admettre cet étrange renversement d'idées, dont le résultat serait de » contraindre, dans le chef suprême de l'Etat, ce qu'il y a de plus libre au » monde, la confiance? Et qu'on ne dise pas qu'il ne s'agit pas d'imposer » au roi le choix de ses ministres, mais seulement de l'obliger à renvoyer » ceux qu'il a choisis. N'est-il pas évident qu'il y aurait même tyrannie dans » l'une et l'autre hypothèse? Et, d'un autre côté, si vous avez le droit de contraindre le roi à renvoyer ses ministres actuels, vous aurez le même droit, » apparemment, à l'égard de ceux qui les remplaceront, et vous arriverez » ainsi nécessairement à ce point que le pouvoir royal sera forcé d'accepter » pour ministres les hommes qu'une majorité systématiquement organisée » lui désignera comme seuls dignes de la confiance de la Chambre..... La » raison se soulève en présence d'une telle doctrine, et ne reconnaîtrait » qu'une funeste anarchie dans un gouvernement ainsi constitué. Tel n'est » point le gouvernement de la Charte. Le roi est le chef suprême de l'État, » et, à ce titre, il nomme à tous les emplois de l'administration publique. » Pouvoir essentiellement *législatif*, les Chambres n'ont aucune action dans » l'administration, qui tout entière est réservée au souverain. Or, n'est-il » pas évident qu'une intervention quelconque dans les choix des agents du » gouvernement serait de la part de la Chambre une véritable invasion dans » le domaine administratif, une coupable usurpation sur le pouvoir royal, » qui tendrait à amener la plus funeste perturbation dans l'État?... On vous » propose de dire au pouvoir royal : Choisissez entre nous et vos ministres. » Nous ne connaissons pas leurs doctrines, nous ignorons leurs principes » en matière de gouvernement, leur aptitude nous est inconnue : n'importe ; » nous décidons qu'il y a incompatibilité entre eux et nous ; nous ne voulons ni les entendre ni examiner les lois qu'ils proposeront dans l'intérêt » du pays. Un seul intérêt nous domine en ce moment, c'est d'éloigner les » hommes qui nous sont antipathiques ; prononcez entre eux et nous !... » Étrange langage! étrange manière d'entendre la prérogative royale, et de » préparer cette *harmonie constitutionnelle, première et nécessaire condition de* » *la force du trône et de la grandeur de la France !*... Je ne crains pas de le 1830.

1830. » dire, messieurs : le jour où la couronne se laisserait ainsi dominer par les » Chambres, le jour où de pareilles injonctions pourraient être faites et re- » çues, la monarchie constitutionnelle aurait cessé d'exister. Bientôt nous » n'aurions plus ni trône, ni Charte, ni Chambre ; l'anarchie, la plus vio- » lente anarchie recommencerait ses sanglantes aberrations. »

Ce discours avait fait sur la Chambre une assez forte impression ; un des membres de la commission, M. Dupin aîné, prit aussitôt la parole pour en atténuer l'effet. L'habile orateur se garda bien de contester le principe inexpugnable dans lequel s'étaient retranchés le ministère et ses amis ; il se rejeta sur les circonstances extérieures qui dominaient cette question de principes constitutionnels, et dont la haute sagesse du prince devait tenir compte dans l'exercice de ses prérogatives souveraines. « Il faut bien le » reconnaître, dit M. Dupin : au milieu du respect et du dévouement univer- » sel des citoyens, il existe une vive inquiétude qui trouble la sécurité du » pays, et qui pourrait, si elle était prolongée, en compromettre le repos. » Cette inquiétude a sa source dans la défiance injuste que l'administration » actuelle nourrit contre la France, et dans la défiance réciproque que la » France a conçue contre les hommes à qui cette administration est au- » jourd'hui confiée. C'est un fait notoire, flagrant, dont l'impression frappe » tous les esprits ; le dissimuler ne serait pas le détruire. Cette défiance que » le pays inspire à l'administration, le pays la ressent à son tour ; car, en » pareil cas, on inspire le sentiment qu'on éprouve. Nous n'hésitons donc » point à le déclarer : non, il n'existe aucune sympathie entre cette admi- » nistration et le pays, nulle sympathie entre elle et nous. Et en ceci nous » nous attachons aux principes mêmes du gouvernement constitutionnel. » Le gouvernement constitutionnel fait du concours des deux Chambres » avec le ministère la condition indispensable de la marche régulière des » affaires. On accepte, vous a-t-on dit, les formes de ce gouvernement ; il » faut donc en subir les conséquences. C'est un gouvernement d'accord et » de majorité... Mais, nous dit-on, vous gênez la prérogative, en demandant » ou le renvoi des ministres ou la dissolution de la Chambre. Je réponds que » tel n'a été ni l'intention ni le langage de l'Adresse. On ne porte pas atteinte » à la liberté du roi ; on déclare le fait, et l'on s'en remet à sa haute sagesse » du soin de remédier au mal. Mais lorsque dans le discours de la couronne, » les ministres, en parlant des obstacles qu'on voudrait leur susciter, n'ont » annoncé, pour les surmonter, que l'emploi de la *force*, nous avons pensé » qu'il nous était permis de parler de la *loi*. Nous avons indiqué le remède » au mal présent, non dans les coups d'État, qu'on a pu d'abord appréhen- » der, non dans l'emploi de cette force brutale et matérielle que rien ne pro- » voque et qui ne saurait à qui s'attaquer : mais nous avons indiqué comme » seuls praticables les moyens légaux, les moyens constitutionnels. La es

» la prérogative royale, que rien ne peut gêner ni altérer. Le roi, en effet, » est absolu dans sa prérogative en ce sens que lorsqu'elle est exercée dans » les limites tracées par la loi, nul ne peut y apporter retard ni refus..... Les » ministres, d'ailleurs, peuvent retourner contre nous l'exercice de la pré- » rogative. Ils n'ont qu'à conseiller au roi de nous dissoudre. Un mot, et » nous nous séparons; un mot, et sujets toujours fidèles, nous retournons » dans nos foyers, reportant l'honneur que nous avons apporté dans cette » enceinte, et nous rendant ce témoignage que nous avons fait pendant » deux sessions tout le bien qu'il nous a été possible d'opérer. Nous avons » doté le pays de deux lois qu'il faudra violer avant d'essayer de l'asservir : » la loi qui flétrit les fraudes, et la loi qui les éclaire du flambeau de la pu- » blicité. » 1830.

Jamais vote n'avait excité à un plus haut point l'anxiété d'une assemblée; 16 mars. enfin le résultat en fut proclamé : 221 voix sur 402 adoptaient le projet d'adresse. Le roi eut un moment la pensée de refuser d'admettre en sa présence la députation de la Chambre; mais le conseil pensa qu'aux yeux du parti libéral ce serait une marque de faiblesse, et qu'en ce moment où la lutte était engagée entre les prétentions parlementaires et la couronne, la royauté devait apparaître pleine de la conscience de ses droits et armée de toute son énergie. Comme président de la Chambre, c'était M. Royer-Collard qui portait la parole. Son accent avait une gravité austère, à travers laquelle perçait une involontaire émotion. Le roi affectait un calme impassible; mais, dans sa réponse à la députation, réponse qui avait été délibérée en conseil, l'altération mal dissimulée de sa voix disait assez quels sentiments l'agitaient. « Monsieur, dit-il à l'orateur, j'ai entendu l'adresse que » vous me présentez au nom de la Chambre des députés.

» J'avais droit de compter sur le concours des deux Chambres pour accom- » plir tout le bien que je méditais; mon cœur s'afflige de voir les députés » des départements déclarer que de leur part ce concours n'existe pas.

« Messieurs, j'ai annoncé mes résolutions dans mon discours d'ouverture » de la session; ces résolutions sont immuables. L'intérêt de mon peuple » me défend de m'en écarter.

» Mes ministres vous feront connaître mes intentions. »

Le lendemain, un ministre d'État vint annoncer aux Chambres que la session de 1830 était prorogée au 1er septembre. 19 mars.

De ce moment la dissolution était résolue dans la pensée du roi et de son ministre favori, M. de Polignac; on ne voulait que se laisser le temps de préparer les élections. L'ordonnance de dissolution ne parut que deux mois plus tard; la réunion des Chambres y était fixée au 3 août. Quelques mutations qui eurent lieu dans le personnel du cabinet laissèrent deviner, néanmoins, que les avis n'y avaient pas été unanimes sur la ligne politique à suivre 16 mai.

1830. dans la crise où l'on était engagé. M. de Peyronnet, le collègue discrédité de M. de Villèle, et M. de Chantelauze, un des ardents de la Chambre des députés, remplacèrent MM. de Courvoisier et de Chabrol; un nouveau département fut en même temps créé pour le baron Capelle, qui, dans le poste qu'il occupait précédemment comme secrétaire-général de l'intérieur, avait fait preuve d'une haute *habileté* électorale. Une modification antérieure avait déjà remplacé M. de Courvoisier par M. d'Haussez, et M. de Labourdonnaie par M. de Montbel.

25 mai. A cette époque, une expédition formidable sortait de la rade de Toulon, pour aller, sous le commandement du ministre de la guerre en personne, le général Bourmont, châtier Alger d'une insulte que le représentant de la France avait reçue du dey, et, du même coup, mettre un terme aux pirateries barbaresques. Mais, dans cette expédition annoncée et préparée avec apparat, la pénétration publique croyait apercevoir un autre but. Le ministère, disait-on, espérait couvrir son impopularité de quelque éclat militaire, et distraire l'attention des graves intérêts intérieurs qui bientôt allaient se retrouver en présence. Telle est la fatalité attachée aux gouvernements impopulaires, que dans leurs actes les plus honorables, on cherche toujours un calcul caché hostile aux libertés publiques, et que l'opinion ne leur tient compte ni d'un mouvement généreux ni d'une pensée utile. La flotte parut devant Alger le 13 juin; dès le lendemain le débarquement commença, et nos troupes investirent cette retraite de forbans que protégeait une redoutable enceinte de fortifications. Bientôt le feu s'ouvrit, terrible et sans relâche; les remparts, hérissés de batteries menaçantes, s'écroulaient par larges pans sous la grêle de boulets qui partait de nos tranchées. Le dey tenait depuis vingt jours; mais les fortifications démantelées, ses batteries démontées et la plus grande partie de ses troupes mises hors de combat, ne lui permettaient pas une plus longue résistance. Une capitulation nous livra la ville,

5 juillet. et, le 5 juillet, le drapeau français flottait sur les remparts à demi détruits.

La nouvelle de ce beau fait d'armes fut saluée en France d'une joie universelle; mais si le ministère avait compté sur nos succès en Afrique pour aider à son propre triomphe, il fut cruellement détrompé dans ses prévisions. Les élections générales avaient de nouveau mis le pays en mouvement; la société *Aide-toi le Ciel t'aidera* s'était reconstituée, et avec elle cette multitude de comités de départements qui recevaient du club central l'impulsion et le mot d'ordre. Le mot d'ordre, cette fois, était la réélection des deux cent vingt et un. Peu de collèges faillirent à l'appel; la majorité libérale de la dernière Chambre revint encore augmentée, loin de s'être affaiblie. Maintenant la dernière épreuve était tentée : il ne restait plus à la *volonté immuable* qu'à fléchir devant la volonté nationale ou à se réfugier dans la dangereuse ressource des coups d'État.

L'incurable aveuglement du roi ne s'était pas dissipé devant cet avertissement solennel ; un coup d'Etat fut résolu. Un des ministres, M. de Chantelauze, fut chargé de rédiger un rapport destiné à justifier aux yeux de la France les grandes mesures que l'on méditait. Ce rapport, d'ailleurs remarquable à plus d'un titre, s'attachait surtout à signaler les écarts et les abus de la presse périodique. Le tableau est assombri, sans doute ; mais la rigide impartialité de l'histoire en doit, sur bien des points, reconnaître la triste vérité. Les causes successives qui avaient contribué à affaiblir les ressorts du gouvernement monarchique tendaient maintenant, disait-il, à en altérer et a en changer la nature ; l'autorité, déchue de sa force morale, ne luttait plus qu'avec désavantage contre les factions ; des doctrines subversives, hautement professées, se répandaient et se propageaient dans toutes les classes de la population ; une vague inquiétude agitait les esprits et tourmentait la société. Une malveillance active, ardente, infatigable, travaillait à ruiner tous les fondements de l'ordre; habile à exploiter tous les mécontentements et à soulever toutes les haines, elle fomentait parmi les peuples un esprit de défiance et d'hostilité envers le Pouvoir, et cherchait à semer partout des germes de troubles et de guerre civile. Et ce qui rendait ces symptômes plus menaçants, c'est que les passions politiques, jusqu'alors contenues dans les sommités sociales, commençaient à en pénétrer les profondeurs et à émouvoir les masses populaires. Les récentes élections n'en fournissaient que trop de preuves. Et cependant, si l'on observait avec attention, on reconnaissait partout aussi un besoin d'ordre, de force et de permanence, et les agitations qui y semblaient le plus contraires n'en étaient en réalité que l'expression et le témoignage. « Il faut bien le reconnaître, poursuivait le Rapport : ces agitations, qui ne peuvent s'accroître sans de grands périls, sont presque exclusivement produites et excitées par la liberté de la presse. A toutes les époques, la presse périodique n'a été, et il est dans sa nature de n'être qu'un instrument de désordre et de sédition. C'est par l'action violente et non interrompue de la presse que s'expliquent les variations trop subites, trop fréquentes, de notre politique intérieure. Par des efforts soutenus, persévérants, répétés chaque jour, la presse s'applique à relâcher tous les liens d'obéissance et de subordination, à user les ressorts de l'autorité publique, à la rabaisser, à l'avilir dans l'opinion des peuples, à lui créer partout des embarras et des résistances. La presse a jeté ainsi le désordre dans les intelligences les plus droites, ébranlé les convictions les plus fermes, et produit au milieu de la société une confusion de principes qui se prête aux tentatives les plus funestes. C'est par l'anarchie dans les doctrines qu'elle prélude à l'anarchie dans l'Etat.... » 1830.

Ajoutant de nouveaux traits à cet effrayant tableau, le Rapport signalait encore dans la presse d'autres abus et d'autres dangers. Elle ne

1830. tendait à rien moins qu'à subjuguer la souveraineté et à envahir les pouvoirs de l'État. Organe prétendu de l'opinion publique, elle aspirait à diriger les débats des deux Chambres; et cette domination avait pris dans la Chambre des députés un caractère manifeste d'oppression et de tyrannie. On avait vu les journaux poursuivre de leurs insultes et de leurs outrages les membres dont le vote leur paraissait incertain ou suspect, et trop souvent la liberté des délibérations avait fléchi sous les coups redoublés de la presse. Ce que la presse anarchique osait faire chaque jour dans l'intérieur du royaume attaquait donc tous les éléments de la paix publique, affaiblissait et détendait les liens de la société, ébranlait le sol, et menaçait de ruine, non pas seulement l'édifice monarchique, mais l'édifice social. Une diffamation systématique, organisée en grand et dirigée avec une persévérance sans égale, allait atteindre, ou de près ou de loin, jusqu'au plus humble des agents du pouvoir. Nul n'était à l'abri d'un outrage, s'il recevait du souverain la moindre marque de confiance ou de satisfaction. Un vaste réseau, étendu sur la France, enveloppait tous les fonctionnaires publics; constitués en état permanent de prévention, ils semblaient en quelque sorte retranchés de la société civile. Il n'y avait de ménagement que pour les fidélités chancelantes, de louanges que pour le parjure. Quelle force eût été capable de résister à un dissolvant aussi énergique? La destinée de la presse était de recommencer la Révolution, dont elle proclamait hautement les principes. Les pernicieux effets de cette école permanente de licence et de scandale, se faisaient remarquer déjà dans les mœurs et dans le caractère de la nation. Une polémique ardente, mensongère et passionnée y produisait des changements graves et des altérations profondes, elle donnait une fausse direction aux esprits, les remplissait de préventions funestes, détournait des études sérieuses, et semait jusqu'au sein des familles de déplorables dissensions.

Tel était le mal que le débordement d'une presse sans frein ni pudeur avait produit, et qui chaque jour tendait à s'accroître. A ce mal profond, actif, rebelle aux précautions ordinaires, quel remède assez énergique pouvait donc être opposé? Les tribunaux? Mais les mœurs judiciaires se prêtaient difficilement à une réparation efficace; la poursuite du magistrat se lassait, la presse séditieuse ne se lassait jamais. — La censure? Mais une expérience coûteuse en avait démontré l'insuffisance. Placée et replacée à diverses reprises sous le joug de la censure, la presse n'avait chaque fois ressaisi la liberté que pour reprendre sa tâche interrompue, plus ardente, plus acharnée, plus implacable que jamais. « Il n'est qu'un seul moyen, disait le Rapport: *c'est de rentrer dans la Charte;* » et le ministre expliquait sa pensée en distinguant dans l'article 8 du pacte constitutionnel * deux

* « Les Français ont le droit de publier et de faire imprimer leurs opinions, en se conformant aux lois qui doivent réprimer les abus de cette liberté. »

dispositions selon lui fort distinctes, et en prétendant que le droit de publier ses opinions personnelles n'impliquait pas le droit de publier, par voie d'entreprise, les opinions d'autrui. La Charte n'avait donc pas concédé la liberté des journaux et des écrits périodiques. Mais ici se présentait une autre difficulté : ce retour au véritable esprit de la Charte, comment l'opérer? Laissons parler le Rapport. « Il ne faut pas s'abuser, disait-il ; nous ne sommes plus dans les conditions ordinaires du gouvernement représentatif. Les principes sur lesquels il a été établi n'ont pu demeurer intacts au milieu des vicissitudes politiques. Une démocratie turbulente, qui a pénétré jusque dans nos lois, tend à se substituer au pouvoir légitime. Elle dispose de la majorité des élections par le moyen de ses journaux et le concours d'affiliations nombreuses. Elle a paralysé, autant qu'il dépendait d'elle, l'exercice régulier de la plus essentielle prérogative de la couronne, celle de dissoudre la Chambre élective. Par cela même, la constitution de l'Etat est ébranlée ; V. M. seule conserve la force de la rasseoir et de la raffermir sur ses bases. Le droit, comme le devoir, d'en assurer le maintien, est l'attribut inséparable de la souveraineté. Nul gouvernement sur la terre ne resterait debout, s'il n'avait le droit de pourvoir à sa sûreté. Ce pouvoir est préexistant aux lois, parce qu'il est dans la nature des choses. Ce sont là des maximes qui ont pour elles et la sanction du temps et l'aveu de tous les publicistes de l'Europe. Elles ont une autre sanction plus positive encore, celle de la Charte elle-même. L'article 14 a investi Votre Majesté d'un pouvoir suffisant, non sans doute pour changer nos institutions, mais pour les consolider et les rendre plus immuables*. D'impérieuses nécessités ne permettent plus de différer l'exercice de ce pouvoir suprême. *Le moment est venu de recourir à des mesures qui rentrent dans l'esprit de la Charte, mais qui sont en dehors de l'ordre légal, dont toutes les ressources ont été inutilement épuisées.* Ces mesures, sire, vos ministres, qui doivent en assurer le succès, n'hésitent pas à vous les proposer, convaincus qu'ils sont que force restera à la justice. » 1830.

Au bas du Rapport on lisait les noms des sept ministres présents au Conseil, le prince de Polignac, Chantelauze, d'Haussez, Peyronnet, Montbel, Guernon-Ranville et Capelle.

Venaient ensuite trois ordonnances destinées à organiser les mesures annoncées. 25 juill.

La première suspendait la liberté de la presse périodique. Tout journal

* Art. 14 de la Charte de 1814 : « Le roi est le chef suprême de l'État ; il commande le forces de terre et de mer, déclare la guerre, fait les traités de paix, d'alliance et de commerce, nomme à tous les emplois d'administration publique *et fait les règlements et ordonnances nécessaires pour l'exécution des lois et la sûreté de l'État.* »

1830. ou écrit périodique indistinctement ne pourrait plus paraître qu'en vertu d'une autorisation spéciale, laquelle devait être renouvelée tous les trois mois, et pourrait toujours être révoquée.

La seconde prononçait la dissolution de la Chambre des députés, sur ce considérant « que des manœuvres avaient été pratiquées sur plusieurs points du royaume pour tromper et égarer les électeurs pendant les dernières opérations des colléges électoraux. »

La troisième changeait de fond en comble le régime électoral tel que l'avait constitué la loi du cabinet Martignac, et revenait au système des élections à deux degrés, de manière à assurer la nomination exclusive des députés aux propriétaires les plus imposés de chaque département.

Ainsi les ministres du roi proclament que dans leurs mains les lois sont une digue impuissante contre le flot envahissant qui menace d'engloutir la Monarchie et d'abîmer l'ordre social.

Contre ces désordres et ces dangers dont leur Rapport trace un aperçu auquel il ne manque, pour en compléter la triste exactitude, que d'en avoir indiqué nettement la cause première et l'exacte filiation, le Pouvoir ne reconnaît maintenant comme efficaces que des mesures extrêmes prises en dehors du régime légal.

Le Pouvoir se met hautement en insurrection contre la loi.

Et cette insurrection flagrante, il la motive sur l'interprétation plus que subtile d'un article de la Charte, et sur l'extension monstrueuse donnée à une autre disposition de l'Acte constitutionnel!

Il s'attaque à la fois au bon sens de la nation, et à ses droits, à ses libertés les plus chers.

Au lieu de s'étudier à contenir par de bonnes lois, par l'organisation d'un bon régime réglementaire, et surtout par une ligne de conduite toute nationale, les écarts d'une presse hostile qui ne puise une force réelle que dans les aberrations du Pouvoir, le gouvernement veut museler la pensée et enlever à la nation jusqu'à la connaissance des affaires publiques.

Renfermée dans le cercle que lui a tracé la Charte, la royauté s'y trouve à l'étroit; le voisinage des institutions constitutionnelles la gêne et l'étouffe. Ces limites que la Constitution lui assigne, elle veut s'en affranchir en les brisant; les garanties que le pacte fondamental assure à la nation, elle croit qu'il suffira d'un mot pour les anéantir.

Charles X veut ramener la France en arrière d'un demi-siècle. Profondément ignorant de son époque et de ses contemporains, il croit qu'il lu suffira d'emprunter la parole impérieuse de Louis XIV pour retrouver autour de lui la servile obéissance des parlements et la soumission du tiers-état.

Roi débile, il se jette avec une aveugle confiance dans une lutte qui eût

demandé à la fois le génie et l'épée d'un autre Napoléon. Dans cette lutte obstinée contre l'opinion nationale, dans cette entreprise plus qu'aventureuse où la force ne vient pas même soutenir la violence, le nouveau Jacques II n'apporte que son zèle sans lumières pour la restauration des grandeurs de l'Église, et son horreur d'instinct contre les innovations révolutionnaires. 1830.

Imprudemment engagé, comme Jacques II, dans une croisade insensée contre le siècle, Charles X, comme le dernier des Stuarts, devait y laisser sa couronne.

FIN DU LIVRE DOUZIÈME.

LIVRE TREIZIÈME.

RÉVOLUTION DE JUILLET ET MONARCHIE DE 1830.

(26 juillet 1830—1841.)

Le coup d'État que le ministère préparait dans l'ombre avait été enveloppé d'un profond secret. Stupeur de Paris à l'apparition des ordonnances, le 26 au matin. — Protestation des journalistes. — JOURNÉE DU 27. Les presses du *National* et du *Temps* brisées par la police. Irritation de la foule. Dispositions menaçantes. Mémorable jugement prononcé par le tribunal de Commerce. Première réunion des députés présents à Paris. Commencement d'hostilités dans la soirée. — JOURNÉE DU 28. Dispositions réciproques. Le peuple à l'Hôtel-de-Ville ; apparition du drapeau tricolore. Tocsin. Incertitudes et anxiété du duc de Raguse. Forces dont il dispose. Démarche inutile tentée près de lui par les députés présents à Paris. Charles X est instruit de cette démarche ; sa réponse. Le combat ne discontinue pas dans Paris ; il n'y a pas encore de résultat prononcé.—JOURNÉE DU 29. Le combat recommence dès le lever du soleil, avec plus de fureur et d'acharnement encore que la veille. Le peuple demande un chef ; le général Pajol se met à la tête du mouvement. Démarche de MM. de Sémonville et d'Argout, d'abord aux Tuileries près du duc de Raguse et des ministres, puis à Saint-Cloud près du roi. Détails. Résultats de cette démarche. Suite du combat au Louvre, au Carrousel, aux Tuileries et aux abords du Palais-Royal. Le peuple vainqueur sur tous les points. Retraite des troupes sur Saint-Cloud. Modération du peuple après la victoire. Pertes respectives des deux partis. — Formation d'une commission municipale, qui vient siéger à l'Hôtel-de-Ville. M. de Lafayette prend le commandement général des gardes nationales. — Premières mesures de la Commission municipale. — Des commissaires envoyés de Saint-Cloud viennent annoncer, de la part de Charles X, le retrait des Ordonnances et la formation d'un ministère libéral. Réponse de la Commission municipale. *Il est trop tard !*

Nécessité de pourvoir sans délai à la reconstitution d'un gouvernement. Napoléon II. La République. Henri V. Tous les bons esprits se tournent vers le duc d'Orléans. — Garanties que ce prince offre à la France et à la liberté. Son portrait tracé huit ans auparavant par Paul-Louis Courier. — Les députés réunis à Paris arrêtent que la lieutenance-générale du royaume sera provisoirement déférée au duc. Proclamation où cette résolution est annoncée.— Le duc d'Orléans accepte. Son adresse aux habitants de Paris. — Proclamation de la Chambre

des dépntés à la nation. — Le lientenant-général se rend à l'Hôtel-de-Ville. Composition du ministère provisoire. — Ordonnance qui déclare que la eocarde tricolore est désormais la eocarde nationale. — Charles X aprés le 29 juillet. Il quitte Saint-Cloud avec sa famille et se retire à Rambouillet, accompagné des troupes qui ont combattu pour lui pendant les trois journées. Son abdication. Il écrit au duc d'Orléans pour lui conférer de son côté la lieutenance-générale du royaume et la régence au nom de Henri V. Réponse du prince.— Mouvement populaire à Paris pour se porter sur Rambouillet. Charles X part pour Cherbourg, où il s'embarque pour l'Angleterre. — Ouverture de la session législative. Discours du Lieutenant-général.—Le parti républicain commence à manifester son méeontentement. La Chambre comprend la nécessité de hâter la réorganisation d'un gouvernement régulier. Sa Déclaration. Elle appelle le duc d'Orléans au trône, en stipulant des modifications à la Charte.— Le Lieutenant-général à l'Hôtel-de-Ville au milieu de la Commission municipale. *Programme de l'Hôtel-de-ville.* Ce qu'il y a de vrai dans cette désignation fameuse. — Délibération au Palais-Royal la veille du 9 août. — Séance royale du 9 août. Inauguration de la royauté de juillet.— Charte de 1830.— Vives adhésions de toutes les parties de la France. — Partis qui se forment aussitôt aprés la révolution de juillet. Fermentation dans le parti démagogique. Clubs. Emeutes. Promenades d'ouvriers dans les rues. — Premier ministère de 1830. Difficultés de sa position. Ce qu'il avait à faire; ce qu'il a fait. — L'élément anarchique y domine; les défenseurs des doctrines de conservation se retirent. Formation du ministére Laffitte. — Epoque de relâchement et d'émeutes. Triste état de Paris et de la France. — Jugement des ministres signataires des Ordonnances de juillet.— Troubles de février 1831. Pillage de l'Archevêché; Saint-Germain-l'Auxerrois saccagé. — Dissolution du ministére Laffitte. Triste état dans lequel il laisse la France. Avènement du ministère du 13 mars. Casimir Périer. — Son exposé des principes du nouveau cabinet devant la Chambre. — Les actes du ministère du 13 mars répondent glorieusement à ses paroles. Sa fermeté au-dehors vis-à-vis de l'Europe. Expédition de Belgique. Occupation d'Ancône. L'ordre et la sécurité publique ramenés au-dedans. — Mort de Casimir Périer. L'anarchie relève aussitôt la tête. — Le Compte-Rendu. Insurrection républicaine des 5 et 6 juin 1832. — L'émeute vaincue se réfugie dans des complots contre la vie du roi. Fieschi. Alibaud. Meunier. Darmès.— Aperçu sommaire de l'histoire de la Monarchie de juillet de 1832 à 1840. Tentative de la duchesse de Berry dans l'Ouest; le dénouement de cette aventureuse tentative peu digne de la gravité de l'histoire. Systèmes politiques qui se succèdent dans les ministéres. Opposition parlementaire; son caractère; ses tendances. Lois de septembre. Double tentative du prince Louis Napoléon, à Strasbourg et à Boulogne. Progrés de nos armes en Afrique. Les cendres de Napoléon rendues à la France. — Conclusion.

Le secret du coup d'État qui se préparait dans l'ombre avait été si bien gardé, que le duc de Raguse lui-même, à qui il avait été décidé que le commandement des forces de Paris serait confié pendant la crise, n'en fut instruit, comme les autres citoyens, que par l'apparition des Ordonnances dans le *Moniteur* du 26 au matin. Paris apprit avec une stupeur profonde cette nouvelle qui éclatait soudaine et terrible comme la foudre. Pendant toute cette journée du 26, la ville présenta un aspect saisissant d'inquiétude profonde et de sourde agitation. Menacés dans leur liberté et dans leur existence, les journalistes les premiers jetèrent le cri d'alarme. Une protestation, conçue en termes énergiques et fortement motivée sur des con-

1830.

26 juillet.



venue encore signaler cette première journée. Pendant cette expédition de la police, le Tribunal de commerce donnait un grand exemple de courage civil. Le gérant du *Courrier français* avait fait sommation d'urgence à son imprimeur, qui s'était refusé à l'impression du journal dans la crainte d'être en contravention avec l'ordonnance de la veille; et le tribunal consulaire, par l'organe de son président, M. Ganneron, déclarait « que l'ordonnance du 25 juillet, étant contraire à la Charte, n'était point obligatoire pour les citoyens, aux droits desquels elle portait atteinte. » 1830.

Dans le même temps, tous ceux des députés qui se trouvaient à Paris s'étaient réunis, au nombre de vingt-sept, chez l'un d'eux, Casimir Périer, pour se concerter sur la conduite à suivre dans une circonstance aussi grave. Tous s'accordèrent à regarder les ordonnances comme illégales, attentatoires aux droits des Chambres et aux garanties constitutionnelles de la nation, et comme devant attirer la plus grave responsabilité sur la tête des ministres; mais les opinions différaient quant au mode de résistance. Les uns proposaient de rédiger, au nom de la Chambre, une protestation formelle, et, s'il le fallait, de se placer, à l'exemple du gouvernement, en dehors de la légalité; d'autres, plus timides, pensaient que l'on devait se borner à de respectueuses remontrances au roi, et, pour la moralité même de l'action, ne pas porter atteinte aux rapports réguliers des grands pouvoirs de l'État. On arrêta enfin qu'un projet de protestation ou d'adresse — on se réservait d'y donner un nom selon les circonstances — serait rédigé par trois des membres présents, et l'on s'ajourna au lendemain.

Cependant les rassemblements du dehors avaient pris dans la soirée un aspect plus menaçant; déjà le sang avait coulé. Un vieillard — d'autres disaient une femme — avait été frappé d'une balle non loin du Palais-Royal, et le cadavre, promené dans la ville, était devenu comme un signal d'insurrection armée. La nuit suspendit ces premiers engagements entre le peuple et les soldats; mais il fut dès lors aisé de prévoir que la journée du lendemain serait marquée par des événements plus graves. Les réverbères brisés laissaient une partie de la ville plongée dans les ténèbres; tout était noir et silencieux. C'était le calme lugubre qui précède et annonce le déchaînement de la tempête.

Le jour, en se levant, éclaira, en effet, les dispositions d'une immense bataille dont la ville tout entière devait être le théâtre. On voyait se former sur tous les points des rassemblements d'ouvriers, plus nombreux que la veille. Tout pour eux était transformé en armes, piques, bâtons, pioches, barres de fer, instruments et outils de toute espèce; quelques uns seulement étaient munis de fusils, de pistolets ou de sabres. Çà et là, néanmoins, on voyait apparaître l'uniforme de la garde nationale, — de cette milice bourgeoise que la colère ministérielle avait brisée en 1827, et dans laquelle, 28 juillet



1830. au premier moment des troubles, l'autorité aurait peut-être trouvé un puissant auxiliaire au nom de l'ordre et de la sécurité publique. On dépavait les rues, on élevait des barricades, on remplissait les maisons de projectiles meurtriers. Dès sept heures du matin, la plupart des postes disséminés dans la ville avaient été désarmés; l'Hôtel-de-Ville lui-même était au pouvoir de l'insurrection. Des hommes du peuple montèrent au beffroi, sonnèrent le tocsin, et arborèrent au haut de l'horloge un drapeau tricolore entouré d'un crêpe; bientôt après le même drapeau flottait au sommet de tours de Notre-Dame, et la voix puissante du bourdon appelait aux armes tous les quartiers de la ville. Les couleurs révolutionnaires, abattues et proscrites depuis quinze ans, reparaissaient comme un vivant symbole qui élevait ce grand mouvement populaire à la hauteur d'une insurrection nationale. Les armoiries, les insignes royaux qu'un grand nombre de marchands portaient au fronton de leurs boutiques, furent abattus, brisés, traînés dans la boue. Tout se faisait sous l'inspiration spontanée de la colère du peuple, et l'on eût dit, à voir l'ensemble, l'ordre merveilleux, l'inconcevable rapidité de ces premiers mouvements, qu'une pensée supérieure présidait à tout. Et cependant l'insurrection n'avait jusque là ni chefs, ni direction, ni but arrêté; c'était une protestation armée contre l'audacieuse violation de la Charte, et, parmi les insurgés, nul encore n'en calculait toute la portée. Instruit, heure par heure, des progrès de cette insurrection menaçante, le duc de Raguse seul en a compris dès le premier instant toute la gravité. Une estafette, expédiée à Saint-Cloud dans la matinée, devait remettre au roi une lettre dans laquelle le maréchal annonçait que *ce n'était plus une émeute mais une révolution;* qu'il était urgent de prendre des moyens de pacification; que l'honneur de la couronne pouvait encore être sauvé, mais que le lendemain il ne serait peut-être plus temps. La lettre fut interceptée en route; mais, fût-elle parvenue à sa destination, l'aveuglement du roi était encore si complet qu'il n'y aurait eu nul résultat à en attendre.

Tout en déplorant la fatalité qui le condamnait à remplir une mission cruelle, mais enchaîné par le sentiment du devoir militaire, le maréchal, en même temps qu'il tentait près de Charles X cette inutile démarche, prenait cependant contre les progrès de l'insurrection toutes les mesures que lui dictait la prudence. Dès la veille Paris avait été mis en état de siége; tous les pouvoirs étaient donc concentrés dans ses mains. Mais les forces dont il disposait étaient loin de suffire aux besoins de la défense contre l'immense développement de l'attaque populaire. Par une inconcevable imprévoyance, ou plutôt, peut-être, pour ne pas éveiller les soupçons, les ministres n'avaient pas augmenté d'un seul homme la garnison de la ville; de sorte qu'au moment décisif il ne s'y trouvait pas plus de six à sept mille hommes disponibles, en y comprenant la garde royale. C'était avec cette poignée de

soldats que le maréchal avait à faire face sur tous les points à une multitude d'attroupements armés dont chaque heure qui s'écoulait voyait grossir la masse.

Sur ces entrefaites, les députés s'étaient réunis de nouveau, ainsi qu'ils en étaient convenus la veille. La discussion s'ouvrit sur le projet de protestation que M. Guizot avait rédigé; mais la fusillade qui s'engageait, et dont par intervalles le bruit dominait la discussion, fit comprendre que le devoir le plus urgent était de faire une tentative pour arrêter l'effusion du sang. Une députation composée de MM. Gérard, Lobau, Laffitte, Casimir Périer et Mauguin se rendit immédiatement aux Tuileries, où le duc de Raguse avait établi son état major; tous les ministres se trouvaient avec lui. M. Laffite, portant la parole, peignit au maréchal, en termes énergiques, l'état affreux de la capitale, et les calamités que la prolongation d'un tel état de choses pouvait attirer sur le pays et même sur le trône. Le maréchal l'écoutait avec un sentiment prononcé de bienveillance; mais il se retranchait dans les devoirs impérieux de l'honneur militaire. — « Et vos devoirs de citoyen, maréchal? répliqua le député. — Mais, messieurs, reprit le duc de Raguse en proie à une anxiété visible, quelles conditions proposez-vous? — Sans trop préjuger de notre influence, répondit M. Laffitte, nous croyons pouvoir assurer que tout rentrera dans l'ordre aux conditions suivantes : le rapport des ordonnances, le renvoi des ministres et la prompte réunion des Chambres. » Tout ce que put promettre le maréchal, fut d'instruire immédiatement le roi de leur honorable démarche, mais sans dissimuler qu'il y fondait peu d'espoir. Les députés se retirèrent; M. de Polignac, qui se trouvait avec ses collègues dans une salle voisine, avait refusé de les voir.

Le maréchal, fidèle à sa promesse, fit partir aussitôt pour Saint-Cloud un de ses aides-de-camp, chargé d'une nouvelle dépêche. — « Que le maréchal tienne bon, qu'il réunisse ses forces sur le Carrousel et sur la place Louis XV, et qu'il agisse avec des masses : » telle fut la seule réponse de Charles X. Le jeu du roi eut lieu ce soir-là comme à l'ordinaire!

Pendant ce temps, Paris retentissait du bruit sinistre de la fusillade et du canon. Sur tous les points les troupes étaient aux prises avec le peuple. La troupe de ligne, plus rapprochée des sentiments populaires, se bornait à se maintenir dans les postes qui lui étaient assignés, se contentant le plus souvent de tirer en l'air; mais partout où se portait la garde, et surtout les régiments suisses, les engagements devenaient plus meurtriers. Il semblait que, de part et d'autre, Suisses et masses populaires, on fût encore animé de l'exaltation haineuse du 10 août. Déjà bien du sang avait coulé et bien des morts jonchaient le pavé des rues, sans qu'il fût possible d'affirmer encore quel serait le dernier résultat de cette lutte affreuse. Sous la veste du peuple et sous l'uniforme du soldat, c'était la même bravoure et la même con-

1830. stance ; mais les soldats avaient des chefs, une direction, une impulsion commune, et le peuple n'avait encore ni direction ni chefs. Ce fut le lendemain seulement que le mouvement reçut une impulsion prononcée.

29 juillet. La nuit du mercredi au jeudi avait été employée, par le chef militaire de Paris, à resserrer ses positions trop disséminées, et, abandonnant à l'insurrection tout ce que l'insuffisance de ses forces ne lui permettait pas de défendre, à se concentrer dans le Louvre et sur le Carrousel ; par le peuple, à se fortifier dans les positions gagnées, à réparer les barricades, à en construire d'autres, à se préparer enfin pour le lendemain à une attaque décisive.

Le matin, au lever du soleil, le combat recommença sur tous les points, plus furieux, plus acharné que jamais. L'uniforme des gardes nationaux se montrait maintenant dans les rangs du peuple en beaucoup plus grand nombre que les deux jours précédents ; mais à mesure que l'insurrection s'organisait, l'absence d'une direction supérieure s'y faisait plus vivement sentir. On demandait un chef : — il n'y en avait point. Le général Pajol, qui s'était offert dès la veille, n'attendait cependant qu'un ordre signé des députés réunis à Paris pour se mettre à la tête du mouvement. Cet ordre, écrit à six heures du matin chez le duc de Choiseul, par M. Alexandre Laborde, député de Paris, sous la dictée de M. Dupin aîné, fut remis deux heures après au général Pajol. Les affaires ne tardèrent pas à prendre une tournure plus décisive *.

Malgré l'insuccès de la démarche tentée la veille par les cinq députés, une nouvelle tentative de conciliation, qui ne devait pas — qui cette fois, peut-être, ne pouvait pas avoir plus de succès, — était cependant faite encore dans la matinée de cette journée du 29. M. de Sémonville, grand-référendaire de la Chambre des pairs, et M. d'Argout, un de ses collègues, se rendirent aux Tuileries, non sans peine et sans danger ; le maréchal, en proie à un désespoir visible, les accueillit comme des libérateurs. Les ministres étaient assemblés ; ils demandèrent à être admis en leur présence. M. de Sémonville, apostrophant chaleureusement le président du conseil, le somma de révoquer les fatales ordonnances et de dissoudre le ministère dont il était le chef, seul moyen qui pût encore arrêter l'effusion du sang. M. de Polignac se retranchait, avec une politesse calme et froide, dans l'impuissance où il était de rien décider sans prendre l'avis du roi ; silencieux, et la consternation peinte dans tous les traits, les autres ministres semblaient dominés par une autorité à laquelle ils apportaient une soumission passive. Irrités de l'inutilité de leurs représentations, les deux négociateurs en appelèrent de nouveau au duc de Raguse ; M. de Glandèves,

* Dupin aîné, *Révolution de 1830*, p. 8.

gouverneur des Tuileries, se chargeait d'arrêter les six ministres si le maréchal voulait lui en donner l'ordre. Partagé entre ses sentiments et ses devoirs militaires, le duc hésitait encore ; il allait céder, enfin, et signer l'ordre d'arrestation, quand M. de Peyronnet, sortant de la salle du conseil, et s'approchant de M. de Sémonville, dit à celui-ci d'un ton de voix ému : *Quoi ! vous n'êtes pas parti ?* Ce mot, dont l'intention était évidente, changea toutes les résolutions. Le maréchal se borna à tracer pour Charles X quelques lignes très pressantes pour conjurer la crise. Le grand-référendaire et M. d'Argout partirent immédiatement pour se rendre près du roi ; M. de Polignac se jeta dans une autre voiture avec ses collègues, et ils arrivèrent en même temps à Saint-Cloud. On n'y connaissait encore que bien imparfaitement les événements de la veille et la situation de la capitale ; l'arrivée des ministres et des deux pairs de France, surtout le désordre de leur extérieur et la profonde altération de leurs traits, en faisaient assez pressentir la gravité. 1830.

M. de Polignac avait devancé les deux médiateurs chez le roi ; il en sortit un moment après, et s'adressant à M. de Sémonville : « Vous savez, monsieur, lui dit-il, quel devoir vous croyez remplir en venant ici dans les circonstances présentes. Vous m'accusez : c'est à vous à parler le premier ; » — et il montrait de la main la porte du cabinet du roi. M. de Sémonville mit dans ses instances, ou plutôt dans ses ardentes supplications, tout ce qu'une vive et profonde émotion, tout ce que la chaleur d'une âme fortement convaincue, peuvent ajouter d'entraînement à l'éloquence. Mais ici il faut laisser parler le noble pair lui-même ; ses paroles sont dignes d'être recueillies par l'histoire. « Je crois, dit-il, lorsque plus tard il fut appelé à retracer cette scène devant la Chambre, je crois et j'ai toujours cru que les résolutions du roi, que je voulais combattre en entrant dans son cabinet, étaient personnelles, anciennes, profondes, méditées, le résultat d'un système tout à la fois politique et religieux. Si j'avais eu un doute à cet égard, il aurait été entièrement dissipé par ce douloureux entretien. Toutes les fois que j'ai approché du système du roi, j'ai été repoussé par son inébranlable fermeté. Il détournait les yeux des désastres de Paris, qu'il croyait exagérés dans ma bouche ; il les détournait de l'orage qui menaçait sa tête et sa dynastie. Je ne suis parvenu à sa résolution qu'après avoir passé par son cœur, lorsque, après avoir tout épuisé, j'ai osé le rendre responsable envers lui-même du sort qu'il pouvait réserver à Madame la Dauphine, peut-être éloignée à dessein dans ce moment ; lorsque je le forçai d'entendre qu'une heure, une minute d'hésitation pouvait tout compromettre, si les désastres de Paris parvenaient sur son passage dans une commune ou dans une cité, et que les autorités ne pussent la protéger. Je le forçai d'entendre que lui-même la condamnait au seul malheur qu'elle

1830. n'eût pas encore connu, celui des outrages d'une population irritée, dans une vie coulée au milieu des larmes. Des pleurs ont alors mouillé les yeux du roi. Au même instant sa sévérité a disparu, ses résolutions ont changé, sa tête s'est baissée sur sa poitrine; il m'a dit, d'une voix basse, mais très émue: Je vais dire à mon fils d'écrire et d'assembler le Conseil *. »

La délibération fut courte. Le rapport des ordonnances et la dissolution du ministère y furent résolus presque sans discussion. Mais, par un reste d'hésitation, et dans l'espoir peut-être que des nouvelles moins fâcheuses permettraient encore de revenir sur cette décision, on attendit jusqu'au soir à la faire connaître. Charles X en était encore à marchander avec lui-même le renvoi ou le maintien de son ministère, quand la victoire prononçait à Paris sur le sort de sa dynastie

Pendant ce temps, en effet, les événements avaient marché. Le peuple était maître de toute la ville, sauf les positions centrales du Louvre, du Carrousel et des Tuileries, où le maréchal s'était concentré. C'était là aussi que s'était portée toute la chaleur du combat; des masses de peuple toujours grossissantes s'y précipitaient par toutes les rues adjacentes, par les quais, par le Pont-Royal et le pont Louis XV. Une attaque impétueuse rendit le peuple maître du Louvre; les Suisses, qui l'avaient défendu avec intrépidité, se replièrent en désordre sur le Carrousel et les Tuileries. Les vainqueurs se précipitaient sur leurs pas malgré le feu meurtrier des batteries du Carrousel. Déjà, sur d'autres points, les régiments de ligne avaient fraternisé avec le peuple. Débordé de toutes parts, assiégé maintenant dans sa dernière retraite, le maréchal ne crut pas devoir prolonger plus long-temps une lutte désormais inutile. Il donna l'ordre de retraite par le jardin du palais et l'avenue des Champs-Élysées. La foule irritée inonda en quelques minutes cette vaste demeure des rois; une partie des appartements fut mise au pillage. Il était quatre heures; en ce moment il ne restait plus au pouvoir des troupes royales que la caserne de Babylone, sur la rive gauche de la Seine. Une colonne nombreuse qui s'y était portée en chassa les Suisses après une résistance opiniâtre. Ce fut la dernière scène du drame sanglant dont Paris était le théâtre depuis trois jours. Je n'ai pas essayé d'en suivre les détails; j'ai dû me borner, dans cette rapide esquisse, à détacher les grandes masses. L'esprit de parti, l'exaltation du triomphe, ont pu grossir une multitude de faits secondaires; mais ce qu'il faut proclamer, ce que n'ont pu nier les détracteurs mêmes de cette révolution glorieuse, c'est l'intrépidité héroïque du peuple pendant le combat, c'est sa modération sans exemple après la victoire. On vit des malheureux déguenillés, noircis de poudre, couverts de sueur et de poussière, haletants de soif et de fatigue, rejeter l'argent qu'on

* Déposition de M. de Sémonville devant la Cour des Pairs, lors du procès des ci-devant ministres.

leur offrait, n'accepter que du vin trempé d'eau, ne demander que des armes et de la poudre, ne montrer d'impatience que celle de retourner combattre près de leurs frères. Ils respectaient la neutralité des curieux; ils s'empressaient, même au milieu du feu, à relever les blessés, ceux que leurs balles avaient frappés aussi bien que les leurs; les hôpitaux en furent encombrés. La bataille des trois-journées avait coûté la vie à plus de mille combattants, outre cinq à six mille blessés dans les deux partis. Mais, dans cette lutte cruelle, où le sang français ne fut versé que par des mains françaises, les rangs du peuple fournirent les quatre cinquièmes au moins des blessés et des morts. Des ambulances s'improvisaient dans tous les quartiers; partout il se trouvait des chirurgiens pour panser les blessures; partout des femmes généreuses s'empressaient d'apporter du linge, de la charpie, des secours de toute espèce. Aucun des grands établissements publics, le Trésor, la Banque, le Musée, les Archives des Administrations, n'eurent à souffrir ni du tumulte du combat ni du désordre inséparable d'un grand mouvement populaire; le peuple, à mesure qu'il en prenait possession, y posait des sentinelles, qui les protégèrent contre toute tentative d'envahissement. Mais si l'on doit admirer la magnanimité du vainqueur, l'histoire impartiale doit aussi justice aux vaincus; elle doit dire tout ce qu'il y eut de courage calme, de constance, de fidélité au sentiment impérieux du devoir militaire, dans ces braves soldats qui mouraient pour une cause que tous semblaient avoir abandonnée, qui semblait s'être abandonnée elle-même : car quel cri, dans ce soulèvement de toute une population en armes, s'éleva en faveur de la dynastie qui s'écroulait? Quels royalistes vinrent se mêler aux rangs des soldats, partager leurs périls et mourir avec eux?... 1830.

L'insurrection est victorieuse. Aujourd'hui, comme au 10 août, le peuple a brisé le trône où s'asseyait la race de Louis XIV; sa main calleuse a écrasé la couronne sur le front d'un roi parjure. Mais quelle autorité va remplacer l'autorité renversée? quel bras assez puissant va saisir les rênes abandonnées de l'État, et prévenir les écarts de l'effervescence populaire? L'œuvre de destruction est consommée; quel gouvernement va remplacer celui que la victoire populaire a frappé de déchéance? Nul n'y avait songé dans les rangs des combattans. Cependant, après le danger dont le courage du peuple de Paris venait de préserver les libertés nationales, un danger plus redoutable encore allait peut-être planer sur la nation : c'était celui de l'anarchie. Le combat avait été admirable; on dut craindre un moment que de fatales dissensions ne souillassent la victoire. Au sommet de ces barricades triomphantes, contre lesquelles étaient venues se briser les folles tentatives d'un roi contre-révolutionnaire, il fallait maintenant arborer un drapeau auquel vinssent se rallier tous les combattants des trois journées, un drapeau noble, pur, éminemment national, qui dominât toutes les dissidences qui peut être

1830. allaient surgir après l'enivrement de la victoire. Ces hautes pensées occupaient l'esprit de quelques uns des députés réunis depuis trois jours, et qui, le 29, siégeaient dans la demeure de M. Laffitte. Leur nombre, ce jour-là, s'élevait à quarante Dans cette réunion des délégués nationaux, qui était comme le quartier-général de l'insurrection, on discuta sur la nécessité, en l'absence de tous pouvoirs légaux, d'établir à l'Hôtel-de-Ville une commission qui veillât au maintien de l'ordre public. Il fut soigneusement expliqué, néanmoins, qu'on n'entendait pas donner un gouvernement à la France, mais seulement une administration centrale à la capitale, dans la crise où elle se trouvait engagée. Aussi cette commission ne fut-elle instituée que sous le titre de *Commission municipale*. Cinq membres de la réunion, MM. Laffitte, Casimir Périer, Lobau, Odier et de Schonen, furent désignés au scrutin pour composer cette Commission. Le commandement de la garde nationale parisienne fut confié au général Lafayette, et le général Gérard fut chargé de prendre la direction des troupes de ligne, dont la plus grande partie avait alors fait sa soumission.

Les rôles ainsi distribués, les membres de la commission municipale se mirent en route pour se rendre à leur poste. Il était quatre heures, et les derniers coups de fusil venaient de se faire entendre vers les guichets du Carrousel; la Commission eut à franchir la multitude de barricades qui coupaient encore les boulevards et les rues. Après un long trajet, au milieu des cris mille fois répétés de *vive la liberté! à bas les Bourbons!* elle arriva enfin à l'Hôtel-de-Ville, escortée d'une suite nombreuse de députés et de notabilités du parti libéral. A peine installée, dans le désordre inséparable d'un pareil moment, son premier soin fut de décréter le rétablissement de la garde nationale, à laquelle M. de Lafayette adressa un ordre du jour. Des proclamations de la Commission municipale invitèrent les habitants de Paris à rouvrir leurs boutiques et à reprendre leurs travaux; des postes nombreux de garde nationale furent immédiatement placés à la Banque, au Trésor, à tous les grands établissements publics de la capitale. Des distributions abondantes de pain et d'argent furent faites dans la soirée même dans les divers quartiers, pour assurer la subsistance d'un grand nombre d'ouvriers qui combattaient depuis trois jours. Il était urgent de ne pas laisser les administrations publiques en souffrance : le baron Louis, sous le titre de commissaire provisoire, fut mis à la tête du trésor et des finances; on pourvut de même à la préfecture du département, à celle de la police, à la direction des postes et des lignes télégraphiques. Grâce à ces sages mesures, tous les courriers purent partir dans la nuit, ainsi que les diligences; celles-ci avaient arboré le drapeau tricolore sur l'impériale, et elles portèrent rapidement dans toutes les provinces la grande nouvelle de la victoire du peuple. En même temps le général Gérard veillait à ce que les barricades

extérieures fussent soigneusement entretenues. On pouvait craindre une attaque, soit dans la nuit, soit le lendemain, car il n'était pas présumable qu'un gouvernement qui avait poussé les choses à une telle extrémité ne tentât pas au moins un nouvel effort ; il fallait donc, à tout événement, se garder contre le danger d'une surprise. 1830.

La Commission municipale était tout occupée des grands intérêts remis à ses soins, lorsque, dans la soirée, arrivèrent à l'Hôtel-de-Ville trois commissaires envoyés de Saint-Cloud. Ils venaient apporter les ordonnances auxquelles Charles X s'était résigné le matin sur les instantes supplications de M. de Sémonville. M. le duc de Mortemart était nommé aux affaires étrangères et à la présidence du conseil, M. Casimir Périer aux finances, le comte Gérard à la guerre ; les ordonnances du 25 étaient rapportées, et l'ouverture des Chambres rétablie au 3 août. Annoncées la veille, le matin même encore, ces concessions eussent suffi, selon toute probabilité, pour arrêter le cours des événements ; maintenant Charles X dut expier ses longues hésitations. — *Il est trop tard!* répondirent les commissaires ; et ce mot terrible fut l'arrêt de mort de la dynastie.

Chaque heure qui s'écoulait rendait plus instante une décision définitive quant à l'établissement d'un nouveau gouvernement. Déjà quelques voix avaient prononcé deux noms qui pouvaient jeter la France dans de longues convulsions, le nom de *Napoléon II* et celui de la *République*. Dépouillé d'un prestige resté tout entier à Sainte-Hélène, le premier n'avait plus rien de national ; le second ne réveillait que des souvenirs de sang. D'autres voix balbutiaient aussi le nom de *Henri V*, le petit-fils du roi déchu ; mais le jeune duc de Bordeaux, dont l'éducation avait été livrée aux mains d'hommes connus par leur haine pour nos institutions, n'offrait ni sécurité pour le présent ni garantie pour l'avenir. D'ailleurs, l'élan du peuple et la victoire avaient prononcé : entre la France et la dynastie des Bourbons il y avait désormais rupture complète, absolue, sans compromis et sans retour. Ces graves questions furent agitées, dans la matinée du 30 juillet, au sein d'une nouvelle réunion de députés ; là, pour la première fois, on mit en avant un nom qui conciliait tous les intérêts, prévenait toutes les craintes, écartait les dangers les plus redoutables qui pouvaient sortir de la crise, et donnait au pays les plus solides garanties pour l'avenir de ses institutions : ce nom était celui de M. le duc d'Orléans. Assez haut placé pour éloigner toute rivalité subordonnée ; assez populaire, dans la plus honorable acception du mot, pour rallier à lui la grande majorité des opinions, le nom du duc d'Orléans, en ce moment difficile, apparut à tous les esprits comme le phare de salut vers lequel devaient se tourner les vœux des véritables amis du pays. Placé dans les rangs des défenseurs de la patrie à l'époque désastreuse de nos dissensions révolutionnaires, le duc d'Orléans avait fait ses premières armes 30 juillet.

1830. sous le drapeau de 89, et avait brillamment contribué, aux champs de Valmy et de Jemmappes, à sauver l'indépendance nationale et l'intégrité du territoire; obligé de quitter la France pour échapper à la proscription que son nom faisait planer sur sa tête, il était toujours resté Français sur la terre de l'exil, et ne s'était jamais rapproché du drapeau de Coblentz; revenu en France en 1814, il s'y était constamment honoré dans l'opinion par une conduite pleine de mesure et de sagesse. Blâmant dans son âme la conduite follement réactionnaire de la dynastie restaurée, il n'avait jamais affiché une opposition qu'on eût pu croire intéressée; s'il n'avait pas épargné à Charles X les sages conseils d'une raison éclairée, jamais un mot de censure hostile n'était publiquement sorti de ses lèvres. Honoré pour son caractère, non moins que pour la mesure parfaite de sa conduite politique, le duc d'Orléans, comme homme et comme prince, s'était, depuis quinze ans, concilié l'estime de tous. Personne encore n'avait oublié ce qu'avait dit de lui, huit ans avant la catastrophe, le plus populaire des écrivains libéraux. Voici le portrait que Paul-Louis Courier traçait du prince en 1822, dans ce style inimitable dont la délicieuse naïveté cache tant d'énergie et de profondeur : « J'aime le duc d'Orléans, parce qu'étant né prince il daigne être honnête homme. Du moins n'entends-je point dire qu'il attrape les gens. Nous n'avons, il est vrai, aucune affaire ensemble, ni pacte ni contrat. Il ne m'a rien promis, rien juré devant Dieu; mais, le cas avenant, je me fierais à lui, quoiqu'il m'en ait mal pris avec d'autres déjà. L'accord fait, je pense qu'il le tiendrait sans fraude, sans chicane, sans noise, sans en délibérer avec gentilshommes et autres, ni en consulter les jésuites. Voici ce qui me donne de lui cette opinion. Il est de notre siècle, de ce siècle-ci, non de l'autre, ayant peu vu, je crois, ce qu'on nomme ancien régime. Il a fait la guerre avec nous, d'où vient, dit-on, qu'il n'a pas peur des sous-officiers; et depuis, émigré malgré lui, jamais ne la fit contre nous, sachant trop ce qu'il devait à la terre natale, et qu'on ne peut avoir raison contre son pays. Il sait cela, et d'autres choses qui ne s'apprennent guère dans le rang où il est. Son bonheur a voulu qu'il en ait pu descendre, et, jeune, vivre comme nous. De prince il s'est fait homme. En France, il combattait nos communs ennemis; hors de France, les sciences occupaient son loisir. De lui n'a pu se dire le mot *rien oublié ni rien appris*. Les étrangers l'ont vu s'instruire et non mendier. Il n'a point prié Pitt, ni supplié Cobourg de ravager nos champs, de brûler nos villages pour venger les châteaux; de retour, n'a point fondé des messes, des séminaires, ni doté des couvents à nos dépens; mais, sage dans sa vie, dans ses mœurs, donne un exemple qui prêche mieux que les missionnaires. Bref, c'est un homme de bien. Je voudrais, quant à moi, que tous les princes lui ressemblassent; aucun d'eux n'y perdrait, et nous y gagnerions : ou je voudrais qu'il fût maire de la

commune; j'entends s'il le pouvait (hypothèse toute pure) sans déplacer personne. Je hais les destitutions. Il ajusterait bien des choses, non seulement par cette sagesse que Dieu a mise en lui, mais par une vertu non moins considérable et trop peu célébrée : c'est son économie, qualité si l'on veut bourgeoise, que la cour abhorre dans un prince, et qui n'est pas matière d'éloge académique ni d'oraison funèbre; mais pour nous si précieuse, pour nous administrés, si belle dans un maire, si..... comment dirai-je? divine, qu'avec celle-là je le tiendrais quitte quasi de toutes les autres. Lorsque j'en parle ainsi, ce n'est pas que je le connaisse plus que vous, ni peut-être autant, ne l'ayant même jamais vu. Je ne sais que ce qui se dit; mais le public n'est point sot, et peut juger les princes, car ils vivent en public*.... » 1830.

Ce fut donc vers le duc d'Orléans que se portèrent tout d'abord les meilleurs esprits; et, de fait, le duc d'Orléans était le seul qui pût convenir à la situation. Voulant conserver la monarchie, seul régime qui convînt aux habitudes de la France, ainsi qu'à ses intérêts, le duc d'Orléans était le seul homme en France qui pût être roi. Cela était si évident, qu'après quelques hésitations, toutes les opinions, dans la réunion des députés, se rallièrent promptement à la proposition de déférer provisoirement au prince la lieutenance-générale du royaume. Mais une telle mesure voulant être entourée de la solennité d'une délibération publique, la réunion s'ajourna à une heure dans la salle ordinaire des séances. Dans l'intervalle, pour fixer au-dehors les incertitudes de l'opinion et prévenir de fatales divergences, on fit afficher dans Paris cette proclamation :

« Charles X ne peut plus rentrer dans Paris; il a fait couler le sang du peuple.

» La République nous exposerait à d'affreuses divisions. Elle nous brouillerait avec l'Europe.

» Le duc d'Orléans est un prince dévoué à la cause de la Révolution.

» Le duc d'Orléans ne s'est jamais battu contre nous.

» Le duc d'Orléans était à Jemmapes.

» Le duc d'Orléans est un roi citoyen.

» Le duc d'Orléans a porté au feu les couleurs tricolores.

» Le duc d'Orléans peut seul les porter encore; nous n'en voulons pas d'autres.

» Le duc d'Orléans ne se prononcera pas. Il attend notre vœu.

» Proclamons ce vœu, et il acceptera la Charte comme nous l'avons toujours entendue et voulue.

» C'est du peuple français qu'il tiendra la couronne. »

Cette décision, inspirée par le caractère imprévu des événements, fut

* P. L. Courier, *Œuvres*, t. I, p. 336.

1830. comme eux toute spontanée. Depuis, on a parlé de conspiration antérieure, de projets longuement ourdis dans l'ombre, et dont la catastrophe de Juillet n'aurait fait que rapprocher l'accomplissement : ce sont là de ces assertions audacieusement mensongères que démentent mille témoignages contemporains, absurdes calomnies où se réfugie la haine des partis vaincus et des factions déçues.

Il convenait de s'assurer des dispositions du duc d'Orléans. Deux députés délégués par la Chambre, MM. Dupin et Persil, se rendirent à Neuilly où se trouvait le prince. Sa réponse fut telle qu'on devait l'attendre : dans la situation grave où se trouvait la France, il ne reculerait pas devant la périlleuse mission qui lui était déférée. Cette réponse connue, l'Assemblée du Palais-Bourbon formula aussitôt la résolution qui appelait le duc d'Orléans à la lieutenance générale du royaume, en lui exprimant le vœu de conserver les couleurs nationales. « La réunion des députés actuellement à Paris, y était-il dit, a de plus senti la nécessité de s'occuper sans relâche d'assurer à la France, dans la prochaine session des Chambres, toutes les garanties indispensables pour la pleine et entière exécution de la Charte. » Il y avait quarante députés présents. Une députation fut nommée pour porter cet acte au duc d'Orléans.

31 juillet. Le lendemain, à neuf heures du matin, la députation fut reçue par le duc au Palais-Royal, où il était arrivé dans la nuit. Les paroles du prince, dans cette occasion solennelle, respirèrent l'amour de l'ordre et des lois, le désir ardent d'éviter à la France les fléaux de la guerre civile et de la guerre érangère, la ferme intention d'assurer les libertés du pays. L'adresse suivante fut immédiatement écrite sous sa dictée : « Habitants de Paris ! les députés de la France en ce moment réunis à Paris m'ont exprimé le désir que je me rendisse dans cette capitale pour y exercer les fonctions de Lieutenant-général du royaume. Je n'ai pas balancé à venir partager vos dangers, à me placer au milieu de votre héroïque population, et à faire tous mes efforts pour vous préserver des calamités de la guerre civile et de l'anarchie. En entrant dans la ville de Paris, je portais avec orgueil ces couleurs glorieuses que vous avez reprises, et que j'avais moi-même long-temps portées. Les Chambres vont se réunir ; elles aviseront aux moyens d'assurer le règne des lois et le maintien des droits de la nation.

» La Charte sera désormais une vérité. »

En même temps, la Chambre, qui d'heure en heure devenait plus nombreuse, adressait à la nation une proclamation où elle rendait compte de ses déterminations et de leurs motifs. En de telles circonstances, tous les actes deviennent importants ; celui-ci était ainsi conçu :

« Français ! la France est libre. Le pouvoir absolu levait son drapeau ; l'héroïque population de Paris l'a abattu. Paris attaqué a fait triompher

par les armes la cause sacrée qui venait de triompher en vain dans les élections. Un pouvoir usurpateur de nos droits, perturbateur de notre repos, menaçait à la fois la liberté et l'ordre; nous rentrons en possession de l'ordre et de la liberté. Plus de crainte pour les droits acquis; plus de barrière entre nous et les droits qui nous manquent encore. 1830.

« Un gouvernement qui, sans délai, nous garantisse ces biens, est aujourd'hui le premier besoin de la patrie. Français! ceux de vos députés qui se trouvent déjà à Paris se sont réunis, et en attendant l'intervention régulière des Chambres, ils ont invité un Français qui n'a jamais combattu que pour la France, M. LE DUC D'ORLÉANS, à exercer les fonctions de Lieutenant-général du royaume. C'est à leurs yeux le plus sûr moyen d'accomplir promptement par la paix le succès de la plus légitime défense.

« Le duc d'Orléans est dévoué à la cause nationale et constitutionnelle; il en a toujours défendu les intérêts et professé les principes. Il respectera nos droits, car il tiendra de nous les siens. Nous nous assurerons par des lois toutes les garanties nécessaires pour rendre la liberté forte et durable:

« Le rétablissement de la garde nationale, avec l'intervention des gardes nationaux dans le choix des officiers;

« L'intervention des citoyens dans la formation des administrations départementale et municipale;

« Le jury pour les délits de la presse;

« La responsabilité légalement organisée des ministres et des agents secondaires de l'administration;

« L'état des militaires légalement assuré;

« La réélection des députés promus à des fonctions publiques.

« Nous donnerons, enfin, à nos institutions, de concert avec le chef de l'État, le développement dont elles ont besoin. »

Rappelant les paroles heureuses que le Lieutenant-général venait d'adresser aux habitants de Paris, *la Charte sera désormais une vérité*, la proclamation disait en finissant : « Le duc d'Orléans lui-même a parlé, et son langage est celui qui convient à un pays libre. »

La proclamation de la Chambre, dont on attribua la rédaction à M. Guizot, était revêtue de quatre-vingt-quatorze signatures. Une nouvelle députation fut chargée de la porter sur-le-champ au Palais-Royal.

Le prince manifesta à la députation le désir de se transporter à l'Hôtel-de-Ville près de la Commission municipale.

Le duc d'Orléans monta à cheval, seul, sans gardes, sans escorte, sans un seul aide-de-camp à ses côtés, marchant plein de confiance à vingt pas en avant de la colonne des députés qui le suivaient à pied. Ce cortège, vraiment populaire, traversa le défilé des barricades, au milieu d'une foule immense de peuple, qui ne tarda pas à tresser avec ses bras nerveux une

1830. double haie pour faciliter la marche du cortége. Le duc d'Orléans arriva ainsi à l'Hôtel-de-Ville, accueilli par des *vivat* dont l'énergie augmentait à mesure qu'il avançait.

On traversa, non sans peine, l'affluence qui remplissait la place de l'Hôtel-de-Ville, et le prince fut porté plutôt qu'il ne monta dans la grande salle. Là, le général Lafayette et les membres de la Commission municipale s'étant formés en cercle près du Lieutenant-général avec les trois vice-présidents de la Chambre, M. Viennet, d'une voix forte et retentissante, fit une nouvelle lecture de la proclamation de la Chambre des députés, qui fut couverte de bravos et d'applaudissements*.

Ce fut là le véritable, le seul *Programme* de l'Hôtel-de-Ville.

L'enthousiame fut porté à son comble, ajoute le témoin oculaire qui nous fournit une partie de ces détails, lorsqu'on vit le duc d'Orléans, ayant à sa droite le général Lafayette, se présenter à l'une des fenêtres et saluer le peuple, un drapeau tricolore à la main**.

De retour au Palais-Royal, il fallut s'occuper du gouvernement. Dans ces premiers moments, l'autorité tout entière s'était trouvée concentrée dans les mains de la Commission municipale; maintenant, le gouverne-
1er août. ment était non plus à l'Hôtel-de-Ville, mais au Palais-Royal. Le premier soin du Lieutenant-général fut de se constituer un ministère provisoire. Une ordonnance du même jour déclara que « la nation française ayant repris ses couleurs, il ne serait plus porté d'autre cocarde que la cocarde tricolore. »

Pendant ce temps, que faisait Charles X? Abandonnant, dans la nuit du 29, le château maintenant désert de Saint-Cloud, il s'était retiré à Trianon, et de là sur Rambouillet, accompagné de son fils, de la duchesse de Berry et du duc de Bordeaux, sous l'escorte de quelques régiments de cette brave garde royale qui avait si vaillamment combattu pendant trois jours pour la cause à laquelle l'enchaînait le sentiment du devoir militaire. Voulant tenter un dernier effort, sinon pour relever son propre trône, au moins pour sauver sa dynastie, Charles X adressa au duc d'Orléans, le 1er août, un acte par lequel, déclarant renoncer au trône pour lui et pour le Dauphin en faveur de son petit-fils le duc de Bordeaux, il conférait au prince le titre de Lieutenant-général du royaume, et les fonctions de la régence pendant la minorité de Henri V. Le duc d'Orléans, qui avait déjà reçu de la Chambre et des acclamations du peuple le titre que prétendait lui conférer le roi déchu, n'avait pas à balancer entre ces deux investitures : il écrivit de sa propre main à Charles X une lettre dans laquelle il accusait simplement réception

* Dupin aîné, *Révolution de 1830.*
** *Id.*, p. 12.

des deux abdications, ajoutant qu'il était Lieutenant-général du royaume par le choix de la Chambre des députés. 1830.

Le sort de Charles X et de sa famille allait se décider par des actes plus explicites. Des commissaires de la Chambre des députés lui furent envoyés, le 2 août, pour lui offrir de protéger sa retraite hors du royaume; le vieux roi repoussa leur intervention. Mais le peuple des barricades était encore sous les armes. A la nouvelle du refus de Charles X, qui semblait présager des projets de résistance, il y eut dans les rangs un cri unanime : *A Rambouillet! à Rambouillet!* Voitures de toute espèce, diligences, omnibus, fiacres, cabriolets, tout fut mis en réquisition pour transporter rapidement ces masses impatientes; Charles X ne les attendit pas. Disant un dernier adieu aux troupes qui avaient voulu protéger jusqu'à la fin la sûreté de sa personne, il quitta Rambouillet et prit la route de Cherbourg, où l'attendait un bâtiment chargé de le transporter en Angleterre.

Le jour même où s'opérait à Paris ce mouvement populaire qui hâta le dénouement du drame, était le jour fixé pour l'ouverture de la session. Le Lieutenant-général l'inaugura par de nobles paroles. Il rappela la crise sanglante soulevée par une déplorable violation de la Charte et des lois, et les dangers que couraient dans ce bouleversement subit les personnes, les propriétés, les droits, tout ce qui est précieux et cher à des hommes et à des citoyens. « Dans cette absence de tout pouvoir public, continuait-il, le vœu » de mes concitoyens s'est tourné vers moi. Ils m'ont jugé digne de con- » courir avec eux au salut de la patrie; ils m'ont invité à exercer les fonc- » tions de Lieutenant-général du royaume. 3 août.

» Leur cause m'a paru juste, le péril immense, la nécessité impérieuse, » mon devoir sacré. Je suis accouru au milieu de ce vaillant peuple, suivi » de ma famille, et portant ces couleurs qui, pour la seconde fois, ont mar- » qué parmi nous le triomphe de la liberté.

» Je suis accouru, fermement résolu à me dévouer à tout ce que les cir- » constances exigeraient de moi, dans la situation où elles m'ont placé, pour » rétablir l'empire des lois, sauver la liberté menacée, et rendre impossible » le retour de si grands maux, en assurant à jamais le pouvoir de cette » Charte, dont le nom, invoqué pendant le combat, l'était encore après la » victoire....

» Dans l'accomplissement de cette noble tâche, c'est aux Chambres qu'il » appartient de me guider.

» Tous les droits doivent être solidement garantis; toutes les institutions » nécessaires à leur plein et libre exercice doivent recevoir les développe- » ments dont elles ont besoin. Attaché de cœur et de conviction aux prin- » cipes d'un gouvernement libre, j'en accepte d'avance toutes les consé- » quences..... » Le Lieutenant-général signalait ici à la future attention des

183 . Chambres l'organisation des gardes nationales, l'application du jury aux délits de la presse, la formation des administrations départementale et municipale, et, avant tout, « cet article 14 de la Charte si odieusement interprété. » Puis il ajoutait : « Oui, messieurs, la France, cette France qui » m'est si chère, sera heureuse et libre. Elle montrera à l'Europe qu'uniquement occupée de sa prospérité intérieure elle chérit la paix aussi bien que » les libertés, qu'elle ne veut que le bonheur et le repos de ses voisins. Le » respect de tous les droits, le soin de tous les intérêts, la bonne foi dans le » gouvernement, sont les meilleurs moyens de désarmer les partis et de ramener dans les esprits cette confiance dans les institutions, cette stabilité, » seuls gages assurés du bonheur des peuples et de la force des États. »

Le Lieutenant-général annonçait en finissant que l'acte d'abdication du roi Charles X et du dauphin avait été remis la veille entre ses mains, qu'il en avait ordonné le dépôt aux archives de la Chambre des pairs, et l'insertion dans la partie officielle du *Moniteur*.

De vifs applaudissements avaient interrompu à plusieurs reprises la lecture de ce discours; et pendant son retour au palais, le duc d'Orléans fut salué des acclamations enthousiastes de la foule qui se pressait sur ses pas. Au milieu de ces énergiques démonstrations de l'allégresse et de la confiance publiques, on vit déjà percer, cependant, le mécontentement d'une minorité turbulente, protestation sourde encore, mais qui bientôt allait se prononcer avec plus de force, du parti qui avait un moment rêvé, à l'apparition du drapeau tricolore, la résurrection de la République. Ce jour-là et le lendemain, des rassemblements tumultueux se portèrent aux alentours du palais des députés. La Chambre, disaient les péroreurs des groupes, avait déjà excédé ses pouvoirs en conférant au duc d'Orléans une royauté temporaire ; c'était une usurpation des droits du peuple, qui, dans les trois journées, avait reconquis la souveraineté. Il ne restait aux députés réunis au Palais Bourbon qu'à convoquer les assemblées primaires, auxquelles seules il appartiendrait de se prononcer sur le gouvernement que voulait la France. Si les députés actuels s'obstinaient à s'emparer du pouvoir constituant, c'était au peuple à se faire justice et à renverser cette nouvelle tyrannie, comme il avait brisé celle de Charles X.

Ces rumeurs menaçantes étaient pour la Chambre un motif de plus de presser l'œuvre de reconstitution d'un gouvernement régulier. Elle se constitua le 5 par la formation de ses bureaux ; pendant ces préliminaires, on préparait la révision de la Charte. Les modifications étaient faciles à indiquer. Une épreuve de quinze ans avait suffisamment signalé ceux des articles dont la rectification importait aux libertés publiques. Les journées du 4 et du 5 furent employées à ce travail, auquel chacun apporta le tribut de son expé-

6 août. rience ; le 6, M. Bérard en présenta le résultat à la Chambre, en y joignant

la proposition d'appeler le duc d'Orléans au trône des Français. « Une loi suprême, celle de la nécessité, disait ce mémorable rapport, a mis au peuple de Paris les armes à la main afin de repousser l'oppression ; cette loi nous a fait adopter pour chef provisoire, et comme unique moyen de salut, un prince ami sincère des institutions constitutionnelles : la même loi veut que nous adoptions sans délai un chef définitif de notre gouvernement. 1830.

« Mais, quelle que soit la confiance que ce chef nous inspire, poursuivait le rapport, les droits que nous sommes appelés à défendre exigent que nous établissions les conditions auxquelles il obtiendra le pouvoir. Odieusement trompés à diverses reprises, il nous est permis de stipuler des garanties sévères.... Vainement on voudrait prétendre qu'en agissant ainsi nous outrepassons nos droits : à pareille objection il suffirait d'opposer la loi que j'ai déjà invoquée, celle de l'impérieuse, de l'invincible nécessité.... »

Une nouvelle commission de dix-huit membres fut immédiatement désignée pour examiner la double proposition de M. Bérard. Cette commission fit son rapport le soir même, par l'organe de M. Dupin aîné. Aux modifications proposées pour la Charte, M. Dupin en ajoutait plusieurs autres ; quant à la consécration d'une royauté nouvelle, il la déclarait justifiée par une urgence incontestable, un besoin pressant, une impérieuse nécessité. « Ralliez promptement les esprits, disait-il, dans une détermination commune vivement désirée par nos commettants, et qui, nous n'en saurions douter, sera saluée par les acclamations reconnaissantes de la nation tout entière. » La majorité de la Chambre voulait discuter séance tenante ; mais plusieurs membres réclamèrent contre ce qu'ils regardaient comme un excès de précipitation, et l'assemblée s'ajourna au lendemain.

Le 7 août, s'ouvrit cette séance solennelle qui allait fixer les destinées de la nation. Quelques membres de la droite y protestèrent seuls contre l'exclusion de l'enfant auquel Charles X et son fils déléguaient la couronne ; la Chambre respecta dans les orateurs légitimistes la libre expression de sentiments qu'elle ne partageait pas et que répudiait la France. Sur les modifications apportées à la rédaction d'un certain nombre d'articles de la Charte, la discussion fut rapide ; la Chambre était impatiente de passer au vote définitif. Deux cent cinquante-deux membres étaient présents ; deux cent dix-neuf contre trente-trois adoptèrent au scrutin la déclaration suivante : 7 août.

« La Chambre des députés, prenant en considération l'impérieuse nécessité qui résulte des événements des 26, 27, 28 et 29 juillet dernier et jours suivants, et la situation générale où la France s'est trouvée placée à la suite de la violation de la Charte constitutionnelle ;

« Considérant en outre que par suite de cette violation et de la résistance héroïque des citoyens de Paris, Sa Majesté Charles X, Son Altesse Royale Louis-Antoine, Dauphin, et tous les membres de la branche

1830. aînée de la maison royale, sortent en ce moment du territoire français ;

» DÉCLARE QUE LE TRÔNE EST VACANT EN FAIT ET EN DROIT, ET QU'IL EST INDISPENSABLE D'Y POURVOIR.

» La Chambre des députés déclare secondement que,

» Selon le vœu et dans l'intérêt du peuple français, le préambule de la Charte constitutionnelle est supprimé, comme blessant la dignité nationale en paraissant *octroyer* aux Français des droits qui leur appartiennent essentiellement, et que les articles suivants de la même Charte doivent être supprimés ou modifiés de la manière qui va être indiquée.... »

Suivait la nomenclature des articles de la Charte de 1814 modifiés ou supprimés dans la nouvelle rédaction du pacte constitutif.

L'article 6, déclarant la religion catholique, apostolique et romaine religion de l'État, était supprimé ; non, avait dit le rapporteur, pour porter atteinte à la religion catholique, mais parce que les expressions de la Charte de 1814 avaient réveillé d'imprudentes prétentions à une domination exclusive, aussi contraire à l'esprit de la religion qu'à la liberté de conscience et à la paix du royaume.

Des modifications essentielles étaient apportées aux articles relatifs à la liberté de la presse, à l'initiative des lois, au renouvellement quinquennal de la Chambre élective, aux conditions d'éligibilité et de capacité électorale, au régime des élections, au régime intérieur de la Chambre des députés, à l'établissement des tribunaux exceptionnels, enfin au trop fameux article 14. Un article spécial déclarait qu'à l'avenir il ne serait plus porté d'autre cocarde que la cocarde tricolore. Par une disposition particulière, toutes les nominations et créations nouvelles de pairs faites sous le règne de Charles X étaient déclarées nulles et non avenues ; l'article 27 de la Charte sur la constitution de la pairie devait être soumis à un nouvel examen dans la prochaine session. Enfin, la Chambre déclarait qu'il était nécessaire de pourvoir successivement, par des lois séparées et dans le plus court délai possible, aux objets qui suivent :

L'application du jury aux délits de la presse et aux délits politiques ;

La responsabilité des ministres et des autres agents du pouvoir ;

La réélection des députés promus à des fonctions publiques salariées ;

Le vote annuel du contingent de l'armée ;

L'organisation de la garde nationale, avec intervention des gardes nationaux dans le choix de leurs officiers ;

Des dispositions qui assurassent d'une manière légale l'état des officiers de tout grade de terre et de mer ;

Des institutions départementales et municipales fondées sur un système électif ;

L'instruction publique et la liberté de l'enseignement ;

L'abolition du double vote, et la fixation des conditions électorales et d'éligibilité. 1830.

La Déclaration de la Chambre se terminait ainsi :

« Moyennant l'acceptation de ces dispositions et propositions, la Chambre des députés déclare que l'intérêt universel et pressant du peuple français appelle au trône S. A. R. Louis-Philippe d'Orléans, duc d'Orléans, Lieutenant-général du royaume, et ses descendants à perpétuité, de mâle en mâle, par ordre de primogéniture, et à l'exclusion perpétuelle des femmes et de leur descendance.

» En conséquence, S. A. R. Louis-Philippe d'Orléans, duc d'Orléans, Lieutenant-général du royaume, sera invité à accepter et à jurer les clauses et engagements ci-dessus énoncés, l'observation de la Charte constitutionnelle et des modifications indiquées, et, après l'avoir fait devant les Chambres assemblées, à prendre le titre de ROI DES FRANÇAIS. »

Cet acte voté, la Chambre, moins les membres récusants du côté droit, se porta en corps au Palais-Royal au milieu des vives acclamations de la foule. Le président donna lecture au Lieutenant général de la Déclaration de l'assemblée; le prince était entouré de sa famille. — « Je reçois avec une pro- » fonde émotion, répondit-il, la Déclaration que vous me présentez. Je la » regarde comme l'expression de la volonté nationale, et elle me paraît con- » forme aux principes politiques que j'ai professés toute ma vie. Rempli de » souvenirs qui m'avaient toujours fait désirer de n'être jamais destiné à » monter sur le trône; exempt d'ambition, et habitué à la vie paisible que je » menais dans ma famille, je ne puis vous cacher tous les sentiments qui » agitent mon cœur dans cette grande conjoncture. Mais il en est un qui » les domine tous : c'est l'amour de mon pays. Je sens ce qu'il me prescrit, » et je le ferai. »

L'accent dont furent prononcées ees paroles révélait une émotion vraie. Cette émotion s'était communiquée à tous les assistants; un inexprimable enthousiasme pénétrait toutes les âmes et se propageait au-dehors parmi la foule qui remplissait les cours et la place, et se pressait sous le balcon du palais. Des milliers de voix faisaient retentir l'air des cris de Vive le roi! Vive le duc d'Orléans! Vive la famille royale! — Les acclamations redoublèrent surtout lorsque le prince parut au balcon, accompagné de M. de Lafayette.

Le 8, on s'occupa au Palais-Royal de régler la conduite et de préparer les actes du lendemain Lors de la discussion qui s'établit à ce sujet, il fut dit, dans le conseil, que la maison d'Orléans était appelée à former une dynastie nouvelle, et non à devenir la continuation de l'ancienne; qu'il ne fallait pas s'y méprendre; qu'en effet, le duc d'Orléans était appelé non *parce qu'il* était Bourbon, mais *quoique Bourbon*, et à la charge de ne pas

1830. ressembler à ses aînés, mais au contraire, d'en différer essentiellement *. Il adopta en conséquence le nom de Louis Philippe Ier, et non celui de Philippe VII, comme l'auraient voulu quelques uns. On retrancha de l'intitulé des actes royaux la formule *par la grâce de Dieu*, puisque le principe de la nouvelle monarchie allait reposer désormais, non sur l'allégation absolue du droit divin, mais sur un droit positif et conventionnel. Au moment de signer les premières lettres de grâce, le roi prit un grattoir et effaça de sa propre main sur l'ancien protocole les mots *de notre pleine puissance;* les anciennes armes de France, les lys, cessèrent de former le sceau de l'État, et les armes d'Orléans ne restèrent plus que comme les armes particulières de cette maison. Enfin, le mot *sujet*, après délibération expresse, fut retranché de la formule exécutoire adressée à la suite des lois aux agents du pouvoir exécutif et des tribunaux : non, certes, pour diminuer en rien le lien indispensable de l'obéissance qui est de l'essence de tous les gouvernements; mais pour indiquer, de la part du gouvernement lui-même, que cette obéissance, désormais toute légale et constitutionnelle, n'était plus, comme autrefois, exigée à titre de vasselage, de sujétion et de servitude. Ces circonstances, en apparence peu importantes, marquent mieux que tout le reste le caractère de l'établissement de juillet.

Le lendemain, 9 août, était le jour fixé pour la séance solennelle où le Lieutenant-général du royaume devait déclarer officiellement aux deux Chambres sa résolution, recevoir la couronne et prêter son serment : c'était le sacre du roi constitutionnel.

9 août. Le duc d'Orléans se rendit avec sa famille au Palais-Bourbon, où les pairs s'étaient réunis. Casimir Périer, comme président de la Chambre des députés, donna lecture de la déclaration de la Chambre; le baron Pasquier remit ensuite l'acte d'adhésion de la Chambre des pairs. Le duc d'Orléans prit alors la parole, et dit :

« Messieurs les pairs, messieurs les députés, j'ai lu avec une grande at-
» tention la Déclaration de la Chambre des députés et l'adhésion de la Cham-
» bre des pairs. J'en ai pesé et médité toutes les expressions. J'accepte, sans
» restriction ni réserve, les clauses et engagements que renferme cette Dé-
» claration, et le titre de Roi des Français qu'elle me confère, et je suis prêt
» à en jurer l'observation. »

Le Lieutenant-général se leva, et, la tête nue, le bras étendu, il prononça d'une voix ferme et sonore le serment suivant :

« En présence de Dieu, je jure d'observer fidèlement la Charte constitu-
» tionnelle, avec les modifications exprimées dans la Déclaration; de ne
» gouverner que par les lois et selon les lois; de faire rendre bonne et exacte

* La relation à laquelle j'emprunte ces détails authentiques a ici tout le caractère et l'autorité de *Mémoires personnels*. (Dupin aîné, *Révolution de* 1830, page 18.)

» justice à chacun selon son droit, et d'agir en toutes choses dans la seule » vue de l'intérêt, du bonheur et de la gloire du peuple français.

Le roi signa la Déclaration de la Chambre des députés, l'acte d'adhésion de la Chambre des pairs et la formule du serment qu'il venait de prêter; et montant sur le trône, au milieu d'une explosion de vives acclamations, il reprit la parole en ces termes :

« Messieurs les pairs, messieurs les députés, je viens de consommer un » grand acte. Je sens profondément toute l'étendue des devoirs qu'il m'im- » pose. J'ai la conscience que je les remplirai. C'est avec pleine conviction » que j'ai accepté le pacte d'aillance qui m'était proposé.

» J'aurais vivement désiré ne jamais occuper le trône auquel le vœu » national vient de m'appeler. Mais la France, attaquée dans ses libertés, » voyait l'ordre public en péril. La violation de la Charte avait tout » ébranlé; il fallait rétablir l'action des lois, et c'était aux Chambrea qu'il » appartenait d'y pourvoir. Vous l'avez fait, messieurs. Les sages mo- » difications que nous venons de faire à la Charte garantissent la sécurité » de l'avenir; et la France, je l'espère, sera heureuse au-dedans, respectée » au-dehors, et la paix de l'Europe de plus en plua affermie. »

Ainsi fut inaugurée la Monarchie de juillet.

Bientôt arrivèrent de toutes les parties du royaume des députations des villes, conseils municipaux, gardes nationales, exprimant toutes à l'envi et dans les termes de la plus complète, de la plus énergique approbation, leur adhésion à l'ordre de choses qui venait d'être fondé.

Ainsi, après un ébranlement aussi violent qu'il avait été rapide, la France semblait s'être raffermie, plus forte qu'auparavant et avec plus de conditions de durée, dans l'ordre nouveau sorti des trois journées. Un roi sage, éclairé, attaché de cœur à nos institutions, était à la tête de la nation; et la nation, heureuse et confiante, se reposait désormais sur lui de son avenir. Mais au milieu de cette sécurité universelle, une minorité turbulente protestait contre le vœu de tous. Les hommes qui après le 29 juillet avaient rêvé le retour au régime de 93, s'indignaient de cet ordre calme et régulier qui avait succédé aitôt à la crise. Quand tout rentrait dans le repos, eux seuls répandaient encore des ferments d'agitation. Quelques semaines à peine s'étaient écoulées qu'un malaise indéfinissable, une inquiétude vague, se répandaient dans les masses. Le mouvement de juillet avait été pur de sang et de réactions, la paix était maintenue à l'intérieur et à l'extérieur; l'Europe, un moment inquiète, s'empressait de reconnaître le nouveau gouvernement : et pourtant on parlait de guerre, et des clubs s'organisaient, comme si on eût voulu recommencer les temps de la première Révolution. Des discours étranges étaient prononcés dans des assemblées démagogiques où se discutaient des principes subversifs. Un esprit de désordre et de dé-

1830. sorganisation tendait évidemment à se propager dans les derniers rangs du peuple et à dominer la marche du gouvernement, jusque là si remarquable de sagesse et de modération. Ces trois jours de lutte, pendant lesquels on peut dire que l'ordre avait été maintenu au sein même du désordre, avaient cependant ébranlé le pays assez profondément pour que bientôt le contre-coup s'en fît sentir. Les affaires perdirent de leur activité, le commerce devint languissant. Bientôt des émeutes s'organisèrent; au moindre prétexte, des longues processions d'ouvriers traversaient les rues et répandaient partout l'inquiétude. Le pouvoir, sorti d'un grand mouvement populaire, fut d'abord contraint de demeurer passif et impuissant vis-à-vis de ces scènes tumultueuses; mais cette agitation, tolérée dans le principe comme n'étant que le symptôme peu dangereux d'une sorte d'effervescence momentanée, ne tarda pas à dégénérer en licence.

11 août. Le gouvernement s'était constitué en faisant succéder un ministère définitif au ministère provisoire du 2 août. M. Dupont de l'Eure était appelé aux sceaux, le maréchal Gérard à la guerre, M. Molé aux affaires étrangères, M. Sébastiani à la marine, M. de Broglie à l'instruction publique avec la présidence du conseil, M. Louis aux finances, M. Guizot à l'intérieur. MM. Laffitte, Casimir Périer, Dupin aîné et Bignon étaient en outre appelés au conseil comme ministres sans portefeuille. Un tel ministère avait sans doute en lui, au moment où il fut créé, des éléments de force vis à-vis du pays; mais il avait aussi à traverser une situation bien difficile. Il lui fallait nécessairement s'user au frottement des passions que devait engendrer le nouvel ordre de choses. Ce fut pour lui une nécessité de position de se montrer d'abord débonnaire jusqu'à la faiblesse, sous peine de passer pour ennemi de la révolution, au nom de laquelle tout se faisait, le mal comme le bien. Déjà, dès le milieu d'août, le parti des impatients demandait avec instance le renvoi de la Chambre et le renouvellement intégral de la magistrature; déjà se formait une vive opposition contre tout le personnel du cabinet, avec ou sans portefeuille, que certains députés mécontents ne craignaient pas d'appeler le Conseil contre-révolutionnaire des Onze *! C'est que dans des circonstances pareilles à celles où l'événement de juillet nous avait placés, on voit toujours se dessiner deux partis extrêmes, l'un s'efforçant d'arrêter ou de remonter le cours des événements, l'autre d'en précipiter la marche. Et c'est au milieu de ces deux écueils, résultats nécessaires et simultanés du mouvement, qu'il faut que les hommes appelés à prendre la direction des affaires sachent toujours marcher habilement, sous peine de voir périr cette révolution, soit par les attaques de ses ennemis, soit par la main même de ses partisans les plus dévoués, toujours prompts à en

* *La royauté de juillet*, etc, I, 153.

exagérer le principe en le poussant à ses dernières conséquences. Ajoutez à cette première cause d'inquiétude d'autres causes non moins actives après une grande perturbation politique, des ambitions non satisfaites, des espérances individuelles trompées, parce qu'il ne saurait y avoir place pour tous; puis, une immense liberté de tout dire et de tout faire, conséquemment le développement entier et sans entraves de tous les systèmes et de toutes les théories: voilà le secret de cette effervescence, de ce bouillonnement, de ce dévergondage des clubs et des journaux, qui malheureusement devait bientôt descendre sur la place publique et se traduire en coups de fusil. 1830.

Ainsi donc, peu de semaines après l'installation, quand l'usage illimité d'une liberté nouvellement reconquise eut donné aux clubs et aux journaux le loisir et l'occasion de soulever de graves questions auxquelles personne ne pensait ni le jour de la révolution ni la veille, il se forma deux nuances, d'abord presque insensibles, et qui bientôt devaient mettre en péril non seulement l'état politique, mais même la société civile. Cette divergence dans la manière de comprendre l'événement de juillet devait être facilement prévue; car, encore une fois, après un grand mouvement politique il y a toujours une idée qui surgit plus révolutionnaire que la révolution même, et qui s'efforce de la dépasser en se mettant à la place de l'idée qui a vaincu. De ces deux opinions, l'une, se ralliant franchement et sans arrière-pensée au fait accompli, dont elle avait même favorisé l'accomplissement, ne croyait pas qu'il fallût tout changer, hommes et choses, lois et législateurs, administrateurs et magistrats; l'autre, méconnaissant l'origine de la révolution, résultat d'une lutte purement défensive, et non d'une provocation, voulait donner au mouvement de juillet le développement le plus large. Aux yeux de ces *ultras* de 1830, des *institutions républicaines*, avec un trône qui n'eût été par le fait qu'une présidence héréditaire, étaient les véritables conséquences de la révolution accomplie; la Charte du 14 août n'était qu'une loi transitoire, la Chambre des députés devait être dissoute, la magistrature intégralement renouvelée, et la pairie ramenée à un principe électif tellement rigoureux, qu'on l'eût bientôt reconnue inutile *. Telle était donc la situation de la France sous le premier ministère de 1830: deux nuances politiques sorties toutes deux du mouvement, sans parler du parti vaincu; une jeune royauté qui tirait sa principale force de la haute et juste confiance du pays dans les qualités personnelles du chef de l'État, mais qui ne pouvait rien pour le bonheur de tous sans le concours intelligent des autres pouvoirs; une Chambre des députés dont les impatients demandaient à grands cris la dissolution, imprudence d'autant plus grande que cette Chambre était presque le seul lien rationnel

* *La royauté de juillet*, etc., p. 191.

1830 qui unit encore les choses et les hommes, jusqu'à ce que le temps eût rendu moins dangereuse une nouvelle lutte électorale; enfin, la Chambre des pairs, dont l'attitude avait été entièrement passive dans la grande lutte des trois journées et dans les événements qui l'avaient immédiatement suivie, maintenant réduite à un petit nombre par les démissions et les éliminations, sans puissance et sans force morale, et violemment attaquée par les clubistes et les journaux démagogiques, organes d'un parti qui s'efforçait de tout ramener en France au niveau démocratique, en commençant par l'hérédité de la pairie pour arriver plus tard à l'hérédité de la couronne.

Contre ces causes actives de dissolution, il eût fallu tous les efforts d'un Pouvoir ferme, uni, énergique; par malheur, les idées qui fermentaient dans une certaine classe de la société et jetaient dans le pays le trouble et l'inquiétude, avaient pénétré dans le pouvoir même. Bientôt la dissidence éclata entre les éléments qui composaient le cabinet. Les uns, n'ayant aucune habitude des affaires, se laissant trop préoccuper des bruits du dehors, fruits nécessaires de l'extrême liberté qui régnait depuis le 29 juillet, prirent pour l'expression de la volonté générale ce qui n'était que le fait de quelques uns. Ils devinrent complaisants envers l'émeute, écoutant avec trop de facilité ceux qui disaient toujours; *le peuple veut, le peuple demande.* Les autres, plus intelligents, ayant plus le sentiment du pouvoir, moins prompts à céder devant les premières manifestations de l'émeute, comprenant d'une manière plus lucide et plus ferme le système conservateur auquel ils s'étaient ralliés dès les premiers jours de l'établissement de juillet, ne voulaient ni dissolution ni prorogation de la Chambre, jusqu'à ce que le gouvernement eût eu le loisir de préparer une nouvelle loi d'élection plus réfléchie et plus complète. A la première nuance appartenaient MM. Dupont de l'Eure, Laffitte, Gérard et Bignon; à la seconde, MM. de Broglie, Molé, Louis, Dupin, Sébastiani, Guizot et Casimir Périer. Dès les premiers jours de septembre, M. Guizot formulait nettement devant la Chambre, avec l'autorité de sa parole si haute et si grave, le système sagement modérateur suivi par la majorité du cabinet. « Les sociétés dites po- » pulaires, disait-il à l'occasion des clubs qui troublaient de leurs tumul- » tueuses manifestations la partie paisible de la population, exaltent, redou- » blent l'état révolutionnaire. Nous avons fait une révolution, une heureuse, » une glorieuse révolution; mais nous n'avons pas prétendu mettre la » France en état permanent de révolution, ni la maintenir dans le trouble » et dans l'inquiétude. Dans les sociétés populaires, tout est remis en ques- » tion. Ce ne sont pas des théories, des doctrines, qu'elles discutent; ce » sont les choses et les faits. On nous demande les conséquences de la ré- » volution de juillet? Avons-nous jamais songé à nous y soustraire? Nous » voulons le mouvement et le progrès; mais le désordre n'est pas le mouve-

» ment, le trouble n'est pas le progrès, l'état révolutionnaire n'est pas l'é- 1830.
» tat normal de la société. » Ainsi débutait dans la carrière, aujourd'hui si périlleuse, des affaires publiques, un homme qui depuis, constamment fidèle à ces doctrines de conservation auxquelles sa haute raison l'avait conduit, quand tant d'autres les ont lâchement désertées pour courir après une popolarité menteuse, a su mériter et justifier la haine de tout ce qui se rattache au drapeau de l'anarchie.

Partagées dans l'origine par la majorité des membres du cabinet, les idées de conservation semblaient devoir triompher au sein du ministère et devant la Chambre; et cependant, telle fut, à cette époque de relâchement universel, la malheureuse influence des idées désorganisatrices, que MM. Guizot et de Broglie, suivis bientôt après de MM. Molé, Louis et Casimir Périer, durent se retirer, et laisser la direction des affaires à ce qu'on nommait le parti du *mouvement*. Le nouveau cabinet se forma sous 2 novembre. l'influence de M. Laffitte, qui en eut la présidence.

Pendant les quatre mois et demi que régna ce ministère, on ne vit plus dans le Pouvoir que faiblesse, impéritie, impuissance et contradiction. Au-dehors, insultes à la magistrature et au jury, forfanteries de clubs et de tribune, la question du suffrage universel imprudemment soulevée, des émeutes chaque jour renaissantes, et soldées en partie par le parti légitimiste, qui commençait à relever la tête après un silence de trois mois; puis, pour compléter le malaise général, la souffrance du commerce et l'anéantissement de l'industrie en l'absence de toute sécurité; au-dedans, enfin, une incroyable incurie administrative, surtout dans la gestion des finances que s'était réservée le président du conseil; le principe monarchique audacieusement attaqué, et la royauté livrée sans défense à tous les outrages: tel est le tableau trop fidèle que présente à l'histoire cette triste période qui s'étend du 2 novembre au 13 mars.

C'est dans cet intervalle que furent jugés à la Chambre des pairs les ministres signataires des Ordonnances de juillet. On n'a pas encore oublié les scènes déplorables qui accompagnèrent cette époque, particulièrement à l'approche du jour de l'arrêt; ces émeutes de chaque jour qui jetaient l'ef- 21 décembre froi dans la ville; ces coalitions d'ouvriers, brisant les métiers, les mécaniques et les presses; la garde nationale condamnée à rester en permanence sous les armes, seule manifestation visible de l'autorité que le pouvoir semblait avoir abdiquée devant l'émeute. En présence de ce sombre tableau de l'état du pays à la fin de l'année 1830, on doit avouer que si la France n'avait pas eu pour rassurer son avenir le prince qu'elle avait mis à sa tête, peut-être eût-elle pu douter d'elle-même et de sa révolution. 1831.

Aux troubles de décembre succédèrent les désordres de février. L'Arche- 14 février. vêché livré au pillage et l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois saccagée fu-

1831. rent cette fois les glorieux trophées de l'émeute. Ce fut le coup de grâce du triste ministère que dirigeait M. Laffitte. On sentit enfin qu'il était temps d'en finir avec cet état de mollesse et d'incertitude dans la marche de l'ad-
13 mars. ministration. Le 13 mars vit se consommer la révolution ministérielle, révolution salutaire qui éloignait du pouvoir un ministre incapable, et le remplaçait, dans la personne de Casimir Périer, par un défenseur aussi ferme qu'intelligent des véritables principes du gouvernement constitutionnel. Dès le lendemain de son installation, le nouveau président du conseil posait franchement devant la Chambre les principes sur lesquels le gouvernement du roi allait désormais régler sa conduite. » Le principe de la révolution de » juillet, disait-il, et par conséquent du gouvernement qui en dérive, ce » n'est pas l'insurrection. Le principe de la révolution de juillet, c'est la » résistance à l'agression du Pouvoir. On a provoqué la France, on l'a défiée; » elle s'est défendue, et la victoire est celle du bon droit indignement ou- » tragé. Le respect de la foi jurée, le respect du bon droit, voilà donc le » principe de la révolution de juillet; voilà le principe du gouvernement » qu'elle a fondé. Car elle a fondé un gouvernement, et non pas inauguré » l'anarchie. Elle n'a point bouleversé l'ordre social, elle n'a touché que » l'ordre politique. Elle a eu pour but l'établissement d'un gouvernement » libre, mais régulier. Ainsi la violence ne doit être, ni au-dedans ni au-de- » hors, le caractère de notre gouvernement. Au dedans, tout appel à la » force; au-dehors, toute provocation à l'insurrection populaire, est une vio- » lation de son principe. Voilà la pensée, voilà la règle de notre politique in- » térieure et de notre politique étrangère. A l'intérieur, notre devoir est sim- » ple. Nous n'avons point de grande expérience constitutionnelle à tenter. » Nos institutions ont été réglées par la Charte de 1830. Que peut donc de- » mander la France à son gouvernement? de l'action. Il faut que l'ordre soit » maintenu, les lois exécutées, le pouvoir respecté. C'est d'ordre légal et de » pouvoir que la société a besoin; car c'est faute d'ordre et de pouvoir qu'elle » se laisse gagner par la défiance, source unique des embarras et des périls » du moment. Les partis sont faibles, en effet : le mal est dans les esprits. » Inquiets et divisés, ils accueillent toutes les craintes et tous les soupçons. » De là des alternatives d'irritation et de découragement, et l'indécision de » quelques autorités; de là, le ralentissement de cette activité productive qui » fait le repos et la richesse de la société; de là, enfin, cette détresse des » intérêts privés qui menace la prospérité publique. » Les principes sur lesquels reposait la politique extérieure du nouveau cabinet ne différaient pas de ceux que le ministre venait de poser pour la politique intérieure. » La po- » litique étrangère, ajoutait-il, se lie à la politique intérieure. Pour l'une et » l'autre, le mal et le remède sont les mêmes. Le mal, c'est encore la dé- » fiance. On voudrait amener la France à se défier de l'Europe, et l'on cher-

» che à répandre que l'Europe se défie de notre révolution. S'il en était ainsi, 1831.
» l'Europe se tromperait, et ce serait à la France et à son gouvernement de » l'en convaincre. Encore une fois, la révolution n'a point institué le règne » de la force. Armée pour défendre ses droits, la France sait respecter les » droits des autres; sa politique a d'autres règles que les passions. Nous vou- » lons la paix, si nécessaire à la liberté. Nous voudrions et nous ferions la » guerre, si la sûreté ou l'honneur de la France étaient en péril; car alors » la liberté aussi serait menacée, et nous en appellerions, avec une patrio- » tique confiance, au courage de la nation...... » Le ministre proclamait le principe de non-intervention comme ayant été fermement adopté par le gouvernement. Le gouvernement ne reconnaîtrait à aucune puissance le droit d'intervenir à main armée dans les affaires intérieures d'un autre pays. Était-ce à dire, néanmoins, que la France porterait ses armes partout où le principe de non-intervention pourrait être enfreint? C'eût été une intervention d'un autre genre; c'eût été renouveler les prétentions de la Sainte-Alliance; c'eût été retomber dans la chimérique ambition de tous ceux qui avaient voulu soumettre l'Europe au joug d'une seule idée et réaliser la monarchie universelle. Ainsi entendu, le principe de non-intervention eût servi de masque à l'esprit de conquête. « Le principe de non-intervention, disait Casimir » Périer, nous le soutiendrons en tout lieu par la voie des négociations. Mais » l'intérêt ou la dignité de la France pourraient seuls nous faire prendre les » armes. Nous ne concédons à aucun peuple le droit de nous forcer à com- » battre pour sa cause; le sang des Français n'appartient qu'à la France. » Répondant indirectement aux doctrines propagandistes des exaltés du libéralisme, d'accord en cela avec les révolutionnaires de 93, le chef du cabinet ajoutait : « Jamais nous ne nous défendrons d'une vive sympathie pour les » progrès des sociétés européennes; mais leurs destinées sont dans leurs » mains, et la liberté doit toujours être nationale. Toute provocation étran- » gère lui nuit et la compromet. La France n'exhortera le monde à la liberté » que par l'exemple pacifique du développement régulier de ses institutions » et de son respect pour les droits de tous. Dans les mesures qui ont été pri- » ses pour mettre la France sur un pied formidable vis-à-vis de l'Europe ar- » mée, nous nous sommes bornés jusqu'ici à des apprêts purement défensifs. » Malgré des prédictions hâtives, la nécessité de la guerre n'est pas venue : » nous ne nous laisserons pas entraîner à la devancer. L'exigence bruyante » des factions ne saurait dicter nos déterminations. Nous ne reconnaissons » pas plus aux émeutes le droit de nous forcer à la guerre, que le droit de » nous pousser dans la voie des innovations politiques. Le gouvernement » d'une nation civilisée trouve ailleurs des principes d'action, et ne consulte » que la justice et la raison d'État. L'Europe comprendra cette politique... »

Ces nobles et belles paroles, critique sanglante de la conduite politique du

1831. précédent ministère, ce n'étaient pas de ces phrases retentissantes sous lesquelles un pouvoir faible a plus d'une fois caché la nullité de ses actes : durant les quatorze mois que dura cette administration glorieuse, trop tôt dissoute, hélas! pour le bonheur de la France, au-dedans comme au-dehors les actes ont constamment répondu à l'énergie du programme; et dans son discours aux Chambres, lors de l'ouverture de la session suivante, le roi put
23 juillet. dire cette fois avec vérité : « En m'appelant au trône, la France a voulu que la royauté fût nationale; elle n'a pas voulu que la royauté fût impuissante. » Au-dehors, l'expédition de Belgique et l'occupation d'Ancône montrèrent si la France, régie par une administration qui unissait l'énergie à la modération, saurait faire respecter ce principe de non-intervention qu'elle avait proclamé comme la base de sa politique européenne; au-dedans, l'anarchie contenue, les émeutes réprimées, le calme rappelé sur la place publique, la sécurité rendue au commerce, à l'industrie, à toute la partie paisible de la population, l'ordre, enfin, remis partout, dans le sein de l'administration même et dans les rapports de l'administration avec le pays, témoignèrent de l heureuse influence de cette sage politique appliquée avec discernement et sou-
1832. tenue avec fermeté. La France était enfin rentrée dans les conditions normales de la vie politique; elle avait un gouvernement. Mais les organisations les plus fortes s'usent vite dans ce combat perpétuel contre l'hydre
16 mai. anarchique; Casimir Périer s'y était dévoué : il y succomba. La France perdit en lui plus qu'un sage et habile ministre; elle perdit un grand citoyen. Dès que l'anarchie qu'il avait vaincue ne sentit plus peser sur elle cette main puissante que la mort venait de glacer, elle releva son front hideux. Les cendres de Casimir Périer n'étaient pas encore refroidies, que déjà elle avait lancé son manifeste. Ce manifeste, sorti des rangs de l'opposition par-
29 mai. lementaire, parut sous la forme d'un *compte-rendu* des votes et de la conduite de la gauche pendant la session qui venait d'être close. Toutes les animosités des prétentions déçues, toutes les haines des vanités blessées, tous les sophismes des fausses doctrines et des opinions factieuses, apportèrent leur tribut à ce monument déplorablement célèbre de l'histoire de l'opposition parlementaire.

C'était un signal qui fut promptement compris. L'insurrection matérielle suivit de près cette insurrection morale qui avait arboré le Compte-Rendu
5 6 juin. pour bannière. Le 5 juin, à l'occasion des obsèques du général Lamarque, l'émeute déguenillée reparut dans les rues de la capitale avec son sinistre drapeau. Pendant deux jours Paris retentit des vociférations républicaines; pendant deux jours Paris fut de nouveau transformé en champ de bataille, et le sang rougit le pavé des rues. Cependant, le courage de la garde nationale ne recula pas devant ces nouveaux périls; l'émeute fut encore une fois désarmée. Couverts de l'exécration de la population parisienne et repoussés

de la place publique, les républicains se réfugièrent dans leurs ténébreux conciliabules; n'espérant plus rien de leurs attaques à force ouverte contre le gouvernement, ils s'organisèrent en conspiration permanente contre la vie du roi. Après l'émeute, l'assassinat: c'est l'histoire de toutes les factions vaincues. Depuis lors, d'année en année, la France effrayée a vu se succéder une longue suite d'exécrables tentatives. Fieschi ouvre cette liste funèbre: après Fieschi, c'est Alibaud; après Alibaud, Meunier; après Meunier, Darmès. Encore n'ai-je cité que les noms les plus marquants de cet eucologe républicain; d'autres noms plus obscurs réclameraient aussi une place entre les noms de ces grandes notabilités du régicide! 1832. 1842-40.

Contraint, depuis les derniers temps de la République, de resserrer ma narration dans le cadre étroit où je l'ai renfermée, je n'ai pu qu'à de bien rares intervalles aborder les développements que les grands événements compris dans cette magnifique période de nos annales eussent exigés de l'historien. Au lieu d'une étude sérieuse, approfondie, je n'ai pu présenter qu'un aperçu trop souvent superficiel; alors que j'eusse voulu tracer un tableau dans les larges proportions des premières parties de mon travail, j'ai été condamné à jeter hâtivement sur la toile une ébauche informe et rapide. Il m'a ainsi fallu laisser imparfaite l'histoire des derniers jours de la Convention et celle des quatre années du Directoire; il m'a fallu renfermer en quelques pages et les fastes merveilleux des grandeurs de l'Empire, et le triste récit des événements surhumains qui en ont précipité la chute, et l'histoire, si instructive à d'autres égards, des quinze années de la Restauration. Hâtant toujours ma course à mesure que j'approche du terme, je ne puis même indiquer en groupes distincts les faits encore palpitants qui se pressent dans les douze années que la Monarchie de juillet a déjà parcourues. Il me faut passer sous silence et l'expédition aventureuse de la duchesse de Berri dans l'Ouest, expédition dont le dénouement est peu digne de la gravité de l'histoire, et la double tentative d'un prince de la famille de Napoléon pour reconquérir un trône où, seul de sa race, Napoléon a pu s'asseoir. Je ne puis suivre ni le progrès de nos armes sur la plage algérienne, ni le progrès plus lent de notre colonisation au milieu de populations étrangères aux bienfaits de la civilisation de l'Europe; je ne puis retracer cette succession de règnes ministériels, où des causes si mesquinement personnelles mettent fréquemment en jeu, et quelquefois en péril, de si grands intérêts; je ne puis faire ressortir les graves leçons que fournit à l'avenir l'histoire passée et actuelle de l'opposition, plus ou moins hostile dans ses nuances multiples, soit qu'elle se produise sous l'inviolabilité du mandat parlementaire, soit qu'elle revête les formes plus franchement accusées de la polémique quotidienne; je ne puis, enfin, montrer la royauté, notre jeune royauté de 1830, harcelée par les clameurs des partis, affaiblie par les fausses doctrines de ses prétendus

1832-40 amis autant au moins que par les attaques factieuses de ses ennemis déclarés, s'avançant vers le but que lui a marqué la Providence au milieu des périls et des obstacles de toute nature, entre les complots des deux factions vaincues et les balles des assassins, entre les doctrines subversives et les prétentions parlementaires, protégée contre les uns par une égide providentielle, soutenue contre les autres par une raison éclairée, et accomplissant ainsi avec un courageux dévouement la haute mission qu'elle accepta en juillet. Ici la tâche de l'historien est aussi belle que difficile. Cette tâche que j'avais comprise, je n'ai pu même essayer de la remplir. Aussi ai-je hâte de mettre fin à un ingrat labeur, et de reprendre la plume pour remplacer une imparfaite ébauche par un tableau moins imparfait.

FIN DU LIVRE TREIZIÈME ET DERNIER.

Deux monarques français on précédé Napoléon sur les plages orientales : Philippe-Auguste et Saint-Louis, princes si différents par le caractère et la fortune. L'oriflamme de Saint-Denis allait combattre les infidèlos, arracher des mains du Musulman le tombeau de Jésus-Christ, et, au nom de la foi chrétienne, délivrer du joug des infidèles les populations de la Syrie ; comme le drapeau républicain, six siècles plus tard, condnisit une autre croisade, au nom de la Liberté, des bords du Nil aux rives du Jourdain. Eclipsé par son orgueilleux et brillant vassal, le valeureux Richard d'Angleterre, Philippe-Auguste se montra moins grand dans son expédition de la Terre-Sainte que plus tard à Bovines, lorsque, au moment de combattre l'armée impériale, il disait à ses chevaliers et ses barons, en leur montrant la couronne royale déposée sur l'autel : « Seigneurs français, et vous, valeureux soldats, » qui êtes prêts à exposer votre vie pour la défense de cette couronne, si » vous jugez qu'il y ait quelqu'un parmi vous qui en soit plus digne que » moi, je la lui cède volontiers, pourvu que vous vous disposiez à la conserver entière et à ne pas la laisser démembrer par ces excommuniés. »

TABLE ANALYTIQUE

DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE QUATRIÈME VOLUME.

SUITE DU LIVRE CINQUIÈME.

CONVENTION.

LIVRE SIXIÈME.

DIRECTOIRE.

(Du 5 brumaire an III au 19 brumaire an VIII.
27 octobre 1795 — 10 novembre 1799.

LIVRE SEPTIÈME.

CONSULAT.

(20 brumaire an VIII — 28 floréal an XII.)
12 novembre 1799 — 18 mai 1804.

LIVRE HUITIÈME.

EMPIRE. — PREMIÈRE PÉRIODE.

DE LA FONDATION DE L'EMPIRE A LA NAISSANCE DU ROI DE ROME.

18 mai 1804 — 20 mars 1811.

LIVRE NEUVIÈME.

EMPIRE — DEUXIÈME PÉRIODE.

DE LA NAISSANCE DU ROI DE ROME A LA CHUTE DE L'EMPIRE.

20 mars 1811. — 11 avril 1814.

LIVRE DIXIÈME.

PREMIÈRE RESTAURATION ET CENT JOURS

11 avril 1814. — 8 juillet 1815.

LIVRE ONZIÈME.

RESTAURATION. — (PREMIÈRE PÉRIODE.)

(RÈGNE DE LOUIS XVIII.)

9 juillet 1815. — 16 septembre 1824.

LIVRE DOUZIÈME.

RESTAURATION. — (DEUXIÈME PÉRIODE.)

(RÈGNE DE CHARLES X.)

16 septembre 1824. — 25 juillet 1830.

LIVRE TREIZIÈME

RÉVOLUTION DE JUILLET. — MONARCHIE DE 1830.

26 juillet 1830 — 1840

FIN DE LA TABLE DU TOME QUATRIÈME.













PLACE DE LA BOURSE DE PARIS







